UNIVERSITE FELIX HOUPHOUËT BOIGNY

UFR des Sciences de l'Homme et de la Société

DEPARTEMENT D'HISTOIRE

THESE DE DOCTORAT UNIQUE EN HISTOIRE

LES CONFERENCES NATIONALES DANS LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE : LES CAS DU MALI ET DU NIGER (1991-2002)

Numéro d`ordre: 00547

Présentée par **SERI Jean-Jacques le 19 mars 2014**
Sous la direction de Pr **KOUAME Aka**, Professeur Titulaire d`Histoire,

Devant le Jury ainsi composé :

Président : Pr **OKOU Legré Henry**, Professeur Titulaire de Droit, Université Félix Houphouët-Boigny

Rapporteur : **Pr KOUAME Aka,** Professeur Titulaire d'Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

Membres : Pr **BOA Thiemele Ramsès**, Professeur Titulaire de Philosophie, Université Félix Houphouët-Boigny

Pr ALLOU Kouamé René, Professeur Titulaire d`Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

M. DEDY Sery Faustin, Maître de Recherches de Sociologie, Université Félix Houphouët-Boigny

M. KOUASSI Yao, Maître de Conférences d`Histoire, Université Félix Houphouët-Boigny

Année académique : 2013-2014

THESE DE DOCTORAT UNIQUE EN HISTOIRE

LES CONFERENCES NATIONALES DANS LE PROCESSUS DEMOCRATIQUE EN AFRIQUE : LES CAS DU MALI ET DU NIGER (1991-2002)

Présentée par **SERI Jean-Jacques le 19 mars 2014**
Sous la direction de Pr **KOUAME Aka**, Professeur Titulaire
d`Histoire Moderne

DEDICACE :

A

Feu mon père Seri Emile, ancien professeur d'histoire-géographie,

A

Ma mère Seri Zoua Yokrouké Clémentine,

A

Ma fille Seri Assiba Sarah Vanessa Roxane.

A

Ma tante Seri Akrolo Amelie,

A

Tebili Nahoro Marie-Thérèse,

A

Oyourou Seri Vinvent,

A

Kouamé Akissi Odette.

A

Mes frères et sœurs, cousins, cousines

A

Tous ces élèves et étudiants, ces jeunes non scolaires d'Afrique noire francophone qui très tôt ont occupé la rue dès 1989 pour l'avènement du pluralisme dans leur pays. Hommage à ceux d'entre eux qui sont tombés pendant cette lutte, car leur sacrifice n'a pas été vain.

REMERCIEMENTS :

Nous tenons à exprimer ici nos sincères et profondes gratitudes aux nombreuses personnes qui ont contribué à leur manière à la réalisation de ce travail scientifique. En effet, les règles de courtoisie exigent de nous un remerciement sincère à leur égard.

Nos remercions en premier lieu, celui qui fut un père pour nous, le professeur KOUAME AKA, qui par sa disponibilité, son soutien financier et surtout par ses conseils, nous a permit de réaliser en toute quiétude cette thèse. Remerciement à son épouse qui dans les moments de doute a été d'un grand soutien pour nous.

Nous n'oublions pas le professeur SIMON PIERRE EKNAZA pour l'orientation qu'il a donné à notre sujet lors de notre soutenance de DEA.

Nous remercions aussi Monsieur KOUASSI YAO qui guida nos premiers pas de chercheur et qui par ses conseils nous a permis de croire en nous. A travers eux, nous remercions tous les enseignants-chercheurs du département d'histoire de l'Université Félix Houphouët-Boigny de Cocody, en particulier le Docteur Jean Noël Locou.

Nous remerciements vont également à l'endroit du professeur Douldé Laya, qui pendant notre séjour à Niamey nous a aidé par ses suggestions et ses recommandations. Nous n'omettons pas également le Professeur Kagnoumé Konaré Jean-Bosco de l'université de Bamako pour ses conseils.

Nos remerciements vont aussi à l'endroit de Mme Dion Lou à Talagué 50 mètre (Niamey), des scolaires de l'USN, du Professeur Tandina Ousmane Mahamane doyen de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines (FLSH) de Niamey, de la famille Diawara Bouah à Bamako, du Docteur Bougoutié Coilibaly doyen de la Faculté des Lettres Arts et Sciences Humaines (FLASH) de l'université de Bamako, des scolaires de l'AEEM, de Monsieur Oumar Mariko qui fut notre parrain à Bamako, de Gnaléga Benjamin à Niamey responsable culturel au CELTHO à Niamey, de Irié Bi Jean Brice, Motche Edouard, Sockaud Roméo, Saloua Zoua Nicole née Mme Kouadio, Kla Lakpa René, de nos parents et connaissances de Yacolo, Koméayo, Sofoci, Niorouyo et tous les élèves que j'ai eu à encadrer en tant qu'enseignant d'histoire-géographie dans les collèges privés de 2001 à 2011.

SIEGLES ET ABBREVIATIONS

A2 : Antenne 2

A.C.P : Afrique-Caraïbes-Pacifiques

A.C.T.R : Association des Chefs Traditionnels et Religieux

ADEMA : Alliance Démocratique du Mali

A.D.I.D.E : Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emploi

A.D.V.R : Association Des Victimes de la Répression

A.E.E.M : Association des Elèves et Etudiants du Mali

A.F.C : Alliance des Forces du Changement

A.F.D.S : Alliance des Forces Démocratiques et Sociales

A.F.N : Association des Femmes du Niger

A.I.D : Association Internationale pour le Développement

A.J.P.D : Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès

ANPME : Association Nigérienne pour la Promotion et la Modernisation de l`Elevage

A.M.D.H : Association Malienne des Droits de l'Homme

A.N.D.D.H : Association Nigérienne Des Droits de l'Homme

A.N.D.P : Alliance Nigérienne pour la démocratie et le Progrès

A.P.F : American political Foundation

APRESS : Association pour la Promotion de l'Élevage au Sahel et au Sahara

BCEAO : Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest

B.D.R.N : Banque de Développement de la République du Niger

B.E.A **:** Banque Extérieur de l'Algérie

B.M **:** Banque Mondiale

BMCD **:** Banque Malienne Crédit et Dépôts

B.I.R.D **:** Banque Internationale pour la Reconstruction et le Développement

C.A.D **:** Coordination des Associations Démocratiques

C.C.A.O.D **:** Comité de Coordination des Associations et Organisations Démocratiques

C.C.L.D **:** Comité de Coordination des Libertés Démocratiques

C.C.N **:** Conseil Consultatif National

C.D.S **:** Convention Démocratique et Sociale

C.E.E **:** Communauté Economique Européenne

C.E.D.E.A.O **:** Communauté Economique Des Etats de l'Afrique de l'Ouest

CEN **:** Commission Nationale Electorale

C.E.N.I **:** Commission Electorale Nationale Indépendante.

C.F.A **:** Communauté Financière Africaine

C.F.D **:** Convention pour les Forces Démocratiques

C.M.L.N **:** Comité Militaire de Libération Nationale

C.M.S **:** Conseil Militaire Suprême

C.N.E.A.M **:** Commission Nationale d'Egale Accès aux Médias de l'Etat

CNE **:** Commission Nationale Electorale

C.N.D **:** Conseil National de Développement

C.N.D.P **:** Convergence Nationale pour la Démocratie et le Progrès

C.N.I.D **:** Convergence Nationale d'Initiative Démocratique

C.N.P.C.N **:** Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale

CNS : Conseil National de Sécurité

CNSS : Caisse Nationale de Sécurité Sociale

C.S.O.N : Conseil Supérieur d'Orientation Nationale

C.O.P.P.O : Collectif des Partis Politiques de l'Opposition

C.O.P.P : Collectif des Partis Politiques

COSUPUEL : Commission de Contrôle et de Supervision des Elections

C.P.R : Convergence Pour la République

C.R.N : Conseil de Réconciliation Nationale

C.S.N : Conseil de Salut Nationale

C.T.S.P : Comité de Transition du Salut du Peuple

D.L.D : Démocratie, Liberté et Développement

E.A.M.A : Etats d'Afrique Malgache et Associés

F.A.N : Forces Armées du Niger

F.C.D : Front pour le changement et la Démocratie

F.D.P : Front pour la Démocratie et le Progrès

F.E.A.N.F : Fédération des Etudiants d'Afrique Noire Francophone

FIS : Front Islamique du Salut

F.L.A : Front de Libération de l'Azaouad

F.L.A.A : Front de Libération de l'Aïr et de l'Azaouad

F.L.N : Front de Libération Nationale

F.M.I : Fonds Monétaire International

F.R.D.D : Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie

H.C.R : Haut Conseil de la République

I.D.S **:** Initiative de Défense Stratégique

J.L.D **:** Jeunesse Libre et Démocratique

J.P.N **:** Jeunesse Pionnière du Niger

K.G.B **:** Komitet Gossoudarstvennoi Bezapasnosth

M.F.U.A **:** Mouvement des forces Unies de l'Azaouad

M.I.R.I.A **:** Mouvement pour l'Indépendance, le Renouveau et l'Intégration Africaine

M.N.S.D **:** Mouvement National pour la Société et le Développement

M.P.A **:** Mouvement Patriotique de l'Azaouad

M.P.R **:** Mouvement Patriotique Républicain

N.P.F.L **:** National Patriotic Front of Liberia

N.R.I.I.A **:** National Republican Institue for International Affairs

O.N.G **:** Organisation Non Gouvernementale

O.N.U **:** Organisation des Nations Unies

O.P.E.P **:** Organisation des pays Exportateurs de Pétrole

O.R.T.M **:** Office de Radiodiffusion Télévision Malienne

O.R.T.N **:** Office de Radiodiffusion Télévision Nigérienne

O.U.A **:** Organisation de l'Unité Africaine

P.A.C **:** Parents, Amis et Connaissances

P.A.M **:** Programme Alimentaire Mondial

PARENA **:** Parti pour la Renaissance Nationale

P.A.S **:** Programme d'Ajustement Structurel

P.C.R **:** Parti Communiste Roumain

P.C.US **:** Parti Communiste de l'Union Soviétique

P.D.P **:** Parti Démocratique pour le Progrès

P.M.P **:** Petit et Moyens Partis

P.M.R.S **:** Parti Malien pour la Révolution et le Socialisme

P.M.T **:** Parti Malien du Travail

P.N.D.S **:** Parti Nigérien pour la démocratie et la Solidarité

P.P.N **:** Parti Progressiste Nigérien

P.P.S **:** Parti Progressiste Soudanais

P.R.L.N **:** Parti Républicain pour les Libertés du Niger

P.R.P.B **:** Parti Révolutionnaire du Peuple Béninois

P.S.D.N **:** Parti Social-Démocratique Nigérien

P.U.D.P **:** Parti de l'Unité, la Démocratie et le Progrès

RECOMA **:** Représentation Commerciale au Mali

R.C.F.M **:** Régie du Chemin de Fer du Mali

RFI **:** Radio France Internationale

R.D.P **:** Rassemblement pour la démocratie et le Progrès

R.D.T **:** Rassemblement Démocratique et le Progrès

RSF **:** Reporters Sans Frontières

R.T.M **:** Radiodiffusion Télévision Malienne

R.T.N **:** Radiodiffusion Télévision Nigérienne

R.P.M **:** Rassemblement Pour le Mali

R.P.M.S **:** Regroupement des Patriotes Maliens du Sénégal

S.A.M.A.N **:** Syndicat Autonome des Magistrats

S.F.I **:** Société Financière Internationale

S.L.C : Section des Lycées et Collèges

S.M.T : Société Malienne du Tabac

S.N.E.N : Syndicat National des Enseignants du Niger

S.N.P : Service National de participation

STABEX : Système de stabilisation des produits agricoles d'exportations

SOMATRA : Société Malienne Transport

SYDEEN : Syndicat Démocratique des Enseignants et Employés de l'Education Nationale

SYNES : Syndicat Nationale des Enseignants du Supérieur

SYSMIN : Système de Stabilisation des produits Miniers

TRANSPAMALI : Transformation Papier au Mali

U.D .D : Union pour la démocratie et le Développement

U.D.P : Union pour la Démocratie et le Progrès

UDPM : Union Démocratique pour le Peuple Malien

UDPS : Union pour la Démocratie et le Progrès Social

U.E : Union Européenne

UENUN : Union des Etudiants Nigériens de l'Université de Niamey

UNEEM : Union Nationale des Elèves et Etudiants du Mali

UFD : Union des Forces Démocratiques

UFDP : Union des Forces Populaires et Démocratiques

UMOA : Union Monétaire Ouest Africain

UNFM : Union Nationale des Femmes du Mali

UNJM : Union Nationale des Jeunes du Mali

UNSTB : Union Nationale Syndicale des Travailleurs du Bénin

UNTM **:** Union Nationale des Travailleurs du Mali

UNTN **:** Union Nationale des Travailleurs du Niger

UPDP **:** Union des Patriotes Démocrates et progressistes

URSS **:** Union Régionale des Syndicats du Soudan

URSS **:** Union des Républiques Socialistes et Soviétiques

USA **:** United State of America

USAID **:** United State Agency International for Developpement

USN **:** Union Scolaire du Niger

US-RDA **:** Union Soudanaise section Rassemblement Démocratique Africain

USTN **:** Union Syndicale des Travailleurs du Niger

UTTS **:** Union de Tous les Travailleurs Soudanais

INTRODUCTION GENERALE

L'histoire politique du continent noir a été marquée depuis 1990 par la démocratisation. En effet, à cette date, l'Afrique dans son ensemble est retournée aux valeurs et principes du pluralisme qui y avaient cours pendant la lutte pour l'accession à l'indépendance[1].

Par cette nouvelle donne, la vie sociopolitique africaine amorce sa rupture d'avec le monopartisme. Cette ouverture au multipartisme, est gage d'un nouveau départ pour tous ceux qui sont épris de liberté et de justice. Les conférences nationales qui ont marqué le processus démocratique de certains pays, entre 1990 et 1993 deviennent le modèle réclamé par tous les adeptes du renouveau politique. C'est l'objet de cette thèse qui s'inscrit dans le champ de l'histoire politique.

Notre domaine d'investigation ainsi présenté, nous avons opté de travailler sur les conférences nationales, un des aspects de la démocratisation du continent.

Notre thème s'intitule : **Les conférences nationales dans le processus démocratique en Afrique : les cas du Mali et du Niger 1991-2002**.

Qu'est-ce-qui explique le choix de ce sujet ?

Le choix de ce sujet et particulièrement du Mali et du Niger, n'est pas fortuit. Il résulte en effet de deux grandes motivations : l'une est d'ordre subjectif et l'autre d'ordre objectif.

La motivation subjective tient à plusieurs raisons.

Notre père qui était professeur d'histoire et géographie au lycée de Lakota, à la faveur de l'effervescence démocratique qui s'était emparée de l'Afrique en 1990, ne cessait de nous répéter que le salut de la Côte-d'Ivoire et au-delà, de tous les pays de notre continent passait par l'organisation de ces forums populaires capables de favoriser un pluralisme véritable. Depuis lors, nous cherchions à mieux appréhender cette voie d'accession au multipartisme intégrale.

Il s'agissait aussi de cerner la situation politique qui régnait au Mali et au Niger à la veille du déroulement de leurs assises populaires. Au Mali le pouvoir venait d'être renversé par des militaires qui ont institué une transition militaro-civil et, au lieu de chercher à s'éterniser, ils ont favorisé la tenue de la conférence nationale en vue de passer le relais aux civils.

[1]En fait au cours de la lutte émancipatrice, il existait le multipartisme en Afrique. Cela se vérifiait par l'existence de plusieurs partis politiques qui rivalisaient en vue d'avoir le suffrage des électeurs. En Afrique francophone, ce concept politique a été une réalité de 1946 à 1960, et a disparu après les indépendances pour faire place au monopartisme.

Au Niger, le régime en place disposait encore de toute la force régalienne : police, armée, gendarmerie et l'entièreté de l'Administration. Il disposait de l'appareil étatique pour imposer son diktat aux populations sans être inquiété outre mesure comme d'autres chefs d'Etat. Mais il ne le fit pas, au contraire il accepta la tenue de ce tribunal populaire.

La troisième raison est l'appréhension des personnalités de Moussa Traoré et d'Ali Saïbou. Le chef de l'exécutif malien, était présenté par les médias occidentaux comme'' un va-t-en guerre'','' un assoiffé'' de pouvoir, un être ''machiavélique'' qui s'obstinait à rester au pouvoir coûte que coûte alors qu'il était isolé et ne maitrisait plus rien. Il était présenté comme un homme qui refusait tout compromis, tandis que le chef de l'Etat nigérien, était vu par la même presse, comme un ''agneau'', un chef prêt à tous les sacrifices pour l'intérêt supérieur de sa patrie. C'était en quelque sorte un bon père de famille, présenté aussi comme un homme dépassé par les événements et qui voulait se débarrasser du fardeau du pouvoir d'Etat face à la tournure imprévue que prenaient les événements dans son pays. Il est question d'aller au-delà de ces caricatures pour voir ce qu'il en était en réalité.

La quatrième raison subjective est la volonté de mieux cerner l'évolution de leur processus pluraliste ; savoir pourquoi le Mali a plus ou moins réussi son entrée dans le concert des nations démocratiques, alors que le Niger semble être à la traîne.

La motivation objective tient en un seul point, la pertinence scientifique du sujet. De nombreux ouvrages portent sur la démocratisation du continent noir. Mais dans le fond, très peu sont consacrés aux conférences nationales. Ceux qui existent sont généralement le fait de journalistes qui se basent sur l'événementiel, de sociologues qui parlent de l'impact des conférences sur les populations, de juristes qui ne s'interessent qu'aux résolutions juridiques de ces assises, de philosophes et de politologues qui parlent du rôle joué par le politique. Comme on le note, les conférences nationales renferment à la fois un intérêt social, politque et juridique, ce qui ne peut laisser indifférent l'historien du temps présent. Il s'agit donc pour lui de porter un régard qui englobe à la fois la portée immediate et lointaine de ces forums populaires.

A travers les cas du Mali et du Niger qui tranchent par leur originalité, car à la fin de leurs assises populaires, les débats portant sur certains dossiers délicats ont continué dans des commissions spécialisées, il s'agit pour nous de combler l'insuffisance des travaux d'historiens portant sur les conférences nationales. Et d'apporter aussi, une contribution à l'élaboration de la connaissance scientifique sur ces forums populaires avec, si possible, un regard nouveau.

Pour mieux cerner notre sujet il nous a paru opportun de définir ses concepts clés et de le délimiter.

- Le cadre conceptuel

Le cadre conceptuel est une partie du travail de recherche, qui consiste à donner des précisions sur le thème d'étude.

Il s'agit de définir ici, certains concepts essentiels de notre sujet.

- La conférence nationale

Cette expression revêt plusieurs significations, nous essayerons d'en donner une définition acceptable qui cadre avec nos recherches.

La conférence nationale, s'apparente à une pratique vieille de plusieurs siècles qu'on assimile souvent soit au Parlement en Angleterre, soit au Concile de Trente au niveau de l'Eglise Catholique ou encore aux Etats généraux en France sous l'Ancien Régime.[2] A y voir de près, sa ressemblance avec le dernier cas cité, est plausible grâce aux débats animés qui s'y déroulaient.

En effet, sous ce régime politique, les populations se rencontraient sur un espace donné pour discuter des problèmes cruciaux sans aucun tabou à travers des discussions intenses. Les débats se déroulaient sans discrimination, avec un respect mutuel, car : « *Tout s'y décide à la pluralité des voix.* [3]»

Ces réunions, étaient appelées assemblées villageoises quand elles se déroulaient au village, assemblées générales lorsqu'elles se tenaient en ville. Ces rencontres regroupaient des élus des trois ordres : le clergé, la noblesse et le tiers-état.

Dotées d'un certain pouvoir, et indispensables dans le fonctionnement de la France, elles étaient connues sous le vocable d'Etats généraux.[4] En juin 1789, le tiers-état se proclama Assemlée générale et il est rejoint par les deux autres ordres en juillet de la même année. Ceci a pour conséquence le declenchement de la Révolution française le 14 juillet 1789.

Adaptées à la réalité africaine dès 1990, avec l'instauration du multipartisme, elles prennent une autre connotation pour devenir conférence nationale.

---

[2]L'Ancien Régime est le régime social et politique français qui commence au XVI^{ème} siècle avec les Bourbons pour prendre fin au XVIII^{ème} avec Louis XVI, précisément avec la révolution.

[3]Frantz Funck Betranno, *L'Ancien Régime,* Paris, Fayard, 1926, p.396.

[4]Michel Novelle (sous la direction de), *l'Etat de la France pendant la révolution : 1789-1799,* Paris, La Découverte, 1988, p.96.

Pour Moustapha Sène, elles s'apparentent à *:* « *Un procès populaire à l'africaine où l'on fait des critiques à l'endroit de quelqu'un ou de quelque chose*.[5]»

Diegou Bailly Jérôme, est un peu plus précis, pour lui *: « C'est le tribunal des partis uniques ayant géré les pays africains de 1960 à 1990.* [6]»

Emmanuel Okakan, présente la conférence nationale, comme : « *Une palabre locale africaine, un système de prise de décision qui permet aux membres d'une famille, d'un clan, aux habitants d'un village, d'une chefferie ou d'un royaume de participer, soit directement, soit indirectement (par mandataire désigné) à la vie de la société (…) Le processus est lent (…) Mais la décision qui en résulte à force de loi et s'impose à toute la collectivité.*[7]»

Ces assises sont surtout : «*Un grand débat public, une grande ''palabre'' qui donne à chaque couche de la population, à chaque groupe organisé, qu'il soit politique, économique ou religieux, et aux acteurs et décideurs politiques eux-mêmes, l'occasion d'apprécier ensemble, de manière contradictoire, les faits et gestes du pouvoir en prenant à témoin la nation tout entière.*[8]»

Elles sont définies aussi comme *: «Un accord qui tente de définir ou mieux redéfinir les règles qui gouvernent l'exercice du pouvoir sur la base de garanties concernant ceux qui adhèrent au pacte.*[9]»

Comme nous le constatons la conférence nationale est présentée sous plusieurs angles. Ces différentes définitions présentent néanmoins des insuffisances.

Pour nous, la conférence nationale est une réunion ou précisément une rencontre de grande envergure et solennelle regroupant toutes les sensibilités sociopolitiques d'un pays donné au cours de laquelle, les débats entre participants portent sur tous les sujets : la politique, l'économie, la culture. C'est donc un parlement populaire, dans le vrai sens du terme car les débats y sont très houleux.

Plutôt que de la faire dériver des Etats généraux de la France d'Ancien Régime, il faut la relier aux réalités sociales africaines. En effet, dans l'Afrique profonde lorsqu'il y a un

---

[5]Entretien avec son excellence Moustapha Sène, chef de la diplomatie sénégalaise en Côte-d'Ivoire, le 13 août 2008, à son bureau de l'ambassade du Sénégal à Abidjan-Plateau de 10h30 à 11h30.

[6]Entretien avec M. Jérôme Diegou Bailly, journaliste, écrivain, ancien Président du Conseil National de la Communication et de l'Audiovisuel (CNCA), le 17 juin 2008, à son bureau à Abidjan-plateau à l'immeuble AIR IVOIRE de 11 heures à 11h50.

[7]Emmanuel Okalan, ''Le processus d'acculturation en Afrique : Les vertus de la palabre locale au service de l'entreprise'', in *Revue des Sciences Politiques,* vol.30, n° 4, décembre 1994, p.731.

[8]PARDOC-AIP, *Les conférences nationales dans la presse,* Paris, AIPLF, 1993, pp.11-12.

[9]Jean-Pascal Dalloz et Patrick Quantin (sous la direction de), *Transitons démocratiques africaines : Dynamismes et contraintes (1990-1994),* Paris, Karthala, p.81.

problème, tout le monde est convié sous l'arbre à palabre pour en débattre en vue d'y trouver des solutions : **c'est la démocratie villageoise**. C'est dans ce sens que sur le continent, par le biais des conférences nationales, les Africains ont ''africanisé'' le concept de la démocratie.

- Processus démocratique

Ce groupe de mots, comprend deux composantes essentielles : Processus et démocratique.

Le premier terme est d'origine grecque. Il se définit comme *: «Uun enchainement ordonné des faits ou des phénomènes, répondant à un certain schémas et aboutissant à un résultat déterminé. Il veut aussi dire marche, développement.*[10]*»*

Mais dans le cadre de ce travail, ce terme veut dire une étape, une évolution, un changement, une transition vers.

La seconde composante, démocratique est aussi d'origine grecque et proviendrait de deux mots : ''démos'' qui veut dire peuple et ''kratos'' qui signifie gouverner.

En fait, ce concept est un héritage du monde hellénistique. En effet, c'est un système politique qui a été peaufiné par Solon mais c'est Périclès qui lui a donné ses lettres de noblesse. Pour lui : « *L'Etat est administré dans l'intérêt de la masse et non d'une minorité.*[11]*»* On lui doit la formule ''***le gouvernement du peuple, par le peuple et pour le peupl****e*'', popularisé par le président américain Abraham Lincoln.

L'histoire de la démocratie, a débuté dans la cité d'Athènes à l'époque Classique (-V siècle et –VI). Cette Cité-Etat en a fait sa priorité et ce concept a connu plusieurs péripéties avant de s'imposer en 403.[12]

Après cette ''victoire'' aux forceps, la démocratie fut organisée autour de deux piliers essentiels : l'Isonomie qui suppose l'égalité des citoyens devant la loi et l'égale participation de tous à l'exercice du pouvoir et l'Isegoria qui assure l'égalité du droit à la parole dans l'assemblée (Ecclésias) pour tous les citoyens, ainsi que la liberté de parler en public dans les discussions précédant les délibérations collectives.

[10] *Le Grand Larousse illustré*, Paris, 2005, p.876.
[11] Claude Mossé, *L'histoire d'une démocratie : Athènes, des origines à la conquête Macédoine*, Paris, Seuil, p.47.
[12] Jean-Jacques Maffré, *Le siècle de Périclès,* Paris, PUF, Collection '' Que sais-je'', 1990, p.53.

La démocratie athénienne est présentée la plupart du temps comme *:* «*Le système dans lequel, le peuple exerce directement ou indirectement sa souveraineté.*[13]*»*

C'est aussi : «*Une philosophie, une manière de vivre, une religion, et presque accessoirement une forme de gouvernement (…) L'on distingue deux sortes de démocratie : l'une Marxiste où le peuple souverain est celui d'une société unifiée, homogène où ont disparu les antagonistes de classe, les oppositions de tendances que l'ordre social désirable.*

L'autre pluraliste (libérale), occidentale, entend dégager la volonté populaire d'une société diversifiée où s'entrecroisent et parfois se heurtent les intérêts et les représentations de l'ordre souhaité.[14]*»*

La démocratie est vue par John Hallowel, comme : « *L'art du compromis.*[15]» C'est ce procédé qui représente son trait essentiel et déterminant en tant que système de gouvernement.

Catherine Coquery-Vidrovitch estime que le concept possède un double langage car *: «D'une part il se réfère à une idée politique, d'autre part à un processus qui est constamment en devenir et ne parvient pas à son achèvement.*[16]*»*

Nicéphore Soglo en a donné une vision plus ou moins large. Pour lui, « *la démocratie a pour but dans toute société, d'assurer la participation des citoyens à la gestion des affaires communes en faisant en sorte qu'ils désignent eux-mêmes les personnes chargées de cette gestion, et exercent sur ces dernières leur légitime contrôle. En ce sens, la démocratie comme idéale, est universelle. Et comme politique, elle devrait être la chose du monde la mieux partagée.*[17]*»*

Comme on le note, la démocratie est vue sous plusieurs angles : elle est libérale, populaire, censitaire (seuls les citoyens dont le total des contributions directes depasse un seuil de cent, sont des électeurs, ce fut le cas de la Belgique de 1830 jusqu'en 1894) ou elle est encore représentative (le pouvoir est aux mains d'une olligarchie élue).

Toutes ces différentes définitions bien qu'elles nous permettent une bonne appréhension de la démocratie, n'en donnent pas une vision plus large.

---

[13]Bernard Baritaud, *50 mots de la culture générale classique*, Paris, Saint Armand, 1992, p.47.
[14]Georges Burdeau, *La démocratie : Essai synthétique,* Bruxelles, 1956, pp.46-49.
[15]John Hallowel, *Les fondements de la démocratie,* Paris, les Editions Internationales, 1970, p.47.
[16]Catherine Vidrovitch Coquery, '' Histoire et historiographie du politique en Afrique. La nécessité d'une relecture critique : A propos de la démocratie'', in *Politique africaine,* n° 46, mai 1992, pp.31-32.
[17]Nicéphore Soglo, ''La démocratie est diverse et perfectible'', in *Afrique-démocratie et développement,* n° 12, décembre 1996, p.1.

Ainsi, partant de ces esquisses de définition, nous pouvons dire que la démocratie est le type de régime où les libertés sont en principe garanties pour tous. Cela est vrai, car l'on est censé y retrouver entre autres : la liberté de presse et de l'information, c'est-à-dire une absence de la censure, l'existence de l'alternance véritable du pouvoir. L'existence de plusieurs partis politiques aux idéologies différentes et qui luttent sainement pour la conquête du pouvoir, la séparation réelle de l'exécutif d'avec le législatif et le judicaire, le respect de la dignité humaine, la liberté de travail.

Mais le plus important à notre sens dans les composantes de ce concept, c'est le rôle plus que primordial du peuple. Cette entité, est en amont et en aval de la démocratie, c'est pourquoi cette forme de gestion de l'Etat est présentée comme la résultante de la volonté du peuple, d'ou l'expression ''vox populos'' qui signifie littéralement la voix du peuple. C'est le peuple qui décide et l'on se doit de ce fait de respecter sa volonté. Il est la pierre angulaire du pluralisme politique.

- Délimitation du champ d'étude et du cadre géographique

L'explication des bornes chronologiques et du cadre géographique s'impose afin de mieux orienter notre travail.

- Les bornes chronologiques et les raisons de leur choix

Tout travail historique a besoin d'être limité, d'où l'importance des bornes chronologiques.

La période d'étude va de 1991 à 2002.

La première date, 1991 est significative à plusieurs titres.

Hormis le Bénin et le Gabon qui ont organisé leurs assises populaires en 1990, les autres pays qui ont emprunté le même chemin l'ont fait en 1991. C'est la période du ''syndrome'' conférence nationale en Afrique.

C'est également l'an 1 du retour démocratique avec des fortunes diverses dans chaque Etat. Elle marque aussi après la ténue de ses assises populaires, le premier test politique du ''quartier latin africain'',[18], donc de son renouveau avec l'organisation des élections générales : les législatives de 20 févier 1991, le premier tour des présidentielles le 10 mars 1991 et le second tour le 24 mars 1991.

[18]C'est le nom attribué au Bénin, pour le nombre élevé d'intellectuels dans ce petit pays d'Afrique de l'Ouest francophone durant la période coloniale.

Ailleurs dans le monde, la tentative de remise en cause des institutions démocratiques de l'Union Soviétique par des personnalités nostalgiques de la période communiste a lieu le 18 août 1991. Cette tentative déclenche une mobilisation interne et externe pour sauver cet acquis ''précieux''.

Tous ces événements étaient une source de motivation supplémentaire pour les populations maliennes et nigériennes, qui luttaient, pour l'avènement de la démocratie.

2002 est aussi marquée par des faits majeurs.

En Afrique, cette année, correspond d'emblée au douzième anniversaire du retour au pluralisme. C'est surtout le douzième anniversaire des deux premières conférences nationales du continent, celle du Bénin et du Gabon.

Pour le Mali et le Niger, les Etats sur lesquels porte notre réflexion, elle représente le onzième anniversaire de leur ouverture au multipartisme, après l'organisation de leurs assises nationales. Des changements importants se sont opérés dans les deux pays.

Au Mali, les élections présidentielles de cette année voient l'arrivée au pouvoir d'un candidat sans caution d'un parti politique, Amadou Toumani Touré (ATT pour les intimes) qui avait géré la transition politique de 1991 à 1992. C'est une grande première au Mali et en Afrique.

Au Niger, le climat sociopolitique connait plus ou moins une accalmie depuis les consultations générales de 1999, une grande première pour qui connait l'évolution de ce pays depuis la conférence nationale. De plus, après la mutinerie de 2001, les politiques font une union sacrée autour de leur pays.

- Le cadre géographique

Les conférences nationales ont eu lieu : « *Principalement sur la façade Atlantique du cours du sahel à la forêt équatoriale. Son domaine discontinu est celui de la colonisation française qui a satellisée le Zaïre ; jadis Belge et néanmoins francophone.*[19]»

Dans le cadre de notre thèse, comme susmentionné nous avons choisi le Mali et le Niger deux pays de l'Afrique occidentale.

Le Mali, dans sa configuration actuelle, est située au cœur de l'Afrique occidentale, à califourchon sur l'espace sahélo-saharienne. C'est un très vaste territoire d'environ

[19]Fabien Boulouga Eboussi, *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, p.11.

1.241.238km$^{2.}$ C'est pourquoi ses populations l'appellent avec fierté en bambara, ''Maliba'',[20] mais qui a la particularité d'être enclavé.

Sa grandeur se perçoit par le nombre de ses pays frontaliers, sept au total. En effet, le Mali est limité par : « *l'Algérie au nord sur 1.376km ; la Guinée sur 858km ; et la Côte-d'Ivoire sur 532km au sud ; le Niger sur 821km et le Burkina sur 1000km à l'est ; la Mauritanie sur 2.2237km et le Sénégal sur 419km à l'ouest.*

Il est composé de huit régions administratives et arrosé par deux fleuves (le Niger 4200km) et le Sénégal (1700km). [21]» Le désert occupe 45% de son territoire. Rattaché à l'Afrique Occidentale Française (AOF), après la conquête de Gallieni (1880-1895), il prit son indépendance en 1960 sous la conduite de son leader Modibo Keïta.

Le Niger est aussi situé dans la zone sahélo-saharienne, précisément à la lisière entre le monde méditerranée au nord et le golfe de guinée au sud. Il est situé précisément à la charnière de l'Afrique de l'ouest, de l'Afrique centrale et du Sahara. Tout comme le Mali, c'est un immense territoire avec une superficie de 1.267000 km^2.

Le Niger possède aussi sept pays frontaliers à savoir au nord l'Algérie et la Lybie ; à l'est, le Tchad ; le Mali et Burkina à l'ouest et au sud, le Nigéria et le Bénin.

Le désert occupe environs les 3/4 de son espace, le pays est arrosé par le fleuve éponyme qu'est le Niger[22] qui le traverse du nord au sud sur 550 km. Il devient indépendant en 1960 sous la conduite de Hamani Diori.

Après la définition des concepts clés du sujet et de sa délimitation, qu'en est-il de l'état de la question ?

Cette partie représente pour le chercheur une étape très importante de son travail. C'est ici qu'il répertorie toutes les productions se rapportant à son étude. Il s'agit pour lui d'en cerner au mieux le contenu, d'en relever si possible des insuffisances, de les dépasser et de proposer une nouvelle orientation.

Dans cette perspective, certains auteurs mettent en exergue les causes de l'avènement du pluralisme en Afrique.

---

[20]L'expression signifie littéralement le grand Mali, en référence à l'étendue de leur pays. Ainsi, dès que vous arrivez à Zégoua, ville frontalière avec la Côte-d'Ivoire, et que les populations se rendent compte que vous êtes étranger ils vous chahutent. En effet, ils diront avec humour de vous attachez les services d'un guide au risque de vous perdre, car leur Etat est immense.

[21]Dr Traoré Aba Oumar, *Mon combat pour le Mali*, Editions L'Harmattan, 2005, p.17.

[22]Le fleuve Niger est le troisième long fleuve d'Afrique.

Les transitions démocratiques africaines : Dynamismes et contraintes (1990-1994)[23], ouvrage élaboré sous la direction de Jean-Pascal Dalloz et de Patrick Quantin parle de la démocratisation du continent, notamment des facteurs de ce changement, qui sont à la fois externes et internes.

L'ouvrage d'Augustin Francis Akindès, La marche aveugle vers la démocratie en Afrique noire Francophone[24], parlant de la démocratisation biaisée du continent noir, évoque aussi les causes du pluralisme politique : les événements de l'Est tels la chute du mur de Berlin et l'implosion de l'Union des Républiques Socialistes Soviétiques ; la fin de la guerre froide et la conférence de La Baule.

L'histoire des pays de l'Est[25], de Henry Bogodan qui analyse la mainmise de l'Union Soviétique sur l'Europe Orientale permet de comprendre pourquoi l'implosion de ce pays agit automatiquement sur ses satellites et comment les bouleversements dans cette partie du monde ont été un des éléments catalyseur du processus démocratique sur le continent africain.

Développer par la démocratie : Injonctions occidentales ou exigences planétaires ?[26], publié sous la direction de Sophia Mappa, montre que la démocratie a été en grande partie imposée aux Africains par les Occidentaux.

L'ouvrage d'Alain Gandolfi, La perestroïka et le tiers-monde : 1985-1991[27], montre que les réformes entreprises en Union Soviétique par Gorbatchev ont eu des répercussions sur l'Afrique, dans la mesure où ce continent avait le même fonctionnement politique que les pays de l'Est, à savoir un parti unique fort.

Hélène Carrère d'Encausse dans Victorieuse Russie[28] permet de connaitre le monde soviétique et de cerner l'importance de l'URSS sur la scène politique internationale par le biais d'une diplomatie dynamique. On comprend dès lors pourquoi ses soubresauts sociopolitiques des années 80 ont eu des répercussions dans le monde.

D'autres auteurs mettent l'accent sur l'origine des conférences nationales qu'ils font remonter à l'Ancien Régime français du fait de la similitude frappante entre les Etats

[23]Jean-Pascal Dalloz et Patrick Quantin (sous la direction de), *Les transitions démocratiques africaines : Dynamismes et contraintes (1990-1994)*, Paris, Karthala, 1997, 314p.
[24]Augustin Francis Akindès, *La marche aveugle vers la démocratie en Afrique noire francophone*, Abidjan, SN, 1992, 156p.
[25]Henry Bogodan, *Histoire des pays de l'Est*, paris, Seuil, 1990, 622p.
[26]Sophia Mappa (sous la direction de), *Développer par la démocratie : Injonctions Occidentales ou exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995, 484p.
[27]Alain Gandolfi, *La perestroïka et le tires-monde : 1985-1991*, Paris, PUF, 1992, 227p.
[28]Hélène Carrere d'Encausse, *Victorieuse Russie, Editions Fayard*, 1992, 439p.

généraux de cette époque et les assises populaires africaines. Pour comprendre ce lien nous avons eu recours à plusieurs ouvrages, mais nous en présentons deux.

L'Ancien Régime[29] de Frantz Brentano Funck nous a permis de comprendre le fonctionnement sociopolitique de la France à cette époque, avec en point de mire les Etats généraux, comme un lieu de discussion de toutes les couches sociales, comme les conférences nationales.

Nous nous sommes intéressé dans L'Ancien Régime des origines à la Révolution,[30] de Lucien Romier aux débats houleux lors des Etats généraux. Cette même ambiance a prévalu aux assises populaires africaines.

D'autres ouvrages parlent des fondements du parti unique objet de toutes sortes de récriminations de la part des populations sur le continent noir. Donc, il a paru nécessaire d'en connaitre le fondement.

Plusieurs livres peuvent être cités, mais nous présentons trois.

Le premier de Roumain Yakemtchouk, Une démocratie pour l'Afrique[31], analyse bien les causes de l'instauration du monopartisme en Afrique. Il critique sévèrement ce système politique. Sa position bien que justifiée par rapport à son objectif laisse perplexe car avant toute critique, il aurait été judicieux de souligner ses bienfaits, car le monopartisme n'a pas causé que du tort à l'Afrique.

C'est dans ce même ordre d'idée que nous avons consulté le livre de Jean-Noël Loucou Le multipartisme en Côte-d'Ivoire, [32] surtout la partie où il explique le passage du multipartisme au monopartisme, de la lutte émancipatrice à l'avènement de la première République.

Des parties de l'ouvrage de Thierry Perret Afrique-voyage en démocratie : Les années cha-cha[33] intéressent notre sujet. Notamment celles où l'auteur montre que le parti unique mis en place selon ses concepteurs pour le bien-être des populations a été un échec.

Une partie de notre travail portant sur la révolte du peuple Touareg, il nous a paru important de le connaitre et de comprendre le sens de leur rébellion. Nous avons été aidés par plusieurs ouvrages, mais nous évoquerons deux.

---

[29] Frantz Brentano Funck, *L'Ancien Régime,* Paris, Fayard, 1926, 572p.
[30]Lucien Romier, *L'Ancien Régime des origines à la Révolution,* Paris, Hachette, 1948, 320p.
[31]Romain Yakemtchouck, *Une démocratie pour l'Afrique*, Bruxelles, Institut Royal des Relations Internationales, 1991,126p.
[32]Jean Noel Loucou, *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire,* Abidjan, Netter, 1992, 213p.
[33]Thierry Perret, *Afrique-voyage en démocratie : Les années cha-cha*, Paris, L'Harmattan, 1994, 335p.

Les Touaregs Kel Adagh, dépendances et révoltes : Du Soudan français au Mali Contemporain,[34] de Pierre Bouley nous a permis de comprendre que la contestation des touaregs au Mali et au Niger dans les années 1990 résulte de leur marginalisation.

Jacques Hurecki, dans Essai sur les origines des Touaregs, problématique culturelle des Touaregs dans la région de Tombouctou,[35] nous permet de comprendre au-delà de ce groupe spécifique, le désir d'autonomie de tout le peuple touareg.

Plusieurs ouvrages traitent de l'organisation des assises populaires dans tous les pays. Le premier, Les conférences nationales africaines dans la presse[36] du groupe de presse PARDOC-AIPLF, une sorte de press-book de la presse africaine, qui fait un compte-rendu des conférences nationales dans tous les pays qui ont eu à le faire, en insistant particulièrement sur le déroulement et les résultats.

Le deuxième, d'Afize Adamon, Le renouveau démocratique au Bénin : La conférence nationale des forces vives et la période de transition[37] nous a renseigné sur le déroulement de ce forum populaire au Bénin qui en est l'initiateur.

Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre[38] de Fabien Boulaga Eboussi, décrit l'ambiance qui prévalait pendant ces assises dans les différents pays où elles ont eu lieu et met aussi un accent sur les différentes résolutions de ces forums populaires.

L'ouvrage Tchad-Niger : Escroquerie à la démocratie[39], de l'ONG AGIR-ICI-SURVIE nous a été d'un grand apport pour sa description de l'organisation des assises dans les deux pays, qu'il a qualifiée d'approximative.

D'autres travaux portent spécifiquement sur les cas du Mali et du Niger, les deux Etats objet de notre thèse.

Pour le Mali, sur les causes de la chute du Président Moussa Traoré, nous disposons de plusieurs ouvrages intéressants, mais nous en présentons deux. L'un de Diarrah Oumar Cheick intitulé Vers la IIIème République du Mali[40] où il montre que le chef d'Etat malien a

---

[34]Pierre Bouley, *Les Touaregs Kel Adagh, dépendances et révoltes : Du Soudan français au Mali contemporain*, Editions Karthala, 1999, 644p.

[35]Jacques Hurecki, *Essai sur les origines des Touaregs, problématique culturelle des Touaregs dans la région de Tombouctou*, Editions Karthala, 2003, 764p.

[36]Pardoc-AIPLF, *Les conférences nationales africaines dans la presse*, Paris, AIPLF, 1993, 220p.

[37]Afize Adamon, *Le renouveau démocratique au Bénin : La conférence nationale des forces vives et la période de transition*, Paris, L'Harmattan, 1995, 223p.

[38]Fabien Boulaga Eboussi, *Les conférences nationales en Afrique noire : Une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, 229p.

[39]Agir-Ici Survie, *Tchad-Niger : Escroquerie à la démocratie*, Paris, L'Harmattan, 1995, 223p.

[40]Diarrah Oumar Cheick, *Vers la IIIème République du Mali*, Editions L'Harmattan, 1991, 236p.

été victime de sa gestion chaotique du pays, mais aussi de son entourage immédiat avec en tête sa femme Mariam.

Mon combat pour le Mali[41] du Docteur Traoré Aba Oumar montre aussi comment Moussa Traoré a fait preuve de laxisme vis-à-vis de ses proches, situation qui a précipité sa déchéance.

Le déroulement de ces assises et la situation post-conférence nationale au Mali, a intéressé plusieurs auteurs.

Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours[42] du CERDES relève les travers de la transition politique au Mali, et les difficultés sociopolitiques de la troisième République.

Démocratie et concertation nationale[43] publié sous la direction de Sidibé Oumarou et de Gérard Kester, montre que la conférence nationale au Mali s'est déroulée dans un bon esprit et que les élections de 1997 étaient cruciales pour le pays.

Le défi démocratique au Mali[44] de Diarrah Oumar Cheick permet de comprendre que la présidence de Konaré a été éprouvante à cause d'une part de la fronde scolaire et d'autre part du blocage politique qui débute à partir de 1997.

Le chemin des orages[45] de Drabo Gaoussou montre justement que les élèves et étudiants ont été la bête noire du pouvoir Konaré de 1993 à 1998; ils l'ont pratiquement acculé pendant cette période.

Concernant le Niger, on peut citer Le Niger, contemporain tome I : L'époque coloniale (1850-1960), chronologie politique[46] de Koudizié Kio Aboubakari. C'est une chronologie politique comme son titre l'indique, qui permet de comprendre comment ce pays est devenu une colonie française, puis dans quelle condition il a accédé à l'indépendance.

Suivent les causes de la révolte des populations en vue du changement de régime.

Le livre édité sous la direction d'Idrissa Kimba ayant pour titre Le Niger : Etat et démocratie[47], qui est une production d'éminents chercheurs en Sciences Sociales de

[41] Dr Traoré Aba Oumar, *Mon combat pour le Mali*, Editions L'Harmattan, 2005, 145p.
[42]Centre d'étude et de recherche pour la démocratie et le développement économique et social, *Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours*, Editions Doniya Bamako, 1996, 218p.
[43]Sidibé Oumarou et Gerard Kester (sous la direction de), *Démocratie et concertation nationale*, Paris, L'Harmattan, 1994, 183p.
[44]Diarrah Oumar Cheick, *Le défi démocratique au Mali*, Edition L'Harmattan, 1996, 313p.
[45]Drabo Gaoussou, *Le chemin des orages*, Editions Doniya, Bamako, 2001, 350p.
[46]Koudizié Kio Aboubakari, *Le Niger contemporain, tome I : L'époque coloniale (1850-1960), chronologie politique*, Imprimerie nationale du Niger, Niamey, 1991, 368p.
[47]Idrissa Kimba (sous la direction de), *Le Niger : Etat et démocratie*, Edition L'Harmattan, 2001, 391p.

l'Université de Niamey, évoque la contestation sans répit du peuple nigérien qui a abouti au changement politique de 1991.

Contribution du Ministère du plan pour la préparation de la conférence nationale[48], montre que le gouffre économique dans lequel le Niger était plongé, a été un des éléments catalyseurs de la révolte des populations.

Concernant le déroulement de la conférence nationale au Niger, le livre de Koudizié Kio Le Niger contemporain, tome 3 : L'ère démocratique (1991-2003)[49] montre que l'organisation de la conférence nationale au Niger n'a pas été de tout repos et son déroulement très complexe, au vu des divergences entre participants.

Les difficultés de la transition qui résultaient des recommandations des assises populaires sont abordées par Kotioudi Idiama, dans Transition à la nigérienne.[50] L'auteur met en relief les animosités entre le président du HCR et le premier ministre de la période transitoire, caractérisées par des crocs en jambe, les mauvaises interprétations des dispositions constitutionnelles, la mésentente. En somme, une transition très tumultueuse. Dans cette lutte, entre les deux hommes, Kotioudi rejette l'échec de cette période importante du Niger sur le premier et blanchit pratiquement le second. Alors que dans le fond, les responsabilités sont partagées.

L'évolution sociopolitique du Niger post-transition, a intéressé beaucoup d'auteurs dont voici quelques uns.

La difficile démocratisation du Niger[51], de Jean-Claude Maignan est intéressant pour son analyse concernant les blocages constitutionnels, les deux coups d'Etat qui ont émaillée ce pays en plein processus démocratique.

L'ouvrage d'Ousmane Mahamane, Refonder la gouvernance démocratique au Niger[52] est celui du Président de ce pays, élu au soir de la transition, et victime d'un putsch par la suite. Cet ouvrage autobiographique, est la part de vérité de cette personnalité sur la crise au sommet de l'Etat qui a secouée le Niger entre 1994 et 1996. Le livre nous a laissé sur notre faim, car il n'explique pas clairement les raisons du clash entre lui et son premier ministre,

[48]Ministère du plan et du développement du Niger, C*ontribution du Ministère du plan et du développement, pour la préparation de la conférence nationale,* Imprimerie Nationale du Niger, Niamey, 1991, 284p.
[49]Koudizié Kio Aboubakari, *Le Niger contemporain tome III : L'ère démocratique (1991-2003),* Imprimerie nationale du Niger, Niamey, 2005, 228p.
[50]Koutioudi Idiama, *Transition à la nigérienne,* Nouvelle imprimerie du Niger, Niamey, 1993, 135p.
[51]Jean-Claude Maignan, *La difficile démocratisation du Niger*, Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie moderne, L'Harmattan, 2000, 191p.
[52]Ousmane Mahamane, *Refonder la gouvernance démocratique au Niger*, coédition Komodo, les Editions de la Rose bleue, Paris, 2002, 173p.

tous deux membres de la même coalition. De plus il reste évasif sur les conditions qui ont prévalus à la lecture du fameux communiqué dans lequel les responsables de la cohabitation s'auto-accusent à la faveur du coup d'Etat de 1996.

A la conquête de la souveraineté populaire : Les élections au Niger (1992-1999),[53] d'Abdoulaye Mamadou, nous a été utile pour ses renseignements sur les joutes électorales, les élections étant source de tensions, de tiraillements, et de coups bas.

Au total, ces ouvrages nous permettent une bonne appréhension de notre sujet. Mais, en ce qui concerne ceux qui s'intéressent au processus démocratique et particulièrement à la conférence nationale, ils ont la particularité de ne pas très bien expliquer le déroulement des assises populaires au Mali et au Niger. Ils ont surtout dans l'ensemble la particularité de remettre en cause les résolutions issues des conférences nationales qui seraient selon eux, en deçà des espérances des populations, et pire sources de discordes. Ce sont ces insuffisances que nous voulons dépasser car pour nous, le vrai problème ce sont les hommes chargés d'appliquer les résolutions issues des assises et non le contraire.

L'état de la question nous permet d'annoncer notre problématique.

Les débats populaires qui ont eu lieu dans certains Etats africains ne sont pas le fait du hasard ; ils s'inscrivent dans le vaste mouvement du processus de démocratisation de l'Afrique amorcé à la fin des années 80 que tous ont appelé le ''vent de l'Est''. Cette ouverture au pluralisme s'est faite sous plusieurs formes.

Les pays dont la constitution comportait des dispositions en faveur de cette nouvelle donne, les ont tout simplement appliquées.[54] D'autres, pour y accéder sont passés par la voie référendaire, après une large sensibilisation de leur population. D'autres encore y sont parvenus par la voie des armes, c'est-à-dire par la guerre.

Enfin, un groupe de pays a choisi une voie originale[55] en cette période de ''révolution'' politique, l'organisation d'assises populaires avant celle d'un référendum pour la mise en œuvre de nouvelles dispositions en faveur de la démocratie. Ce fut la voie malienne et nigérienne. Cette méthode faisait de ces Etats des exemples pour les autres pays.

---

[53]Abdoulaye Mamadou, *A la conquête de la souveraineté populaire : Les élections au Niger (1992-1999)*, Collection ''Devoir Citoyen'', Editions Démocratie, 1999, 129p.

[54]Ce fut le cas de la Côte-d'Ivoire, avec la constitution de 1960 qui préconisait en son article 7 l'ouverture politique, c'est-à-dire le pluralisme. Ainsi face aux mouvements de la population en faveur de la démocratie en 1990, le parti unique d'alors a autorisé son application dans le mois d'avril 1990, précisément le 30.

[55]Originale, car ces pays ont accepté des discussions franches avant l'instauration du multipartisme.

Toutefois, pour des observateurs de la vie politique du continent, ces deux pays qui, comme d'autres empruntèrent cette voie des rencontres populaires, ne furent pas à la hauteur des espérances placées en eux par leurs populations respectives. Puisque malgré ces ''grandes kermesses'' médiatisées, ils ont abouti aux mêmes résultats que les nations parties directement au multipartisme. Pour eux, tous les Africains, à quelques exceptions près, eurent un processus multipartite biaisé, voire en dent de scie, marqué par des élections peu crédibles, une inculture démocratique des hommes politiques et par la contestation violente des résultats électoraux.

Face à ce qu'ils considèrent comme un gâchis, les tenants de cette position, se demandent alors à quoi a servi toute cette mediatisation, si rien n'a changé dans le fond entre les adeptes des conférences nationales et les autres. Alors que pour d'autres, le fait d'avoir débattu sérieusement des problèmes qui minent leurs différents pays avant l'application du pluralisme politique, a été judicieux et constitue un apport très important pour tous ceux qui ont emprunté ce chemin. Mieux, cela a permis d'aplanir les divergences et aussi de mettre tout le monde d'accord dans le but d'amorcer une démocratisation apaisée.

Face à ces deux positions opposées et, au vu des passions qui ont entouré ces assises populaires, on est tenté de se demander si les conférences nationales ont favorisé l'amorce d'une véritable démocratie au Mali et au Niger. En d'autres termes, les conférences nationales ont-elles été un atout dans l'évolution de la vie sociopolitique de ces deux pays?
Ou bien ce sont les hommes chargés de l'application des résolutions issues de ces forums populaires qui n'ont pas joué franc-jeu ?

Notre position, est de montrer que ces assises ont permis un début de démocratisation de ces deux nations.
Certes, il y a eu des failles tout au long de leur processus, mais elles ne sont pas le fait des résolutions sorties de ces discussions populaires. Les problèmes observés dans ces deux pays sont provoqués essentiellement par la mauvaise lecture des dispositions acceptées par tous par consensus pour un nouveau départ, par ceux chargés de leur application.
Nous voulons montrer aussi que les dysfonctionnements résultent également des problèmes de personnes, des ambitions démesurées des uns et des autres, du refus de suivre la voie indiquée au sortir de ces débats.
C'est pourquoi, pour bien montrer notre point de vue, nous avons décidé de baser notre étude sur onze années de la vie sociopolitique des deux Etats.
Pour y arriver, il nous fallait suivre une méthodologie bien appropriée.

Pour le chercheur Madeleine Grawitz, la méthode est : *«Un ensemble concerté d'opérations mises en œuvre pour atteindre un ou plusieurs objectifs. Un corps de principes présidant à toute recherche organisée ; un ensemble de normes permettant de sélectionner et de coordonner les techniques.*[56]*»* Ou encore : *« Un moyen de parvenir à un aspect de la vérité, de répondre à la question ''comment''.*[57]*»*

Pour Joëlle Nguyen : *«La méthode au sens propre constitue l'ensemble des opérations intellectuelles par lesquelles une discipline cherche à atteindre les vérités qu'elle poursuit, les démontre, les vérifie (...).*[58]*»*

Au regard de ces différentes définitions, nous pouvons dire, que la méthode est le moyen pour aboutir au résultat, à la vérité voulue par le chercheur. C'est le fil conducteur qui guide tout travail de recherche, la technique employée pour se faire comprendre.

Dans le cadre de notre travail, nous avons optés pour la méthode classique de l'historien consistant à exploiter de manière croisée les sources écrites, les sources orales, les sources audio-visuelles et celles dites électroniques.

Notre thème en lui-même a diverses implications : historiques, sociologiques, politiques, économiques, constitutionnels. Il faut donc faire appel à toutes ces disciplines qui interviennent dans le travail. Cette interdisciplinarité est nécessaire, car elle obéit aux normes nouvelles de recherches universitaires. En effet, aucun chercheur ne travaille plus désormais en autarcie; il est obligé de s'ouvrir à d'autres disciplines pour une analyse plus efficace.

Dans cette perspective, l'apport du droit constitutionnel nous a permis de mieux appréhender les différentes actes des conférences nationales des deux pays, les nouvelles constitutions, sans oublier les arrêts, les arrêtés, les décrets que nous avons eu a utilisés pendant notre travail.

Le vocabulaire économique nous a renseignés sur les termes tels que Programme d'Ajustement Structurel, balance commerciale, flux net de ressources et, dans l'ensemble grâce à la science économique il a été possible de comprendre l'évolution économique du Mali et du Niger.

La technique générale de l'enquête orale sur le terrain a été inspirée par la méthode sociologique laquelle a servi dans l'interprétation des résultats des élections qui ont émaillé le processus démocratique du Mali et du Niger.

---

[56]Madeleine, Grawitz, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1976, p.25.
[57]Idem, p.417.
[58]Joëlle Nguyen Duy-Tan, *Méthodes de la science politique*, Nanterre-Erasme, 1989, p.6.

Emile Durkheim a donc vu juste en disant : «*J'ai dit en passant les services que l'historien pouvait rendre au sociologiste, il m'est difficile de croire qu'en retour les historiens n'aient rien à apprendre de la sociologie(…) Pour opérer une sélection il (l'historien) a besoin d'une idée directrice, d'un critérium qu'il ne peut demander qu'à la sociologie. C'est elle qui lui apprendra quelles sont les fonctions vitales, les organes essentiels de la société(…) Elle lui posera des questions qui limiteront et guideront ses recherches ; en retour, il lui fournira les éléments de la réponse et les deux sciences ne pourront que profiter l'une et l'autre à ce commerce de bons offices*.[59]»

En histoire l'interdisciplinarité est donc un impératif majeur au vu de ce qui precède. Et cela a pour avantage de renforcer ses methodes d`approches scientifiques.

Cependant, cette sollicitation d'autres disciplines, pose un problème méthodologique crucial se situant à un double niveau : faut-il avoir recours aux spécialistes de ces sciences pour aider dans l'élaboration du travail ? Ou bien, faut-il se contenter d'utiliser leur apport dans l'analyse ? Nous avons pris la résolution de combiner les deux démarches et ce, afin de meiux orienter notre thèse.

Cette présentation de notre méthodologie, nous emmène à faire une analyse critique de nos sources.

- Les sources écrites

Quand nous parlons de sources écrites, nous faisons référence aux sources imprimées qui proviennent des fonds d'archives et de celles qui n'en proviennent pas.

- Les sources d'archives

Nous en avons deux types : celles qui sont l'émanation du domaine public, c'est-à-dire la propriété de l'Etat et dont l'accès est plus ou moins facile. L'on peut recueillir les informations qu'elles contiennent sans grandes difficultés, à conditions de satisfaire aux exigences administratives propres à chaque pays.

L'autre catégorie est du domaine privé, c'est-à-dire appartenant à des particuliers. Ces derniers en sont les détenteurs exclusifs, et leur accès est très difficile. Et pour les avoir, il faut souvent user de tact, de patience et de persévérance pour les plus chanceux. La plupart du temps, l'on n'y accède pas, car ce type d'archive renferme des informations très sensibles qui

[59]Emile Durkheim, cité par Madeleine Grawitz, *op.cit*., p.5.

ne peuvent être su du grand public. C'est pourquoi, la loi de l'omerta est le maître mot des propriétaires. Or, le plus souvent, elles sont capitales pour le chercheur qui malgré lui, se trouve dans l'obligation de s'en passer.

Dans le cadre donc de ce travail, nous avons eu accès aux fonds d'archives publics et, par le fait de la chance, à d'autres qui sont du domaine privé.

La recherche nous a conduits deux fois à Bamako, la capitale malienne et une fois à Niamey, la capitale du Niger.

Au Mali, les archives nationales situées au quartier Hamdalaye-ACI, ont été notre premier point de recherches où nous avons eu accès à l'ensemble des journaux du pays qui couvre la période d'étude.

Notre première tâche a consisté, dans la consultation des journaux privés qui était à l'avant-garde du combat pour le changement. Il s'agit des quotidiens ''Les Echos'', ''La Roue'', ''Le Cauris'', ''L'Aurore'', tous proches de l'opposition et de la société civile qui manifestaient pour le pluralisme. Sans oublier aussi ''L'Essor'', journal pro-gouvernemental, pour voir la position du régime face à ces manifestations.

Toutefois, nous nous sommes focalisé sur les Echos pour son *« professionnalisme et son sérieux, dans le compte-rendu des événements*».[60] Nous avons consulté toutes les parutions de 1991 conservées dans le casier '' année 1991, Echos'' particulièrement les numéros 53 du 04 au 18 janvier 1991 ; 55 du 18 janvier au 01 février ; 56 du 25 janvier 1991 ; 59 du 01 au 15 février 1991 et les numéros spéciaux : 60 du 22 février 1991, 62 du 08 mars 1991. Ces articles nous ont montré comment le peuple Malien a résisté face à la répression et aux manigances de l'UDPM au pouvoir.

Notre deuxième choix a consisté à consulter tous les articles portant sur la période partant de la chute du Chef de l'Etat Moussa Traoré -le 26 mars 991- à l'élection du président Amadou Toumani Touré en 2002. Un ensemble de journaux, ''Les Echos'', ''L'Aurore'', ''La Roue'', ''Le Cauris'', ''L'Essor'' ont été utiles. Cependant, nous avons privilégié le quotidien d'Etat, L'Essor car « *il a su s'adapter plus ou moins à la nouvelle donne politique, en se mettant à sa manière au service de tout le peuple malien.*[61] »

Les casiers suivants ont été systématiquement exploités.

[60]Entretien réalisé avec M. Alain Sidibé, Secrétaire permanent de l'ADEMA, le 23 novembre 2011 au siège du parti à 15 heures.

[61]Entretien fait avec Abdrahamane Sylla, Professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bamako, député du Rassemblement Pour le Mali (RPM). Entretien réalisé le 29 novembre 2011 à son bureau de l'Assemblée nationale de Bamako à 9H30.

-Casier ‘’ année 1991, Essor’’, les numéros 10.892 du 28 mars 1998 ; 12.003 du 27 juin 1991 ; 12.028 du 1er août 1991 ; 12.030 du 05 août1991 ; 12. 031 du 6 août1991 ; 12.032 du 7 août1991 ; 12.033 du 8 août1991, 12.034 du 9 août 1991 ; 12.036 du 13 août 1991 ; 12.037 du 14 août 1991. Dans ces numéros, on trouve des explications sur la chute de Moussa Traoré, sur comment le CSTP a organisé la transition qui a favorisé la conférence nationale.

-Casier ‘’année 1992, Essor’’, les numéros 12.173 du 02 mars 1992 ; 12.180 du 11 mars 1992 ; 12.182 du 13 mars 1992 ; 12.205 du 16 avril 1992 ; 12.241 du 10 juin 1992. Ces articles nous ont aidés à comprendre comment le Mali a fonctionné jusqu’aux élections générales qui favorisent l’avènement de la troisième République.

-Casier ‘’année 1997, Essor’’, les numéros 13.388 du 21 janvier 1997 ; 13.444 du 11 avril 1997 ; 13.453 du 28 avril 1997 ; 13.400 du 08 mai 1997 ; 13.515 du 28 juillet 1997 ; 13527 du 13 août 1997. Les articles consultés nous ont aidés à appréhender le fonctionnement de la nouvelle République, empêtrée dans des difficultés avec la fronde sociale généralisée et un bras de fer entre politiques.

-Casier ’’année 2002, Essor ’’, les numéros 14.703 du 6 mai 2002 ; 14.704 du 7 mai 2002 ; 14.705 du 8 mai 2002 qui renseignent sur le Mali d’après les élections générales 2002.

Le privilège accordé aux deux journaux ne nous a pas empêché de consulter toutes les autres publications nationales concernant notre période d’étude en vue d’équilibrer les informations et savoir s’il y a concordance des faits relatés.

Le journal officiel du Mali a retenu aussi notre attention :

Le J.O année 1991’’, renferme les décrets portant nomination du premier ministre de transition, de la convocation de la commission de réflexion sur la commission préparatoire de la conférence nationale, de la convocation de la commission préparatoire.

Le Journal Officiel de 1992 contient le décret autorisant le ministre de l’administration territoriale à organiser les élections de l’après conférence nationale et celui convoquant le collège électoral pour la présidentielle.

Enfin dans le J.O de l’année 1997 nous avons eu le décret portant création de la CENI.

Nous avons procédé de la même manière au Niger. Ici, nos premières recherches ont été orientées vers les archives nationales situées au quartier Plateau près de la présidence de la République où nous avons consulté la plupart des journaux de notre période d’étude. Nous avons travaillé en deux étapes. La première a consisté à dépouiller tous les articles consacrés à la lutte pour l’avènement démocratique au Niger jusqu’à la troisième République (1990-1993).

Cela nous a conduit à lire plusieurs journaux tels que ''Haské'', ''Le Sahel'', ''Alternative'', ''Anfanni' en mettant un accent particulier sur le quotidien Haské, qui « *rendait le mieux compte des événements de cette période, et tenait la dragée haute au journal pro-gouvernementa, Le Sahel qui excellait dans la désinformation*.[62]» Sans oublier que pour la période concernée, Haské et Le Sahel, étaient les plus côtés. Dans le casier ''année 1990, Haské'', sont rangés les numéros 00 du 01er juillet 1990 ; 02 du 15 juillet 1990 ; 03 du 30 juillet 1990 ; 04 du 15 juillet 1990 ; 05 du 30 juillet 1990 ; 09 du 15 novembre 1990. Les écrits contenus dans ces numéros nous ont permis de mesurer la détermination des élèves et étudiants, de la centrale USTN, et des enseignants primaire et de l'université à imposer la démocratie au pouvoir et, de comprendre à tel point l'économie du pays était au bord du gouffre.

Dans le casier ''année 1991, Haské'', nous avons consulté les numéros 14 du 15 au 30 mai 1991 ; 16 du 1erau 08 août1991 ; 17 du 08 au 16 août 1991 ; 20 du 18 au 25 septembre 1991 ; 26 du 18 au 24 décembre 1991. On y découvre les péripéties ; du déroulement de la conférence nationale.

Dans le casier ''année 1992, Haské'', nous avons eu accès entre autres aux numéros 30 du 13 au 20 mars 1992 ; 35 du 11 au 18 mai 1992 ; 41 du 16 septembre 1992 qui révèlent que la transition n'a pas été de tout repos du fait de la mésentente de ceux qui étaient chargé de l'animer. Mais aussi, à cause de la fronde sociale, de la rébellion touareg et de la révolte des militaires.

Dans le casier ''année 1993, Haské'', nous avons répertorié les numéros 63 du 10 avril 1993 ; 66 du 13 mai 1992 ; 72 du 02 juillet 1993 consacrés aux élections en vue de l'instauration de la troisième République. Ils renseignent aussi sur le fonctionnement de cette troisième République.

Dans la période allant de 1996 à 1999, nous avons privilégié le journal pro-gouvernemental '' Le Sahel'', car selon Issa Tahirou « *il a eu des analyses sérieuses au cours de cette période*.[63]»

[62]Entretien avec M. Rabbiou Daouda, enseignant à la retraite, ancien secrétaire national adjoint de l'USTN, Président de la commission nationale préparatoire de la conférence nationale, ministre de l'administration territoriale pendant la transition 1992-1993. Entretien réalisé chez lui à la maison à Niamey le 19 janvier 2012 à 19 heures.

[63]Entretien avec M. Issa Tahirou, enseignant, membre de la commission préparatoire de la conférence nationale, délégué à la conférence nationale, secrétaire national adjoint du Parti Nigérien pour la Démocratie et le Socialisme (PNDS). Entretien réalisé le 12 janvier 2012 au siège de son parti à 18heures.

Dans le casier ‘’année 1996, Sahel’’, nous avons consulté les numéros 5.109 du 29 janvier1996 ; 5.110 du 30 janvier1996 ; 5.112 du 1er février 1996 ; 5.148 du 9 avril1996 ; 5.196 du 10 juillet 1996. Ces articles renseignent sur l’interruption du processus démocratique avec le putsch de Baré ; l’organisation des élections la même année et la ‘’victoire’’ de Baré.

Pour 1999, ce sont les numéros 5.734 du 10 juillet1999 ; 5.735 du 11 juillet 1999 ; 5.736 du 12 juillet 1999 ; 5.737 du 14 juillet 1999 où l’on trouve des articles consacrés à l’avènement de la cinquième République. Comme au Mali, nous avons fait un croisement des informations de tous les journaux concernant notre période d’étude.

Le Journal Officiel a été aussi d’un grand secours : c’est le cas du Journal Officiel de 1991 où l’on trouve le décret portant mise en place de la CNPCN et l’arrêté donnant le quota de chaque groupe social devant participer à la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale ; du Journal Officiel de 1995 renfermant l’arrêt de la Cour constitutionnelle relatif au résultat des législatives anticipées de 1995.

Enfin, dans le J.O de 1996, l’on trouve l’arrêté de la Cour constitutionnelle portant sur le résultat du référendum et le décret qui promulgue la constitution de la quatrième République.

Nous avons eu aussi accès aux archives des ministères et institutions :

-au Mali, nous avons eu accès aux archives du ministère de l’Economie et des Finances portant sur l’état des finances du pays entre 1980 et 1985 ; de celui chargé des relations avec les Institutions de la République portant sur le code électoral de 1992 et sur l’arrêt du Conseil constitutionnel portant convocation de l’élection présidentielle de 1997. Et enfin aux archives de l’Assemblée nationale portant sur l’arrêt de la Cour suprême qui annule le scrutin législatif de 1997 et sur l’arrêt du Conseil constitutionnel de mai 1997 qui confirme la tenue de l’élection présidentielle en mai 1997.

-au Niger, nous avons consulté les archives du ministère des mines et de l’énergie qui portent sur la vente de l’uranium entre 1970 et 1980 ; de l’Economie et des Finances sur les performances économiques du Niger entre 1974 et 1984, la dette extérieure et sur le déficit du trésor public en 1990 ; des Affaires Etrangères sur le nombre de réfugiés touaregs nigériens en Lybie entre 1968 et 1991.

Nous avons également eu accès à celles du Ministère de l`Intérieur, qui portent entre autres sur l’organe chargé de réconcilier les nigériens après le coup d’Etat de Baré, l’arrêt qui valide les résultats de l’élection présidentielle de 1996, le décret d’octobre 1996, qui met en

place une nouvelle CEN, l'arrêt de décembre 1996 qui valide le résultat de l'élection législative de 1996.

Quelques recherches ont été effectuées dans les ambassades : en Côte-d'Ivoire, les ambassades du Bénin et de l'Algérie nous ont fourni des informations sur les résultats du premier tour des élections présidentielles béninoises de 1991 et de la nouvelle constitution algérienne de 1989.

Au Mali et au Niger, nous avons effectué des recherches au sein des ambassades de la France ou nous avons retrouvé les résultats des élections françaises de 1974 et de 1981.
Nos recherches nous ont conduits aussi dans quelques archives privées.

Ainsi à Bamako, nous avons eu accès aux archives des scolaires maliens de l'AEEM, où nous avons pu trouver les fameux ''26 points'' qui constituaient la base revendicative des scolaires et des informations sur la vie syndicale estudiantine.

Dans les archives de l'ADEMA, qui a géré le Mali de 1992 à 2002, nous avons eu entre autres les résultats des élections générales de 1992 et de 1997. Aux archives de l'UNTM, où nous avons eu entre autres des informations sur la genèse de la création de la centrale et sa déclaration en faveur du multipartisme en 1990.

Dans les archives des partis politiques comme le CNID et le MPR, nous avons pu avoir les déclarations produites pendant la période de la lutte contre Moussa Traoré et les résultats des élections de l'après conférence nationale. Dans les archives de SADI, nous avons eu des informations portant sur les résultats de l'enquête concernant le meurtre d'un policier en 1997, attribué en son temps à Oumar Mariko.

Des personnalités maliennes comme Oumar Mariko, Mountaga Tall et Nouhou Aliou Diallo nous ont fourni des documents intéressant sur notre travail qui évoquent entre autres la vie politique malienne de 1960 à 1990, la lutte pour la démocratie en 1990 et la vie sociopolitique de l'après conférence nationale.

A Niamey, nous avons eu aussi accès aux archives de l'USN, où nous avons trouvé des informations sur le processus de création du syndicat, la déclaration des élèves et étudiants en faveur du multipartisme et leur rejet du Programme d'Ajustement Structurel. Les archives de l'USTN nous avons livré des renseignements relatifs à la création de la centrale, aux mots d'ordre de grève, et aux préavis de débrayage.

Aux archives de l'ONG Transparency, de Mme Aïssata Fall nous avons eu beaucoup de documents dont la déclaration des femmes se rapportant à leur participation à la conférence préparatoire de la conférence nationale et celle de la CAN concernant leur non représentation à la conférence préparatoire.

Nous avons aussi eu recours aux archives de certaines personnalités politiques comme Rabbiou Daouda, de la société civile et de quelques partis politiques tels que le CDS, le PNDS, l'ANDP qui nous renseignent sur la vie sociopolitique du Niger de 1960 à la période post-conférence nationale.

A ces différentes sources d'archives publiques et privées, s'ajoutent d'autres écrits que nous classons sous la rubrique des autres sources écrites.

- Les autres sources écrites

Il s'agit essentiellement des documents imprimés très nombreux qui n'émanent pas de fonds d'archives. Nous avons commencé leur consultation ici en Côte-d'Ivoire dans les grandes bibliothèques comme le Centre de Recherche d'Action pour la Paix (CERAP) et l'Institut Français, anciennement Centre Culturel Français (CCF). Il s'agit d'ouvrages écrits par des juristes, des sociologues, des économistes, des politologues, des philosophes sur le processus de démocratisation en cours en Afrique. D'autres ouvrages portent sur les conférences nationales en Afrique. Divers journaux (périodiques, revues, hebdomadaires, quotidiens…) qui traitent du processus démocratique sur le continent noir en général, au Mali et au Niger en particulier nous ont intéressés.

Ce sont des journaux tels que ''Le Monde diplomatique'', ''Le Monde'', ''Jeune Afrique'', ''Jeune Afrique Economie'', ''Marchés Tropicaux'', ''Fraternité-Matin'' qui donnent d'impotrantes informations sur notre sujet. Ces informations recueillies n'ayant pas étanché notre soif, nous avons poursuivi les recherches au Mali et au Niger en consultant d'autres sources imprimées.

A la bibliothèque nationale malienne à Bamako, nous avons lu un important lot d'ouvrages parlant exclusivement du processus démocratique du pays, avec en point de mire la conférence nationale. A Niamey, au Centre Culturel Franco-Nigérien Jean Rouch (CCFNJR) où nous avons eu aussi des ouvrages traitant de l'ouverture politique du pays de 1990 jusqu'à nos jours. Nous avons constitué une bibliothèque personnelle en achetant des ouvrages et des journaux portant sur notre thème.

A ces deux types de sources écrites, nous avons ajouté l'enquête orale.

- Les sources orales

L'enquête orale a nécessité des séjours à Bamako et à Niamey dans le but de rencontrer les personnes susceptibles de nous donner d'amples informations sur des aspects

de notre travail. De ce fait, nous avons profité de nos voyages au Mali et Niger pour réaliser cette étape.

L'enquête directe est très délicate et importante. Elle est comme le dit Jacques Hamel : *« Une immersion prolongée dans les rapports sociaux, la descente dans le puits.* [64]*»* Plus loin il soutient que c'est *: « Un processus intensif et en profondeur au cours duquel des sociologues conduisent les acteurs d'une lutte à mener une analyse de leur propre action. Ce processus implique une série d'étapes qui constituent l'histoire de la recherche.*[65]*»*

Cette enquête, dominée par les entretiens, est : «*La situation au cours de laquelle un chercheur-ou enquêteur- essaie d'obtenir d'un sujet, les informations détenues par ce dernier.*[66]*»* Cette méthode sociologique est aujourd'hui utilisée par l'historien.

Les personnes enquêtées, étaient soit des leaders politiques, soit des leaders d'association. Dès lors il nous fallait choisir une période propice, en vue de mener nos investigations. Dans ce sens, Mamoussé Diagne n'a pas tort lorsqu'il nous invite à tenir compte : « *De l'écart culturel, qu'il soit délibéré ou non, y compris entre un chercheur africain formé à l'université, et à d'autres normativités, et la culture africaine vécue dans un contexte d'oralité primaire par la majorité de la population.*[67]*»*

L'enquête orale au Mali et au Niger a été précédée de l'enquête en Côte-d'Ivoire auprès de personnalités au fait du sujet. En général des personnalités étrangères en poste à Abidjan.

Ce sont dix personnalités : deux des deux Congo, une du Bénin, une du Togo, une du Sénégal, une du Mali et une du Niger. Ces personnalités ont été des acteurs passifs des conférences tenues chez eux, ou en maitrisent les contours. Nous avons voulu avoir leur point de vue sur le sujet avant l'enquête au Mali et au Niger.

Nous avons aussi échangé avec deux hauts fonctionnaires de la Banque Mondiale, pour comprendre le mécanisme de fonctionnement des institutions de Bretton Woods qui ont joué un rôle important dans le changement politique en Afrique dans les années 90, et avec un journaliste ivoirien qui a une parfaite connaissance du sujet étudié.

C'est après cette enquête préliminaire en terre ivoirienne que le cap a été mis sur les deux pays concerné par l'étude.

---

[64]Jacques Hamel, ''La reconstitution empirique en sciences sociales : considérations théoriques et critiques'', in *Revue internationale des Sciences sociales*, n° 127, février 1991, p.119.
[65]Jacques Hamel, op. cit., p.220.
[66]Joëlle Nguyen Duy-Tan, *op.cit.* , p.129.
[67]Mamoussé Diagne, *Critique de la raison orale. Les pratiques discursives en Afrique noire*, Paris, CELTHO-IFAN-Karthala, 2005, pp.292-293.

A Bamako, comme à Niamey nous avons pris d'abord contact avec le Départements d'Histoire pour expliquer l'objet de notre recherche et obtenir sa caution.

Cette formalité académique terminée, nous nous sommes attaché les services de parrains pour nous orienter vers des personnes crédibles. Au Mali, le chef du département d'histoire, puis Oumar Mariko et quelques membres de l'AEEM ont joué ce rôle.

Au Niger c'est le chef de département d'histoire aidé par la suite par le professeur Douldé Laya et le bureau exécutif de l'USN.

Le sujet de recherche portant sur l'histoire récente, nous avons délibérément choisi un échantillon de quinze informateurs par pays, ce qui fait un total de trente. Ces derniers n'ont pas été choisis au hasard, ils l'ont été soit en fonction de leur rôle dans la vie sociopolitique de leur pays, soit pour leur maitrise du sujet.

Notre méthode de travail est simple : trois jours avant la rencontre, nous envoyons le sujet à la personne ciblée et nous lui indiquons le thème sur lequel nous allons débattre, avec possibilité pour lui d'aborder d'autres.

Le jour de la rencontre, nous lui demandons son nom et prénoms, son statut professionnel, mais pas de question concernant son âge[68], nous avons sur nous un portable et un magnétophone de poche pour l'enregistrement.

Par ailleurs, pour avoir plus d'informations, et mettre à l'aise notre interlocuteur, c'est l'interview semi-directe et individuelle que nous avons utilisé. Avec ce type d'enquête, l'informateur est seul, sans pression et peut répondre aux questions en toute quiétude. En effet, ce procédé est important, car selon Paul N'da : «*Il n'est ni entièrement libre, ni entièrement dirigé par un grand nombre de questions précises, structurés. Habituellement le chercheur dispose d'un guide d'entretien, relativement ouvert qui lui permet de recueillir les informations nécessaires.*[69]»

Mais en vue de diversifier nos sources, en dehors des celles dites autorisées, nous avons fréquenté les ''Grins[70]'', emprunté les ''Dourini et Sotrama[71]'', jouer le rôle de vendeur ambulant au grand marché de Bamako ; nous nous sommes rendu à Tombouctou et Gao pour rencontrer des Touaregs, et nous imprégné des réalités dans cette partie du Mali.

---

[68]C'est délibérément que nous avons opté de ne pas demander l'âge de l'interviewé, car pour nous c'était inconvenant.

[69]Paul N'da, *La méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats : comment réussir un mémoire, une thèse en sciences sociales et en éducation*, Abidjan, PUF, 2009, p.79.

[70]Sorte d'Agora où des personnes viennent discuter de la vie sociopolitique du pays. C'est un espace de débats libres, l'équivalent des parlements populaires en Côte-d'Ivoire.

[71]Moyens de transports en commun, qui desservent la capitale Malienne au sein desquels le peuple dit souvent des vérités.

A Niamey, nous avons participé à des débats politiques dans des radios privées. Nous avons fréquenté de manière assidue les étudiants du campus de Niamey, pour avoir le point de vue de ces scolaires anonymes. Mieux, nous avons passé deux nuits à la grande gare de la capitale pour discuter avec les populations qui venaient de l'intérieur.

Nous avons aussi joué le rôle de vendeur ambulant au grand marché de Niamey, en vue de discuter avec des marchands et leurs clients. Nous nous sommes rendu à Tahoua et à Zinder pour y croiser des Touaregs. Mais ne comprenant pas le zarma et le haoussa, nous avons dû utiliser un interprète.

Notre démarche, s'explique par le fait que les endroits marginalisés renferment des informations qui manquent le plus souvent aux cercles officiels. Ce sont des ''mines d'or'', qui sont négligées faute semble-t-il de crédibilité.

Ainsi pour ne pas manquer, un renseignement qui pourrait être important pour nous, toutes les voies ont été explorées.

A Bamako, avons-nous dit, quinze personnes ont été interrogées dont le professeur d'Histoire Contemporaine, Jean-Bosco Konaré Kagnoumé, ancien député UDPM de Kati, membre de la sous-commission'' constitution à la conférence nationale'', proche de Moussa Traoré ; Oumar Mariko, médecin, ancien secrétaire général de l'AEEM, ancien membre du CTSP, député et président du parti SADI, il est le ''tombeur de Moussa Traoré''[72] ; Abdrahamane Sylla, Professeur d'Histoire Contemporaine, député RPM ; sans oublier Nohoun Aliou Diallo, membre du secrétariat exécutif de l'ADEMA, délégué à la conférence nationale au compte de son parti. Il était de ceux qui ont lutté pour l'instauration de la démocratie au Mali. Il fut Président de l'Assemblée nationale sous les deux mandats de Konaré de 1992 à 2002.

A Niamey, nous avons interviewé entre autres Madame Bagnan Aïssata Fall, ancien membre du CSON, ancienne porte-parole de la coordination des femmes, déléguée à la conférence nationale au nom de l'USTN, ministre du développement social, de la population et de la promotion de la femme pendant la première transition (1992-1993), actuelle responsable de l'ONG Transparency qui lutte contre la corruption ; Moussa Tchanggari, journaliste, ancien secrétaire général de l'USN (1990-1992), ancien membre de la commission préparatoire de la conférence nationale, délégué à la conférence ; Nouhou Arzika, ancien responsable de l'UENUM (1990-1992), délégué à la conférence nationale, actuellement

[72]Par rapport à son rôle déterminant dans la chute, du général-président en 1991, tout le monde l'appelle ainsi à Bamako.

président d'une ONG luttant contre la cherté de la vie ; le professeur Boube Gado, Archéologue, enseignant au département d'Histoire de Niamey, délégué à la conférence, ancien ministre de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur après le remaniement ministériel qui a eu lieu en pleine transition de 1992-1993.

En vue de garantir la fiabilité des informations, les personnes interrogées, étaient interviewées à nouveau avec les mêmes questionnaires, dans un intervalle de trois à quatre jours pour une autre discussion sur le même thème. Par la suite, nous faisons un croisement des réponses du même individu afin de voir s'il n'y a pas eu de variations dans ses propos.

Notre méthode, était nécessaire car le danger de l'enquête orale, c'est l'oubli, la volonté d'extrapolation des sujets objet de l'interview. Ce qui a souvent tendance à discréditer l'apport de l'oralité dans le travail de recherche scientifique.

Notre procédé, a révélé quelques contradictions minimes et une forte concordance dans les témoignages, ce qui nous a rassuré.

L'enquête orale n'a pas été facile. Au Mali par exemple, nous avons été dans l'obligation d'effectuer deux voyages, ce qui n'était pas prévu dans notre budget. Notre premier séjour dans le mois septembre 2010, pour un mois et demi n'a pas suffi. Sur le terrain, ceux que nous avons tenté de rencontrer, préoccupés par les futures élections en Côte-d'Ivoire, prévu le 28 octobre 2010 n'étaient pas disponibles. Au bout de trois semaines plus ou moins infructueuses, nous sommes revenus au pays plus tôt que prévu. Nous n'avons pu rencontrer que l'avocat Mountaga Tall, député, délégué à la conférence nationale, un des acteurs clés de la vie politique malienne leader du CNID et Choguel Maïga responsable du MPR, député, délégué aux assises populaires, ministre de la communication et du développement sous Alpha Oumar Konaré.

Le deuxième voyage, a été organisé avec toutes les garanties, maitrisant mieux les rouages de l'enquête et fort de quelques acquis du premier séjour. Le second séjour s'est déroulé au mois d'octobre 2011, précisément le 12, pour un mois et demi. Mais hélas les hommes politiques ciblés en précampagne[73] et sur le qui-vive face à un éventuel changement[74] de la constitution du président sortant étaient peu disposés à nous rencontrer.

Nous avons heureusement rencontrer la quasi-totalité des personnalités répertoriées sur notre agenda, même si le général Moussa Traoré n'a pu nous recevoir pour cause de maladie et que

[73]Une précampagne, pour la présidentielle qui doit avoir lieu en mai 2012.

[74]A Bamako, pendant notre séjour les populations étaient divisées. En effet, il y'avait d'un côté ceux qui s'opposaient à une volonté de changement de la constitution par le chef de l'Etat Toumami Touré, en vue de briguer un troisième mandat. De l'autre côté, il y'avait ceux qui le soutenaient.

le chef de l'Etat, Amadou Toumani Touré, malgré son accord de principe n'a pu honorer son rendez-vous avec nous à cause du problème des combattants Touareg maliens qui venaient de rentrer de Lybie où ils ont soutenu le régime de Kadhafi.
Nous sommes rentré en Côte-d'Ivoire le 20 décembre 2011.

Au Niger, le seul voyage effectué a été fructueux. Le séjour a duré du 4 janvier au 28 février 2012. Nos seuls désagréments ont été l'impossibilité de rencontrer les responsables du MNSD, l'ancien chef de l'Etat de 1993 à 1996, Mahamane Ousmane n'a pus nous accorder qu'une interview de cinq minutes avant de nous orienter vers un de ses collaborateurs direct.
Le président Mamadou Issoufou, après une brève salutation sur le perron de la présidence, a laissé le soin à un de ses conseillers de discuter avec nous.

Par ailleurs certaines personnalités ont exigé l'anonymat, notamment des militaires et certains civils encore sur la scène politique. C'est le cas au Mali à propos des tueries de mars 1991 qui ont entrainé la chute de l'UDPM ; les tentatives de coup d'Etat pendant la transition. Nos interlocuteurs ont exigé de ne point faire d'enregistrement et de ne pas mentionner leurs noms dans nos écrits. C'est aussi le cas à propos de ce qui s'est réellement passé lors de la présidentielle de 2002. Les réponses sont édifiantes avec preuves à l'appui. Toutefois, nos interlocuteurs ont exigé de ne pas en faire cas et de ne pas filmer les preuves (il s'agissait de tous les procès verbaux du premier tour de la présidentielle de 2002).
Au Niger, aux questions se rapportant au putsch de janvier 1996, nos interlocuteurs ont exigé l'anonymat, même attitude à propos de la mort tragique du président Baré en 1999.
Aux sources orales s'ajoutent les sources audiovisuelles.

-Les sources audiovisuelles

Il s'agit de la télévision, de la radio, et du compact disque qui ont été d'un apport appréciable lors de nos recherches au Mali et au Niger. En vue de compléter les informations recueillies, nous nous sommes orienté vers ce type de sources. Surtout que l'audiovisuel est devenu un support de recherches de plus en plus prisé par les historiens de métier notamment les spécialistes de l'Histoire Contemporaine.

A Bamako, au siège de l'ORTM nous avons pu visualiser certaines images concernant la conférence nationale, écouter des reportages à la radio s'y rapportant, des commentaires concernant les élections générales de 1992 et les analyses de ces médias de la fronde scolaire de 1993-1998 et du bras de fer entre politiques à partir de 1997.

Au siège de la première radio privée du pays, ‘’radio Bamakan’’, nous avons écouté des extraits de débats qui ont eu lieu pendant les périodes chaudes de 1991, et 1997 et la réaction des populations par rapport au scrutin de 2002.

Au siège de l'ORTN à Niamey, nous avons visualisé les images de Télé-Sahel se rapportant à certaines séquences de la conférence nationale, de la formation du premier gouvernement de la transition de 1992-1993, certaines images des élections générales organisées par la transition pour l'avènement de la troisième République. De plus à la radio Sahel, nous avons écouté le discours de Baré après le putsch de janvier 1996.

Outre ces médias bien connus, nous avons bénéficié de supports audiovisuels de particuliers.

Oumar Mariko à Bamako, nous a fait visualiser un film montrant la rencontre inédite entre les militaires du CRN dirigé par Amadou Toumani Touré et les démocrates au siège de l'UNTM, devenu le centre de la résistance au pouvoir de Moussa Traoré.

Au Niger, ce sont les étudiants de l'USN qui nous ont remis un compact-disque relatif au forum organisé sur l'apport des scolaires dans le processus démocratique.

Enfin les sources électroniques sont venues clore la liste des sources consultées.

- Les sources électroniques

Nouvelle venue dans le domaine de la recherche, l'internet devient de plus en plus indispensable dans l'élaboration du travail scientifique. Toutes les informations se trouvant désormais sur la toile, l'outil informatique est devenu plus que précieux pour tout chercheur.

Ainsi pour avoir des données additionnelles sur les relations UE-ACP, nous avons visité les sites : **http://eeas.europa.eu/delegations/cote ivoire** et **europa.eu/index_fr.htm**

De plus pour avoir des informations sur la vie sociopolitique de l'Algérie en 1989, nous avons eu recours au site : **www.slateafriq.com**

Sur le Mali, nous avons utilisé deux sites : **www.koulouba.pr.ml** et **http://djaladjomathematique.blogospot.com**

En ce qui concerne le Libéria, nous avons eu recours au site : **www.hei.ulawal.ca**

Pour les cartes administratives du Mali et du Niger, nous avons consulté le site :

ambafrance-ne.org

Au total donc, toutes ces sources quelles soient imprimées, orales, audiovisuelles et électroniques, ont joué un rôle déterminant dans l'élaboration de cette thèse.

Dès lors Michel Beaud, n'a pas tort lorsqu'il dit que *: «La thèse consacre l'aptitude à la recherche : à ce travail ‘’d'artisan intellectuel’’ qui à partir d'écrits, d'archives, de livres,*

mais aussi de statistiques, de travail sur le terrain, d'enquêtes, de relevés, d'observations sociales, de relevés géographiques ou cartographiques, produit une œuvre.[75]*»*
Cette méthodologie nous a conduit à élaborer un plan cohérent.

Partant du but que nous nous sommes assigné, nous avons élaboré un plan thématique-chronologique en trois grandes parties :
-La première partie s'articule autour des conditions de l'organisation des conférences nationales au Mali et au Niger en 1991. Celle-ci se subdivise en deux grands chapitres.

Le premier parle de quelques faits internationaux qui étaient favorables aux changements intervenus au Mali et au Niger, il s'agit du contexte exogène.
Quand au second, il parle des faits internes qui ont influé sur les bouleversements intervenus dans ces deux pays, il s'agit donc du contexte endogène.
-La deuxième partie s'intéresse au déroulement des assises populaires au Mali et au Niger, et aussi à l'organisation des premiers scrutins pluralismes et démocratiques de l'après conférence nationale. Elle s'inscrit dans la période 1991-1993 Comme la précédente ; elle se scinde aussi en deux chapitres.

L'un parle de toutes les implications concernant la conférence nationale à savoir son organisation pratique, l'état d'esprit qui y prévalait. Quant à l'autre, il met en exergue le processus qui à conduit aux élections pluralistes : la transition et la tenue du scrutin pluraliste.
-La troisième partie met en relief, l'évolution de la démocratie au Mali et au Niger, après les élections post-conférence nationale. Elle couvre la période 1993-2002.

Comme les deux précédentes, elle comprend deux chapitres. Le premier parle de l'impasse sociopolitique au Mali et au Niger qui va entrainer la désillusion des populations. Le second s'articule autour du sursaut des politiques, qui a pour conséquence la renaissance, l'espoir, la foi à un nouveau départ dans les deux pays.

[75]Michel Beaud, L'art de la thèse : *Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net,* Paris, Editions La Découverte, 2006, p.11.

PREMIERE PARTIE

LES CAUSES DE L'ORGANISATION DES ASSISES POPULAIRES AU MALI ET AU NIGER EN 1991

Depuis le déclenchement du processus démocratique et au-delà la tenue des conférences nationales, un débat passionnant alimente le milieu des intellectuels africains à propos des facteurs qui ont favorisé leur effectivité.

En fait, pour une catégorie d'entre eux, les raisons qui ont déclenché la tenue de ces ``palabres`` à l'africaine, tiennent essentiellement de la pression interne. En effet, selon eux, il n'y a pas d'autres raisons dans ce changement politique. Car autrement, ce serait remettre en cause le sens de responsabilité et d'engagement des populations du continent, leur denier la victoire acquise au prix de mille sacrifices.

Pour ces deniers, la soif de liberté que ce soit au Mali, au Niger ou ailleurs ne date pas de la tournure des événements de la fin des années 1980 et du début de la décennie 90. Mais au lendemain des indépendances, quand les peuples africains expriment leur désir de liberté totale face au monopartisme instaurés par les ''pères fondateurs'' et par la suite, par leurs héritiers. Les changements intervenus ne seraient donc que l'aboutissement d'un combat de longue haleine interne et les conférences nationales, le résultat de la volonté politique de certains leaders africains.

Sans rejeter totalement cette vision des choses, d'autres estiment qu'aux causes endogènes, il faut adjoindre certains éléments exogènes.

Ne faut-il pas considérer ces deux facteurs comme complémentaires ? Que la lutte interne bien que datant de fort longtemps, n'a eu du poids et du tonus que grâce à des actions externes indéniables.

Nous sommes donc d'accord avec Romain Yakemtchouk qui écrit que *: «S'il est vrai que depuis des années déjà, les pays d'Afrique connaissaient une contestation politique plus ou moins forte qui dénonçait les régimes autoritaires (...) Ce n'est que récemment, à partir de l'autonome 1989, que les choses ont bougé plus sérieusement et ont pris une allure concrète*.[76]» Les choses sont désormais clarifiées, et le débat concernant le fait démocratique plus ou moins dépassionné par rapport aux facteurs qui l'ont favorisé contrairement au professeur Djibo Hamani, pour qui « *les causes externes ont eu certes un effet réel, mais dans le fond elles ont été surévaluées.*[77]»

[76]Romain Yakemtchouk*, Une démocratie pour l'Afrique*, Bruxelles, Institut Royale des relations internationales, 1991, p.5.

[77]Entretien avec le Professeur Djibo Hamani, enseignent-chercheur au département d'histoire de l'université de Niamey, délégué à la conférence nationale, Conseiller-Ministre à la présidence de la République du Niger. Entretien réalisé le 07 février 2012 à son bureau de la Présidence du Niger à 9 heures.

Une chose est certaine, si le Mali et le Niger ont organisé ces assises populaires au lieu d'un referendum ou d'un simple amendement de leur constitution, c'est qu'il y avait une nécessité et celle-ci émane à la fois d'éléments externes et internes. Dans cette perspective, ces deux pays ont-ils été vraiment poussés par des événements internationaux ou par des organismes internationaux?

Ou bien, le fait d'opter pour ces forums était-il un choix délibéré des autorités en place ? Comment les pouvoirs en place au Mali et au Niger appréciaient-ils ces assises ?
L'harmonie était-elle au beau fixe entre les tenants du pouvoir dans ces deux pays face à la fronde sociale ?

Mieux encore, la société civile et les syndicats qui existaient au Mali et au Niger, n'ont-ils pas forcé la main de leurs dirigeants pour l'obtention de la conférence nationale?
La situation sociopolitique délétère qui prévalait dans ces deux pays n'a-telle pas été déterminante dans l'organisation de ces assises ?

Les réponses à ces différentes inquiétudes nous amèneront à analyser comment les forces externes ont été un atout indéniable dans cette quête du pluralisme politique et aussi à montrer comment les soubresauts internes s'appuyant sur la situation endogène propice ont fait fléchir les tenants du pouvoir.

CHAPITRE I : LES FACTEURS EXTERNES DE L'ORGANISATION DES CONFERENCES NATIONALES AU MALI ET AU NIGER

On nous taxera certainement d'avoir mal procédé en évoquant en première position les facteurs exogènes avant ceux dits endogènes, car, la plupart des livres que nous avons lus ont fait l'inverse. Pourquoi avoir procédé ainsi ?

Au cours de nos recherches en bibliothèque et pendant l'enquête orale, nous avons noté que certaines actions internationales ont accentué la lutte dans les deux pays. Sans ces faits extérieurs, des revendications très déterminantes dans ce changement politique n'auraient pas eu lieu.

C'est pour mettre en relief ces circonstances extérieures que nous avons procédé ainsi en évoquant les effets des bouleversements politiques internationaux, les injonctions des Occidentaux et la volte-face de la France.

I- LES EFFETS DES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DANS LE MONDE

A la fin de la décennie 80, des changements importants en Afrique et dans le reste du monde ont eu un impact sur la révolution politique au Mali et au Niger. Nous n'allons pas citer tous ces événements, mais il s``agit pour nous, de mettre en exergue ceux qui ont influencé le processus démocratique dans ces deux Etats.

Dans cette optique, nous allons analyser l'impact de la leçon de l'Est, les soubresauts algériens et libériens et l'humilité de Mathieu Kérékou.

1-La leçon de l'Est

Le bloc de l'Est sous domination Soviétique, la fin des années 1980, est marqué par beaucoup d'événements majeurs qui bouleversent le cours de l'histoire. On peut citer l'effondrement de la plupart des démocraties populaires jadis satellites de l'Union des

Républiques Socialistes Soviétiques (URSS),[78] la chute du mur de Berlin le 10 novembre 1989. Mais, à notre sens deux faits ont influencé la lutte interne des peuples maliens et nigériens, la bravoure politique de Gorbatchev et la disgrâce de Ceausescu. Ces deux événements ont orienté indéniablement la lutte politique des manifestants tant au Mali qu'au Niger. En effet le courage du dirigeant russe et la tragique mort du couple présidentiel roumain, sont deux signes forts venus de l'Est où les libertés fondamentales sont plus que restreintes.

Le leader soviétique a changé le cours de l'histoire et le destin de millions de femmes et d'hommes en quête d'une démocratisation de leur pays, grâce à sa détermination aidée par la providence. Rien ne présageait de son arrivée au devant de la scène politique de son pays et du monde. Il arrive au sommet de l'Etat dans des circonstances singulières. En effet, à la suite de la mort de Leonid Brejnev, le 18 novembre 1982, après 18 ans de règne sans partage comme secrétaire du comité central du Parti Communiste Soviétique[79] il est remplacé par Iouri Andropov qui était, jusqu'à sa nomination, président du comité de la sécurité d'Etat de 1973 à 1982. Ce dernier meurt brutalement deux ans plus tard, en février 1984. Son décès provoque une vive émotion au sein de la classe politique soviétique, car il était admiré par tous.

Immédiatement, pour éviter le vide au sommet de l'Etat et en tenant compte des règles de succession préétablies au sein du comité central du PCUS,[80] Konstantin Tchernenko prend les commandes du pays dans le même mois. Mais lui aussi, comme frappé de malédiction, meurt l'année qui suit, en mars 1985. Mieux placé dans la nomenclature du pouvoir, Gorbatchev se retrouva au devant de la scène. Il est élu par la force des choses Secrétaire Général du Parti Communiste le 11 mars 1985. Un événement et pour cause, « *pour la première fois depuis la Révolution de 1917, en effet, le Secrétaire Général du parti est un homme jeune, et non, comme ses prédécesseurs, un homme âgé, voire un vieillard*.[81]» Il n'avait que 54 ans lorsqu'il prenait les rênes du pouvoir dans son pays.

---

[78]Les pays de l'Europe de l'Est sont passés sous la domination de L'URSS à la fin de la seconde guerre mondiale en 1945. Mais dans les faits, c'est à la veille de la fin de ce conflit, que l'Union Soviétique étend ses tentacules sur eux. En effet, à la conférence de Yalta en 1944, il ne se faisait de mystère sur la mainmise Soviétique sur ces Etats.

[79]C'est l'organe suprême dirigeant de la vie sociopolitique du pays, et son secrétaire général occupe de facto le rôle de chef de l'Etat.

[80]Parti Communiste Soviétique ou PCUS, est le parti qui dirige ce vaste pays, et ce, après la révolution de 1917, donc comme mode de succession en cas de décès du premier secrétaire général, il est remplacé aussitôt par son adjoint. Et ce, après un simulacre d'élection.

[81]Jürgen Urda, *Raïssa Gorbatchev, l'inconnue du Kremlin*, Editions Robert Laffont, 1990, p.144.

Cependant ce ‘’jeune promu’’ n’était pas un novice dans la vie politique de son pays. Le nouvel occupant du Kremlin arpente les arcanes du pouvoir depuis plusieurs années. C’est en quelque sorte un fin connaisseur de la méthode de gouvernance de son pays. Gorbatchev ne fait pas un saut dans l’inconnu, car il y est : « *Depuis 1952 (…), installé comme patron régional du parti en 1966 (…), comme membre du comité central en 1971 et du politburo en 1980.*[82]»

C’est donc en homme averti du fonctionnement réel du système mise en place par Lénine et ses compagnons après leur victoire sur les Mencheviks[83] et aussi des intrigues qui l’entourent, qu’il s’installe à la tête du PCUS.

Une fois à la tête l’appareil d’Etat, à la différence de ses prédécesseurs, il s’entoure d’une équipe de jeunes technocrates tels que : « *Alexandre Yakolov, Edouard Chevardnadze, Anatoly Loukyanov, son condisciple à la fac de droit (…) Boris Eltsine.*[84]»

Et pour couronner le tout, il fait de son épouse la cheville ouvrière de cette équipe, en la nommant comme sa secrétaire particulière, devenant ainsi ses oreilles et ses yeux dans ce monde complexe du pouvoir à Moscou. C’est avec cette équipe qu’il amorce ses réformes politiques dans un pays à la croisée des chemins, pour ne pas dire dans une impasse sociopolitique. Il préconise une thérapie de choc, c’est-à-dire une restructuration du système qui régente le monde soviétique.

Toutefois, il est conscient que cette remise en cause de ce qui a toujours fait la grandeur de son pays, ne sera pas du goût de l’aile conservatrice du pouvoir. Ces derniers, il faut le reconnaitre, veillent jalousement dans les coulisses de la ‘’maison blanche’’ de Moscou sur l’héritage laissé par Lénine et Staline, les deux chefs emblématiques de la nation Soviétique et plusieurs faits antérieurs l’attestent. A cet effet, déjà en 1956, Nikita Khrouchtchev, le successeur de Staline en avait fait les frais. En effet, parvenu au pouvoir, il tente une réforme de grande envergure ou ‘’déstalinisation’’, en critiquant sévèrement son illustre prédécesseur, en libérant des milliers de prisonniers, en dépit de la contestation des faucons du parti. Suivant l’exemple du ‘’grand frère’’, et s’inspirant du vent de renouveau, la Hongrie engage une reforme profonde de son appareil sociopolitique la même année, mais elle est vite ramené à l’ordre. En 1964, Nikita Khrouchtchev paye les frais de cet affront ; il est limogé

[82]Vladimir Boukovski, *De l’utopie au désastre,* Editions Robert Laffont, 1990, p.229.
[83]Pendant la révolution de 1917, en Russie, deux groupes s’opposaient pour le contrôle du pouvoir, il s’agissait des Mencheviks et des Bolchevik. Le premier groupe était d’obédience Capitaliste et le second Communiste. Finalement les Bolchevik l’emportent et installent la ‘’dictature des paysans’’, c’est-à-dire le communisme.
[84]La révolution Russe : *7 jours qui ébranlent le monde*, Paris, Libération, 1991, p.6.

pour « *volontarisme* [85]», puni pour ses approches de gouvernance libertine. A cause du vent d'indépendance qu'il insuffla dans ce monde complexe, le rénovateur qu'il est, a du être écarté pour ne pas mettre à mal tout le système.

Malgré sa disgrâce, il continua de faire des émules, ainsi, en 1968, la Tchécoslovaquie d'Alexandre Dubcek tente la mise en place d'un socialisme à ''visage humain''. En le faisant, il voulait accorder plus de liberté à son peuple et instaurer une démocratie dans son pays tout en gardant les structures du Parti Communiste. Il s'agit d'une reforme peu profonde préconisant tout juste un nouveau modèle de socialisme.[86]

Malheureusement, au contraire de la Hongrie qui a été ramené à l'ordre, Prague est mâtée par la force armée censée la protéger en cas d'agression du bloc de l'Ouest.[87]

Fort de ces antécédents, le nouveau chef Soviétique, Gorbatchev savait ce qu'il l'attendait en cette année 1985. Néanmoins il amorça la mise en marche de sa politique avec le soutien de ses proches collaborateurs, et surtout de son épouse Raïssa qui : «*Contribua indubitablement à la genèse de la pensée politique de Mikhaïl Sergueievitch Gorbatchev et du programme qu'il devait appliquer après son accession au pouvoir.*[88]»

C'est ainsi que, dans son rapport présenté au comité central du parti, lors du congrès de 1986, il se dévoile et dit entre autres : « *Le cours de l'histoire et le progrès social exigent avec une insistance toujours croissante une coopération constructive et créatrice entre les Etats et les peuples à l'échelle de la planète entière (…) Une telle coopération est indispensable afin d'éviter une catastrophe nucléaire, afin que la civilisation puisse survivre (…) C'est de cette façon, avec des grandes difficultés et parfois avec maintes hésitations et certitudes que se constitue peu à peu un monde contradictoire, indépendant, et à bien des égards, unique.*[89]»

Sa nouvelle perception du monde surprend ses adversaires et laisse craintif ses alliés. En effet de l'autre côté de l'Atlantique, aux Etats-Unis, Ronald Reagan ne fait pas de mystère de sa volonté d'en découdre avec l'Union Soviétique. Pour tous, c'était l'occasion ou jamais pour Gorbatchev de répondre à son rival. Au lieu de cela, ce dernier préféra faire preuve de sagesse, en préconisant une entente dans un monde démocratique et pacifié.

C'était son premier acte de courage, car dans l'entendement des ''vieillards'' qui veillaient au bon fonctionnement du pouvoir en URSS, il allait répondre vigoureusement aux

[85]Vladimir Boukovski, op. cit., p.185.
[86]Hélène Carrère d'Encausse, *Le grand frère,* Edition Flammarion, 1983, p.201.
[87]En 1955 L'Urss et ses alliés du bloc Oriental signent le pacte de Varsovie en vue de fédérer leurs forces militaires pour répondre à la menace militaire du camp Occidental incarnée par l'OTAN crée en 1949.
[88]Jürgen Urda, *op.cit.*, p.128.
[89]Raïssa Gorbatchev, *Ma vie,* Editions Olivier Orban, 1991, p.141.

agissements du Président américain. Or à leur grand désarroi, il se montra conciliateur, pour ne pas dire ‘’faiblard’’. Son attitude, était perçue par certains de ses compatriotes comme une trahison car, même Nikita Khrouchtchev qui préconisait en son temps la coexistence pacifique des rapports entre les deux grands,[90] était resté ferme sur ses positions dans la crise des fusées de 1962. En effet, malgré sa politique de décrispation, le leader soviétique était resté intransigeant dans ce bras de fer l'opposant au Président américain John Kennedy. Il ne fléchit que sous la pression du secrétaire général de l'Organisation des Nations-Unies (ONU).[91]

Pour les caciques du pouvoir, cette ‘’erreur’’ de Gorbatchev était à mettre sur le compte de l'apprentissage de l'exercice réel du pouvoir.

Mais le jeune dirigeant qui savait où il allait posa un deuxième acte de courage. En effet, il profita du mécontentement grandissant au sein de la population dû au malaise sociopolitique, pour lancer son vaste programme de réformes en 1988, en vue de donner un nouveau départ à son pays. C'est la Perestroïka, comprenant en réalité deux volets : au concept signifiant une réforme globale de l'économie, il faut ajouter la Glasnost qui veut dire transparence. En clair, Gorbatchev veut restructurer le système économique ; pour y arriver il devait mettre en place un cadre politique sain, la démocratie.

Cette double vision politique de Gorbatchev, très révolutionnaire, au vu de l'opacité qui caractérisait cette partie du monde visait entre autres : *«L'éradication de la corruption, la réduction de la forte dépendance du parti communisme par le biais d'une ouverture politique, la remise en cause du système économique trop centralisé qui empêche toutes initiatives privées.*[92]»

Son projet est accueilli diversement. La majorité de son peuple y adhère, tandis que les faucons du parti sont méfiants ; quant aux Occidentaux, ils sont plus qu'heureux. En effet,

[90]Par ce terme, nous faisons référence aux Etats-Unis et à l'Union Soviétique. En effet, ces deux pays, après la seconde guerre mondiale (1939-1945), sont les maitres du monde, d'où l'expression les ‘’deux grands’’ pour les désigner.

[91]L'Île de Cuba qui était depuis 1898 une possession américaine, amorce un nouveau virage en 1959 avec l'arrivée au pouvoir d'un jeune révolutionnaire, en la personne de Fidel Castro. Ce dernier fait des réformes agraires dans son pays et nationalise toutes les entreprises américaines. Cette situation provoque la colère du grand voisin, qui fait tout pour l'évincer du pouvoir, ce qui l'oblige à s'allier a l'Union Soviétique dès 1960. C'est dans cette situation que les Américains découvrent des rampes de lancement de fusées Soviétiques sur l'ile qui est située à environs 1200km des côtes de leur pays. D'où le bras de fer entre les deux Etats en 1962. Celui-ci a pris fin grâce aux bons offices du Secrétaire Général de l'ONU, le Birman Sithu U'Than.

[92]Entretien avec Douldé Laya, Professeur d'histoire à l'université de Niamey à la retraite, ancien militant de l'Union des Forces Populaires pour la Démocratie et le Progrès (UDFP), observateur de la vie politique Nigérienne. Entretien réalisé le 09 janvier 2012 au CELTHO à Niamey à 10 heures.

pour eux, le leader soviétique est en train de poser les jalons nécessaires pour faire entrer son pays dans le concert des nations ‘’démocratiques’’, en l’ouvrant à l’économie de marché.

Dès lors, le monde Occidental ne tarit que d’éloges à son égard. Le premier ministre Britannique Margaret Thatcher et le président français François Mitterrand le présentent bon et très courageux. Le président Reagan, qui doutait de lui, se ravise et le montre désormais comme le partenaire idéal. Bref, la presse occidentale le couve d’éloges et le présente comme le « *meilleur des dirigeants que l’empire de l’Est ait connu.*[93]».

Continuant sur la lancée des réformes, Gorbatchev libère plusieurs prisonniers d’opinions, fait adopter une réforme constitutionnelle le 1er décembre 1988, qui soumet pour la première fois : « *L’élection des parlements Républicains et de leurs présidents au suffrage universel.*[94]».

Dans la foulée, il désarme totalement ses adversaires, en abrogeant l’article 6 de la constitution de 1977 qui fait du « *Parti Communisme de l’Union Soviétique la force qui dirige et oriente la société de tous le pays*[95]*»,* autorise aussi sans état d’âme, la « *dépolitisation des forces armées, du ministère de l’intérieur et du service d’espionnage et de renseignement qu’est le KGB*[96]»; préconise la création d’une armée vraiment républicaine, non partisane et répressive au service d’une minorité.

Cette politique de renouveau de son pays, est mal perçue par les conservateurs et pour cause. Le système que Gorbatchev démantèle est le symbole d’un combat de longue haleine commencé en 1917 et enraciné en 1922, lorsque le PCUS devient le parti fédérateur de la nation Soviétique. En somme, c’est l’histoire de Lénine, Trotski, Staline et des milliers d’anonymes morts sur le champ d’honneur qu’il détruit en si peu de temps.

Fouetté dans son orgueil, et sauver ce qui peut l’être encore, le Soviet Suprême réagit vigoureusement par l’entremise de son président, Anatoli Loukoïanov : «*Nous ne tolérons pas longtemps ce désordre, que nous avons les moyens d’arrêter*[97]*»,* déclare-t-il.

Malgré cette opposition ouverte, Gorbatchev tient bon en allant au bout de ses engagements. Ce qui pousse certains de ses adversaires politiques à reconnaitre sa bravoure.

---

[93]Entretien avec le professeur Douldé Laya au CELTHO à Niamey à 10 heures.

[94]Entretien fait avec le professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à son bureau de l’Assemblée nationale de Bamako à 9H30.

[95]Constantin Robets, *La vie quotidienne à Moscou pendant le putsch du 18/08/1991*, Editions Hachette, 1991, p.58.

[96]Idem., p.59.

[97]Hélène Carrère d’Encausse, *Victorieuse Russie*, Editions Fayard, 1992, p.172.

Ce courage de Gorbatchev a un retentissement dans le monde et en particulier en Afrique où il sert d'exemple aux manifestants opposés au monopartisme.

Au Mali et au Niger la Perestroïka devient le leitmotiv des manifestants qui désormais ne jurent que par elle.

La leçon de l'Est vient aussi de la tragédie roumaine, la fin tragique du couple Ceausescu qui a provoqué un sentiment de peur chez nombre de dictateurs partout dans le monde.

Nicolae Ceausescu, le chef de l'Etat roumain, qui a connu une accession extraordinaire semblait être en harmonie parfaite avec son peuple, tant il avait la maitrise totale de l'appareil étatique. Pourtant il meurt en compagnie de son épouse, d'une manière atroce lâché par tous, humilié pratiquement par ceux-là même qui l'adulaient auparavant.

Comment est-on en arrivé là ?

Ceausescu était un stratège politique. Pour devenir maître du pays, il usa de patience et surtout d'intelligence, construisant cette accession à l'image d'un ``caméléon``, sans brusquer les choses. En fait, comme la plupart des Roumains, il s'engagea dès son jeune âge dans la politique, en adhérant aux idéaux du parti communiste. Il est arrêté pour activités subversives et transféré en « *1943 à la prison de Cargu Jui*n. [98]» Il y fit la connaissance d'un homme, reconnu pour son adhésion totale aux idéaux révolutionnaires, Gheorghiu-Dej qui devint son parrain. Lorsque ce dernier est promu chef de l'Etat de la Roumanie en 1947, il introduit son protégé Nicolae Ceausescu dans les arcanes du pouvoir.

Très ambitieux, Nicolae, gravit rapidement les échelons, et en 1957, sous l'impulsion de son maître, il est élu sans difficulté au bureau politique du parti au pouvoir. A force d'abnégation, il en devient le numéro deux.

Lorsque son père spirituel meurt en mars 1965, il est copté pour le remplacer après moult tractations. Il devient le « *Secrétaire général du parti communiste à 47 ans.*[99]» Les autres membres du comité central espéraient le contrôler en faisant de lui leur marionnette, « *une proie facile*[100] », qui exécuterait leur moindre désir.

Effectivement, lorsqu'il prend les rênes du pouvoir, il se montre malléable. Il pose des actes qui confondent ses adversaires et qui font de lui un président modèle aux yeux des Occidentaux. En effet, le nouveau chef d'Etat roumain se donne des airs de ''démocrate'' par

[98]Victor Loupan, *La révolution n'a pas eu lieu… Roumanie : L'histoire d'un coup d'Etat,* Editions Robert Laffont, p.115.
[99]Victor Loupan,*op. cit.,* p.116.
[100]Edouard Behr, *Baise la main que tu n'oses pas mordre, les Roumains et les Ceausescu : Enquête sur une malédiction de l'histoire*, Editions Robert Laffont, 1991, p.173.

rapport à son prédécesseur. Il libère la plupart des prisonniers politiques et prend un certain nombre de décisions.

Pour lui : « (…) *Toute personne appréhendée devrait être inculpé dans les vingt-quatre heures et ne risquerait plus d'être tenu au secret* (…).[101]» Il s'affranchit de la tutelle du grand frère et maître du bloc Oriental, l'Union Soviétique, en supprimant : « *dans la nouvelle constitution toute référence implicite à la suprématie idéologique de l'Union Soviétique.*[102]»

En clair il ne reconnait plus le communisme préconisé et pratiqué par tous, sous la dictée de l'URSS. Il se donne en quelque sorte des airs d'autonomie.

Ce ''courage'' fait de lui, le leader du bloc Oriental préféré de la presse du monde capitaliste qui voit en lui un dirigeant hors pair. Dans sa défiance vis-à-vis de son tuteur soviétique, il reçoit tour à tour le chef de l'Etat français De Gaulle en 1968 et celui des Etats-Unis, Richard Nixon, l'année suivante.

Il se rapproche aussi un peu plus du Tiers-monde et en particulier de l'Afrique où il effectue plus de quatorze voyages officiels entre 1969 et 1973. Au nom de ce rapprochement, il accorde des bourses d'études aux étudiants africains pour leur formation en Roumanie devenant pour la plupart des dirigeants du continent noir le frère, et l'ami.

Mais à partir de 1971, le monde entier découvre son vrai visage lorsqu'après trois voyages effectués en Asie, précisément en Chine, en Corée du Nord et au Vietnam, il durcit sa politique intérieure. La vraie raison est que lors de sa tournée asiatique, il est séduit par le culte de personnalité mise en place par le dirigeant coréen, Kill II Sung, qui dirigeait d'une main de fer son pays, réprimant sans management tous ceux qui osaient critiquer son pouvoir.[103]

Dès son retour en Roumanie, il reproduit la même politique en se faisant appeler le conductor, ''le guide'' ou encore le ''génie des Carpates''.[104]

Dans cette perspective, le ''père bien aimé'' des roumains met en place une politique clanique faisant la promotion de ses parents, amis et proches ; institutionnalise le Parti Communisme Roumain (PCR), comme la formation politique de tous ; crée une police

[101]Edouard Behr, op.cit. p.174.
[102]Idem, p.175.
[103] Entretien avec le Professeur Djibo Hamani, le 07 février 2012 à son bureau de la Présidence du Niger à 9 heures.
[104]Idem.

secrète pour traquer tous ceux qui, n'appréciant pas sa gestion du pouvoir, sont présentés comme des ennemies de la nation.

La police secrète était un instrument de répression au service du président ; elle : «*dominait toutes les facettes de la vie roumaine, elle était encore plus redoutée que Ceausescu lui-même et bénéficiait d'un prestige qui a toujours manqué au KGB.*[105]»

Face à ce revirement surprenant, le peuple grogne, mais il est vite étouffé par le système mis en place. Le clan du président impose sa dictature sans crainte d'une éventuelle révolte populaire.

Malheureusement, le 16 décembre 1989, la population surmontant sa peur, décide d'affronter le chef de l'Etat à la suite d'une affaire banale, opposant « *Le pasteur Tokes d'une localité dénommée Timisoara, qui refusait d'obéir à une décision d'affectation des ses supérieurs hiérarchiques*[106]», tout dégénère. En effet, n'appréciant pas sa défiance qui mettait mal à l'aise l'autorité religieuse du pays, le pouvoir tente de le faire quitter la ville de gré ou de force, car il était devenu un farouche opposant du système en implantant sa base dans cette zone. Le peuple faisant sien ce bras de fer, se jette dans la rue et, à la surprise générale demande le départ du guide éclairé.

De Timisoara à la capitale, Bucarest en passant par les autres grandes villes du pays, les manifestants scandent, « *A bas le communisme, liberté, à bas Ceausescu, à bas le communisme (…).*[107]»

Très vite la situation se transforme en un affrontement entre manifestants et forces de l'ordre. Le jour suivant c'est-à-dire le 17 décembre, l'on dénombre de nombreux morts dans les rangs des opposants, environs 93 personnes,[108] selon la version officielle ce qui entraine le durcissement du mouvement de contestation populaire.

Ne se rendant pas compte de la tournure réelle des événements qui prévalent dans le pays, Ceausescu résiste comme il peut, s'accrochant à son pouvoir espérant un retournement de la situation en sa faveur. Mais, lâché par son peuple, ses alliés occidentaux et par ses amis de l'Est confronté aux mêmes difficultés, il devient une proie facile pour ses ennemis.

Le couple Ceausescu est arrêté le 24 décembre et exécuté le jour suivant, jour de noël, devant les cameras de la télévision nationale. Après vingt-cinq ans de règne sans partage sur la Roumanie, le ''génie des Carpates'' connaissait une fin horrible.

[105]Edouard Behr, *op.cit*., p.270.
[106]Victor Loupan, *op.cit*., p.231.
[107]Idem, p.232.
[108]Ibidem., p.233.

La triste fin du président roumain, provoque le choc, l'angoisse et la peur en Afrique où il avait fait des émules. Ceausescu mort atrocement, ils se sentaient en danger.

La victoire des roumains a fait comprendre aux africains qui se trouvaient dans le même cas de figure, que pour acquérir leur liberté face aux dictatures il faut lutter avec détermination. Au Mali, Moussa Traoré interdit la diffusion des images de l'exécution du couple Ceausescu, tandis qu'au Niger Ali Saïbou évite « *d'en parler en public*.[109]» .
Ces événements de l'Est influencent les luttes au Mali et au Niger tout comme les soubresauts en provenance de l'Algérie et du Libéria.

2-Les signaux en provenance de l'Algérie et du Liberia

Par signaux, nous entendons les avertissements que constituent les événements survenus dans ces deux pays africains. En Algérie, il s'agit de la perte du monopole politique du parti unique qui gérait le pays depuis l'indépendance et au Liberia, de l'imposition de la démocratie par les fusils du rebelle Charles Taylor.

Colonie française depuis 1880,[110] l'Algérie s'est libérée de la France en 1962 à la suite d'une lutte menée par le Front de Libération Nationale (FLN), crée en tout début des combats en 1954. Après la prise en main effective des leviers du pouvoir par les Algériens, le FLN qui a fédéré le peuple est maintenu et imposé à tous comme un parti capable de réaliser le rêve de prospérité de tout un chacun à cause de son rôle d'avant-garde du combat libérateur. C'est pourquoi, d'Ahmed Ben Bella, le premier président, jusqu'à Chadli Bendjedid [111], le Front de Libération Nationale est le seul autorisé dans le paysage politique du pays.

Ce monopartisme crée des frustrés au sein de la population algérienne mais de peur des représailles du pouvoir, elle accepte cette situation, se contentant de grogner en silence. A partir de 1988, la donne change. La population demande sans ambage plus d'ouverture politique : en clair, elle veut la création d'autres partis politiques et la fin du monopole du

[109]Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, ancien membre du Conseil Supérieur d'Orientation Nationale, déléguée à la conférence nationale du Niger, ministre du développement social, de la population et de la promotion de la femme, pendant la transition 1992-1993, actuelle présidente d'une ONG ''Transparency''. Entretien réalisé le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 11 heures.
[110]Déjà en 1830, ce territoire était pratiquement sous domination française. Mais c'était sans compter avec les révoltes de certains tribus qui s'opposent à cet état de fait, et qui mènent la draguée haute à la métropole jusqu'en 1880.
[111]Celui-ci a pris le pouvoir à la suite de la mort de Muhamed Bukharrubah Boumediene en 1978, qui avait renversé auparavant Ahmed Ben Bella en 1965.

parti ‘’des pères fondateurs’’. Cette revendication était d'autant plus légitime qu'avec le successeur de Houari Boumediene, la pression sur les populations était devenu très forte : l'interdiction du multipartisme et mise en place d'un système despotique très dur ; « *La presse est aux ordres du pouvoir, tous les faits et gestes des suppos opposants sont épiés et surveillés par la police (la Direction générale de la sûreté nationale) et aussi par l'armée (sécurité militaire).* [112] » La fronde s'explique aussi par le manque de bien-être social criard. En effet depuis le début des années 1980, se nourrir est un parcours de combattant pour le citoyen algérien moyen, le pays étant confronté à une pénurie alimentaire. Or pendant que le petit peuple dans son ensemble éprouvait d'énormes difficultés pour survivre, la classe dirigeante baignait dans l'opulence, achetant ses provisions en Occident sur le dos du contribuable.

Par ailleurs, l'Algérie était confrontée à une inflation galopante caractérisée par une flambée de prix qui frappait plus « *de 60% des fonctionnaires et agents de l'Etat.*[113]»
Si cette situation est insupportable par ceux qui ont un salaire mensuel, que dire alors de ceux qui n'en ont pas ? Pour les hommes, les femmes et les enfants qui vivent au jour le jour, c'était plus que dramatique.

Pour ne pas arranger les choses, les coupures d'eau et la violence urbaine sont fréquentes dans la capitale Alger et dans les autres grandes villes du pays. Se sentant donc en danger face à un avenir incertain, le peuple dénonce ouvertement le pouvoir en place.

En vue de faire face à la grogne persistante de la population, le gouvernement propose une solution à long terme. En effet, à l'instar de tous les pays du Tiers-monde confrontés aux mêmes difficultés, il attend l'aide des bailleurs de fonds, en vue de remédier à la situation que vivent les populations. Pas de solutions immédiates, car tous savent que les négociations avec les bailleurs de fonds sont interminables. Pendant ce temps, le peuple souffre et côtoie la mort chaque jour. Le secteur pétrolier, seul espoir qui pouvait permettre au pouvoir et à l'ensemble de ses administrés d'assurer le minimum, est lui aussi confronté à une grave crise de mévente due à la politique dilatoire de l'Arabie Saoudite qui, depuis 1979, date de la révolution Iranienne,[114] n'a pas de bon rapport avec le nouveau pouvoir en place dans ce pays voisin. En effet, allié inconditionnel des Etats-Unis, le royaume Saoudien n'a pas digéré l'humiliation

[112]*''Les bouleversements politiques politique algériens de 1989''*, in www.slateafriq.com, visité le 15 mars 2009.
[113]*Idem.*
[114]En fait le 16 janvier 1979, à la suite d'une révolution menée par le peuple, le chah Mohamed Pahlavi allié des Etats-Unis perd le pouvoir en Iran et s'exile en compagnie de ses proches en Egypte. Après sa chute, le nouvel homme fort du pays est un chef religieux du nom de l'Ayatollah Ruhollah Khomeiny, qui prend ses distances vis-à-vis de la puissance Américaine.

subie par les Américains lors de la révolution de 1979, marqué par l'occupation de l'ambassade américaine à Téhéran par des manifestants et la prise en otage de tous ceux qui s'y trouvaient.

Pire, le régime de l'Iran fait l'apologie d'un intégrisme musulman total, ce qui constitue aux yeux de la famille royale saoudienne une menace pour leur régime. C'est pourquoi en vue de faire chuter cet ennemi qui, à la longue risque, de donner des idées à leurs propres intégristes nationaux, elle augmente sa production d'or noir, pour faire baisser le prix du baril. Dans la loi du marché, plus un produit est abondant, plus il est vendu à vil prix ; plus il est rare, plus il se vend à prix d'or. L'Arabie saoudite, utilise cette loi économique pour asphyxier le pouvoir de Khomeiny qui dépend fortement du pétrole.

Malheureusement, sans le vouloir, elle condamne les autres Etats producteur regroupés au sein de l'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP) dont l'Algérie.[115] C'est un coup dur pour ce pays, car le pétrole constitue « *99% de la vente de ses hydrocarbures*.[116]»

Outre ce problème international, les rapports entre le clan Chadli et son peuple sont aggravés par un scandale financier, un détournement d'une valeur de plusieurs millions de dollars américain découvert à la Banque Extérieur de l'Algérie (BEA) dans lequel: *« L'un des fils du président Chadli Bendjedid en serait l'un des cerveaux*.[117]»

La colère du peuple est grande, lui qui subit déjà la pression d'un parti unique qui ne laisse aucune marge de liberté et une crise économique aiguë. Un détournement de fonds mis au grand jour, avec comme présumé coupable un des enfants du président de la République, est pour la population qui souffre le martyr depuis fort longtemps, l'occasion ou jamais d'exprimer son ras-le-bol et de demander la mise en place d'une nouvelle donne politique, cette fois-ci plus réaliste. Car l'expérience en 1986 n'a pas eu pas le résultat escompté. En cette date, des émeutes éphémères du reste, avaient secoué toutes les villes du pays, provoquant la peur au sommet de l'Etat. C'est pourquoi, prenant au sérieux cette grogne de la population, le gouvernement voulant éviter les erreurs de gestion des manifestations antérieures, le chef de l'Etat anticipe, en prononçant un discours à la nation le 19 août 1988.

Mais, il manque de tact, de sagesse et surtout il n'a pas les mots d'apaisement à l'endroit de la population qui grogne. Au contraire, il s'en prend à elle l'accusant d'être à la

[115]L'Organisation des Pays Exportateurs de Pétrole (OPEP), a été crée en septembre 1960 à l'initiative du Venezuela, du Koweït, de l'Irak, de l'Iran et de l'Arabie Saoudite. Et ce, en vue de défendre les intérêts des pays producteurs de cette matière première.
[116]*'Les bouleversements politiques algériens de 1989*'', in www.slateafriqu.com, visité le 15 mars 2009.
[117]Idem.

solde de certaines nations arabes qui « *envient la prospérité et la stabilité de son pays* [118]», dans un langage violent qui surprend ses adversaires et ses partisans. Le lendemain les événements prennent une tournure dangereuse. Mecontentes de leur président, les populations occupent les principales artères d'Alger et de certaines grandes villes de l'intérieur et, s'attaquent aux biens publics. La violence est plus perceptible dans la partie Est de la capitale qui *« était le fief légendaire de la contestation qui abritait les zones industrielles et le lieu d'habitation des ouvriers et autres laissés pour compte du système.*[119]» Le pouvoir, au lieu de calmer la situation, continue sa défiance à l'égard du peuple en l'accusant d'être manipulé de l'extérieur.

C'est ainsi que s'instaure un bras de fer et un dialogue de sourd entre les manifestants et le gouvernement à partir du mois de septembre. Dans cette perspective, dès le mois d'octobre, les choses s'accélèrent très vite. D'abord peu nombreux à défier le régime de Chadli Bendjedid, les contestataires, en particulier les jeunes, se libèrent de leur peur et envahissent les rues. Par leur détermination, ils se rendent maîtres de la capitale, entraînant dans leur sillage les autres couches de la population et tout le pays dans la révolte. Le jeudi, 05 octobre 1988, les manifestants imposent leur diktat à Alger, saccageant tout sur leur passage : ministères, symboles du parti-Etat, et des biens privés comme les restaurants et les magasins.

En vue de protéger son pouvoir, le président réagit violement. Il déploie les militaires dans la capitale, où la contestation est la plus forte. Ces deniers tirent à balles réelles afin de rétablir l'ordre. Le bilan est lourd, plus de « *400 morts selon les sources officieuses et 150 pour le gouvernement.*[120]» Bien que les chiffres diffèrent d'un camp à l'autre, une chose est sûre il eu mort d'hommes.

Toutefois, cela ne décourage pas les opposants au régime en place. C'est pourquoi, enjambant les morts, le 10 du même mois, répondant à l'appel du leader islamiste Ali Benhaly, ils sont plus d'un millier à descendre dans la rue pour dénoncer cet acte de barbarie de leurs autorités et réclamer une liberté totale[121].

Malheureusement, une fois de plus, le pouvoir ``mâte`` ces manifestants aux mains nues. L'on dénombre encore plusieurs morts. L*e* monde entier est scandalisé et la France, premier

[118]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 25 novembre 2011 à son bureau de l'Assemblée nationale à Bamako à 9h30.
[119]*''Les bouleversements politiques algériens de 1989*'', in www.slateafriq.com, visité le 15 mars 2009.
[120]*Idem*.
[121]*Ibidem*.

partenaire économique de l'Algérie, dénonce « c*ette répression*[122]» Face à toutes ces condamnations qui fusent de partout, Chadli Bendjedid réagit enfin selon le bon sens.

Pour apaiser les émeutiers, et avoir bonne conscience vis-à-vis de la communauté internationale, il promet des reformes constitutionnelles dans le sens de la séparation des trois pouvoirs, exécutif, législatif et judiciaire. Mais le peuple veut plus et maintient de ce fait la pression. C'est pour éviter que le pays sombre dans la guerre civile que le 23 décembre 1989, une nouvelle constitution est approuvée à plus de 90% des voix, par voie de référendum qui entre autres prône *: « L'introduction du multipartisme dans le jeu politique algérien, la fin du monopole politique du FLN, le retour des exilés, libération d'un certain nombre de prisonniers d'opinions, libéralisation de la presse audio-visuelle (…).*[123]*»*
Aussitôt, comme c'est souvent le cas, la presse indépendante fait son apparition, certains opposants rentrent au bercail, des partis politiques se créent.

En Algérie comme nous le voyons, le grand changement est sans conteste l'ébranlement du parti unique et Etatique, le Front de Libération Nationale passé de 1962 à 1989 de la gloire à la déchéance par la volonté et la soif de changement du peuple Algérien. Ce changement est un avertissement pour les autres systèmes monopartites, et une source de motivations pour les Maliens et Nigériens qui s'en inspirent pour combattre le pouvoir en place dans leur pays. A cette mini- révolution algérienne,[124] s'ajoutent les bruits de bottes au Libéria.

La démocratie est un concept universel, présenté comme la condition sine qua none de la stabilité d'un pays et l'épanouissement des peuples. Pour y parvenir, chaque nation tient compte de ses réalités et de son propre environnement.

Partant de là, les chemins qui mènent au pluralisme politique sont multiples et chacun explore celui qui l'arrange. L'essentiel est de l'avoir, peu importe la manière de faire partie du club très envié des pays démocrates avec tous les honneurs qui en résultent. Pour paraphraser le célèbre philosophe Nicolas Machiavel, qui affirme que la fin justifie les moyens, tous les coups sont donc permis dans le combat politique sur le continent, à la seule condition bien sûre qu'on mette en avant l'instauration du multipartisme et l'amélioration des conditions de

[122]Edouard Masurel, *L'année 88 dans le monde,* Editions Folio Actuel, Gallimard, 1989, p.166.
[123]Archives de l'Ambassade de la République d'Algérie en Côte-d'Ivoire : *dispositions de la constitution de 1989,* documents année 1989.
[124]Nous avons utilisé cette expression pour montrer que la révolution dans ce pays, a été une symphonie inachevée, dans la mesure où le processus démocratique a été en deçà des espérances du peuple par la suite.

vie des populations. Le Libérien Charles Taylor, l'a compris, à sa manière lui qui utilise la voie des armes pour, dit-il, faire triompher la démocratie dans son pays.

En effet, accusant le régime de Samuel Doé, de son manque de liberté sous toutes les formes, il passe par une rébellion déclenchée le 24 décembre 1989, à partir de Gbinta, une localité située à la frontière ivoirienne, pour un changement de régime dans son pays.

Taylor ne manque pas d'argument pour accabler Samuel Doe, car le chef de l'Etat, indexé d'anti-démocratique et attaqué, est arrivé au pouvoir à la suite d'un putsch en 1980, particulièrement sanglant. Il fait exécuter le président déchu William Tolbert[125] et plusieurs de ses dignitaires en dépit de nombreuses pressions étrangères, dont celle du président Félix Houphouët-Boigny.

Lorsqu'il installe son régime, comme c'est la routine dans ce cas de figure, Samuel Doe promet de faire mieux que son prédécesseur, en préconisant une démocratisation rapide du pays. En réalité il ne fait pas mieux et tombe dans les mêmes travers qu'il dénonçait ; il fait même pire. Il met en place un système ethnicisé, très corrompu. Sergent au moment de son coup, il se proclame général, supprime la constitution en vigueur dans son pays depuis 1847 et, à partir de 1983, son pouvoir se durcit.

Mais conscient de l'hostilité à son égard au sein des populations, il fait voter une nouvelle loi fondamentale en 1984 qui reconnait entre autres *: « L'instauration du multipartisme, et surtout le retour des civils au pouvoir dans un délai raisonnable*.[126]»

Malheureusement, contre toute attente, Doe refuse son application, rejette l'idée de démocratie et exerce un pouvoir semblable à ceux qu'on retrouve sur le continent. Des manquements graves en déphasage totale avec ce qu'il disait à son arrivée au pouvoir sont observés. Il s'agit d'une absence *« de droits politiques, de libertés démocratique, une élection frauduleuse comme ce fut le cas en 1985, une répression sauvage des opposants, une haine ethnique contre les Gios.[127]»*

Face à cette situation, Charles Taylor, un des anciens compagnons du président, *« chef de l'agence des services de renseignement,[128]»* entre 1980 et 1983, estime nécessaire un Etat de droit dans son pays. Refugié en Sierra Leone après ses déboires judiciaires au Libéria et aux Etats-Unis, il envisage un passage en force pour amorcer le changement dans son pays.

---

[125]Le chef d'Etat renversé était venu au pouvoir à la suite du décès du président Tubman en 1971 était très proche du président ivoirien.

[126]''Analyse de la guerre civile libérienne de 1990'', in www.hei.ulawal.ca, visité le 12 avril 2010.

[127]Stephen Ellis, ''Liberia 1989-1994: a study of ethnic and spiritual violence'', in *African Affairs*, vol. 94, n° 375, mai 1995, P.167.

[128]'Analyse de la guerre civile libérienne 1990'', in www.hei.ulawal.ca, visité le 12 avril 2010

C'est dans cette perspective, qu'il crée vers fin 1989, le National Patrioc Front of Liberia (NPFL)[129], et passe à l'action comme déjà mentionné, à partir de l'ouest de la Côte-d'Ivoire. Son offensive du 24 décembre est d'abord minimisée par les autorités de Monrovia.

Cependant, sûr de son fait, Taylor multiplie les déclarations dans la presse étrangère et affirme : *« Vouloir mettre fin à ce régime moribond et corrompu de Doé.*[130]*»* Dans le pays tout entier, ses tracts se distribuent son le manteau où il dénonce l'échec économique du pouvoir en place, l'inexistence des droits de l'homme, la mise en place par le général-président d'un régime népotiste.

Se rendant compte de la gravité de la situation, le gouvernement attaqué réagit. Au bout de quelques mois de combat, les choses s'accélèrent et la rébellion atteint la capitale en juillet 1990, après avoir vaincu une armée démobilisée et minée par des querelles internes. Retranché dans son palais présidentiel, le chef de l'Etat en septembre 1990, tombe dans un piège tendu par les hommes de prince Johnson, un dissident du NPFL[131], avec la complicité passive des soldats de la force d'interposition de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), l'ECOMOG.[132] Il est torturé atrocement avant d'être mis à mort par ses tortionnaires. Avec sa mort, Charles Taylor qui contrôle les trois quarts du territoire, vient ainsi de réussir partiellement son pari de faire partir Samuel Doe par tous les moyens pour que le Libéria ait le statut de pays démocratique. Mais à quel prix ? La mort de plusieurs milliers d'innocentes personnes, de mutilées et un pays dévasté.

Cette farouche volonté de passer par les armes pour imposer la démocratie dans le sang et dans la violence fait comprendre à certains proches des chefs d'Etat africains, qu'il était temps d'accepter ne serait-ce que partiellement les revendications des populations qui manifestent déjà.

Ainsi au Mali, le président Moussa Traoré, réunit le bureau politique de l'Union Démocratique du Peuple Malien (UDPM) pour examiner la situation au Libéria avec en point de mire la mort atroce de Samuel Doe. [133] Au Niger aussi, Ali Saïbou, réunit le Conseil

---

[129] The National Patrioc Front of Liberia, signifie en français le Front National Patriotique du Libéria.

[130]John Fleishman, ''human rights and the civil war in Liberia'', in *Liberia studies journal*, vol. 19, n° 12, mars 1994, p.173.

[131]Une fois dans la capitale libérienne, le mouvement rebelle se scinde en deux : une tendance pro-Taylor qui garde le nom NPFL et celle proche de Johnson qui se fait appeler INPF.

[132]Cette force d'interposition de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest, ECOMOG, a été mise en place en Août 1990, pour servir de force d'interposition entre les belligérants.

[133]Entretien avec le Professeur Jean Bosco Konaré, ancien député, ancien membre de l'UDPM, délégué à la conférence nationale du Mali. Entretien réalisé le 15 novembre 2011 à son bureau de l'université de Bamako à 10h25.

Supérieur d'Orientation National (CSON) avec comme sujet principal la situation du Libéria.[134]

En dehors de ces deux signaux en provenance de l'Algérie et du Libéria, on peut noter l'humilité de Mathieu Kérékou.

3-L'humilité de Mathieu Kérékou

Petit pays d'Afrique de l'ouest[135], le Bénin, réputé pour le nombre élevé de ces intellectuels, est entré dans l'histoire en cette période de bouleversement sociopolitique, avec l'organisation de la première conférence nationale sur le continent noir.

Le ''quartier latin africain'' a le secret des surprises, mais ce pas politique décisif, étonne plus d'un, personne n'y croyait. Car le Bénin était dirigé d'une main de fer par Mathieu Kérékou, un adepte du Marxisme-léninisme. Or c'est ce pays qui, confondant tout le monde, donne en février 1990 le top départ des conférences nationales en Afrique noire francophone. La conférence nationale *: « Devient une technique de contestation et d'élimination par des moyens pacifiques des régimes dictatoriaux*.[136]» Le rôle pionnier du Bénin dans cette forme d'instauration du multipartisme, a été rendu possible grâce à l'humilité de Mathieu Kérékou, au moment où beaucoup de ses pairs africains s'accrochaient par tous les moyens au pouvoir. On ne peut parler de conférence nationale au Mali et au Niger, sans se référer à celle du Bénin, qui eu un effet catalyseur sur les peuples africains épris de démocratie.

Kérékou, le ``caméléon``*[137]*, accède au pouvoir en 1972 à la suite d'un coup d'Etat. Comme tous les putschistes, pour se donner bonne conscience, il accable son prédécesseur de tous les péchés d'Israël et promet au peuple monts et merveilles.

Mais au lieu du bonheur promis pour lequel il a renversé les institutions légales de son pays, il met en place une dictature par le biais d'un parti unique Marxiste-léniniste, le Parti Révolutionnaire du Peuple Béninois (PRPB). Le PRPB, se présente comme une machine de répression de tous ceux qui osent contrarier le ''guide éclairé'' et un moyen d'enrichissement illicite de ses dirigeants. Le ''bon samaritain'' qu'il était supposé être, se transforme en bourreau. Les populations se sentant trahies, le montrent discrètement par des critiques acerbes. Le président s'étant rendu compte de ce mécontentement, propose en 1979 la tenue

[134]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 11 heures.
[135]Sa superficie est estimée à 113000km^2.
[136]Oumar Diarrah Cheick, *Vers la IIIème république du Mali*, Editions L'Harmattan, 1991, p.113.
[137]C'est le surnom du président Béninois, car il s'adapte à toutes les situations.

d'une concertation nationale ou conférence des cadres[138] en vue de favoriser la réconciliation entre les filles et les fils de son pays.

Malheureusement, son idée est remise en cause, la grande majorité des barons de son parti y étant opposé. Le peuple qui avait peur de la répression des forces armées, acceptent cette fronde des dignitaires du parti au pouvoir sans rien dire. Mais l'année 1989 lui donne l'occasion de manifester sa rancœur ouvertement. En effet, à la faveur des remous sociopolitiques en Europe de l'Est abondamment relayés par la presse internationale et locale, la population béninoise à l'image des autres peuples du continent, profite de cette situation inattendue pour acculer le pouvoir de Kérékou. Elle rentre en conflit direct avec le ''caméléon'', à travers des manifestations grandioses. Le régime dépassé par les événements, ne comprend pas ce qui se passe. Ce peuple, qu'il croyait docile, montre son vrai visage. Il fait face une démonstration de force le 12 février 1989, lorsque *: « 50.000 personnes bravent l'interdiction de se rassembler. Ils lancent des slogans hostiles au président Kérékou, suivit d'un affrontement avec les forces de l'ordre.*[139]*»*

Pire, les grèves déclenchées début 1989 se succèdent à un rythme effréné. Le chef de l'Etat, ne maitrisant plus la situation, menace d'emprisonnement tout fauteur de trouble. Ce manque de tact du pouvoir durcit la position du puissant Syndicat National des Enseignants du Supérieur (SYNES), fer de lance de lance de la contestation. Comme s'il lançait un défi au ''caméléon'', ce syndicat multiplie les marches de contestation. Pour briser cette détermination des fonctionnaires, le pouvoir use de stratagème en s'appuyant sur la centrale syndicale, l'Union Nationale Syndicale des Travailleurs du Bénin (UNSTB) pour diviser les marcheurs. En effet, *« affiliée au pouvoir depuis 1975, la centrale en vue de secourir son maître qui était en difficulté, ne véhiculait pas les résolutions des réunions qui préconisaient une pression tout azimut sur le régime.*[140]*»* Mais cette option échoue, car la centrale est contrainte de s'aligner sur les autres syndicats sous la pression de ses membres[141] et même de

[138]Entretien réalisé avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, le 11 novembre 2011 à son bureau de l'université de Bamako à 9h30.

[139]Fabien Boulaga Eboussi, *Les conférences nationales en Afrique noire, une affaire à suivre*, Editions Karthala, 1993, p.59.

[140]Entretien fait avec M. Bernard Djanhounkarta, homme d'affaire Béninois installé à Soubré, juriste de formation, présent en Côte-d'Ivoire depuis 1994. Entretien réalisé le 21 août 2011 chez lui à la maison à 20 heures.

[141]En fait face à la duplicité de la centrale, le syndicat des banques, de la loterie et des assurances ; de même que celui des agents de l'action culturelle ; des travaux publics se désaffilient d'elle en Août 1989. Ils ont suivi par ceux des enseignants du supérieur et des agents des postes et télécommunication le 8 janvier 1990. Tous ces syndicats rompent aussi avec le pouvoir de Mathieu Kérékou.

rompre ses relations avec le pouvoir. Et pour ne pas arranger les choses, l'Etat se trouve être redevable vis-à-vis des fonctionnaires victimes d'arriérés de salaire.

Ainsi contre toute attente, dès décembre 1989, de revendications purement corporatistes, les manifestants menés par les enseignants empruntent la voie politique pour exiger désormais un changement de régime, plus de liberté, une démocratisation du pays.

Léopold Dossou, secrétaire général du SYNES l'exprime en ces termes: *« (...) Même si l'Etat arrivait à régler nos arriérés de salaire par extraordinaire, le travail ne reprendra pas tant que nos revendications ne seront pas satisfaites, et si l'Etat nous défie le pays sera paralysé à jamais(...).*[142]*»*

Toutefois Kérékou reste serein. En effet, sur les conseils avisés de son entourage immédiat, et surtout de l'ambassadeur de France à Cotonou de Guy Azarais et prenant aussi conscience que l'avenir du pays est en jeu, le chef de l'Etat béninois surprend partisans et adversaires en convoquant à leur grand étonnement une réunion extraordinaire du bureau politique de son parti le 06 décembre 1989, en vue d'examiner la situation sociopolitique de la Nation. Au sortir de la rencontre, le communiqué qui est lu, laisse perplexe la population habituée aux voltes-faces du ``caméléon``. Elle se demande si ce n'est pas une nouvelle farce du régime qui veut gagner du temps. Le communiqué annonce qu': *«(...)Une conférence nationale devrait avoir lieu durant le premier semestre de l'année 1990, avec toutes les forces du pays (...) Les résultats de ces assises serviront à rédiger une nouvelle constitution (...) Elle consacrera la séparation du parti et de l'Etat, créera un poste de premier ministre, chef de gouvernement et responsable devant l'assemblée nationale (...) Il va s'en dire qu'elle fera place au libéralisme économique et à l'initiative privée, garantira les libertés fondamentales et les droits de l'homme (...).* [143]*»*

Les enseignants sont satisfaits, mais maintiennent la pression pour que tout cela se réalise dans les faits, d'où la poursuite des grèves. La determination de cette corporation laisse perplexe le pouvoir, qui est de plus en plus acculé.

Pour montrer donc sa bonne foi et sa détermination à aller jusqu'au bout, le président charge son ministre du plan et du développement, Robert Dossou de mettre en place un comité de préparation de ce forum populaire. C'est pourquoi, avant la ténue de la conférence

[142]Archives personnelles de M. Bernard Djanhounkarta : *déclaration du secrétaire général du SYNES portant sur leurs revendications, en décembre 1989.*
[143]PARDOC-AIPLF, *Les conférences nationales africaines dans la presse,* Paris, 1993, p.61.

nationale convoquée par le décret numéro 90-40 du 23 décembre 1989[144], le comité préparatoire reçoit pour mission de peaufiner les discussions à venir. Ce comité est formé le 18 décembre 1989, avec une particularité : il est composé exclusivement de sept membres du gouvernement contesté.[145]

En agissant ainsi, Robert Dossou voulait éviter d'éventuels blocages qui résulteraient de la présence de l'opposition et qui risquaient de retarder les travaux préliminaires, alors que le temps leur était compté. Naturellement, l'opposition s'oppose et propose des aménagements du comité. Et pour ne pas arranger les choses, le chef de l'Etat perd un de ses piliers indéfectibles, l'armée. En effet, ses frères d'armes, dans un communiqué rendu public le 29 janvier 1990, estiment que *: « La politique du PRPB basée essentiellement sur le clientélisme et le sectarisme a conduit à une situation de confusion générale dans laquelle, il est difficile de distinguer les prérogatives du parti et celles de l'Etat (…) les forces armées souhaitent l'élaboration d'une nouvelle constitution garantissant la séparation des pouvoirs (…) la non affiliation de l'armée à une tendance politique (…).*[146]*»*

Nonobstant ces difficultés, le ministre du plan et ses collègues, s'attèlent à leur tâche et propose 524 délégués pour les travaux de la conférence, dont la tenue est fixée du 19 au 24 février 1990.

Malgré les grincements de dents de la part des opposants, elle commence effectivement à la date préconisée du 19 février dans une ambiance surchauffée sous la présidence de l'archevêque de Cotonou, Monseigneur Isidore De Souza. Le nombre de participants en revanche a été réduit à 448. Pour la majorité des ces 448 délégués présents, il fallait briser à jamais le parti-Etat. Conscient de cette aspiration légitime de son peuple, le ''caméléon'', dans son discours d'ouverture reste dans sa logique de décrispation : « *La conférence nationale doit demeurer un cadre de réflexion et d'analyses approfondies sur les questions essentielles qui tiennent à cœur notre peuple qui souhaite une vie nouvelle fondée sur la réconciliation nationale et le renouveau démocratique ; gage du redressement économique, social et culturel de notre pays.*

[144]Archives de l'ambassade du Bénin en Côte-d'Ivoire : *décret instituant la conférence nationale en 1989*, documents année 1989.

[145]Ce comité préparatoire outre son président qui est le ministre du plan, comprend les ministres de la justice, de l'information, du travail, de l'enseignement supérieur, du commerce et de l'intérieur.

[146]''Discours des forces armées du Bénin'', in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2308, février 1990, p.330.

La réconciliation signifie la reconnaissance réciproque du droit de toutes les sensibilités politiques à s'exprimer librement à condition que chacune d'elle renonce à toute prétention au monopole de la vérité et à la monopolisation de la chose politique (…).[147]*»*

Après son discours plein de sagesse, il laisse les conférenciers s'empoigner. C'est pourquoi chaque fois que son arbitrage est sollicité Kérékou face aux blocages, répond *: « (…) Non je vous ai déjà tout confié, faites comme vous l'entendez (…) et ne venez plus me déranger.*[148]*»*

A la fin des travaux le 24 février, la conférence qui s'est proclamée souveraine prend plusieurs résolutions entre autres *: « La mise en place d'une nouvelle constitution, le maintien du président Kérékou en tant que chef de l'Etat, chef des armées mais non plus ministre de la défense, la création d'un HCR*[149] *ayant un pouvoir législatif avec pour objectif de contrôler le pouvoir exécutif, mise en place d'une transition dont le premier ministre possédera l'effectivité du pouvoir exécutif(…).*[150]*»*

Le président, en dépit de l'émiettement de son pouvoir, accepte toutes les recommandations issues de ces assises populaires qui le confinent dans une coquille vide. Mathieu Kérékou, bien que affecté, joue le jeu jusqu'à la fin, dans la douleur, avec dignité et sans rancœur. Malgré des propos désobligeants à son égard, frisant souvent l'humiliation. Face à cette attitude conciliante, le rapporteur général de la conférence nationale, Albert Tévoedjere, dira qu'il remercie le chef de l'Etat pour son courage politique, pour son sens d'honneur et son patriotisme.[151]

Le calendrier tel que prévu par la conférence nationale est mise en place, avec l'élection d'un premier ministre fort en la personne de Nicéphore Soglo Dieudonné. Quant à la nouvelle constitution qui a été élaboré, elle est approuvée par référendum le 02 décembre 1990 à plus de 90% des voix.

La présidentielle de mars 1991 a enregistré au premier tour 14 candidats, dont trois tranchent par leur personnalité : Mathieu Kérékou, le chef de l'Etat sortant, qui préside aux destinées du pays depuis 1972, Nicéphore Soglo, premier ministre de la transition et Albert Tévoedjere, un farouche partisan de la démocratie au Bénin.

---

[147]''Discours du président Kérékou à l'ouverture de la conférence nationale'', in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2311, février 1990, p.539.
[148]PARDOC-AIPLF, op.cit., p.67.
[149]Le Haut Conseil de la République (HCR) comprenait les 13 membres qui ont conduit les débats pendant la conférence nationale, les anciens présidents, les 3 présidents des commissions techniques, les 6 délégués des 6 provinces du pays et de 25 membres élus.
[150]Archives de personnelles de M. Bernard Djanhounkarta : *Les résolutions de la conférence nationale béninoise*.
[151]Entretien fait avec M. Bernard Djanhounkarta, le 24 août 2011 chez lui à Soubré à 10 heures.

Ces trois favoris plus les onze autres, s'affrontent dans un esprit de fraternité pour le fauteuil présidentiel à coup d'arguments pour avoir les faveurs des électeurs. Comme dans les grandes démocraties occidentales, tous les candidats sont placés sur le même pied d'égalité, sans aucune faveur pour le président sortant. Mais au soir du premier tour du 10 mars 1991, les résultats globaux placent d'un côté des favoris et de l'autre des outsiders. En effet, sur 2.064311 inscrits on a 1.162515 votants soit 56,3% pour 1.143613 suffrages exprimés, le trio de potentiels favoris s'est dégagé. Le président-candidat obtient 27,33% des voix, le premier ministre de la transition, 31,6% des voix et le rapporteur général de la conférence 14,24% des voix.[152] Ces trois personnalités représentent donc à elles seules, 73,17% des voix, soit les trois- quart des suffrages exprimés.

Pour le second tour qui a eu lieu le 24 du même mois, le duel oppose le chef de l'exécutif de la transition venu en tête du premier tour et Mathieu Kérékou, "le caméléon" venu en seconde position.

Le résultat final donne sans surprise comme vainqueur l'économiste Nicéphore Soglo Dieudonné avec 67,6% des voix contre 32,4% pour son adversaire. Le taux de participation est de 67,6%.[153] Le résultat était prévisible tant le peuple souhaitait une nouvelle gestion du pays. Le vainqueur, avec ses qualités de fonctionnaire des institutions de Bretton Woods, présentait le meilleur profil.

Le vaincu, déterminé à aller jusqu'au bout de sa logique, le respect de la volonté populaire, reconnait humblement sa défaite et souhaite bonne chance au nouvel élu dans l'exercice de ses fonctions.

Par cette attitude, Kérékou donne une grande leçon d'humilité à ses pairs qui s'accrochent vaille que vaille à leur ''pouvoir''. Il indique surtout que l'on peut organiser une élection acceptable par tous en Afrique, que cela n'est pas l'apanage des pays occidentaux, prompts à donner des leçons au moindre soubresaut électoral sur le continent.

L'exemple de Mathieu Kérékou inspire les manifestants maliens et nigériens qui demandent à leur dirigeant d'écouter le peuple et de faire comme le chef de l'Etat du Bénin.

Cette révolution à la béninoise, nous pousse à paraphraser le philosophe béninois Hountoundji qui, en 1973, espérait voir dans le futur de sa patrie, un signe de santé, la quête d'une voie originale, la préparation à une démocratie, à un message des plus assurés dont la

[152]Archives de l'Ambassade du Benin en Côte-d'Ivoire : *les résultats du premier tour des élections présidentielles du 10 mars 1991*, documents année 1991.

[153]''Bénin : ''Elections Présidentielles deuxième tour, nette victoire de M. Soglo sur M. kérékou'', in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2368, mars 1991, p.802.

réalisation permettrait au ‘’quartier latin’’ de donner le spectacle inattendu d’un relèvement spectaculaire. Ce qui s’est passé en mars 1990 lui donne entièrement raison. Et les assises du Bénin, sont prises comme modèle par les autres pays. En effet, la conférence béninoise *: « (…) Va inspirer bon nombre d’expériences à venir, en fournissant un cadre tout à fait cohérent et des formules prêtes à servir ailleurs de transition vers le multipartisme.*[154]*»*
En somme, comme on le constate, la leçon de l’Est, les signaux algériens et libériens, et enfin l’humilité du président Béninois ont eu un impact sur le changement politique au Mali et au Niger.

Outre ces bouleversements parmi tant d’autres, il importe d’analyser un autre signal qui à sa manière, a influencé l’avènement démocratique dans les deux pays, les injonctions des Occidentaux.

II- LES INJONCTIONS DES OCCIDENTAUX

Si nous avons décidé de mettre en exergue le rôle joué par le monde occidental, la raison est simple. La plupart des pays du continent noir entretiennent des relations très étroites avec l’Occident du fait de l’histoire ; l’ensemble des pays qui les ont colonisés n’appartient-il pas à cette zone ? Mais aussi à cause du facteur économique. Les pays africains ont adopté dans l’ensemble le modèle de développement de type occidental.
Il s’agit donc de montrer, comment l’Occident a appuyé la lutte pour l’avènement d’une nouvelle donne politique en Afrique.

Dans cette perspective nous allons mettre en relief la nouvelle vision américaine, les exigences des institutions de Bretton Woods et enfin la pression de l’Europe. En effet comme par enchantement, le monde occidental exige le pluralisme politique en Afrique. La nouvelle donne est la suivante : « *A l’instar des nouvelles formes de coopération proposées à l’Afrique, à l’instar de l’ajustement structurel revisité ou non par des programmes de lutte contre les inégalités et la pauvreté, voici l’Afrique sujette désormais à une nouvelle expérimentation, après celle de la ‘’civilisation’’ et du développement.*[155]*»*

[154]Thiery Perret, *Afrique-voyage en démocratie : les années cha-cha*, Paris, L’Harmattan, 1994, p.129
[155]Manassé Esoawelomandroso et Gaetan Feltz, (sous la direction de), *Démocratie et développement : Mirage ou espoir raisonnable*, Paris, Karthala, 1995, p.43.

1-La nouvelle vision américaine à partir de 1988

Cette partie s'articulera essentiellement autour de l'apport des Etats-Unis dans le changement politique en Afrique. L'attitude de ce pays a évolué au gré de ses intérêts, mais aussi en fonction de la politique internationale.

L'Amérique[156], grande nation démocratique par excellence, a toujours curieusement fermé les yeux sur les différents manquements qui avaient cours en Afrique. Mais avec la nouvelle administration qui s'installe en 1980, les choses commencent à bouger sérieusement dans le sens d'un changement de cette donne. En effet lorsque Ronald Wilson Reagan, gouverneur de la Californie de 1975 à 1980, est élu à la magistrature suprême des Etats-Unis à 69 ans, il inaugure un nouveau style de gouvernance caractérisé par une politique extérieur engagée, marquée par un interventionnisme accru[157] et aussi par son hostilité à l'égard de l'Union Soviétique. Le rêve de Reagan est de faire chuter ce grand rival. Il veut réussir, lui l'ancien acteur de cinéma, là où ou ses prédécesseurs, tous des politiciens confirmés ont échoué. Il s'agit de faire disparaitre l'URSS de la scène politique internationale afin que triomphe les valeurs démocratiques et le capitalisme. Car, depuis la fin de la seconde guerre mondiale en 1945, les Soviétiques tiennent la dragée haute aux Américains, face à leur volonté d'imposer leur domination sur le monde. L'hégémonie de Washington est mise à mal par la farouche opposition de Moscou, qui se présente comme un adversaire coriace.

C'est pourquoi, dès que Reagan le ``cow-boy``[158] accède au pouvoir, il fait de la disparition de l'Union Soviétique de la scène politique internationale l'une de ses priorités. C'est dans cette perspective, qu'il lance sa fameuse idée de guerre des étoiles, en mars 1983 qui selon son concepteur consiste à : *«Installer des têtes nucléaires géostationnaires au dessus de leur territoire pour se défendre contre une éventuelle attaque de l'Union Soviétique*. [159]*»*

Le monde est apeuré par cette initiative révolutionnaire connue sous le vocable d'Initiative de Défense Stratégique (IDS) dans une période de désarmement des deux pays,

[156]Nous faisons référence ici aux USA, qui est souvent connu sous le vocable ''d'Amérique'', il ne s'agit pas ici du continent américain.
[157]Avec son arrivée au pouvoir en 1980 après sa victoire contre le démocrate Jimmy Carter, la politique de son pays que tous croyaient amoindrir depuis la déconvenue vietnamienne des années 70, prend une autre tournure. En effet, Reagan fait des affaires étrangères sa priorité, c'est ainsi que par exemple, il autorise l'envoi de troupes américaines en Grenade le 25 octobre 1983, pour y mettre de ''l'ordre'' Selon sa convenance.
[158]Cette expression pour designer Reagan qui fut un acteur de films western.
[159]Entretien réalisé avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011, à son bureau de l'université Bamako à 10h25.

amorcé depuis les années 1960. Comme prévu, le rival soviétique ne se laisse pas intimider ; il augmente à son tour ses capacités de recherche en armement en se lançant dans le perfectionnement de ses missiles SS20 et en s'engageant dans une réplique à l'IDS de Reagan.

S'étant rendu compte de la détermination de l'Union Soviétique dans le domaine militaire, l'administration Reagan peaufine une nouvelle stratégie qui est prête au soir de son deuxième mandat.[160] En effet, en 1988, Reagan réunit la plupart de ses alliés et propose le démantèlement du bloc Oriental à coup de dollars. En clair, les américains se doivent de soutenir financièrement les opposants dans les pays satellites de l'URSS afin de les aider à conquérir le pouvoir. Ce serait ouvrir la porte du libéralisme dans ces Etats, avec des hommes nouveaux épousant les idées du monde capitaliste. L'Union Soviétique, n'y serait plus alors en mesure de tenir la dragée haute aux Etats-Unis. C'est le but de la naissance de ''l'objectif Europe de l'Est'', appelé encore le *''consensus de Washington''*.[161]

Mais entre-temps, la politique de réformes entreprise par Gorbatchev porte ses fruits, et les changements que l'Amérique avait voulu financer à coup de dollars se concrétisent grâce au dirigeant soviétique. Face à cette évolution du camp adverse, le nouveau chef de l'exécutif américain, Georges Bush qui accède au pouvoir après sa victoire aux élections présidentielles du 11 novembre 1988,[162] réoriente la théorie vers le Tiers-monde, passant de ''l'objectif Europe de l'Est'' à celui des pays sous-développé.

Prévue donc initialement pour le bloc Oriental, le pluralisme basé sur l'influence du ``billet vert``[163], est dirigé désormais vers les Etats pauvres et principalement vers l'Afrique qui devient le nouveau centre d'intérêt de l'exécutif américain en ce qui concerne la mutation politique.

En fait, pour les américains, l'Afrique noire ne saurait être en marge de l'ébullition sociopolitique qui secoue le monde entier. C'est pourquoi, la première puissance économique et militaire de la planète, reconsidère sa position à l'égard du continent noir, en devenant particulièrement exigeante en matière de droit de l'homme et de bonne gouvernance. Car pour l'administration Bush, il est temps que les dirigeants de cette partie du monde, adoptent

[160]Ronald Reagan obtient un second mandat à la tête de l'exécutif américain le 06 novembre 1984, après avoir obtenu 58,97 des voix contre 41,03 des voix pour son adversaire Walter Mondale.
[161]Entretien réalisé avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011, sur le campus de Bamako à 10h25.
[162]Georges Bush au soir des élections obtient 54% des voix contre 46% pour son concurrent Mickael Dukaki, représentant les démocrates.
[163]C'est la couleur de la monnaie américaine, donc par analogie le Dollars est appelé ''billet vert''.

un nouveau comportement et cela passe par une ouverture politique, c'est-à-dire le pluralisme. Pour les contraindre, les Etats-Unis usent de leur poids financier, font du forcing à leur égard, ne leur laissant aucune marge de manœuvre, déclarant ouvertement que: *« L'aide américaine ira à tous les pays qui feront la promotion des droits de l'homme, de la démocratie.*[164]*»* Dans cette perspective et pour montrer leur détermination, ils actionnent certaines fondations pour appuyer leur projet. C'est le cas « *de l'American Political Fondation, du National Republican Institue for international affairs, du National Democratic Institue*[165]*»*, tous crées au début des années 80, et chargés de faire la promotion de cette nouvelle vision des USA à l'égard des Africains.

A leur agence internationale de développement économique, United State Agence of International Developement (USAID),[166] il est demandé d'investir plus dans la promotion du multipartisme et d'accorder des primes aux pays reconnus comme faisant des efforts dans le sens de la démocratie.

Environ *« 400 millions de dollars ont été engloutis dans ce programme* » à partir de 1990. [167] Les fondations privées telles que Carter, Ford et Carnegie viennent en appui aux organismes publics déjà cités pour vulgariser la bonne nouvelle de la démocratie, désormais primordiale dans les relations entre les Etats-Unis et l'Afrique.

Mais qu'est-ce-qui explique ce regain d'intérêt politique des américains à l'égard du continent noir ? En fait en se précipitant pour être le parrain de la démocratie en Afrique noire, les Etats-Unis recherchent en retour, une certaine reconnaissance de la part des populations et de leurs dirigeants pour leur combat en faveur du multipartisme. N'oublions pas que l'Afrique noire est à la fois un enjeu politique, et surtout économique. Donc, les Etats-Unis se positionnent pour ce double combat.

Cette vision américaine est un quitus pour les démocrates africains afin de mener librement leur combat en faveur de la démocratie. Elle est aussi une source d'inquiétude pour les dictateurs africains qui perdent ainsi un protecteur.

De ce fait, leurs différents ambassadeurs accrédités dans les pays africains encouragent les chefs d'Etats à faire la promotion de la démocratie. Au Mali et au Niger, les diplomates américains font pression sur les présidents Moussa Traoré et Ali Saïbou pour qu'ils acceptent

[164]Entretien réalisé avec le Professeur Djibo Hamani, le 07 février 2012 à son bureau de la Présidence de la République du Niger à 9 heures.
[165]Vidah Akuete, ''Rôle des institutions internationales dans le soutien au processus démocratique'', in *Afrique et développement*, n° 12, décembre 1996, p.11.
[166]Agence américaine d'aide au développement internationale.
[167]Vidah Akuete, *loc.cit., p.*12.

le pluralisme chez eux avec à la « *clé l'octroi d'une aide financière consistante et un appui dans l'allégement de leur dette par les institutions de Bretton Woods*.[168]»

A cette nouvelle vision de la "plus grande démocratie au monde'', s'ajoute les exigences des institutions de Bretton Woods.

2- Les exigences des institutions de Bretton Woods à partir de 1989

En parlant d'exigence dans les relations entre ces institutions financières et l'Afrique noire, nous voulons mettre en relief les méthodes draconiennes qu'elles ont imposées aux pays pauvres pour, disent-elles, les aider à relancer leur économie. Or, dans la réalité leur fameuse ''potion magique'', le Programme d'Ajustement Structurel (PAS) ouvre la porte à la contestation tout azimut dans les pays sous-développés qui, très endettés et cherchant un moyen pour souffler économiquement, acceptent ces plans d'austérités des financiers de ce monde. La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire Internationale, ne leur offrant pas d'autres possibilités ; c'était les plans d'ajustement ou rien.

La Banque Mondiale,[169] comme son nom l'indique a une vocation universelle, son rôle : « *Est de prêter de l'argent à court terme destiné à rétablir l'équilibre de la balance de paiement.*[170]» Au départ, elle s'appelle Banque Internationale pour la Reconstruction et pour le Développement (BIRD). Son objectif est noble car il consiste à : *« Apporter une assurance technique et financière aux pays en voie de développement. Et ce, en vue de les aider à parvenir au développement économique durable.*[171]»

Cette institution est bien structurée, car outre la BIRD la maison mère, elle comprend la Société Financière Internationale (SFI) et l'Association Internationale pour le Développement (AID). Tous ses différents démembrements visent une efficacité sur le terrain des activités de l'institution.

[168]Entretien réalisé avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011, à son bureau de l'université de Bamako à 10h25.

[169]C'est en 1944, du 1er au 12 juillet que quarante cinq pays dont l'URSS qui était présente en tant que observateur, se réunissent à Bretton Woods (News Hampshire) aux Etats-Unis, et envisagent la mise sur pied d'une grande institution financière. En le préconisant, ses fondateurs voulaient éviter au soir de la seconde guerre mondiale une autre crise économique à l'image de celle de 1929.

[170]Entretien réalisé avec M. Lorenzo Bertolini, spécialiste principal en développement du secteur privé à la Banque Mondiale. Entretien réalisé le 4 août 2011 au siège de la représentation de la banque à Abidjan à 10h30.

[171]Entretien réalisé avec M. Emmanuel Noubissié, Chargé principal des opérations à la Banque Mondiale. Entretien réalisé le 12 juillet 2010 au siège de la représentation de la banque à Abidjan à 11 heures.

Quant au Fonds Monétaire Internationale (FMI),[172] il a pour rôle de « *financer les investissements en permettant l'octroie de prêts à long terme* [173]», et de promouvoir la coopération internationale sur des bases stables. Dans cette quête, il s'est assigné pour objectif de *: «Mettre de la liquidité à la disposition des pays membres afin de les aider à résoudre leur déséquilibre financier, assurer le rôle de conseil de chef de fil à l'aide financière à long terme dans les pays du Tiers-monde* [174]»

Voici présenté de manière succincte les deux institutions de Bretton Woods.

En vue donc, d'amorcer leur développement économique, les pays du Tiers-monde et en particulier ceux de l'Afrique, ont recours aux aides financières internationales, dont spécifiquement celles de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire Internationale. Ces deux banquent appuient par le biais de moyens financiers, conseils et assistance, les programmes des Etats concernés.

Mais à partir des années 80, la plupart des Etats du continent noir n'arrive plus à exécuter leur programme de croissance. En effet, ces pays se trouvent dans une situation économique délétère. Le tableau est plus que sombre, car : *« En 1986, l'Afrique a versé 15 milliards de Dollars au titre de la dette et en plus a vu ses recettes d'exportations baisser de 19 milliards de Dollars par rapport en 1985 (…).*[175]» Complétant, ce tableau, la Banque Mondiale, révèle que leur dette s'élevait en1986 à 87 milliards de dollars.[176] Ce qui équivaut à 43 mille milliards et demi de francs CFA (43, 500.000000000 FCFA).

Pour remédier à leurs difficultés, les institutions financières de Bretton Woods proposent des Programmes d'Ajustements Structurels. Il s'agit de mesures de longue durée, destinées non pas exclusivement à l'Afrique, mais à tout le Tiers-monde. Au départ, ces aides étaient purement économiques, sans teinture politique. Selon leurs concepteurs, il s'agissait de solutions miracles[177], capables de redresser la croissance des pays concernés.

Malheureusement, la crise persiste et s'aggrave. Alors, les bailleurs de fonds, renforcent les PAS, qu'ils proposent aux Etats avec cette fois des mesures draconiennes à la fin des années 80. En effet, leur application visait entre autre : « *La réduction de leur*

---

[172]Le FMI a été crée à la suite de la Banque mondiale en 1945.

[173]Louis André Settié, Connaissance du monde contemporain, problèmes économiques et sociaux, fascicule II (réedition), Fondation Hanns-Seidel, Abidjan, 2003, p.30.

[174]Entretien réalisé avec M. Emmanuel Noubissié, le 15 juillet 2010 au siège de la représentation de la Banque Mondiale à Abidjan à 9 heures.

[175]Georges Susan, *Jusqu'au coup, enquête sur la dette du tiers-monde*, Paris, La Découverte, 1985, p.150.

[176]*Rapport annuel de la Banque Mondiale 1986*, Paris, Pleissis-Robinson, 1986, p.32.

[177]Entretien avec le Professeur Djibo Hamani à Niamey, le 10 février 2012 à son bureau de la présidence de la République du Niger à 11 heures.

déséquilibre économique, la bonne gouvernance, la création de bonnes conditions pour la relance économique, mise en place d'un cadre propice pour une croissance saine et durable (…). [178]» Pour atteindre ces objectifs, les Etats bénéficiaires, se devaient de satisfaire certaines exigences *: « être un Etat de droit, favoriser le libéralisme économique, encourager l'initiative privé, le libéralisme politique (…).*[179]»

Au niveau des conditions on note deux termes nouveaux *''*Etat de droit'' et *''*libéralisme politique'', qui ont des relents politiques. En effet, le premier terme, selon Dalloz, est le: *« Système dans lequel les autorités publiques sont soumises effectivement à la règle de droit par le biais d'un contrôle.*[180]» Quand au second terme, il exprime l'idée que *: « L'Etat et son appareil n'ont d'autres missions, ni raison d'être, que de garantir également à tous, le libre exercice des droits et libertés reconnus et proclamés, grâce auxquels chacun, naturellement porté à la recherche du bonheur, conduit sa vie et ses affaires comme il l'entend.*

Enfin, un tel Etat de droit libéral, sera reconnu démocratique si le pouvoir et ceux qui l'exercent procèdent du consentement de la majorité. Consentement provisoire, renouvelé à intervalles réguliers, exprimé par des élections, au suffrage universel, égal et secret, qui garantissent la libre expression de la minorité.[181]»

Les choses sont désormais claires, pas de pluralisme, pas d'aide. Comme pour enfoncer le clou, Michel Camdessus le Directeur Général du FMI, à partir de 1990 dit haut et fort, que son institution allie désormais économie et politique *: «Qu' il existe un parallélisme frappant entre le passage à l'économie axée sur le marché et les avancées de la démocratie dans de nombreux pays d'Afrique, aussi bien d'Europe de l'Est, d'Amérique Latine et d'Asie.*[182]»

Cette nouvelle conditionnalité imposée aux dirigeants du Tiers-monde par ces financiers, est particulièrement soutenue par deux pays anglo-saxons, « *les Etats-Unis et le Royaume-Uni qui sont les farouches partisans de la conditionnalité politique*.[183]»

---

[178]Entretien réalisé avec M. Lorenzo Bertolini, e 08 août 2011 au siège de la représentation de la Banque Mondiale à Abidjan à 11 heures.

[179]Entretien tenu avec M. Emmanuel Noubissié, le 15 juillet 2010 au siège de la représentation de la Banque Mondiale à Abidjan à 9 heures.

[180]Dalloz, cité par Laurent Gaba, in *L'Etat de droit, la démocratie et développement économique en Afrique subsaharienne,* Paris, L'Harmattan, 2000, p.30.

[181]Christian De Brie, ''Le retour de l'Afrique'', in *le Monde Diplomatique,* n° 452, novembre 1991, p.22.

[182]Idem.

[183]Gérard Schmutz et Eboe Hutchful (sous la direction de), *Démocratisation et participation populaire en Afrique,* L'Institut Nord-Sud, 1992, p.25.

Mais le hic de cette ingérence dans les affaire internes des Etats qu'ils veulent aider, est que ces deux banques demandent surtout la mise en veilleuse des nombreux programmes concernant l'éducation, la santé, le recrutement des agents et fonctionnaires de l'Etat, le dégraissage de l'effectif des fonctionnaires. En clair, elles exigent un sacrifice social, exposant les chefs d'Etats de ces pays à des révoltes populaires, car les populations déjà éprouvées refusent ainsi cet autre sacrifice. C'est donc une fronde sociale que les institutions de Breton Wood préparent de manière implicite contre ces Etats qu'elles prétendent aider. A partir de 1990 le refus de cette aide se généralise en Afrique.

Au Mali et au Niger, le refus du PAS est l'un des arguments solides de la contestation des populations contre leurs dirigeants qui se retrouvent ainsi piégés.

Pire, face à la résistance de certains présidents comme Gnassingbé Eyadema du Togo, Blaise Compaoré du Burkina Faso, Mobutu Sesseko du Zaïre, Denis Sassou du Congo, Félix Houphouët-Boigny de la Côte-d'Ivoire qui voient d'un mauvais œil ces programmes économiques, le message est : « *Vous accepter ou vous n'aurez rien*.[184]»

A coté des exigences des institutions de Bretton Woods, nous avons la pression de l'Europe.

3- La pression de l'Europe à partir de 1989

Par pression, nous faisons allusion à la volonté manifeste d'imposer la démocratie à partir de 1989 aux Pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP) par l'Europe. Et par Europe, nous entendons les membres la Communauté Economique Européenne (CEE), devenue plus tard Union Européenne (UE).[185] Dans la continuité d'imposer un changement politique dans les pays du Tiers-monde, la CEE ne va pas rester inactive. Elle participe à sa manière à la démocratisation de l'Afrique. Pour mieux le percevoir, nous allons faire un bref historique des relations entre les deux entités, et voir les circonstances de la pression de la CEE.

La CEE, ancêtre de l'Union Européenne, a été crée en 1957 à Rome en vue de renforcer les liens économiques entre les pays membres.[186]

Au cours des négociations précédant sa création, la France fait une proposition qui ne manque pas d'intérêt pour ses partenaires. Ayant un gros contingent de colonies, plus d'une

[184]Entretien avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011, à son bureau de l'université de Bamako à 10h25.

[185]La CEE est devenue Union Européenne en novembre 1993 à la suite du traité de Maastricht mise en place en février 1992.

[186]La CEE a été crée par la RFA, la France, l'Italie et le Benelux (Belgique, Nederland et le Luxembourg).

centaine, elle propose : *« Qu'une place soit réservée à un accord d'association avec les pays et les territoires d'outre-mer essentiellement les siens.*[187]*»* Cette demande, est entérinée par les autres Etas signataires du traité, qui possédaient aussi des territoires. Mais surtout, ils savaient qu'à long terme cela leur serait profitable au plan économique.

C'est ainsi que, en quatrième partie du traité de l'article 116 [188] fut ajouté le principe de cette association. Comme stipulé, elle reposait essentiellement sur des considérations économiques, notamment sur les principes de libre commerce et d'aide au développement.[189] Et dans la matérialisation de ce lien, plusieurs traités sont conclus entre la CEE et les EAMA.[190]

Le premier volet est signé dans la métropole camerounaise Yaoundé, et ce, en deux phases : Yaoundé I en 1963 et Yaoundé II en 1969. Ce double accord permettait aux deux groupes de pays d'échanger leurs produits par le biais d'un traitement préférentiel.

A partir de 1973, cette association se bonifie par l'entrée des pays du Commonwealth,[191] ce qui fait que désormais, les pays en voie de développement associés s'étendent sur trois zones : l'Afrique, les Caraïbes et le Pacifique. C'est pourquoi, ils décident de changer de sigle, EAMA n'étant plus conforme à cette réalité géographique. Cette vision est ébauchée par leur porte-parole Boubacar Bâ qui, disait déjà en 1974 à ce sujet : *«Vous avez devant vous, non pas trois groupes exprimant des positions harmonisés d'une seule voie, mais un seul groupe de pays ACP qui veulent reconnaitre leur destin commun et le désir inébranlable d'obtenir des résultats positifs.*[192]*»*

Ainsi, ce qui a été amorcé en 1974, devient une réalité en 1975. Il est désormais question de relations CEE-ACP. Pour matérialiser ce changement, un nouveau cadre de discussion est choisi, Lomé la capitale togolaise pour la signature de nouveaux accords, quatre conventions en réalité : Lomé I signé en1975, Lomé II en 1979, Lomé III en 1984, et Lomé IV en 1989. Les deux premières portent sur le développement agricole, minier et rural et, pour mieux fonctionner dotées de deux mécanismes, le STABEX[193] qui est une forme de

---

[187]Goutier Hegel, '' unique au monde : 50 ans de coopération continue entre tant de pays du Nord et du Sud'', in *le Courier ACP-UE,* mars 2008, p.5.

[188]''Historique des relations UE-ACP'', in europa.eu/index_fr.htm. visité le 25 mai 2010.

[189]Abel Doualy, ''Historique des conventions UE-ACP'', in *Fraternité-Matin,* supplément Diplomatique et Diaspora, n° 11899, juillet 2004, P.I.

[190]EAMA, était la première appellation des ACP, et il signifiait Etats d'Afrique Malgache et Associés.

[191]Abel Doualy, *loc.cit*., P.III.

[192]Goutier Hegel, *loc.cit.*, p.8.

[193]STABEX, c'est le système de stabilisation des produits agricoles d'exportations. En fait en cas de défaillance de ce secteur, la CEE par le biais d'un fonds vient en aide aux ACP qui ont subit ces dégâts.

compensation accordée aux ACP en cas de perte au niveau de leurs produits agricoles et le SYSMIN[194] pour les produits miniers. Le troisième accord concerne la sécurité alimentaire et l'environnement.

Mais c'est le premier objectif qui retient l'attention des participants, car en 1984 l'Afrique est confrontée à une terrible famine[195] qui a nécessité une mobilisation mondiale en faveur des sinistrés.

Le quatrième volet signé en 1989 introduit un changement dans les rapports CEE-ACP. Une nouvelle perception de l'Europe à l'égard de leurs partenaires du Tiers-monde et de l'Afrique en particulier par l'introduction, pour la première fois, d' «*un lien implicite entre la promotion des droits de l'homme et le développement économique.*[196]» En effet l'article 5 du nouvel accord met l'accent sur le respect des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'état de droit. Il insiste aussi sur la bonne gouvernance des affaires publiques et mentionne aussi que celui qui viole le dit article s'expose à la suspension des avantages de Lomé IV. Donc ou les ACP acceptent cette nouvelle vision ou ils n'obtiennent rien. Qu'est-ce-qui explique ce changement?

Des accords de Yaoundé en 1963 à celui de Lomé IV en 1989, cela fait exactement vingt six ans que la CEE ferme les yeux sur les manquements graves de la part des pays du Tiers-monde. Coups d'Etat, répressions, assassinats, absence de liberté ont été l'apanage de ces Etats, sans que cela n'émeuve l'Europe qui s'en tenait alors strictement aux volets économiques de l'accord. Les partenaires du nord sont même restés muets, quand les pays du Sud dilapidaient les fonds octroyés pour leur bien-être socio-économique.

A la place des reproches, ce sont au contraire des félicitations, en témoigne, les réceptions fastueuses à leur égard chaque année à Bruxelles. Cette attitude incompréhensible pour le citoyen lambda provient de deux raisons essentielles. La première est d'ordre économique, car le Tiers-monde en général et le continent noir en particulier représente une réserve de matières premières bon marché pour les industries européennes. Les européens fermaient donc leurs yeux sur ces dérapages pour garder leurs partenaires stratégiques.

La deuxième raison est que les pays ACP étaient des points stratégiques dans la bataille que se livraient l'Ouest et l'Est dans le cadre de la guerre froide. Et pour rien au monde, les Européens ne pouvaient se permettre de perdre la fidelité de ces Etats.

---

[194]SYSMIN, c'est le système de stabilisation des produits d'exportations miniers. Mais au contraire du fonds du STABEX, pour lui est destiné à financer d'autres projets autre que les mines.
[195]Il s'agit de certains pays Sahéliens et de la corne de l'Afrique (Mali, Niger, Ethiopie, Soudan...)
[196]Abel Doualy, *loc. , cit.*, P.III.

Mis l'un dans l'autre, ces deux raisons enlevaient toute volonté de critique des Européens à l'encontre de leurs partenaires ACP.

Toutefois, le quatrième volet de Lomé est signé dans un cadre nouveau qui permet à la CEE de faire prévaloir certains principes qu'elle a longtemps ignorée. En effet, en cette fin de la décennie 80, le monde se trouve dans un tournant essentiel de son histoire, avec la dislocation du bloc communiste. Ne redoutant plus un danger venant de l'Est, cette zone étant dans la tourmente, elle ne constituait plus une priorité politique. Du coup, l'Europe décide d'être exigeante et regardant sur les actes anti-démocratiques du continent noir.[197]

L'on note donc, une pression de la part des partenaires du nord pour que le volet politique soit désormais au centre des discussions. Cette situation provoque le désarroi dans le rang des dictateurs africains, car les membres de la CEE mettent rapidement en application l'article 5 de Lomé IV. Les africains se trouvent coincés, plus encore le Mali et le Niger pays pauvres, enclavés car « *les pays européens (…) consacrent en moyenne 48% du total de leur APD aux pays d'ASS (…)*[198]*»* et pour cela ils acceptent malgré eux cette requête des européens.

Ainsi au Mali et Niger, les opposants aidés de manière implicite par l'Europe, en font l'un de leur cheval de bataille en dénonçant au cours de leurs marches, le non respect des principes de l'article 5 par leurs dirigeants.[199] L'article 5 devient même ''le bâton'' des opposants en vue d'intimider le pouvoir.[200]

Au total les injonctions des occidentaux, matérialisées par la nouvelle vision Américaine, les exigences des institutions de Bretton Woods et la pression de la Communauté Economique Européenne, montrent que les temps ont vraiment changé. Désormais, tous s'activent pour la démocratisation de l'Afrique. La France, le ''pays de la liberté'', ne peut pas être en reste.

[197]Entretien réalisé avec son Excellence Amadou Opatcham, diplomate malien, le 04 mars 2008 à son bureau de l'ambassade du Mali, à Abidjan-Plateau à 11h30.
[198]Bernard Coquet et Alui, '' L'Europe et l'Afrique : flux et reflux'', in *Politique africaine*, n° 49, mars 1993, p.19.
[199]Entretien réalisé avec M. Askany Saley Djibo, étudiant nigérien à l'université d'Abidjan-Cocody, le 04 novembre 2009 à la cité universitaire de Port-Bouet 3 à 20h30.
[200]Idem

III- LA VOLTE-FACE DE LA FRANCE A PARTIR DE 1990

Nous consacrons une partie à la France, pour la simple raison que c'est le pays colonisateur du Mali et du Niger, et aussi que pendant que les Africains francophones attendaient beaucoup d'elle dans ce vaste mouvement démocratique, la France a trainé les pas avant de se décider à partir de 1990. C'est cette réaction tardive, que certains qualifient d'hypocrite ou d'ambigüe, que nous allons analyser ici en insistant sur l'apport de la conférence de La Baule, l'engagement personnel du président Mitterrand et l'implication des réseaux français.

1-Le choc de la conférence de La Baule : du 19 au 21 juin 1990

Celle-ci s'inscrit dans le cadre des rencontres annuelles entre Paris et ses partenaires du continent. Pour bien comprendre la quintessence de cette rencontre de La Baule, il est nécessaire de cerner l'environnement qui prévalait à son organisation.

Lorsque le ''vent de l'Est'' qui a fait ravage dans la sphère de domination de l'Union Soviétique atteint l'Afrique et particulièrement les pays d'expression française, les populations sont plus que favorables à une nouvelle orientation de la vie sociopolitique de leur Etat respectif. Pour elles, la France, le pays de la liberté dirigée par les socialistes se devait de soutenir la lutte pour l'avènement du multipartisme au détriment du monopartisme. Malheureusement, elle reste indifférente, pour ne pas dire muette. La raison, François Mitterrand se trouvait confronté à un dilemme ; devait-il prendre fait et cause pour le changement et perdre de ce fait les alliés de longue date que sont les chefs d'Etats en fonction ou jouer le passif en les soutenant de manière subtile face à la pression des opposants ? C'est que la France craignait de céder ces pays amis à des ``inconnus`` nourris pour la plupart à la sève révolutionnaire ; une option contraire à la vision officielle Française.

Ainsi, tout en reconnaissant le bien fondé et l'opportunité des revendications, le multipartisme, les élections libres et démocratiques, le respect des droits de l'homme, la bonne gestion des ressources économiques, la France reste de marbre. En réalité, ces autorités choisissent la carte de la neutralité officielle, car officieusement les régimes en place bénéficient de son soutien. Se rendant donc compte de cette duplicité française, les manifestations des populations se voulaient prudentes. Elles n'avaient pas tort car les

pouvoirs en place réagissaient avec une violence inouïe en réprimant tous ceux qui réclamaient le changement.

Heureusement pour ces hommes, ces femmes et ces jeunes, la pression extérieure est de plus en plus forte sur leurs dirigeants, ce qui oblige le ‘’parrain’’ français à lâcher du lest en testant la capacité de réaction de ses ‘’amis’’ africains.[201]

La tâche est confiée au ministre de la coopération et du développement Jacques Pelletier qui, en bon politicien, choisit la présentation des vœux à la presse le 05 janvier 1990 pour ébaucher la nouvelle vision de la France à l'égard du continent noir. Dans cette perspective, il fait cette déclaration solennelle *: « (…) L'année qui vient de s'achever a connu des bouleversements étonnants, que nous avons tous suivis avec passion. La démocratie a reconquise, droit de cité dans les pays où elle avait été trop longtemps bafouée. Je pense à l'Europe de l'Est, mais aussi à l'Amérique Latine et à certains parties de l'Asie (…)*
(…) L'Afrique en particulier, n'en saurait rester à l'écart. Ses peuples, et ses dirigeants doivent trouver leur inspiration de ce grand souffle que l'on a vu triompher à l'Est. Il n'y'a pas de démocratie sans développement, mais il n'y'a pas non plus de vrai développement sans démocratie, sans possibilités offertes aux hommes et aux femmes d'exprimer leurs capacités….[202]» Le message est clair, la France opte pour le changement politique en Afrique. Cette volte-face fait jubiler les opposants, pendant que les présidents en place feignant de ne rien entendre, restent sereins. C'est que dans leur entendement, ce discours n'est que le point de vue d'un ministre fut-il de la coopération, et non celui des vrais dépositaires de l'exécutif, comme le président de la République ou son premier ministre.

Ils se comportent alors comme si rien ne s'était passé restant imperturbables face aux agitations de leur peuple. On doit comprendre ces dirigeants, pour qui il y'a un écart entre les déclarations politiques et les messages officiels non dits. Généralement, ce sont ces messages loin des caméras et du public qui réglementent les positions politiques. C'est pourquoi, ils ne s'inquiètent point. Mais ils déchantent très vite à la rencontre de La Baule, au cours de laquelle au lieu d'un soutien ferme de la part du président français, c'est un appel pressant à la démocratisation de l'Afrique noire française : c'est la grande déception, le choc.

[201]Entretien avec son Excellence Louis Boika, diplomate de la République Démocratique du Congo en Côte-d'Ivoire, à son bureau de l'ambassade de son pays à Abidjan-Plateau le 27 juillet 2008 de 10heures à 12heures.
[202]‘’Discours de vœux du ministre français de la coopération et du développement’’, in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2305, janvier 1990, p.87.

Cette conférence qui marque la désillusion des despotes africains se tient dans le mois de juin dans une station balnéaire, un endroit reposant favorable à des discussions tranquilles avec un parfum de vacances, d'autant que nous sommes en été.

Elle s'inscrit dans le cadre traditionnel des sommets France-Afrique, initié par Georges Pompidou. Cette retrouvaille entre les deux entités, était une initiative du président nigérien Hamani Diori qui, certainement nostalgique de la défunte Communauté Franco-africaine de 1958,[203] lança alors l'idée dans les années 70 d'un rassemblement annuel entre francophones d'Afrique et l'ancienne tutelle. Sa proposition est acceptée par Pompidou qui la concrétise en 1973.

Depuis cette date, cette réunion annuelle d'amitié se déroule alternativement en France et en Afrique. Au cours des débats qui ont lieu, deux objectifs sont visés de manière distincte. Pour la France, il s'agit de s'assurer la fidélité de ses ''amis'' dans tous les domaines et pour ses derniers, de demander l'assistance de l'ancien pays colonisateur sur tous les plans. C'est donc une réunion de famille au cours de laquelle, le ''grand frère'' et ses ''cadets'' font le point de la gestion de la maison commune, en ébauchant des perspectives d'avenir.

Jusqu'à celle de La Baule, il eu quinze réunions ; celle de La Baule en est la seizième. Elle se tient six mois après le discours du ministre de la coopération française, et au moment où les régimes, sur le continent noir, commencent à être éprouvés. Le sommet se déroule surtout, après la ''révolution Béninoise'', qui est caractérisée par l'organisation de ses assises populaires. Et au moment où les contestations sur le continent sont de plus en plus violentes avec destruction de biens et surtout mort d'hommes. C'est donc pour éviter le chaos qui se profilait à l'horizon dans bon nombre de pays, que le chef de l'Etat français sur les conseils avisés de la cellule Afrique de l'Elysée, surprend ses hôtes africains habitués au mutisme de la France face aux bouleversements en cours. Pour ces dirigeants africains, cette rencontre de la Baule sera festive comme à l'accoutumée. C'est pourquoi le discours d'ouverture de Mitterrand comme une bombe les glace totalement quant il dit : *«(...) De même qu'il existe un cercle vicieux entre la dette et le sous-développement, il existe un autre cercle vicieux entre la crise économique et la crise politique.*

L'un nourrit l'autre. Voilà, pourquoi il convient d'examiner en commun de quelle façon on pourrait procéder pour que, sur le plan politique un certains nombres d'institutions fortes et

[203]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à Niamey à 9h30.

de façon d'être permettent de restaurer la confiance, parfois la confiance entre peuple et dirigeants (…)

Lorsque je dis démocratie, lorsque je trace un chemin, lorsque je dis que c'est la seule façon de parvenir à un Etat d'équilibre au moment où apparait la nécessité d'une plus grande liberté, j'ai naturellement un schéma : système représentatif, liberté de presse, indépendance de la magistrature, refus de la censure, voila le schéma dont nous disposons (…).[204]*»*

A la fin du discours, la plupart des participants africains font grise mine. Après le ministre Jacques Pelletier, voilà le chef de l'Etat français en personne qui vient de les dérouter, tandis que les opposants et les populations farouches partisans de la liberté qui suivaient avec intérêt cette rencontre jubilent. Enfin, la tutelle vient de donner son feu vert, désormais la lutte peut se faire sans crainte, c'est l'occasion inespérée pour se débarrasser à jamais de ces régimes qui refusent le principe de la démocratie. La France vient ainsi de lâcher ses ''amis'', qui prennent mal cette attitude de leur parrain.

C'est pourquoi de retour chez eux, un front anti-La Baule se met en place. Les plus actifs dans cette ''opposition'' aux recommandations de Mitterrand sont les président rwandais, le général-major Juvénal Habyarimana, le malien Moussa Traoré, le tchadien Hussein Habré, le togolais Gnassingbé Eyadema et le marocain Hassan II. Surtout le chef de l'Etat du Mali, qui répond à son homologue Français en disant qu'il ne recevra : « *D'ordre de personne et surtout qu'il est et sera toujours pour le parti unique, seul gage du devenir meilleur de l'Afrique.*[205]*»*

En dépit de ces hostilités prévisibles, les tenants du pouvoir en Afrique venaient de prendre un coup au moral. Car l'ordre venant de La Baule quoique tardive, est décisif dans l'évolution démocratique des pays africains, dont le Mali et le Niger. Dans ces deux pays, les populations engagées dans la lutte pour l'avènement de la démocratie accueillent avec liesse populaire le discours de Mitterrand et s'engagent plus que plus déterminées dans la lutte. Comment expliquer, ce changement brusque de celui que le chef de l'Etat Ivoirien Houphouët-Boigny qualifiait « *d'ami personnel des Africains*[206]», lors la conférence franco-africaine de Paris en 1985 ?

---

[204]''Discours du président François Mitterrand à La Baule'', in *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2329, juin 1990, pp .1837-1838.

[205]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 25 novembre 2011 à 9h30 à son bureau de l'Assemblée nationale à Bamako.

[206] Diallo Siradiou, ''Le règne du grand silence'', in *Jeune Afrique*, n° 1303-1304, décembre 1985-janvier 1986, p.12.

En fait, à travers sa réaction, François Mitterrand cherche à se racheter, et sa position de l'après La Baule le confirme.

2- L'engament personnel de François Mitterrand à partir de 1990

Après son discours de rupture, que d'aucun qualifiait d'effet de mode, du fait de sa conformité avec les bouleversements politiques dans le monde, le chef de l'exécutif français s'engage discrètement en faveur du multipartisme.

Pour mieux comprendre ce revirement spectaculaire, il faut analyser les raisons et voir comment il a procédé.

Lorsque le socialiste François Mitterrand est élu au second tour[207] de la présidentielle française le 10 mai 1981, avec 51.76% des voix contre 48.24%[208] pour Valérie Giscard d'Estaing, c'est une immense joie pour la majorité des intellectuels du continent noir, en particulier ceux de l'espace francophone. Le nouvel élu était un homme courageux qui savait ce qu'il voulait. En effet, aux élections de 1974, il a été battu par son adversaire au même stade par 50.8% des voix contre 49.2%[209]. Malgré cela, il a persisté et a eu sa revanche sur l'histoire, une accession au pouvoir qui enchante les opposants africains. La joie de ces derniers s'expliquent, par leur ras-le bol à l'égard de la droite qui, depuis vingt-trois ans dirige, la France, avec une politique africaine des plus ambigües.

En fait, le système officieux de soutiens aux dictateurs du continent, mis en place sous De Gaulle par Foccart au début des années 60, connu sous l'appellation de françafrique, est perpétué par ses héritiers, les Gaullistes. En effet, de De Gaulle à D'Estaing en passant par Pompidou, les régimes autoritaires étaient choyés par la France et les coups d'Etat étaient monnaie courante dans l'Afrique francophone. La France, pays de la liberté et des lumières : « *Soutient ouvertement le coup de Eyadema contre Sylvanus Olympio en 1963 au Togo (…), apporte son soutien à Sassou N'guesso au Congo-Brazzaville (…), son laxisme est avéré face à l'assassinat du chef de l'Etat Tchadien François Tomballaye en 1975 (…).*[210]»

[207]Au premier tour, Giscard obtient 28.32% des voix, contre 25.85% pour Mitterrand et 18% pour Chirac.
[208]Archives de l'Ambassade de France de Niamey : *Les résultats du second tour des élections présidentielles françaises de 1981*, dossiers année 1981.
[209]Archives de l'Ambassade de France de Bamako : *Les résultats du second tour des élections présidentielles françaises de 1974*, dossiers année 1974.
[210]Yacouba Gbané, '' Comment la France renverse les chefs d'Etat africains'', in *le Temps*, n° 2550, février 2012, pp.6-7.

Mais l'acte, parmi tant d'autres de la droite, qui ''choque'' [211] le plus les africains est l'opération spectaculaire dénommé ''Barracuda'', qui vit l'Elysée enlever du pouvoir en Centrafrique en 1979 et à visage découvert le président Bokassa qui était en visite officielle en Lybie, auparavant proclamé ''empereur'' avec le soutien de la même France.

Le chef de l'Etat déchu est emmené manu-militari par les forces spéciales françaises à Paris et le remplacent par David Dacko.[212] Pire, l'empereur est déposé à l'aéroport Roissy Charles De Gaulle où lui et sa suite passent plus de trois jours dans la faim et dans le froid.

Les hommes et les femmes du continent noir, fatigués de cette pratique de la droite française qui frise l'humiliation jubilent à la victoire du socialiste Mitterrand qui prône une nouvelle orientation dans les relations entre la France et l'Afrique francophone. En effet, il préconise la mort du fameux système ''Françafrique'', donc la fin des réseaux officieux. Voyant en lui un libérateur, les opposants comme Etienne Tishékedi, Laurent Gbgabo, Gilchrist Olympio, Alpha Condé, Demba Diallo et autres, donnent de plus en plus de la voix et critiquent sans retenu le monopartisme qui a cours dans leurs Etats respectifs.

Mais comme le disait le président Félix Houphouët Boigny, lorsqu'on est loin de la marmite on parle beaucoup de son contenu qui serait en abondance, mais près d'elle, on change de propos. Pour dire qu'il y a un écart entre ce que l'on dit dans l'opposition et ce qui se dit une fois au cœur du pouvoir. Et ce fut le cas de François Mitterrand rattrapé par les exigences politiques et d'hégémonie économique de son pays. Il comprend dès lors que la rupture envisagée n'était qu'un leurre et qu'il faut perpétuer la tradition Gaulliste, à savoir, la continuation de la politique souterraine.

Les Africains qui croyaient en lui sont déçus, oubliant que comme le disait De Gaulle, les Etats ont des intérêts et pas d'amis. François Mitterrand ne faisait que sauvegarder les avantages de la France en reniant pratiquement l'une de ses promesses de campagne, la fin de la Françafrique. C'est pour montrer que les africains se trompent sur son compte, qu'il frappe ce grand coup.[213] En 1987, Thomas Sankara, un jeune capitaine aux idées révolutionnaires et l'idole des jeunes et des intellectuels africains est assassiné par ses frères d'armes avec « *la complicité de Paris*[214]», quatre ans seulement après son accession au pouvoir à la suite d'un coup d'Etat contre Jean-Baptiste Ouédraogo. Il venait ainsi de payer le prix de sa défiance à

[211]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à Niamey à 09h30.
[212]L'opération a été par le Service de Documentation Extérieur et de Contre Espionnage (SDECE) sous la supervision des colonels Briançon-Rouge et Degène.
[213]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à 9h30 à son bureau de l'Assemblée nationale à Bamako à 9h30.
[214]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 09 janvier 2012 au CELTHO à Niamey à 10 heures.

l'égard du monde capitaliste surtout de la France. En effet au sommet de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) en 1986, Sankara surprend les participants avec le ton de son discours dit à l'égard de l'Occident qu'il accuse d'être responsable des malheurs économiques du continent, en invitant les chefs d'Etats africains à prendre *« leur destin en main, en cessant de toujours tendre la main à des gens qui les considèrent comme des sous-préfets.*[215]*»*

L'assassinat du jeune capitaine burkinabé parmi tant d'autres, et mis sous le compte du régime socialiste, désoriente les populations africaines.

Conscient du désespoir occasionné par ses choix sur ce continent, François Mitterrand, après sa réélection en mai 1988,[216] ne veut pas rater pas cette occasion qui lui est offerte de se racheter ; de redorer son image, celui de son parti, et surtout celle de la grande France, pays de la liberté et de la démocratie. Pour parvenir, il use de la tactique du harcèlement et de la persuasion.

Harceler une personne, c'est être constamment à ses trousses en vue d'obtenir quelque chose de lui. Et c'est cette manière d'agir qui est utilisée en premier lieu par le chef de l'Etat Français à l'encontre des présidents qui ont osé défier son autorité ouvertement, notamment les présidents du Togo, du Rwanda, du Tchad et du Mali.

Pour leur faire payer ce crime de lèse-majesté, Mitterrand décide d'user à leur encontre du harcèlement. Au sein de ce club de récalcitrants, Moussa Traoré est celui qui a le plus subi la furia de l'Elysée. En effet, Mitterrand lui rappelait sans cesse qu'il : *« Devait accepter le pluralisme politique au risque de tout perdre.*[217]*»* Des menaces à peine voilée, auxquelles le président malien répondait en oubliant lui aussi le protocole diplomatique. Cette attitude entre les deux personnalités qui frise l'animosité, voire la défiance s'explique ; cette ambiance délétère a une origine lointaine. Tout commence, en 1968 après le coup d'Etat contre Modibo Keïta, mené par un groupe d'officiers dirigé par le lieutenant Moussa Traoré. Le président déchu est emprisonné. François Mitterrand alors secrétaire général du parti socialiste, intervient auprès du chef de la junte pour la libération du président déchu, afin qu'il soit évacué sur Paris. Mais il essuie un refus poli de l'officier au motif que le pouvoir ne relève pas de son seul ressort ; il se gère de manière collégiale. Mitterrand ne digère pas ce qu'il

[215]Gbané Yacouba, *loc.cit.* , p.8.
[216]François Mitterrand a battu Jacques Chirac au soir du second tour des élections présidentielles le 08 mai 1988 avec 54,02% des voix contre 45,98% des voix pour son rival.
[217]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, le 11 novembre 2011, à son bureau de l'université de Bamako à 09h30.

considère comme un affront. C'est ainsi que *: « Le président déchu Modibo Keïta meurt le 16/05/ 1977, après neuf années de détention arbitraire.*[218]*»* La mort de Modibo détériore les rapports entre les deux hommes.

C'est pourquoi à la faveur des changements politiques qui secouent l'Afrique, en plus de l'affront de Moussa Traoré après La Baule, l'antécédent qui a occasionné la mort de son ami vers la fin de la décennie 70, fait du cas malien une affaire personnelle. Mitterrand veut sa revanche. Il s'acharne donc sur le président Moussa Traoré pour lui faire payer sa défiance à son égard.

Outre le harcèlement, le président Mitterrand use aussi de persuasion ; c'est-à-dire, amadouer, convaincre à l'aide d'arguments une personne pour qu'il accède à une requête ; une sorte de négociation. Cette pratique a été utilisée pour raisonner la grande majorité des dirigeants francophones du continent dont Ali Saïbou, le chef de l'Etat nigérien.

Le président du Niger reçoit à cet effet, un émissaire de Paris en la personne du ministre de la coopération et du développement, Jacques Pelletier dans le courant du mois de juillet 1990 venu l'encourager à accélérer le processus de démocratisation de son pays et lui offrir reconnaissance et aide de la France.[219] Le fils de Mitterrand, Jean-Christophe *''*papa m'a dit'' [220] vient aussi lui exprimer directement les attentes de son père, par rapport à sa position d'après La Baule.

Au finish, Moussa Traoré reste intransigeant face à la pression du président français, tandis qu'Ali Saïbou fait semblant de suivre ces recommandations en soufflant le chaud et le froid face aux manifestants. La position de la France de plus en plus incompréhensible par les dirigeants africains francophones, est relayée aussi par ses réseaux présents ou non dans les pays visés.

3- Le rôle des réseaux français à partir de 1990

Dans sa croisade pour favoriser la démocratie en Afrique francophone, la France use de tous les moyens, légaux ou non. C'est dans cette optique que certains réseaux sont activés pour amener à leur manière, les dirigeants à adhérer au mouvement. C'est le rôle confié aux Organisations Non Gouvernementales (ONG) et à la presse. C'est ce qui explique l'activisme des Organisations Non Gouvernementales, durant cette période d'effervescence politique du

[218]CERDES ; Coalition Mondiale pour l'Afrique et Africa Leadership Forum, *Le processus*_Démocratique Malien de 1960 à nos jours, Editions, Donya, 1996, p.24.
[219]Entretien avec Mme Aïssata fall, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à Niamey à 11 heures.
[220]''Papa m'a dit'' était le nom que lui a donné la presse, car il s'exprimait toujours en se référant à son père.

continent noir. En effet, au début de la décennie 90, période très délicate pour l'Afrique, celles chargées de faire la plupart promotion des droits de l'Homme, ont été utilisées pour abattre les régimes qui n'avaient pas de bons rapports avec l'Elysée. En produisant des rapports biaisés sur la situation des libertés individuelles dans les pays visés ; l'objectif était de *: «Taxer le pouvoir en place de violer les droits de l'Homme.*[221] » L''opinion internationale et les chancelleries prenant ces rapports pour parole d'évangile ne les soumettent pas à un examen profond. Or dans le fond, au cours de leurs enquêtes, les ''experts'' de ses organisations font de l'arbitraire leur instrument de travail, interrogeant uniquement les personnes d'un seul bord en ignorant le point de vue contraire, celui du gouvernement en place, dans le but de le discréditer.

L'ONG de Danielle Mitterrand, ''France-Liberté'' s'était particulièrement illustrée au Mali, produisant des rapports accablants sur la situation humanitaire sous le général Moussa Traoré et ses proches, en ignorant royalement la violence des manifestants qui brulaient tout sur leur passage.

Face à cette partialité avérée, le gouvernement malien l'accuse ouvertement « *de planifier à partir de l'ambassade de la France toute la stratégie de lutte des opposants et autres manifestants.*[222]» En tout cas, Moussa Traoré a toujours soutenu que ses déboires émanent des actions menées à Bamako, par la femme du président Mitterrand par le truchement de son ONG avec la bénédiction de son mari, qui à décaissé des sommes énormes pour financer cette campagne de déstabilisation.[223]

Reporters Sans Frontières (RSF) de Robert Ménard joua également un grand rôle, accusant certains régimes de fouler au pied, le droit à l'information de leur peuple. Et le pouvoir malien et nigérien à l'instar des autres, en ont le plus souffert, eux qui étaient accusés de refuser l'information à leur peuple.

La presse française, dans toute sa toute sa composante a été l'autre outil de déstabilisation avéré contre les pays Africains en cette période de lutte pour le pluralisme politique. Tant son engagement contre certains régimes a été âpre.

Sa stratégie était d'ouvrir grandement ses colonnes aux opposants et autres manifestants qui grognaient contre leurs dirigeants respectifs accablés et ignorés. En effet, aucune action positive du chef de l'Etat ciblé et indexé, n'était mise en exergue. Or si par

[221]Yacouba Gbané, *loc.cit.* , p.8.
[222]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, le 11 novembre 2011, à son bureau de l'université de Bamako à 9h30.
[223]Idem.

malheur, il y'avait quelques blessés et des morts pendant les manifestations des opposants, cette presse aux ordres relatait les faits de manière tendancieuse proclamant toujours que : *« Selon une source indépendante, il y a eu des blessés graves et plusieurs morts. »*[224] Sans aucune précision des circonstances réelles de l'événement tragique et du nombre exact des victimes. Elle s'arrangeait toujours, comme de fin limiers, pour trouver un témoin des faits, en vue de se donner une certaine crédibilité.

C'est ainsi que à partir de 1990, les leaders de la contestation deviennent les préférés de la presse française. Dans cette optique, Radio France Internationale (RFI), une chaine de grande écoute en Afrique, prisée à cause de ses éditions consacrées au continent se faisait régulièrement l'écho des marches en vue de réclamer plus de démocratie. Elle ouvrait ses antennes aux opposants et faisait des reportages défavorables aux pouvoirs en place.

Toutes les manifestations hostiles aux régimes à abattre, bénéficiaient d'une attention particulière. RFI devint un moyen de communication de l'opposition et de ses alliés qui l'utilisaient pour véhiculer leurs messages. En effet, à chacune de ses éditions, elle organisait des débats centrés sur la démocratie, encourageant implicitement les populations à en découdre avec leurs dirigeants.

De ce fait au Mali, Oumar Mariko, Bakary Karambé et Demba Diallo en font leur canal de communication pour en découdre avec Moussa Traoré. Au Niger, Moussa Tchanggari, Nouhou Azirka et Touali Mountari l'utilisent aussi pour galvaniser leur troupe dans la lutte contre Ali Saïbou.

''Le Monde'', un hebdomadaire à grand tirage, a institué une lucarne baptisée '' plaie d'Afrique'' où il rend compte à chaque parution des événements qui se passe en Afrique noire en faveur de la démocratie.

Dans l'ensemble, cette presse n'était nullement tendre avec les régimes en place qu'elle voulait abattre, en les présentant entre autres de dictatorial, d'adepte de la gabegie ; ne respectant pas les droits de l'homme.

Telle était la partition jouée par la France dans l'instauration de la démocratie en Afrique. Elle est passée de l'indifférence à l'engagement directe. L'action des occidentaux, n'est pas fortuite. Pour eux, le Tiers-monde et particulièrement l'Afrique *: « Ne constituant plus un enjeu, elle fait désormais l'objet d'une restructuration politique dont les Etats ne sont plus les acteurs. Les contentieux économiques (...), ayant bénéficié pendant trente années des*

[224]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à Niamey à 9h30.

parapluies géopolitiques et idéologiques sont reconsidérés.[225]» Les dirigeants maliens et nigériens, en payent les frais, à la grande joie des partisans de l'idéal démocratique qui, désormais libérés, acculent ces dirigeants adeptes du monopartisme

Ce premier chapitre, a surtout montré que les facteurs externes : la leçon de l'Est, les signaux Algériens et libériens, l'humilité de Kérékou, les actions du monde capitaliste en général et la prise de position de la France, ont joué un rôle indéniable dans le changement politique voulu par les populations. Ces facteurs ont donné du tonus à la lutte interne déjà entamée au Mali et au Niger.

[225]Françis Akindès, *La marche aveugle vers la démocratie en Afrique noire francophone*, Abidjan, SN, 1992, p.13.

CHAPITRE II : LES CAUSES ENDOGENES DU CHANGEMENT AU MALI ET AU NIGER

Il s'agit dans ce deuxième chapitre, de mettre en exergue les facteurs internes ayant permis le changement politique au Mali et au Niger. Car comme dans toute lutte, la révolution devient possible, quand les dirigeants n'en peuvent plus et que les populations ne veulent plus d'eux. C'est ce qui s'est passé dans les deux pays.

Nous évoquerons d'abord la situation politique délétère, la soif de liberté des populations et terminerons par la tension sociale explosive. C'est l'expression de la théorie marxiste qui stipule que les hommes font leur histoire de la façon qu'ils le vivent. Et d'autres termes pour dire, que ce sont les conditions matérielles d'existence des hommes qui déterminent leur conscience et aussi leurs actions. C'est dire qu'au Mali et au Niger, les manifestations et les grèves en faveur du pluralisme, sont liées aux conditions de vie des acteurs ; la crise politique et socioéconomique constitue donc le facteur primordial de la mobilisation collective.

I- UNE SITUATION POLITIQUE CHAOTIQUE

La configuration politique au Mali et au Niger était alarmante. Leurs populations dans leur majorité écrasante, ne voulaient plus du parti unique qui les gérait. Pour comprendre les raisons de cette récrimination, il faut analyser d'abord le contexte de la mise en place du monopartisme, son fonctionnement, évoquer ensuite l'intransigeance des tenants de ce système de gouvernance et enfin mettre en relief les divisions au sein du pouvoir malien et nigérien.

1- Le contexte de la mise en place du monopartisme

Que ce soit l'Union Démocratique du Peuple Malien au Mali ou le Mouvement National pour la Société et le Développement (MNSD) au Niger, leur mise en place résulte d'une situation de fait acceptée par tous. En effet, dans les deux pays, le monopartisme objet de récrimination émane d'un coup d'Etat, au Mali en 1968 et en 1974 pour le Niger.

Après l'éclatement de son association avec le Sénégal, le Mali accède à l'indépendance en 1960 sous la conduite de Modibo Keïta. A l'instar de tous les pays du

continent, il institue le parti unique, l'Union Soudanaise section RDA (US-RDA).[226] A l'époque, l'instauration du parti unique était nécessaire dans la mesure où il permettait de fédérer les populations et de facto d'assurer la cohésion sociale, et d'éviter les divisions nées du multipartisme pendant la lutte émancipatrice.[227] C'est la raison officielle, car en réalité, il permettait au nouveau pouvoir d'avoir une mainmise sur tous les aspects de la vie sociopolitique du pays. En effet, contrairement à Julius Nyerere pour qui *: « Là où il y a un seul parti et où ce parti s'identifie à la nation tout entière, les fondements de la démocratie sont les plus solides qu'elles ne le seront jamais là où il existe deux partis ou davantage dont chacun représente seulement une fraction de la communauté*[228]*»*, l'US-RDA de Modibo Keïta dirige en solitaire et sans partage les affaires de l'Etat en excluant tous ceux qui n'adhèrent pas à ces idéaux. La population, bien que mecontente n'ose pas l'exprimer ouvertement, reconnaissant au chef de l'Etat son combat pour l'indépendance, mais surtout par crainte du régime de terreur mis en place. Seuls les intellectuels défiant son autorité, critiquent ouvertement cette conduite des affaires de la nation. Au lieu de les écouter, le pouvoir préfère les marginaliser.

Faute de reformes appropriées, le régime est abrégé par un coup d'Etat militaire en 1968 conduit par un groupe d'officiers, mecontents de la gestion du pays par Modibo Keïta. Les putschistes conduits par le Lieutenant Moussa Traoré, pour se donner bonne conscience et surtout pour éviter un soulèvement populaire contre le coup de force, expliquent que *: « (…) L'armée ne pouvait demeurer indifférente et passive devant le spectacle agonissant du marasme économique générale visible par tout observateur objectif (…).*[229]*»*

Moussa Traoré n'avait pas tort, car le Mali, était au bord du gouffre. Le secteur économique et financier était à la traine, voire inexistant du fait de la faiblesse du franc malien, la monnaie du pays. Son *« effondrement, explique en grande partie les difficultés économique du régime (…)*[230]*»*, sans que l'US-RDA se montre capable de proposer des solutions idoines pour y remédier. Au contraire pour masquer son incapacité, comme cela est

[226]Ce parti, comme la plupart des formations politiques de l'espace francophone d'Afrique Noire, était affilié au Rassemblement Démocratique Africain (RDA), crée en 1946 à Bamako et qui se voulait un creuset de tous ceux qui luttaient pour l'émancipation de leur pays.

[227]Pendant cette période, les partis politiques qui rivalisaient pour l'indépendance, ont plus crées la division avec mort d'homme à la clé. Cette situation provoque une fracture sociale que les nouveaux maitres du continent pensent juguler avec le monopartisme.

[228]Julius Nyerere, cité par Georges Assi N'guessan, in *Le processus du renouveau démocratique en Afrique noire, le cas du Bénin*, Abidjan, 1993, p.3.

[229] Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.* , p.65.

[230]*Idem*, p.66.

de coutume, le parti accuse les occidentaux de manipuler les maliens en vue de déstabiliser le pays. Mais le nouveau pouvoir militaire, ne peut empêcher la contestation, le peuple n'approuvant pas ce putsch. Dès lors les libérateurs, les tombeurs du ''dictateur'' Modibo ne trouvent rien de mieux que la mise au pas des récalcitrant : intellectuels, scolaires, syndicalistes, simples citoyens qui manifestent sont arrêtés. Ces derniers sans adhérer à la politique du président déchu, le considéraient comme *« un père pour eux, une idole, un sauveur.*[231]*»*

Pour ne pas se mettre le peuple à dos et calmer les manifestants, la junte dans un discours radiotélévisé, promet *« le retour de la démocratie et surtout leur retour dans les casernes dans un délai de six mois*[232]*»,* après avoir remis le pouvoir aux civils élus dans des conditions démocratiques. Cette profession de foi, calme les ardeurs des manifestants. Désormais ayant les cartes en main, les militaires mettent en place un organe transitoire le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN) par l'ordonnance numéro 1 du 28 novembre 1968,[233] qui fait d'eux les détenteurs exclusifs des pouvoirs exécutifs et législatifs. Ils abrogent la constitution du 22 septembre 1960, mettent en place trois instances de direction de la transition aux pouvoirs élargis *: « CMLN qui a pour rôle la définition, l'orientation et le contrôle de la politique générale de l'Etat, le président du CMLN qui assure la fonction de chef de l'Etat, le président du gouvernement qui a en charge le pouvoir exécutif et conduit la politique de la République définie par le CMLN.*[234]*»*

En clair, le numéro un de la junte a tout l'exécutif en main. Il ne se démarque pas de l''antidémocrate'' Modibo Keita qu'il a renversé. Le peuple ne prête pas attention, rassuré par la promesse d'un retour au pluralisme dans un délai de six mois et le départ des ''hommes en treillis'' dans les casernes.

Mais entre-temps, le comité militaire, composé de quartorze (14) officiers qui ont dirigé les opérations pendant le putsch et en vue d'éviter un éventuel bain de sang entre eux, comme cela s'est vu ailleurs en pareille circonstance, est miné par des querelles intestines. En théorie chacun des membres d'un commun accord, « *disposait* d'une *légitimité et de prérogatives égales à celles des autres et le pouvoir s'exerçait de façon collégiale».*[235]

[231]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011, à son bureau de l'Assemblée nationale de Bamako à 9h30.
[232]CERDES ; Coalition Mondiale pour l'Afrique et Africa Leadership Forum, *op.cit*., p.27.
[233]Archives personnelles de Me Tall Mountaga, délégué à la conférence nationale, avocat, député, président de la Convergence Nationale d'Initiative Démocratique (CNID) : d*écret instituant le CMLN en 1968.*
[234]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit*., p.70.
[235]CERDES ; Coalition Mondiale pour l'Afrique et Africa Leadership Forum, *op.cit*. , p.20.

Toutefois, cela n'empêche pas les ambitions politiques personnelles de s'exprimer qui aboutissent à des conflits ouverts, chacun voulant être le leader de la junte. De 1968 à 1978, les luttes deviennent intenses au sein du comité, elles s'achèvent le 28 février 1978 par la victoire de Moussa Traoré. Ayant pratiquement la mainmise sur l'appareil de transition depuis le putsch, il réussit à écarter sans trop de difficultés ceux qui le gênaient, particulièrement son plus farouche adversaire en la « *personne du capitaine Yoro Diakité, ancien chef du gouvernement militaire provisoire neutralisé en 1972.*[236]» Ce grand obstacle écarté, il ne reste plus que ceux dont il pouvait se débarrasser sans trop de difficultés. Cela fait en juin 1974, Moussa Traoré fait autoriser la mise en place d'une nouvelle constitution qui instaure le monopartisme. Cette loi fondamentale stipule en son article 5 que *: « Le parti est unique. Il est l'expression de l'unité nationale et l'autorité politique suprême.*[237]» Face à cette roublardise de la junte qui ne tient pas parole, le peuple est désespéré, déçu.
Le multipartisme promis n'arrive pas, la population se retrouve onze ans plus tard, en 1979, avec un autre parti unique, l'UDPM[238], c'est le retour à la case de départ.

La situation au Niger est pratiquement similaire, sauf qu'ici la rupture intervient en 1974. Le pays est dirigé dès l'indépendance par Hamani Diori, le porte-flambeau de la lutte émancipatrice. Sa formation politique le Parti Progressiste du Niger section du Rassemblement Démocratique Africain (PPN-RDA), devient de facto, à l'image des partis ayant participé à la ''libération'' nationale, le seul dans le pays, institutionnalisé et imposé de fait à tout le monde.

Très riche en uranium, le Niger est cajolé par les occidentaux en particulier la France l'ancienne puissance colonisatrice, qui a besoin de cette source d'énergie pour ses centrales nucléaires. Le Niger en tire des devises importantes. Mais, la grogne s'intensifie au sein de la population pour deux raisons essentielles : elle ne bénéficie pas des retombées de la manne financière qui résulte de la vente de cette précieuse ressource énergétique et elle est confrontée aux caprices de la nature. C'est le cas en 1972 avec la grande sécheresse qui s'abat sur le pays. Le Mali voisin est touché, mais c'est le Niger qui en pâtit le plus. Et le peuple n'approuve pas la réaction de l'Etat, qui ne parait pas à la hauteur du désastre.

[236]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.*, p.71.
[237]Idem, p.73.
[238]La nouvelle constitution, bien que élaborée en 1974, est votée en 1979 et entre en vigueur la même année.

En fait, le président, lors de la fête de l'indépendance le 18 décembre 1972, se montre très amer et dépité face à cette calamité naturelle qui secoue le pays *: «(…) Cette année 1972, vous le savez déjà ne comptera pas parmi les bonnes années.*
Contrairement aux espoirs que nous avons nourris au mois d'Août, les pluies insuffisantes et capricieuses ont mis en situation difficile certaines de nos régions (…)[239]*»,* déclare-t-il.

Pour y remédier, Hamani Diori sollicite la communauté internationale, dont la réaction est immédiate. Le Niger bénéficie d'une chaine de solidarité de la part de certains Etats amis : les Etats-Unis, la France, l'URSS, la Chine, le Canada…, et du Programme Alimentaire Mondial (PAM). Mais l'aide estimée à plus de 60.0000 tonnes de vivres,[240] s'avère insuffisante par rapport aux besoins immenses des populations qui, déçues accusent le président de laxisme.

Afin d'éviter pareille situation à l'avenir, et aussi pour éviter de tendre toujours la main à d'éventuels donateurs, le chef de l'Etat nigérien procède a une diversification de ses partenaires commerciaux en ce qui concerne son principal produit d'exportation l'uranium. Cette attitude irrite le gouvernement français, déjà remonté contre lui pour sa position dans la crise du Biafra : *« La France et avec laquelle des pays africains comme la Côte-d'Ivoire soutenait activement la sécession, Diori prit position sans ambigüité pour le gouvernement fédéral.*[241]*»* A cause de ce précédent, Hamani Diori était désormais sur la liste noire des chefs d'Etat à punir par la France et ses alliés de la françafrique. Les ennemis attendaient le moment idéal pour lui porter le coup fatal, étant certains que la France ne volerait pas à son secours une fois leur opération lancée.

L'occasion se présente en 1974, quand un groupe d'officiers à la tête duquel se trouve le Lieutenant Seyni Kountché renverse l'ordre constitutionnel et prend le pouvoir à Niamey. La France qui n'avait pas dirigé l'affront de Diori, comme on pouvait s'y attendre laisse faire les putschistes, malgré la présence d'*« un contingent de 220 hommes censés protéger le pouvoir, selon les accords de défense franco-nigérien.*[242]*»* Le peuple est divisé face à ce coup de force.

Un petit groupe dénonce le coup d'Etat et les plus nombreux le soutiennent. On les comprend car, pendant son règne de quatorze ans le régime déchu n'a fait que : *« La*

[239]Aly Calba, *Politique internationale de la république du Niger de 1958 à 1974,* thèse de doctorat d'histoire, Université de Niamey, 1992, p.188.
[240]Idem, p.189.
[241]Claude Raymant et Robert Brujtenhuys ; ''Le Niger, chronique d'un Etat'', in *Politique africaine,* n° 38, juin 1990, p.12.
[242]Aly Calba, *op.*cit. , p.192.

promotion de ses ''courtisans, privilégier la médiocrité, mâter toute opposition susceptible de gêner son pouvoir.[243]» C'est pourquoi la plupart des nigériens reste plus ou moins passif espérant que les militaires feraient mieux que les civils. Le peuple est conforté dans sa position, lorsque les militaires suspendent la constitution et mettent en place par l'ordonnance numéro 74-01-/22/04/1974[244] un régime d'exception avec à la clé, un organe chargé de gérer la transition le Conseil Militaire Suprême (CMS). Mieux l'article 3 de cette ordonnance, dit clairement que : « *Les nigériens auront droit au retour réel de la démocratie.*[245]»

Comme on le constate, l'avènement des militaires sur le terrain politique au Mali et au Niger visait à palier défaillance des pères fondateurs et surtout, à apporter le bonheur au peuple.

Mais une fois les leviers du pouvoir en main comment l'ont-ils géré ? Ont-ils fait mieux que leurs prédécesseurs ? C'est ce que nous montrerons dans la partie qui suit, analyser la vie politique sous l'UDPM au Mali et sous le régime d'exception au Niger.

Au Mali, comme nous l'avons vu plus haut, une fois le pouvoir acquis en 1968, les militaires mettent en place un comité militaire rapidement miné par des querelles d'ambition personnelle qui se terminent en 1979 avec la victoire du lieutenant Moussa Traoré et la mise en place d'un parti politique, l'UDMP.

Mais Moussa Traoré, en lieu et place de la promesse d'un retour rapide à une vie politique normale se livre à la persécution des civils emprisonnant les plus récalcitrants d'entre eux. Ainsi, *« en 1974, Ibrahima Ly et plusieurs de ses amis du regroupement des patriotes maliens sont arrêtés en Avril (…) pour diffusion de tract appelant à boycotter le référendum constitutionnel de juin (…).*[246]»

Il s'attaque par la même occasion aux organisations les plus importants et les plus significatifs du pays : l'Union Nationale des Jeunes du Mali (UNJM), l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM), et l'Union Nationale des Travailleurs du Mali (UNTM). Sa méthode était simple, placer à la tête de ces différentes associations des personnes dévouées et militantes avérées de son parti, afin de parer à toute éventualité en cas de menace.

Il met aussi aux postes clés de l'administration ses proches et ses suiveurs et, à l'image des dirigeants du continent, développe le culte de personnalité faisant de lui, l'épicentre du

[243]Entretien avec M. Issa Tahirou, le 12 janvier 2012 au siège de son parti à 18heures.
[244]Archives du PNDS : *ordonnance instituant le régime d'exception au Niger en 1974*.
[245]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier au CELTHO à Niamey à 9h30.
[246]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.* , p.80.

pays, entouré d'une cour de courtisans dont *« la maitresse d'œuvre est sa femme Mariam.*[247]*»* La mort de Modibo Keïta en prison en 1977 et la gestion approximatif du pouvoir par Moussa Traoré provoque la grogne et, la rancœur au sein de la population qui regrette l'époque du ''père fondateur''. Car, certes sous l'ancien régime tout n'était pas parfait, mais les dirigeants masquaient au moins leur injustice, alors que Moussa Traoré le faisait au vu et au su de tout le monde. Et pour avoir les coudées franches dans cette mainmise sur le pays, il met en place fin 1979 une politique de terreur, mâtant les quelques rares opposants à son régime qui osent encore le défier ; avec lui : *« Les droits de l'Homme, n'existait pratiquement pas, en témoigne les tortures dans les bagnes de Taoudéni et de Kidal (...).*[248]*»* Les dénonciations sans arrêts d'Amnesty Internationale et Human Right ne le font pas fléchir, ce qui augmentent encore plus la rancœur du peuple à l'égard de son pouvoir. Afin de redorer l'image ternie de son pouvoir, en 1984, des intellectuels proches lui proposent de réduire la pression policière. Il l'accepte sûr de maitriser totalement la vie sociopolitique du pays. Il se montre *''*démocrate*''* selon ses partisans, car *:« Son régime a laissé vivoter une multitude de partis clandestins, tous à orientation socialisante (...) comme le Parti Malien du Travail ou le Parti Malien pour la Révolution et le Socialisme, eux-mêmes héritiers de l'ancien parti unique sous Modibo Keita, l'Union Soudanaise-RDA, qui maintient un semblant d'existence.*[249]*»*

Malheureusement, ce relâchement pour se donner bonne conscience, ne satisfait pas les populations maliennes de plus en plus amères.

De 1974 à 1987, date de la mort du président Kountché, le Niger a connu des moments sombres. En effet, après leur coup d'Etat, les militaires gouvernent par ordonnance dans un régime exceptionnel, Assemblée Nationale, et constitution suspendues, organisations à caractères politiques interdites.

Pour avoir les mains libres de gouverner à leur guise, ils arrêtent tous les dignitaires du pouvoir déchu et ceux qui sont soupçonnés d'être leurs proches. Une répression violente, pour briser toute tentative de révolte qui mettrait à mal le putsch.

[247]Entretien avec Me Tall Mountaga, avocat, député, président de la Congrès Nationale d'Initiative Démocratique (CNID), délégué à la conférence nationale du mali. Entretien réalisé le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[248]Christian de Brie, *loc.cit.* , p.23.
[249]Thierry Perret, *Afrique-voyage en démocratie : Les années cha-cha*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.91.

Afin ne pas se laisser surprendre, Seyni Kountché, « *s'attribue tous les pouvoirs*[250]» au sein du Conseil Militaire Suprême gérant lui-même les ministères de la défense et de la sécurité. La mésentente ne tarde pas à naître au sein de la junte militaire. S'engage alors une bataille, dont Kountché sort victorieux, après un sévère nettoyage de l'appareil dirigeant. En effet, il élimine : *« Tour à tour le capitaine Cyrille et le commandant Sani ses deux irréductibles opposants, en 1975*[251]*»*, et traque tous ceux qui osent le défier. Le sous-sol de la présidence devient un mouroir pour les civils et les militaires. Après ces tueries qui choquent l'opinion nationale nigérienne, il déclare sans remord : *« Désormais le bateau nigérien n'a qu'un seul maitre. Je le suis et je le demeure.*[252]*»*

Certain de sa mainmise sur le pays, le président favorise ses proches dont particulièrement les officiers membres de la nomenklatura du CMS. Mais, face aux critiques dont est l'objet son régime, il songe à revoir son fonctionnement. C'est ainsi qu'en 1979, il annonce au cours d'une réunion de l'organe dirigeant du pays son intention de deserrer l'étau, de rendre son pouvoir moins répressif, n'ayant plus rien à craindre. Mais, une tentative de coup d'Etat la même année le pousse à réviser sa position et à devenir plus autoritaire.[253]

Toutefois à la surprise générale partir de 1983, tenant certainement compte des critiques des uns et des autres à l'encontre de son pouvoir, il préconise le retour à un Etat de droit. C'est-à-dire, la fin du régime d'exception et la mise en place d'une « *charte capable de rassembler tous les nigériens.*[254]*»*

Une commission préparatoire est instituée pour la mise en forme de cette nouvelle donne ainsi qu'une assemblée consultative, dénommée le Conseil National de Développement (CND), censée regrouper toutes les sensibilités du pays.

Mais, les travaux de la nouvelle loi devant régir le pays piétine, à cause de la mauvaise foi et de la réticence de certains officiers proches du pouvoir. Finalement, la charte est élaborée en 1987 et soumise à referendum la même année.[255] C'est une symphonie inachevée, car elle ne met pas en relief la liberté tant recherché par le peuple.

---

[250]Jean-Jacques Raynal, *Les institutions du Niger*, Editions Sépia, 1993, p.24.
[251] Idem. , p.25.
[252] Ibidem. p.26.
[253]Entretien avec M. Boube Gado, membre du Parti Progressiste Nigérien (PPN-RDA), Professeur d'archéologie à l'université de Niamey, ancien ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur pendant la transition de 1992-1993, délégué à la conférence nationale. Entretien réalisé le 17 février 2012 à 11h30 au CELTHO.
[254]Entretien avec le Professeur Tijani Yssouf, doyen de la faculté de droit de l'université de Niamey, politologue, le 23 janvier 2012 à 15h30 à son bureau de l'université.
[255]Elle est adoptée le 14 juin avec 99,6% des voix.

Cependant, la charte parait acceptable, car elle : *« Représente néanmoins une étape capitale dans le processus de retour à une vie constitutionnelle normale, dans la mesure où elle proclame que ''le Niger est un Etat de droit'' et ou elle conclut en affirmant que, ''émanation du peuple, elle est la source première des lois et règlements destinés à régir le fonctionnement de toutes les institutions de l'Etat. Elle est le fondement de la constitution.*[256]*»*

Mais, le président Kountché ne voit pas l'application de son projet ; il meurt, le 10 novembre 1987, après une longue maladie, dans un hôpital Parisien. Il est remplacé par l'officier le plus gradé au sein du CMS, le colonel Ali Saïbou.

Le nouveau chef de l'Etat, ami et fidèle compagnon de Kountché, est : *« Le seul du gouvernement d'avril 1974 à avoir conservé des hautes responsabilités ; il est donc le garant de la continuité vis-à-vis de l'armée.*[257]*»* C'est donc en connaissance de cause que ses pairs au sein de l'organe de direction du pays lui remettent le pouvoir.

Ali Saïbou, dans sa conduite des affaires du pays, favorise une méthode différente de celle de son prédécesseur faisant de la décrispation son cheval de bataille et posant des pas qui le démarquent des discours politiciens. Son premier geste fort a été la libération de : *« Tous les prisonniers de Kountché (...) Mieux, il affirme que le Conseil Militaire Suprême n'a plus ni la haine, ni de contentieux contre qui que ce soit ».*[258] Toujours pour donner les gages de sa bonne foi, il procède dès 1988 au relâchement de la pression policière par la dissolution de « *la police politique et par la reconnaissance des libertés d'expressions et d'association.*[259]*»*

Trouvant sans doute la charte de juin de 1987 insuffisamment démocratique, il propose une nouvelle constitution. Mais la population n'a pas entièrement confiance en lui ; la nouvelle constitution diffère peu de la précédente et étant le seul candidat aux présidentielles du 12 décembre 1989 Ali Saïbou le ''démocrate'', les gagne sans difficultés.[260] Ce qui lui permet de poursuivre sa politique d'ouverture qui le démarque de son prédécesseur. C'est pourquoi, lors du 29ème anniversaire de l'indépendance, le 18 décembre, dans son discours à la nation il annonce que : *« (...) S'agissant du processus à une vie constitutionnelle, des directives viennent d'être données au président du CND pour*

[256]Jean-Jacques Raynal, *op.cit.* , p.27.
[257]*Idem.* , p.28.
[258]Momar-Coumbo Diop et Mamadou Diouf (sous la direction de), *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus,* Editions, Codesria-Karthala, 1999, p.292.
[259]Emmanuel Grégoire, ''Démocratie état et milieux d'affaires au Niger'', in *Politique africaine,* n° 56, décembre 1994, p.95.
[260]Il obtient à ces élections 99,6% des voix.

procéder au démarrage immédiat du renouvellement des conseils villageois, locaux et régionaux (…) Simultanément , il sera mis en place la commission de réflexion de la constitution qui, s'inspirant de la charte nationale, arrêtera au terme de ce délai, les options fondamentales et les modalités de mise en place d'un comité consultatif chargé de proposer au gouvernement un projet de constitution (…).[261]» Cette nouvelle loi fondamentale, approuvé par référendum le 24 décembre 1989[262] proclame entre autres : *« Son attachement aux principes de la démocratie et des droits de l'homme (…) garanti au citoyen tous les droits et libertés (…).*[263]»

Ainsi, bien que ne reconnaissant pas explicitement le multipartisme, cette nouvelle constitution augure une deuxième République plus ouverte par rapport au régime d'exception.

Ali Saïbou crée un parti politique, le Mouvement National pour la Société et le Développement, qui devient le seul parti du pays. En outre, le Conseil Supérieur d'Orientation National, en vertu de l'article 21 de la nouvelle loi fondamentale devient l'instance suprême de l'Etat. C'est en quelque sorte, le bureau politique du parti composé de 67 membres, un mélange de civils et de militaires.

Au total, on note au Mali comme au Niger que le monopartisme a laissé une volonté de vengeance dans le cœur du peuple. Cela s'explique certainement par la personnalité des leaders de ces partis uniques.

2- L'intransigeance des présidents Moussa Traoré et Ali Saïbou

Il s'agit du comportement des chefs d'Etat, pendant la période chaude où les populations exigeaient la démocratisation du pays.

Face aux manifestants, les deux dirigeants ont eu pratiquement la même attitude, ils ont refusé le dialogue et quand ils l'ont accepté c'est en le pliant à leur convenance. Cette partie va analyser ce refus, et les raisons qui le motivent.

Au Mali, le président Moussa Traoré, donne l'image d'un chef obstiné qui n'est pas prêt à une quelconque discussion. A preuve, à chaque revendication ponctuée par des marches, et des meetings, il répond par des menaces. Même l'iman Balla Kellé de la grande mosquée de Bamako, qui lui demande de prêter une oreille attentive aux mouvements de rue,

[261]Jackou Sanoussi, *Affaires constitutionnelles et organisation du pouvoir au Niger, vol. I : De la colonisation à la fin de la conférence nationale*, Collection « Devoir citoyen », Editions démocratie, 2000, pp.31-32.
[262]La nouvelle constitution obtient 99,28% voix.
[263]Archives de CDS-RAHAMA : *dispositions de la loi fondamentale adoptée par referendum le 24 décembre 1989.*

essuie la colère du président. En effet, dans un discours prononcé en janvier 1991, il déclare sans retenue *: « (…) Celui qui tente de semer le trouble dans le pays, je le jure par Dieu et ce n'est pas une tentative d'intimidation, nous lui attacherons une couronne d'enfer autour de la tête (…) La liberté ; oui ! La pagaille, non ! (…) La pagaille, non ! (…) Ceux qui ne veulent pas de la concertation et de l'entente, qu'ils fassent ce qu'ils veulent (…).*[264]*»* Il répond invariablement à tous ceux qui tentent de le raisonner dans le sens de la paix sociale, qu'il n'a rien à céder et ne cédera jamais à aucune pression internationale, qu'il n'a rien à craindre des *« gesticulations de ces manipulés, qui se disent démocrates.*[265]*»* Il minimise dès lors depuis le début, toutes les marches, qu'il qualifie de dérisoires. Dans le fond Moussa Traoré, n'est pas totalement fermé à la discussion, mais il la veut selon sa vision des choses en témoignage, des tentatives de discussions souterraines avec les manifestants.

Au Niger, Ali Saïbou, souffle le chaud et le froid. Héritier du pouvoir, il veut se donner l'image d'un homme nouveau qui n'a rien avoir avec les erreurs de treize années de gestion de Seyni. En témoigne, ses actes dès son arrivée au pouvoir à la suite du décès de ce dernier.

Ainsi, lorsque la pression de la rue se fait sentir, il donne l'impression d'être pour la discussion. Il répète inlassablement à chaque réunion du CSON que la discussion est possible à condition de respecter les dispositions de la constitution de 1989 qui interdit explicitement le droit de grève et la liberté syndicale.[266] En effet, la loi fondamentale en son article 13, reconnait toutes les formes de liberté, sauf le droit de grève et la liberté syndicale. Donc, en demandant le respect de l'article 13 de la constitution, Ali Saïbou cherche à piéger les manifestants. Attitude qui se vérifie peu avant la conférence de la Baule, face à la pression de la rue *«le multipartisme viendra à son heure (…) qu'il faut se méfier des imitations servies et mécaniques, ainsi que les modèles improvisés.*[267]*»* déclare-t-il. C'est on ne peu plus clair, le président nigérien ne veut pas de changement dans son pays, même si son comportement officiel montre le contraire.

Comme on le note, les présidents maliens et nigériens ne sont pas disposés dans l'immédiat à instaurer la démocratie dans leur pays respectif. Cette attitude de deux dirigeants, plus ou moins paradoxale s'explique.

[264]Adama Traoré, ''la colère de Moussa Traoré '', in *Les Echos,* n° 55, janvier-février 1991, p.5.
[265]Entretien Me Tall Mountaga, le 13 septembre 2010 au siège de son parti le CNID à 10 heures.
[266]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 au siège de son ONG à 11 heures.
[267]''Ali Saïbou face à la contestation'', in *Marchés tropicaux et méditerranéen,* n° 2324, mai 1990, p.1460.

Ils sont tous deux des officiers supérieurs habitués à donner des ordres, que l'on exécute à la lettre. Or, à la faveur du vaste mouvement de lutte pour l'instauration du multipartisme, c'est l'effet contraire qui se produit. C'est le peuple qui dicte désormais des ordres auxquels ils doivent donner satisfaction. C'est comme si on leur forçait la main, une humiliation que ces officiers supérieurs ne peuvent accepter.

Leur orgueil les empêchait de céder face à la pression de la rue. Le faire s'apparentait à une faiblesse de leur part, eux qui se prenaient pour des démiurges, des êtres à part, à qui l'on devait respect et admiration. Ils n'étaient pas dans le faux, car : « *En Afrique Tropicale, le pouvoir et son détenteur sont sacrés ; et le chef de l'Etat, héritier de l'autorité coloniale l'est aussi par conséquent. Il l'est d'autant plus qu'il incarne à la fois, la nation à bâtir et l'Etat artisan de la construction nationale. Mythe mobilisateur, impératif suprême, érigé en mot d'ordre, en idéologie dans les Etats du continent africain.*[268] »

Cette raison a été primordiale chez le général Moussa Traoré qui pressé par son homologue français, François Mitterrand a refusé tout compromis avec ses opposants, pour montrer qu'il avait du caractère. Les injonctions du président français l'excédaient et le poussent à durcir sa position à l'égard des manifestants. Pour lui, la démocratie est source de division, de haine, de violence et de dissension.

Comme autre raison, nous pouvons relever, leur commune volonté de sauvegarder leur parti, conscients qu'en cas d'une ouverture politique mal négociée, la naissance de plusieurs partis politiques risque de noyauter le leur, et les mettrait en grande difficulté. Ils tergiversent, cherchant à gagner du temps par des subterfuges et à influencer le cours de l'histoire en leur faveur.

Ils n'ont pas tort, l'ouverture démocratique qui favorise en grande partie la liberté d'expression, les met sous les feux des critiques auxquelles ils ne sont pas habitués. Il en est de même pour leurs courtisans qui ne sont pas des adeptes des débats contradictoires. Se protéger et servir de bouclier à leurs courtisans telle est leur préoccupation urgente. Le parti est leur raison d'être, le moyen de subvenir aux besoins de tous ceux qui les entourent. Le monopartisme est le moyen qui les a fait sortir de l'anonymat, pouvaient-ils abandonner ce sésame, sans assurance d'un avenir meilleur ?

Leur résistance, obéit aussi à des motifs purement politiques, retirer des avantages de ce bras de fer qui les oppose au peuple, rehausser leur image, et leur prestige. Pour cela, leur

[268] Laurent Gaba, *op.cit., p.74*.

stratégie est simple: laisser le peuple revendiquer, et faire mine de ne rien voir, et entendre. C'est ce que fait le président Ali Saïbou, en 1990. Alors que les revendications de rue s'amplifient en juillet 1990, il préfère effectuer un voyage à l'étranger précisément en Lybie au lieu d'y faire face. Et lorsque la situation dégénère, en bon père de famille, après une mise en scène marquée par divers consultations, dans un discours solennel, il accède aux préoccupations du peuple apparaissant, comme le sauveur, celui dont la vision clairvoyante, a évité le pire au pays.

La victoire est double : au niveau interne où il se présente comme la personne indiquée pour consolider l'unité nationale, au niveau externe, la communauté internationale devant voir en lui, l'homme de paix, épris de liberté, donc apte à gérer le pays en dépit de certains manquements.

Voici de manière succincte les quelques raisons qui ont motivé le refus du dialogue des pouvoirs maliens et nigériens.

Malheureusement, ce calcul est compromis par un fait inattendu, les divisions qui apparaissent au sein de leur propre camp.

3- Les dissensions au sein de la classe dirigeante malienne et nigérienne

En cette période tumultueuse de la fin de la décennie 80, marquée par des revendications populaires en faveur de la démocratie au Mali et au Niger, l'opposition se situe à deux niveaux. Un niveau visible, connu de tous, la lutte intrépide entre pouvoir et manifestants. A côté, une autre qui se déroule en sourdine, loin des clameurs de la rue, mais très déterminante, une sorte de guerre froide que se livrent les antidémocrates et les pro-démocrates au sein du pouvoir dans les deux pays. En effet, si au fur à mesure que la pression de la rue s'accentue sur les régimes en place, des voix s'élèvent pour réclamer la sagesse, l'indulgence et la compréhension de la part des chefs d'Etat, les exhortant à analyser sérieusement la demande du peuple ; d'autres personnes s'opposent catégoriquement à toute négociation. La lutte est intense entre ces deux groupes aux visions opposés face aux manifestants. Cette situation, fragilise un peu plus, le pouvoir dans les deux pays.

Nous allons dans cette partie analyser, tour à tour l'action des antidémocrates et des partisans de la démocratie.

Au Mali comme au Niger, le premier groupe est composé d'hommes et de femmes farouchement opposés à l'instauration de la démocratie réclamée par les populations. Car pour eux, ce qui est primordial, c'est comment sauvegarder leurs privilèges qui ne sont que

possible dans le maintien du monopartisme. Ils usent de tous les moyens pour arriver à leur fin. Leur méthode consiste à briser moralement et physiquement les personnes qui osent défier le pouvoir.

Au Mali, le clan des durs du régime est mené par l'épouse du chef de l'Etat, Mariam Traoré avec comme bras séculier Idrissa Traoré, membre influent du bureau exécutif de l'Union Démocratique du Peuple Malien. La stratégie de ces deniers étaient d'emblée de lutter la rue avec le peuple. En effet, le pouvoir qui avait laissé cet espace aux manifestants dès décembre 1989, se rend compte que c'est une mauvaise option qui risque de l'emporter. C'est pourquoi, en cette année 1990 il décide aussi de l'investir, en ne laissant plus l'initiative aux opposants. Cette option vise deux objectifs : démoraliser les opposants et remobiliser les troupes proches du pouvoir. C'est dans cette perspective que face à la marche initiée par le collectif de l'opposition, le 30 décembre 1990, le front du refus de la démocratie réagit en organisant une contremarche le même jour avec l'Union Nationale des Femmes du Mali et l'Union Nationale des Jeunes du Mali. L'objectif est de soutenir le président Moussa Traoré, mais aussi de montrer que l'UDPM, à travers ses démembrements était majoritaire et en réalité le maitre de la rue. Cette manifestation de soutien au régime en place, était l'œuvre d'un ensemble de personnalité composé d'Idrissa Traoré, Mady Diallo, André Traoré, Diarra Sissoko.[269]

Ainsi, dans la rue se retrouve deux entités aux ambitions opposées. L'un luttant pour l'avènement d'une nouvelle donne politique et l'autre pour le maintien de l'ordre ancien. Malheureusement pour le clan présidentiel, le rapport de force sur le terrain de la mobilisation est en faveur de l'opposition qui réussit à rassembler environ entre *: « 60.000 et 100.000 personnes »*[270] , alors que le pouvoir ne mobilise à peine que : « *5000 personnes..*[271]» Ayant donc échoué à ce niveau, le régime opte pour le dénigrement à travers les medias d'Etat : la Radio et la Télévision Malienne (RTM) et le quotidien nationale L'Essor. A travers cette presse aux ordres, tous les actes des personnalités de l'opposition sont caricaturés et diabolisés. C'est ainsi qu'après la déconvenue du pouvoir, Idrissa Traoré, l'homme des situations délicates du clan présidentiel, intervient le soir même sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Malienne, pour vilipender les manifestants. En effet, pour lui tous ceux, qui organisent ces marches : *« Ont foulé aux pieds la dignité et les mœurs du peuple*

[269]Entretien Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[270]Adama Traoré, ''grande marche de la coordination'' in *Les Echos,* no 53, janvier 1991, p.5.
[271]*Idem*, p.6.

malien, en lui imposant des pratiques étrangères.[272]*»* Les accusés n'ont pas accès à ces medias pour dire leur part de vérité. Mais ce dénigrement, ne décourage ni l'opposition, ni le peuple qui le soutient. Le pouvoir, voyant cette détermination, choisi une nouvelle tactique celle de l'intimidation comme menacer de manière subtile les opposants et leur refuser les lieux de rassemblement. C'est ainsi que lors de la marche du 30 décembre 1990, dont le clou était un meeting au stade Mamadou Konaté, le régime, au dernier moment, par le truchement du *« gouverneur du district refuse ce lieu aux manifestants.*[273]*»* Relevons qu'une semaine avant la manifestation, il avait donné son accord de principe.

Le pouvoir decide de jouer aussi sur les nerfs des leaders de la contestation en tentant de dissoudre leurs mouvements respectifs. En effet, le 18 janvier 1991, le ministre de l'intérieur, dans une lettre, qui en dit long sur l'état d'esprit du clan du refus de la démocratie, dit en substance *: «Suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'en raison de l'objet de votre association et au regard des dispositions de la constitution de la République du Mali, je vous invite à mettre un terme immédiatement à vos activités politiques.*[274]*»* Ce courrier qui était adressé à l'Association Démocratique du Mali (ADEMA) et au Congrès National d'Initiative Démocratique (CNID), est réfuté par ces derniers qui maintiennent la pression sur le régime.

Face à leur détermination, Moussa Traoré tente de diviser l'opposition. En effet, il propose de *« nommer Alpha Omar Konaré, comme premier ministre.*[275]*»* Mais l'échec est patent, car le concerné refuse.

Les partisans de l'ordre ancien sans se décourager, passent à la vitesse supérieure, par l'agression physique de tous ceux qui militent en faveur du multipartisme. C'est ainsi que dans le courant du mois de janvier 1991, dans la nouvelle équipe gouvernementale issue du remaniement ministériel, le chef de l'Etat confie le ministère de l'intérieur au général Sékou Ly, un partisan de l'aile dure du pouvoir, nomme à la justice le lieutenant-colonel Soumaré, ancien directeur général des services de sécurité, fait aussi du général Mamadou Coulibaly son ministre de la défense.

---

[272]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.

[273]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, membre du bureau exécutif de l'Alliance Démocratique du Mali (ADEMA), délégué à la conférence nationale, ancien président de l'assemblée nationale du Mali de 1992 à 2002. Entretien réalisé le 3 décembre 2011 à 15 heures chez lui à la maison.

[274]Maïga Boubèye, ''l'intimidation du ministre de l'intérieur'', in *Les Echos spéciales,* no 56, janvier 1991, p.2.

[275]Entretien réalisé avec M. Yayé Mallé, secrétaire du Syndicat Nationale des Transporteurs du Mali, secrétaire à l'éducation du bureau exécutif de l'UNTM, membre du conseil économique et social du Mali, délégué à la conférence nationale. Entretien réalisé le 09 novembre 2011 à 10 heures au siège de l'UNTM.

A ce trio, il ajoute un autre dévoué à sa cause, le colonel Ousmane Coulibaly qu'il met à la tête de l'armée. C'est un message fort que le pouvoir envoie aux manifestants, un message qui dit clairement, qu'il vendra chèrement sa peau. Avec ces nominations, les jours suivants s'annoncent cruciaux pour les tenants du pouvoir et pour les opposants.

Le régime se durcit, n'écoutant plus personne. Etant désormais dans une logique guerrière, l'Union Démocratique du Peuple Malien, se rétracte comme un lion blessé qui attend son agresseur. Et cela se confirme, car du vendredi 18 au mardi 22 janvier 1991, la police et l'armée s'adonnent à une répression sauvage à Bamako. Dans tous les quartiers de la capitale c'est la chasse à l'homme. Les policiers sont les plus zélés s'attaquant sans distinction à tous ceux qui passent. L'on dénombre *: «Des morts, de nombreux blessés et d'innombrables arrestations*.[276]*»*

Après cette barbarie du régime, les condamnations fussent de partout : des religieux de tous bords et de simples civils. Mais Moussa Traoré ne les écoute pas, étant dans sa logique guerrière.

La situation est pratiquement similaire au Niger, à la seule différence que la répression n'est pas aussi avérée comme au Mali.

Le pouvoir, à travers les faucons du CSON, n'a pas été tendre avec les manifestants qui militaient pour l'instauration de la démocratie. Le Conseil Suprême d'Orientation Nationale, comme nous l'avons susmentionné, est un mélange de civils et de militaire. La composition de cet organe de direction du pays, obéissait à un objectif précis de la part du président Ali Saïbou, montrer à son opinion publique et à la communauté internationale que tous les nigériens étaient associés à la gestion du pays.

Alors qu'en réalité, ce sont les militaires proches du chef de l'Etat qui ont l'effectivité du pouvoir. Ces deniers et quelques civils, représentent l'aile dure du régime. Dès lors, face aux manifestations des jeunes nigériens, les sympathisants de l'Union des Scolaires du Niger (USN), les partisans du front du refus du pluralisme se font entendre. C'est ainsi qu'en janvier 1990, après un meeting de cette organisation, le pouvoir, par l'intermédiaire du ministre de l'intérieur intervient sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Nigérien (RTN) au journal de 20h, pour *: « Fustiger le comportement des adultes irresponsable qui se cachent*

[276]Adama Traoré, ''Couronne d'enfer sur la ville'', in les *Echos,* n° 56, janvier 1991, p.4.

derrière les jeunes en vue d'assouvir leur sale dessein.[277]» Mais cette menace à peine voilée n'empêche pas les jeunes scolaires de continuer leur mouvement, déterminés à se faire entendre par le pouvoir.

Le régime, à travers eux, visait en réalité les enseignants qu'il n'arrivait pas à canaliser et surtout à contrôler à sa guise, en cette période cruciale où il avait besoin d'alliés. Au lieu de cela, le Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN) composé essentiellement d'instituteurs menait la vie dure au régime par des grèves fortement suivies par la quasi-totalité de ses membres et d'autres fonctionnaires autant dire, la presque totalité du corps social.

Afin de briser cette pression qui devenait énorme, le noyau dur du pouvoir réuni le 04 janvier 1990, et intime l'ordre au chef d'état major de l'armée, le colonel Boubakar Toumba et à son adjoint, le lieutenant-colonel Daby Mahamane, sans oublier le commandant Moussa Gros d'user de tous les moyens pour intimider ces marcheurs dans le but de briser leur ardeur. Après cette réunion, toutes les manifestations des opposants, « *étaient une occasion de chasse à l'homme à Niamey et dans les grandes villes de l'intérieur*.[278]»

Mais, pendant que l'aile dure de l'UDPM au Mali et du MNSD au Niger, par le truchement du CSON, manigancaient pour retarder l'avènement de la démocratie, ceux qui n'adhéraient pas à leur vision s'activaient aussi. Cette majorité silencieuse travaille discrètement en faveur de la nouvelle donne politique de peur d'être taxée de traite par leurs amis du parti. Leur analyse de la situation et les propositions pour en sortir tombent dans des oreilles de sourd.

Pour ces modérés, le contexte international ayant changé depuis 1989, il faut faire preuve de discernement, c'est-a-dire analyser froidement les événements et devancer les mouvements de contestations populaires, en instaurant le pluralisme. Un esprit d'ouverture qui aurait pour conséquence « *de dérouter les dirigeants de l'opposition et aurait permit la sauvegarde de vies humaines, préserver l'honneur des chefs d'Etat.*[279]» Cet esprit d'ouverture réclamé par les modérés avait pour but d'éviter à leurs pays les syndromes roumains et libériens encore vivaces dans les esprits des uns et des autres.

[277]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, ancien secrétaire général de l'Union Scolaire du Niger (USN) de 1989-1992, délégué à la conférence nationale du Niger, actuel responsable d'un groupe de presse ''L'Alternative''. Entretien réalisé au siège dudit groupe, le 05 janvier 2012 à 17 heures.
[278]Idem.
[279]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 heures au siège de son ONG.

Au Mali, cette approche n'est pas nouvelle. Les difficultés socioéconomiques des années 70 et début de la décennie 80 avaient amené, des cadres de l'UDPM à élaborer en 1985 un document d'analyse des raisons de ce malaise et proposer de *: « Repenser la société malienne, en ayant une nouvelle approche politique*.[280]*»* Mais au sein du clan présidentiel, personne ne les prit au sérieux. Ils furent mis en minorité. C'est pourquoi en cette année 90, marquée par la volonté de changement, les mêmes personnalités et auxquels s'ajoutent d'autres cadres du parti prônent un changement de mentalité.

Pour éviter d'être emporté par l'ouragan qui balaie les partis uniques de part le monde, ils proposent : *« Un amendement de la constitution ou tout simplement la mise en place d'une nouvelle loi fondamentale qui favorise clairement la démocratie et toutes les libertés.*[281]*»* Mais une fois de plus ils sont mis en minorité et considérés comme des ''faiblards'', prêts à fuir au moindre soubresaut. Devant ce refus de leurs amis, ils se retrouvaient face à un dilemme : quitter le parti et être considérés comme des traites ou rester pour faire triompher leurs points de vue ? Ils choisirent la seconde option, en espérant un éventuel changement de leurs compagnons fermés à toute idée de pluralisme. C'est par lobbying systématique auprès de ces derniers et par un mémorandum à Moussa Traoré au cours du congrès extraordinaire de l'UDPM du 22 au 25 mars 1990 qu'ils décident d'opérer. Dans ce mémorandum ils réclament : « *L'ouverture politique, avec l'instauration immédiate et sans condition du pluralisme.*[282]*»*

Cependant, des membres influents du parti s'y opposent formellement et la rencontre tourne essentiellement autour de la vie de l'UDPM. C'est une grande déception pour ceux que l'on peut appeler les rénovateurs. Face à l'entêtement des faucons, et à la situation sociopolitique qui dégénérait, un membre influent de la direction du parti, Djibril Diallo, secrétaire politique du parti depuis 1982, démissionne le 24 mars 1991. Dans sa lettre de démission adressée au secrétaire général de l'Union Démocratique du Peuple Malien, il dénonce entre autres le fait que tous se sont détournés de l'idéal démocratique et propose qu'avec les changements politiques externes et la pression interne, une ouverture politique. Hélas, ses camarades ne comprennent pas son geste. Après lui d'autres personnalités quittent l'UDPM, le parti-Etat. C'est la déchirure au sein du parti au pouvoir.

[280]Entretien avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à sur le campus de Bamako à 10h25.
[281]Idem.
[282]Entretien avec M.Diallo Nohoun Aliou, le 3 décembre 2011 chez lui à la maison à 15 heures.

Au Niger, le débat pour l'ouverture démocratique commence au sein du CSON fin 1989, début 1990. Cet organe de direction du pays, comme nous l'avons dit, comprenait à la fois des civils et des militaires. Les premiers, en réalité des représentants d'associations mènent le combat à l'intérieur du Conseil pour un pluralisme politique, tandis que les officiers réfutent catégoriquement cette option, c'est le blocage. Les civils, pour les contraindre au changement, usent de chantage, menaçant de se retirer si les militaires ne reconsidèrent pas leur position. Mais ces derniers, restent fermes. Dès lors, les rencontres du CSON se déroulent dans une atmosphère lourde, où la confiance n'était plus de mise. Quant au chef de l'Etat, il militait pour une ouverture politique graduelle et à sa convenance.

C'est pourquoi, en en février 1990, certains militaires font défection, au sein de l'organe dirigeant et des instances du parti unique, le Mouvement National pour la Solidarité et le Développement. En effet, le colonel Amadou Seyni Maïga numéro 2 du parti, un des rares militaires modérés part.[283] Pour se donner bonne conscience, la présidence du parti produit un communiqué, dans lequel elle déclare que l'officier supérieur a été demis pour incompatibilité d'humeur. En réalité, il est parti car l'atmosphère devenait tendue entre faucons et modérés au sein du CSON. Cette défection, était sa manière de protester contre cette situation. Son acte pousse d'autres personnes à en faire autant à partir du mois de mars 1990.

Comme nous le constatons, les dissensions réelles au sein du parti-Etat, au Mali et au Niger les ont fragilisés, et permis une accélération du processus du renouveau politique. Mais surtout dans l'ensemble, les partis uniques n'ont pas été à la hauteur des espérances des populations, car *: « (…) Ils ont été les principaux obstacles à l'unité nationale, par le fait qu'ils imposent un monolithisme idéologique, prétendant modeler les individus selon un prototype préétabli, se donnent pour mission de régenter les consciences, de masquer les préférences personnelles sous les apparences des schémas de pensée et de clichés qui prétendent traduire la volonté du ''peuple''. Au lieu d'éduquer l'individu, de l'élever au rang de citoyen, le parti unique l'écrase (…) Le citoyen devient dans son cadre un homme traumatisé et frustré.*[284]*»*

Ces erreurs politiques du monopartisme ont été l'une des raisons, pour ne pas dire la cause principale qui a provoqué la soif de liberté de la société civile qui s'appuyant sur ces

[283]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 heures au siège de son ONG.
[284]Jacques Marcel N'zouankeu, ''L'Afrique devant l'idée de la démocratie'', in *Revue des sciences sociales, n° 129*, mars 1991, p.450.

faits et profitant du manque de soutien externe de leurs dirigeants, accentue la lutte qu'elle menait depuis l'avènement des indépendances. Elle espère pour la présente action, un résultat positif de leur engagement. C'est pourquoi dès 1990, elle ne laisse plus un moment de répit aux régimes en place, dans toute l'Afrique et particulièrement au Mali et au Niger où la société civile ne voulait pas rater cette occasion inespérée, ayant désormais toutes les cartes en main face à des pouvoirs chancelants.

II- LA SOIF DE LIBERTE DE LA SOCIETE CIVILE

Le terme civil, vient du Latin ''civis'' qui signifie citoyen. La notion de société civile, veut dire littéralement la société des citoyens. La société civile est l'ensemble du grand public, le domaine marqué par l'absence de l'Etat. Plus précisément, c'est l'ensemble des organisations sociales qui ne sont ni pour la conquête du pouvoir, ni pour sa conservation et qui participe à la vie de la nation en défendant ses intérêts. Cette expression, a été réintroduite par : *« Hegel (Burgerbche Gesellschaft) et Marx à la suite à la suite des économistes Anglo-Ecossais du XVIIIème siècle. Cette notion qu'est la société civile, s'articule autour d'un double système d'antinomies : la totalité par opposition aux parties qui la composent (classes sociales, catégories socioprofessionnelles ou démographiques), les finalités économiques et sociales (lato sensu) par opposition aux finalités politiques. Dans un discours contemporain, la société civile aurait ses représentants qui se distinguent des professionnels de la politique, voire entre en concurrence avec eux.*[285]»

Ainsi pour Hegel, la société civile : *« N'est plus le domaine du politique, mais celui où les hommes cherchent à satisfaire leurs désirs, en créant un système de relation par le travail et les échanges.*[286]»

Quant à Karl Marx, il estime que cette notion concerne :*«L'ensemble des rapports matériels des individus à l'intérieur d'un stade de développement déterminé des forces productrices.*[287]»

Partant de ces différentes définitions, pour nous, la société civile apparait donc simplement, comme l'ensemble des individus ou groupes de personnes qui n'appartient pas

[285]Guy Hermet et al, *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7ème édition revue et corrigée, Editions, Armand Colin, 2010, p.284.
[286]Fréderic Lambert et Sandrine Lefranc, *50 fiches pour comprendre la science politique*, Editions Brael, 2008, p.23.
[287]Idem, p.24.

toujours à des associations légales, mais qui concourt au bon fonctionnement de l'Etat et à celui de la nation. C'est cet ensemble hétéroclite, composé entre autres de jeunes, d'intellectuels, de religieux, en un mot, le peuple qui, par sa recherche de liberté, a fait fléchir bon nombre de chefs d'Etat ou les a emportés.

Son réveil était perceptible dans la mesure où *« trente ans après les indépendances, l'Afrique n'a pas réalisé dans le domaine des institutions, du développement, de la solidarité nationale, de l'intégration régionale, les objectifs dont elle avait rêvé en 1960. La déception est plus grande que nombre de pays Asiatiques et certains pays Latino-Américains enregistrent des résultats économiques et sociaux bien meilleurs.*[288]*»*

Dès lors, à travers les manifestations de rue, révoltée, la société civile exprime son mécontentement et surtout exige une explication par rapport à cet échec cuisant qu'elle n'arrive pas à comprendre, qu'elle considère comme une trahison. Surtout que les dirigeants avaient tous les atouts en main pour réussir.

Dans cette partie, nous allons analyser tour à tour la détermination des jeunes, le combat des syndicats et la prise de conscience des autres composantes de la société civile.

1- La détermination des jeunes

Ces derniers, à l'image de ceux de leur génération partout sur le continent, ont été les piliers de la lutte pour l'avènement de la démocratie dans leur pays respectif. Combien d'entre eux ont-ils été tués dans la fleur de l'âge au cours de ce combat ? Ce corps social, maillon durement affaibli par la violation fréquente de leurs droits, par les effets de la crise économiques, par une déscolarisation inquiétante, par la corruption, et par la perversion des mœurs, décide de se mettre au devant de la lutte avec tout ce que cela comporte comme conséquences néfastes.

Par ce sacrifice, les composantes de cette génération espéraient une chose *: «Vivre chez elles sans crainte. Qu'elles puissent exprimer leurs désirs et leurs aspirations profondes, sans que des mains assassines viennent les terroriser. En un mot, fonder le consensus social sur la tolérance et sur le respect des opinions sans exclusives.*[289]*»*

Nous verrons dans cette analyse l'action des scolaires d'abord et, par la suite, celle des autres jeunes.

[288]Georges Marie Chenu, ''La démocratie en Afrique'', in *Revue juridique et politique-indépendance*, n° 1, janvier-février 1991, pp.6-7.

[289]Farès Zaher, *Afrique et démocratie* : *Espoirs et illusions*, Paris, L'Harmattan, 1992, p.29.

Par scolaire, il faut entendre élèves et étudiants qui, très tôt ont engagé le combat pour le multipartisme. Leur action, n'est pas fortuite et circonstancielle, car comme le disait un journal estudiantin des années 60 *: « Dans plusieurs pays, les étudiants, surtout les universitaires occupent l'avant scène de la vie politique, économique et sociale, soit par leurs écrits ou leurs manifestations parfois violentes. Si l'on s'interroge sur les mobiles des mouvements d'étudiants aussi bien dans un sens que dans l'autre, il se dégage une caractéristique essentielle, et universelle : c'est que les étudiants d'où qu'ils soient, commencent dès leurs études à se sentir liés par la vie politique, économique et sociale de la communauté à laquelle ils appartiennent (…) Les étudiants ont cessé de former une caste dont les membres n'éprouvent le besoin de se regrouper et de manifester que pour défendre leurs privilèges.*[290]*»*

Comme nous le constatons, les scolaires, dans leur ensemble et en particulier les étudiants de par leur position, ne pouvaient rester en marge de la lutte pour le pluralisme.

Au Mali et au Niger ou ailleurs en Afrique, l'action de ces derniers fut longue et difficile. Et pour paraphraser Mariama Bâ, la romancière sénégalaise, longue fut la lutte de ces jeunes, et difficile fut le chemin. En effet, le combat des scolaires qui ne commence pas en 1990, mais bien avant a nécessité beaucoup d'endurance et de persévérance, et aussi une certaine ruse.

Au Niger, le combat est mené par les élèves et les étudiants, regroupés au sein de l'Union des Scolaires Nigériens dont l'action en faveur de la démocratie est plus vieille.

En fait, le regroupement de scolaires au Niger, n'est pas récent. L'USN, leur organisation a été crée sur les cendres de la Fédération des Etudiants d'Afrique Noire de France (FEANF).[291] En effet, pendant la lutte émancipatrice, les étudiants nigériens à l'étranger et ceux restés au pays, décident en *« Août 1958 la création d'un syndicat national*[292]*»*, qui a pour objectif de regrouper tous les élèves et étudiants sans tenir compte de leur lieux d'études. Leur rêve devient réalité en juillet 1960 avec la création de l'Union des Scolaires Nigériens. Le mouvement qu'ils mettent sur pied est d'obédience communiste. C'est clairement affirmé dans le titre II des statuts en son article 2 : *« L'union se donne pour but de lutter aux côtés des*

[290]Archives de l'Union Scolaire du Niger (USN), 5ème congrès Août 1994 : *les raisons de l'engagement des étudiants dans les mouvements de contestations partout dans le monde*.

[291]Entretien avec Mr Moussa Tchanggari, le 07 janvier 2012 au siège de son groupe de presse à 10 heures.

[292]Abdoulkarim Saadatou, *Le mouvement scolaire : Les causes de la grève de février 1990 et son impact sur les manifestations sociopolitique au Niger de 1990-1991,* mini-mémoire de licence de sociologie, 1992, Université de Niamey, p.7.

autres organisations, syndicats progressistes et les masses populaires dans notre combat commun contre l'oppression et l'exploitation.[293]»

Se voulant autonome et engagé, elle refusa d'être inféodée au parti unique au temps de Hamani Diori. C'est pourquoi elle réfuta le parrainage de la Jeunesse Pionnière du Niger (JPN). Elle n'a pas d'amis et ne souhaitait pas en avoir, afin de réussir sa mission. Libre et échappant totalement à la première République, l'USN se montre virulente et très critique à son égard dénonçant ses tares et exigeant surtout le pluralisme politique. Cette situation qui met mal à l'aise les dignitaires du parti unique, lui vaut sa non reconnaissance par les autorités du pays. Mais elle fait fi de cet aspect purement administratif. L'union qui se veut aussi anticolonialiste et anti-impérialiste, se montre désagréable vis-à-vis de la France. C'est ainsi que la visite d'Etat de Georges Pompidou en 1972 au Niger est perturbée par les scolaires en vue de dénoncer *« l'impérialisme français sur l'uranium nigérien.*[294]» Ce mouvement provoque un violent accrochage avec les forces de l'ordre.

Mais leur plus grande action sous Diori est la grève déclenchée le 22 octobre 1973, sur toute l'étendue du territoire pour réclamer entre autres *: « La réouverture de l'internat du lycée national, la reconnaissance de l'USN, l'amélioration des conditions de vie et d'études des scolaires, l'ouverture politique.*[295]» Les relations qui n'étaient pas déjà au beau fixe entre le pouvoir et ce mouvement se dégradent à la suite de cette manifestation. Le syndicat qui se voulait le porte-voix du peuple, n'en demandait pas mieux. Il se met à critiquer sévèrement le régime à travers des conférences publiques, comme celle de novembre 1973 au cours de laquelle il dénonce le complot imaginaire de *« 1964 contre le peuple nigérien par le PPN-RDA qui a occasionné 21 morts à Djiratawa près de Maradi.*[296]»

C'est pourquoi, lorsque le parti au pouvoir chute à la suite d'un coup d'Etat en 1974, tous s'accordent à dire que les scolaires ont été l'arme fatale de la disgrâce du ''père de la nation''.

D'ailleurs ces derniers accueillent avec joie la chute de Diori, et se montrent favorables aux militaires qui se proposent de se mettre au service du peuple. Pour les scolaires en effet, une nouvelle ère commence pour le Niger.

Mais ils déchantent très vite, car les nouveaux détenteurs du pouvoir font pire. Pour les jeunes le constat est on ne peut plus clair : « *Après la faillite du régime Diori, l'impérialisme*

[293]Archives de l'USN : *orientation communiste du syndicat scolaire nigérien*.
[294]Entretien réalisé avec Mr Amadou Marou, secrétaire général du comité directeur de l'USN de 1996-1999, au siège du syndicat. Entretien réalisé le 08 janvier 2012 à 15 heures.
[295]Abdoulkarim Saadatou, *op.cit*. , p.11.
[296]Archives de l'USN : *conférence publique de l'USN en 1973.*

français propose le coup d'Etat militaire comme solution à la sauvegarde de ses intérêts (…) Le CMS sera dès lors antinationaliste et anti-scolaire.[297]» Et ils n'ont pas tort, car les tombeurs du président Diori, maintiennent les clauses des contrats secrets avec la France décriées sous le régime précédent. Pire, les militaires bradent pratiquement l'uranium du pays à l'ancien colonisateur qui en devient l'acheteur exclusif. Cette situation provoque le clash entre les scolaires et les nouveaux maitres du Niger qui conscients de la capacité de réaction des scolaires, réagissent rapidement. En effet, par une ordonnance-loi datant du 13 mars 1975,[298] le pouvoir militaire dissout le syndicat.

Les élèves et les étudiants, après réflexion, déclenchent une série de grèves dont la plus importante est celle du 09 novembre 1976, pour dénoncer entre autres *« les cautions élevées et la deuxième session du bac, l'incompétence d'un professeur….[299]»* Le gouvernement qui s'attendait à une telle riposte trouve là une occasion de répression. Elle est violente, car *: « Une centaine de scolaires sont déportés au camp militaire de Toudibia, plusieurs d'entre eux sont arrêtés, toutes les écoles fermées pour un an.[300]»* Cette brutalité du nouveau régime, fait prendre du recul à l'organisation, qui ne reprendra ses mouvements de protestations de rue six années après, par une révolte timide contre les mesures de Zinder de 1982.[301]

Dès 1983, les scolaires engagent un nouveau bras de fer avec Seyni Kountché, qu'ils accusent *« de dilapider les revenus de vente de l'uranium et surtout de ne pas avoir respecté sa parole, car il avait promis surseoir les décisions de Zinder et ce ne fut pas le cas.[302]»* A cette grève largement suivie par le monde scolaire, le pouvoir répond par une répression sauvage. En effet, faisant fi des franchises universitaires, les forces de l'ordre envahissent le campus qu'ils transforment en un champ de bataille, cassant tout sur leur passage, humiliant les étudiantes et étudiants en les obligeant à *« se mettre nu.[303]»* Le bilan est lourd : *« Un mort,*

[297]Archives de l'USN:*déclaration de l'USN portant sur la déviation politique du CMS*.
[298]Archives personnelles de Mr Azirka Nouhou : *ordonnance loi, portant dissolution de l'USN en 1975.*
[299]Entretien réalisé avec Mr Moussa Tchanggari, le 05 janvier 2012 au siège de son groupe de presse à 17 heures.
[300]Entretien fait avec Mr Achama Hima, secrétaire permanent du Syndicat National des Enseignants du Niger (SNEN), enseignant. Entretien réalisé le 27 janvier 2012 au siège du syndicat à 17 heures.
[301]En fait, à la suite de la conférence de Zinder tenue du 22 au 31/03/1982, l'Etat a décidé entre autres : la suppression des internats, des cantines scolaires, la prise en charge localement par les collectivités territoriales et les communautés villageoises d'une partie du coût de l'éducation et de la formation, la rationalisation des conditions d'attribution des bourses….
[302]Entretien réalisé avec Mr Ali Maman, enseignant, vice-président du CDS-RAHAMA, délégué à la conférence nationale. Entretien réalisé le 09 janvier 2012 à 10 heures au siège de son parti.
[303]Entretien réalisé avec Mr Azirka Nohoun, le 01 février 2012 au siège de son ONG à 18 heures.

plusieurs étudiants arrêtés, huit exilés, deux cents soixante-dix-sept déportés.[304]» Par brutalité, le pouvoir gagne la bataille contre tous les scolaires, dans la mesure où ces derniers pris de peur entrent dans une période de léthargie jusqu'en 1989. Quand le régime de Kountché interdit leur organisation après ''sa victoire'', ils ne réagissent pas.

Cependant, très rusés, les scolaires se réorganisent et pour tromper la vigilance d'Ali Saïbou le nouvel homme fort du pays, ils créent une nouvelle organisation en 1989, l'Union des Etudiants Nigériens de l'Université de Niamey (UENUN) dirigé par Nouhou Azirka.

Dans le fond, c'est l'Union des Scolaires du Niger bis, dont elle reprend le combat. En fait, en fins stratèges, ils mettent en face du pouvoir plusieurs mouvements différents dans la forme, mais complémentaire dans le fond. L'Union Scolaire du Niger dirigé par Moussa Tchanggari demeure le mouvement central de tous les scolaires du pays mais comme elle est traquée, les élèves et étudiants favorisent la création de plusieurs structures autonomes au niveau du secondaire et de l'université, mais liées à la première. D'où la mise sur pied de l'UENUN pour le supérieur et d'autres mouvements pour le secondaire comme le Syndicat des Lycées et Collèges (SLC).[305]

Désormais forts et mieux structurés, les scolaires engagent le combat contre le Programme d'Ajustement Structurel nuisible pour le secteur de l'éducation. En effet, dans une partie intitulée ''projet éducation 3'', les institutions de Bretton Woods proposent entre autres *: « La réduction du financement de l'Etat du secteur de l'éducation, l'abolition du système d'embauche automatique dans la fonction publique, l'application de la double vacation au primaire, réduction de la bourse universitaire.*[306]*»*

Réunis en assemblée générale du 01 au 05 décembre 1989, les scolaires produisent une plate-forme revendicatrice rejetant le projet ''éducation 3'', « *contraire aux aspirations réelles et légitimes du peuple nigérien, demandent aussi la démocratisation du pays(…).*[307]*»* Leur mémorandum est remis au pouvoir qui réfute toute remise en cause du contenu du programme de la BIRD et du FMI.

L'Union Scolaire du Niger crie à la mauvaise foi, manifeste en décrétant une journée dite ''*campus mort''*[308] et dénonce l'obstination du régime à appliquer à la lettre ces

[304]Archives de l'USN : *bilan de la descente des militaires sur le campus de Niamey en 1983*.
[305]Les scolaires pour tromper le régime d'Ali Saïbou présenteront cette structure comme un syndicat autonome. Or en réalité c'est un appendice de l'USN, car dans le fond elle se dénomme ''Section des Lycées et Collèges''. Comme on le voit, c'est une représentation de l'USN au niveau du secondaire.
[306]Entretien réalisé avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 au siège de son parti à 17 heures.
[307]Archives de l'USN : *plate forme revendicatrice des scolaires en décembre 1989*.
[308]Entretien fait avec Mr Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège du SNEN à 17heures.

injonctions, dans une situation scolaire chaotique. En effet, les statistiques sont alarmantes : «*A son accession à l'indépendance en 1960, le Niger était le pays africain le moins scolarisé avec un taux de scolarisation de 6%. A l'heure actuelle, (…) il fait encore partie des cinq les moins scolarisés du monde, avec un taux inférieur à 30%.*[309]» Au lieu de l'affaiblir davantage, l'Etat devrait plutôt chercher à améliorer le taux de scolarisation par des actes concrets.

Pour amener le régime à reconsidérer sa position, les jeunes scolaires lancent un ultimatum de 48 heures au gouvernement le 05 janvier 1990.[310] C'est peine perdue, le gouvernement reste inflexible.

C'est pourquoi le 07 janvier 1990, la direction du mouvement distribue des tracts dans lesquels, elle explique à la population de Niamey la situation de l'école nigérienne et à leurs militants les dispositions à prendre pour la suite des événements. En clair de se préparer *« au pire, en ce qui concerne la grande marche prévue le 09 janvier 1990 pour dénoncer cette forfaiture du pouvoir.*[311]»

Face à la tension qui entoure cette manifestation, car le gouvernement de son côté produit un communiqué dans lequel il avertit : *« qu'il ne tôlerait pas le désordre»,* [312] certains scolaires demandent son annulation, mais ils sont mis en minorités par un vote à main levée. Le jour de la marche, une marée humaine part du campus, envahit le pont ''Kennedy'' pour le centre-ville, lieu de la manifestation et c'est la que le drame se produit. En effet *: « Des étudiants regroupés au sein du campus sur la rive droite du fleuve, décident de se joindre à leurs camarades au centre ville pour une grande marche d'envergure. Ils seront stoppés sur le pont ''Kennedy'' qui séparent les deux rives du fleuve Niger, puis violement réprimés par les forces de l'ordre. Trois étudiants y trouveront la mort.*[313]» La tristesse est à son comble dans le rang des scolaires, car outre les trois tués, Abdou Maman Saguir, Issaka Kainé et Alio Nahantchi, l'on déplore de nombreux disparus et une cinquantaine de blessés graves.[314] Dès lors, les scolaires radicalisent leur position. Plus de négociations avec le régime, au contraire, ils exigent ouvertement le pluralisme intégral avec en prime, la conférence nationale.

---

[309]*Contribution du ministère du plan pour la préparation la conférence nationale*, Imprimerie nationale du Niger, 1991, p.34.
[310]Entretien réalisé avec Mr Moussa Tchanggari, le 07 janvier 2012 au siège de son groupe de presse ''Alternative'' à 10heures.
[311]Idem.
[312]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à au siège de son ONG à 17 heures.
[313]Mamadou Abdoulaye, *Le Niger au rythme des élections*, Nouvelle imprimerie du Niger, 2010, p.15.
[314]Archives de l'USN : nombre de morts et de blessés pendant la marche des scolaires du 9 février 1990.

Au Mali, au lendemain des indépendances, toute la jeunesse était regroupée au sein de l'Union Nationale des Jeunes du Mali, inféodée à l'US-RDA qui gérait le pays. Dès le coup de force de 1968, le nouveau régime met ce mouvement sous sa domination et installe ses hommes sûrs à sa tête. De sorte que, de l'organe dirigeant aux petits comités de quartiers, le pouvoir contrôlait tous les responsables de l'organisation. C'était simple, à chaque élection, comme cela est de coutume dans le système monopartite, les listes imposées par la direction de l'UDPM étaient choisies. En somme, une parodie d'élection avec des listes uniques.

Ne se reconnaissant donc pas dans cette structure embrigadée par Moussa Traoré, des jeunes étudiants décident de prendre leur destin en main à partir des années 70. Leur rêve devient réalité avec la création en 1976 de l'Union Nationale des Elèves et Etudiants du Mali (UNEEM).[315] Naturellement, le pouvoir voit d'un mauvais œil, cette organisation du monde scolaire qui lui échappe totalement et qui milite ouvertement pour un retour du pluralisme comme promis par Moussa Traoré. Après une série de grève sans grand dommage, l'année scolaire 1979 est sérieusement perturbée par un vaste mouvement de protestation qui surprend le chef de l'Etat et son gouvernement.[316] En fait, les jeunes élèves et étudiants, sous la conduite de leur nouvelle organisation, défient le régime militaire de Bamako. L'Union Nationale des Elèves et Etudiants du Mali, réclamait entre autres : *«Plus de liberté d'expression et syndicale, une ouverture politique, plus de justice, de bons traitements et aussi de bonnes conditions de travail, l'augmentation de l'enveloppe budgétaire concernant la bourse des scolaires.[317]»*

L'Etat tente une médiation qui échoue, à cause de l'intransigeance d'un des leaders du mouvement, Abdul Karim dit Cabral. Pour éviter d'autres troubles, le gouvernement décrète l'année blanche en novembre 1979. Mais les manifestations se poursuivant, le pouvoir dissout cette organisation le 15 janvier 1980. Les jeunes scolaires se rebellent contre cette décision qu'ils qualifient de dictatoriale. De Bamako la capitale, la contestation gagne les grandes villes de l'intérieur du pays. Mieux, Nonobstant cette décision de dissolution du pouvoir, un congrès du syndicat est organisé le 21 février 1980,[318] avec l'élection d'Abdul Karim dit Cabral, la bête noire de Moussa Traoré au grand dam de ce dernier. A partir de cet instant,

[315]Archives de l'AEEM : genèse *de l'UNEEM*.
[316]Entretien réalisé avec Mr Sidi Ongoibu, ancien membre de la direction nationale de l'Union Nationale des Jeunes du Mali (UNJM), administrateur du parti SADI. Entretien réalisé le 28 novembre 2011 chez lui à la maison à 11 heures.
[317]Entretien fait avec M. Oumar Mariko, ancien secrétaire général de l'AEEM, ancien membre du CTSP, délégué à la conférence nationale, médecin, député de Solidarité Africaine pour la Démocratie et l'Indépendance (SADI). Entretien réalisé le 02 décembre 2011 au siège de son parti à 09h30.
[318]Archives de l'AEEM : *congrès des scolaires maliens en 1980*

Cabral devient « *l'ennemi numéro un du pouvoir*[319]», l'homme à abattre. Le régime voulait la peau de ce jeune leader qui lui donnait l'insomnie. Ce dernier, se sentant en danger, est obligé de vivre dans la clandestinité.

Découvert « *chez une de ses sœurs le 14 mars 1980 à la frontière Guinéenne d'où il lançait les mots d'ordre à ses amis*[320]», il arrêté et meurt en détention en 1981 à la suite de ses blessures. Son décès détériore à jamais les rapports entre le pouvoir et l'ensemble des scolaires. Désormais, ils se regardent en chien de faïence, attendant chacun la moindre occasion pour engager les hostilités.

C'est pourquoi, à la création de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali (AEEM), en décembre 1990,[321] dans un contexte sociopolitique tendu, ses membres ne veulent pas laisser un moment de répit au président Moussa Traoré.

Leur leitmotiv, *« les problèmes qui minent le monde scolaire*[322]», car pour les scolaires, la politique aux politiciens et aux adultes et à eux, les difficultés d'ordres académiques et matériels. Ils n'avaient pas tort, car sous l'Union Démocratique du Peuple Malien le constat est alarmant : « *manque de salles de classes du primaire au secondaire, démotivation des enseignants, surnombre dans les classes… Au niveau de l'université, la bourse n'est pas régulière, manque d'amphithéâtre, d'enseignants en nombre et en qualité.*[323]»

L'analyse du rapport fourni par le ministère de l'éducation nationale, donne : *«En 1990-1991, la population non scolarisée était de 1.013.000 enfants. Le taux brut de scolarisation était de 30% dans l'ensemble. Au niveau des structures pendant que l'Etat ne construit pas de salles de classes, celles existantes se dégradent. Au Mali, 80% des enfants en âge d'aller à l'école ne le sont pas, pire pour un instituteur on a 100 élèves(…).*[324]»

C'est l'ensemble de ces problèmes qui préoccupent les scolaires. Hélas, ils sont posés dans l'informel, c'est pourquoi dès janvier 1991, le secrétaire général de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali, Oumar Mariko propose pour plus de sérieux et surtout d'efficacité la rédaction d'un mémorandum à remettre au gouvernement. Aidé du professeur

[319]Entretien fait avec M. Oumar Mariko, le 02 décembre 2011 au siège de son parti à 09h30.
[320]Entretien réalisé avec Mr Sidi Ongoibu, le 28 novembre 2011 chez lui à la maison à 11 heures.
[321]Pour ce nouveau combat contre Moussa Traoré, les élèves et les étudiants maliens ont commencé leur lutte en 1989, mais elle prend de l'ampleur à la création de l'AEEM.
[322]Entretien réalisé avec M. Oumar Mariko, le 07 décembre 2011 au siège de son parti à 17h30.
[323]Entretien réalisé avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée Nationale le 25 novembre 2011 à 10h30.
[324]Archives de l'AEEM : *rapport du ministère de l'éducation nationale malien sur la situation scolaire du Mali en 1990*.

Issa N'diaye du département de philosophie à l'université de Bamako,[325] les élèves et étudiants élaborent un document en vingt six points, c'est le fameux ''26'' des scolaires, qui demande entre autres que *: « Le taux des bourses majorés à 75% doit être étendu à l'ensemble des étudiants du supérieur, à ceux du secondaire justifiant une moyenne de 12/20 ; les notes éliminatoires et la moyenne d'exclusion automatique sont supprimées ; les candidats libres, les élèves de l'enseignement technique et professionnel du privé doivent être orientés et boursiers ; des allocations et indemnités doivent être versées aux stagiaires et aux terminalistes (...).*[326]»

Disposant désormais d'un document de base, le mouvement s'engage dans une lutte sans merci avec le pouvoir, en ayant à l'esprit de ne rien concéder en représailles à la mort de leur idole Cabral décédé en 1981. C'est pourquoi à la remise du mémorandum au gouvernement le 8 du mois de janvier 1991, leur secrétaire général insiste sur la satisfaction totale des 26 points. Le soir au journal de 20h, le pouvoir accède à cette requête par la voix du ministre de tutelle, mais seulement applicable dès le mois d'octobre, à la rentrée scolaire 1991-1992. Pour les scolaires c'est une trahison, et comme réplique, le 21 janvier un mot d'ordre de grève générale largement suivi, se termine dans un bain de sang. En effet, en vue de les disperser la police use de balles réelles. Le bilan est lourd : « *cinq manifestants sont tués et plusieurs blessés graves.*[327]» Le plus choquant, c'est que la plupart des victimes sont des adolescents dont l'âge varie entre 14 ans et 16 ans, des jeunes dans la fleur de l'âge.

Très amer et déçu du pouvoir, la direction de l'AEEM, ajoute un autre volet à ses revendications, le départ du président Moussa Traoré. Les jeunes de la puissante association scolaire, ne font plus mystère de leur volonté d'en découdre avec le pouvoir malien.

A cette situation déjà tendue vient s'ajouter l'application du Programme d'Ajustement Structurel qui n'est pas bien vu par les scolaires. Pour eux, ce programme en son volet consacré à l'éducation est discriminatoire, car il demande à l'Etat de sacrifier pratiquement ce secteur en prenant des mesures draconiennes.[328] C'est pourquoi dans le milieu estudiantin, le mot d'ordre qui circule sur toutes les lèvres est : le général doit quitter la ''colline du pouvoir''. Il s'installe alors une situation de non retour entre la ''colline du savoir'' et la

[325]Entretien fait avec M. Yayé Mallé, le 9 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 10 heures.
[326]Archives de l'AEEM : *document revendicatif des scolaires maliens en 1991*.
[327]Maïga Boubèye, ''listes des blessés et des tués lors de la marche du 21 et 22 janvier 1991'', in *Les Echos spéciales*, n° 58, février 1991, p.4.
[328]Entretien réalisé avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale le 25 novembre 2011 à 10h30.

‘’colline du pouvoir’’.[329] Pour les étudiants, le départ de Moussa Traoré est un impératif, alors que pour lui, cela n’est pas envisageable. Il est par conséquent décidé à briser par tous les moyens cette détermination des jeunes, en témoigne le nombre de corps habillés qui circulent à Bamako armes en main.

C’est dans ce contexte, que le 03 mars 1991, le sécrétaire général de l’AEEM, Oumar Mariko, invite ses camarades à un grand rassemblement le lendemain en vue de *: « Réclamer la démocratie, la justice, la lumière sur la mort de Cabral, la démission de Moussa Traoré et de son gouvernement, le dédommagement des personnes blessées et mortes lors de la chaude journée du 21 janvier passée… .[330]»*

L*es* élèves et les étudiants répondent massivement à l’appel de leur leader et paralysent le pays le lendemain. Dans la capitale, leur forte mobilisation est à la hauteur de l’événement. En effet, ce sont plus de 50.000 jeunes[331] qui défilent dans les rues. Cela dépasse les prévisions des organisateurs et pour cause *: « Tous les niveaux étaient représentés (du primaire au supérieur) et la bourse du travail s’est avérée petite pour accueillir ce monde (…).[332]»* Cette marche est minimisée par le pouvoir, qui par le biais du quotidien d’Etat L’Essor qui « *parle de 15000 jeunes surexcités et manipulés par l’extérieur.*[333]*»* Mais n’y prêtant attention, au contraire, galvanisés, les scolaires maliens, reprennent la luute et organisent une série de manifestations à partir du 21 mars 1991, avec comme objectif, faire partir le général-président et son clan. Les manifestants sont plus nombreux que le 04 mars, ils sont environs ‘’100.000’’[334] pour la seule ville de Bamako.

Cette marée humaine, enjambe le pont menant à la ‘’colline du pouvoir’’, en scandant à bas Moussa, à bas les sanguinaires, a bas les voleurs.[335]

L’armée qui était déjà déployée dans tous les endroits stratégiques de la ville, panique à la vue de cet impressionnant déferlement et tire sur la foule. C’est la chasse à l’homme dans

[329]Bamako est une ville qui est situé dans un creux, entourée de collines. Ainsi l’université de cette ville à été construite sur une de ses hauteurs, de même que le palais présidentiel. C’est pourquoi pour les différencier, les scolaires nomment l’université la colline du savoir et la résidence du chef de l’Etat celle du pouvoir.
[330]Archives de l’AEEM : *objectifs de la marche des scolaires maliens du 04 mars 1991*.
[331]Idem : *nombre des scolaires qui ont participé à la marche du 04 mars 1991*.
[332]Adama Traoré, ‘’démonstration de force de l’AEEM’’, in *Les Echos spéciales,* n° 62, mars 1991, p.5.
[333] Entretien réalisé avec M. Oumar Mariko, le 07 décembre 2011 au siège de son parti à 17h30.
[334]Archives de radio Bamakan (première radio privée du pays), qui couvrait l’événement dans la clandestinité : *nombre de manifestant lors de la marche de l’AEEM à Bamako le 21 mars 1991*.
[335]Entretien réalisé avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l’Assemblée nationale le 25 novembre 2011 à 10h30.

toute la ville, les corps habillés décidés à briser une bonne fois pour toute cette ardeur des jeunes. Le bilan est lourd : plus de 100 morts et environs 200 blessés.[336]

Ce jour qualifié de ‘’vendredi noir’’, par l'AEEM, ne décourage par pour autant les scolaires, qui restent dans la rue. Ceci provoque une nouvelle réaction musclée du pouvoir, qui occasionne de nouvelles victimes au sein des scolaires.

En effet, du 22 au 25 de ce mois de mars, l'Union Démocratique du Peuple Malien plonge le pays dans l'horreur. Car tous les corps habillés du pays s'engagent à visage découvert dans la bataille pour sauver le général Moussa Traoré.[337] Face à l'ampleur des dégâts, le grand centre hospitalier de Bamako, l'hôpital Gabriel Touré se retrouve vite débordé par le nombre de morts et de blessés.

Malgré ce traumatisme, les jeunes ne quittent pas pour autant la rue et maintiennent la pression sur le pouvoir en réclamant la conférence nationale pour un nouveau départ. C'est la part de sacrifice des scolaires au Mali, en vue d'obtenir la démocratie dans leur pays.

Comme nous le constatons, les jeunes scolaires maliens et nigériens, ont payé de leur vie dans cette lutte pour l'instauration de la démocratie dans leur pays.

Une chose est à noter cependant, si au Niger les scolaires avaient des revendications sociales et politiques, ce n'était pas le cas au Mali. Dans ce pays, l'organisation des scolaires, version AEEM, au départ avait des revendications purement d'ordre matériel et académique. C'est la réaction disproportionné du pouvoir qui a fait basculer le mouvement dans la sphère politique à partir de 1991. Oumar Mariko le leader des scolaires maliens, résume en ces termes l'évolution de la lutte des scolaires maliens : *«En revendiquant, notre premier objectif n'était pas la politique, c'est le hasard qui nous a orienté vers ce domaine très compliqué de notre société'.*[338]*»*

Les jeunes du système éducatif, ne sont pas les seuls dans la bataille, il y a d'autres jeunes impliqués dans les manifestations de rue.

Par autres jeunes, il faut entendre les personnes de cette tranche d'âge qui ne sont plus dans le cursus scolaire. Mais qui se sont battus à leur manière pour l'avènement de la démocratie. Dans cette catégorie, on retrouve des diplômés sans emplois, des chômeurs, des ruraux. Face à leur situation de vie précaire, ils se démènent pour s'en sortir, et sont prêts au

[336]Archives de l'hôpital Gabriel Touré de Bamako *: les chiffres concernent les blessés et les morts de la journée du 21 mars 1991 à Bamako*. Il s'agit de ceux qui ont été identifiés. Plusieurs de ces corps ont été retrouvés dans les environs de l'ambassade de France à Bamako.

[337]Entretien fait avec M. Oumar Mariko, le 02 décembre 2011 au siège de son parti à 09h30.

[338]Idem.

sacrifice n'ayant plus d'espoir. C'est l'un des groupes les plus désillusionnés du peuple ; c'est d'après la formule de Fabien Eboussi Boulaga, *« la multitude qui va et vient, recours à mille ruses et expédients pour manger, se loger, se revêtir, se soigner, enterrer ses morts et élever ses enfants.*[339]*»* En un mot, ce sont les laisser pour compte ou les marginalisés du système. Ainsi que ce soit au Mali ou au Niger, ils n'ont pas voulu rester en marge du processus de renouveau. Cette analyse va s'appuyer sur le cas malien où ces jeunes, étaient mieux organisés et ont lutté en tant qu'entité autonome. Au Niger, ils étaient totalement fondus dans le mouvement scolaire.

Ces jeunes maliens avaient plusieurs raisons de manifester leur colère comme tous les jeunes du continent. Ils vivaient dans le dénuement total, survivant au lieu de vivre tant leur condition d'existence était très précaire. A preuve, *« en 1991, l'office de la main-d'œuvre affichait 11.368 diplômés sans emploi, Bamako en comptait 7.767. Or concernant les mêmes jeunes, la même étude fait ressortir que 60% d'entre eux sont pris en charge par leurs pères ou mères, que 20% se prennent en charges, tandis que 20% le seraient par des amis ou des parents proches.*[340]*»*

C'est pourquoi, les bouleversements politiques du bloc Oriental et, qui ont atteint l'Afrique, leur offre une occasion inespérée de se faire entendre. En effet, traumatisés par vingt-deux ans de règne des militaires, ils tenaient là enfin une chance inouïe pour exprimer leur ras-le-bol, dire sans retenu ce qu'ils pensent de ce régime militaire qui les terrorise. Ils engagent un combat sans merci contre les militaires, qui leur ont fait tant de mal. Confiants de leur nombre, un avantage dont ils comptent user à volonté. Ils n'ont pas tort, car : «*La société malienne, au niveau démographique est dominée par la jeunesse. En effet, en 1987, selon les estimations officielles sur les 7.696.348 habitants, 46% ont moins de 15 ans, 55% ont moins de 20 ans, 63% ont moins de 25 ans. Cette jeunesse bardée de diplômes pour certains et non scolarisé pour la majorité (70%), se met à manifester bruyamment. Surtout à Bamako, mettant ainsi en relief, le ''syndrome émeutiers'' qui touchait toutes les capitales d'Afrique Sub-saharienne.*[341]*»* Pour plus d'efficacité, ils se constituent en trois grandes organisations bien structurées ayant le même objectif. Il s'agit de l'Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emploi (ADIDE) dirigé par Sidy Camara. De loin la plus importante par le

[339] Fabien Eboussi Boulaga, *op.cit*., p.34.
[340]Pascal Baba Coulibaly, *Le Mali d'Alpha Oumar Konaré : Ombres et lumières d'une démocratie en gestation*, Paris, L'Harmattan, 2004, p.15.
[341]CERDES, Coalition Mondiale pour l'Afrique et Africa Leadership, op.cit. , p.22.

nombre de ses adhérents qui avoisinent 5000 ;[342] de l'Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès (AJPD) de Moussa Kéita et enfin, de la Jeunesse Libre et Démocratique (JLD) d'Oumar Magne. Ce sont ces trois associations qui mettent la pression sur le pouvoir du général Moussa Traoré.

L'ADIDE est la première à envahir la rue dès juillet 1989 pour ''*exiger l'embauche immédiate des jeunes diplômés*''.[343] Mais la manifestation de cette organisation est timide et mal coordonnée. C'est en vue de gagner la bataille de la mobilisation, qu'elle entreprend une vaste campagne de sensibilisation des jeunes touchés par le chômage et autres déscolarisés. Le 15 janvier 1990, le pari est gagné car, à cette deuxième sortie, les rues de la capitale sont envahies par plusieurs centaines de jeunes surexcités et en colère contre le pouvoir. Le succès de cette action, pousse les deux autres mouvements à investir le terrain avec plus de détermination en jouant sur le nombre de participants. Leur stratégie de départ était simple : organiser des manifestations individuelles ou de manière collective. C'est dans ce cadre que l'ADIDE, organise un troisième mouvement de protestations le vendredi 01 mars 1991, une sorte de demande d'explication au gouvernement par rapport à la situation des jeunes diplômés. Ils interpellent le pouvoir, *« sur la politique inadéquate de l'emploi qui laisse sur le carreau de nombreux diplômés, sur le rôle réel du ministère de l'emploi et de la fonction publique.[344]»* Mais cette manifestation qualifiée d'historique par ces initiateurs, est un échec, car elle n'a mobilisé au total que 150 personnes.[345] C'est qu'au début, il s'agissait de manifester peu importe le nombre. C'est par la suite qu'elles ont compris que moins les marches mobilisaient de monde, plus le pouvoir campait sur ses positions. C'est pourquoi, pour expérimenter l'adage qui dit que l'union fait la force qu'un accord de principe est signé entre les leaders des trois mouvements le 02 mars 1991[346] et qu'ils s'associent aux autres organisations qui sont aussi sur le terrain de la contestation telles que l'AEEM, le Convergence Nationale d'Initiative Démocratique (CNID) et l'Association Démocratique du Mali (ADEMA) pour organiser des marches conjointes. Ainsi la marche conjointe du 03 mars 1991 avec la Convergence Nationale d'Initiative Démocratique et l'Association

[342]Entretien fait avec M. Ali Sidick, ancien membre de l'Association des Diplômés, Initiateurs et Demandeurs d'Emplois (ADIDE), ancien employé de poste. Entretien réalisé chez lui à la maison le 07 novembre 2011 à 16 heures.
[343]Idem.
[344]Entretien fait avec M. Ali Sidick, chez lui à la maison le 07 novembre 2011 à 16 heures.
[345]Entretien réalisé avec M. Abdoulaye Modibo, ancien membre de l'AJPD, chez lui à la maison le 15 novembre 2011 à 16 heures.
[346]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 28 novembre 2011 chez lui à la maison à 11 heures.

Démocratique du Mali, mobilise environs 40.000 personnes.[347] Au cours de cette marche, les non scolaires, outre leur revendication initiale exigent désormais le départ du président Moussa Traoré.

Outre ces actions officielles, ces jeunes non scolaires se retrouvaient dans les ‘’grins’’, sorte de libre espace, pour vilipender le pouvoir, dénoncer les tares de la société, proposer leurs solutions pour y remédier, et cela autour d'une tasse de thé le plus souvent.

Telle est de manière succincte l'action de ces diplômés, déscolarisés et ruraux. On voit que les jeunes dans leur ensemble, au Mali comme au Niger, ont été au front pour le retour démocratique et cela a eu un poids dans la suite des événements. Ce sacrifice des jeunes a été appuyé par leurs ainés militant dans des syndicats plus aguerris.

2- Le combat des syndicats

Dans le Mali et le Niger de cette époque, on distingue deux types de syndicats. On a d'un côté les syndicats libres ou autonomes vis-à-vis du pouvoir central, très tôt engagés dans le combat pour leur bien-être et pour l'ouverture politique et de l'autre, ceux qui ont des accointances avec le régime en place, et qui, par la force des choses, sont arrivés à une rupture avec leur tuteur.

En fait, en cette année 1990, marquée par des vastes mouvements de protestation contre les partis uniques, les syndicalistes du continent ne veulent pas rester les bras croisés. Ils se sont rendus compte que le multipartisme est irréversible, et que « *le processus démocratique est vital pour les africains. Il contribue à réduire l'arbitraire dans la gestion des hommes et des richesses, à accroitre la participation de la société civile dans les initiatives au développement et la mise en œuvre des politiques économiques et sociales.*[348]*»* Dès lors, ils comprennent que leur engagement dans la lutte, peut contribuer à hâter l'avènement de cette démocratie, qui représente une chance inouïe pour le pays et pour eux-mêmes.

Au Niger, ce sont de vrais syndicats qui luttent contre le régime en place, le plus ancien et le plus constant est sans conteste celui des enseignants, le Syndicat National des Enseignants du Niger, qui regroupe les instituteurs et les professeurs du secondaire. Mais le syndicat est dominé par le personnel du primaire.

[347]Archives de l'ADEMA : *nombre de manifestants lors de la marche de l'opposition du 03 mars 1991*.
[348]Annan Yao (sous la direction de), *Démocratie et développement en Afrique de l'Ouest : Mythe et réalité*, Dakar, Codesria, 2005, p.60.

De plus la plupart des opposants au régime de Kountché et plus tard d'Ali Saïbou, sont sortis de ces rangs.

Crée en 1958,[349] ce syndicat a toujours manifesté sa volonté d'indépendance à l'égard des pouvoirs publics. C'est pour le contrôler néanmoins que Hamani Diori confie *« sa direction à des militants du PPN-RDA[350]»*, et qu'il fait la part belle à ses adhérents en les nommant à des postes de responsabilités dans le gouvernement et dans l'administration publique. Ainsi coincé, le SNEN reste passif vis-à-vis du pouvoir de Diori. Ce qui n'empêche pas les murmures et les réprobations qui se multiplient, face à ce qu'ils considèrent comme un piège du père de la nation qui cherche à les embrigader par ses actes de bon Samaritain. Ainsi, en sourdine, ces contestataires réclament le multipartisme qui prévalait avant l'indépendance du Niger. Une chose est sûre, si les membres du syndicat ne manifestent pas ouvertement leur colère, c'est parce que la plupart des dignitaires du régime en place sont issus de leur rang. En effet, le pouvoir Diori comprenait 80% d'enseignants particulièrement des instituteurs, d'où l'expression à Niamey de *« gouvernement des messieurs.[351]»* Cette réalité les mettait mal à l'aise dans leur désir d'autonomie, surtout que certains hauts responsables du PPN-RDA proches de Diori ont participé à la naissance du Syndicat et que le chef de l'Etat lui-même était un instituteur. Nonobstant ce fait, les plus courageux, faisaient savoir aux responsables du parti unique que : « *Cette attitude passive, ne voulait pas dire qu'ils cautionnaient les dérives du pouvoir*.[352]»

C'est dans cette situation de ''guerre froide'' qui ne dit pas son nom, qu'intervient le coup d'Etat de 1974. Le pouvoir des militaires, pendant quatre ans, traquent les leaders récalcitrants dudit syndicat parce qu'ils critiquaient ouvertement cet acte anticonstitutionnel, tandis que les dociles cooptés dans l'appareil dirigeant des nouveaux maitres du pays, font leurs éloges. Dès lors le SNEN, comporte deux tendances : les partisans de la collaboration pour sauvegarder leur vie et le camp du refus, les plus nombreux qui réfutaient une quelconque alliance avec les putschistes. Malgré cette opposition, Seyni Kountché réussit à partir de 1978 à dompter totalement le syndicat. Mais les enseignants prennent leur revanche en 1987 au congrès de Maradi. Ils réussissent à élire une nouvelle direction incarnée par Ibrahim Mayaki qui échappe miraculeusement aux militaires qui avaient tout mis en

[349]Archives du SNEN : *date de création du SNEN*.
[350]Entretien réalisé avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.
[351]Entretien fait avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 à 17 heures au siège de son parti.
[352]Entretien fait avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17 heures.

œuvre pour que leur candidat soit élu.[353] La nouvelle direction du SNEN, sans perdre de temps, produit une déclaration dans laquelle elle *« s'oppose à ce mariage forcée avec le régime en place*[354]*»,* et réclame dans le même temps le retour du multipartisme comme promis. Cette revendication sonne la rupture entre les deux entités, d'autant plus que l'autonomie réclamée est mal vue par le CMS. Pour briser, cette organisation devenue gênante, le nouveau chef d'Etat, Ali Saïbou, favorise en 1989, la création de deux autres syndicats rivaux, *« l'Union des Femmes Enseignantes du Niger (UFEN) et le Syndicat Démocratique des Enseignants et Employés de l'Education Nationale (SYDEEN* [355] *»,* et en profite pour supprimer certains acquis sociaux des enseignants tels la facilité d'accès aux logements, le profil de carrière sans difficultés. Décision aussitôt acceptée par les deux nouveaux syndicats et rejetée, comme il fallait s'y attendre, par le SNEN. Cette politique de diviser pour mieux régner pousse, le Syndicat National des Enseignants du Niger, à mobiliser ses 14.000 membres,[356] à déclencher une grève de trois jours, avec à la clé deux exigences de taille: le pluralisme politique et la suppression des deux autres syndicats pro-gouvernementaux. La détermination du SNEN amène le gouvernement à lâcher les deux syndicats rivaux tout en refusant le multipartisme, la principale revendication des enseignants.

Non satisfaits, les enseignants refusent de quitter la rue et l'événement du 09 février 1990,[357] radicalise leur position. C'est ainsi que le 16 février 1990, au cours d'une grande marche à Niamey, ils réclament pour la première fois, la tenue d'une conférence nationale pour faire la lumière sur tous les événements tragiques qui ont secoué l'histoire contemporaine du pays.[358] Ce mouvement des enseignants nigériens s'inscrit dans un mouvement plus vaste des enseignants d'Afrique noire. En effet d'après Francis Akindès, *« la conscience historique des enseignants et leur distance vis-à-vis des centrales syndicales, leur confère un statut politique particulier, (…), elle les place dans une position où ils interrogent en permanence l'Etat sur ses pratiques tout en se posant comme des porte-paroles de la société civile.*[359]*»*

Au Mali, il ne s'agit pas de syndicats au sens propre du terme comme au Niger, mais d'associations, dont la plupart sont libres vis-à-vis du pouvoir. Deux d'entre elles s'illustrent

[353]Entretien réalisé avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.
[354]Entretien réalisé avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège du SNEN à 17 heures.
[355]Entretien réalisé avec M. Ali Maman, le 09 janvier 2012 au siège de son parti à 15 heures.
[356]Archives du SNEN : *nombre de militants du Syndicat*.
[357]Nous faisons référence ici à la tragédie des scolaires sur le pont Kennedy le 09 février 1990.
[358]Entretien réalisé avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège de son syndicat à 17 heures.
[359]Françis Akindès, *op.cit*., p.33.

le plus par leur présence sur le terrain et leur opiniâtreté dans l'ensemble des actions contre le pouvoir de Moussa Traoré. Ce sont la Congrès Nationale d'Initiative Démocratique de l'avocat Mountaga Tall[360] et l'Association pour la Démocratie au Mali d'Abdrahamane Baba Touré. Au début, ils luttaient clandestinement pour l'instauration du pluralisme intégral dans leur pays. Leur combat ne commence pas en 1990, mais à partir des années 80. C'est en effet à cette époque que les intellectuels, voyant les méfaits de l'Union Démocratique du Peuple Malien, se regroupent en mouvement informel pour porter des critiques contre ce parti unique. Se sachant sous surveillance policière, c'est par des tracts distribués en cachette aux populations qu'ils agissaient. Ils animaient aussi des conférences à caractère politique, dans des endroits discrets loin des regards des espions du clan du général. A partir du 17 mars 1989,[361] ils changent de stratégie en créant un bimensuel, ''Les Echos'' pour porter officiellement leur voix. Ce journal proche du mouvement de Baba Touré, met ainsi fin au monopole du quotidien pro-gouvernemental, ''L'Essor''. Dans la même foulée le CNID de Mountaga Tall crée ''l'Alternative''. Mais c'est le bimensuel ''Les Echos, qui s'impose devenant le porte-voix des opposants.[362] Dès décembre de la même année, d'autres journaux autonomes voient le jour pour épauler ''Les Echos'' ; le plus régulier est ''La Roue''. En janvier 1990, ''Les Cauris'' et ''L'Aurore'' font leur apparition.

Ainsi, en dehors des tracts, ces organisations disposent désormais d'assez de moyens pour tenir la dragée haute au général-président en matière de communication. Sans oublier qu'avec les changements sociopolitiques qui se déroulent en Europe de l'Est et un peu partout en Afrique, ces hommes et ces femmes se découvrent au grand jour ne se contentant plus de critiquer, mais veulent conquérir le pouvoir d'Etat, à défaut exigent un changement dans la gestion de leur pays par l'instauration du pluralisme politique.

Ils organisent des marches sans grande envergure, faute d'existence légale, de peur de tomber sous le coup de la loi. Pour échapper à cette éventualité en octobre 1990, se basant sur la loi 1901[363] qui accorde la liberté syndicale, ils officialisent leurs mouvements.

Désormais dans la légalité, le CNID très radical et l'ADEMA à tendance modérée, organisent conjointement le 30 du décembre 1990 une marche dont l'envergure surprend tous les observateurs de la vie politique malienne. Au cours de cette manifestation, Oumar Mariko

[360]Ce mouvement au départ se dénommait Convergence Nationale d'Initiative Démocratique pour devenir au fil du temps Congrès National d'Initiative Démocratique. Donc les deux définitions sont utilisables.
[361]Archives de l'ADEMA : *date de la création du bimensuel les ''Echos''*.
[362]Entretien réalisé avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à la maison le 15 novembre 2011 à 16 heures.
[363]Archives du CNID : *loi autorisant la liberté syndicale au Mali*.

le leader des scolaires maliens, prononce un discours qui en dit long sur l'union sacrée entre mouvements en lutte : *« Devant la légalité, la légitimité s'écroule. La défense de nos droits nous éloigne de l'UDPM et de l'UNJM, mais elle nous rapproche de l'ADEMA et du CNID.*[364] *»* Ce rapprochement est la conséquence logique de la naissance 5 jours avant, le 25 décembre 1990 du Comité de Coordination des Associations et Organisations Démocratique (CCAOD).

Le pouvoir tente comme toujours de les intimider, mais la coalition ne laisse pas faire. La preuve qu'elle défie le pouvoir du général Moussa Traoré, elle organise une manifestation le 18 janvier 1991, qui violement réprimée par les forces de l'ordre, se termine dans une grande confusion. Cette mésaventure ne décourage pas pour autant le CNID et l'ADEMA. Le régime acculé, comme susmentionné tente même de dissoudre ces deux associations. Par cette mesure, les faucons de l'UDPM se fourvoient, car l'ordonnance numéro 41 PCG du 26 mars 1959,[365] reconnait la liberté d'association dans le pays. Cette réalité implacable ne calme pas pour autant la violence de l'Etat à leur encontre. Dès lors, ces mouvements décident d'opposer Moussa Traoré et les faucons de son parti aux militaires. C'est ainsi qu'il faut comprendre le meeting de soutien et de reconnaissance à l'armée du 20 janvier 1991, à la veille de la fête dédiée à l'armée. Le thème est très évocateur ''le peuple et l'armée''. Mais la manifestation est annulée à cause de la tension qui prévaut dans capitale.

Malheureusement, les militaires présents sur les lieux, très excités *«bastonnent le premier responsable de l'ADEMA Baba Touré, blesse le camarade Seydou Sidibé et d'autres personnalités de l'opposition,*[366] *»* radicalisant encore davantage la position de l'ADEMA, du CNID et de leurs alliés du CCAOD.

C'est en vue de faire baisser la tension sociopolitique que le 15 février 1991 une rencontre au sommet rassemblant le pouvoir et l'opposition est convoquée au cabinet du ministère de l'intérieur. Côté pouvoir il y'avait le général Sékou Ly et côté opposition *« l'ADEMA, le CNID, AJPD, JLD, AEEM, ADIDE.*[367]*»* L'accord intervenu entre le pouvoir et l'ADEMA et le CNID souligne clairement que : les associations peuvent faire des rencontres à leur siège, mais pas de marches. Mais le pouvoir ne tient pas parole, car trois jours après la rencontre, il empêche une rencontre de l'ADEMA, en occupant son siège.[368]

[364]Adama Traoré, ''les échos de la marche'', *loc.cit*., p.6.
[365]Archives de l'ADEMA : *ordonnance reconnaissant la liberté d'association au Mali*.
[366]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison, le 3 décembre 2011 à 15 heures.
[367]Abdoulaye Traoré, ''la rencontre de vérité'', in *les Echos spéciales*, n° 60, février 1991, p.3.
[368]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison, le 3 décembre 2011 à 15 heures.

Cette volte-face du régime UDPM, pousse l'Association Démocratique du Mali et le Congrès National d'Initiative Démocratique à accentuer sans relâche la pression jusqu'aux massacres des étudiants de mars 1991. Cette tuerie pousse les deux organisations et leurs alliés dans la rue pour exiger le départ du général Moussa Traoré et la tenue d'une conférence nationale.[369]

On note donc que les syndicats plus ou moins libres au Mali comme au Niger, ont très tôt engagé le combat pour la démocratisation.

Comment réagissent de leur côté les centrales inféodées aux partis au pouvoir ?

La centrale est une organisation qui regroupe plusieurs syndicats. C'est l'organe mère qui défend les intérêts de tous ses adhérents. Au mali, c'est l'Union Nationale des Travailleurs du Mali qui joue ce rôle. Elle regroupe environ une quarantaine de mouvements. Au Niger c'est l'Union Syndicale des Travailleurs Nigériens (USTN) ; elle compte environ une trentaine de syndicats. Ces deux centrales, comme partout en Afrique noire, ont la particularité d'être un appendice du pouvoir en place.

Toutefois en pleine lutte pour l'instauration de la démocratie, elles abandonnent, leur parrain, c'est le fameux ''désapparentement'' que certains qualifient de ''trahison'' et d'autres d'acte de courage, une prise de responsabilité à saluer à sa juste valeur. C'est en tout cas un acte de réalisme face à la nouvelle donne.

Comment en est-on arrivé là ?

L'Union Nationale des Travailleurs du Mali pour arriver à la rupture des années 90, a suivi un long processus ; les travailleurs maliens sont passés avec l'UDPM de la guerre froide, à la guerre ''chaude''.[370]

L'UNTM a pour ancêtre l'Union Régionale des Syndicats du Soudan (URSS) mise sur pied en 1946.[371] Dès sa création, celle-ci s'est voulue indépendante et militant en faveur du pluralisme syndical et politique. En 1956, elle devient l'Union de Tous les Travailleurs Soudanais (UTTS), tout en gardant la même idéologie. En 1958, elle change à nouveau de dénomination pour devenir l'Union Nationale des Travailleurs Soudanais (UNTS).

De 1946 à 1960, la centrale syndicale du Soudan a joué un rôle majeur dans le processus d'émancipation, en luttant au côté des politiciens. Ce qui a créé un lien très étroit entre l'US-RDA et les travailleurs, d'où la raison d'amour entre ces deux entités. L'US-RDA

[369]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 28 novembre 2011 chez lui à la maison à 11 heures.
[370]Entretien réalisé avec M. Yayé Mallé, le 09 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 10 heures.
[371]Archives de l'UNTM : *date de création du syndicat URSS au* Mali.

et la centrale étant d'obédience socialiste, cela facilita les choses. En 1963, trois ans après l'indépendance, le mouvement politique de Modibo Keïta qui gère désormais le pays favorise la création de l'UNTM,[372] dans le but de mettre ensemble tous ceux qui sont de leur bord et ceux qui ne le sont pas ; en clair unir tous les fonctionnaires de la jeune République selon l'esprit qui a prévalu à la mise en place du monopartisme, en vue d'amorcer, dans la quiétude, le développement économique, après les joutes politiques. Dès sa création l'UNTM devient la centrale du pays inféodée au parti au pouvoir.

Toutefois, ce ``mariage`` n'est pas du goût de certains de ces membres, convaincus qu'elle ne défendra plus leurs intérêts avec sérieux. Consciente de cette méfiance, sa direction, à partir de 1966, tente de faire mentir ces sceptiques en faisant des propositions au parti-Etat allant dans le sens de l'amélioration des conditions de vie de l'ensemble des agents et fonctionnaires de la jeune nation.

Mais le régime les ignore et embrigade totalement la centrale. C'est dans ce contexte qu'intervient le coup d'Etat de 1968 qui ébranle sérieusement la centrale : Modibo Keïta son géniteur a perdu le pouvoir, le secrétaire général de la centrale, Mamadou Famadi Cissoko, est arrêté et la bourse du travail, le siège du mouvement, est occupée par les militaires. Les rescapés de la direction, produisent un communiqué dans lequel ils exigent entre autres : «*Le retour à une vie constitutionnelle normale, la libération de tous les prisonniers politiques, de tous les syndicalistes, l'évacuation de leur siège, la liberté syndicale et d'association(…).*[373]» Evidemment, le nouveau pouvoir n'apprécie pas cette injonction.

Cependant pour la paix sociale, Moussa Traoré préconise dès 1974 la participation responsable,[374] qui prône l'apaisement à tous les niveaux, pour un développement harmonieux du pays. En réalité, c'était un piège car au nom de cette participation responsable, le président exige l'arrêt des grèves et des mouvements sociaux. La vieille centrale joue le jeu tout en faisant des coups bas au général dès que l'occasion se présente. Celui-ci répond de manière subtile : c'est la période dite de *« guerre froide entre le régime et les syndicalistes.*[375]» C'est pour la contrôler désormais que les militaires lors du congrès électif de 1978, tentent d'imposer Seydou Diallo, le secrétaire général sortant, leur homme de main.

[372]Archives de l'UNTM : *date de création du syndicat URSS au* Mali : *date de création du syndicat URSS au* Mali : *date de création de la centrale UNTM.*
[373]Idem,: *communiqué de l'UNTM face à la répression des militaires en 1968*.
[374]Entretien avec le Professeur Jean bosco Konaré, le 11 novembre 2011 sur la colline du savoir à 09h30.
[375]Entretien fait avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à Bamako à 9 heures.

Malheureusement, la vigilance des travailleurs fait échouer le projet, Bakary Karambé leur préféré est élu.

En 1982, lors de son congrès ordinnaire, la centrale prend officiellement ses distances avec la politique de la participation responsable et exige la mise place d'une *« constitution qui préconise toutes les libertés.*[376]*»* A partir de 1989, la centrale demande ouvertement au pouvoir la démocratie. C'est la période de la ''guerre chaude'' qui s'installe entre le pouvoir et la centrale syndicale.

Pour les sympathisants du général, cette rupture est une trahison, une ingratitude à l'égard de l'UDPM. En effet, selon les proches de Moussa Traoré, après sa prise du pouvoir, il pouvait dissoudre la centrale et mettre en place une autre structure à sa solde. Mais il ne l'a pas fait, et malgré sa défiance, il a toléré le mouvement. Donc l'acte que pose la centrale est semblable à la trahison de Judas à l'égard du Christ.

Ils n'ont pas certainement pas tort, ses inconditionnels du président Moussa Traoré, mais force est de reconnaitre que cette situation était prévisible. En effet, bien qu'à partir de 1968 la centrale avec Seydou Diallo ait soutenu le pouvoir des militaires, la collaboration n'était pas sincère entre syndicalistes et pouvoir militaire. Les travailleurs attendaient donc un moment propice pour se venger. Deux raisons essentielles expliquent leur rancune tenace à l'égard de Moussa Traoré. En effet non seulement, ils n'ont jamais digéré la perte du pouvoir de leur parrain, mort en prison en 1977 dans « *des conditions non élucidées* ».[377] Mais aussi, ils n'ont pas oublié l'humiliation subie par certains de leurs membres les plus chanceux et la mort pour les moins chanceux.

C'est pourquoi, en cette période d'effervescence politique, l'UNTM se rebelle sans porter de masque contre l'UDPM de Moussa Traoré.

Les hostilités étant déclarée, la centrale, lors de son conseil central extraordinaire tenu à la bourse du travail les 28 et 29 mai 1990 opte pour le multipartisme. Les travailleurs préoccupés par la situation interne du pays estiment que la seule voie pour s'en sortir est l'instauration de la démocratie. Le communiqué final sur ce point est on ne peut plus clair : *« (…) Considérant le dirigisme politique qui a rendu le parti anti-démocratique dans le choix des responsables ; (…)*

Considérant qu'actuellement, au Mali, le parti unique constitutionnel et institutionnel ne répond plus aux aspirations du peuple ;

[376]Entretien fait avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à Bamako à 9 heures.
[377]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison à Bamako, le 3 décembre 2011 à 15 heures.

Considérant que les bouleversements économiques, idéologiques et sociaux intervenus dans le monde ; (…)

Considérant le rôle et la place de l'UNTM dans la défense des intérêts des masses laborieuses ;

Le conseil central extraordinaire

-rejette en bloc le dirigisme politique qui entrave le développement de la démocratie au Mali,

-recommande la déconstitutionnalisation du parti et la révision générale de la constitution,

-opte pour l'instauration du multipartisme et du pluralisme démocratique (…).[378]*»*

La rupture que l'on croyait passagère, à travers cette prise de position fracassante, atteint un point de non retour. Les faucons du régime ulcérés, réclament la dissolution pure et simple de la centrale, proposition rejetée, au vu du contexte explosif et le risque d'envenimer un peu plus la situation. Continuant sur sa lancée, la centrale organise une grève générale les 8 et 9 janvier 1991 largement suivie, pour exiger comme tout bon syndicat, l'amélioration des conditions de vie des travailleurs en augmentant les salaires trop bas. En effet, pour la centrale, *« le salaire minimal interprofessionnel garanti devrait être de 56.000, or il ne l'est pas. En sus, quand on compare la situation du Mali, à celle des autres pays de la sous- région, elle est désastreuse. Par exemple, un manœuvre spécialisé doit gagner 56.000, or il gagne à peine 15.000 (…).*[379]*»* Ce débrayage des fonctionnaires fait suite au refus du pouvoir de prêter une oreille attentive aux revendications contenues dans le préavis de grève du 22 décembre 1990 *: «L'amélioration de leur salaire, l'ouverture politique, une discussion franche avec tous les acteurs de la vie sociopolitique du pays (…).*[380]*»* Et, comme si ce bras de fer ne suffisait pas, le régime commet l'erreur de massacrer les scolaires lors de leur marche du 21 mars 1991. Fort de cela, la centrale par un appel pathétique, lance un mot d'ordre de grève illimité, qui est en réalité, une forme de désobéissance civile, les fonctionnaires devant rester dans les rues jusqu'au départ effectif de Moussa Traoré.[381]

En somme, au Mali, la centrale n'a jamais été tendre avec le régime du général-président, même pendant le semblant de collaboration. Qu'en est-il au Niger ?

---

[378]Archives de l'UNTM : *communiqué final de l'UNTM à la suite de son conseil central de mai 1990.*

[379]Adama Traoré, ''arrêt de travail réussit par l'UNTM'' in *les Echo,* n° 56, janvier 1991, p.5.

[380]Archives de l'UNTM : *contenu du préavis de grève de l'UNTM en décembre 1990*.

[381]La désobéissance civile des travailleurs après les tueries du 21 mars 1991, est accentuée avec les nouvelles tueries du 22 au 25 mars. Au vu de ces faits, ils exigeront en plus du départ de Moussa Traoré, la tenue d'une conférence nationale pour la lumière sur ces faits.

Comme au Mali, l'USTN, organisation mère des fonctionnaires et agents de l'Etat a été amenée à tourner le dos au pouvoir. On ne peut comprendre ce revirement sans remonter aux origines de la centrale.

La première centrale nigérienne est l'Union Nationale des Travailleurs du Niger (UNTN), créée en 1960 par un militant engagé et membre de l'instance dirigeante du PPN-RDA, René Delarme.[382] Son objectif était de mettre à la disposition de son parti un syndicat inféodé afin de mieux contrôler les salariés du secteur public et privé.

Malheureusement, ces derniers ne partageaient pas entièrement cette vision des choses. La divergence apparait dès lors entre les fondateurs et certains animateurs du syndicat, et entre syndiqués eux-mêmes. Cette crise larvée prend une autre proportion en 1969, lorsque, par une majorité écrasante, les membres du bureau exécutif décident le « *boycott de la fête traditionnelle du 1er mai, car le pouvoir de Diori ne prêtait pas une oreille attentive à leurs doléances*.[383]» C'est dans cette ambiance délétère entre le régime et la centrale, qu'intervient le coup d'Etat de 1974. Pour les syndicalistes, c'était l'occasion où jamais d'obtenir leur autonomie l'égard des pouvoirs publics. C'est pourquoi, lors de son 9ème congrès, en 1976 l'UNTN devenu l'USTN proclame son indépendance.[384]

Mais très tôt les militaires les mettent au pas et à partir de 1978, pour éviter toute mauvaise surprise, le pouvoir les associe à son concept de gestion collégiale. Certains responsables tentent de s'y opposer mais, tétanisé par la peur et par la réaction timide du peuple, ils échouent. En réalité, ils ne sont pas habitués à protester, d'où leur échec. Sachant cela, Seyni Kountché réussit à les diviser, comme le dit l'adage afin de mieux régner. En effet, comme son prédécesseur, il nomme des membres de la centrale, à des postes de responsabilités en leur offrant comme avantage : salaires consistants, voitures, maisons. C'est donc sans surprise que le mouvement se prononce en faveur de la politique de gestion collégiale, chère au chef de l'Etat.

Ali Saïbou qui prend le pouvoir, par la suite s'inscrit dans la même logique. Il associe les membres de ce syndicat à sa politique de rénovation, les intègre au cœur de son pouvoir en les cooptant au sein du CSON. Les militaires semblaient dire au mouvement des travailleurs, que tous seraient comptables de la mauvaise gestion du pays, que chacun se doit d'assumer sa part de responsabilité. Conscients de cela, certains membres du syndicat

[382]Mallam Dall El Hadji, *Apport du mouvement syndical à l'avènement du multipartisme au Niger, 1990-1992 : cas de l'USTN,* mini-mémoire de licence de sociologie, 1993-1994, Université de Niamey, p.2.
[383]Entretien réalisé avec M. Issa Tahirou, le 9 janvier 2012 au siège de son parti à Niamey à 16 heures.
[384]Archives de l'USTN : *origine de l'USTN.*

dénoncent cette association, refusant de payer à la place des militaires en cas de mauvaise gestion. Mais, leur position n'ayant pas le soutien de tous, n'inquiète guère les tenants du pouvoir. Et la suite des événements leur donne raison. Car, lors des mouvements populaires en faveur de la démocratie en dès décembre 1989, surtout face à l'engagement de l'USN et du SNEN, la centrale reste muette.

Face à la lutte sans répit pour obtenir le multipartisme, le bureau exécutif de la centrale préconise *« une négociation avec le pouvoir pour un éventuel aménagement de la constitution.*[385]*»*

Ce refus à peine voilée de la confrontation est dû au fait que le président Ali Saïbou avait promis un *« poste ministériel au secrétaire général de la centrale Taouli Moumtari.*[386]*»*

Cette attitude de la direction de la centrale, chagrine certains leaders de syndicats membres. C'est pourquoi, le 20 décembre 1989, huit d'entre eux quittent l'USTN pour rejoindre le mouvement des enseignants et créer une coalition. Ce nouveau regroupement se voulant radicale, refuse l'abandon de la lutte, rejette la négociation sous condition avec le chef de l'Etat, préconise surtout l'union de tous les travailleurs pour la victoire finale. C'est une façon de fragiliser l'USTN pour l'amener à revoir sa position.

Très incisive dans la défense des besoins socioéconomiques ; à preuve, le 1er mai 1990, face aux injonctions des institutions de Bretton Woods, son leader affiche clairement sa désapprobation : *« (…) Il y' a également lieu de mettre fin, un terme aux ingérences du Fonds Monétaire International et de la Banque Mondiale dont les méfaits sur la stabilité politique des pays africains sont désormais connus (…)*[387]*»,* la centrale garde un mutisme coupable en ce qui concerne la politique interne. Il fallut la mort des trois étudiants le 09 février 1990, pour qu'elle réagisse de façon appropriée en déposant un document d'arrêt de travail au ministère de la fonction publique au lendemain de la tuerie.

Les secrétaires généraux de sections de base, trouvant ce geste insignifiant mettent la pression sur leurs premiers responsables. C'est ainsi que prise donc entre le marteau et l'enclume, la direction de la centrale, pour ne manquer certainement le train de l'histoire qui paraissait irréversible, dépose le 1er juin 1990 un préavis de grève de 72 heures avec effet immédiat à leur ministère de tutelle. Un autre préavis est déposé le 05 août 1990 appelant à une grève générale tous les fonctionnaires nigériens. Mais ces gestes ne satisfont pas les

[385]Entretien réalisé avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 au siège de son parti à Niamey à 17 heures.
[386]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à Niamey à 11heures.
[387]Archives de l'USTN : *discours du secrétaire général de l'USTN.*

militants, qui en plus des grèves, réclament une position claire de leur centrale sur le débat démocratique qui a lieu dans le pays. Pour toute réponse le secrétaire générale, les renvoie au communiqué du Conseil Supérieur d'Orientation Nationale[388] qui au terme de sa session ordinaire de juin 1990, promet entre autres : *« La révision de la charte et de la constitution en vue de valoriser l'avènement d'un pluralisme politique »,*[389] proposition rejetée par toutes les organisations en lutte. C'est la déception dans les rangs des membres de la centrale qui maintiennent la pression sur Taouli Moumtari leur leader. Acculé, celui-ci cède et organise à la suite du préavis de grève du 05 août 1990, des marches éclatées à travers tout le pays. C'est au cours de l'une d'elles, qu'il prononce un discours fleuve dans lequel il « *traite de fascistes ceux qui ont perpétré la barbarie du 09 février 1990, réclame sans condition et immédiatement le multipartisme intégrale dans le pays.*[390] »

Cette allocution est accueillie avec joie par tous, y compris les dissidents pour qui, malgré leurs défections, la centrale demeurait une citadelle inébranlable. Par cette prise de position sans ambiguïté, le régime comprend vite qu'il vient de perdre son plus puissant allié. C'est pourquoi il tente d'abord de le ramener à la raison. Mais face à son obstination, le pouvoir prend acte de la rupture et le considère dès lors comme un ennemi. On passe donc de l'amour à un duel sans merci, avec un avantage pour la centrale qui a le peuple avec elle. Libre de tout engagement, elle peut déclencher une grève générale de 24 heures à travers tout le pays, et se réunir en session extraordinaire dans le courant du mois d'août pour décider son engagement totale dans la lutte aux côtés du peuple, en réclamant ouvertement le pluralisme politique avec en prime la tenue d'une conférence nationale. La décision est suivie d'un meeting géant ayant réuni près de 60.000 personnes[391] fin août 1990. La pression est désormais constante sur le régime qui enregistre le départ officiel de la centrale de ses instances de direction le 07 janvier 1991.

Malgré cette prise de position courageuse des dirigeants de l'Union Syndicale des Travailleurs du Niger, des voix s'élèvent au sein de la centrale pour réclamer la démission de leur secrétaire général pour avoir hésité au moment où tout le monde s'attendait à une réaction prompte de sa part face à la duplicité du pouvoir.

[388]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à Niamey à 11heures.
[389]Archives du CDS-RAHAMA : *décision du CSON le 30 juin 1990*.
[390]Archives de l'USTN : *discours du secrétaire général de l'USTN*.
[391]Idem: *nombre de participants à la manifestation de l'USTN le 30 août 1991*.

En effet, à la différence de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali qui a engagé très tôt le bras de fer avec Moussa Traoré à la faveur du renouveau politique, au Niger, l'USTN a beaucoup hésité avant de prendre le parti du peuple pratiquement au forceps.
Mais quoiqu'il en soit, les syndicats libres et les centrales ont, chacun à leur manière, pesé sur le pouvoir politique. Les autres composantes de la société civile : les religieux, les défenseurs des droits de l'homme, les juristes, et les femmes ont aussi joué leur partition dans l'avènement du pluralisme.

3- L'action des autres composantes de la société civile

Elles ont joué, elles aussi, un rôle dans ce combat très difficile pour l'obtention du multipartisme. Mais leur combat n'a pas eu l'envergure des mouvements des jeunes et des syndicats, toute chose qui n'enlève rien à leur mérite. L'analyse va insister d'abord sur le rôle des religieux, des défenseurs des droits de l'homme et des juristes, ensuite sur le cas des femmes, et enfin sur l'apport des populations vivant à l'étranger.

Religieux, défenseurs des droits de l'homme et juristes, ont eu un poids non négligeable dans la lutte pour l'instauration de la démocratie. De part leur statut, ces trois groupes étaient présentés comme des maillons spéciaux de la société qui, pour le citoyen lambda, doivent être au-dessus de la mêlée. Les religieux parce qu'ils sont le lien avec Dieu, ne peuvent pas se mêler de la politique ; les juristes qui exercent un métier très sensible, se doivent d'être apolitiques, il en est de même des défenseurs des droits de l'homme.
Mais, ne pouvant pas restés insensibles face aux injustices qui minaient leur environnement immédiat, ces différents corps sensibles se sont retrouvés au milieu du combat pour la démocratie.

L'irruption des religieux sur la scène politique n'est pas un fait nouveau au Mali et au Niger, durant la première République et cette seconde République secouée par des révoltes et contestations de tout genre, ils ont été sollicités. Dans le Mali de Moussa Traoré, après la mort du jeune Cabral en 1981 ; ils ont été utilisés discrètement par le pouvoir en vue de présenter ses excuses officieuses à la famille éplorée,[392] et aussi pour tenter une médiation avec les jeunes scolaires traumatisés par cette perte brutale. Au Niger voisin, dans le cadre de la politique de ''décrispation'' mise en place par Ali Saïbou, les imans en ont fait de

[392]Entretien réalisé avec la Professeur Jean-Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à 10h25 sur le campus de Bamako.

même pour apaiser tous ceux « *qui ont souffert des affres de son prédécesseur* [393]» et pour que tous regardent dans la même direction que le pouvoir.

C'est donc sans surprise qu'en cette période de turbulences politiques, les religieux prennent le parti d'agir au plus vite, que d'attendre d'être sollicités en dernier ressort pour jouer les pompiers de service. Et comme il ''vaut mieux prévenir que guérir'', les religieux respectés par tous, entendaient user de cet aura pour faire entendre raison aux dirigeants réfractaires à l'idée de la démocratie.

Au Mali, la communauté musulmane par le biais des imans a été la première à mettre les pieds dans l'arène. En effet en mars 1990 face à la grogne qui s'intensifiait et pour éviter le bras de fer qui se profilait à l'horizon entre le régime et les manifestants, ils interviennent discrètement auprès du général-président pour l'amener à engager des discussions franches avec les opposants. Le pouvoir refuse de les écouter mais, ils reviennent à la charge en novembre 1990 demandant ouvertement au chef de l'Etat « *d'écouter le peuple au risque de tout perdre.*[394] Une fois de plus, ils rentrent bredouilles de cette mission, Moussa Traoré ayant répondu que la démocratie au Mali se fera selon sa vision. Les imans sont très déçus, mais ils remettent ça, lors de la présentation des vœux de nouvel an en janvier 1991.
Leur porte-parole, revient à la charge en demandant au président d'accéder aux vœux du peuple. Une fois encore, le général-président répond, par des menaces contre les manifestants.

La communauté chrétienne dans toute sa diversité s'engage à visage découvert à la suite de la répression du pouvoir contre les populations aux mains nues en janvier et février 1991. Le 17 février 1991, ils écrivent une longue lettre au président Moussa Traoré dans laquelle estimant que l'avenir du Mali ne se trouvant pas dans son passé, le président doit faire un dépassement de soi pour l'avènement d'un Mali nouveau, avec tous ses enfants réconciliés. Leur diagnostic est alarmant : le mal qui ronge le pays se situe à divers niveaux. Les signataires de l'appel sont de toutes les confessions : Mgr Julien Sidibé Marie, Evêque de Ségou ; Mgr Jean-Marie Cissé, Evêque de Sikasso ; Mgr Joseph Dao, Evêque de Kaye ; Mgr Jean Gabriel Diarra, Evêque de San ; Mgr Jean Zerbo, Evêque auxiliaire de Bamako ; Révérend Pasteur Martin Hoppe, Administrateur apostolique de Mopti. Comme solution ils proposent *«la loyauté du discernement, le courage de la conversion, l'acceptation de la démocratie.*[395]»

[393]Entretien fait avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11heures au siège de son ONG à Niamey.
[394]Entretien fait avec M. Oumar Mariko, le 07 décembre 2011 au siège de son parti à Bamako à 17h30.
[395]Adama Traoré, ''Les chrétiens écrivent à Moussa Traoré'', in *Les Echos*, n° 53, janvier 1991, p.5.

Au Niger, pays à 95% islamisé, les musulmans ont été très actifs en 1990-1991. Mais à la différence du Mali, ils ne s'engagent pas totalement pour la simple et bonne raison que les imans sont liés au parti au pouvoir. En effet, le MNSD leur a accordé non seulement un siège, mais il finance le pèlerinage de ses dignitaires à la Mecque et certains d'entre eux occupent même des postes honorifiques de conseillers à la présidence.[396] A cause de ces avantages, les fidèles musulmans sont presque muets. Seules quelques voix se sont élevées pour demander au chef de l'Etat de prêter une oreille attentive aux revendications du peuple. Au Mali et au Niger, défenseurs des droits de l'homme et juristes désertent les bureaux et les tribunaux, pour descendre dans la rue afin de défendre ces populations vulnérables face au pouvoir disposant des moyens répressifs de l'Etat.

Au Mali, ils ont été très tôt engagés dans la lutte pour l'ouverture politique sous la conduite de l'avocat Maitre Demba Diallo, président de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH). Cette organisation, dès 1989 a participé à tous les combats du peuple contre le régime du général Moussa Traoré, en demandant ouvertement un changement politique.

Cette position de maître Demba Diallo n'est pas nouvelle, car il se bat contre le régime des militaires après le putsch de 1968 pour que le Mali devienne un Etat de droit. C'est ainsi que face à la répression des jeunes de l'AEEM le 18 janvier 1991 et à l'intimidation du ministre de l'intérieur à l'encontre de l'ADEMA et du CNID, sa déclaration est on ne peut plus claire : *« (…) Nous allons rester à nous faire gouverner par des gens qui n'ont pas d'opinions, qui n'ont pas de convictions et qui, le disent sans même se rendre compte du ridicule de leur déclaration (…).*[397]*»* Quand le pouvoir se déchaine sur les jeunes à partir du 21 mars, son organisation est au four au moulin pour apporter assistance aux blessés.

Les juristes se signalent par leur déclaration du 4 août 1990 exigeant *: « (…) L'instauration au Mali d'une démocratie garantissant le respect scrupuleux des libertés individuelles et collectives, notamment la liberté d'association, de réunion, d'opinion, d'expression, d'aller et venir y compris la possibilité de créer ou d'adhérer au parti politique de son choix (…).*[398]*»*

Au Niger, les hommes de lois n'ont pas lutté en tant qu'entité autonome. Seuls les défenseurs des droits de l'Homme se sont illustrés de façon distincte au sein de deux grandes

[396]Entretien fait avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 heures au siège de son ONG à Niamey.
[397]Adama Traoré, ''les démocrates protestent'', in *Les Echos* spéciales, n° 59, janvier 1991, p.5.
[398]Archives de SADI : *déclaration des juristes maliens le 04 août 1990*.

associations : Démocratie, Liberté et Développement (DLD) et l'Association Nigérienne Des Droits de l'Homme (ANDDH). Ils critiquent ouvertement sous ce couvert, le pouvoir d'Ali Saïbou. C'est dès janvier 1990, que DLD demande dans un communiqué au chef de l'Etat de favoriser *« la mise en place d'un cadre constitutionnel propice à un régime pluraliste et à une démocratie vraie.*[399]*»*

L'ANDDH, plus dynamique et jouissant d'une large audience se signale à la suite de la mort des trois étudiants sur le pont Kennedy en février 1990.

Les femmes et les personnes vivant à l'étranger se sont aussi investies pleinement au côté des autres manifestants.

Les femmes démocrates, du Mali et du Niger, se retrouvaient dans les mouvements dirigés par les hommes, leurs propres associations l'Union Nationale des Femmes du Mali et l'Association des Femmes du Niger (AFN) étaient inféodées au pouvoir en place.

Au Niger, face à la duplicité de leur organisation, les femmes dans leur grande majorité se sont retrouvées très rapidement dans les mouvements qui luttaient pour le changement du cadre politique dans le pays.

Les femmes du Niger militaient toutes sans exception au sein de l'Association des Femmes du Niger, branche féminine du MNSD. Créée au lendemain du coup d'Etat de 1974,[400] cette association voulait rassembler toutes les femmes du pays. En réalité les militaires cherchaient à tuer politiquement et définitivement l'Union des Femmes du Niger (UFN-RDA) bras séculier du PPN-RDA. En regroupant toutes les femmes dans cette nouvelle structure, ils ont réussi leur pari. C'est donc sans surprise devant les événements politiques de fin 1989, les leaders féminins restent sans réaction. Cette inaction provoque le départ de la presque totalité des membres de l'association. Quand les tueries de février 1990, laissent le petit noyau fidèle au pouvoir indifférent, c'est un nouveau clash qui provoque encore des départs. Ayant perdu la plupart de ses adhérents, l'AFN est complètement isolé à partir de mars 1990.

Même celles qui siégeaient au CSON, l'organe de direction du parti au pouvoir, avec Aïssata Fall Bagna en tête, militaient ouvertement pour le changement politique. C'est ainsi que, quand survint la tragédie des scolaires et des touaregs, elles demandent au pouvoir de

[399]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11heures au siège de son ONG à Niamey.
[400]Archives de l'AFN : *genèse de l'AFN*.

situer les responsabilités et de punir *« sans état d'âme les coupables, et pour que la vérité éclate il faut un cadre qui permette la liberté d'expression.*[401]*»*

Au Mali, les femmes, dans leur grande majorité au départ du combat pour le multipartisme, restent fidèles au parti unique l'UDPM. Même lorsqu'il montre son vrai visage en brimant les jeunes manifestants de l'AEEM en janvier 1991, seules quelques femmes osent tourner le dos à Moussa Traoré pour s'engager dans le combat pour la liberté afin de rejoindre leurs sœurs comme Sall Binta Bâ et madame Victor Sy déjà présentes sur le terrain de la contestation.

Ce sont les événements tragiques du 21 mars et la mort de plusieurs scolaires, qui poussent alors dans les rues celles qui hésitaient encore. Les plus courageuses y élisent domicile le lendemain attendant que *« le boucher en boubou blanc viennent les achever, comme il l'a fait à leurs enfants.*[402] *»* Une dizaine de femmes, sans défense qui se trouvaient dans le centre ville suppliant les corps habillés d'arrêter la barbarie envers leurs progénitures, sont abattues.[403] Cette tuerie des femmes, pour la plupart analphabètes, amène le 24 mars 1991 la quasi-totalité des mères de famille hésitantes, à se désolidariser complètement du régime et à exiger le départ de Moussa Traoré. Elles rejoignaient ainsi, les autres femmes qui manifestaient déjà pour la chute du président-général, ou, à défaut, pour qu'il accepte les reformes exigées par le peuple.

Au total, au Mali les femmes dans leur grande majorité regroupées au sein de l'UNFM ont tourné le dos très tardivement et difficilement à Moussa Traoré. Il a fallu que certaines d'entre elles tombent sous les balles assassinent des militaires pour qu'elles se décident à réagir totalement. Alors qu'au Niger, c'est très tôt qu'elles ont quitté l'AFN, pour combattre Ali Saïbou dans d'autres organisations présentes dans la rue. Celles qui siégeaient au sein du Conseil Supérieur d'Orientation National, ne sont pas restées les bras croisés.

Reste à présent les actions des ressortissants maliens et nigériens de l'étranger qui, bien que loin du pays pour des raisons diverses, ne sont pas moins préoccupés par ce qui s'y passe. Ils apportent eux aussi leur contribution pour le changement. A titre d'exemple examinons le rôle de la forte communauté malienne vivant à l'étranger qui a pesé de tout son poids sur le cours de l'histoire nationale.

---

[401]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 heures au siège de son ONG à Niamey.
[402]Entretien réalisé avec Mme Aïcha Bouah, institutrice à la retraite, ancienne membre de la section de l'Union Nationale des Femmes du Mali (UNFM) de Lafiabougou. Entretien réalisé le 27 novembre 2011 à 16 heures chez elle à la maison à Bamako.
[403]Idem.

Les ressortissant maliens sont très nombreux à l'étranger soit pour étudier, soit pour s'adonner à des activités diverses. Deux associations, s'illustrent par leur prise de position en faveur de l'ouverture politique au Mali : une au Gabon et l'autre au Sénégal.

Face au refus du pouvoir d'analyser sérieusement les revendications du peuple, les Maliens du Gabon adressent le 1er décembre 1990 une lettre à leur président dans laquelle ils réclament entre autres la tenue d'une conférence nationale : *« Considérant que l'Union Démocratique du peuple Malien n'a pas réussit dans sa mission de mobilisation du peuple (…)*

Considérant que la situation politique née du règne du parti unique a créé une crise morale et d'identité sans précédent dans notre pays (…)

Considérant que la situation nationale et internationale encourage l'éclosion du pluralisme politique et que notre pays ne peut échapper à ce processus désormais irréversible, (…)

Proposons la tenue d'une conférence nationale inaugurant l'avènement du multipartisme intégral dans notre pays dans les meilleurs délais (…).[404]*»*

Comme on le voit pour les Maliens du Gabon, la condition sine qua none pour sortir leur pays du chaos, c'est la conférence nationale.

Le second mouvement, appelé Regroupement des Patriotes Maliens du Sénégal (RPMS), estime dans son courrier suite à la tuerie des scolaires de l'AEEM de janvier 1991, que le pouvoir a atteint le point de non retour en ce qui concerne la violence. Et que cela aurait pu être évité si le chef de l'Etat et son gouvernement avaient fait preuve de sagesse. C'est pourquoi en vue d'éviter d'autres morts, il propose : *« 1-La convocation et la tenue à Bamako, dans les meilleurs délais, d'une conférence nationale des forces patriotiques et démocratiques, chargée de produire la charte d'orientation d'une nouvelle constitution politique nationale (…)*

2-La démission des responsables du régime actuel (…)

3-L'abrogation de la constitution du 2 juin 1974 (…).[405]*»*

Ce courrier il faut le signaler a été rédigé sous l'instigation de monsieur Ly Victor et madame Ly Madina Tall épouse Ibrahima Ly, deux personnalités qui ont été toujours opposé au régime de Moussa Traoré.[406]

---

[404]''250 Maliens du Gabon écrivent une lettre ouverte à Mr le président de la République du Mali'', in *les Echos,* n° 53, janvier 1991, p.7.

[405]''Communiqué no 4 du regroupement des patriotes maliens du Sénégal (RPMS)'', in les *Echos spéciales,* n° 60, févier 1991, p.4.

[406]Entretien réalisé avec Mme Aïcha Bouah, le 27 novembre 2011 à 16 heures, chez elle à la maison à Bamako.

En somme, la lutte de la société civile dans les deux pays, comme partout en Afrique, à été l'affaire de tous. Le peuple dans ses différentes composantes s'est senti concerné, la démocratie apparaissant comme la solution à leur souffrance. Donc comme le remarque Alain Gandolfi : *« La contestation ne reste pas limitée aux élites. La masse du peuple, même si elle n'entend rien aux concepts de Perestroïka ou de démocratie, prétend s'insurger contre ses oppresseurs, ceux qui, par incompétence ou cupidité ont laissé s'installer le chômage, la misère, et parfois la famine. Le peuple manifeste, le peuple se révolte, et la répression que le pouvoir lui fait subir accroît son ardeur combative.*[407]*»*

La réaction disproportionnée des pouvoirs en place au Mali et au Niger, contre les populations, ajoutée à d'autres éléments font monter la tension. La situation sociopolitique est dès lors plus qu'explosive et fait craindre le pire.

III- UNE TENSION SOCIALE EXPLOSIVE (1990-1991)

Tous les éléments étaient réunis pour cela. La situation intérieure était aggravée par une crise économique aiguë, le spectre d'une guérilla urbaine et le problème Touareg.

1- Une crise économique aiguë en 1990-1991

Le Mali et le Niger, ont la particularité d'être deux pays enclavés, sans ouverture sur la mer et de plus situés de la zone sahélienne, avec une partie du territoire occupée par le désert.

Défavorisé par la nature sur tous les plans, c'est tout à fait normal qu'ils figurent dans le peloton de queue en matière de croissance économique dans le monde. Mais, tout n'est pas noir, ils disposent de quelques atouts : la pêche, l'élevage, le coton au Mali et l'exploitation de l'uranium au Niger. A ces facteurs économiques s'ajoutent les ressources humaines, les hommes et les femmes qui font preuve d'ingéniosité pour donner une embellie économique certaine à leur pays.

Il s'agit de montrer comment les différents pouvoirs qui se sont succédé dans les deux pays ont géré le volet économique.

Le Mali, a connu une gestion économique approximative depuis son indépendance. C'est dire que Moussa Traoré parvenu au pouvoir depuis 1968, n'a pas comblé les espérances du

[407] Alain Gandolfi, *La Perestroïka et le tiers-monde*, Paris, PUF, 1992, p.158.

peuple commis promis. Tout comme Modibo Keita (1960-1968), sous qui *« le banditisme économique*[408]*»*, était plus que toléré. En effet, comme une mère poule, Modibo Keïta protégeait ses collaborateurs coupables de détournements des deniers publics et fermait les yeux sur la corruption qui gangrénait son administration. Son attitude bien qu'inacceptable, surtout pour les intellectuels, s'expliquait.

A l'image de tous les ''pères des indépendances'' en Afrique, il voulait ''récompenser'' d'une certaine manière, ces hommes et ces femmes qui ont lutté à ses côtés au risque de leur vie pour l'émancipation du peuple malien.

Ainsi, lorsque survint le coup d'Etat, la population qui n'espérait pas grand-chose des nouveaux maîtres du pays, s'attendait au moins à une nouvelle méthode de gestion des finances publiques. Or les vingt-trois ans de règne du général à la tête du pays, sont plus que chaotiques que son prédécesseur surtout à partir des années 80.

Jusqu'en 1983, bien que la situation financière et économique ne soit pas reluisante, le Mali avait la particularité d'avoir sa propre monnaie, ''le franc malien'', une fierté nationale. Ce d'autant plus que, les pays francophones indépendants au sud du sahara sont inclus dans une zone monétaire commune, la Communauté Financière Africaine (CFA) qui les place automatiquement sous la dépendance économique de la France. Le Mali de Moussa Traoré et la Guinée de Sékou Touré avec son syli sont les seuls pays ayant leur propre monnaie nationale.

Mais face aux difficultés financières qui l'accablent, Moussa Traoré rejoint en 1984, contre toute attente et sans préparation préalable l'Union Monétaire Ouest Africaine (UMOA) et le CFA. Cette adhésion aggrave la situation économique déjà précaire du pays. Devant *: « Le déficit de la balance de paiements, l'inflation persistante, la précarité des finances publiques »,*[409] le recours au franc CFA s'avérait primordial pour Moussa Traoré. Malheureusement, la potion magique ne prend pas au contraire la situation va de mal en pis. Le tissu social plonge dans le désarroi. A partir de 1987, rien ne va plus : *« Les fonctionnaires sont dans le ''rouge'', caractérisé par le blocage des salaires, l'effondrement de leur pouvoir d'achat, (…) La hausse des prix, la suppression d'emplois dans le secteur public et parapublic (10.000), les retards de cinq mois dans les paiements des salaires.*[410]*»*

Le Mali est désormais dans une tourmente financière qui s'aggrave d'année en année. Tous

[408]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 25 novembre 2011 à son bureau de l'Assemblée nationale à Bamako à 09h30.
[409]Oumar Diarrah Cheick, op.cit., p.68.
[410]CERDES, *op.cit*., p.31.

les secteurs d'activité connaissent des déséquilibres énormes. La croissance du pays qui était de *« 4,1% de 1975 à 1978, chute à 1,1% entre 1980 et 1985 » ;*[411] la balance de paiement, connait un déficit criard persistant d'année en année de 1986 à 1990 : « *-46,2% en 1986, – 23,9% en 1987, -32,11% en 1988, -22,2% en 1989, -28,5% en 1990.*[412]» Le déficit chronique dans lequel se trouve le Mali est empiré par le comportement néfaste des agents, et fonctionnaires de l'Etat qui usent de moyens illégaux pour s'enrichir au détriment du pays par une pression fiscale excessive, des contrôles administratifs arbitraires, le tout complété par une réglementation et un environnement juridico légal défavorable à l'épanouissement des affaires.[413]

Comme conséquence, le petit peuple met en place des circuits parallèles qui favorisent la contrebande, la contrefaçon et l'incivisme fiscal.

Or, pendant que l'on demande des sacrifices aux opérateurs économiques et aux populations, le clan présidentiel : la première dame et des dignitaires de l'UDPM, s'accaparent les secteurs juteux de l'économie. La première dame et son frère, Cissoko Abdoudraham, directeur général des douanes, ont droit de regard sur tous les mouvements économiques. Mariam, la femme du président, se trouvait : *« En amont et en aval de la manne pétrolifère sous forme de licence d'importation d'essence qu'elle donnait à qui elle voulait (…).*[414]» Ce n'était donc pas surprenant que le prix du carburant augmente pour la contenter. Elle s'enrichissait sur le dos des pauvres.

A partir de 1990, tous les indicateurs économiques virent au rouge. L 'Etat n'est plus solvable. Mais curieusement alors que l'Etat ne peut plus honorer ses engagements extérieurs, l'un des comptes personnelle du président renferme plus de « *2 milliards d'Euro*[415]»

Payer les fonctionnaires était un casse-tête chinois ; leurs salaires accusent des mois de retard et ne connaissent aucun déblocage depuis 1982.[416] Les seules ressources sur lesquelles le peuple pouvait compter, les recettes douanières, atterrissaient par des voies officieuses *« dans les comptes personnelles du couple présidentiel à l'étranger.*[417]»

[411]Archives du ministère de l'économie et des finances du Mali : *dossiers économiques*, année 1991.
[412]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit*., p.75.
[413]Idem, p.76.
[414]Christian De Brie, *loc.cit*., p.25.
[415]Gérard Coplan, *L'Afrique trahie*, Editions Actes-sud, 2009, p.150.
[416] Entretien fait avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 à 9 heures au siège de l'UNTM.
[417]Entretien réalisé Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010, au siège de son parti à 10h30 à Bamako.

Le Niger ne semblait pas mieux loti. Certes, il peut se vanter de posséder une matière première précieuse, dont l'exportation lui assure une certaine assise financière, l'uranium dont il est l'un des plus grands producteurs au monde, le cinquième plus précisément.

Mais cette manne, n'a pas empêché l'Etat d'être empêtré dans des difficultés économiques et financières. Son apport n'arrête pas le désastre économique. Pour mieux comprendre cette situation, il faut partir de 1974, date du coup d'Etat contre le régime du père fondateur, Diori.

Lorsque Seyni Kountché fait son putsch, il bénéficie de la clémence des Dieux. En effet, quatre ans après sa prise de pouvoir, la source d'énergie qu'exporte son pays se vend sur le marché international à un prix record de 40.000 FCFA le kilogramme.[418]

Le pouvoir ouvre ainsi une seconde mine d'exploitation qui fait avoisiner la production annuelle à *« 4366 tonnes en 1981.* [419]*»* Ce boom rejaillit sur les recettes d'exportations qui passent de 1975 à 1981, de *« 24 ,6 milliards à 130 milliards.*[420] *»* Et pendant cette période faste, l'uranium représentait 20 à 25% du Produit Intérieur Brut (PIB) du pays.[421]

C'est la joie dans le camp du pouvoir qui pense à tout sauf au peuple pour lequel il avait perpétré le coup d'Etat. La manne financière sert à la construction des bâtiments de prestige : ministères au plateau, le quartier administratif dont le plus visible est celui des mines et de l'énergie, le palais des congrès, le grand stade de Niamey.

La croissance annuelle de 5%, entre 1974 et 1980 fait du Niger une zone relativement prospère qui attire des populations des pays voisins : Voltaïques (Burkinabés), Maliens, Sénégalais.[422]

Ce progrès miraculeux s'estompe brutalement à partir des années 80 du fait de la baisse de la demande de l'uranium sur le marché international, les USA, principaux consommateurs étant en plein doute après « *l'accident de la centrale nucléaire de three mile Island'* ».[423] Pour faire face à cette baisse inattendue, l'Etat s'endette énormément auprès des institutions étrangères en vue de maintenir son rythme de fonctionnement et en espérant une éventuelle reprise de la demande mondiale, comme cela est de coutume. Le Niger vit au dessus des ressources disponibles en se basant sur des prévisions et en comptant sur l'aide des donateurs étrangers. Dès lors, il se retrouve dans un engrenage auquel il ne s'attendait

[418]Entretien réalisé avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 à 17heures au siège de son parti à Niamey.
[419]Jean-Claude Maignan, *La difficile démocratisation du Niger,* Centre des Hautes Etudes sur l'Afrique et l'Asie moderne, Paris, L'Harmattan, 2009, p.45.
[420]Archives du ministère des mines et de l'énergie du Niger : *recettes d'exportation de l'uranium du Niger,* dossiers année 1981.
[421]Contribution du ministère du plan pour la préparation de la conférence nationale, *op. cit.* , p.22.
[422] Jean-Claude Maignan, *op.cit.*, p.45.
[423]Idem, p.46.

pas. Sa dette extérieure passe de *« 100 milliards de FCFA en 1979 à 300 milliards en 1983. Pour la même période, son service annuel de la dette augmente de 3,2 milliards de FCFA à 20 milliards.*[424]*»* A partir de 1989, les choses s'empirent, l'Etat n'arrive plus à assurer ses engagements extérieurs et intérieurs. Pour ses engagements intérieurs, le voyant est au rouge, car le nouveau chef de l'Etat, éprouve des difficultés dans le payement des fonctionnaires à chaque fin de mois. Ce tableau sombre, est provoqué par la fraude fiscale et la contrebande qui prennent de l'ampleur sous la gouvernance d'Ali Saïbou.[425]

Le marasme économique est aggravé par l'affaire de la Banque de Développement de la République du Niger (BDRN) et du trésor public. La BDRN, créée sous Seyni Kountché en vue de permettre *« aux Nigériens de se prendre en charge par la mise sur pied de petite et moyennes entreprises* [426]*»,* déclare faillite dès 1989. Clients et épargnants sont inquiets, car il ressort que *: « Le montant des créances de la BDRN s'élevaient à 87 milliards de FCFA, c'est-à-dire dix fois son capital qui est de 8.400.000000.*[427]*»*

Quant au trésor public, il n'avait plus de fonds pour honorer ses engagements. En 1990, son déficit était estimé à *« 77,6 milliards avec un poids prédominant de la masse salariale et du service de la dette publique.*[428]*»*

Comme on le voit, le Mali et le Niger, à l'instar de la plupart des pays d'Afrique noire, avaient de graves problèmes économiques qui préoccupaient au plus haut point leurs chefs d'Etat, d'ou leur réaction pour tenter de juguler le mal.

Moussa Traoré et Ali Saïbou à l'image de leurs paires d'Afrique confrontés aux mêmes difficultés, ont recours aux institutions de Bretton Woods pour sauver la situation après avoir essayé sans succès d'y remédier en procédant subtilement à l'augmentation des impôts.

Le recours au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale, n'est pas un fait nouveau. Mais en 1990, l'aide est soumise à des Programmes d'Ajustement Structurel aux conditionnalités draconiennes. Entre autres *« une réorientation dans le choix des dépenses publiques qui, bouleverse les ordres de priorités défini selon des priorités politiques.*[429]*»* Ces

[424]Archives des ministères du plan et du développement, et de l'économie et des finances du Niger : *dette extérieure du Niger dans la décennie 80*, dossiers année 1980.
[425]Entretien avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège du SNEN à Niamey à 17 heures.
[426]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 à 11 heures au siège de son ONG à Niamey.
[427]Bello Garba, '' La BDRN en faillite'', in *Haské*, n°°, juillet 1990, p.7.
[428]Archives du ministère de l'économie et des finances de la République du Niger : *résultats de l'audit du trésor public*, documents année 1991.
[429]CERDES, *op.cit*., p.22.

PAS pèsent très lourdement sur les plus pauvres de la société, du fait de l'augmentation de la cherté de la vie. Inutile de dire que ceux-ci ne peuvent plus subvenir à leurs besoins quotidiens.

Ces plans d'aides acceptables dans la forme, posent problème dans le fond, car pour leur réussite, ils exigent entre autres la réduction de la masse salariale qui frappe en premier lieu les agents de l'Etat, et le désengagement progressif de l'Etat du secteur éducatif. On comprend dès lors pourquoi le peuple se révolte et refuse de payer pour la gestion hasardeuse de ses dirigeants.

Au Mali, sachant la pilule amère et difficile à avaler, Moussa Traoré tente d'appliquer un pan de cette politique économique sans état d'âme. Aux enseignants, il propose : « *La réduction du personnel de ce secteur, ou ils acceptent la retraite anticipée pour certains. Ainsi, un enseignant qui touchait 40.000, on lui propose 2 millions pour la retraite.*[430]*»* Cette solution est remise en cause par l'UNTM, qui en profite pour remettre au goût du jour ses revendications d'ordre salarial qu'elle juge non négociable.

Les mouvements de protestations qui s'enchainent à partir de 1990 à un rythme effréné, dont la grande grève de 48 heures du 08 au 09 janvier 1991 qui paralysent tout le pays en est une des conséquences.

Acculé, le président malien envisage la *« tenue d'un dialogue social et propose dans le même temps une augmentation de 10% aux fonctionnaires'.*[431]*»* Refus du peuple malien par le biais de la centrale qui tient là sa vengeance. Elle met la barre haute en réclamant plus de 50% d'augmentation. Elle le fait exprès connaissant les difficultés de trésorerie du pays.

La situation est similaire au Niger où, le peuple sous la conduite de l'USTN ne se reconnait pas dans Les fameux Programmes d'Ajustement Structurel. Face à ce refus, Ali Saïbou tente de se justifier devant les parlementaires médusés : *« La vérité est que si notre pays n'avait signé ces accords avec le FMI et la banque mondiale à temps (…) Le paiement des salaires publiques du mois de juillet et par ricochet des autres mois à venir aurait été un peu difficile pour l'Etat.*[432]*»* La centrale syndicale insatisfaite par cette explication maintient la pression à partir du mois d'août 1990. Sur le campus, les étudiants qui ont été martyrisé à

[430]Archives de l'UNTM : *proposition du pouvoir de Moussa Traoré aux enseignants*.
[431]Entretien réalisé avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, sur la colline du savoir le 11 novembre 2011 à 09h30.
[432]Moussa Kaka, ''Ali Saïbou rencontre les parlementaires'', *in Haské,* n° 3, juillet 1990, p6.

cause du PAS, pour l'honneur et en mémoire de leurs morts, lancent ce mot d'ordre qui en dit long sur leur état d'esprit *: «Si le PAS passe, on trépasse.*[433]*»*

Mais le chef d'Etat ne se laisse pas faire. C'est pourquoi, recevant les cadres de l'administration publique, il lance des piques à son ancienne alliée, l'Union Syndicale des Travailleurs du Niger *: «Je ne dis pas que toutes les revendications ne sont pas fondées, mais il y a un manque d'informations vraies.*[434]*»* Pour dire que l'USTN fait souvent preuve de mauvaise foi, concernant certaines de ses revendications.

Dès lors le bras de fer s'engage entre tout le corps social et le pouvoir, chacun ne voulant faire de concessions.

On voit donc qu'au Mali comme au Niger, pour rendre donc l'Etat solvable et lui permettre de fonctionner normalement, le pouvoir politique fait des sacrifiés : hommes, femmes et jeunes qui n'ont point bénéficié des'' prouesses économiques'' de leurs pays, et qui doivent payer en vue de réparer les dégâts.

La crise économique persistant, les deux pays sont au bord d'une révolution armée, pour être précis de la guérilla urbaine.

2- Le spectre de la guérilla urbaine en 1990-1991

Au Mali tout comme au Niger, la lutte pour l'instauration de la démocratie a entrainé beaucoup de dégâts matériels et humains par la volonté des deux camps en présence. D'un côté les militants pour l'avènement pour la démocratie usent de tous les moyens pour y parvenir et de l'autre les tenants du monopartisme, s'accrochent à leur ''pouvoir'' en utilisant les instruments répressifs de l'Etat. Personne ne voulant faire de concessions, le clash parait inévitable.

Les partisans du multipartisme, qui marchent pour la mort du monopartisme, sont massacrés par le pouvoir. La tranche d'âge qui est la plus touchée est celle des jeunes, avenir de ces deux pays. C'est pourquoi, ces derniers mettent en place des mécanismes de défense et de réactions appropriées. Ils se devaient de réagir comme le disait Oumar Mariko l'ancien leader des scolaires maliens en vue d'établir *« l'équilibre de la terreur*[435]*»*, au risque d'être anéanti.

[433]Entretien réalisé avec M. Moussa Tchanggari, le 05 janvier 2012 à 17heures au siège de son groupe de presse à Niamey.
[434]Moussa Kaka, ''Ali Saïbou, répond à l'USN'', in *Haské*, n° 5, août 1990, p.5.
[435]Entretien avec M. Oumar Mariko, le 7 décembre 2011 à 17h30 au siège de son parti à Bamako.

Au Niger, surtout dans la capitale Niamey, les jeunes manifestants n'ont pas eu cette hargne, et cette volonté de s'attaquer aux corps habillés avec véhémence. Pour la simple et bonne raison qu'ils n'ont pas subi le même traitement que les autres jeunes sur le continent.

C'est après le traumatisme du mois de février 1990 que les étudiants déclarent le campus *« zone de guerre*[436]*»* interdite aux forces de l'ordre. C'est pourquoi, le samedi 11 février, un policier en civil qui s'est retrouvé par mégarde sur le campus en a eu pour son compte : il a été *« battu sauvagement par les scolaires en colère, qui l'ont abandonné tout en sang.*[437]*»* Les scolaires prennent aussi la décision d'attaquer leurs ennemis, ''les hommes en treillis'', partout où ils se croiseront. Ce projet est mis à exécution dès le mois de mars 1990. Désormais, les hommes en armes sont la cible des jeunes en colère contre leurs dirigeants. La peur s'empare alors de la capitale, surtout que les deux camps ne se font pas de cadeau.

Au Mali par contre, les jeunes regroupés dans l'AEEM ont été plus engagés que ceux du Niger.

Face à la violence des corps habillés, ils ne se font pas prier pour mettre en place leur dispositif de réaction qui est actionné le vendredi 18 janvier 1991. En effet ce jour-là, en réponse à la répression menée par les policiers, les jeunes manifestants s'attaquent aux biens des particuliers : maisons, véhicules, pharmacies, qu'ils saccagent sans état d'âme. S'engage alors une chasse à l'homme dans les différents quartiers de Bamako. Aux gaz lacrymogènes des corps habillés, les jeunes répliquent par des jets de pierre, une scène qui rappelle étrangement la réaction des adolescents de la bande de Gaza et de Cisjordanie en Palestine face aux policiers israéliens.

Le 21 janvier 1991 la violence des manifestants se radicalise davantage mettant à rude épreuve la police. Leur tactique consiste à émousser les corps habillés en les attaquant sans répit sur tous les fronts. Toute la journée, une bataille rangée s'engage entre les deux camps. Les scolaires, sans armes, brulent tout dans leur fuite : édifices Etatiques et biens des particuliers. Commerces, administrations, pharmacies, tout part en fumée au passage de ces jeunes en colère. Désormais, la tension est vive dans toute la ville de Bamako. Mais à trois semaines de leur marche du 21 mars, Oumar Mariko secrétaire général de l'AEEM, demande à ses militants de *« s'éloigner de la violence qui risque de ternir leur image et leur noble combat.*[438] *»* C'est pourquoi au début de ce mois, malgré les attaques dont ils sont l'objet de la

[436]Entretien avec M. Azirka Nouhou, au siège de son ONG le 01 févier 2012 à 18heures à Niamey.
[437]Entretien avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège du SNEN à 17 heures à Niamey.
[438]Entretien avec M. Oumar Mariko, le 7 décembre 2011 à 17h30 au siège de son parti à Bamako.

part des corps habillés lors d'une rencontre au centre islamique Hamdallaye, ils ne réagissent pas. Mais, les brutalités du 21 au 24 mars, les obligent à se défendre cette fois à l'aide de cocktails Molotov et à s'attaquer une fois encore aux services de l'Etat pour faire mal à ce *« système qui les persécute depuis 23 ans.*[439]*»*

Certains jeunes font irruption aux domiciles des corps habillés pour tout y détruire. Les policiers et militaire isolés qui ont le malheur de tomber sur un groupe de jeune, étaient frappés à mort.[440] Dès lors, les forces de défense cherchaient à se protéger face à cette guérilla urbaine. A l'intérieur du pays, dans les grandes agglomérations comme Sikasso, Mopti, Gao, Ségou, etc. Les jeunes en font de même donnant l'impression d'un mouvement cordonné. A Bamako, lorsque les jeunes réussissent à arracher des armes à des corps habillés mis en déroute à partir du 24 mars 1991, la situation prend une autre tournure. En plus des cocktails, des pneus qu'ils enflammaient et des jets de pierres, les adolescents avaient maintenant des armes. Bamako, est devenu en l'espace de quelques jours un champ de bataille. La situation paraissait incontrôlable dans la mesure où certaines zones de la capitale échappaient totalement aux forces de l'ordre.

Les partisans de l'AEEM étaient en première ligne, mais l'on retrouvait aussi dans la rue des personnes à la moralité douteuse, ce qui rendait la situation complexe et explosive, car tout pouvait basculer à tout moment. Dans ce chaos indescriptible, le 26 mars, le ministre de l'éducation nationale de Moussa Traoré, « *Bakary Traoré est battu à mort* [441]*»* par des jeunes, désormais maîtres de la capitale.

Ainsi, pour une simple revendication d'ordre sociopolitique et face à l'intransigeance de l'UDPM d'y prêter une oreille attentive, le Mali se trouve au bord de l'éclatement. Aucun des protagonistes, n'étant prêt à entendre raison, le pouvoir par orgueil, et les jeunes, par instinct de survie.

Au total, dans ces deux pays, on a frôle l'insurrection armée, du fait de la détermination des uns et des autres plaçant le Mali et le Niger au bord du chaos.

Cette psychose est amplifiée par un problème très délicat, la rébellion des touaregs.

[439]Entretien réalisé avec Mr Sidi Ongoibu, le 26 novembre 2011 à 15 heures à l'hippodrome à Bamako.
[440]Entretien avec M. Oumar Mariko, le 7 décembre 2011 à 17h30 au siège de son parti à Bamako.
[441]Idem.

3- La dissidence Touareg en 1990-1991

Le problème Touareg a été un élément crucial dans les événements qui ont ébranlé le pouvoir au Mali et au Niger. Par sa complexité, il était difficile à gérer par Moussa Traoré et Ali Saïbou.

Le monde Touareg, couvre en fait plusieurs zones : *«Le sud de l'Algérie, le nord du Mali, du Niger, et du Burkina, le sud-est de la Lybie.*[442]*»* Soit environ deux millions de kilomètres carrés, c'est donc un immense territoire.

Le nom ''touareg'' leur est attribué par les Arabes et signifierait *: « Les abandonnés de Dieu* [443]*»*, parce que pendant longtemps, ils ont refusé et résisté à l'islamisation. C'est malgré eux, qu'ils pratiquaient cette religion sans conviction réelle et sans enthousiasme. C'était un peuple animiste appelés par d'autres ''Tawariq'', c'est-à-dire, les sans chemins. Les Touaregs sont une population qui varie entre un million et deux million et demi : plus *de « 600.000 au Niger, 400.000 au Mali, 50.000 en Lybie, 30.000 au Burkina-Faso, et 20.000 en Algérie.*[444]*»* Ce sont ceux du Mali et du Niger qui entre en rébellion contre leur gouvernement respectif à partir de 1990.

Quelles sont raisons de ce soulèvement ? Comment se déroule-t-il ?

Pour cerner les facteurs qui ont provoqué ce comportement de la part de ce peuple, il faut remonter dans l'histoire, c'est dire aux raisons lointaines et immédiates de cette colère.

C'est un peuple qui rime avec contestation. En effet, pendant les grandes conquêtes coloniales, il a lutté farouchement contre *« l'envahisseur français ».*[445] Même vaincus ''les seigneur du désert'' se sont toujours montrés réfractaires, déclenchant de grandes rebellions au Mali et au Niger qui surprennent le colonisateur par leur ampleur. Ces rebellions violentes et meurtrière sont le fait de chefs de tribus *: « Furhem en 1916 au Mali et Kaosem en 1917 au Niger.*[446] *»*

---

[442]Pierre Bouley, *Les Touaregs Kel Adagh, dépendances et révoltes : Du Soudan français au Mali contemporain,* Editions, Karthala, 1999, p.10.

[443]Jacques Hurecki, *Essai sur les origines des Touaregs, problématique culturelle des Touaregs dans la région de Tombouctou sur les origines des Touaregs*, Editions, Karthala, 2003, p.67.

[444]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit*., p.60.

[445]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO à Niamey.

[446]André Bourgeot, ''Révoltes et rebellions en pays Touaregs'', in *Afrique contemporaine,* n° 170, mars 1994, p.8.

Dans leur logique de contestation, une fois l'indépendance acquise, les Touaregs, se tiennent à l'écart des institutions politiques mis en place par les nouvelles autorités. Raisons évoquées, ils refusent d'être sous la domination des négro-africains, leurs anciens esclaves. C'est ce que déclare le Cheik Mohamed Mahmoud, l'un de leurs leaders *: « (…) Nous les blancs du Sahara (Touaregs, Maures, Berabuch), nous accepterons jamais d'être placés sous le commandement des noirs (Bambaras, Songhaï) qui sont n*os *anciens esclaves* (…).[447]*»*

Cette vision des choses est plus perceptible au Mali où les Touaregs refusent de se soumettre aux lois qui régissent le pays et d'accepter tous les projets de développement dans leurs régions : scolarisation, implantation d'infrastructures sanitaires. Ils vivent ainsi repliés sur eux-mêmes sans contact réel avec leurs compatriotes noirs.

C'est dans ce contexte qu'ils entament une révolte en 1963 pour revendiquer un Etat autonome qui ne fait pas long feu, car mal cordonnée et surtout ne *« concernait qu'une partie des Touaregs maliens.[448]»* C'est pourquoi la rébellion est écrasée facilement en 1964 avec une cruauté extrême qui chagrine ceux d'Algérie et surtout du Niger qui ne digèrent pas ce massacre. Après sa ''victoire'', le discours du président Modibo Keïta en dit long sur sa vision des populations tawariq et renforce la colère des Touaregs du Niger. Il dit en substance : *«Les rebelles ne doivent pas se faire d'illusion, car il ne sera toléré que des inconscients créent le moindre trouble dans l'extrême nord de la République (…).*[449]*»*
Face à ces propos, les Touaregs maliens prennent des mesures de sécurité en migrant vers les pays limitrophes, principalement au Niger, en Lybie et en Algérie.

C'est dans ce contexte que Moussa Traoré accède au pouvoir en 1968. Le nouveau chef de l'Etat, leur tend la main en parlant de réconciliation sincère et vraie. Séduits par cet appel apaisant, beaucoup d'entre eux rentrent au bercail dès 1970. Ceux qui doutent de la bonne foi du nouveau régime, préfèrent attendre encore en exile. Deux événements tragiques leur donne raison. Il s'agit de la sécheresse qui s'abat sur le sahel en 1973 et qui provoque plusieurs morts dans leur rang. En 1984, une autre sécheresse les décime une nouvelle fois. Totalement désespéré par cette colère de la nature à leur encontre, les plus nantis reprennent le chemin de l'exil, tandis que les pauvres migrent vers le sud du pays où on les considère comme des *« envahisseurs ».*[450]

[447]André Bourgeot, loc.cit, p.12.
[448]Pierre Boiley, *op.cit*., p.334.
[449]Idem., p.338.
[450]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO à Niamey, le 14 février 2012 à 10h30.

Marginalisés, traités d'Arabes et humiliés, ils prennent leur mal en patience et attendent le moment propice pour le signifier avec plus d'efficacité.

Au Niger, dans le même temps, la sécheresse fait aussi des victimes. Les Touaregs ne trouvent leur salut qu'en migrant en Lybie et en Algérie.

D'autres, sans préparation aucune, entre en conflit ouvert avec le régime du général Seyni Kountché en 1985 en attaquant des symboles de l'Etat, en vue de dénoncer la léthargie du pouvoir face à leur souffrance. Ce dernier a la même réaction que Modibo Keïta en 1964.

C'est pourquoi, dès qu'il prend les rênes de l'exécutif en 1987, Ali Saïbou annonce des mesures d'apaisement. En effet, voulant se démarquer de son prédécesseur, il *« amnistie tous les prisonniers politiques et insiste pour que les Touaregs qui avaient attaqués en son temps, les régions d'Arlit et de Tchintabaraden en 1985 soient libérés.*[451]*»*

Dans sa politique d'ouverture, de pardon mutuel, il met un accent particulier sur le retour des exilés, plus de ''22.000''[452] Touaregs rentrent au bercail en mars 1990, sa visite officielle chez Kadhafi en 1989,[453] leur ayant donné des garanties de sécurité et de bien-être social.

Mais une fois rentrés, comme ceux du Mali en 1970, ils sont désillusionnés ; ils ne savent où loger car les sites attribués sont insuffisants et les vivres offerts par la communauté internationale sont *« détournés par les hauts fonctionnaires de l'Etat* [454]*»*, sans qu'aucune sanction ne leur soit infligée par le pouvoir central. Pour ces Touaregs, il y a connivence entre ces indélicats et le régime. Se sentant trahis et bafoués ils regrettent leur vie en Lybie.

Dès lors, comme ceux du Mali voisin, ils ne songent qu'à une chose, se révolter pour laver l'affront. Les mouvements sociopolitiques du début de la décennie 90 leur offrent cette occasion.

Ces rébellions Touaregs, bien que découlant des mêmes facteurs, diffèrent dans leurs objectifs au Mali et au Niger.

Au Mali, les insurgés affichent clairement leur volonté d'avoir un Etat à eux, tandis qu'au Niger, les leaders de la révolte, dès le départ veulent, que leur pays ne les marginalise plus et qu'il se penche sérieusement sur leur condition d'existence. En clair, au Mali c'est une rébellion à relent sécessionniste dès le départ. Au Niger elle le deviendra par la suite.

---

[451]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO à Niamey.

[452]Archives du ministère des Affaires Etrangères et de la Coopération internationale du Niger : *nombre de Touaregs rentrés d'exil au Niger en 1990,* documents année 1990.

[453]Ce pays regroupait le plus de réfugiés touaregs maliens et surtout nigériens.

[454]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 09 janvier 2012 à 10 heures au CELTHO à Niamey.

Au Mali, confrontés à la dure réalité de la crise économique qui secoue le pays depuis les années 80, et surtout profitant de la désorganisation du régime de Bamako confronté à une contestation populaire depuis 1989, ils passent à l'offensive. Cette fois-ci bien organisé au plan militaire,[455] et pour une fois unis. Ils mettent en circulation un tract intitulé *''Nous, Touaregs du Mali'',*[456] dans lequel ils exposent les raisons de leur révolte. Ce document est distribué dans toute la partie nord du pays où certains chefs de tribus voient d'un mauvais œil cette entreprise et même dans la capitale Bamako. Ils créent un mouvement politico-militaire, dénommé le Front de Libération de l'Azaouad (FLA) et le 26 juin 1990, amorcent leur projet en attaquant par *« surprise la gendarmerie de Menaka et libèrent les touaregs Nigériens qui y sont détenus.*[457]*»*

Face à cette déclaration de guerre qui ne dit pas son nom, le pouvoir malien réagit promptement en y envoyant comme c'est souvent le cas en pareille circonstance, un bataillon pour laver l'affront. Sa réaction est disproportionnée, car l'on déplore *: « Plus d'une centaine de morts côté Touaregs, des villages entiers brulés.*[458]*»*

Le peuple du sud est consterné par cette barbarie des soldats loyalistes qui se sont plus attaqués à des civils innocents. Les insurgés reçoivent dès lors l'appui des tribus jusque là réticents. Désormais c'est tout le peuple du nord qui se ligue contre Moussa Traoré qui dès l'enclenchement des hostilités, ne prend pas au sérieux, le FLA, à ses yeux une *« bande armée à la solde d'assoiffés de pouvoir.*[459]*»* Ce manque de tact politique envenime la situation. La rébellion occupe certaines localités du nord du pays comme Gao et Tombouctou. Et alors que tous pensaient que le moment était venu pour le régime d'engager un dialogue franc avec les insurgés, le général procède autrement. Il envoie dans le mois de novembre 1990, une grande partie de l'armée au front. Mais démotivés, mal équipés et n'étant pas habitué au combat dans le désert, les soldats se « *font laminés par les seigneurs du sable.*[460]*»* Le conflit s'enlise, malgré les accords de paix de Tamanrasset signés en février 1991 tant le mal est profond.

---

[455]Militairement, ils étaient aguerrit, car ceux-ci représentaient le gros de la légion d'honneur que le président Libyen utilisait pour mener ses ''croisades'' notamment au Tchad.

[456]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, historien, sur la colline du savoir le 15 novembre 2011 à 10h25.

[457]Entretien avec le lieutenant Sory Diakité, instructeur principal à l'école nationale de police du Mali, le 31 octobre 2011 à 20h à son bureau à l'école de police de Bamako.

[458]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.*, p.66.

[459]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 09 novembre 2011 à 10h au siège de l'UNTM à Bamako.

[460]Entretien avec le lieutenant Sory Diakité, le 31 octobre 2011 à 20 heures à son bureau à l'école nationale de police à Bamako.

Au Niger, les Tawariq qui se sont sentis trahis et abandonnés par leurs autorités politiques, entrent en dissidence sans choisir un affrontement direct avec le régime en place. Leur soulèvement avait pour objectif d'amener le pouvoir à se pencher sérieusement sur leurs conditions de vie devenue précaire depuis leur retour au bercail. Ce n'était donc pas une rébellion au sens propre du terme, bien qu'ils ne décolèrent pas contre Ali Saïbou et cherchent à se venger de lui. Ils occupent *« symboliquement un poste de gendarmerie à Tchintabaraden »*[461] dans le mois de juin 1990, geste qui fait hélas un mort et deux blessés légers côté armée régulière. Cette maladresse est perçue par l'Etat nigérien comme une défiance. Il réagit violement en massacrant *« des civils Touaregs et en brulant des villages entiers.*[462]*»*

Les soldats envoyés pour cette mission sont heureux face à cette barbarie qui a fait 63 morts dont les trois-quarts sont des civils.[463] Aussitôt, la société civile entre en branle à Niamey où l'émotion est vive, pour condamner cette violence. L'émotion est encore plus grande quand des chaines de télévisions étrangères, françaises en particulier : TF1 et Antenne 2 présentent des images du massacre en s'attardant sur les *« corps des civils dont des enfants et un vieillard.*[464]*»*

Pour montrer leur mécontentement, l'USTN, l'UNS, le SNEN et d'autres organisations se mobilisent pour dénoncer cette réaction disproportionnée de l'armée.

Côté Touareg, en dépit de ce traumatisme, la lutte s'accentue et prend désormais l'allure d'une rébellion séparatiste. En effet, encouragés par ceux du Mali, ils réclament l'indépendance de leur zone d'occupation.

Les combattants des deux pays coordonnent leurs activités militaires pour plus d'efficacité. Dès lors, les attaques dans le nord du Niger prennent une allure inquiétante pour le pouvoir à partir de mai 1990. Le régime est vraiment ébranlé car : *«La rébellion Targuié cantonnée dans le nord-est du pays, aux frontières avec le Tchad et la Lybie, s'agitait sérieusement et troublait le sommeil des dirigeants avec des émissions radiophoniques lancées à partir des montagnes (…).*[465]*»*

---

[461]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO à Niamey.
[462]Entretien avec le Professeur Djibo Hamani, le 10 févier 2012 à son bureau à 11 heures à son bureau de la Présidence à Niamey.
[463]Ousmane Mahamane, *Refonder la gouvernance démocratique au Niger,* Coéditions Komodo, les Editions de la Rose bleue, 2002, p.60.
[464]Entretien avec M. Azirka Nouhou, au siège de son ONG à Niamey, le 01 février 2012 à 18 heures.
[465]Jackou Sanoussi, *op.cit*., p.89.

Le problème Touareg est venu aggraver une situation déjà complexe dans ces deux pays et la suite des événements le démontre.

Au Niger, la situation est intenable pour le président, car la pression est de plus en plus forte, d'autant plus forte qu'il perd son dernier soutien, l'Association des Chefs Traditionnels et Religieux (ACTR) du pays, à la suite du massacre des civils Touaregs. C'est un coup dur pour lui, car après la défection forcée de l'USTN, cette organisation lui était restée fidèle. Acculé Ali Saïbou se rend à l'évidence et le 15 juin 1990 il réunit le CSON en session extraordinaire pour faire part *« au comité central du parti, son intention de céder très rapidement à la demande du peuple, en acceptant l'instauration du multipartisme.*[466]*»*

L'instance suprême accepte et propose *« la révision de la charte et de la constitution de 1989 ».*[467] Mais les ''démocrates'' réunis au sein du Comité de Coordination des Luttes Démocratiques (CCLD) récusent cette décision unilatérale pensant que *« c'est un piège, et envisagent plutôt l'élaboration d'une nouvelle constitution et non, une simple révision.*[468]*»* En clair, ils veulent du concret et l'Union Syndicale des Travailleurs Nigériens se montre de plus en plus intraitable sur le terrain politique à la grande satisfaction du peuple.

Elle menace de paralyser le pays au cas où le parti unique refuse la proposition de la coordination. Face à l'obstination du pouvoir, elle met sa menace à exécution en décrétant à partir du 5 novembre 1990, une grève de cinq jours d'affilés avec effet immédiat qui réunit plus de *« 100.000 personnes dans les rues de la capitale »*[469] et plusieurs milliers d'autres dans les grandes villes comme Zinder, Tahoua, Arlit. Ce mouvement de protestations bloque toutes les activités à Niamey. Le président, au regard de cette détermination cède, car la situation était plus qu'alarmante : *« Le Niger tout entier a vécu une semaine cruciale avec la plus longue grève (cinq jours) qu'il a connu. Du lundi 5 novembre au vendredi 9 novembre 1990, rien n'a fonctionné comme il se devait.*[470]*»*

Ali Saïbou, contraint par la réalité du terrain accepte le principe démocratique avec l'organisation d'une conférence nationale et la mise en place d'une nouvelle constitution. Pour montrer sa bonne foi, il devient conciliant dès 1991 en apprenant les événements qui ont

[466]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17 heures au siège de son ONG à Niamey.
[467]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO à Niamey, le 17 février 2012 à 11h30.
[468]Bello Garba, ''Arguments en faveur du multipartisme au Niger'', in *Haské,* n° 2, juillet 1990, p.4.
[469]Archives de l'USTN : *nombre de participants à la marche du 5 novembre 1990*.
[470]Bello Garba, ''Les cinq jours qui firent tout basculer'', in *Haské,* n° 9, novembre 1990, p.6.

lieu au Mali voisin et autorise la révision de la constitution du 24 avril 1989 par le décret numéro 91-002.[471]

Au Mali, face à la tragédie caractérisée par le massacre des populations civiles : jeunes scolaires aux mains nues, des femmes, répression du peuple Touareg, qui mettait à mal la cohésion nationale plus ou moins effritée, Moussa Traoré sort enfin de sa léthargie le 24 mars 1991 et décide la tenue d'un congrès extraordinaire et immédiat de l'Union Démocratique du Peuple Malien, en vue de statuer sur la situation sociopolitique et surtout accepter ce qu'il avait toujours réfuter, le principe démocratique.

Malheureusement pour lui tout s'accélère ; car dans la nuit du 25 au 26, l'armée sous la conduite du lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré le dépose. Les corps habillés viennent de parachever le coup d'Etat des civils. Une fois le pouvoir en main et en vu de gérer les affaires courantes, ils mettent en place un Comité de Réconciliation Nationale (CRN) de dix-sept membres, tous des officiers. Pas pour longtemps d'après l'engagement pris par le chef de la junte : *« Je m'engage et j'en fais le serment devant le peuple, devant notre jeunesse dès que la situation rentrera dans l'ordre, dès qu'un président de la République sera élu par des voies démocratiques et régulières nous partirons.*[472]*» Pour* monter sa bonne foi, il promet d'accepter toutes les revendications du peuple avec en premier lieu la tenue de la conférence nationale.

Les peuples malien et nigérien viennent de gagner leur pari qui est d'instaurer contre vent et marée la démocratie après la tenue d'assises populaires à la béninoise, dans un esprit apaisé entre tous les participants, susceptibles d'apporter des solutions à leurs attentes.

En conclusion, on note que les changements politiques intervenus au Mali et au Niger, longs et délicats proviennent de la conjonction des faits externes et internes. Les facteurs exogènes sont venus en appui aux contestations endogènes qui existaient depuis fort longtemps, caractérisées par une occupation permanente de la rue, au prix de mille sacrifices des manifestants. Leur victoire est le fruit de la maitrise de cet espace.

La peur de voir d'autres pertes en vies humaines pousse le président du Niger à revoir sa position. Il en est de même des faucons du MNSD, qui trouvaient dans l'acceptation de la principale revendication des opposants une occasion de souffler en espérant des lendemains meilleurs.

---

[471]Archives du PNDS : *décret numéro 91-002, autorisant le multipartisme au Niger.*

[472]Moussa Makan Camara, *Questions brulantes pour une démocratie naissante*, Les Nouvelles Editions du Sénégal, 1988, p.7.

Au Mali, c'est le traumatisme causé par la mort des scolaires et la menace de guerre civile, qui ont poussé les militaires à évincer Moussa Traoré.

Conscients de la capacité de mobilisation de la société civile, les nouvelles autorités militaires conduites par Amadou Toumani Touré se montrent démocrates au Mali en vue de se réconcilier avec les manifestants déçus des corps habillés. Au Mali et au Niger, tous parlent alors de conférence nationale comme solution idoine, pour un nouveau départ.

DEUXIEME PARTIE :

LA CONFERENCE NATIONALE ET L'ORGANISATION DES PREMIERES ELECTIONS DEMOCRATIQUES AU MALI ET AU NIGER (1991-1993)

Sous l'effet des contraintes externes et internes, les manifestants ont pu avoir raison de leurs présidents. Au Mali, les jeunes aidés par les adultes ont réussit à renverser Moussa Traoré. Au Niger, le président Ali Saïbou, élu en décembre 1989, abdique sous la pression des scolaires épaulés par leurs ainés qui militent dans les différents syndicats et associations rompus aux manifestations revendicatives.

Le terrain sociopolitique étant devenu favorable, il est de plus en plus question de la mise en place de mécanismes pour le renouveau souhaitée par la population. Et cette démocratie tant attendue, à la satisfaction de tous, voit ses sillons tracées par les conférences nationales. Avec ces débats, une nouvelle ère s'ouvre : *«(...) Une chose apparait en Afrique, une liberté a été conquise, celle de la parole. Une autre indépendance est née, celle des peuples et non plus celles des Etats qui s'était limitée à celles des chefs d'Etats ».*[473] Mieux ces conférences étaient nécessaires car elles permettaient aux populations de « *s'asseoir à la même table et discuter sans faux-fuyant.*[474]*»*

Comment ces assises populaires ont été préparées et organisées au Mali et au Niger? Dans la précipitation ou de façon méthodique et avec quels hommes ? Ces hommes choisis ont-ils travaillé de façon désintéressée ? Ont-ils travaillé en tenant compte des enjeux nationaux, de l'attente des populations?

Les moyens mis à leur disposition, étaient-ils suffisants pour faire un travail sérieux devant déboucher sur des propositions pertinentes ?

Quels points de vue ont prévalu dans les décisions arrêtées ?

Les grandes décisions arrêtées, ont-elles apaisé les attentes des populations ?

Les transitions mise en place à la suite des conférences nationales, ont-elles apaisé les craintes des uns et des autres?

Les hommes choisis pour conduire ces transitions ont-ils joué franc-jeu ?

[473]Andriamirado Sennen, ''Conférences nationales, est-ce vraiment la solution ?'', in *Jeune Afrique*, n° 1591, juin-juillet 1991, p.16.

[474]Entretien avec M. Batola Bikoumi, ressortissant du Congo-Brazzaville, ancien agent d'Air Afrique, le 20 juin 2009 à son domicile à Koumassi de 18heures à 20heures.

Comment de ces transitions en est-on arrivé à l'organisation des premières élections démocratiques ?

Les réponses à ces différentes inquiétudes, nous amèneront dans cette deuxième partie à analyser les tractations qui ont entouré la tenue des conférences nationales, comment se sont-elles déroulées et quels ont été leurs principaux résultats.

Nous aborderont ensuite l'organisation des premières élections de l'après conférence nationale. Pour cela nous mettrons en exergue le fonctionnement de la transition voulu par ces assises, les difficultés de cette étape transitoire et enfin étudier les premiers scrutins pluralistes dans les deux pays.

CHAPITRE III : LA CONFERENCE NATIONALE AU MALI ET AU NIGER.

Au Niger, après son discours à l'Assemblée nationale le 15 novembre 1990 et après avoir fait adopter sa position au CSON du 1er au 4 décembre de l990 Ali Saïbou présente un calendrier clair et précis au peuple dans lequel : « *Il préconise la tenue d'une conférence nationale en mai 1991, et enfin l'organisation d'élections législatives, présidentielles libres et démocratiques dans le premier trimestre de 1992* [475]»

Au Mali, après leur prise de pouvoir le 26 mars 1991, et la mise en place du CRN, les militaires, conscients des raisons de la lutte du peuple dans sa grande majorité, décident d'aller dans le sens du peuple en accédant à sa revendication principale, la tenue d'une conférence nationale.[476]

Telle étaient les propositions de l'exécutif dans les deux Etats, après les moments de turbulences. Mais les conférences nationales ont été précédées d'assises préparatoires. C'est pourquoi, nous verrons d'abord comment la commission préparatoire de ces assises a été mise en place au Mali et au Niger, comment elle a travaillé et quelles ont été ses résolutions.

I- LA COMMISSION PREPARATOIRE OU LA PRE-CONFERENCE NATIONALE

Que ce soit au Mali ou au Niger, presque tous les acteurs politiques, pour donner une impulsion nouvelle à leurs pays minés par plus de trente ans de rancœur, se mettent d'accord sur le modèle béninois de la commission préparatoire de la conférence nationale tant les sujets à débattre sont complexes et surtout très sensibles.

Comment les négociations ont été menées pour l'installation des commissions préparatoires ? Quelle est leur composition, comment ont-elles travaillé, enfin quelles sont leurs différentes recommandations ?

[475]Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à Niamey à 11h.
[476] L'article 28 de l'acte fondamental n° 1 du CTSP, le stipulait clairement.

1- Une mise en place difficile

Au Mali et au Niger, l'installation de la commission préparatoire de la conférence nationale, a provoqué un débat houleux et déclenché beaucoup de passions. Il fallait s'y attendre, car après les ententes de circonstances pour faire chuter le régime en place pour les uns, pour le faire plier pour les autres, l'heure était maintenant au positionnement pour les futures batailles, étape très importante pour chacune des forces en présence.

Chacune, au Mali comme au Niger, entendait une juste récompense de son engagement dans le combat pour le multipartisme intégral. Dans l'entendement de tous, cette attente légitime passe par la maitrise de la commission préparatoire. Au Mali c'était l'heure des intrigues, des coups bas, et la ''guéguerre'' entre vainqueurs qui espéraient, chacun, profiter du ''butin de guerre''. Au Niger c'était la lutte entre vainqueurs et vaincus qui n'avaient pas dit leur dernier mot.

Nous sommes en politique et en politique les plus faibles sont mangés par les plus forts. Mao Tsé Toung, le leader Chinois, ne disait-il pas que la politique était une guerre sans effusion de sang ? Le milieu politique est un monde impitoyable où le sentimentalisme n'avait pas sa place. Seule l'audace permet d'évoluer dans ce monde complexe.

Au Niger, les tractations pour la mise en place du comité préparatoire ont été âpres et difficiles, une épreuve de nerf ; le pouvoir en place ne voulant pas se laisser faire et l'opposition n'entendant rien lâcher. En effet, le MNSD, l'ancien parti-Etat en dépit de la réalité du terrain qui jouait en sa défaveur, voulait contrôler tous les rouages de l'avenir politique du pays. Car pour ses animateurs, accepter le multipartisme, signifie qu'on a *« perdu une bataille, mais pas la guerre*.[477]» Leur futur et celui de leur formation politique pensaient-ils, passaient par la conférence nationale qui se profilait à l'horizon. Les rouages de cette assise censée réunir toutes les forces vives de la nation, en aucun cas ne devait leur échapper. Ils cherchaient par conséquent à être en amont et en aval de tout le processus menant au renouveau du pays. De son côté Ali Saïbou tentait discrètement de sauver ce qui pouvait l'être. C'est pourquoi le 20 avril 1991, en attendant la ténue effective du forum, il fait venir le Béninois Robert Dossou pour tirer profit de son expertise dans ce domaine.[478] Et pour cause, ce dernier a été la cheville ouvrière des assises qui ont lieu au Benin. C'est avec lui que Mathieu Kérékou a posé les bases de la conférence nationale béninoise avant d'avoir

[477]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 au siège de l'USTN à Niamey à 9h30.
[478]Entretien avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 au siège de son parti à Niamey à 17 heures.

les pleins pouvoirs pour diriger la suite des opérations. Il est donc bien placé pour donner au président Nigérien les conseils utiles dont il a besoin pour la mise en place de la sienne.

C'est Robert Dossou qui lui conseilla la ténue préalable d'une commission préparatoire et aussi « *d'éviter le trop plein de scolaires et avoir le maximum de participants à son avantage*.[479]» Car plus les jeunes, sont nombreux, plus ils prendront en otage la conférence nationale en imposant leur diktat. Or plus il y'a des participants issus du clan Saïbou mieux ça vaut puisqu'en de cas de blocage qui nécessite un vote, ils feront basculer les choses en faveur du pouvoir.

Munis de ces informations capitales il réunit le 23 avril 1991 ses partisans pour leur annoncer la convocation dans un avenir proche, en mai précisément d'un comité préparatoire de ces assises populaires. Les faucons du régime qui acceptent le principe préconisent l'exemple du Bénin pour éviter des déconvenues. En d'autres termes, la vigilance, en confiant tout le processus d'organisation de la commission préparatoire et les travaux de la conférence nationale elle-même qu'aux seuls militants du MNSD.

Pendant ce temps, le Comité de Coordination des Libertés Démocratiques, la plate forme regroupant tous ceux qui ont lutté pour l'instauration de la démocratie, multiplie de son côté les rencontres en vue d'harmoniser les points de vue afin de parler d'une même voix face au pouvoir qui avait encore toute sa capacité de réaction. Les deux têtes fortes de ce regroupement d'opposition, l'USN et l'USTN, se mettent d'accord sur l'attitude à tenir en conformité avec leurs autres alliés et soutiens. A tous, ils préconisent le maintien de la pression maximale sur le régime pour le contraindre à respecter ses engagements.

C'est dans cette atmosphère que le pouvoir annonce dans un communiqué diffusé le 28 avril 1991, la mise en place d'un comité préparatoire de la conférence nationale. Comme il fallait s'y attendre, le comité préparatoire qui fonctionne sous la présidence du ministre de l'intérieur est composé essentiellement de membres du MNSD. La réaction des opposants ne se fait pas attendre. Ils refusent de reconnaître ce comité qui, s'il doit être institué doit se faire d'un commun accord. Sans ce minimum de consensus, le « *communiqué est nul, il n'engage que ses concepteurs, et non la nation*.[480]» Pour toute réponse, les dignitaires du parti unique déclarent s'en tenir à cette annonce officielle. Un bras de fer s'engage alors entre le CCLD et les tenants du pouvoir pour le contrôle de la commission préparatoire.

[479]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison le 19 janvier 2012 à 19 heures.
[480]Entretien avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 au siège de son parti à Niamey à 17 heures.

Se sentant trahis et bernés, les démocrates décident de forcer la main au pouvoir, en usant de leur arme fatale, la grève illimitée.

Ainsi, le 1er mai 1991, profitant de la traditionnelle fête de travail, Taouli Momtari, secrétaire général de la centrale dépose un préavis « *de grève générale illimitée à compter du 8 mai, si un accord n'est pas trouvé avant cette date, pour la mise en place d'un comité préparatoire à la conférence nationale*.[481]» A travers cet ultimatum, l'Union Syndicale des Travailleurs du Niger et l'ensemble de l'opposition restent dans leur logique. Ils ne reconnaissent pas le comité préparatoire mise en place par le pouvoir et le qualifient d'illégal.

Pris entre la menace d'arrêt de travail de son ancien allié et soutien, et la pression de ses proches qui militent en faveur du maintien du comité ; Ali Saïbou se donne un temps de réflexion. Après consultation des officiers supérieurs de l'armée et certaines personnalités du Conseil Supérieur d'Orientation Nationale, et pour ne pas embraser la situation qui était déjà précaire depuis la mort des trois scolaires en février 1990 et le massacre des civils Touaregs en mai de la même année, il décide de sacrifier ses militants. C'est ainsi qu'à leur grand désarroi, le 04 mai 1991, le président de la République publie un décret qui crée la commission préparatoire telle qu'exigée par l'opposition.

Cette commission instituée par le décret numéro 91-075/PRN,[482] satisfait le CCLD en particulier l'USN et l'USTN. Leur joie est d'autant plus grande que cet organe préparatoire est composé de toutes les forces vives du pays. Les opposants viennent de gagner une autre bataille après celle pour l'instauration du multipartisme intégral.

Comme on le remarque, la lutte pour le contrôle du comité préparatoire ne fut pas facile au Niger. Sa mise sur pied dans sa forme acceptable par tous fut aux forceps tant les divergences étaient grandes entre clan présidentiel et adversaires.

Au Mali, après leur victoire sur le régime de Moussa Traoré, les membres de la coordination à la surprise générale étalent leurs divergences quand vient l'heure de la mise en place de la commission préparatoire. Rappelons que le premier couac survint avec les militaires qui ont porté le coup de grâce contre le président Moussa Traoré dans la nuit du 25 au 26 mars 1991. Ces invités de dernière minute dans le combat pour l'instauration de la démocratie, conscients du rôle joué par les différentes associations, les invitent à une rencontre le 28 mars 1991 en vue de leur exposer leur vision du Mali nouveau. Ils essuient un refus polis du Comité de Coordination des Associations et Organisations Démocratiques, au

[481] Jean-Jacques Raynal, *op.cit*., p.59.
[482] *Journal Officiel numéro 5 de la République du Niger*, mai 1991, p.327.

motif que le pouvoir réel se trouve dans les mains du peuple, donc « *à la bourse du travail et non avec le CRN*.[483]» Ce qui veut simplement dire que c'est aux anciens compagnons d'arme du président déchu de faire le déplacement et non l'inverse.

Pour éviter un bras de fer de trop, après ces moments de braise qui ont secoué le pays depuis janvier 1990, Toumani Touré, animé d'une grande sagesse, se rend chez les ''vrais détenteurs du pouvoir'' à la tête d'une forte délégation pour une prise de contact avec les membres de la coordination des démocrates, discuter avec eux et surtout les mettre en confiance après leur lutte acharnée contre Moussa Traoré. C'est au cours de cette rencontre au quartier général des manifestants qui avaient tenu la dragée haute au général-président que l'entente qui unissait ces derniers, au grand étonnement des visiteurs, vole en éclat.
Des discussions intenses qui ont duré plus « *de trois heures d'horloge (et qui) ont favorisé la mise sur pied en lieu et place du CRN, du Comité de Transition du Salut du Peuple (CTSP)* [484]*»*, comprenant cette fois des militaires et des civils.

Mais dès que le principe a été acquis, les responsables de l'ADEMA, soutenus par la quasi-totalité des participants s'opposent à la présence des jeunes, surtout des scolaires au sein de cet organe de transition au motif que « *leur place est dans les salles de classe »*,[485] position aussitôt rejetée par le CNID, leur grand allié de la rue, qui, estimant que leurs « *petits frères ayant trop souffert de la méchanceté du général en payant de leur vie, il serait ingrat de les laisser tomber* [486]*»*, soutient leur présence au cœur du processus de renouveau du pays.

Cette question divise non seulement les deux grands mouvements de lutte pour l'instauration du multipartisme mais oppose l'ADEMA à l'Association des Elèves et Etudiant du Mali. Son premier responsable, Oumar Mariko pour justifier leur présence au sein du nouvelle organe déclare : « *A plus de trente ans révolus, Moussa Traoré montait sur vous comme des chevaux, mais moi à trente ans à peine je l'ai trainé par la cravate*.[487]*»*

Très surpris par cette passe d'arme entre les civils, les militaires passent de l'hostilité à la représentation des scolaires et des non scolaires dans le comité de transition, comme

[483]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à Bamako à 9h.
[484]Archives personnelles (audio-visuel) d'Oumar Mariko : *mise en place du CTSP*. En fait pour ne paraitre comme des assoiffés de pouvoir, et surtout instruits par l'expérience, les militaires face à la proposition des civils acceptent la mise en place d'un organe plus représentatif : le CTSP
[485]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège De l'UNTM à 9h.
[486]Entretien Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à Bamako à 10h30.
[487]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti à Bamako le 07 décembre 2011 à 17h30.

l'ADEMA à l'acceptation, se rapprochant ainsi de la position du CNID et de l'AEEM. La rencontre se termine par une rupture totale entre les deux grands partis de la Coordination.

Malgré ces divergences, l'acte fondamental numéro 1/CTSP/ du 31 mars 1991,[488] crée le Comité de Transition de Salut du Peuple, en lieu et place du Conseil de Réconciliation Nationale qui n'a eu que cinq jours d'existence.

Le nouvel organe de 25 membres comprend 10 militaires et 15 civils. Il a la particularité de regrouper les leaders de tous les mouvements en lutte : les jeunes, les leaders d'association, les représentants de la rébellion Touareg. Ces ''seigneurs du désert'', qui règnent en maîtres dans le nord du Mali, sont représentés dans cet organe exécutif par « *Ahmed Sid Ahmed pour le Front Islamique de l'Azaouad et Cheick Agbaye pour le Mouvement Populaire de l'Azaouad*.[489]»

Pour sortir au plus vite le pays du blocage sociopolitique, le chef de la junte préconise la mise sur pied d'un gouvernement de transition. Soumana Sacko dit ''Zorro'' qui jouit d'une grande estime auprès de la population, pour avoir claqué la porte du gouvernement de Moussa Traoré où il siégeait en qualité de ministre de l'économie et des finances pour divergence d'opinions, est nommé premier ministre de la transition.

Cet homme intègre, est l'une des personnalités clés de cette période très importante pour le Mali. Sa nomination est entérinée par le décret numéro 91-001/8-CTSP du 05 Avril 1991.[490]

Amadou Toumani Touré, le président du CTSP, pour qui « *tous les militaires qui viennent au pouvoir disent ce n'est pas pour longtemps. Mais si on sait quand ça commence, Dieu seul sait quand ça fini* »,[491] met en place sans tarder la durée de la transition. Une transition la moins courte possible car, « *du 31 mars 1991 au 20 septembre 1991, la transition devrait s'achever en ayant donné au pays une loi fondamentale instaurant le multipartisme intégral, mettre en route de la reconstruction économique, faire tenir une conférence nationale et organiser des élections multipartites.*[492]»

Toumani Touré met un point d'honneur à l'application systématique et sans état d'âme de l'acte fondamentale promulguée quatre jours le coup d'Etat et qui interdit « *aux membres*

[488]Archives de l'ADEMA : *premier acte fondamental du CTSP*.
[489]Idem: *Les représentants de la rébellion Touareg au sein du CTSP*.
[490]*Journal Officiel de la République du Mali*, avril 1991, p.288.
[491]Thierry Perret, op.cit., p.139.
[492]Ousmane Oumarou et Gerard Kester (sous la direction de), *La mise en œuvre du conseil économique, social et culturel du Mali, démocratie et concertation nationale*, Paris, L'Harmattan, 1994, p.9.

du CTSP et du gouvernement de prétendre à un quelconque poste électif de la troisième République.[493]»

Ces actes du chef de la junte se veulent en rupture avec certains militaires qui, se reniant une fois au pouvoir, ne respectent plus leur parole de départ. Moussa Traoré qui a gouverné le pays de 1968 à 1991 en est un exemple palpable. Il avait promis retourner en caserne après avoir passé la main aux civils. Il ne tint pas parole. Il géra le pays pendant plus de 23 ans.

Pour Toumani Touré, au-delà de la recherche de la crédibilité, ce qui compte surtout c'est la réconciliation du peuple avec son armée. Surtout que les tueries du 21 au 26 mars 1991 qui ont endeuillé le pays, portent la marque des hommes qui devaient protéger la population. Il s'agit donc de redorer le blason des militaires, il ne fait aucun mystère de cette volonté quand il déclare que : « *L'institution armée avait été utilisé par un homme, mais elle n'est pas l'ennemie du peuple et elle ne le sera jamais*.[494]»

Pour avoir les coudées franches dans la conduite des affaires du pays, il préside le gouvernement de transition et l'organe dirigeant du pays. C'est une façon de prévenir les tensions comme celle qui a opposé le CNID et l'ADEMA pendant la composition du CTSP.

Le terrain étant ainsi balisé, il s'attaque au délicat problème de la conférence nationale souhaitée par tous mais dont la préparation divise la classe politique. Les uns soutiennent que la ténue immédiate du débat populaire doit être la priorité estimant que le Mali ayant assez souffert, il faut une thérapie rapide pour le relever, sans perdre de temps. Les autres préconisent la mise en place d'un comité préparatoire comme au Bénin pour réfléchir aux problèmes à débattre. C'est cette voie que choisit le gouvernement de transition. En effet, le premier ministre Soumana Sacko, sur instruction du chef de l'Etat Toumani Touré met en place un comité de réflexion préparatoire de la conférence nationale le 28 avril 1991.[495] C'est un organe consultatif placé sous l'autorité du premier ministre chargé entre autres : « *De suggérer au premier ministre toutes les mesures relatives à l'organisation, au choix des participants et au bon déroulement des travaux de la conférence*.[496]» Pour son bon fonctionnement, ses membres sont choisis parmi les forces en présence au Mali. Il est dirigé par : « *Un président, qui est le ministre délégué auprès du premier ministre chargé de*

[493]Entretien avec M. Diaollo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison à Bamako le 03 décembre 2011 à 15 heures.
[494]Entretien avec le lieutenant Sory Diakité, le 31 octobre 2011 à 20h à son bureau au sein de l'école nationale de police à Bamako.
[495]*Décret n° 91-19/PM-PM in J .O du Mali,* mai 1991, pp.322-323.
[496]Idem, article 2.

mission ; (d)'un vice-président qui est le ministre de l'administration territoriale.[497]*»* Ses trente membres sont issus du gouvernement, de la société civile et de la rébellion.

Après d'intense travaux, le comité qui a eu à statuer sur la pertinence ou non de l'instauration d'une commission préparatoire, remet ses conclusions au président du CTSP qui, se basant sur ces conclusions prend le décret numéro 91-143/P-CTSP du 26 juin 1991[498] instituant la tenue d'une conférence préparatoire. Aux politiques qui se battaient en sourdine, il tient ce discours : « *Cessez de vous quereller, nous attendons du concret, alors mettez vous au travail.*[499]*»*

Comme on le constate, au Mali, la mise en place du comité préparatoire a suivi un long processus. Ces débats font apparaitre deux faits majeurs : primo l'ADEMA et le CNID ne regardent plus dans la même direction.

Secondo, le chef de l'Etat Amadou Toumani Touré, ''ATT'' pour les intimes, semble vouloir se mettre au dessus de la mêlée pour jouer à fond son rôle d'arbitre.

D'une façon générale, on voit que si le débat est plus houleux au Niger, c'est parce-que le pouvoir été seulement ébranlé et non emporté, tandis qu'au Mali, la facilité avec laquelle l'organe préparatoire a été installé s'explique par l'absence de régime à abattre.

Après l'étape de l'acceptation du principe du comité de préparation de la conférence nationale, deux défis attendent les politiques des deux pays : comment choisir les membres du comité et comment conduire les travaux.

2- La composition du comité préparatoire et son travail

Enfin les commissions préparatoires ont vu le jour. Reste maintenant à comprendre comment s'est fait le choix des hommes qui les ont animés et comment les travaux ont été effectués concrètement sur le terrain.

Au Niger, la tension est vive car les partisans du pouvoir ne digèrent pas encore leur nouvelle défaite face à l'opposition dans le choix des hommes devant siéger dans cette commission. Mais voulant se montrer bon joueur, le chef de l'Etat Ali Saïbou sans tenir compte des plaintes de ses partisans autorise le début des travaux. La composition du comité

[497] *Décret n° 91-19/PM-PM in J .O du Mali,* mai 1991, article 3.
[498] *Journal Officiel de la République du Mali, juillet 1991, p.474.*
[499] *Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti à Bamako le 07 décembre 2011, à 17h30.*

est annoncée par arrêté le 10 mai 1991, par son premier ministre.[500] Il s'agit du nombre de participants par groupe en présence : 8 représentants pour le pouvoir, 8 pour les scolaires, 8 pour la centrale, les syndicats patronaux 8. Quant aux partis politiques qui ont été crées avant l'arrêté, ou qui ont reçu leur récépissé le jour même ils sont au nombre de dix huit, ils sont représentés par deux membres. Les deux syndicats non affiliés à l'USTN ont aussi de deux délégués au sein de la commission.

C'est donc une commission avec membres 72 qui commence effectivement le 13 mai 1991 ses travaux dans les locaux du ministère des affaires étrangères et de la coopération. L'objectif de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale (CNPCN), était de *« déterminer la souveraineté de la conférence nationale, proposer la date de tenue de celle-ci, faire des propositions quant au présidium de la dite conférence, proposer l'ordre du jour et examiner la question des vérifications des mandats*(…).[501]»

Ainsi, avant les débats de fond, la commission procède à la mise en place d'un bureau provisoire présidé par le doyen d'âge avec comme adjoint le benjamin du groupe.[502] Il s'agit du doyen Mamadou Yaroh membre de l'ADP-Zumini et de Moussa Tchanggari de l'USN. Le bureau devait mettre place un présidium de la conférence préparatoire chargé d'assurer le bon déroulement quotidien des travaux.

Malheureusement une centaine de femme bloquent les travaux du comité arguant leur sous-représentassions dans la commission préparatoire. Et elles n'ont pas tort, car sur les 72 membres, une seule femme, Awa Maggachi, représente la gente féminine qui, en signe de solidarité avec les protestataires refuse de siéger et démissionne du comité. Malgré les multiples pourparlers, elles refusent de céder à ce qu'elles appellent la *« forfaiture des hommes*.[503]» Leur porte-parole, Mme Aïssata Fall Bagna, multiplie les rencontres avec les femmes de la capitale et de l'intérieur du pays en vue de les galvaniser.

Le combat des femmes reçoit en coulisse un appui de taille, les faucons du MNSD, qui dénoncent « *la mauvaise foi des opposants qui n'ont aucun respect pour leurs mères*.[504]» Certains, ne cachent même pas leur joie, face à cette difficulté de la commission. Une fois de

[500]*Arrêté numéro 004/PM du 10 mai 1991 donnant le quota des représentations à la conférence préparatoire*, in Journal Officiel de la République du Niger, mai 1991, p.234.
[501]Archives personnelles de M. Daoudda Rabbiou : *objectifs de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale.*
[502]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse à Niamey, le 05 janvier 2012 à 17 heures.
[503]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17 heures au siège de son ONG à Niamey.
[504]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse à Niamey, le 07 janvier 2012 à 10 heures.

plus, un bras de fer se profile à l'horizon. Mais, le chef de l'Etat déçoit ses militants en refusant de tirer parti de cette situation de blocage. Au contraire, contre toute attente, le 14 mai 1991, il organise une rencontre avec les plaignantes et, en présence de son premier ministre, leur donne des assurances « *dans le sens d'une amélioration de leur quota au sein de l'organe décriée*.[505]» L'opposition levée, la commission reprend ses travaux en toute quiétude. Le présidium est mis en place. Seul candidat élu au poste de président du présidium, Rabbiou Daouda. En réalité, il est presque imposé par l'USTN, l'un des piliers de la contestation contre le régime en place et majoritaire avec ses alliés du Comité de Coordination des Libertés Démocratique dans la commission.

Après l'élection du président, on passe à celle des autres membres du présidium. Son vice-président élu est Ousmane Amadou, le délégué des syndicats patronaux ; le rapporteur général Albert Wright est du CCLD ; ses deux adjoints, Bija Illo est de l'USN et Rhomy Issouffou représentant du pouvoir.[506]

Mais après quatre jours de travaux, c'est-à-dire le 17 mai 1991, les femmes reviennent à la charge. Elles bloquent à nouveau la commission préparatoire en prenant en « *otage le président du présidium et le séquestrent* [507]» pour manifester leur déception à l'égard du pouvoir pour n'avoir pas honoré l'engagement fait aux manifestantes à l'issue de la rencontre du 14 mai. .

Pour débloquer la situation qui fait perdre du temps à la commission préparatoire, le pouvoir donne aux femmes des assurances écrites avec effet immédiat. Pour saluer leur victoire, le 18 mai 1991, leur déclaration lue par leur porte-parole, Aïssata Fall précise entre autres que : « *Après cinq jours de mobilisation, de négociation intense et ininterrompue avec les représentants du pouvoir et les responsables des structures aux travaux du CNPCN* (…)
Considérant que les femmes, sur l'ensemble du territoire national ont démontré leur détermination et leur capacité à défendre leurs droits (…) Considérant la nécessité de maintenir les conditions les meilleures pour l'éclosion d'une démocratie véritable de notre pays (…)
L'assemblée générale des femmes réunie le 18 mai à Niamey a décidé : d'accepter le compromis dégagé, à savoir la désignation da quatre femmes au niveau des structures suivantes : l'USTN, l'USN, le pouvoir, les syndicats patronaux en plus de celle déjà présente

[505]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG à Niamey.
[506]Archives du CDS–RAHAMA : *composition du présidium de la CNPCN*.
[507]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de Son ONG à Niamey à 11heures.

dans la première composition du comité. Se félicite de l'engagement des partis à remplacer un de leurs représentants par une femme (…).[508]»

Pour donner une valeur politique à cette décision qui a déjà prise effet depuis le 18 mai 1991, le premier ministre prend l'arrêté numéro 005/PM du 20 mai 1991 complétant celui du 4 mai 1991 dans lequel il demande que chaque organisation ayant plus de huit représentants doit : «*Intégrer une femme dans leur quota*.[509]» Ce n'est qu'une accalmie car d'autres difficultés apparaitront plus tard.

La CNPCN reprend normalement ses travaux. Pour rendre ses travaux plus fluides, elle crée trois sous-commissions.

La première sous-commission qui a travaillé du 20 au 24 mai 1991, est présidée par le professeur André Salifou, avec comme rapporteurs Moussa Tchanggari et Azika Mohamadou. Elle comprend 22 membres.[510] Son travail s'est articulé autour de trois axes : l'élaboration du statut (acte I), règlement intérieur (acte II), et organes transitoires de l'Etat après la conférence nationale (III).

Les difficultés rencontrées ont trait au premier point et au troisième point. Sur le premier point portant sur l'élaboration du statut, les opposants proposent que la conférence nationale soit « *souveraine et que ces décisions soient exécutoires dès l'entame de ses travaux et sans discussion au préalable*.[511]» Les partisans du pouvoir, opposés à cette proposition, menacent de claquer la porte. En réalité ils font preuve d'une mauvaise foi manifeste, car les membres du MNSD savaient au départ que les documents de travail sur lesquels cette sous-commission s'appuyait émanent de l'USTN, de l'UPDP et, de l'UDPS, donc du CCLD qui œuvre pour la chute du pouvoir en place. La seule position raisonnable du MNSD aurait de poser un préalable à l'entame des travaux pour récuser les documents de travail. C'est pourquoi, cette attitude des membres de l'ancien parti unique fâche André Salifou, qui « *entra dans une colère qui faillit envenimer la tension*.[512]» Seule la compréhension des uns et des autres, a permis de faire baisser la tension au nom de l'intérêt national.

[508]Archives personnelles de Mme Aïssata Fall Bagna : *déclaration des femmes le 18 mai 1991*.
[509]Ibricheck, ''C'est déjà la pagaille'', in *Haské,* n° 14, mai 1991, p.4.
[510]*Travaux de synthèse de la commission nationale préparatoire de la conférence nationale,* volume I, imprimerie nationale du Niger, juin 1991, p.39.
[511]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, le 05 janvier 2012 à 17 heures au siège de son groupe de presse à Niamey.
[512]Idem.

Quant au point portant sur le projet de règlement intérieur de la conférence nationale, il a eu l'assentiment de tous car consacré à la mise en place des dispositions pratiques au bon déroulement de la conférence nationale.

Mais une fois sur le point III portant sur le déroulement de la transition, la tension monte à nouveau d'un cran entre les représentants du MNSD et ceux du CCLD. Les représentants du MNSDS manifestent leur colère contre la disposition de cette étape transitoire qui dépouille le chef de l'Etat de tout son pouvoir.

La deuxième sous-commission a travaillé du 20 au 27 mai 1991, essentiellement sur le programme de la conférence nationale : sa durée et son ordre de jour. Elle débute ses travaux par la mise en place de son bureau qui se présente de la manière suivante : le président Sanoussi Jackou, les deux rapporteurs, Boubé Gado et Habiboulaye Mamondou. Elle est forte de 26 membres.[513]

Ces travaux au contraire de ceux de la première sous-commission se déroulent dans un esprit de fair-play. Car les sujets objets de ses débats sont sans enjeu politique majeure. Elle a travaillé à partir des documents émanant de l'USTN.

Quant à la troisième sous-commission, elle est chargée de faire des propositions pratiques relatives à l'organisation de la conférence nationale : problèmes matériels et financiers, vérification des mandats, cellule d'information. Elle a travaillé du 20 au 29 mai 1991. Elle est présidée par Foumakoye Gado. Les deux postes de rapporteurs sont revenus à Bankoula Abdoulaye et Mallam Inoussa. Cette troisième commission comprend dix huit membres.[514] Ses travaux se sont déroulés dans un esprit de convivialité.

Au total, lorsque l'on regarde attentivement la composition des différentes sous-commissions, l'on constate que les opposants se sont taillé la part du lion fruit d'un combat ardu. En effet, après le décret du 04 mai 1991 instituant la commission comme souhaitée par le CCLD, et complété par l'arrêté numéro 004/PM, l'USTN, aidée par les autres démocrates, a posé un veto sur l'entrée éventuelle, au sein de la commission préparatoire et de la conférence nationale à venir des organisations en passe de naitre. Prenant ainsi à contre pied le pouvoir qui « *s'apprêtait à créer des organisations fantoches qui lui étaient favorables en vue d'augmenter ses délégués à la conférence préparatoire et à la conférence nationale*.[515]» Coincé, le pouvoir cède malgré lui à cause de la crainte de l'arme fatale du Comité de

[513]*Travaux de synthèse de la commission préparatoire, op.cit.,* p.63.
[514]*Idem,* p.90.
[515]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de sa structure à Niamey à 17h.

Coordination des Libertés Démocratiques ; la grève illimitée. Les organisations recalées et mecontentes, regroupées au sien de la Coordination des Association Nationales (CAN) produisent un communiqué dans lequel elles affirment ne pas être concernées par les deux décisions d'exclusion, expliquant que si leur exclusion devenait effective, ces dispositions « *aboutiraient à vider de toute portée la participation de la société civile à la Conférence Nationale*.[516]»

Quoiqu'il en soit au Niger, la commission préparatoire, précédée d'une atmosphère de tension, a tenu ses travaux dans un esprit de ''consensus'' en vue d'apaiser les deux camps attendant impatiemment la conférence nationale.

Au Mali voisin, le chef de l'Etat Toumani Touré, après avoir rendu effectif la commission préparatoire de la conférence nationale, a laissé les mains libres à ceux qui sont chargés de l'animer de lui « *faire des propositions dans un bref délai pouvant aider au bon déroulement de la conférence national*'.[517]» Et pour éviter les polémiques inutiles, le décret portant création de la dite commission précise : *« Il est crée une commission préparatoire de la conférence nationale, présidée par le président de la commission politique du Comité de Transition pour le Salut du Peuple*.[518]» Cette précision fait éviter les palabres pour l'élection d'un président de la CNPCN.

Se voulant un creuset de toutes les forces vives de la nation et prônant la réconciliation, tous les partis politiques reconnus à la faveur de l'ordonnance numéro 2 du CTSP prise en avril 1991[519] qui a instauré le multipartisme intégral au Mali, y sont représentés. On peut citer pêle-mêle : le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP), l'ADEMA d'Alpha Oumar Konaré, le CNID de Mountaga Tall, l'US-RDA de Mamadou Gologo. Au total 32 partis sur les 42 qui ont été officialisé.

En fait, si toutes les formations ne sont pas représentées, c'est parce-que de la date de leur reconnaissance au moment de la tenue de la conférence préparatoire, certaines ont tout simplement disparues. Ont été également conviées les associations et organisations comme l'AMDH de Demba Diallo, l'ADIDE de Sidy Camara, l'UNTM de Bakary Karambeu, l'AEEM d'Oumar Mariko.

Au total ce sont 52 structures représentées, auxquelles il faut ajouter les autres institutions du pays et les corps constitués : Cour suprême et le barreau malien ; la presse :

[516]Archives personnelles de Mme Aïssata Fall Bagna : *déclaration du CAN*.
[517]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison à Bamako le 06 décembre 2011 à 9heures.
[518]*J.O du mali,* Juillet 1991, op. cit. , p.474.
[519]Archives personnelles de M. Oumar Mariko : *décret du CTSP instaurant le multipartisme au Mali*.

L'Essor, L'Aurore, La Roue, Les Echos, Les Cauris, L'Opinion ; les différents ordres : pharmaciens, des vétérinaires, sages femmes. Six au total. Enfin, on note la présence de certains départements ministériels : Economie et des finances, Administration territorial. Six ministères au total.

Au total, la commission a réuni 104 délégations, représentant tout ce que le pays a de représentatif.

Une fois constituée, elle s'est mise au travail du 27 juin au 15 juillet avec un canevas de travail tracé par le décret numéro 91-143/P-CTSP instituant la commission. En effet, le décret dit son article 3 que : « *La commission préparatoire, est chargée de l'examen des propositions d'avant projet : de constitution, code électoral, charte des partis et de l'organisation de la conférence nationale*.[520]»

La méthode de travail arrêtée pour une question d'efficacité avec l'accord de tous les participants, prévoit des sous-commissions chargées de l'examen de ces différents projets.

Après cette étape, les travaux entrent dans leur phase active dans un esprit de convivialité, et de fraternité ; c'était le souhait de Demba Diallo la cheville ouvrière de la commission préparatoire. En effet, ce dernier a insisté sur le dépassement de soi, car d'après lui « *ce n'est pas la conférence qui instaure la transition, mais c'est la transition qui instaure la conférence nationale*.[521]» Son appel a été entendu, dans la mesure où les discussions, à la satisfaction de tous les participants, ont été dépassionnées et cordiales dans l'ensemble dans la salle de délibération de l'Assemblée nationale siège de la conférence préparatoire. Mais cela n'a pas empêché pour autant des discussions âpres.

Ainsi dans la sous-commission statuant sur la constitution, deux groupes se sont affrontés au sujet du régime à mettre en place. L'un préfère un régime présidentiel et l'autre, un pouvoir semi-présidentiel. Pour les tenants de ce second choix, c'est en vue « *de réduire le pouvoir du président de la République et éviter de faire de lui un dictateur constitutionnel*.[522] » Sur le code électoral, le débats ont été plus que tranquilles, car il y a eu unanimité.

Sur la charte des partis politiques, la tension est montée d'un cran à propos de la question du financement. Faut-il financer ou pas les partis politiques ? Cette question a suscité un débat houleux entre partisans et adversaires du financement. En effet, pour les opposants à cette

[520] *Journal Officiel du Mali, juillet 1991, op.cit.*, p.474.

[521] Soumaila Drabo, ''les discussions se poursuivent à la commission préparatoire'', in *L'Essor,* n° 12.003, juin 1991, p.3.

[522] Entretien avec M. Maïga Choguel, délégué à la conférence nationale, député, président du RPR, ancien ministre de la communication, le 24 septembre 2010 au siège de son parti à 11h30.

option, le financement de l'Etat « *rendraient ces formations redevables vis-à-vis du pouvoir, même si cela provient du contribuable*.[523]»

Cependant le véritable point d'achoppement survenu au cinquième jour des travaux est la question des perdiems dus aux participants à la conférence nationale. Pendant que «*certains exigent de l'argent, d'autres préconisent le bénévolat*[524] », le ton monte, raison pour laquelle les débats sont suspendus temporairement. Après concertation et marchandage, les discussions reprennent.

L'autre pomme de discorde est venue de l'article 33 qui stipule : « *Que tous les frais afférents à l'organisation et au déroulement de la conférence nationale sont pris en charge par l'Etat et les frais de transport et de séjour sont à la charge des participants*.[525]» C'est la dernière partie de cet article qui a soulevé la colère des participants. Leur réaction est justifiée, car vivant déjà dans la précarité, ils ne peuvent prendre en charge leurs frais de transport et de séjour. D'où leur colère contre cette disposition jugée irréaliste. Après plusieurs heures de palabres, le consensus se fait autour de la prise en charge intégrale de tous les frais par l'Etat.[526]

En somme, au Mali comme au Niger la commission préparatoire a tracé le canevas dans lequel doit évoluer la conférence nationale. Ces différentes recommandations sont consignées dans les différentes résolutions.

3- Les résolutions de la commission préparatoire

Les propositions issues des commissions nationales préparatoires sont sensiblement les mêmes deux pays.

Au Niger, les travaux de la commission préparatoire durent du 13 mai au 17 juin, soit pratiquement un mois. Pour un Niger nouveau, chacun devait taire son alter ego. En effet, « *eux, ce sont les dirigeants de partis, leaders d'association d'étudiants et de travailleurs, représentants de la société civile, qui ont planché jusqu'à la limite de l'épuisement, pendant plus d'un mois d'affilés pour se mettre d'accord sur l'ordre du jour de la conférence nationale(…).*[527]»

[523]Entretien Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[524]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège De l'UNTM à Bamako à 9heures.
[525]Soumaila Drabo, ''chaude ambiance hier à la conférence préparatoire'', in *l'Essor,* n° 12.010, juillet 1991, p.3.
[526]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 à 9heures au siège de l'UNTM à Bamako.
[527]Ibricheck et Mallam Yaro, ''Acteurs et enjeux'', in *Haské,* n° 15, juillet 1991, p.4.

La commission privilégie à cet effet le compromis et le consensus pour aboutir à des résolutions acceptables par tous.

Même si il faut le reconnaitre la CNPCN a souvent frôlé l'implosion à cause des positions contradictoires des deux camps qui s'affrontent. Les proches de l'opposition veulent coûte que coûte parachever leur victoire par le truchement de la conférence nationale, tandis que pour les partisans du pouvoir il faut sauver vaille que vaille ce qui peut l'être encore. Par ailleurs, pendant que la commission, avec son président en tête, bataille dure pour maintenir la cohésion et terminer les travaux dans le temps imparti, malgré les arrêts occasionnés par la colère des femmes, le MNSD lui plante le couteau dans le dos. En effet, les partisans du président Ali Saïbou, menacent de ne pas reconnaitre les conclusions sorties de cette concertations, ce qui entraine de nouveaux marchandages pour les ramener à la raison.
Les deux groupes finissent par transcender leur divergence au nom l'intérêt supérieur de la Nation. Chaque sous-commission a rendu ses conclusions dans cette atmosphère.

La sous-commission numéro 1, propose entre autres ce qui suit : « *La conférence nationale est souveraine. Elle établie librement son règlement intérieur et son ordre du jour. Elle doit être totalement indépendante d'un quelconque groupe de pression. Les décisions de la Conférence Nationale sont impératives et exécutoires. La conférence nationale a pour attribution de faire un bilan des actions passées et en cours dans tous les secteurs de la vie nationale (…).*[528]»

En dépit des efforts de médiation du président de la Commission Nationale Préparation de la Conférence Nationale, Rabbiou Daouda, les points relatifs à la souveraineté des assises et de ses décisions dites exécutoires n'emportent pas l'adhésion du camp présidentiel.

Cette sous-commission préconise aussi que la conférence nationale soit dotée d'organes statutaires, dans ce sens elle en propose cinq : l'Assemblée plénière, le présidium, les services d'ordre et de discipline, les commissions techniques et celles dites spécialisés.[529] Et en ce qui concerne le déroulement des travaux, elle recommande pour une question de rigueur, de discipline, en somme pour la bonne marche de la conférence nationale que : « *Seul le président de séance accorde la parole aux intervenants dans l'ordre de leur inscription*

[528]Acte I de la CNPCN : Projet de statut de la conférence nationale, articles 1, 2 et 3.
[529] *Travaux de synthèse de la CNPCN*, *op.cit*., p.33.

par délégation. Il a le droit de la retirer en cas de besoin, il peut s'il le juge nécessaire accorder tout droit de réponse (…).[530]»

Quant aux décisions de la dite conférence, elles doivent être prise par consensus, avec à la clé l'esprit de persuasion et de compréhension. Le vote s'impose en cas de non consensus. Cette disposition est très importante, car elle permet d'éviter de manière implicite la dictature du nombre du CCLD au détriment du pouvoir. De ce fait, elle apaise les craintes des partisans du régime qui s'estiment défavorisés dans ce forum populaire. Elle recommande en outre, une transition dont la durée ne peut excéder 18 mois.[531] Et, à l'image de ce qui s'est passé au Bénin, elle aura trois grands organes : le Haut Conseil de la République (HCR), la Présidence de la République et le gouvernement de transition. Cette disposition relative à la transition chagrina aussi les proches d'Ali Saïbou, dépouillé de la réalité du pouvoir au profit du HCR et du chef du gouvernement de la transition.

La sous-commission numéro 2 a proposé entre autres que les assises à venir fassent une analyse critique de la situation du pays en insistant sur l'aspect politique, économique et socioculturel « *en partant de l'indépendance jusqu'aux évènements tragiques de 1991*[532]» ,qu'au soir de la conférence nationale, le pays ait des solutions pour sortir de l'impasse dans laquelle il est plongé, que soit evités surtout les dérapages passés et que « *l'unité nationale, la démocratie*»[533] soient renforcées.

La sous-commission no 3, recommande le choix de deux types de participants à la conférence : « *Des délégués à la conférence avec voix délibérative et jouissant du droit de vote, et des personnes ressources et observateurs participants avec voix délibérative ne jouissant pas du droit de vote*.[534] » Cette deuxième catégorie de participants serait composée de personnes invitées à intervenir de manière spontanée sur des points pour lesquels on sollicite leur expertise. Elle fixe le nombre de participants à 1204 personnes.

Délégués avec voix délibérante et jouissant du droit de vote : « *USTN 100, pour les scolaires 100, partis politiques (14 fois 24) ce qui revient à 336, syndicats non affilés (2 fois 5) ce qui donne 10, les syndicats patronaux 100, pouvoir 100, association (2 fois 69) ce qui équivaut à 138 personnes* [535]», soit un total de 884 personnes ; personnes ressources et observateurs : *« Administration centrale 30 personnes, FAN et paramilitaire 40, Nigériens*

[530]Acte II de la CNPCN: Projet de règlement intérieur de la conférence nationale, article 12.
[531]Acte III de la CNPCN : De la période de transition, chapitre I, article 1.
[532]Entretien avec M. Daoudda Rabbiou, chez lui à la maison le 16 janvier 2012 à 19heures.
[533]*Travaux de synthèse de la CNPCN, op.cit.*, p.67.
[534]Idem, p.91.
[535]Archives de l'USTN : *répartition des délégués avec droit de vote et voix délibérante*.

*des organisations internationales 20, Nigériens de l'étranger 50, personnes ressources 50, monde rural 64, presse internationale 10, ligue africaine des dr*oits *de l'homme 2, bailleurs de fonds 50, associations des juristes africains 2*.[536] » Soit, pour cette catégorie, 320 représentants.

Le budget de la conférence a été évalué 318.540.534 FCFA compte tenu de la situation économique difficile du pays, toute aide extérieure non remboursable serait la bienvenue.

Malheureusement au lieu de s'accorder pour façonner le Niger nouveau ensemble, les vieux démons de division refont surface au moment de remettre les propositions au chef de l'Etat. Ses partisans qui ont participé aux travaux de la commission préparatoire à contre cœur, se rebiffent et réfutent en bloc toutes les recommandations de la commission préparatoire.

Ainsi, à la grande surprise des autres membres de la commission, le premier ministre, Mahamidou Aliou prend un arrêté pour dissoudre le comité qui a travaillé pendant un mois. Cet arrêté numéro 006/PM du 02 juillet 1991,[537] met en place une nouvelle commission favorable au pouvoir : 80% des membres sont les proches d'Ali Saïbou et seulement quelques personnalités proches de l'opposition. Le pouvoir cherche ainsi à déstabiliser les opposants regroupés au sein du Comité de Coordination des Libertés Démocratiques.

Face à cette duplicité du régime, la centrale menace d'user de l'arme fatale, la grève illimitée. En effet l'Union Syndicale des Travailleurs Nigériens, en accord avec les autres membres de la Coordination projette « *une grève illimitée d'un mois en cas de maintien de la nouvelle commission''*.[538]» Paniqué, le président de la République Ali Saïbou, convoque les deux parties en conflit à une réunion d'urgence au palais présidentiel. Au cours de la rencontre, il tient les propos suivants à ses partisans : « J*e vous ai dis de tout faire, pour ne pas que la commission préparatoire siège, et vous avez échoué. Je ne peux m'opposer à l'histoire, j'accepte avec dignité les conclusions des travaux de la commission du 04 mai*.[539] »

C'est ainsi qu'est clos le débat sur la commission nationale préparatoire de la conférence nationale, dans une atmosphère délétère signe que les assises à venir s'annoncent houleuses et difficiles, l'opposition et le MNSD n'étant pas disposés à se faire des cadeaux dans ce combat aux relents de survie. En effet, si la tension, est tendue à ce point dans ce pays, c'est

[536]Archives personnelles de M. Daoudda Rabbiou : *répartition des personnes ressources et des observateurs pendant la conférence.*
[537]Archives personnelles de M. Daoudda Rabbiou : *arrêté qui met en place une nouvelle CNPCN.*
[538]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de l'USTN.
[539]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison, le 16 janvier 2012 à 19heures.

qu'on est en face d'une situation complexe. Ceux qui ont profité du régime militaire et se sont construits un avenir doré, luttaient pour préserver leurs acquis. En face, la plus grande frange de la population espère réparer cette injustice sociale, en se forgeant aussi un lendemain meilleur.

Problème des femmes réglé in extremis, celui encore en suspens des associations exclues du processus pour existence douteuse, la commission préparatoire finit ses travaux dans la confusion, en dépit de la prise de position courageuse du président Ali Saïbou.

Au Mali, la commission préparatoire a travaillé du 27 juin au 15 juillet 1991.

A la fin des travaux, après des débats francs et cordiaux, la CNPCN a fait des propositions pour orienter les travaux des assises populaires.

Sur le volet organisation de la conférence nationale, le nombre de participants est fixé à 575 repartis comme suit : « *105 personnes pour les partis politiques*, 50 personnes pour les associations, pour les syndicats 16, pour les *coopératives 18 délégués, pour les communautés religieuses 18 représentants, pour les associations socioprofessionnelles il a été prévu 30 personnes, pour les Maliens de l'extérieurs 60 délégués, pour les cercles et les communes 169, pour les comités de coordinations 24 participants, pour les départements ministériels 22 représentants, pour les gouverneurs de régions 9 personnes, pour le MPA 3 personnes, pour les FIAA 3 membres, pour le CTSP 25 personnalités, pour les forces armées et de sécurité, pour le gouvernement 22 représentants, et enfin pour les personnalités Maliennes extérieures, c'est-à-dire les experts et autres 30 délégués.*[540]»

Toujours concernant ce volet lié à l'organisation, il a été proposé pour les problèmes de logement des participants de les réunir dans les établissements, car c'est la période des vacances. A u niveau des perdiems, « *l'on aura 10.000 francs pour les délégués venant de l'extérieur et 5.000 francs pour ceux de Bamako*.[541] »

La date proposée pour la tenue du forum est du 29 juillet au 13 août 1991, et pour la conduite des travaux on a reproduit l'organigramme de la commission préparatoire : un présidium, un bureau de séance, des sous-commissions en fonction des sujets à débattre.

La commission charte des partis, préconise « *que tous Maliens jouissant d'une bonne moralité dument constatée pouvait créer son parti, que les magistrats et les militaires restent en dehors des partis politiques au vu de leur statut*.[542]»

[540]Archives de SADI : *nombre de participants à la conférence nationale, préconisé par la CNPCN*.
[541]Soumaila Drabo, *loc.cit.*, p.3.
[542]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 à 11h30 au siège de son parti.

Pour le même chapitre, la CNPCN, propose que les partis politiques soient financés par l'Etat à raison de « *0,25% des recettes fiscales*[543]» et que tout parti politique qui ne respecte pas les normes démocratiques puisse être dissout etc…

Sur le code électoral, la commission suggère que les africains résidant au Mali puissent participer aux scrutins, que le droit de vote soit ramené à 18 ans, que les militaires et les magistrats puissent plus prendre part aux différentes élections.

Enfin une nouvelle constitution ou loi fondamentale est à mettre en place qui « *reflète le renouveau politique du Mali, en mettant en point de mire les sacrifiés qui ont favorisé cette nouvelle donne*[544]» et un régime présidentiel caractérisé par la séparation réelle des trois pouvoirs (exécutif, législatif et judiciaire).

Comme on le voit, les propositions de la conférence préparatoire étant le fait des démocrates qui ont lutté contre Moussa Traoré, vont en grande partie dans le sens voulu par le peuple.

Après que les CNPCN aient posé les bases des débats à venir au Mali et au Niger, il est question maintenant de passer à l'organisation pratique de ces conférences nationales. Les militaires ne peuvent faire autrement. Ils ont l'obligation morale de convoquer ces débats populaires pour apaiser le peuple et redorer le blason des corps habillés terni par les régimes précédents.

Leur courage en acceptant ces assises est à saluer. N'est-ce pas une façon pour les dirigeants d'africaniser le concept de démocratie à travers la tenue des conférences nationales ? Car : « *Il faut en Afrique, une démocratie enracinée sur les traditions africaines positives. Les célèbres traditions sociologiques africaines de la palabre constitutionnelle (*…).[545]»

II- LE DEROULEMENT DE LA CONFERENCE NATIONALE

On ne peut parler de l'organisation pratique, sans évoquer de manière succincte le contexte qui prévalait dans ces deux pays au moment de la convocation de la conférence nationale.

[543]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 à 11h30 au siège de son parti.
[544]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[545]Irung Tshitambal'a, ''Quelle démocratie pour l'Afrique ?'', in *Zaïre-Afrique*, n° 270, novembre 1993, p.527.

Au Mali, la conférence nationale, convoquée par l'ordonnance no 91-017/CTSP du 19 juin 1991[546] est tenue effectivement du 29 juillet au 12 août 1991 dans un contexte très délicat miné par des tensions.

En effet, dans le courant du mois de juillet 1991, alors que tous s'attèlent à la préparation du grand débat oratoire, le pays est secoué par une tentative de coup d'Etat contre le Comité de Transition de Salut du Peuple dans la nuit du 14 au 15 juillet 1991. Cette action est attribuée au commandant Diabira Lamine[547] aussitôt mis aux arrêts en même temps que certains de ces complices : « *Le capitaine Mamadou Lamine Bello, le lieutenant Tiécoura Coulibaly, l'adjudant-chef Kaka Kouneissy, l'adjudant Mamadou Moussa Traoré, le sergent Bo Dabo*.[548]» Selon le communiqué officiel du CTSP, toutes ces personnes voulaient faire un putsch pour restaurer l'ancien régime. Auparavant, le 24 juin 1991, le lieutenant-colonel Omar Diallo dit ''Birus'' et le commandant Anatole Sangaré membre de l'organe de transition avaient été mis aux arrêts. Selon les autorités pour « *nécessité d'enquête par rapport aux événements tragiques qui ont secoué le pays dans le courant du mois janvier et celui de mars 1991*.[549]» Etant tous les deux des irréductibles proches du pouvoir déchu, le raccourci est vite trouvé.

L'arrestation du lieutenant-colonel Oumar Diallo, provoque des remous au sein de l'organe transitoire où certains parlent de règlement de compte.

Cette situation était prévisible, car au soir du putsch du 26 mars 1991, Birus et Toumani Touré étaient en désaccord sur la personne qui devait diriger la transition. Une passe d'arme entre les deux hommes faillit virer au drame. On raconte que dans l'euphorie de la victoire, Oumar Diallo '' Birus'' aurait dit à Toumani Touré : « *Si tu ne vois pas d'inconvénients je prendrai la tête du conseil*[550]» et Toumani Touré de répondre : « *Dans ce cas tu seras obligé de faire un second coup d'Etat*.[551]» Dans ces conditions, les diverses arrestations ressemblent à une purge ''stalinienne'' de la part du chef de la transition pour assurer ses arrières. Ce d'autant plus que le 16 juillet, le chef du Comité de Transition de Salut du Peuple réagit vigoureusement. En effet, par « *l'ordonnance no 91-0113P-CTSP, 51 officiers de l'armée sont libérés du service militaire : 8 généraux dont Moussa Traoré, six colonels, neuf*

[546]Journal Officiel de la République du Mali, de juillet 1991, op. cit. , p.475.
[547]Cet officier était membre du Conseil de Réconciliation Nationale (CRN), qui avait été instauré au lendemain du putsch contre Moussa Traoré.
[548]Archives personnelles de M. Oumar Mariko : *listes de personnalités arrêtées dans le cadre de la tentative du coup d'Etat de juillet 1991.*
[549]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 au siège de son parti à 11h30.
[550]La rédaction ''la nuit où tout bascula, 25-26 mars 1991'', in *Echos spécial*, mars 1992, p.7.
[551]Idem,, p.7.

lieutenants-colonels, dix commandants. A ces officiers supérieurs, il faut ajouter vingt-neufs officiers subalternes dont vingt-un capitaines et huit lieutenants (…).[552]»

Sans oublier l'épineux problème Touareg qui secoue le nord du pays et qui prend des proportions inquiétantes en dépit des accords de Tamanrasset du 6 janvier 1991 entre le défunt pouvoir et la rébellion[553] et malgré les efforts de la transition pour rassurer les insurgés sur la continuité de l'Etat.

La situation déjà compliqué est aggravée par la tension perceptible entre les alliés de la coordination des démocrates, surtout entre l'ADEMA et le CNID. Conscients de leur mésentente, les deux alliés, à une semaine de la conférence nationale, organisent un sommet secret pour tenter de concilier leur position et faire front.[554] C'est un échec car les deux amis d'hier se séparent plus que jamais divisés, chacun ayant sa position et sa vision de l'avenir politique du pays. L'Alliance Démocratique du Mali, espère que sorte du forum populaire, un Mali nouveau associant tous le monde même ceux de l'UDPM, le défunt parti unique, tandis que le Congrès National d'Initiative Démocratique, bien que d'accord pour ce nouveau départ, refuse l'association avec leurs bourreaux d'hier. Cette divergence de point de vue, présage de chaudes empoignades entre les deux formations durant la conférence nationale et de rudes batailles lors des futures joutes électorales. Telle est grosso modo, la situation qui prévalait au Mali à la veille de cette rencontre très importante pour tout le pays.

Au Niger c'est la loi numéro 91-002 du 24 avril 1991 portant révision de la constitution du 24 avril 1989 qui convoque la conférence nationale qui se déroule du 29 juillet au 3 novembre 1991 comme au Mali dans un contexte plus que tendu du fait de la lutte entre l'opposition et le pouvoir et, d'autre part du problème Touareg qui ne cesse de faire des victimes au nord du pays, en dépit des appels au calme lancés par le pouvoir et par les chefs religieux et coutumiers. Ces derniers ayant même tenté sans succès une médiation entre les insurgés et le régime de Niamey.

Mais de façon générale c'est la mésentente entre le CCLD et le MNSD qui constitue la vraie difficulté qui alourdit l'atmosphère sociopolitique. La rupture est très profonde entre ces deux entités et chacune d'elle ne veut faire de concessions au risque de paraitre ''faiblard''.[555] Ce qui est en jeu, n'est donc plus ou moins une question d'honneur, de dignité et d'orgueil. Au contraire du Mali, le pouvoir nigérien qui n'a pas changé de main, contrôle

[552]Oumar Diarrah Cheick, op.cit., pp.106-109.
[553]Accord signé à la suite du sommet quadripartite ayant réunit l'Algérie, le Mali, le Niger et la Lybie.
[554]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 au siège de son parti à 11h30.
[555]Entretien avec M. Kaka Maïtawaya, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de l'USTN.

tout l'appareil Etatique. C'est pour l'empêcher d'y avoir recours que les démocrates ne lui laissent aucun répit. Outre cette épreuve de nerf, pour voir qui des deux craqueraient le premier, une autre bataille se joue à propos des quotas attribués à chaque camp. Pour le MNSD, les places attribuées par la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale sont discriminatoires et favorisent grandement ceux qui luttent pour l'effacer de la scène politique.

Pour une question d'équilibre et surtout de justice, il réclame une redistribution ou, à défaut, accorder des quotas aux organisations exclues du processus par le décret du 04 mai 1991. Les opposants que le statut quo arrange estiment qu'il n'est plus question de revenir sur ce problème de quota déjà réglé par la décision présidentielle déjà citée et par la CNPCN. Y revenir, c'est comme reprendre « *la conférence préparatoire, ce qui serait une perte de temps*.[556] »

Cette guerre de tranchée a été préjudiciable au calendrier recommandé par la sous-commission no 3 de la conférence préparatoire. En effet, la date du 15 juillet 1991 pour le début du grand débat oratoire ne peut être tenue. Il commence avec deux semaines de retard, c'est-à-dire le 29 juillet.

Trois questions vont être analysées successivement dans la suite : le financement des travaux de la conférence nationale, la mise en place des organes statutaires pour son déroulement et l'ambiance qui a prévalu pendant les travaux en commission et en plénière.

1- Le financement de la conférence nationale

Par financement, il faut entendre le coût de la conférence nationale. Il s'agit de montrer, comment les deux pays ont géré cet aspect très important du processus de renouveau tant souhaité par leur peuple.

Au Mali, la question du financement des assises a été confiée, après les travaux de la commission préparatoire, à un comité interministériel placé sous la présidence du ministre du plan et de la coopération internationale, Bakary Mariko, lequel est chargé de mobiliser tous les fonds et moyens nécessaires à la réussite de ces travaux. Bakary Mariko a carte blanche pour rechercher les fonds pour le succès de l'événement afin qu'il soit à la hauteur des espérances de tout le peuple.

[556]Entretien avec M. Kaka Maïtawaya, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de l'USTN.

La conférence préparatoire avait estimé que deux cent trois millions de francs CFA (203 millions),[557] suffiraient pour la bonne organisation des travaux au vu de la situation socioéconomique précaire dans lequel le pays était plongé. Pour une question de crédibilité, pour ne pas dire de transparence, le comité de gestion du financement avait établit un rapport détaillé des dépenses à effectuer en suivant les recommandations de la pré-conférence : *«Les fournitures et matériels 21.621.500FCFA, le transport et déplacement 40.500.00, les heures supplémentaires et primes de paniers 11.250.000, l'hébergement et la restauration 37.281.000, sécurité 29.656.250, l'énergie 7.000000, l'aménagement des lieux de la conférence 4.975.392, la santé 2.000000, l'animation culturel 675.000, la sonorisation et les besoins médiatiques 30.000000, les hôtesses 1.500.000, divers 9.650.000.*[558]» Soit 202.650.142 de FCFA arrondies à 203.0000000

Comme on le constate tout a été passé au peigne fin, sauf le montant des perdiems qui, en dépit des propositions des uns et des autres, et malgré les dispositions finales de la conférence préparatoire, suscite encore des mécontentements. Embarrassé par cette question, le comité ministériel juge de reporter sa résolution à plus tard.

Car la grande question à résoudre dans l'immédiat est comment se procurer les 203.0000000 de FCFA nécessaire à la tenue effective de la grande kermesse politique en sachant que le pays est au bord du gouffre économique à cause des dégâts énormes qui ont précédé la chute du régime en place.

Comment le pouvoir militaro-civils entend-t-il s'y prendre pour avoir cette somme ?

Le premier reflexe de certains membres influents du CTSP a été de faire pression sur les banques étrangères pour qu'elles ramènent au Mali les avoirs du couple Moussa Traoré. Mais c'est un processus très lent qui aurait retardé et même faussé le calendrier préétabli par le chef du CTSP. La solution étant inopérante, le comité du financement veut compter sur l'esprit patriotique du peuple malien. Et c'est par le biais de campagnes de sensibilisations sur les antennes de la Radiodiffusion Télévision Malienne (RTM), dans la presse écrite progouvernementale, L'Essor, et proche de l'opposition comme Les Echos, L'Aurore que Bakary Mariko fait du lobbying auprès de ses compatriotes.

L'Etat malien, le premier concerné, débourse la somme de 193.000000 FCFA grâce aux dons des partenaires extérieurs. Quant au peuple de manière spontanée, donne 9.777.600

[557] Archives de l'ADEMA : *budget prévisionnel de la conférence nationale du Mali*

[558] Archives personnelles de M. Yayé Mallé : *rapport détaillé des dépenses à effectuer lors de la conférence nationale.*

FCFA. Grâce aux actes de la conférence nationale, on a une idée précise des donateurs et de la nature des dons : *« Satom une société privée malienne un don en transport, en entretien photocopieuse et papier photocopie d'une valeur de 620.0000 FCFA, la RECOMA (Représentation Commerciale au Mali) des produits d'entretien d'une valeur de 200.000, SOMATRA (Société Malienne Transport) un chèque d'une valeur de 100.000, TRANSPA-MALI (Transformation Papier au Mali) des fournitures de bureau d'une valeur de 276.850, les ressortissants maliens au Togo 250.000, Broulaye Doumbia coordinateur de projet microréalisations à la coopération canadienne 25.000, groupement maliens des produits du CRUS 25.000, Banque Malienne Crédit et Dépôts (BMCD) 150.000, Sékou Séméga un commerçant import-export 300.000 et enfin une personne anonyme 750.*[559]» Comme on le voit, le comité interministériel a bénéficié de l'apport des Maliens vivant au pays et de ceux residant à l'étranger. Cet élan solidarité montre que ce peuple accorde un grand intérêt à l'avenir politique du pays.

Au Niger aussi un comité interministériel, sous la cogestion du ministre de l'économie et des finances, et du ministre du plan a été mis en place dans le courant du mois de juillet 1991. C'est donc ce duo qui devait mobiliser les ressources nécessaires au bon déroulement de la conférence nationale. Ici, la commission préparatoire a estimé à trois cent dix-neuf millions (319.000000)[560] la somme nécessaire pour couvrir tous les besoins des assises.

Mais, le pays étant asphyxié financièrement, un sous-groupe du comité de financement a été mandaté pour trouver les fonds en faisant preuve d'esprit d'initiative. Que faire ? Demander au peuple nigérien de faire parler sa fibre patriotique en mettant sa main à la poche ? Ou bien appeler l'extérieur au secours, en vue de mobiliser ne serait-ce qu'une partie de cette somme ?

Cette dernière alternative soulève quelques craintes, dans la mesure où les démocrates regroupés au sein du CCLD, avaient envahi la rue certes pour des raisons politiques, mais aussi pour dire non au fait que le pays fasse la courbette auprès des bailleurs de fonds en acceptant les Programmes d'Ajustement Structurel. En clair, non à l'endettement du pays par les politiques en laissant les innocents payer la note.

Ne sachant donc que faire, le comité entreprend une vaste campagne de sensibilisation, et d'explication pour dire que l'Etat ne peut couvrir à lui seul les charges de la tenue de la

[559] *Actes de la conférence nationale du Mali,* tenue du 29 juillet au 12 Août 1991, imprimerie nationale, Bamako, Août 1991, p.213.
[560] *Travaux de synthèse de la CNPCN, op.cit.,* p.96.

conférence nationale et appeler le peuple à la rescousse. Les dépenses envisagées se repartissent comme suit : « *Les perdiems 54.674.500 FCFA, pour le transport 6.988.800, la couverture médiatique 72.691.390, la couverture santé 3.57000.000, la location des salles 97.599.247, le secrétariat 19.500.000, impressions document final 35.000000, autres frais (personnes ressources et dus) 5.000000*.[561]» Soit 318.540.534 FCFA arrondies à 319.000000.

L'analyse du budget révèle que le volet sécurité n'est pas prévu. C'est que la commission préparatoire qui a élaboré ce budget a remis ce volet à plus tard une fois sur le terrain.

Face aux difficultés de trésorerie, deux Etats amis ont pris en charge le financement partiel des assises à titre gracieux. Il s'agit de l'Allemagne qui a donné 125.000000 de FCFA et de la France, l'ancien colonisateur qui a déboursé 25.000000 de FCFA,[562] soit 150.000000 FCFA au titre des dons.

Reste à mobiliser 169.000000 de FCFA pour lesquels l'Etat du Niger devait puiser dans ses maigres ressources disponibles pour les couvrir. Mais à la surprise générale, le peuple nigérien comme un seul homme, fait preuve « *d'une solidarité formidable, en dépit de la morosité économique*[563]», pour venir en appoint à leur gouvernement. Le montant de cette contribution populaire varie selon les informateurs entre 15 à 25 0000000 de FCFA.

Au total, pour le financement de leurs conférences nationales le Mali et le Niger ont mobilisé des ressources internes et bénéficiés des appuis financiers extérieurs. Le financement étant trouvé, les débats peuvent commencés maintenant en toute quiétude. Ils commencent par la mise en place des organes statutaires.

2- La mise en place des organes statutaires

Comme un rêve qui se réalise, la conférence nationale prend véritablement forme dans les deux pays au prix de plusieurs sacrifices, d'une longue lutte acharnée du peuple.

L'occasion est enfin donnée au peuple de vider sa rage, de dire haut et fort ce qu'il disait bas depuis plus de vingt ans voire trente ans. Et dans ces deux pays, personne ne veut se faire compter l'événement.

Au Mali, la situation est différente, car le pouvoir en place n'a rien à voir avec l'objet de la colère des populations ; l'UDPM n'étant plus aux affaires, il n'y a pas de régime à

[561]*Travaux de synthèse de la CNPCN, op.cit.*, p.97.
[562]Entretien avec M. Daoudda Rabbiou, chez lui à la maison le 19 janvier 2012 à 19 heures.
[563]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.

abattre. Mais comme consolation, les populations ont enfin l'occasion d'entendre d'anciens membres du parti unique. En effet, bien que vilipendés, certains intellectuels proches de Moussa Traoré, ont accepté avec courage et dignité de participer à cette rencontre, afin de « *dire leur part de vérité, car accusés de tous les péchés d'Israël*.[564]» Ils savent que ce sera difficile, mais il leur parait nécessaire d'y être pour se défendre et défendre leur parti.

La situation est différente au Niger. Le MNSD, l'ancien parti unique est en place et il est pour tous, le parti à abattre.

Telle est l'enjeu dans ces deux pays. Mais au-delà des intrigues, le vrai objectif qu'attend le peuple c'est le bilan de trente ans de gestion et la proposition des pistes nouvelles pour relancer la vie sociopolitique.

C'est donc conscients de l'importance de ces assises que les gouvernements maliens et nigériens mobilisent la presse audiovisuelle pour la couverture intégrale de la conférence nationale et acceptent que pour les analphabètes, les langues nationales soient être utilisées au cours des débats. Aussi de vastes campagnes de sensibilisations sont entreprises pour expliquer les enjeux du forum.

Comme préconisé par les conférences préparatoires, la conférence nationale commence par la mise en place des organes statutaires, gage du bon déroulement des travaux.

Au Mali l'ouverture de la conférence est placée sous la présidence d'Amadou Toumani Touré, président du CTSP et de la transition. Il avait à ses côtés les 25 membres composant le Comité de Transition de Salut du Peuple et le premier ministre Soumana Sacko.[565]

Le nombre de délégués estimé au départ à 575 participants avoisine à l'ouverture 1518. Comment gérer ce surplus énorme?

Cette situation imprévue plus ou moins maitrisée, les choses sérieuses peuvent enfin débuter par les deux allocutions au programme. Dans son discours d'ouverture, Amadou Toumani Touré donne comme principale raison de la tenue de la conférence nationale, « *(de) la lutte du peuple qui dans la nuit du 25 au 26 mars 1991, après plusieurs journées d'émeutes sanglantes, à réussi à se libérer de 23 ans de dictature*.[566]» Pour lui, c'est une conférence pour panser les plaies, favoriser l'unité et surtout la paix dans le pays, en particulier dans le nord Mali où les touaregs s'estimant délaissés et défavorisés ont pris les armes. Il termina ses propos en souhaitant que les travaux puissent se dérouler dans les meilleures conditions.

---

[564]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à 10h25 sur le campus de Bamako.
[565]Titre III, portant sur l'ouverture de la conférence nationale, article 18.
[566] *Actes de la conférence nationale du mali*, op.cit., p.7.

Le premier ministre de la transition, Ousmane Sacko, qui prend ensuite la parole fait le point de la marche de la nation, dont la cohésion est désormais rompue.

A la fin de ces deux allocutions, la commission de vérification des mandats présidée par le docteur Mamadou Sarr, avec comme rapporteur Halidou Touré note dans sa communication-bilan que son organe a distribué plus de 1086 badges,[567] dont il donne la clé de répartition : « *116 délégués pour les partis politiques, 95 pour les coordinations régionales et locales, 126 pour les cercles, 19 pour les communes, les membres du gouvernement 21 délégués et le CTSP 24, les ordres professionnels 52, les associations 396, les maliens de l'extérieur délégué par leur amicale 43, l'armée et la sécurité 17, les invités 30, quant à la presse nationale, elle en a eu droit 21, les ambassadeurs 18, les gouverneurs 8 et autres 143.*[568] »

C'est après cette communication qu'on passe à l'élection d'un bureau provisoire chargé de mettre en place les organes statutaires ; bureau placé sous l'autorité d'Amadou Toumani Touré. Les autres membres sont El hadj Bemba Soumaré, Djimé Diallo, Tall Fatou Souko, Kadiatou Issabré, Ibrahim Mohamed Cissé.[569] On procède aussi à la mise en place d'un bureau des scrutateurs[570] de la conférence nationale de cinq membres : Kadidia N'diaye, Samoura Kadidia Cissé, Salif Berthé, Mamadou Sangaré, Omar Maïga.

C'est le lendemain 30 juillet 1991 que les délégués mettent en place les quatre véritables organes de la conférence nationale, immédiatement après l'adoption du règlement intérieur. Le règlement intérieur proclame la souveraineté de la conférence nationale et le caractère exécutoire de ses décisions.[571]

Les structures statutaires de la conférence nationale sont conformes aux directives de la CNPCN. Leur nombre resté inchangé comprend dans l'ordre, l'Assemblée plénière, le présidium, les commissions spécialisées et le secrétariat.[572]

L'Assemblée plénière, comprend tous les participants présents.[573] Pour garantir la franchise des débats et éviter la langue de bois on prend la précaution de mettre les participants à l'abri

[567]Titre IV, portant sur le déroulement de la conférence nationale, article 19. Cette commission comprend 53 membres.
[568]*Actes de la conférence nationale*, *op.cit*., p.37.
[569]Selon l'article 9 du règlement intérieur, le bureau provisoire est composé du président de séance, de trois participants les plus âgés dont une femme, et des deux plus jeunes dont une femme. Il reste en place jusqu'à l'élection du présidium.
[570]Titre II, portant organisation et fonctionnement de la conférence nationale, article 10.
[571]Titre I, portant sur les généralités, les compétences et pouvoirs de la conférence nationale, article 1er.
[572]Titre II, op. cit. , article 2.
[573]Idem, article 3.

des représailles et des règlements de compte : « *Les participants à la conférence nationale ne peuvent être inquiétés ou poursuivis, pendant et après la conférence nationale pour les opinions qu'ils auront émises*.[574]».

L'Assemblée plénière est la cour délibérative du forum, elle est chargée de trancher les grandes questions soumises à l'ordre du jour de la conférence nationale et débattues au sein des différentes commissions ; c'est l'instance où sont tranchées en dernière instance, les questions relatives à la rédaction de la constitution, de la charte des partis politiques, du code électoral, et à l'examen de l'état de la nation.[575]

Après l'Assemblée plénière, est mis en place le présidium, le deuxième organe préconisé par la CNPCN. Le présidium, est en réalité le bureau de la conférence chargé du bon déroulement des travaux au quotidien. Son président, en vertu de l'article 7 du titre II, dispose de plusieurs prérogatives. Et à cet effet *« veille à l'application du règlement intérieur, au maintien de l'ordre et de la discipline, dirige les débats, prononce l'ouverture et la clôture des séances (…)*.[576]».

Le présidium est composé de « *dix membres de droit, dont sept sont élus parmi les participants.*[577]» La désignation de ses membres est laissée à l'appréciation du Comité de Transition pour le Salut du Peuple, l'organe de transition qui en est le maître d'œuvre. Le présidium est composé d'un président, de neuf vice-présidents, d'un rapporteur général et de deux adjoints.

Le président élu à l'unanimité de tous les participants est Toumani Touré, car il « *était le seul, au vu de sa popularité à pouvoir calmer les ardeurs des un et des autres*.[578]». Le bureau qu'il dirige est composé de neuf vice-présidents, présentées ici par ordre d'importance: Madina Ly Tall (représentants des maliens de l'extérieur) ; Victor Ly (représentant des maliens de l'extérieur) ; Mgr Julien Marie Sidibé (représentant de l'église) ; Sall Binta (ADVR) ; Younous Ag Youba (MPA) ; Noupouno Diarra (représentant la chambre d'agriculture) ; Mbamou Diarra (représentant le barreau), Modibo Diakité (CTSP) ; et Boissé Traoré (CTSP).[579] La mise en place du bureau du présidium par l'organe provisoire et des cinq scrutateurs, marque le démarrage effectif des travaux. C'est pourquoi, Gaoussou Drabo,

[574]Titre II, article 5.
[575] Titre I, article 1er de l'acte fondamental du 31 mars 1991.
[576]*Actes de la conférence nationale*, *op.cit*, p.32.
[577]Titre II, op. cit. , article 6.
[578]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison à Bamako le 03 décembre 2011 à 15heures.
[579]Titre II, op. cit. , article 8.

directeur de publication du quotidien national L'Essor, écrit en couverture du journal en août 1991 : *« Les arbitres sont là*.[580]»

Le bureau du présidium est composé d'hommes et de femmes biens connus au Mali pour leur engagement en faveur de la démocratie : « *(…) Deux figures intellectuelles emblématiques pour leur opposition de toujours au régime de Moussa Traoré (Mme Ly et Victor Ly), une personnalité dont la tragédie personnelle et dont l'engagement pour la justice à rendre aux victimes de janvier et de mars sont connus de tous (Mme sy), du représentant du clergé dont la modération n'a jamais influé sur la franchise de ses jugements (Mgr Sidibé) (…) Le présidium reflète une conjonction de luttes passées, de problèmes présents et des combats qu'il faudra obligatoirement remporter pour l'entrée de la troisième République dans l'histoire*.[581]»

La composition du bureau montre en fait que le Mali a besoin de tout le monde pour amorcer son nouveau départ, surtout qu'on y trouve Sall Binta Ba, une victime de la répression du mois de mars 1991.[582] Le présidium a été élu en même temps que les rapporteurs.

Le troisième organe statutaire, le secrétariat général est installé le 1er août 1991, selon l'ordre préétabli. Le secrétaire général est placé sous l'autorité du rapporteur général. Ses attributions sont précisées par l'article 17 du titre II. Ce sont, entre autres, la rédaction des procès verbaux, la reproduction, la distribution des documents de la conférence. En clair, c'est la cheville ouvrière des assises, sa mémoire en quelque sorte. Le secrétariat général est dirigé par Itji Idrissa Mariko, avec comme rapporteur général Abdoulaye Charles Danioko, qui a pour adjoints Lalla Ben Barka et Balla Cissé.[583]

Les quatre commissions prévues par la conférence préparatoire sont installées le même jour que le secrétariat général.[584]

Et pour être efficace, les différentes commissions sont autorisées à créer des sous-commissions et à faire appel à toutes les compétences qu'elles jugent utiles.[585] Chaque

[580]*L'Essor,* no 12.028, août 1991.
[581]Gauoussou Drabo, ''L'avenir politique au Mali : Les choses sérieuses ont fini par commencer'', *loc.cit*., p.3.
[582]Elle était l'un des responsables de l'Association des Victimes de la Répression (AVDR), qui regroupait les rescapés des tragédies de janvier et mars 1991.
[583]Actes de la conférence nationale du Mali, op. cit. , p.46.
[584]Selon le Titre II, en son article 14, la conférence nationale met en place quatre commissions de travail : la commission constitutionnelle, la commission code électorale, la commission charte des partis et la commission état de la nation.
[585]Idem, article 16.

commission, selon l'article 15 du titre II, est dirigée par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un rapporteur et d'un secrétaire.

Cyr Mathieu Samaké préside la commission constitutionnelle, son adjoint est le commandant Siaka Sangaré, son rapporteur, Mamadou Cherif Haidara et son secrétaire, Sory Ibrahima Diarra.

La commission code électoral, est présidée par Aboubakar Gassama ; Amadou Cissé ; en est le vice-président, Pascal Baba Coulibaly ; le rapporteur et Abdramane Dicko ; le secrétaire.

La composition de troisième commission, intitulée charte des partis se présente de la manière suivante : Younous Hamèye Dicko, président ; Bintou Sanankoua, vice-présidente; rapporteur Mamadou Koutia Diawara, et secrétaire Ibrahima Ly.

Enfin la quatrième et dernière commission, l'état de la nation, est présidée par Oumar Baba Diarra, avec comme vice-président, Cherif Cissé ; rapporteur, Cheick Samaké et secrétaire, Yaya Karambé.

Au total, la mise en place de ces différents organes, montre que le Mali nouveau souhaité par tous est vraiment en gestation. C'est conscient de ces attentes tant au Mali qu'en Afrique que Mady Diabaté, ingénieur hydrologue à la DSVA à Bamako, adresse une longue lettre dans laquelle il remet le sort du peuple malien entre les mains des délégués à la conférence nationale dont voici un extrait : «*Frère de la campagne ! Tu as été désigné parmi les tiens pour venir défendre leur cause au grand rassemblement de l'espoir. Loin d'être un privilège, ton cadeau semble empoisonné (...)*

Frère de la ville ! Penses-tu y trouver la fin de tes cauchemars ? Il n'y a pas de richesse à partager à la conférence nationale (…)

Toi le commerçant, tu rencontreras sur ton chemin de tous les jours ceux que tu connais mieux que moi.

Cher frère fonctionnaire ou pensionnaire prématuré, tu continueras à prendre le reliquat de ton salaire, l'essentiel ayant servi à payer les bons de services de ta coopérative (…)

Aujourd'hui, le peuple risque de ne plus comprendre notre langage (…) Il ne comprend qu'un seul langage : du travail pour ses enfants, de l'argent pour ses besoins, la science pour son développement présent et futur, la culture pour son émancipation, la paix pour la

réconciliation des cœurs. Voilà tout ce que vous devez retenir pour le succès de nos assises (…).[586]»

La lettre résume les attentes des maliens :

-la conférence nationale est accueillie comme le rendez-vous de l'espoir ;

-c'est une tâche bénévole qui requiert une grande responsabilité ;

-elle doit combler les vraies attentes du peuple : le plein emploi pour la jeunesse, le bien-être individuel, des solutions pour le développement économique nationale et culturelle, la paix et la réconciliation des maliens.

Au Niger, la conférence nationale a failli débuter par un drame. En effet, à deux jours de l'ouverture de la conférence, Niamey se réveille le samedi 27 juillet avec une nouvelle triste, le toit du bâtiment du palais des Congrès qui doit abriter les travaux s'est écroulé. La stupeur est grande à travers tout le pays. Les superstitieux y voient un mauvais présage. Les travaux de la conférence sont transférés précipitamment au palais des sports, près du stade Seyni Kountché.

Mais ce drame évité de justesse n'émousse ni l'ardeur des nigériens, ni l'enthousiasme des délégués. Vieillards, adultes, et jeunes, qui ne veulent manquer pour rien au monde cet événement spécial et crucial pour le pays, se déplacent en masse vers le nouveau site choisi. En effet, « *en ce jour du 29 juillet 1991, les représentants et les délégués de toutes les forces vives de la nation sont réunis au palais des sports (…). Chacun est venu se faire entendre au nom d'une formation, d'une corporation, d'un corps constitué, d'un corps d'Etat, d'une association, d'un syndicat ou toutes forces organisées. Les uns sont venus en accusateurs, et les autres, bon gré, malgré, en accusés.*[587]»

L'enjeu est de taille, la tension qui entoure ce forum est vive à preuve, la tentative de sabotage de la commission nationale préparatoire par le MNSD. Face à cette ambiance de tous les dangers, le peuple attend impatiemment le discours du chef de l'Etat qui, à la surprise générale, se veut rassurant et conciliant. En effet, à travers un long discours, il appelle au rassemblement et promet d'accepter sans condition les institutions qui sortiront de la conférence nationale : « (…) *J'ai donc conscience qu'elle se proclamera souveraine, qu'elle mettra en place des institutions provisoires de la période transitoire, qu'un Haut Conseil de la République sera installé et qu'un premier ministre sera désigné à l'issue des travaux pour*

[586]Mady Diabaté, Ingénieur hydrologue, DSVA-Bamako ''Lettre aux délégués de la conférence nationale, le peuple attend des résultats concrets'', in *L'Essor,* n° 12.033, Août 1991, p.5.
[587]Abdoulaye Souley, ''Les dés sont jetés'', in *Haské*, n° 16, août 1991, p.8.

mettre en œuvre le programme décidé en commun (…) soyez assurés que je n'y ferai pas d'obstacle, car on arrête pas le courant de l'histoire.[588]» Le président est conscient que ces institutions sont l'émanation de tout le corps social pour un objectif commun, la mise en œuvre du programme consensuel.

Ce discours intervient après celui de Rabbiou Daouda président de la CNPCN et président de la séance d'ouverture qui retrace le chemin parcouru et les attentes du peuple : « *L'ouverture des travaux de la commission préparatoire à la conférence nationale, le 13 mai 1991, a marquée une étape décisive dans la vie politique du Niger, puisqu'elle exprime la volonté des forces vives de la nation d'établir un nouvel ordre politique et social (…) C'est cette volonté qui se matérialise aujourd'hui avec l'ouverture de la conférence nationale*(…).[589]»

Après cette étape protocolaire qui ouvre officiellement les travaux, il est question de passer à la phase pratique qui commence par la mise en place des organes statutaires. La vérification des mandats permit de recenser les 1204 délégués arrêtés par la CNPCN.[590] Cette opération terminée, on passe à l'élection du bureau provisoire devant mettre en place les organes statutaires.[591] Ce bureau de sept membres est présidé par Mamadou Yaro. Ses deux adjoints directs sont Ali Bondieré et Mohamed Moussa. Khalid Ikhiri, en est le rapporteur, Abdoulkarim Ali Lansari, Ousmane Oumarou et Habibou Moctar figurent comme membres.[592]

La commission préparatoire a recommandé en son article 2, chapitre 1, du titre II, cinq organes statutaires : l'Assemblée plénière, le présidium, le service d'ordre et de discipline, les commissions techniques et les commissions spécialisées.

Mais à la différence du Mali où les délégués ont suivi à la lettre les recommandations de leur commission préparatoire, au Niger face aux réalités du terrain, les délégués ont ajouté deux autres organes : le bureau de vote et le secrétariat. Ce qui fait passer le nombre de ces structures statutaires à sept.

---

[588]Archives de l'ORTN (télé Sahel) : *discours d'ouverture du président Ali Saïbou, président de la République du Niger lors de la conférence nationale, le 29 juillet 1991*, casier année 1991.

[589]Idem : *allocution de M. Daouda Rabbiou, président de la commission nationale préparatoire, présidence de la séance d'ouverture de la conférence nationa*le, casier année 1991.

[590]Acte II de la conférence nationale, titre III du déroulement des travaux de la conférence, chapitre I, article 27. La commission vérification des mandats comprenait 25 membres.

[591]Acte de la CNPCN, acte II, titre II portant sur l'organisation et le fonctionnement de la conférence nationale, chapitre I.

[592]*Travaux de synthèse de la conférence nationale*, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, volume I, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, p.220.

L'Assemblée plénière est une sorte de parlement comprenant l'ensemble des participants, selon l'article 3, du titre II, acte II portant règlement intérieur de la conférence nationale. De façon concrète, la plénière regroupe tous les invités nationaux et étrangers conviés à ce grand débat oratoire, partis politiques, pouvoir (Cour suprême, gouvernement, Assemblée nationale, Conseil National de Développement), syndicats des travailleurs affilés ou non à l'USTN et syndicats patronaux, et l'USN (…).[593] C'est le lieu de préciser qu'il y a trois catégories de participants. La première catégorie comprend ceux qu'on peut appeler les privilégiés parce qu'ils ont voix délibérative. Ce sont les délégués de la centrale, des scolaires, des syndicats patronaux, des syndicats non affiliés, des partis politiques et des associations nationales. La seconde est celle des observateurs, qui peuvent intervenir dans les débats, mais qui sont exclus du vote. Ce sont les anciens ministres, les anciens ambassadeurs du Niger, les anciens membres du CMS, les FAN et paramilitaires… La troisième rassemble les personnes ressources ou experts dont l'avis est nécessaire pour éclairer les délégués sur des aspects des points en débat.[594]

Selon l'article 6 du titre II, section I, la plénière peut se subdiviser en autant de commissions qu'elle juge utile. Par ailleurs, comme au Mali et en vue d'obtenir des informations crédibles émanant de personnes non stressées et libres de toute pression, la CNPCN a préconisé « *qu'en aucun cas, les participants ne pourront être inquiétés ni poursuivis, pendant et après la conférence nationale, pour les opinions émises (*…).[595]»

Le bureau de vote, selon l'article 18 du titre IV, est composé de sept membres choisis parmi les participants à la conférence. Il met en place le présidium et supervise toutes les élections de ce forum populaire. Ses membres, une fois installé, s'attèlent à l'installation du présidium, l'instance suprême de la conférence. En effet, le présidium, selon l'article 7 du titre II, section II, veille à l'application intégrale des décisions prises en commission. Il est composé de neuf membres placés sous l'autorité d'un président dont l'élection est soumise à des critères rigoureux : « (…) *Jouir d'une bonne santé physique et morale ; avoir une bonne intégrité morale ; disposé d'une ouverture d'esprit ; être animé d'un esprit d'impartialité* (…).[596]» Ces balises, s'expliquent par le fait que le président du présidium est l'épine dorsale des assises. C'est lui qui ouvre, suspend, et clôture les séances ; donne et retire la parole aux

[593]Actes de la CNPCN, acte II, titre II portant sur l'organisation et le fonctionnement de la conférence nationale, chapitre I, article 3.
[594]*Travaux de synthèse de la conférence nationale*, *op.cit*, P.56.
[595]Article 5, du titre II, chapitre 2, de l'acte de la CNPCN.
[596]*Journal officiel de la République du Niger*, spécial numéro 2, 1er août 1991, p.3.

intervenants, recherche le consensus, le cas échéant en mettant aux voix les questions délicates en discussions.[597]

Ainsi, des sept candidats à ce poste, c'est le professeur André Salifou, enseignant à la faculté d'histoire de l'université de Niamey, qui est élu, une victoire, saluée par tous, car André Salifou est un homme de devoir. En effet de lui, Ibricheck, le journaliste vedette du quotidien de l'opposition Haské, écrit cette adresse aimable : « *C'est un homme plein d'humilité, qui va pratiquement conduire la destinée de note pays pendant la quarantaine de jours que va durer la conférence nationale. Quarante neuf ans (49), historien de formation, le président du présidium, André Salifou du fait du nouveau rapport de forces qui prévaut chez nous et qui donne le primat de la légitimité sur la légalité vient d'être investi de pouvoirs importants*.[598]»

André Salifou dirige une équipe[599] comprenant Allazy Soumaila, son premier vice-président ; Albert Wright son second vice-président ; Sabo Sandou le rapporteur général secondé par Oumane Chaibou dit pélé, premier adjoint et Mahamane Fassouma, deuxième adjoint. Selon l'article 13 du titre II, le rapporteur général est le porte-parole des assises et le coordonateur du secrétariat.

Le poste de trésorier général est l'affaire d'Iro Aichatou assistée d'Habib Moctar et Mondy Mohamed.[600] Les postes de commissaires sont attribués à Fatoumata Marcel et Ila Mariama, deux personnalités élues selon l'article 9 de la section II par l'Assemblée plénière.

Le secrétariat de la conférence est placé conformément à l'article 15 de l'acte II, section III de la conférence nationale, sous l'autorité du présidium.[601] Le secrétariat comprend, selon l'article 16, vingt membres choisis parmi les délégués de l'USN, l'USTN, des syndicats patronaux, de pouvoir, des ONG, et des syndicats non affiliés.

Le rôle du secrétariat est de noter les interventions afin d'en faire le point au présidium. Il aide aussi les rapporteurs généraux dans l'élaboration du rapport général des assises (…).[602] Le secrétariat général à une section technique de 32 membres. Un de ses démembrements défini par l'article 17 fort de vingt membres est chargé de la rédaction. Son service de

[597]Article 3, du règlement intérieur de la conférence nationale.
[598]Ibricheck, ''André président'', in *Haské*, n° 17, août 1991, p.1.
[599]Les deux vice-présidents qui le secondent sont élus par l'Assemblée plénière, selon l'article 11 de La section II, portant sur le présidium, en respectant les mêmes critères que le président de leur organe.
[600]Selon l'article 8 de la section II, les membres du présidium sont élus individuellement par l'Assemblée plénière.
[601]*Journal Officiel de la République du Niger*, spécial numéro 2, août 1991, p.3.
[602]Actes de la CNPCN, règlement intérieur de la conférence nationale, acte II, titre II portant sur l'organisation et le fonctionnement de la conférence nationale, section III, article 14.

coordination, une sorte de secrétaire de haut niveau est une équipe de dix secrétaires, trois archivistes, quatre agents reprographes…

Le service d'ordre est mis en place conformément à l'article 18 du titre V de même que les commissions techniques, au terme de l'article 19 du même titre. Les commissions techniques travaillent selon l'article 21 du titre VI sous la supervision du présidium. Les plus importantes sont les commissions chargées de la santé, de la sécurité, du protocole, de la presse, des finances etc.…

Les commissions spécialisées instituées par la section VII en son article 22 au nombre de sept sont les structures de base de travail de la conférence nationale. Ce sont les commissions : politique, économique, socioculturel, crimes et abus politique, éducation, développement rural, et communication.

Leurs décisions ne sont pas exécutoires, elles ne font que des propositions à l'Assemblée plénière seule habilité à les rendre exécutoire ou pas. La commission dont les conclusions sont les plus attendues est la commission *crimes et abus politique, économiques, socioculturels et autres.* D'autant que le pays attend que la lumière soit faite sur les crimes politiques survenus entre 1960 et 1991, des explications sur la disparition des fonds au sommet de l'Etat. Il s'agit du « *détournement de 60 milliards à la BDRN, de 900 millions prévus pour la construction d'un hôpital dans le quartier de Lazaret par le colonel à* la *retraite Beidani Mamadou, ancien ministre de la fonction publique, du travail et des finances, associé à l'ancien D.G de la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS) Nomaou Djibra et du cabinet AUBA*[603]»

Pour plus d'efficacité, ces commissions spécialisées sont autorisées par l'article 23 du titre VII à créer selon leurs besoins des sous-commissions. Les commissions spécialisées et leurs sous-commissions selon l'article 24 du même titre, sont dirigées par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, de deux rapporteurs et d'un secrétaire.

C'est cet ensemble complexe de structures qui a facilité les travaux de la conférence nationale au Mali et au Niger.

3- Les travaux en commission et en plénière

C'est une étape très importante des deux conférences nationales, car c'est de ces discussions que doivent sortir les résolutions attendues par les peuples maliens et nigériens. Il

[603]Ibricheck ''Scandale financier au sommet de l'Etat'', in *Haské*, n° 16, août 1991, pp.7-8.

importe donc de montrer dans quel état d'esprit les débats ont été menés dans les différentes commissions et en plénière.

Au Mali, Amadou Toumani Touré portant la triple casquette de responsable du CTSP, du gouvernement et du présidium, avait prévenu avant l'ouverture des travaux que : *«Le travail en commission tout comme celui en plénière, n'est pas l'occasion de palabres inutiles. Il doit au contraire permettre à travers des discussions franches, l'élaboration de textes qui doivent conduire le pays dans le concert des Etats démocratiques.* [604]» Cette déclaration qui trace la conduite à tenir prend appui sur l'article 29 du règlement intérieur qui ne tolère aucun débordement inutile et prévoit des sanctions à l'encontre des perturbateurs : « *Tout participant à la conférence nationale est tenu pour le bon déroulement des travaux, de se conformer aux prescriptions du règlement intérieur. Tout refus d'obtempérer, tout acte de perturbation ou toute obstruction peut entrainer suivant les cas : le rappel à l'ordre (…), l'expulsion définitive des lieux de la conférence. Ces sanctions sont prononcées par le président (…).*[605]»

Cette fermeté de Toumani Touré gage du bon déroulement confirme tout le bien que le peuple pense de lui ; l'homme du consensus et surtout homme de rigueur.

Les débats de l'Assemblée plénière sont retransmis en direct par la voix des ondes : radio et télévision sauf avis contraire de la conférence nationale conformément à l'article 32 du titre VI.

Selon le programme préétabli et accepté par tous, les travaux en commissions précédent ceux de la plénière. Il s'agit donc de rendre compte préalablement des travaux en commissions qui au Mali se sont déroulés en deux phases. Trois commissions : constitution, code électoral et charte des partis, ont travaillé du jeudi 1er au lundi 5 août 1991. En raison de l'importance des débats dans ces commissions, les travaux de la commission état de la nation ont été différés et programmés du vendredi 9 au samedi 10 août 1991.

La commission constitution au cours de ces travaux propose : le maintien d'un régime présidentiel fort. Cette proposition n'a fait l'objet d'aucune contestation.

En revanche le préambule de la constitution a donné lieu à un débat houleux ponctués d'écarts de langage et les rares délégués de l'UDPM qui veulent jouer la conciliation, « *hués*

[604]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 9h.

[605]Actes de la Conférence Nationale, règlement intérieur de la conférence nationale, acte II, titre II portant sur l'organisation et le fonctionnement de la conférence nationale, section III, article 29.

et traités d'assassins.[606]» Cette chaude empoignade s'explique par le fait que la constitution, est le corps de grands principes qui veillent au devenir d'un Etat ; c'est l'ensemble des lois fondamentales qui orientent la vie de la Nation.[607] Les débats sur l'avant-projet, ont mis au prise deux groupes farouchement opposés. Pour le premier groupe, le préambule pour être en conformité avec ce qui s'est passé dans le pays, doit mentionner tous les événements tragiques que le pays a connus de l'indépendance aux massacres de mars 1991.
Pour le second groupe, l'amorce d'une réconciliation vraie et sans rancœur, doit faire table rase du passé. Les deux camps ont bloqué les travaux de la commission pendant des heures.[608]

Les maliens de l'étranger critiquent de leur côté l'avant-projet de la loi fondamentale, qui ne fait aucun cas de leur existence, comme si « *le pays se résumait à ceux de l'intérieur*.[609]» Ils fondent leur revendication sur le fait qu'à l'instar de leurs frères et sœurs restés au pays, ils ont eux-aussi souffert. Ils décident par conséquent que la nouvelle loi leur accorde aussi une place de choix.

N'ayant pu aboutir à un consensus, la commission renvoie ces trois camps à la plénière pour les départager. Cette solution a permis la poursuite des travaux. Le second point d'accord est la séparation des trois pouvoirs, l'exécutif, le législatif et le judiciaire. La commission a particulièrement insisté sur l'indépendance réelle des juges afin de leur permettre de faire leur travail en toute souveraineté.

Quant à la commission ''code électoral'', elle a commencé ses travaux par de vives altercations du fait de la mésentente entre les nouveaux poids lourds de la scène politique malienne, le CNID, l'ADEMA, et l'US-RDA et les autre partis appelés les Petits et Moyens Partis ''PMP''. Pour les PMP, le projet de loi qui prévoit un scrutin majoritaire à deux tours pour les législatives à venir, n'est pas démocratique ; ils proposent un scrutin proportionnel qui donne une chance équitable à toutes les formations politiques sans distinction. Ils n'ont pas tort, car si le principe préconisé par l'avant-projet passe, ce sera la porte ouverte à une razzia des grands partis politiques. L'ADEMA soutient l'idée de la proportionnelle chère aux

[606]Entretien avec le Pr Jean-Bosco Konaré, sur la ''colline du savoir'' le 15 novembre 2011 à 10h25.
[607]Pour les constitutionalistes, la constitution se définie sous deux formes :
-la définition matérielle qui la présente comme l'ensemble des règles quelque soient leurs natures ou leurs formes relatives aux principaux organes de l'Etat, à leurs désignations, leurs compétences et leurs fonctionnements.
-Quant à la définition formelle, elle présente la constitution comme un document écrit élaboré le plus souvent et révisé toujours selon une procédure spéciale. Ici, la constitution contient des règles de valeurs supérieures à toutes les autres normes de l'ordre interne. Ce qui fait d'elle un texte solennel.
[608]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[609]Entretien avec M. Diallo Aliou Nohoun, chez lui à la maison le 06 décembre 2011 à 9heures.

petits partis avant de faire volte-face pour rejoindre les deux autres poids lourds, le CNID et l'US-RDA appuyés par la puissante organisation des scolaires.

L'autre point de discorde est l'article 45 qui fait du ministère de l'administration territoriale l'épicentre des élections au Mali : « *C'est le ministère de l'administration qui fixe les modalités d'utilisation de la radio et de la télévision pendant la campagne*.[610]» En terme plus claire, ce département ministériel est le maître d'œuvre des élections à venir.

D'où l'intense discussion entre délégués, chacun ayant ses arguments. La majorité des délégués trouve anormal de confier le processus électoral à venir à ce ministère. Elle préconise en lieu et place une structure indépendante.

Pour les autres, la proposition peut-être accepté dans l'immédiat quitte à amender l'article à polémique pour d'autres élections.

Le second point d'achoppement, est l'article 37 qui admet les ressortissants de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest et d'autres du continent résidant au Mali dans le jeu politique malien : droit de vote et éligibilité. C'est le tollé général. Ce point de controverse est renvoyé en plénière.

Troisième point de discorde entre les ''grands partis'' et les ''petits'', la caution de 5 millions fixée pour la futur présidentielle. Ce montant qui a l'aval des trois grands partis maliens : ADEMA, CNID et l'US-RDA est contesté par les partis moins nantis qui proposent « *qu'elle soit ramenée à deux millions de FCFA*.[611]» Cet autre point est renvoyé en plénière.

Les travaux de la commission '' la charte des partis'', ont connu la même animation.

Un préalable est posé des l'ouverture des travaux concernant l'âge minimum de 18 ans requis pour créer un parti politique. Un délégué proche de l'US-RDA, dans un accès de colère s'écrit : « Sans *faire une insulte aux jeunes, ce n'est pas sérieux de la part de celui qui a voulu qu'à cet âge, qu'on soit responsable d'un parti politique*.[612]» Cette idée est partagée par beaucoup de délégués. Mais par crainte d'une réaction vive des jeunes et particulièrement des scolaires, ils se taisent. Heureusement, l'AEEM, l'organisation des scolaires, est aussi contre cet âge minimum. Après cette entrée en matière, le vrai point chaud a été le dossier des militaires et des magistrats. Peuvent-ils ou pas militer dans les partis politiques ? Les discussions ont été âpres entre défenseurs du droit de militer et adversaires.

---

[610]Archives du ministère malien chargé des relations avec les institutions : *dispositions électorales faisant du ministère de l'administration territoriale, le maître des élections générales post-conférence nationale, documents année 1992.*

[611]Gaoussou Drabo, ''L'avenir politique au Mali, l'horizon se bouche pour les PMP'', in *L'Essor,* n° 12.033, août 1991, p.3.

[612]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.

Du fait des propos injurieux qui fusaient de partout, le président de la commission Younouss Hamèye Dicko, suspend la séance. Après d'intenses négociations en coulisse pour rapprocher les positions, les débats reprennent sur la base de l'accord sur la neutralité des militaires dans le débat politique. Les discussions doivent se poursuivre sur le cas des magistrats. Après de multiples tractations, la commission arrête que les hommes de loi comme les militaires doivent être tenu à l'écart de la vie politique, car « *au nom de l'indépendance et du devoir de réserve de la justice, ils n'ont pas le droit de militer dans des partis politiques.*[613]» C'est la victoire des délégués proches de la Coordination qui accuse les juristes, de n'avoir pu se départir de leur manteau de militant UDPM, durant tout le règne de Moussa Traoré.

A travers leur refus, ils veulent dépolitiser cette corporation pour éviter pareille situation dans le Mali nouveau. Ils espèrent ainsi que sans aucun lien avec les partis politiques, les magistrats pourront dire le droit en toute indépendance.

Les discussions prennent un autre virage dangereux avec la colère des musulmans, à cause de l'article 44 qui interdit les partis politiques à base religieuses. En effet, selon l'alinéa 3 de l'article 44 : « *Aucun parti ne peut se constituer et s'organiser sur une base ethnique, religieuse, linguistique, régionaliste* (…).[614]» C'est que les participants dans leur grande majorité, craignent la reproduction au Mali du cas algérien avec le Front Islamique du Salut (FIS) qui connait une percée politique. Ils soutiennent aussi cette disposition, car en Mauritanie, pays fortement islamisé, les partis religieux y ont été interdits.[615]

Pour les chrétiens, par la voix de Mgr Julien Sidibé, tout citoyen croyant est un homme politique, il faut alors revoir la dispisition. Sauf les musulmans qui réagissent violement qualifiant cette disposition d'anti-démocratique. Du fait de la vive tension, la question est ramenée à la plénière.

La dernière commission ''état de la nation'' fait le plein de délégués et de curieux, chacun voulant suivre l'événement en direct à cause de l'acuité des questions à débattre. Compte tenu de l'attente du peuple malien au vu des questions en débat il a été crée cinq sous-groupes de réflexion : monde rural ; politique et institutions ; économie et affaires socioculturelles et sportives ; habitat, jeunesse et emploi ; crimes, abus politiques et problème du nord.

[613]Gaoussou Drabo, ''L'avenir politique au Mali, la nuit des mal aimés'', in *L'Essor,* n° 12.032, août 1991, p.3.
[614]Ali Niakate, '' Charte des partis, statuquo autour de l'article 44'', in *L'Essor,* n° 12.032, août 1991, p.3.
[615]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.

En raison de la tension qui entoure cette dernière sous-commission, et pour éviter tout débordement, Amadou Toumani Touré a été on ne peut plus clair sur la mission de cette commission '' crimes, abus politiques et problème du nord : « *Elle n'est ni un tribunal, ni une commission d'enquête, encore moins un organe d'exécution de quelques décisions que ce soit.*[616]»

Les premiers à engager les hostilités sont les ruraux qui s'estiment victimes d'abus de la part des bureaucrates, qui « *au nom du président, du ministre (qui) demandent à taxer les vélos, les charrettes(*…).[617]» Leur décision est sans appel, la volonté de ne plus jamais faire confiance aux fonctionnaires. Mais leur grande colère contre l'Etat est la mauvaise application du code foncier responsable de conflits permanents entre paysans, agriculteurs, pêcheurs et éleveurs.

Quand vient le tour des scolaires de se faire entendre, ils font état de leur déception vis-à-vis de l'Etat qui a relégué l'éducation au second plan ; qui ne s'occupe pas des blessés de la période chaude contre Moussa Traoré. Ils veulent du concret et cela passe « *par la satisfaction au plus vite de leur mémorandum qui concerne à la fois le monde scolaire interne et externe.*[618]»

Quant aux scolaires de l'étranger tout en se reconnaissant dans les revendications de l'AEEM, par la voix de leur représentant, Talla Sangaré, exigent que leurs « *problèmes soient immédiatement pris en compte par la conférence nationale*.[619]»

C'est l'entrée en matière, car la tension monte d'un cran avec le problème délicat du Nord marqué par la rébellion Touareg. Comme il fallait s'y attendre, la division que le CTSP voulait éviter refait surface avec l'opposition entre délégués du sud et ceux du Tawariq. Ce sont les représentants des insurgés qui ouvrent les hostilités démontrant leur détermination à défendre leur cause. A preuve, leurs deux émissaires parlent d'une même voix. En effet, Ahmed Ag Sidi du Mouvement Patriotique de l'Azaouad (MPA), soutient qu'aucune négociations ne peut aboutir car « *le MPA ne cédera devant aucune menace ni intérieure, ni extérieure*[620]», de ce fait il faut discuter en ôtant l'idée de guerre.

Cheick Ag Baye le représentant du Front de Libération de l'Azaouad (FLA), l'autre mouvement rebelle ne dit pas le contraire : « *On ne peut rien contre un peuple déterminé,*

[616]Ali Niakate, ''La nation dans tous ces états'', in *L'Essor,* no 12.036, août 1991, p.3.
[617]Mohamed Dicko, ''Nous sommes des sans voix et nous le resterons'', in *L'Essor,* no 12.031, août 1991, p.4.
[618]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[619]Mohamed Dicko, ''Les étudiants à l'étranger exigent un traitement égalitaire'', in *L'Essor,* n° 12.031, août 1991, p.4.
[620]Mohamed Yattara, ''Problème du nord, l'introuvable solution'', in *L'Essor* n° 12.032, août 1991, p.3.

rappelez-vous les Juifs contre les Nazis, les Vietnamiens contre les Américains (…).[621]» Comme solution, ils demandent tous les deux l'application du statut particulier obtenu aux accords de Tamanrasset en janvier 1991. Une solution qui soulève dans la salle la colère des sudistes. Docteur Mariam Maïga, une déléguée sudiste parle d'une « *tentative de déstabilisation de l'unité Malienne*.[622]» Ces positions tranchées montrent que, le problème Touareg est plus que délicat. Les nordistes se sentent délaissés et les sudistes, en danger au vu du comportement de ces derniers. C'est donc sans surprise que ce dossier a été renvoyé à la plénière.

Toutefois, c'est la sous-commission ''spéciales crimes de sang'' qui a volé la vedette aux autres sous-commissions. La forte tension constatée lors des débats est liée à la délicatesse des questions abordées.

L'AEEM et les représentants de l'Association des Victimes de la Répression (ADVR) dirigé par Cheick Samaké, dans leur soif de justice demandent l'instauration d'un tribunal à la ''Nuremberg'' pour juger Moussa Traoré et ses complices. La présence de certains cadres de l'UDPM provoque des cris de colère et des injures de la plupart des autres participants, qui en les voyant disent de manière ironique : « *L'air pue encore le sang*.[623]»

Ce sont les scolaires et les victimes de la cruauté du président déchu, Moussa Traoré, qui orientent pratiquement les débats de de cette sous-commission. D'où sa réputation de lieu « *où il se passe quelque chose*.[624]»

Après les disputes dans les commissions, la plénière prend le relais pour la grande palabre finale en tant qu'instance suprême habilitée à trancher les débats conformément aux articles 27 et 28 du titre IV du règlement intérieur qui lui réservent la lourde charge d'entériner ou non les décisions discutées en interne.

Le premier projet a passé devant ce grand jury est la charte des partis politiques, le 06 août 1991. Et c'est sans surprise que l'article 44 de l'avant-projet soulève des discussions intenses et passionnées comme en commission. Pour les religieux musulmans, le texte adopté par la majorité des délégués est discriminatoire et anticonstitutionnel et surtout contraire « *à l'article*

[621]Mohamed Yattara, ''Problème du nord, l'introuvable solution'', in *L'Essor* n° 12.032, août 1991, p.3.
[622]Idem.
[623]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 13 septembre 2010 au siège de son parti à 10heures.
[624]Gaoussou Drabo, ''Sous-commission ''spéciales crimes'', l'œil du cyclone'', in *L'Essor,* n° 12.030, août 1991, p.3.

18 de la déclaration des droits de l'homme [625]», qui reconnait la liberté d'association sans tenir compte de la race, de la religion, de l'ethnie.

Dans le fond ils n'ont pas tort, car y voir de près, l'article incriminé porte atteinte à la liberté de conscience et d'opinions donc contraire à la démocratie dont les participants prétendent poser les bases à travers ces discussions qui tiennent le peuple en haleine. Comme nous l'avons déjà souligné, ce que redoutent les délégués c'est l'exemple algérien avec le FIS qui fait régner la violence. Même si le Front Islamique du Salut spolié de sa victoire certaine aux élections législatives est dans son droit, est-ce pourtant qu'il faut privilégier la violence ? Se demandent les participants.

A la crainte du désordre éventuel que feraient naître les partis religieux, les participants redoutent aussi l'instauration de la charia en cas d'émergence d'un parti islamique. A plus de 94% de la population, les musulmans font peser un trop grand risque sur le pays en cas de victoire. C'est pourquoi, en dépit de leur plaidoyer, la disposition incriminée est maintenue en l'état.

Autre pomme de discorde, le financement des partis politiques. Dans le document final présenté par les délégués, il est question d'aide indirecte de l'Etat : octroi de locaux en cas de sollicitation, couverture médiatique par les organes publics d'informations, présence policière pour sécuriser les meetings et autres rencontres publiques. Cette aide de l'Etat est récusée par une partie des participants, comme lors des discussions internes. Ils y voient une forme d'assujettissement et leur prise de position semble justifiée. Car à y voir de prés, cette disposition donne l'impression de faire l'aumône au pouvoir en place.

D'autres trouvent cette subvention justifiée, au motif que les partis remplissent une mission d'intérêt général ; ils concourent par les moyens pacifiques et démocratiques à la formation de l'opinion, à l'éducation civique des citoyens et des dirigeants. Pour les départager, le consensus retenu se résume à la formule de « *coup de pouce financier* ». [626]

L'autre sujet de débats animés est l'article 10 qui veut que : «*Les magistrats, les militaires des forces armées et de sécurité ainsi que le personnel du commandement, les membres de la cour suprême ne doivent pas être membre d'un parti politique*.[627]» Le sujet étant sensible, le ton n'est plus à la retenue avec des écarts de langage situation qui oblige, le président Toumani Touré à taper sur la table « *en rappelant aux uns et aux autres que*

[625]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 13 septembre 2010 au siège de son parti à 10heures.
[626]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison le 06 décembre 2011 à 9heures.
[627]Archives personnelles de Me Tall Mountaga : *article 10 de l'avant-projet de la charte des partis politiques.*

l'objectif de la conférence nationale est de poser les jalons pour un nouveau départ et non de favoriser la division ou les querelles inutiles.[628]» Cette clarification qui calme les esprits fait entrer les choses dans l'ordre. Après plusieurs tractations, la décision finale est de laisser les corps habillés dans les casernes et les magistrats, au nom de l'indépendance judiciaire et du devoir de réserve, en dehors des palabres des politiques.

Le lendemain mercredi 7 août 1991 débute la plénière sur le ''code électoral''. Cette deuxième plénière est moins houleuse car c'est dans un esprit dépassionné que le trio CNID, ADEMA, et US-RDA, appuyées par l'AEEM et l'UNTM, décident entre autres le maintien de la caution à l'élection de la magistrature suprême à 5 millions de francs CFA. C'est une défaite momentanée pour les petits partis qui fixaient la barre à deux millions de francs de CFA.

La deuxième victoire des ''grands partis'' et leurs alliés concernent l'élection législative fixée au scrutin majoritaire. Une fois encore, les 'PMP'', font l'amère expérience de la démocratie. En effet quand il s'agit de voter pour départager les deux camps, la loi du nombre s'est retrouvée du côté des ''grands''. Sur les conditions d'élection, l'accord a été parfait entre les deux camps : 18 ans révolu pour les nationaux et droit de vote accordé aux nationaux africains basés au Mali…

Du jeudi 08 jusqu'au vendredi 09 août 19912, c'est le tour de la plénière sur ''l'avant-projet de la constitution'' qui se déroule dans un esprit cordial, tous les participants se sont alignés sur les recommandations des travaux en commissions : un régime présidentiel fort, une séparation réelle des trois pouvoirs : exécutif, législatif et judiciaire. L'entente a été possible, à cause des amendements effectués par les juristes présents pendant les assises.

La plénière sur ''l'état de la nation'', exceptionnellement commence le dimanche 11 août pour prendre fin le lundi 12. Les interventions enflammées ont refait surface accusateurs et accusés se trouvant dans une position d'affrontement sans merci. Aucun des deux camps ne voulant se laisser intimider et humilier.

Les délégués ont planché sur plusieurs dossiers brûlants. La situation du nord en raison de son caractère complexe et sensible a été renvoyée une conférence spéciale, preuve que l'option politique triomphe de l'option militaire, préconisée par des délégués sudistes. L'obtention d'un tribunal spécial pour juger les dignitaires du régime déchu est adoptée à la grande satisfaction de l'AEEM et de l'AVDR et de tous ceux qui ont souffert des méfaits de

[628]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison le 06 décembre 2011 à 9heures.

ce régime. Restait à fixer le calendrier des audiences. Les participants ont aussi demandé que l'Etat règle au plus vite les problèmes posés par les scolaires maliens sans distinction.

Quant au chapitre de témoignages qui porte sur les faits de la vie sociopolitique du pays de 1960 à 1990, les 104 intervenants ont pratiquement fait le procès de l'UDPM, donc de son leader Moussa Traoré. Entre autres demandes, la lumière sur l'enrichissement illicite des proches de l'ancien parti au pouvoir ; ses 23 ans de gestions du pouvoir ; le manque de matériels militaires des loyalistes en lutte contre la rébellion Touareg dans le nord du pays ; une explication sur les conditions qui ont entrainé la mort du président Modibo Keïta et du leader estudiantin Cabral.

Dans ce contexte d'accusation, les rares délégués de l'UDPM sont considérés comme des « *indésirables, voire des intrus à ces assises.*[629]» Ils vont vivre ''l'enfer'' et boire le calice jusqu'à la lie.

Ces questions brûlantes suscitaient d'autres conférences nationales dans les différents quartiers de Bamako. En effet, de nombreux maliens se réunissent dans les ''grins'' pour commenter ce qui se passe au palais des sports. Ces espaces publics réunissent les opposants au clan du chef de l'Etat en disgrâce pour faire le procès de l'ancien parti unique présenté comme responsable des maux qui minent le Mali.

Jusqu'à la fin des travaux, ces lieux de libre expression ne désemplissaient pas.

Telle est l'ambiance au Mali pendant la tenue des discussions en commissions et en plénière.

A la différence du Mali où les travaux se sont déroulés dans un esprit plus ou moins apaisé, au Niger, la tension était très vive pour ne pas dire électrique. C'est dès le premier jour des travaux, le 29 juillet 1991 que les dissensions apparaissent entre les clans MNSD et CCLD. Les premiers en minorité par rapport à l'opposition n'apprécient pas la tournure que prennent les événements. En effet sur 1204 délégués, le pouvoir et ses alliés ne sont représentés que par 164 délégués, soit 7,34%. C'est très minime pour influencer les débats : 100 pour gouvernement, 24 pour le MNSD l'ancien parti unique, 40 pour les FAN et les paramilitaires.

La seconde cause de leur mécontentement est la proposition de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale de faire de la conférence nationale une instance souveraine avec des décisions exécutoires. Pour apaiser les craintes du clan présidentiel et apaiser les esprits, un consensus aurait du être trouvé.

[629]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à 10h25 sur le campus de Bamako.

Or, le 30 juillet 1991, la conférence adopte en l'état le règlement intérieur, en suivant les recommandations de la pré-conférence.[630] C'est la levée de bouclier chez les proches du président de la République qui attendaient une telle occasion pour se retirer de la conférence.[631] Officiellement pour soutenir les structures sous représentés dans les commissions. Ce d'autant plus que Ali Saïbou, dans son allocution à la cérémonie d'ouverture, a déploré la non révision des quotas se faisant ainsi le porte voix de certaines couches sociales comme les paysans, les femmes, les chefs traditionnelles, les jeunes ruraux, mais surtout la Coordination des Associations Nationales qui dénonçait cette situation depuis la publication du décret du 4 mai 1991 fixant le nombre de participants.

C'est une façon pour le président d'attirer l'attention de la conférence sur cette injustice.

Ses partisans interprètent cette partie de son discours comme une invitation à la rébellion pour bloquer les travaux et un préalable à satisfaire avant les débats.

Le départ du MNSD et de ses alliés, fait monter la tension dans le pays et craindre un coup de force des militaires pour arrêter le processus en cours. C'est pour décrisper la situation que le président du présidium, André Salifou ; Mamadou Yaro, le responsable du bureau provisoire ; et Rabbiou Daouda, président de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale, rencontrent le chef de l'Etat pour concilier les positions afin de débloquer la situation et permettre à la conférence nationale de se dérouler dans une ambiance apaisée. Remis au centre du processus le président Saïbou réussit à convaincre ses amis du MNSD et à se poser comme le recours incontournable à chaque blocage des travaux. N'est ce pas pour cela qu'il se murmurait Niamey qu' « *il poussait ses partisans à radicaliser leur position, pour paraitre comme le seul recours en cas de blocage, afin de se donner l'image d'un réconciliateur* ?[632]»

Mais dès sa reprise le 9 août 1991, la conférence nationale faisant fi des appréhensions du MNSD, abroge la charte nationale, suspend la constitution, dissout l'Assemblée nationale et le Conseil National de Développement.[633] C'est un coup dur pour le clan présidentiel. La raison, l'opposition, vient d'éviter toute surprise désagréable de la part du pouvoir en coupant l'herbe sous ses pieds. Poursuivant leur processus d'émiettement du régime en place, les opposants forts de leur nombre s'attaquent directement au président Ali Saïbou qui est

[630]Acte fondamentale no 1 de la conférence nationale du 30 juillet 1991.
[631]A cet effet les 100 représentants de l'Etat, en association avec les 24 délégués du MNSD plus les 40 représentants des FAN et des paramilitaires boycottent les travaux de la conférence nationale.
[632]Entretien avec M. Issa Tahirou, le 9 janvier 2012 à 16heures au siège de son parti.
[633]Acte fondamentale no 3 de la conférence nationale du 9/08/1991, article 1 et 6.

néanmoins « *provisoirement maintenu dans ses fonctions protocolaires de chef de l'Etat sous le contrôle de la conférence nationale*.[634]» Sans doute en reconnaissance de ses talents de médiateur et son poids politique incontestable et conscients aussi qu'une rupture brusque avec le président peut mettre un terme au processus en cours.

Le premier ministre et le gouvernement bénéficient du même sursis. En effet, le gouvernement, sous le contrôle de la conférence nationale « *est maintenu dans sa forme actuelle jusqu'à l'élection du premier ministre et la mise en place du gouvernement de transition.*[635]»

Le maintien du président montre que les scolaires qui militent ouvertement pour la destitution du chef de l'Etat Ali Saïbou en raison du souvenir de la tragédie du 09 février 1990 n'ont pas été suivis par leurs alliés.

Mais pour l'Union Scolaire du Niger, ce n'est que partie remise. Car leur intransigeance est un signal fort envoyé « *au pouvoir et ses alliés pour leur dire que la partie allait être très ardue pour eux, en commission comme en plénière, ils vivront l'enfer en mémoire de leurs camarades tués*.[636]»

Ce ''jusqu'au boutisme'' des scolaires n'est en fait que la partie visible de toute l'opposition qui croit trouver dans la conférence nationale une occasion pour effacer une bonne fois pour toute le MNSD de la scène politique du pays. En effet, depuis la conférence préparatoire, une chose est sûre pour les membres de la coordination, acculer l'ancien parti unique pour qu'il cède sur tout donnant ainsi le sentiment qu'au Niger *« la conférence a été structurée de manière à déstabiliser la structure corporatiste du pouvoir et à désavouer la classe politique qui gérait le pays*.[637]»

Après le dépouillement presque réussi du pouvoir, le 10 août 1991, la conférence nationale, suivant son programme établi depuis la commission préparatoire, adopte son ordre du jour. Il s'articule autour de 19 points dont les principaux aspects sont : discussion et adoption du programme de la conférence, déclaration ou communication des délégations qui le souhaitent et auditions des personnes.

---

[634]Acte fondamentale no 3 de la conférence nationale du 9/08/1991, article 1 et 6 articles 1, 6, et 7.
[635]Idem, article 8.
[636]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 07 janvier 2012 à 10heures.
[637]Momar-Coumba Diop et Mamadou Diouf (sous la direction), *Les figures du politique en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus*, Editions Codesria-Karthala, 1991, p118.

Un ordre du jour qui déçoit plus d'un, à cause de ce qu'il cherche à « *ressasser le passé qu'à préparer l'avenir*.[638]» En ce sens qu'il apparait comme un procès du MNSD au lieu de poser les bases du Niger de demain. C'est qu'à travers la diabolisation du MNSD, l'opposition prépare les esprits en vue des joutes électorales à venir.

L'ordre du jour adopté on procède à l'audition des personnes ressources le 11 août 1991 sur les ‘*'crimes et abus politiques, crimes et abus économiques et sur les crimes et abus sur le plan social et culturel''*, qui ouvre les discussions de fond.

Très vite et comme il fallait s'y attendre les délégués se rangent en deux camps opposés. D'un côté l'opposition qui villipende l'ancien parti unique le traitant de tous les noms et de l'autre, le MNSD qui passe son temps à se défendre. Le camp de l'opposition rassemble les associations démocratiques avec à leur tête l'USTN, la puissante centrale syndicale, les récalcitrants scolaires révoltés de l'USN, les enseignants du SNEN très déterminés, les nouveaux partis émergeants que sont le Parti Nigérien pour la Démocratie et la Solidarité (PNDS-TARAYA), et la Convention Démocratique et Sociale (CDS-RAHAMA). Toutes ces forces mettent ensemble leur énergie pour humilier le MNSD qui leur donne la réplique appropriée en refusant de jouer les victimes résignés.

Dès lors, la conférence nationale « *apparait comme un nouvel arbre à palabre où les citoyen (…) entendent vider leur rage de n'avoir pas participé pleinement depuis trente ans d'indépendance à la vie politique.*[639]»

L'autre fait marquant durant la séance des auditions, le désamour total entre opposition et militaires qui pendant leur temps de parole pour expliquer leurs difficultés à venir à bout de la rébellion Touareg, dues au manque de matériels et surtout à la démotivation des troupes, sont hués par l'ensemble des participants. Car le peuple nigérien en raison des méfaits des militaires en 1990 à l'encontre des scolaires et des civils du nord du pays trouve là l'occasion inespérée de leur signifier haut et fort, sa rancœur. Dans cette épreuve les militaires ont pour seul soutien les délégués du MNSD qui avaient bénéficiée le 30 juillet 1991 de leur aide lors de leur protestation contre le déséquilibre des quotas.

Injures et huées, poussent le président du présidium, André Salifou à ramener en vain à l'ordre les partisans du CCLD déchaînés.

---

[638]Jean-Jacques Raynal, *op.cit.*, p.62.

[639]Fidèle Ibonga Kombila ‘'A propos de la pratique récente des conférences nationales en Afrique noire à la lumière de la conférence nationale Gabonaise. Une nouvelle forme de déclaration des droits ?'', in *Revue Juridique et Politique-Indépendance et Coopération*, n° 3-4, décembre 1991, p.265.

Cette ‘’guerre’’ entre ‘’pouvoir’’ et opposition, après les auditions des personnes ressources se déporte dans les commissions.

La commission ‘’affaires politiques’’ a pour mission entre autres de proposer un nouveau statut des chefs traditionnels, une nouvelle politique extérieure et de coopération, et surtout une nouvelle orientation de la politique du pays.

Si l'unanimité, est presque parfaite sur les premiers points, l'orientation de la vie politique du pays suscite un débat houleux entre CCLD et MNSD. Pour le CCLD la crise sociopolitique qui mine le pays commence en 1974, à la prise du pouvoir de Seyni Kountché ; il exige des dignitaires du régime militaire qu'ils s'expliquent à la face de la nation. Quand pour le MNSD, il faut remonter à 1960, car le « *père de la nation n'a pas été aussi sage*.[640]»

Sur la mise en place d'une transition à la béninoise jusqu'aux élections et l'avènement de la troisième République, on assiste encore à une passe d'arme entre l'USN et les partisans du président Ali Saïbou. Les scolaires demandent l'exclusion du président des instances de la transition nigérienne. Ses partisans crient au ‘’coup d'Etat’’. Faute d'accord, cette question est renvoyée à la plénière.

Le travail de la commission ‘’affaires économiques’’ qui prend le relais est facilité par l'expertise du ministère du plan dont l'aide été déterminante lors de la conférence préparatoire. Son exposé diagnostic a montré entre autres qu' ‘*’en 1991, le déficit du trésor nigérien était estimé à 77,66 milliards de FCFA, avec un poids prédominant de la masse salariale et du service de la dette publique, face à des recettes totales stagnantes et des recettes fiscales en constantes dégradation. On a aussi, un accroissement de la dette publique de 355 milliards de FCFA, l'absence de disponibilité du trésor suite à l'épuisement de la totalité des fonds des établissements publics et les correspondants d'un montant de 33 milliards de FCFA* (…)’’.[641]

Ayant toutes ces données en main, les délégués de la commission, préconisent unanimement, entre autres la réduction du déficit budgétaire, l'assainissement des finances publiques, le refus du Programme d'Ajustement Structurel au motif que cette ‘’aide’’ des institutions de Bretton Woods, est assimilée à une mise sous tutelle financière.[642] Mais La situation a failli dégénérer, lorsque les opposants ont accusé les responsables du MNDS d'être

[640]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17heures au siège de son ONG.
[641]*Contribution du ministère du plan, pour la préparation de la conférence nationale*, imprimerie nationale du Niger, 1991, p.228.
[642]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de la centrale.

à la base du marasme économique du pays. Ce qu'ils réfutent partiellement estimant l'avoir hérité de la gestion approximative de la première République.

La troisième commission, commission ''socioculturel'' est celle dont les travaux se sont déroulés dans une ambiance très apaisée, opposants et partisans du pouvoir ayant reconnu unanimement la nécessité de redorer la culture nationale. C'est une trêve de courte durée, car la ''guerre'' reprend de plus belle quand s'ouvrent les travaux de la commission ''crimes et abus politiques, économiques, sociopolitiques et autres'', à cause de l'acharnement des scolaires contre le chef de l'Etat. Ayant échoué le 09 Août 1991 de le faire partir, ils proposent qu'il soit « *destitué pour incapacité à assurer la sécurité des citoyens.*[643]» Et pour une fois, ils ont le soutien d'une grande partie des délégués en majorité membres de la Coordination pour qui le président en tant que responsable direct des événements de 1990 doit assumer. Ses partisans s'y opposent fondamentalement obligeant la commission à renvoyer cette question à la plénière.

La commission ''éducation'', est dominée par les revendications des élèves et étudiants et leurs alliés, qui exigent des actes concrets allant dans le sens de l'amélioration de leurs conditions de vie et de travail. Ils préconisent la reforme complète du système scolaire du pays, la reconnaissance de leur organisation par les pouvoirs public et la revalorisation de la bourse des élèves et étudiants.

Les participants à la commission "développement rural'', pointent l'urgence d'une revalorisation du monde rural en favorisant entre autres l'accès aux moyens financiers, le règlement rapide des litiges en latence qui mine ce monde, le soutien de l'Etat à la prospection du marché.

Enfin les travaux de la commission, ''communication'', la dernière, sont également moins passionnés. Les délégués ont fait l'état des lieux du secteur et préconisé entre autres l'impartialité de la presse d'Etat, la libéralisation total du l'audiovisuel, le financement de la presse.

Comme on le voit les débats en commissions se caractérisent par « *des marchandages, manœuvres politiciennes, propagandes, immaturités de façade, (...).*[644]»

La plénière qui succède à la commission, doit prendre les décisions finales. Les débats sur les ''affaires politiques'' qui ouvrent la séance sont l'occasion d'une vive polémique entre constitutionalistes par rapport au régime idéal pour le pays.

[643]Entretien avec M. Azirka Nouhou, au siège de son ONG le 04 février 2012 à 18heures.
[644]Chegou Abdoulhamane, ''empoignades verbales'', in *Haské,* n° 17, août 1991, p.6.

Le premier groupe préconise le maintien du système présidentiel fort, avec une réelle séparation des trois pouvoirs. Le deuxième groupe, recommande un régime semi-présidentiel calqué sur l'exemple français de 1958.

Si le président de la République dispose d'une majorité absolue à l'Assemblée nationale, il devient le dépositaire exclusif de l'exécutif. Il nomme de ce fait un premier ministre qu'il peut révoquer à tout moment. Mais dans le cas contraire, il partage le pouvoir avec un chef de gouvernement issu de la formation politique majoritaire à l'Assemblée nationale comme en France en 1986, avec le ''mariage'' entre le président François Mitterrand et son premier ministre Jacques Chirac.[645]

En fait, en France une telle constitution a été mise en place pour « *éviter une dictature du chef de l'Etat, faisant de son premier ministre un contre pouvoir*.[646]» Cette solution est jugée difficilement applicable au Niger pour beaucoup de délégués. Faute de consensus et comme le préconise l'article 38 de l'acte de la CNPCN, on passe au vote qui débouche sur le choix du système semi-présidentiel. L'Assemblée plénière a aussi entériné la décision du financement des partis politiques par l'Etat, selon certaines conditions[647] et a arrêté le choix de cinq organes de transition et lieu en place des trois initialement prévus. Ce sont : la Présidence de la République, le Haut Conseil de la République, le gouvernement, la Cour suprême et la Cour de justice.[648]

Auparavant le gouvernement mis en place par le décret no 90-88/PRN du 02 mars 1990, modifie par ceux du 22 janvier 1991 et du 11 mars 1991, avait été dissous.[649] Le CCLD venait ainsi de se venger du premier ministre qui a failli gâcher leur troisième grande victoire sur le pouvoir. Il paye donc pour cette erreur politique. La commission des affaires politiques a crée aussi un conseil supérieur de la communication dont la mission entre autres est de

[645]L'article 5 de la constitution française de 1958, fait du président le garant de l'indépendance nationale et de la continuité de l'Etat, il veille au fonctionnement régulier des pouvoirs publics. Il nomme les ministres, préside le conseil des ministres, promulgue les lois, signe les ordonnance… Quant à l'article 20, il stipule qu'en cas de cohabitation le premier ministre détermine et conduit la politique de la nation…

[646]Entretien avec le Pr Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 son bureau de l'université de Niamey, à 15h30.

[647]Acte fondamentale no 24/CN du 03/11/1991, portant charte des partis politiques. Au titre II, article 20, il est dit : l'Etat participe dans les conditions déterminées par la loi, à certaines dépenses des partis à l'occasion des consultations électorales locales ou nationales. Cette participation se gère proportionnellement au nombre de députés inscrits pour chaque à l'Assemblée nationale.
Quant à l'article 21, il dit que la subvention annuelle de l'Etat aux partis politiques est fixée au protata de la représentativité de chaque parti à l'assemblée nationale.

[648]Acte fondamentale no 21/CN du 21/10/1991.

[649]Acte no 11/CN du 10/09/1991.

veiller à la défense de la liberté de la presse, la libéralisation de la presse-audiovisuelle, l'accès équitable aux médias d'Etat.[650]

Exceptée une, toutes les recommandations de la commission des affaires économiques ont été validés par les participants. Il s'agit de la recommandation portant sur le Programme d'Ajustement Structurel. Pour les scolaires et la centrale soutenus par la majorité des délégués, cette aide ne correspondant pas aux réalités nigériennes, ils proposent son rejet pur et simple. C'est la levée de bouclier. Mais des voix s'élèvent et exiger son maintien. Comme il fallait s'y attendre le P.A.S est rejeté à l'issue du vote en plénière.

Quant à la commission des ''affaires socioculturelles'', elle n'a pas connu trop de difficultés en plénière. Ses directives ont été acceptées dans leurs formulations premières. En revanche, les débats sur les résolutions de la commission ''les crimes et abus politiques, économiques, socioculturels'', ont été très animés par le fait des représentants des élèves et étudiants impatients de connaitre le sort que la conférence nationale réserve au président Ali Saïbou qu'ils veulent voir destituer. Les discussions sont houleuses et quand il faut voter le 11 octobre 1991, ils sont mis en minorité. En effet sur les sept structures habilitées à voter, seuls les scolaires votent pour la destitution. La requête au vu du résultat du vote, est donc rejetée par la plénière. Car pour la majorité des participants, malgré le massacre des étudiants et des civils Touaregs, Ali Saïbou n'a pas entravé le processus en cours dans le pays. Dans le fond, le maintien d'Ali Saïbou à son poste est purement politique, une sorte de consolation pour l'ancien parti unique puisque dans les faits le président n'a plus aucun pouvoir.

L'autre sujet chaud de cette journée déjà surchauffée par les jeunes est le problème Tawariq. Le récit du massacre des civils Touareg en mai 1990 par un militaire ayant participé à l'opération, à la surprise générale, soulève un tonnerre d'applaudissement des participants du Sud. Les délégués Touareg indignés comprennent vite « *qu'ils ne doivent rien attendre d'une conférence nationale acquise à une conception étroite et uniformisante de l'unité nationale*.[651]» De sorte que les excuses tardives de certains délégués ne les apaisent pas. Cette réaction des sudistes montre bien le fossé énorme entre les communautés Touareg et le reste de la population nigérienne.

Au niveau de l'éducation, la grande décision est sans conteste la reconnaissance officielle de l'Union des Scolaires Nigériens,[652] qui met ainsi fin à la clandestinité qui dure

[650]Acte fondamental, no 40/CN
[651] Jean-Claude Maigan, *op.cit*., p.76.
[652]Acte n° 25/CN du 29/10/1991, portant reconnaissance de l'USN.

depuis la création du mouvement. Elle met fin, par la même occasion, à la lutte acharnée entre pouvoir public et jeunesse. Deux autres décisions importantes sont annoncées : garantir une bonne formation aux jeunes nigériens ; la triste journée du 09 février décrétée moment de souvenir national en mémoire des morts de 1990.

Les recommandations des deux dernières commissions : '' monde rural'', et ''communication'', sont adoptées sans débat à la plénière. Viennent ensuite l'élection des dirigeants de deux organes clés de la transition : le premier ministre devant gérer le gouvernement de transition et les membres du Haut Conseil de la République. C'est un long feuilleton électoral qui en pareille circonstance entraine marchandages, écarts de langage, et coups de colère.

Pour le poste de premier ministre de la transition, seize candidats se signalent, chacun voulant entrer dans l'histoire. Sais-t-on jamais, ce poste peut ouvrir le chemin de la présidence. L'exemple de Nicéphore Soglo au Bénin n'est-il pas encore vivace dans les esprits ? N'est-il pas passé du poste de premier ministre de la transition à celui très envié de président de la République ? Pour tous ces candidats, le poste de chef de gouvernement de la période transitoire est '*'un tremplin pour leur avenir politique dans ce renouveau politique du Niger* (…)''[653]

Ce sont des personnalités aux ambitions bien précises qui se lancent dans la course. Il s'agit entre autres d'Amadou Ousmane, Bello Garba, Mahamane Ousmane, Mamadou Issoufou, d'Amadou Cheffou… Avant le premier tour des élections, sur fond de défections, il reste dix postulants en lice.

Mais selon la presse avisée, du fait de leur personnalité et de leur vision du Niger, trois d'entre eux se dégagent du lot : «P*uisqu'il faut choisir, voilà ceux qui paraissent avoir plus de chance. Il s'agit de trois personnalités qui sont : Ibrahim Goutou 57 ans, conseiller du PDG d'Air Afrique ; Amadou Cheffou 49 ans, représentant régional de l'aviation civile à Dakar ; Diop Mamadou 42ans, directeur de la BCEAO à Niamey.*[654]»

Les scolaires eux, se montent virulents envers tous les candidats soupçonnés de ne pas connaitre «*les réalités qui minent le peuple nigérien, car plongé dans l'opulence*.[655]»

[653]Ibricheck, ''L'heure des choix'', in *Haské,* n° 20, septembre 1991, p.8.
[654]Idem, ''Primature : Pourquoi ces trois favoris ?'', in *Haské,* n° 21, octobre 1991, p.2.
[655]Entretien avec Mr Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 07 janvier 2012 à 10heures.

Comme l'a annoncé la presse spécialisée, l'heureux élu le 26 octobre 1991 est Amadou Cheffou.[656]

Sur le poste du président du HCR, un consensus se dégage en faveur d'André Salifou, pour avoir conduit avec brio les travaux de la conférence nationale. En effet, malgré un débat houleux, suite aux observations des représentants du pouvoir, le choix est entériné le 2 novembre 1991 par un vote symbolique.[657]

L'installation des autres membres du HCR achève la mise en place des institutions de la transition. Le Haut Conseil de la République comprend deux types de membres : les membres permanents au nombre de cinq que sont André Salifou, le président, Omarou Idi Ango son premier vice-président, Kombo Adamou son deuxième vice-président, Sabo Saibou son secrétaire général et Marou Ali le secrétaire général adjoint.

Neuf membres non permanents : Sanoussi Jackou, Moudour Mohamed, Ali Madougou, Abdou Idrissa, Habib Moctar, André Wright, Irenne Diawara, Foumakoye Aichatou, Bibata Adamou.[658]

Suit enfin par la suite l'installation des membres des commissions spécialisées chargées de peaufiner l'ensemble des conclusions de la conférence nationale. Les deux plus importantes sont la commission constitutionnelle qui doit achever la rédaction de la constitution et la commission crimes et abus politiques, économiques, socioculturels.[659]

Enfin rappelons que la conférence nationale officielle est doublée d'une autre ''non officielle'' sur le campus de Niamey. En effet, chaque soir les étudiants s'y retrouvent pour commenter à leur manière ce qui se passe de l'autre coté du fleuve.

Tel est le déroulement pratique des travaux de la conférence nationale au Mali et au Niger.

Quelles sont à présent le contenu exactes des résolutions finales adoptés pendant et après ces assises ?

---

[656]Pour l'élection du premier ministre de transition, le vote se faisait par structure en raison d'une voix chacune (article 40, du titre V portant sur les décisions de la conférence, acte de la CNPCN). Les 7 structures qui ont voté sont : Les syndicats patronaux, les partis politiques, l'USN, l'USTN et syndicats affiliés, les associations nationales, le pouvoir. Cette élection du chef de la primature, s'est faite à deux tours en fonction des dispositions de l'article 39 du titre V. Au premier tour deux candidats se sont dégagé à savoir Amadou Cheffou venu en tête, suivit Oumarou Sidikou. Au second tour, le premier nommé a été élu avec 5 voix sur les 7. L'USN s'est abstenue.

[657]Pour son élection, André Salifou a bénéficié des voix de 6 groupes, tandis que les syndicats non affiliés à l'USTN se sont abstenus.

[658]*Travaux de synthèse de la conférence nationale*, volume I, *op.cit*, p.221.

[659]La commission crimes et abus politiques, économiques, socioculturelles a été mise en place par l'acte fondamental no 5/CN du 14 Août 1991.

III- LES PRINCIPAUX RESULTATS DE CES ASSISES POPULAIRES

Rappelons la différence méthodologie de travail au Mali et au Niger. En effet, au Mali la plénière a statuée sur les travaux de quatre commissions, tandis qu'au Niger ce sont les travaux de sept commissions qui ont été examinés. De sorte qu'au Mali les résolutions finales sont bien circonscrites, alors qu'au Niger elles sont un peu éparses.
Pour mieux les appréhender, nous avons regroupé les résultats par rubrique : aspect politico-constitutionnel, économie et socioculturel.

1- Les résultats au niveau politico-constitutionnels

Les conférences nationales qui ont eu dans certains pays d'Afrique Francophone, visent en réalité la redéfinition d'un nouveau cadre politico-constitutionnel, en conformité avec le pluralisme politique avec en prime, l'instauration d'une véritable démocratie. Le Mali et le Niger, n'ont pas faillit à la règle.

Au Mali, sur ce chapitre, il a été décidé en définitive entre autres, la mise en place d'une nouvelle constitution en accord avec les nouvelles réalités qui y prévalent dans le pays. Cette loi fondamentale qui instaure la troisième République, comme nous l'avons déjà mentionné, s'inspire du modèle français de 1958. Mais pour ne pas paraitre comme des simples scribes, les constitutionnalistes maliens y ont introduit des changements importants.[660]

Les maliens ont aussi mis l'accent sur le financement des formations politiques pour renforcer le pluralisme politique, en évitant que des partis démunis soient assujettis aux plus nantis et que cela ne fausse le jeu démocratique. On veut ainsi éviter les achats de voix et les soutiens forcés.[661]

Pour renforcer le pluraliste politique, un nouveau code électoral est adopté qui autorise le ministère de l'administration territoriale organisateur du scrutin,[662] à permettre par arrêté l'utilisation de la radio et de la télévision pendant la campagne électorale.[663] Ce nouveau code électoral accorde le droit de vote aux ressortissants de la CEDEAO et autres

[660]Cf. infra pp. 245-246 pour les détails de cette constitution.
[661] Article 29 chapitre V de la loi sur le financement des partis politiques
[662]Article 55 de l'ordonnance n° 91-074/PCTSP.
[663]Code électoral régissant le Mali après la conférence nationale, article 45.

ressortissants africains.[664] Treize sièges de députés sont accordés aux maliens de l'étranger dans la future Assemblée nationale. On note aussi l'abaissement du droit de vote pour tout citoyen malien ayant 18 ans révolus, la participation des partis politiques au financement des opérations électorales.

Une nouvelle politique de défense du pays est adoptée. L'armée doit être réorganisée pour en faire une véritable armée républicaine.

Les dignitaires de l'ancien régime emprisonnés doivent bénéficier d'un procès équitable après des enquêtes et des procédures judiciaires sérieuses, comme cela se fait dans les grandes démocraties où la justice est vraiment indépendante.

Le principe d'un forum spécial sur l'épineux problème du nord est adopté ainsi que le respect de l'accord signé entre la rébellion et le défunt régime en 1991 qui reconnait : « *L'autonomie interne des Touaregs, un statut particulier pour les régions du nord, la mise en place d'assemblées locales constituées d'un organe délibérant et d'un organe exécutif(…)*.[665]»

La conférence nationale nigérienne adopté entre autres une constitution consacrant le régime semi-présidentiel ; de ce fait, le chef de l'Etat doit batailler dur pour avoir les coudées franches afin de gouverner sans problème. Cette loi fondamentale qui consacre la séparation réelle des trois pouvoirs est une grande première en Afrique francophone.[666]

Une transition à durée limitée dont les organes les plus importants sont la primature, le HCR et la présidence de la République est acceptés par tous.[667]

Le financement des partis politiques par l'Etat est acquis et concernant le délicat problème de l'organisation des élections à venir, elle est confiée au ministère de l'administration territoriale à travers une Commission Nationale Electorale (CNE) vraiment indépendante selon les vœux de tous.

L'armée, qui doit être le protecteur des institutions est tenu en dehors du jeu politique. Plus jamais « *elle ne doit interférer dans les affaires politiques*.[668]» C'est la phrase qui était sur toutes les lèvres au soir de la conférence nationale. Pour donner l'exemple, tous les coupables militaires des actes de février et mai 1990 seront sanctionnés. Pour une question de partialité la lumière doit être faite sur les actes des deux premières Républiques, concernant

[664]Code électoral régissant le Mali après la conférence nationale, article 37.
[665]Archives de l'ADEMA : *résolutions de la conférence nationale pourtant sur le nord du Mali.*
[666]Cf. infra pp.249-251 pour les détails de cette constitution.
[667]Cf. infra p.213 pour les détails concernant cette transition.
[668]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui le 16 janvier 2012 à 19heurs.

les droits de l'homme dont l'affaire « *d'exécution publique de 100 personnes en 1964 dans le nord du pays à la suite de la rébellion Touareg*.[669]» Aux responsables de la transition il est demandé de tout mettre en œuvre (actions militaires ou diplomatiques) pour ramener la quiétude dans le nord du pays. D'où la création d'un Conseil National de Sécurité (CNS). D'où aussi la demande d'application effective de la décentralisation afin de permettre aux entités locales d'être réellement autonomes.

De la même foulée, les participants ont entériné la décision instituant une relation très étroite entre le pouvoir et la chefferie traditionnelle. Autrement dit, l'autorité politique doit gouverner en s'appuyant sur la chefferie traditionnelle. C'est pourquoi on lui a octroyé un statut particulier afin de jouer pleinement ce rôle d'intermédiaire entre l'Etat et la population. Aux résolutions politiques s'ajoutent celles relatives à l'aspect économique.

2- Les résolutions économiques

Au Mali comme au Niger, la situation économique très précaire, a été aggravé par les mouvements sociaux pour l'obtention de la démocratie. Le prix de la liberté a occasionné d'énormes dégâts évalués à une quarantaine de milliards.[670] Le fiasco des politiques mises en place depuis 1960 a poussé les participants à ces assises à prendre des résolutions énergiques pour relever le défi de la croissance.

Au Mali, les conférenciers ont accepté la mise en place d'une politique de développement économique réaliste en s'appuyant sur la coopération Nord-Sud et Sud-Sud avec comme point de mire le renforcement des échanges au niveau de la CEDEAO.

Comme tout pays qui aspire à la relance économique, la réduction du déficit budgétaire et la mobilisation de l'épargne nationale sont jugés nécessaires surtout en permettant aux maliens de l'extérieur, d'investir sans difficulté chez eux et en luttant vigoureusement contre la fraude fiscale, la contrebande et l'incivisme fiscal avec la clé la bonne gouvernance qui passe par le rejet du népotisme, de la gabegie, des nominations arbitraires et partisanes à la tête des sociétés d'Etat.

Le Programme d'Ajustement Structurel, bien que utile, doit être appliqué en tenant compte des réalités du pays pour éviter de provoquer un autre soulèvement populaire.

[669]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, doyen de la faculté de droit de l'université de Niamey, le 23 janvier 2012 à 15h30.

[670]Entretien avec son excellence Amadou Opatcham, le 07 mars 2008 à son bureau de l'ambassade du Mali à Abidjan-Plateau à 10h30.

Au Niger, la dégradation de la situation économique et la paupérisation grandissante de la population, ont poussé les conférenciers à mettre en place des stratégies pour y remédier. Entre autres, la réduction budgétaire, l'apurement des arriérés du trésor public et le paiement de la dette intérieure.

Puis, en vue de rendre l'économie compétitive, l'arrêt des interventions des autorités politiques préjudiciables aux finances publiques, l'instauration de la transparence dans la gestion des entreprises publiques pour réduire les faillites et la mise en place d'un code général des impôts pour rassurer le contribuable sur la destination de son argent.

Les conférenciers ont ainsi admis « *la création d'un comité chargé d'identifier, d'évaluer et de faire rapatrier les capitaux frauduleusement expatriés*.[671]» Les délégués ont exigé que la lumière soit faite sur la faillite de la BDRN, le détournement « *des fonds pour la construction de l'hôpital dans le quartier de Lazaret, la surfacturation lors des travaux d'intérêts communautaire, celle se rapportant à la construction de la grande gare de Niamey (ECOGARE), sur l'aide collectée lors de l'incendie du grand marché de la capitale en 1982, à propos des grandes fraudes fiscales des dignitaires du régime militaires(…)*.[672]»

Le monde rural qui a trop souffert des affres de la crise n'a pas été oublié. D'où la demande de la restructuration du Service Nationale de Participation (SNP) pour qu'il soit efficace, la suppression de la taxe sur le bétail, le règlement des litiges ou contentieux liés aux frontières entre communautés villageoises.

En faveur des fonctionnaires et agents de l'Etat, les participants ont entérinés la disposition concernant l'apurement totale des arriérés de salaires. La mise en application de cette faveur accordée aux fonctionnaires, incombe à la transition et aux autorités de la troisième République.

Mais la décision qui a marqué les esprits, est sans conteste le rejet pur et simple du Programme d'Ajustement Structurel, qui au dire de ses détracteurs, ne cadre pas avec les réalités nigériennes. Ce n'est pas une surprise car depuis 1989, les populations refusent cette aide des institutions financières.

La troisième catégorie de résolution est relative à la vie socioculturelle

[671]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui le 19 janvier 2012 à 19heures.
[672]Archives personnelles de M. Daouda Rabbiou : *résolutions économiques de la conférence nationale du Niger portant sur les détournements de fonds en 1982*.

3- Les résolutions socioculturelles

Elles sont aussi similaires dans ces deux pays même si l'on note quelques différences à certains niveaux.

Au Mali, la conférence nationale a admis pour une bonne cohésion sociale, la convocation d'états généraux pour débattre des problèmes spécifiques aux groupes sociaux, des rencontres sur la jeunesse, le commerce, les consommateurs pour appréhender avec plus de netteté les difficultés que les assises populaires n'ont pu résoudre avec satisfaction. Car vu le temps imparti, 29 juillet au 12 août, il est impossible aux délégués de se pencher comme il faut sur tous les sujets. C'est pourquoi, ces discussions sectorielles s'avéraient nécessaires.

Pour aider la jeunesse, avenir du pays, la conférence nationale prévoit la mise en place d'une « *caisse de solidarité qui serait alimenté par les taxes sur les produits de luxe, le tabac, et l'alcool* [673]» et la création d'un ministère autonome chargé de gérer ses préoccupations au quotidien.

Aux chômeurs, l'un des fers de lance de la lutte contre Moussa Traoré, la conférence laisse libre cours de proposer ce qui peut les aider à leur prise en charge.

Pour l'épineux problème des scolaires, outre l'acceptation des ''26 points de l'AEEM'', les délégués recommandent la construction des structures éducatives et l'amélioration de celles existantes en insistant sur la scolarisation des jeunes filles, l'augmentation de leur bourse. Les étudiants maliens de l'extérieur obtiennent également l'augmentation de leur bourse.

En un mot, les scolaires dans leur ensemble obtiennent la satisfaction de toutes leurs revendications.

Au Niger, l'USN est officiellement reconnue ; un siège lui est affecté et la conférence recommande la satisfaction de ses revendications, en fonction des fonds disponibles. Cette dans cette perspective, qu'il est décidé : «*Une augmentation des allocations scolaires à hauteur de 600 millions, d'une amélioration des cantines scolaires, d'une rallonge du déficit de l'université de 375 millions, d'une augmentation du budget de l'université à 225 millions, d'une avance sur les arriérés de bourses de 582 millions* (…).[674] »

La conférence satisfait aussi les préoccupations des scolaires de l'extérieur.

[673]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à la maison le 18 novembre 2011 à 16heures.
[674]Archives de l'USN : *aide de l'Etat en faveur des scolaires nigériens à la suite de la conférence nationale.*

Le sous-développement du nord est reconnu par tous et un plan directeur est mis en place pour son décollage et pour intégrer les « *populations touaregs, à la société nigérienne pour ne pas qu'elles se sentent exclues*.[675]» Pour réussir ce pari, les populations sont invitées à briser le mur de méfiance entre Sudistes et Nordistes. De même, un règlement définitif du problème entre éleveurs et agriculteurs qui perdure depuis la colonisation est adopté ainsi que la vulgarisation des langues nationales à côté du français. Il s'agit de dix langues et l'enseignement le haoussa et le zarma autorisés du primaire au secondaire.

En somme, au Mali comme au Niger, la conférence nationale à posé les bases d'un nouveau départ souhaité par tous. Mais la portée de la conférence varie selon les pays.

Au Mali, le débat populaire a laissé entrevoir un certains nombres d'enseignements.

Premier constat, trois forces politiques, le CNID, l'ADEMA et l'US-RDA sont incontournables dans le processus en cours. En effet, celles-ci se positionnent comme les futurs maîtres de la démocratie naissante au vu du nombre de leurs militants et de la sympathie au sein des populations.

Si le CNID et l'ADEMA sont deux nouveaux partis, ce n'est pas le cas de l'US-RDA qui est le parti fondateur du Mali contemporain. L'AEEM et l'UNTM jouent le rôle d'arbitre dans ce nouvel environnement politique.

Deuxième constat, la rupture entre les deux amis d'hier, Mountaga Tall et Alpha Oumar Konaré, unis dans le combat contre Moussa Traoré est définitive depuis la constitution du CTSP et le problème de la représentation des jeunes au sein de cet organe. Leur divergence s'est aggravée sur la question de la stratégie de conquête du pouvoir d'Etat.

Par ailleurs et c'est le troisième constat, on note la volonté affichée du chef de l'Etat Amadou Toumani Touré de rester neutre, d'être au-dessus des querelles entre politiques, et surtout de respecter ses engagements en achevant la transition dans le temps imparti. Car deux positions se sont exprimées au dernier jour des assises : des voix se sont levées pour réclamer la rallonge de la période transitoire au vu des défis à relever. Ainsi au lieu du 26 mars 1992, trois nouvelles dates sont proposées : le 30 mars, le 20 août et le 22 septembre 1992.

D'autres voix font entendre que la transition doit finir comme prévu et que le président du CTSP au « *nom de l'honneur, du serment d'officier se doit de retourner avec ses hommes dans les casernes*.[676]»

[675]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 février 2012 au siège de sa structure à 11h.

[676]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, sur la colline du savoir le 15 novembre 2011 à 10h25.

Ce débat sur la rallonge ou non de la transition, dans le fond met en jeu trois grands groupes au destin opposé. Le premier camp, représente ceux qui se disent prêts à tous les niveaux et capables de gagner les joutes à venir sans coup férir. Ce sont les ‘’pressés’’ regroupés dans l'ADEMA et l'US-RDA.[677]

La seconde tendance, qu'on peut qualifier de ‘’réaliste’’, estimant que les conditions ne sont pas suffisamment réunies pour organiser des élections crédibles, préconise une rallonge limitée. C'est la position qui est defendu par le CNID.[678]

Enfin la troisième tendance, est le fait de ceux qui ne sont pas du tout prêts et qui veulent gagner du temps. Cette tendance est composée de Petits et Moyens Partis, qui semble dire aux autres : «*Laissez-nous au moins le temps de rassembler des ressources puisque vous refusez de nous en donnez* ».[679]

Face a cette lutte, le président de la transition reste sur sa position du 13 Août 1991, quand il déclare « *Si je suis aujourd'hui président du CTSP, c'est parce-que on n'a pas trouvé quelqu'un. Je considère que ma mission à moi s'arrête au soir du 26 mars et si aujourd'hui on me laisse partir, j'aurai réalisé la meilleure affaire de ma vie (…) Je suis honoré de la confiance que vous me faites.*[680]» En clair, point de rallonge, mais seulement un ‘’glissement de calendrier ».[681]

Quatrième constat, les paysans sortent frustrés de ce forum au motif que la conférence n'a tenu aucun compte de leurs vraies préoccupations. C'est aussi le cas des religieux, notamment les musulmans qui ne se reconnaissent pas totalement dans la nouvelle loi fondamentale qui doit régir le Mali.

De plus, le budget de la conférence ne peut-être tenu à cause des imprévus. Ainsi au lieu des 203 millions de FCFA arrêtés, pour la conférence nationale, ce sont 226.593.591 de FCFA,[682] arrondit à 227 millions qu'il faut pour boucler tous les travaux, soit un dépassement de 23 millions de FCA. Tout cela pour dire que la conférence nationale malienne débutée le

[677]Ces deux partis étaient surs de leur victoire. L'ADEMA comptait sur son implantation nationale, mise en place par son leader Alpha Oumar Konaré. Quant à l'US-RDA, elle comptait sur son statut de parti fondateur du Mali pour revenir aux affaires.

[678]Ce parti est pour la rallonge aussi, mais limitée et ce, en vue d'élargir sa base dont le gros lot est composé de jeunes, surtout d'étudiants de l'AEEM, et en profiter pour parfaire son image de parti violent dans les faits et paroles.

[679]Gaoussou Drabo, ‘’L'avenir politique au Mali, ATT sauve son âme’’, in *L'Essor,* n° 12.037, août 1991, p.3.

[680]Ali Niakate, ‘’Une rallonge à la transition ?’’, in *L'Essor,* n° 12.036, août 1991, p.3.

[681]Gaoussou Drabo, *loc.cit*., p.3.

[682]*Actes de la conférence nationale*, *op.cit*., p.214.

29 juillet 1991, s'achève le 12 Août avec des fortunes diverses pour chaque groupe social participant.

Mais Amadou Toumani Touré est satisfait. On peut le voir dans son discours de clôture : « *La conférence nationale marque une étape décisive dans la lutte démocratique du peuple. Pendant deux semaines, elle a été un creuset où, pour la première fois dans l'histoire contemporaine de notre pays, toutes les sensibilités ont œuvré avec ferveur et patriotisme à l'élaboration des instruments fondamentaux sur lesquels reposera le Mali de demain. C'est dire toute la portée historique des assises auxquelles vous venez de participer* (…).[683]»

Au Niger la conférence se termine en laissant entrevoir trois grandes forces politiques, le MNSD, l'ancien parti unique qui en dépit de tous les soubresauts à réussi à tenir la dragée haute à ses détracteurs. En effet, bien que malmené au cours de ces assises, résiste encore. Il a l'avantage du terrain et beaucoup de nigériens le portent encore dans leur cœur. Preuve qu'il faut compter avec ce parti pour la suite de la bataille politique qui s'ouvre après le forum national.

En face, le Parti Nigérien pour la Démocratie et la Solidarité, et la Convention Démocratique et Sociale piaffent d'impatience. Ils veulent lui ravir le pouvoir d'Etat. Entre les deux blocs, les scolaires de l'USN et l'USTN, paraissent jouer les arbitres neutres mais ne le sont pas en réalité. Car ils ont choisi le camp des opposants. De sorte que dans le fond, le MNSD est en ''guerre'' contre les deux partis d'opposition appuyés par la grande partie de la société civile, particulièrement les intellectuels. Une situation qui n'étonne personne, sachant que l'objectif du Comité de Coordination des Libertés Démocratiques est de provoquer la chute de l'ancien parti-Etat, pour que la victoire soit totale.

Autre fait important, le monde rural sous-représenté à la conférence nationale, à peine 5% [684] des délégués et privé du droit de vote ne se reconnait pas dans ce débat d'intellectuels. Autres groupes marginalisés les femmes, la Coordination des Associations Nationales et la chefferie traditionnelle. Cette dernière ne décolère pas, car au Niger elle est respectée et incontournable dans la vie politique, c'est pourquoi à chaque événement majeur on la consulte. Mais pour ce forum populaire très important pour le pays, seulement deux délégués lui ont été attribués. Pire, la conférence, au lieu de traiter les vrais problèmes du pays, s'est focalisée sur les détails des injures et des querelles. Apparaissant comme « *un extraordinaire*

[683] *Actes de la conférence nationale, op.cit.,,* p.195.
[684] Archives de l'USTN : *pourcentage des participants du monde rural à la conférence nationale.*

forum de défoulement, une messe exécutoire de déballages des politiques et de refoulement divers.[685]»

Malgré ces défaillances et après donc 98 jours de discussions passionnées, les résultats sont acceptables, car ils tracent les sillons de l'avenir du pays.

C'est pourquoi dans son discours à la fin des travaux, le président Ali Saïbou promet une fois de plus de respecter à la lettre toutes ses résolutions prises en plénières et consignées dans un cahier de charge sans faire obstruction à la bonne marche de la transition qui sera mise en place.

Quant au premier ministre élu de cette étape transitoire, il reconnait dans son allocution, que : «*Dieu, miséricordieux et compatissant dans son infime bonté a permis, aujourd'hui au peuple nigérien de se retrouver sur le chemin qui, le réunit (…) La conférence nationale souveraine a abouti au plan institutionnel à des réformes cardinales qui feront désormais du Niger un pays ayant signé un bail illimité avec la démocratie* (…).[686]»

On peut dire que la conférence nationale au Mali et au Niger, ouvre une période de grand espoir pour tout le monde, avec la foi d'avoir posé les bases d'un renouveau sociopolitique véritable et durable, chaque pays avec sa méthode, en tenant compte de ses réalités socioculturelles. Ces assises populaires en dépit de ce qu'on peut leur reprocher, « *constituent une matrice de la transition qui loin d'enfermer les acteurs dans des rôles préconstruits, les conduit à innover, à inventer, à définir de nouvelles configurations et de nouvelles représentations des rapports gouvernants-gouvernés*.[687]»

Désormais, les acteurs politiques issus du forum se sentent surveillés par le peuple, ce qui les amène à faire attention dans la gestion de la chose publique. Car, les populations ayant souffert trente ans durant, ne sont plus en mesure de subir un autre supplice, sinon leur combat aura été vain.

Après les travaux il est question d'appliquer toutes ces grandes décisions sur le terrain. Et cela est du ressort en premier lieu de la transition qui a été soit fortifiée par la conférence nationale comme au Mali ou initiée par elle comme au Niger

[685]Abdoulaye Mamadou, *Le Niger au rythme des élections*, Nouvelle Imprimerie du Niger, 2010, p.18.
[686]*Travaux de synthèse de la conférence nationale souveraine volume I*, *op.cit*., p.123.
[687]Yves Meny (sous la direction de), *Les politiques du mimétisme institutionnel : La greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, p.166.

CHAPITRE IV : L'ORGANISATION DES PREMIERES ELECTIONS DEMOCRATIQUES

Après la période de la palabre à l'africaine pour mieux enraciner leur démocratie, le Mali et le Niger s'engagent sur la voie d'une nouvelle ère avec la marche réelle de la transition.
Dans ce chapitre, nous allons montrer comment cette transition a été mise en place, quelles sont les difficultés qui ont entravé son fonctionnement, comment les animateurs de la transition ont organisé les premières élections pluralistes tant attendu par le peuple.

I- LA MISE EN PLACE DE LA TRANSITION

Pour rassurer tout le monde quelles sont les conditions claires qui ont été posées avant la mise marche de cette étape du processus démocratique ?
Quels sont les différents démembrements de cette transition, quels sont leurs rôles ?
Et enfin quelle est la feuille de route de cette étape transitoire ?

Notons pour commencer un fait, la période transitoire au Mali existait avant la conférence nationale ; elle avait été mise en place le 26 mars 1991, après la chute du président Moussa Traoré. La conférence nationale est venue tout simplement constater les faits et a apporter un appui populaire à la transition. Comme on le constate elle est particulière au Mali, tandis qu'au Niger, c'est le forum populaire qui l'a instauré,[688] et lui a donné une caution morale, une valeur populaire et sa valeur juridique. Ce sont donc deux situations différentes.
Mais quoiqu'il en soit, les deux étapes transitoires sont le fruit du sang du peuple, surtout des jeunes qui ont accepté ce sacrifice pour le bonheur de tous.

1- Les balises de la période transitoire

Par balise, nous comprenons gardes fous, directives mise en place pour que les animateurs de la transition ne l'utilisent comme ils veulent et que la transition ne trahisse pas les espoirs du peuple.

Au Mali, Amadou Toumani Touré, le chef de la transition, avait déjà verrouillé le processus avant la conférence nationale. En effet, par un acte fondamental numéro 1 promulgué le 30 mars 1991, il définit les contours de la transition. Au nombre des

[688] Acte fondamental numéro 21/CN du 21 octobre 1991.

dispositions, l'interdiction faite aux membres du Comité de Transition de Salut du Peuple et du gouvernement de transition de briguer un quelconque poste électif lors des joutes politiques à venir. Cette disposition au vu du contexte dans lequel la transition a été installée, est un signal fort donné au peuple malien, les assurances et la garantie de sa bonne foi à la communauté internationale qui suit de près selon la formule diplomatique, tout ce qui se passe au Mali. Surtout que la période chaotique précédant la chute de Moussa Traoré s'est soldée par des centaines de morts et plusieurs blessés. Toumani Touré a besoin de faire comprendre aux membres de cette communauté, surtout aux Occidentaux que le nouveau pouvoir s'inscrit dans la nouvelle donne politique voulue par les partenaires extérieurs et qu'il ne saurait être juge et partie.

Le chef du CTSP veut aussi mettre le peuple en confiance après le traumatisme, lui donner l'assurance que tout se passerait dans la transparence et que la confiance doit être réciproque. Il veut dire à ses compatriotes que la rupture est totale entre ce qui s'est passé de 1960 à 1990 et ce qui s'amorce maintenant dans le cadre du pluralisme intégral.

Les délégués à la conférence nationale ont validé la transition, et reconnu l'acte fondamental promulgué le 30 mars 1991. Mais, connaissant les ambitions des uns et des autres, la plénière de la conférence nationale offre une dérogation aux membres du CTSP et du gouvernement.

Ainsi tout en adhérant au nouvel esprit voulu par le chef de la transition, les dispositions finales du forum préconisent une ouverture politique en faveur des membres de l'exécutif en leur proposant de faire : « *Le choix entre le poste qu'ils occupent et la course à un fauteuil électif.*[689]» L'offre est on ne peut plus clair : celui qui a des ambitions politiques, doit démissionner du poste qu'il occupe dans la transition. Tout le monde est donc situé, aucun animateur de l'exécutif ne peut user de son statut pour acquérir une quelconque place dans la bataille politique qui se profile à l'horizon.

La transition est par ailleurs limitée dans le temps : commencée officiellement le 31 mars 1991, elle doit prendre fin au mois de mai 1992 et non le 26 mars comme initialement arrêté. On parle alors de glissement et non de rallonge.

Au Niger, au vu des intrigues et des coups bas qui ont émaillés la tenue de ce débat populaire, il a paru nécessaire aux différents participants de limiter la période transitoire qui, pendant un temps bien précis a en charge l'avenir du pays. Car ici les ambitions personnelles

[689]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, à son bureau du campus de Bamako, le 11 novembre 2011 à 9H30.

ont pris le pas sur l'intérêt national. C'est pourquoi, il paraissait périlleux de ne pas « *verrouiller cette étape transitoire*.[690]»

La peur des nigériens est de voir une des personnalités en charge de la mise en place du devenir sociopolitique de leur pays, être à la fois juge et partie. Donc participer au même titre que les autres aux joutes électorales à venir, alors qu'elle en est le dépositaire moral. Tout le monde craint que l'exemple de Soglo au Bénin ne fasse cas d'école.

C'est pourquoi, les délégués arrêtent que le président de la République, le président du Haut Conseil de la République et le premier ministre du gouvernement de transition « *ne peuvent faire acte de candidature aux élections présidentielles qui suivent immédiatement la période de transition*.[691]» Dans le fond, ce ne sont pas les deux dernières personnalités qui sont visées mais le chef de l'Etat Ali Saïbou. En effet, pour le CCLD, le géniteur de cette mise à l'écart de ces trois personnalités, l'ennemi à abattre est le leader du MNSD. Car dans leur entendement, il est le seul capable de conduire son parti à la victoire. Donc l'écarter, c'est désorganiser ses militants. C'est la raison cachée qui a guidé les délégués de l'opposition majoritaire à ces assises à voter cette disposition. Mais à partir des résolutions de la conférence préparatoire, le chef de l'Etat comprend très vite le piège et pour éviter une humiliation de trop et dissiper toute polémique, il devance ses opposants en se retirant officiellement de la direction de son parti le 13 juillet 1991 en vue de proclamer sa neutralité.

Cette disposition qui écarte les trois hommes clé de la transition est très ambiguë. Elle dit que ces derniers ne peuvent se présenter aux élections qui suivent immédiatement la période de transition. Ce qui veut dire implicitement que si, ces échéances ont lieu avant ou pendant la période indiquée, Ali Saïbou, André Salifou, Amadou Cheffou ou toute autre personnalité issue des organes sous leur responsabilité, peuvent y participer. Cette déduction logique montre l'ambigüité de cette loi, mais personne n'y prête attention dans l'euphorie générale. Continuant sur leur lancée de verrouillage, l'étape transitoire est prévue pour durer du 1er novembre 1991 au 31 mars 1992.

Après avoir donc montré les différentes balises, il parait important de mettre en relief les différents démembrements de cette période.

[690]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG.
[691]Acte fondamental n° 21/CN, article 26.

2- La structuration de la transition

Par structuration nous entendons l'organigramme et la nomenclature de la transition. Il s'agit pour être précis, des différentes entités qui la composent.

Au Mali, la transition est animée par deux grandes structures. Dans tous les pays du monde, généralement après un putsch, toutes les institutions sont dissoutes ; le Mali n'a pas faillit à cette tradition. Ainsi, après avoir déposé Moussa Traoré, deux nouveaux organes sont mise en place pour diriger le pays : le CTSP et le gouvernement.

Le Comité de Transition de Salut du Peuple est le pilier de la transition. C'est lui qui, en réalité, coordonne et supervise le fonctionnement normal du pays et la vie sociopolitique. Les décisions sont prises selon les assurances des militaires, par consensus. Signe que civils et corps habillés ont les mêmes prérogatives, même si dans le fond, le dernier mot revient aux militaires, qui sont les véritables maîtres de cet organe. A preuve, le chef de la junte, Toumani Touré, est à la fois président du CTSP et du gouvernement, au motif qu'il veut suivre dans les moindres détails le travail de l'équipe gouvernementale. En effet dit-il : «*Lorsque j'ai la responsabilité de designer un gouvernement et un chef de ce gouvernement, le moins du monde, c'est de suivre l'action de ce gouvernement*.[692]»

Afin de dissiper tout malentendu, chez ceux qui pensent tout bas que cette double casquette peut empiéter sur le travail du gouvernement, il rassure que le « *gouvernement travaillera en toute liberté, dans toute sa cohésion au nom du CTSP, au profit et au bénéfice de la nation qu'est le Mali*.[693]» Cette disposition montre clairement qu'il y'a une séparation nette entre les deux entités de la transition.

Le gouvernement, est sous la responsabilité de Soumana Sacko, qui selon des dispositions internes a les mains libres pour conduire son équipe. Il doit toutefois rendre compte au président. Malgré cette obligation, dans sa méthode de gestion quotidienne, le premier ministre tient compte essentiellement des aspirations du peuple qui pour lui est un impératif. En effet, ne dit-il pas en privé, que « *c'est pour tous ces maliens épris de liberté, de justice, mort au combat pour la démocratie, qu'il a accepté cette lourde tâche ?*[694]»

[692]Fiégoun Boubèye Maïga et Aboubakar Saliph Diarra, ''Interview de Amadou Toumani Touré'', in *Les Echos*, n° 74, avril 1991, p.4.
[693]Idem.
[694]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale le 25 novembre 2011 à 9h30.

C'est du fait des difficultés sociopolitiques du pays qu'il met en place une équipe restreinte de 25 personnes, civils (politiciens et société civile) et militaires.
Telle est la nomenklatura de la transition au Mali. Ce n'est pas une innovation en la matière.

Au Niger, au contraire, les organes de la transition mis en place par la conférence nationale en application des propositions partielles de la commission préparatoire sont au nombre de cinq,[695] Mais ce sont la Présidence de la République, le HCR et le gouvernement, qui ont été médiatisé et donc connus.

La présidence de la République, incarnée par Ali Saïbou qui demeure à son poste en tant qu'autorité suprême du pays jusqu'aux élections présidentielles à venir selon les dispositions du titre III, de l'acte III de la CNPCN, article 8 portant sur la transition. Il est le chef de l'Etat selon l'article 9. En cas de vacance du pouvoir par décès ou empêchement, l'intérim est assuré, selon l'article 10, par le président du HCR. Mais en cas d'absence ou d'empêchement temporaire, le premier ministre assure son intérim selon cette même disposition.

Le président de la République a plusieurs attributions dont entre autres, la promulgation des lois, la présidence des conseils de ministre, la direction de l'action gouvernementale dans le strict respect du cahier de charges issu de la conférence nationale.[696] Selon l'article 13, il nomme aux hautes fonctions civiles et militaires sur proposition du gouvernement. Dans le fond, cet organe attribué au ''père de la démocratie'' nigérienne, est vidé de sa substance car la conférence nationale lui a enlevé les prérogatives propres à un chef de l'exécutif. C'est ainsi qu'il ne peut nommer aux hautes responsabilités de l'Etat qu'en se référant à la primature. Raison pour laquelle, les partisans d'Ali Saïbou parlent de ''coup d'Etat''.

Blaise Compaoré, le président du Burkina-Faso au vu des résolutions de la plupart de ces assises qui dépouillent pratiquement les chefs d'Etat en poste parle ainsi de ''coup d'Etat populaire''. En réalité, Ali Saïbou confiné dans un rôle symbolique de garant de l'unité nationale, dans une fonction honorifique et protocolaire accepte ce statut sans rechigner et avec dignité.

Le Haut Conseil de la République, confié à André Salifou, au Niger comme partout où il a existé, a un pouvoir législatif : il est « *chargé du suivi et du contrôle de l'exécution du cahier des charges et des décisions de la conférence nationale*.[697]»

[695]Acte III de la CNPCN, titre I portant sur la période de transition et des organes de transition, chapitre II, article 2.
[696]Acte fondamental n° 21/CN, article 16.
[697]Idem, article 8.

Le HCR est chargé aussi de contrôler l'exécutif, de superviser l'élaboration des textes fondamentaux, d'approuver l'avant-projet des textes fondamentaux, d'étudier les amendements de l'avant-projet de la constitution. Selon l'article 4 du titre II relatif au HCR, il supervise deux commissions : la commission constitution dont le rôle est la mise en place définitive de la nouvelle loi fondamentale, et celle chargée d'élucider les crimes politiques, économiques et l'enrichissement illicite de certains nigériens.

En somme, d'André Salifou comme le chef de l'Etat, incarne « *l'unité nationale, il est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités et accords internationaux auxquels le Niger est parti prenant, le président du HCR est le chef suprême des armées*.[698]»

Le HCR se réunit en session ordinaire sur convocation de son président. Il peut se réunir en session extraordinaire à la demande « *des 2/3 de ses membres ou du président de la république. Le Haut Conseil de la République institue les commissions qu'il juge nécessaire de l'assister*.[699]»

Le troisième organe fort de la transition, est le gouvernement dirigé par un premier ministre non pas nommé, mais qui a été élu selon les dispositions préconisées par l'article 17 du titre IV de la Commission Nationale Préparatoire de la Conférence Nationale. Le premier ministre est le véritable patron et dépositaire de l'exécutif. Car non seulement il est le chef du gouvernement mais il préside le conseil de ministres et nomme les ministres.[700] Il est aussi compétent pour nommer aux hautes fonctions civiles et militaires, aussi bien que pour signer les décrets et les ordonnances. Il nomme les magistrats, conduit la politique de la nation, dispose de la force armée et de l'administration selon l'article 23 du titre IV de la CNPCN. Il n'est responsable que devant le HCR avec lequel il a l'initiative des lois.[701]

Les trois personnalités importantes de la transition tiennent périodiquement, à l'initiative de l'un ou de l'autre, des séances de concertation sur la politique nationale selon l'article 24 de la CNPCN. Cette disposition vise à diluer le pouvoir énorme du premier ministre.

Au vu de leurs prérogatives, il y'a risque d'affrontement, entre Primature et Présidence d'une part, gouvernement et HCR d'autre part. En effet, si le président de la République nomme aux

[698]Acte III, titre II de la CNPCN, article 13.
[699]Idem, article 3 et 6.
[700]L'acte fondamental n° 21 dans sa formulation n'a pas clarifié qui du président de la république, du responsable du HCR et du premier ministre devaient le faire. Ainsi se basant sur son emprise sur l'exécutif, le premier ministre de la transition par un décret datant du 7 novembre 1991, nomme les membres du gouvernement, mettant les deux autres personnalités devant le fait accompli.
[701]Acte fondamental n° 21/CN, article 19.

hautes fonctions civiles et militaires sur proposition du premier ministre, à qui le dernier mot en cas de mésentente? Sur les rapports gouvernement et HCR, les dispositions de l'article 19 de l'acte fondamental ne sont pas très explicites. Jusqu'ou va cette responsabilité du premier ministre devant le HCR ? Et si d'aventure le premier ministre outrepasse ses prérogatives, quels sont les moyens de rétorsion de l'organe législatif ? En dépit de ces zones d'ombres, un gouvernement de transition restreint de 19 membres préconisé par la CNPCN est mis en place le 07 novembre 1991.[702] Ce rétrécissement du gouvernement obéit à la situation drastique que vit le pays au niveau économique.

A côté de ces trois principaux organes, la Cour suprême joue un rôle d'arbitre dans cette transition. Car, en cas de différends et de mauvaise interprétation de la loi de la part des principales structures de la transition, c'est elle qui tranche en denier recours.[703]

Quant à la haute Cour de justice, elle est compétente pour juger le président de la république en cas de haute trahison. Elle peut également juger les membres du Conseil Militaire Suprême, du Conseil Supérieur d'Orientation, les ministres des anciens gouvernements, aussi que ceux de la transition.[704]

Au total, au Mali comme au Niger, les organes de la période intérimaire ont été mis en place avec chacun un rôle bien défini. Reste maintenant à analyser le cahier de charges ou la feuille de route la transition.

3- La feuille de route de la transition

La transition ne peut travailler au hasard. C'est pourquoi les pré-conférences et les assises populaires, ont prévu un canevas dans lequel elle devait évoluer avec des objectifs bien précis. Pour travailler plus efficacement, la transition s'appui sur un document de travail préétabli, des directives.

Au Mali, la transition, issue du coup d'Etat a défini ses priorités, renforcées et approuvées par la conférence nationale.

Au niveau politique, la transition doit organiser un référendum pour approuver la nouvelle constitution devant régir le pays dans le cadre de la troisième République ; organiser des élections municipales, législatives et présidentielles crédibles dans un esprit apaisé ; elle doit privilégier le dialogue avec les insurgés Touaregs pour une issue négociée et pacifique.

[702] Acte III de la CNPCN, chapitre IV portant sur le gouvernement de transition, article 21.
[703] Acte fondamental n° 21/CN, article 29.
[704] Acte fondamental n° 15/CN du 26/09/1991.

Au niveau judicaire, elle doit tout mettre en œuvre pour juger les responsables du défunt régime dirigé par Moussa Traoré, au cours d'un procès équitable et ouvert à tous. Dans le domaine socio-économique, la transition doit apporter des solutions aux attentes des populations. C'est pourquoi, le premier ministre Sako Soumana, est plus que regardant dans ce domaine. Le chef de l'Etat lui a même laissé la latitude de nommer les responsables des régies financières, et de mobiliser des fonds pour payer régulièrement les salaires. La transition s'est même donnée pour objectif d'engager « *le dialogue avec tous les partenaires sociaux, surtout la centrale UNTM et le syndicat des scolaires qu'est l'AEEM, les deux fers de lance de la contestation contre Moussa Traoré*.[705]» Et pour que ces négociations se fassent dans un bon esprit, le gouvernement se donne pour mission d'organiser au préalable les états généraux de tout le corps social.

Au Niger, le cahier de charges n'est pas aussi allégé qu'au Mali. Tant les objectifs à atteindre ressemblent à des ''travaux d'Hercule''. Ce qui faire dire au président du Haut Conseil de la République que la transition hérite d'un « *cahier de surcharge*.[706]»

A la fin de la conférence nationale, la transition se trouve avec un document volumineux de plus de 400 pages dont le contenu donne des sueurs froides, car il reprend tous les objectifs et toutes les orientations définis par la conférence nationale souveraine.[707] Et pour que la transition ne se détourne pas de cette mission, le cahier de charges est complété par un aide-mémoire de 150 pages qui reprend les principales décisions de la conférence nationale.

Au contraire du premier document, l'aide mémoire indique dans les moindres détails comment les principales décisions doivent être exécutées pendant toute la durée de la transition à charge de suivre à la lettre toutes les recommandations du cahier de charges. On est donc en présence d'une injonction qui ne se discute point.

A preuve le premier ministre, avant son entrée en fonction a juré de respecter intégralement à la lettre les diverses recommandations des assises.[708] Sans possibilité d'apporter une touche personnelle dans le sens de leur amélioration, ni de s'y dérober.

Au plan politique, une nouvelle constitution qui englobe les aspirations du peuple nigérien doit être adoptée par référendum. Il incombe en outre à la transition d'organiser des élections libres et transparentes en respectant scrupuleusement le calendrier électoral mise en place par

[705]Entretien avec M. Oumar Mariko, le 7 décembre 2011 à 17h 30 au siège de son parti.
[706]Jean-Jacques Raynal, *op.cit.*, p.65.
[707]Entretien avec M. Gregor Yacouba, Secrétaire permanent du PDP-ANNOUR, membre de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI), ancien responsable du PNDS. Entretien réalisé le 26 janvier 2012 à 16h au siège de son parti.
[708]Acte fondamental n° 21/CN, article 14.

la conférence. Ce calendrier prévoit dans l'ordre : le référendum sur la nouvelle loi fondamentale, l'élection présidentielle, le scrutin législatif, et enfin les élections régionales et municipales.

Toujours dans le domaine politique, les dirigeants de la transition se doivent de tout mettre en œuvre pour situer les responsabilités dans l'étouffement de la démocratie en 1959, les attaques et les exécutions publiques de 1964, l'arrestation des Sawabistes en 1975, la répression des scolaires en 1977, les tragédies de 1990 etc …

Quant au délicat problème Touareg, le choix est laissé aux animateurs de la période transitoire pour le régler définitivement.

Dans le volet social, la transition est chargée d'ouvrir le dialogue avec l'USTN, pour des échanges francs, en vue d'éviter de nouvelles tensions. C'était nécessaire, car au cours de la conférence nationale, certains délégués de la centrale disaient à qui voulait les entendre que « *s'ils ont ébranlé leur père adoptif qu'est le MNSD, alors ils n'auront plus de sentiment pour un quelconque pouvoir*.[709]» De plus au cours de ces pourparlers, une place de choix est réservée aux préoccupations des scolaires, l'un des fers de lance de la contestation contre Ali Saïbou.

Au niveau économique, le premier ministre et son équipe doivent mobiliser des fonds en interne pour d'une part combler le déficit financier et d'autre part, pour faire face aux engagements internes et externes. Dans cette perspective, le ''cahier de charges'' insiste sur le refus du Programme d'Ajustement Structurel comme moyen de survie pour le gouvernement et pour le peuple.

Après la présentation de la feuille de route de ces deux transitions, penchons nous sur l'organisation du scrutin de l'après conférence nationale. Mais avant, nous allons évoquer les quelques failles qui ont entravé la bonne marche des deux transitions.

II- QUELQUES FAILLES DE LA TRANSITION

La période transitoire contrairement à ce que l'on pouvait penser, n'a pas été de tout repos pour ses animateurs. Des nombreuses difficultés ont émaillé cette étape intermédiaire au niveau politique, économique et social.

[709]Entretien avec M. Gregor Yacouba, le 26 janvier 2012 à 16h au siège de son parti.

1- Les incompréhensions politiques

Pendant cette étape intermédiaire, les querelles politiques persistantes ont donné du fil aux dirigeants.

Au mali, les dissensions entre acteurs politiques débutées à la mise en place du CTSP, se précisent après la conférence nationale. Cette fois-ci, c'est Amadou Toumani Touré qui est visé. Il est soupçonné d'avoir fait le jeu de l'ADEMA pendant les assises en acceptant toutes les propositions venant de ce parti. Cette situation, rapproche un peu plus l'AEEM et le CNID. Les deux nouveaux alliés forment en sourdine un front commun « *de surveillance du chef de l'Etat*[710]» soupçonné d'être de connivence avec le parti d'Alpha Oumar Konaré. Dans le fond cette suspicion semble justifiée.

La preuve est que la plupart des conseillers du président de la transition sont soit des sympathisants de l'ADEMA soit ont des accointances avec elle. Il se murmure dans la capitale, que certains militaires influents, membres du cercle restreint de Toumani Touré, font en soudine une campagne à l'avance pour l'ADEMA.

Sentant le danger, le président tente sans succès de calmer le jeu. Car pour ne pas arranger les choses, l'opinion malienne commence à croire à ces rumeurs. Dans les ''grins'', certains jeunes présentent désormais le CTSP et l'ADEMA, comme ''bonnet-blanc, blanc-bonnet''.

Du côté du CTSP, les responsables à leur tour pointent du doigt leurs accuseurs, de vouloir saboter la transition et par ricochet mettre en péril les efforts du peuple malien. Cette situation, pourrit l'atmosphère au sein du Comité de Transition de Salut du Peuple. C'est dans cette ambiance que le représentant des jeunes scolaires, Oumar Mariko, ''le vrai tombeur de Moussa Traoré'', démissionne du CTSP le 6 décembre 1991.

Outre la présidence, des soupçons pèsent aussi sur la Primature, perçue comme le prolongement du parti de Konaré. Là aussi, les détracteurs ne manquent pas d'arguments. En fait, comme nous l'avons dit, le premier ministre de la transition, Soumana Sacko, fut ministre de l'économie et des finances de Moussa Traoré au moment du ''règne'' de ce dernier. Mais leur collaboration ne fit pas faire long feu, pour incompatibilité d'humeur selon la version officielle. Avant lui, Alpha Oumar Konaré, alors ministre de la culture et de la francophonie a eu la même réaction. Cette défiance à l'égard du tout puissant général-président les fit

[710]Entretien avec M. Diawara Bouah, juriste de formation, ancien membre du RPM, chez lui à la maison à Bamako le 20 novembre 2011 à 20h.

considérer comme des héros par le citoyen lambda, cela les rapprocha un tant soit peu. Dès lors, le raccourci est vite trouvé pour accuser le chef du gouvernement de Toumani Touré, d'avoir un penchant pour son ''aîné du front de refus'' et de trahir ainsi le principe sacro-saint de neutralité totale des principaux animateurs de la transition.

Cette suspicion, dans le fond, n'est pas fortuite. Elle s'inscrit dans le cadre de la bataille de positionnement qui se déroule entre les deux alliés d'hier que sont le CNID et l'ADEMA. Ceux-ci, comme dans un match de tennis, se livrent un duel à mort pour que seul le plus endurant puisse sortir vainqueur. Tout ceci a pour finalité, le fauteuil présidentiel, dont le top départ des élections n'est plus loin. Donc chacune des deux formations affutent ses armes à sa manière.

Au Niger, la situation est plus que complexe et explosive.

En fait, lorsque la transition a été mise sur les rails, le président Ali Saïbou, a accepté de jouer la partition qui lui était dévolu jusqu'à la fin. C'est pourquoi, bien que mis à l'écart de manière subtile de la gestion réelle de la transition par la conférence nationale qui l'a dépouillée de tout son pouvoir au grand dam de ses partisans, le chef de l'Etat ne se plaint guère. Même quand ses amis de l'ancien parti-Etat l'accusent de laisser le pays dans les mains d'inconnus, Ali Saïbou leur répond simplement que « *le MNSD qu'il sait grand parti, doit démontrer sa supériorité sur le terrain politique au moment des joutes électorales*.[711]» En fait, il ne veut pas être la cause de l'échec de la transition. C'est pourquoi il ne veut « *rien faire qui puisse entraver la bonne marche de la transition*.[712]» Même quand par duplicité, les militaires se veulent avoir son aval pour perturber la transition comme au Togo et au Zaïre où le général Eyadema et le maréchal Mobutu ne facilitent pas la bonne tenue de leur transition.

Eyadema par des acrobaties dont il avait seul le secret avec l'aide de l'armée acquise à sa cause, met les bâtons dans les roues du premier ministre de la transition, Joseph Koffigoh, pour qu'il échoue dans sa mission.[713] Au Zaïre, Mobutu Sesseko, après avoir nommé Etienne Tshisekedi premier ministre le 29 septembre 1991, le révoque le 21 octobre 1991 pour nommer à sa place Bernardin Mungul Diaka. A cause de ces mauvais exemples, les nigériens redoutent une volte-face d'Ali Saïbou, militaire comme Eyadema et Mobutu. Mais ce n'est pas de ce côté que vient la difficulté ; elle vient du côté des deux têtes fortes de la transition,

[711]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 au siège de la centrale à 9h30.
[712]Idiama Koutioudi, *Transition à la nigérienne*, nouvelle imprimerie du Niger, 1993, p.9.
[713]Entretien avec M. Georges Akpako, togolais, ancien enseignant, homme d'affaires installé à Soubré, le 02 février 2010 de 18heures à 19heures à son domicile.

André Salifou président du HCR et le chef du gouvernement Amadou Cheffou, qui s'affrontent dans un duel sans merci. Ces deux personnalités, il faut le signaler ne s'estiment pas beaucoup.

Leur opposition, ne date pas de leur cohabitation ambiguë de responsables dans la transition, elle commence en pleine conférence nationale lors de l'élection du président du présidium. Le premier ministre de la transition était farouchement opposé au président du HCR à la course à la présidence du présidium de la conférence nationale. En dépit des tractations en coulisses pour raisonner Cheffou ce dernier reste inflexible. Des amis communs aux deux hommes, ont tenté d'obtenir son retrait au profit de son ainé, mais il a réfuté leur mission de bons offices.

Ainsi, bien qu'élu à la tête de cet organe André Salifou, n'a pas digéré l'« *insolence de son jeune frère*.[714]» Cet affront à peine oublié, que Cheffou fait campagne en sourdine contre lui, en faveur d'un autre candidat à la présidence du Haut Conseil de la République. Cette option démocratique somme toute logique, déplait une fois de plus à l'ainé qui décide de lui rendre la pareille en s'opposant à la candidature de Cheffou au poste de premier ministre de la transition, par le biais du bouillant mouvement des scolaires venu au secours du ''maitre''. Les scolaires dénigrent les *''candidats qui ne maitrisent pas les réalités du pays''*.[715] Cette fois c'est le cadet Cheffou qui est dans le chagrin, lui qui n'a pas comprit que même en politique, il faut tenir compte de certaines réalités de la culture africaine : à savoir qu'on ne chagrine jamais un ainé, et quand on le fait on doit s'attendre au retour du bâton. Mais par le jeu du destin, les deux hommes se retrouvent dans les structures les plus importantes de la période transitoire.

Ceux qui connaissent leurs différends prédisent une cohabitation difficile. Néanmoins, ils pensent secrètement qu'au nom de l'intérêt supérieur de la nation, ces deux personnalités peuvent taire leur alter ego. Mais, pour ne pas arranger les choses, les dispositions juridiques de la transition, leur offrent un terrain propice pour régler enfin leur vieux contentieux. En effet, la loi confie au premier ministre la nomination aux hautes fonctions civiles et militaires. La même loi, précise que le premier ministre doit aussi requérir l'avis du HCR et de la présidence de la République. Ali Saïbou s'étant éloigné volontairement de la gestion quotidienne de la transition, la bataille d'interprétation des textes fait rage entre André Salifou et Amadou Cheffou.

[714]Entretien M. Gregor Yacouba, Secrétaire, le 26 janvier 2012 à 16h au siège de son parti.
[715]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de la centrale.

André salifou considère que, la conférence nationale fait de lui le gardien de cette étape décisive de la nation ; qu'il est chargé de son suivi et de son contrôle. Partant, qu'il a un droit de regard sur tous les faits et gestes du gouvernement, surtout que l'acte fondamental numéro 21, lui confère « *un droit de veto sur les nominations aux hautes fonctions civiles et militaires.*[716]» Au-delà, de ces dispositions juridiques légitimes et légales, le chef de l'organe législateur est surtout « *imbu des attributions que lui ont donné la conférence nationale*.[717]»

Le premier ministre, le chef de l'Etat bis du Niger, se considéré de son côté comme le vrai patron de la transition et que pour cela il peut nommer aux hautes fonctions sans nécessairement aviser le HCR. Ses partisans évoquent le cas du 7 novembre 1991, lorsqu'il a nommé les membres du gouvernement de transition sans informer les deux autres personnalités fortes du pays.

C'est pourquoi, bien que l'acte fondamental parle de concomitance entre primature et Haut Conseil de la République, Cheffou n'en tient pas compte privilégiant les dispositions qui l'arrangent. Il met en avant « *son esprit porté vers l'indépendance*.[718]» Et pour le démontrer, il fait des nominations aux hautes fonctions civiles et militaires sans aviser l'organe législatif, qu'il défie pratiquement.

Ne voulant pas se laisser faire et poussé par ses partisans, André Salifou refuse d'avaliser les hommes proposés par la primature. Il en profite pour placer les hommes acquis à sa cause. Désormais, la guerre est déclarée entre les deux personnalités qui ne se font pas de cadeau par personnes et presse interposées. Sanoussi Jacquou, un des membres non permanents du Haut Conseil de la République, s'est le plus illustré en prenant fait et cause pour le premier ministre. Sanoussi dénigre le président du HCR, à travers des déclarations tapageuses dans la presse.

Après ces problèmes de personnes et politiques, nous allons voir les limites de la transition, au niveau socio économique.

2- Une grogne sociale intempestive

Par grogne, nous faisons allusion, à la reprise des remous sociaux, des grèves, des marches, et des contestations qui ont emporté ou ébranlé les régimes précédents. C'est dire, que la

[716]Jean-Claude Mignan, *op.cit.*, p.68.
[717]Idiama Koutioudi, *op.cit.*, p.73.
[718]Idem.

transition n'a pas bénéficiée de l'état de grâce, comme l'on aurait pu le penser au vu du temps restreint qu'elle avait.

Au Mali, la période transitoire, très animée au niveau du front social, est intenable pour les membres du CTSP et du gouvernement. En effet, Amadou Toumani Touré et Soumana Sacko sont sur des braises, exposés qu'ils sont au stress permanent, à l'angoisse et aux insomnies, à cause d'une pression très forte que les populations exercent sur eux. Les revendications sont permanentes comme si pour le peuple malien c'est l'occasion où jamais d'avoir gain de cause.

Les premiers à engager dès octobre 1991 cette bataille revendicative sont les scolaires regroupés au sein de l'AEEM, les maîtres en la matière. Se basant sur leur mémorandum connu sous l'appellation des ''26 points'', entérinée par la conférence nationale, ils exigent une satisfaction totale ou à défaut partielle. Ils remettent à leur ministre de tutelle, le professeur Issa N'diaye le document contenant l'ensemble de leurs exigences. Mais pour toute réponse, il rétorque que le contenu est *« irréalisable et que ses auteurs ne maitrisent pas les réalités du pays*.[719]» On comprend la grande la déception des scolaires, surtout qu'en pleine lutte contre le régime du général-président Moussa Traoré, Issa N'diaye les avait aidés à rédiger ce mémorandum et que le CSTP, avant la tenue de la conférence nationale, avait accepté toutes leurs revendication. Les scolaires ne comprennent plus l'attitude de leur tutelle. Devant ce qu'ils se considèrent comme une trahison, Oumar Mariko et ses camarades du bureau exécutif de l'AEEM, engagent un bras de fer avec le ministre dès décembre 1991. Ils exigent même sa démission et l'amélioration totale de leur condition de vie. En vue de calmer le jeu, le chef de la transition promet une analyse bienvaillante de leurs doléances.

Pendant que les jeunes ruminent leur colère, les travailleurs qui grognent en sourdine depuis quelques temps, entrent en grève ; ils exigent des gestes concrets et immédiats de la transition qu'ils ont souhaitée de tout leur cœur.

Avec les revendications des travailleurs, la transition et le gouvernement, se trouvent en face d'un problème délicat surtout que le monde des travailleurs, depuis les événements de mars 1991, est plus que désordonné ; tout s'y déroule de travers et que les administrations fonctionnent au ralenti. Et toutes les décisions tendant à installer des responsables des services publics, sont mises à mal par les syndicalistes. La difficulté est d'autant plus sérieuse qu'outre la centrale, les syndicats corporatifs s'agitent. De sorte que le chef du CTSP et son premier

[719]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 09 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 10heures.

ministre ne savent plus avec qui discuter concrètement. A Preuve, après avoir eu l'accord de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali pour nommer les directeurs centraux des entreprises publiques, les employés de ces entreprises paralysent le pays dès le mois de novembre 1991, au motif qu'ils voulaient « *être associés à la nomination de leurs patrons.*[720]» Ils exigent même le départ de ceux qu'ils soupçonnent d'être proche de l'ancien régime. De leur coté, les fonctionnaires et agents de l'Etat réclament sans condition, le paiement des arriérés de salaires qui oscillent entre trois et six mois, depuis le régime de Moussa Traoré. Les mouvements de protestations se multiplient : la Régie du Chemin de Fer du Mali (RCFM), la Société Malienne de Tabac (SMT), celle des produits chimiques et bien d'autres prennent la rue.[721]

La centrale qui avait décidé d'accompagner la transition, devant le fait accompli, entre dans la bataille des revendications et envisage une grève illimitée avec effet dès le mois d'avril 1992.

Le pouvoir provisoire ayant peur, s'engage à négocier avec les partenaires sociaux. Ne voulant avoir l'AEEM et l'UNTM sur le dos n'était pas facile à gérer ; Moussa Traoré en savait quelque chose. C'est pour éviter toute déconvenue qu'après «*(…), plusieurs négociations, le gouvernement et l'UNTM signent le 07/05/1992, un pacte social, dans lequel l'Etat s'engage notamment à absorber les arriérés dus au titre des avancements et à ouvrir des négociations périodiques avec la centrale pour augmenter les salaires.*[722]»

Le gouvernement de transition promet même une augmentation des salaires avant la fin de son mandat.

Les scolaires sont heureux, car ils commencent à avoir un début de satisfaction de leurs préoccupations notamment l'augmentation des bourses et la construction de salles de classes au primaire et au secondaire. Ces débuts de solutions contentent un peu le front social et donnent par la même occasion un moment de répit à Toumani Touré et à Soumana Sacko. Cette accalmie est le fait des responsables de la centrale qui ont convaincu les autres afin d'accepter cette trêve sociale.

Au Niger où le gouvernement se trouve aussi dans la même tourmente face aux revendications, la situation est plus que tendue.

[720]Entretien avec M. Diawara Bouah, chez lui à la maison le 20 novembre 2011 à 20heures.
[721]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 09 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 10heures.
[722]Sidibé Ousmane et Gérard Kester (sous la direction de), *op.cit.*, p.71.

On savait que ce n'était pas le parfait amour entre le premier ministre Amadou Cheffou, et les membres de l'union des scolaires du Niger, opposés à son l'élection. Même élu, ils voyaient en lui un intrus, qui ne maitrisait pas totalement les réalités sociales du pays. Ils n'avaient pas totalement tort, car l'homme vivait depuis des années à Dakar où il travaillait au compte d'une organisation panafricaine. Mais, le vrai problème est que, les scolaires auraient voulu que ce poste stratégique revienne à l'un de leurs enseignants qui ont vécu avec eux les heures chaudes du combat contre Ali Saïbou, ou tout le moins à un membre influent de l'USTN. Amadou Cheffou lui apparait comme un illustre inconnu élu par ''*erreur*''.[723] Cette rancœur qui ne dit pas son nom, se manifeste ouvertement pendant la transition. En effet, à peine le gouvernement installé en novembre 1991 que les scolaires engagent les hostilités, en réclamant la satisfaction totale de toutes leurs revendications contenues dans leur base revendicative du 09 décembre 1989. En vue de faire baisser cette pression des scolaires, le premier ministre leur promet immédiatement un bâtiment devant leur servir de siège. Mais, c'est mal connaitre l'USN, qui dès décembre 1991, accentue la pression. Conséquence, l'année blanche déjà consommée en 1991, se profile à l'horizon en 1992. Car, les jeunes décidés à mener la vie dure aux autorités de la transition, émettent d'autres revendications comme une couverture médicale étendues à ceux de l'étranger et la réouverture des internats.

Pendant qu'Amadou Cheffou tente d'y faire face, ceux de l'étranger entrent violemment en grève. En effet pour avoir gain de cause, ils prennent en otage le personnel des représentations diplomatiques de leur pays, c'est le cas en Chine, en Russie et en Côte-d'Ivoire. Le pire est évité de justesse en Russie où l'ambassadeur nigérien « *a faillit être lynché.*[724]»

Le premier ministre peine à trouver une solution à ces revendications. C'est pourquoi, le 07 janvier 1993, 35.000 manifestants determinés,[725] composés d'enseignants, de parents d'élèves et de l'Union des Scolaires du Niger envahissent les rues de Niamey pour refuser l'année blanche qui se profile à l'horizon.

Au départ pacifique, cette marche se transforme en affrontement violent entre policiers et manifestants. Le bilan est lourd : plusieurs blessés graves et de nombreux véhicules de l'Etat brulés. Ce spectacle rappelle les événements douloureux des marches contre le régime d'Ali Saïbou. Un dialogue de sourds s'installe entre gouvernement et scolaires.

[723]Entretien avec M. Azirka Nouhou, au siège de son ONG, le 04 février 2012 à 18heures.
[724]Entretien M. Gregor Yacouba, le 26 janvier 2012 à 16heures au siège de son parti.
[725]Archives des l'USN : *nombre de personnes présentes à la marche du 07 janvier 1993*.

Côté fonctionnaires, c'est le puissant syndicat des enseignants, le SNEN, qui est le premier à grogner au début du mois de décembre 1991. Dès janvier 1992, les enseignants réclament le paiement de tous leurs arriérés de salaire et pour montrer leur détermination, amorcent « *trois semaine de grèves sans discontinu dès le mois de février 1992.*[726]» Pendant ce temps, l'Union Syndicale des Travailleurs du Niger, hésite après avoir donné une année de trêve à la transition à la suite de moult tractations en mi-décembre 1991. Il lui est difficile de se rebiffer si facilement. Mais face à la passivité du gouvernement de transition, la centrale se décide enfin à agir en novembre 1992 en se rapprochant du syndicat des enseignants déjà dans la rue, en vue de coordonner leurs actions, le gouvernement n'ayant pas respecté sa promesse de se pencher sérieusement sur le cas des fonctionnaires.

Soudés et unis avec le Syndicat National des Enseignants du Niger, l'USTN lance un préavis de grève le 01 février 1993. Dès lors, le premier ministre, devant de la tournure que prennent les événements se résoud à entamer les négociations.

Il s'engagea à payer les arriérés de salaire par tranche. Mais la centrale oppose une fin de non recevoir et lance un nouveau préavis de grève de 48 heures à partir du 06 février 1993. Le gouvernement tergiverse. La centrale syndicale dépose donc un autre mot d'ordre de grève de cinq jours non négociables à partir du 09 mars 1993. Le chef de la transition, acculé réagit timidement en promettant d'apporter des solutions rapides aux besoins des populations.

Cette attitude du premier ministre, que l'on peut qualifier de refus de résoudre les problèmes des manifestants, s'explique par le fait que les caisses de l'Etat sont vides. En effet, dès sa prise de fonction au soir de la conférence nationale, le premier se retrouve devant une situation économique préoccupante : «*Le déficit cumulé de l'Etat est de l'ordre de 100 milliards de FCFA ; l'encours de la dette est de 375 milliards de FCA ; le trésor national a ''bouffé'' 33 milliards de fonds que lui ont confiés les organismes publics, la banque de développement de la république du Niger a été liquidé avec un passif de 77 milliards de créances (...), la conférence nationale a rejetée le principe de la signature avec les institutions de Bretton Woods de tout nouveau programme d'ajustement (...) La fraude et l'incivisme fiscal ont atteint des degrés alarmants, tandis que l'administration tourne au ralenti.*[727]» De sorte qu'à la place ''d'intenses activités'' promises à son installation, le premier ministre fait face à un cauchemar au vu des problèmes qui l'assaillent.

[726]Entretien avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège du syndicat à 17heures.
[727]Idiama Koutioudi, *op.cit*., p.14.

Mais courageux, Il ne reste pas les bras croisés. Pour faire à cette fronde sociale, il tente d'abord de contourner les dispositions de la conférence nationale à partir de 1992, en voulant appliquer le Programme d'Ajustement Structurel. En effet, coincé et ne sachant que faire, Amadou Cheffou se tourna en désespoir de cause vers les financiers des institutions internationales. Fin 1991, « *les recettes fiscales et douanières sont ramenées au niveau de celles de 1980, soit 45 milliards de FCFA, alors que le coût annuel des 39.600 fonctionnaires s'élève à 37 milliards et que le service de la dette est de 24 milliard*s.[728]» Soit donc un déficit de 16 milliards à trouver rapidement. C'est pourquoi le premier ministre ne peut que tendre la main au FMI et à la BIRD à partir de janvier 1992 qui lui imposent une thérapie de choc. Le FMI estime que « *si le gouvernement s'engage à réduire le nombre de fonctionnaire à 35.000, ce qui ramènerait le montant de la masse salariale mensuelle de 3,8 milliards de FCFA à 2,9 milliards, à supprimer le recrutement automatique des jeunes diplômés dans l'administration, et à limiter le nombre de bourses universitaire (…)* [729]», la situation économique pourrait s'ameliorer. Comme il fallait s'y attendre, les partenaires sociaux USN, USTN et SNEN en tête, s'opposent catégoriquement à cette solution demandant au chef du gouvernement de ne pas se renier en s'écartant au cahier de charge de la conférence nationale. C'est que les délégués à ces assises, des intellectuels la plupart, ont remis en cause l'offre des institutions de Bretton Woods, c'est « *parce qu'il s'apparente surtout à de la stabilisation sans aucune perspective sérieuse de redressement économique. Entre être ajusté par l'extérieur et s'ajuster, la conférence nationale, lucidement, a opté pour la formule endogène* .[730]» Ils demandent au chef du gouvernement de mobiliser les ressources internes, en se référant au Plan de Redressement Economique et Financier (PREF) qui accompagne le cahier de charge. Ce plan recommande à la transition de mobiliser des ressources « *en s'appuyant sur la récupération des fonds qui émanent de la saisie des biens mal acquis et aussi en instaurant une sorte de caisse de solidarité, dénommée ''contribution nationale de solidarité'' qui est censée fournir environs 5 milliards de FCFA.*[731]»

Harcelé de toute part et ne pouvant tendre la main aux institutions financières internationales, il se tourne vers la Chine à partir du mois d'avril 1992, qui refuse poliment sa demande. Amadou Cheffou se tourne alors vers la France, qui lui demande de patienter. Car

[728]Idiama Koutioudi, *op.cit*., p.71.
[729]Idem, p.72.
[730]Bello Tiousso Garba, '' Mesures incontournables'', in *Haské*, n° 35, mai 1992, p.3.
[731] Archives de CDS-RAHAMA : *les objectifs du PREF*.

au lendemain de la formation du gouvernement de transition, elle lui a octroyé trois milliards de FCFA[732] pour son fonctionnement et pour faire face aux différentes dépenses urgentes.
Démuni et voulant coute que coute, contenter les manifestants qui l'acculent, le premier ministre demande malgré lui l'appui de Taïwan qui accepte et se propose de lui donner « *1,3 milliards de FCFA au titre de l'aide urgente, plus 12,06 milliards pour les projets de développement* [733]», après sa reconnaissance officielle par le Niger, le 19 juin 1992.
Le gouvernement réuni pour prendre « *l'avis de tout un chacun, car la reconnaissance de Taiwan allait provoquer des grincements de dents au niveau interne et externe*[734]» s'oppose majoritairement à l'idée.

Mais, passant outre cet avis défavorable de la majorité des ministres, le premier ministre reconnait l'île Formose et engage une bataille diplomatique avec la Chine populaire mécontente qui lui demande de reconsidérer sa position. Ces collaborateurs et certains membres du HCR font bloc autour de lui dans cette bataille diplomatique de ''David contre Goliath'', au cours de laquelle les autres dirigeants de la transition l'abandonnent refusant de s'y mêler, certainement pour faire payer à Amadou Cheffou sa suffisance.

N'ayant pas réussit à faire plier le premier ministre Cheffou, la Chine populaire, le 30 juillet 1992, suspend ses relations diplomatiques avec le Niger. André Salifou le président du HCR qui n'approuve pas ce geste politique du premier ministre, crie à la trahison et à la non application des résolutions de la conférence nationale qui recommandent *« le respect par le gouvernement des traités et accords régulièrement conclus et ratifiés*.[735]» Or depuis son accession à l'indépendance en 1960, le Niger ne reconnait pas l'île Formose.

Mais le chef du gouvernement n'en tient pas compte, sachant que la tension sociale à laquelle il fait face ne lui laisse pas le choix. C'est pourquoi, à partir de février 1993, en plus de l'aide de Taïwan, il demande impose aux membres du gouvernement de renoncer à certains de leurs avantages financiers pour les reverser à la caisse de solidarité.[736]
Après ces remous sociaux qui diffèrent d'un pays à l'autre, la transition est confrontée aussi à une situation militaire délicate.

[732]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17heures.
[733]Archives personnelles de M. Daouda Rabbiou : *aide de la Taïwan à la transition nigérienne en 1992*.
[734]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, le 14 février 2012 à 10h30 au CELTH à 10h30.
[735]Acte fondamental no 5 de la conférence nationale.
[736]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison le 19 janvier 2012 à 19heures.

3- Les difficultés militaires pendant la transition

Pendant la période transitoire, des tensions au niveau militaire, ont rendu cette période très problématique.

Par difficultés militaires, nous attendons les actes posés par les hommes en arme tant du côté de l'armée régulière que du côté de la rébellion Touareg.

Au Mali, tous les observateurs nationaux et internationaux de la vie sociopolitique, sont unanimes pour dire que s'il y a un domaine où la transition s'en sortira facilement, c'est sur la question militaire. Car le CTSP bien qu'étant un mélange militaro-civil, est en réalité sous domination militaires. Les ministères importants comme ceux de la défense et de la sécurité sont entre leurs mains. Donc en principe, il ne devait pas y avoir des problèmes avec leurs frères d'arme et les rebelles du nord. La réalité, malheureusement est tout autre.

En effet, à la fin de la conférence nationale, les soldats de l'armée régulière qui se plaignaient de leur traitement tout juste après la formation du CTSP, reprennent leur mouvement de colère, même si cette fois il est sans grande envergure. Mais, le problème le plus délicat est celui des Touaregs. La tentative de résolution de cette rébellion par les armes ayant échoué, Moussa Traoré initie dans le courant de mois de janvier 1991 un accord de paix avec les insurgés. Le CTSP qui a pris les destinées du pays en main décide de s'inscrire dans cette logique de dialogue.

Néanmoins, comme c'est souvent le cas, les accrochages violents et meurtriers entre loyalistes et rebelles ne manquent pas. Malheureusement, les populations civiles sont les principales victimes des affres de cette empoignade à l'arme lourde. C'est pour trouver une solution définitive à ce conflit qui perdure et dégrade les rapports entres sudistes et nordistes, mettant en péril l'unité nationale, que les assises populaires en ont fait une priorité.

C'est aussi pour instaurer un climat de confiance entre le pouvoir provisoire et les mouvements des insurgés Touaregs, que les délégués à la conférence nationale ont convenu des journées de réflexions consacrées au problème crucial du nord. En vu d'un règlement rapide de la crise, Amadou Toumani Touré, confie à deux de ses proches collaborateurs une mission de rapprochement entre ses ''frères'' qui ont pris les armes et lui. Il s'agit d'Edgar Pisani et Baba Hamed chargés de mettre en route ce dialogue entre la transition et les mécontents aidés de Baba Haidara « *délégué chargé des problèmes du nord.*[737]» Suivant les

[737]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à son bureau de l'Assemblée nationale malienne à 9heures.

recommandations du forum populaire, Haidara favorise la création d'un comité national pour l'organisation de la conférence spéciale sur le nord du Mali. Les trois hommes préconisent la nécessité d'un dialogue réel, sans faux-fuyant et sans condition entre l'Etat malien et les nordistes et la « *mise en place d'un plan d'urgence pour le nord*.[738]»
A partir de ces propositions de base, le gouvernement de transition et la rébellion, entament les négociations à Mopti du 16 au 18 décembre 1991.[739]

Mais le dialogue n'empêche pas la poursuite des hostilités sur le terrain militaire, les accrochages violents entre l'armée régulière et les insurgés. En dépit de ces difficultés majeurs, les intenses discussions sous la houlette de l'Algérie, permettent au CTSP et la rébellion d'aboutir à la signature d'un traité de paix globale, appelé '*'pacte national''* signé le 11 avril 1992.[740] Mais alors que tout le monde croit à une accalmie définitive, les fractions dissidentes du Mouvement des Forces Unies de l'Azaouad (MFUA), remettent tout en cause disant ne pas se reconnaitre dans cet accord qualifié par les uns et les autres ''d'historique''. Il faut tout reprendre, car les combats se poursuivent.

Au Niger, la situation militaire parait plus complexe et très difficile à gérer par la transition. Car, les corps habillés ont été doublement humiliés et bafoués par les civils les maîtres de ces assises. Leurs délégués ont été hués par les nouveaux démocrates qui n'ont eu aucune considération à leur égard. Le chef suprême des armées, Ali Saïbou, dépouillé de toutes ses prérogatives, n'est que l'ombre de lui-même. A travers ces actes, les hommes en arme se sentent directement visés. Malgré cette rancœur, sur les conseils des officiers supérieurs et du chef de l'Etat en personne, ils se mettent au service du premier ministre selon les recommandations des assises nationales.

Malheureusement, les rapports ne sont pas au beau fixe entre le chef de la transition et militaires envoyés sur le terrain pour combattre sans grands moyens la rébellion Touareg.
Ils deviennent dès lors des proies faciles des insurgés qui les massacrent à leur guise. Déçus de cette situation, ils grognent attendant le moment propice pour le signifier. C'est ainsi que dans la nuit des 28 féviers au 1er mars 1992, l'armée se révolte pour arriéré de solde. En effet

[738]Entretien avec le Professeur Jean-Bosco Konaré, à son bureau du campus de Bamako le 11 novembre 2011 à 9H30.
[739]Cette conférence a eu la particularité, pour une fois de réunir les quatre composantes de la rébellion connues sous le vocable des Mouvements et Fronts Unifiés de l'Azaouad (MFUA).
[740]La signature du pacte en avril 1992 entre la transition et la rébellion, a été un long et difficile processus. En fait, il a commencé à Ségou du 25 au 27 novembre 1991, pour transité par la conférence de Mopti (la plus médiatisé) du 16 au 18 décembre 1991, par celle d'Alger I du 22 au 24 janvier 1992, d'Alger II du 15 au 19 février 1992, d'Alger III du 15 au 25 mars 1992, puis enfin Bamako le 11 avril 1992 pour enfin avoir la paix. Il ne faut pas omettre aussi les étapes de Tours et Paris en France.

cette nuit là, « *un groupe de soldats a entamé un mouvement de contestation pour protester contre leur mauvaise condition de vie. Leur principale revendication était le payement de deux mois d'arriérés de soldes*.[741]»

Ce que tout le monde considère comme un mouvement d'humeur, prend une tournure inattendue, s'apparentant à une tentative de coup d'Etat.

Les militaires à bord de voitures de l'armée, ce 1er mars 1992, paradent dans la capitale Niamey, bloquent le pont Kennedy qui sépare les deux rives du fleuve Niger, le rond point des armées et occupent la voix du Sahel, la radio nationale pour disent-ils, une clarification. L'occupation de la radio nationale s'explique par le fait que, au cours d'un flash d'information un journaliste accuse les mecontents d'avoir battu à sang, un de leurs venu couvrir le mouvement de colère ;[742] ils sont venus démentir ce ''mensonge''.

La peur s'empare de la population, c'est pourquoi le HCR et la primature nouent le dialogue avec les insurgés. La haute hiérarchie militaire reste muette devant la situation. Heureusement la sagesse l'emporte et les militaires entrent en caserne. Les nigériens croient le danger écarté. Or dans la soirée, les soldats revenus à la charge envahissent de nouveau la radio nationale. A leurs revendications initiales ils ajoutent d'autres comme la libération du capitaine Maliki,[743] et le départ du chef d'état major adjoint des Forces Armées du Niger (FAN). Par la suite, les événements s'enchainent très vite. Le « *président André Salifou, le ministre de l'intérieur Mohamed Moussa et d'autres personnalités de la transition sont mis aux arrêts*.[744]»

Tout Niamey parle d'un putsch du commandant Moussa Gros, un proche d'Ali Saïbou, partisan de la répression au moment de la lutte des démocrates. Tous les symboles de l'Etat : le HCR, la primature, la radio et la télévision sont aux mains des insurgés jusqu'au vendredi 02 mars 1992. Le premier ministre qui était en tournée à l'intérieur du pays rentre précipitamment dans la capitale pour se réfugier à l'ambassade de France.

Voyant le processus démocratique mis à mal, les forces démocratiques, membres du CCLD, avec à leur tête l'USN et l'USTN, organisent un meeting de soutien à la transition le samedi

[741]Mallam Yaro, '' La grogne des bidasses'', in *Haské,* n° 29, février-mars 1992, p.12.

[742]Entretien avec l'officier Moctar Hassan, ancien lieutenant de l'armée nigérienne, intendant de l'ANDP, le 01 févier 2012 au siège de son part à 9heures.

[743]C'est cet officier qui a dirigé les opérations sanglantes contre les Touaregs en mai 1990. C'est pourquoi, il a été condamné comme préconisé par la conférence nationale. Mais pour la grande majorité des soldats c'est une injustice, car c'est un ''héros''.

[744]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, le 14 février 2012 à 10h30.

qui suit. Le meeting réunit près de 40.000 personnes.[745] Au cours de cette manifestation, la centrale comme à son habitude use de son arme secrète, grève illimitée jusqu'à ce que tout rendre dans l'ordre, avec le retour effectif des militaires dans les casernes.

Face à cette détermination inattendue, l'armée recule et à travers un communiqué, se morfond en excuse : *«Nous demandons pardon, présentons des excuses au peuple nigérien pour tout ce qui s'est passé. Nos revendications sont purement matérielles et nous souhaitons que les forces démocratiques lèvent leur mot d'ordre de grève illimité et d'opération villes mortes*.[746]»

Tout se normalise donc après ce geste des corps habillés. Et pour éviter une autre colère de la troupe, son ''héros'', le capitaine Maliki est libéré, à la grande désapprobation des forces démocratiques qui s'y opposaient farouchement. Cette reculade des responsables de la transition donne à leur victoire face aux insurgés un goût amer.

Quoiqu'il en soit, ces événements montrent que, l'armée est un pion essentiel, une force incontournable dans le processus démocratique au Niger.

Face à la fronde sociale, caractérisé par l'obstination les scolaires, les mots d'ordre de grève du SNEN et de la centrale, et le mouvement de colère de la troupe, Amadou Cheffou, pour réaffirmer sa mainmise sur la transition, dissout le gouvernement dans ce mois de mars. En effet, après cinq mois de fonctionnement l'équipe gouvernementale mise en place après la conférence nationale, est remplacée. Un nouveau gouvernement prêt à parer à toute éventualité, c'est-à-dire capable de répondre aux besoins des populations et de faire face aux relents sécessionnistes des Tawariqs est mis en place.

Entre-temps, le premier ministre entame des négociations souterraines avec l'armée en vue d'aplanir les divergences. Le problème récurent des insurgés Touaregs reste la grande équation à résoudre.

Les rebelles qui n'ont pas digéré l'attitude des délégués du sud, qui ont applaudi le capitaine Maliki lors de son audition au cours de la conférence nationale, décident de retour chez eux de se mettre ensemble en unifiant leur force en vue d'une plus grande efficacité sur le terrain militaire. Ils créent le Front de Libération de l'Aïr et de l'Azaouad (FLAA), le 19 janvier 1991.[747] Le mouvement unifié se dote d'une branche politique dirigé par Mono Dayak, membre influent de l'UDPS et d'une direction militaire qui est placé sous le commandement

[745]Archives de l'USTN : *nombre personnes présentes à la marche du samedi 02 mars 1992*.
[746] Mallam Yaro, ''La folle nuit'', in *Haské*, n° 30, mars 1992, p.7.
[747]Archives du PNDS : *date de création du FLAA*.

de Rissa Boula, un partisan de la violence armée. Après cette restructuration des forces rebelles, en janvier 1992, les attaques de la rébellion se multiplient. Le gouvernement de transition qui qualifie les insurgés Touaregs de « *bandits armés*[748]», opte à la place de la guerre totale pour une solution pacifique par le biais de négociations.

Cette option s'impose au premier ministre, à cause d'une part de l'enlisement du conflit et d'autre part, de l'armée régulière qui rechigne à aller au front. Le gouvernement soupçonne cette dernière de fuir les combats en vue de l'humilier. Devant ce qu'il considère comme duplicité des corps habillés, le gouvernement tente de retourner la situation en sa faveur en invitant le 27 mars 1992, les insurgés à la table de discussions. La suite des événements avec la révolte des militaires loyalistes lui donne raison.

Cette main tendue du chef de la transition est difficilement acceptée par les insurgés. Toutefois, un dialogue s'instaure entre le pouvoir et les Tawariq, sous les auspices d'un facilitateur français. Leurs chefs militaires et politiques, au cours des débats, posent un préalable vite rejeté par les autorités de Niamey. En effet, ils exigent, fait nouveau, *« la reconnaissance d'un territoire Touareg, dans un cadre fédéral*[749]», revendication vite réfutée par le pouvoir. Malgré tout, un accord est signé entre les deux parties le 15 mai 1992 qui instaure une trêve vite rompue par les ‘’seigneurs du désert’’ qui, par des attaques sporadiques, causent des pertes dans les rangs des loyalistes respectueux de l'accord.

Excédés par le silence des autorités politiques du pays face à cette violation de la trêve, les corps habillés prennent leur destin en main en passant outre les recommandations du pouvoir sur le strict respect de la trêve. Une partie de l'armé baptisée ‘’les militaire libres’’, lance une vaste offensive contre les rebelles le 27 août 1992. Mis devant les faits, la transition lui donne sa caution. Et le 02 septembre 1992, par une marche gigantesque, la centrale et ses alliés saluent cette décision des autorités, car ne comprenant plus l'attitude des Touaregs. Sur le terrain, les combats sont très violents, et pour une fois ils sont en faveur des loyalistes. Il se murmure alors dans la capitale, que la rébellion est en passe d'être un vieux souvenir.

Mais sans aucune raison apparente, l'armée régulière qui avait la victoire à portée de main arrête son offensive permettant aux insurgés aux abois de se réorganiser et de reprendre leurs attaques. L'une d'elles qui cause plusieurs victimes civils et un officier supérieur de la police provoque la colère des loyalistes. La mort de l'officier, inspecteur principal, chef

[748]Jean-Claude Maignan, *op.cit.*, p.77.
[749]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison, le 19 janvier 2012 à 19heures.

d'antenne de la direction de la surveillance du territoire, provoque la colère des militaires : « *La troupe d'Agadez, la première à réagir s'est livrée à des arrestations arbitraires dans les milieux Touaregs. Le préfet du département Mocha Insha, Brigi Rafini vice-président du parti l'ANDP-ZAMAN et plusieurs personnalités d'ethnie touareg ont été les premières victimes de la troupe*.[750]»

Ces militaires d'Agadez, dans une déclaration, demandent la destitution du préfet de la région et surtout l'arrestation d'un certain nombre de personnalités membres du gouvernement de transition, au motif qu'ils « *soutiennent et financent la rébellion touareg.*[751] »

Les militaires basés à Niamey prennent le rélais en procédant à leur tour à des arrestations.

Ainsi sont mis aux arrêts, Akoli Rouel conseiller du premier ministre, Mohamed Moussa, ministre du transport, du commerce et du tourisme et d'autres personnalités.[752] La rumeur de coup d'Etat qui se répand dans tout le pays semble réelle, car à la différence du mouvement de février et mars, la présente action des militaires qui couvre tout le pays est bien coordonnée.

La population qui parle d'un éventuel putsch est confortée dans sa position, car aucune institution de la transition n'existe pratiquement plus, tandis que, les militaires se font de plus en plus menaçants.

Face à cette ambiance délétère, l'ambassadeur des Etats-Unis à Niamey, Jennifer Ward produit un communiqué dans lequel il condamne tous ces événements au nom de son pays.[753]

La France, réagit par le biais du porte–parole du Quai d'Orsay, Daniel Barmand, qui dans un communiqué dit entre autres que : « *L'on ne mesure pas tout à fait le degré d'autonomie de ces forces par rapport au pouvoir*.[754]»

Le ministère des Affaires Etrangères de la France, dénonce la passivité de la transition, qui équivaut selon lui, à un accord tactique du pouvoir aux actes des militaires. Cette position française, est mal prise par les autorités de Niamey.

Entre-temps, l'armée qui continue sur sa lancée, arrête plus d'une centaine de personnes, 127 pour être précis. La peur est grandissante dans le pays et chacun se cache chez lui.

---

[750]Mallam Yaro, ''Menace sur la démocratie'', in *Haské*, n° 41, septembre 1992, p.3.
[751]Entretien avec Gregor M. Yacouba, le 26 janvier 2012 au siège de son parti à 16heures.
[752]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison, le 19 janvier 2012 à 19heures.
[753]L'ambassadeur des USA, celui de la France Michel Lunwen et de l'Allemagne Sepp Woelker, ont été les trois personnalités qui sur le terrain depuis 1990, appuyaient le processus démocratique au Niger.
[754]Archives personnelles de M. Daouda Rabbiou : *déclaration de l'ambassadeur de France au Niger, lors de la mutinerie de 1992.*

Qu'est-ce qui explique cette nouvelle colère de la troupe ?

La première raison est le traitement qui leur est fait depuis l'indépendance jusqu'aux troubles ayant conduit à l'avènement de la transition. Malgré la présence de leurs frères d'arme au pouvoir à partir de 1974, la troupe s'estime le parent pauvre du pays. En effet, « *le régime militaire a paradoxalement enfermé l'armée dans un ghetto matériel et moral, tandis que les officiers supérieurs percevaient indûment pendant cette période des frais de tam-tam, des indemnités de baptême, de mariage et de fête, le personnel subalterne croupissait dans la misère avec une maigre solde (...) Pire, les militaires coopérants français sous l'uniforme nigérien qui assure l'encadrement de l'armée sont choyés*(…).[755]» Situation que la transition n'arrive pas à corriger.

Pour les soldats, si les « *blancs sont aussi choyés, qu'ils aient le courage d'aller combattre dans le sable et désert chaud du nord contre les Touaregs*.[756]»

La deuxième raison, est leur ras-le bol à Amadou Cheffou qui n'a pas été honnête ni envers eux ni envers le peuple. En effet, à Niamey tout le monde se perd en conjoncture sur les raisons de l'arrêt de l'offensive de l'armée contre les insurgés touaregs qui ont perdu leur capacité de frappe. Si la troupe ne le dit pas ouvertement pour ne pas mettre la transition à mal il y avait anguille sous roche. En fait, pendant que les loyalistes s'apprêtaient à lancer l'assaut final, ils doivent revenir à leur base suite à un coup de fil. Cela est confirmé par le premier ministre, au soir de la transition lorsqu'il réunit son cabinet restreint pour une dernière séance de travail. En effet en présence de ses principaux conseillers, du ministre de l'administration territoriale, de celui de la défense et des Affaires Etrangères, il fait un aveu de taille : la rébellion a des soutiens qui vont au-delà des pays limitrophes et se retrouvent en haut lieu en France. C'est ainsi qu'au moment où « *la victoire était totalement acquise par la troupe, et face à la débandade de la rébellion, il reçoit un coup de fil du Quai d'Orsay lui intimant l'ordre de stopper l'avancée victorieuse de l'armée*.[757]» C'est ce qu'il fait après avoir informé le chef d'état major, et les officiers supérieurs présents dans le nord du pays.

C'est donc, cette raison cachée qui explique la dernière réaction énergique des militaires, le soutien tactique de leur hiérarchie et le mutisme des responsables de la transition.

Quant aux insurgés sauvés in extrémis par ce coup de fil, ils sont plus que déterminés. En témoigne une de leurs attaques qui vise la ville d'Abala, le 10 janvier 1993. En effet dans

[755]Seidick Mamadou Abba, FLSH Niamey, ''L'armée dans le débat démocratique'', in *Haské*, n° 51, janvier 1993, p.8.

[756]Entretien avec l'officier Moctar Hassan, le 01 févier 2012 au siège de son parti à 9heures.

[757]Entretien avec M. Daouda Daouda, chez lui à la maison, le 19 janvier 2012 à 19heures.

cette localité située à 250 km de la capitale Niamey, les rebelles y tuent neuf personnes dont six civils y compris des enfants, trois soldats et faisant de nombreux blessés. Cette attaque visait en réalité le président du MNSD, Mamadou Tanja qui y était en précampagne, et considéré comme la base des nombreuses persécutions à l'encontre des Touaregs du temps où il était préfet de Tahoua puis ministre de l'intérieur sous le parti unique.

Leur cible principale, Tandja, s'en sort à bon compte. Mais l'attaque traumatise le peuple nigérien, comme en février 1990 avec la tragédie des scolaires et mai de la même avec le massacre des civils touaregs. Le choc est tellement grand que le journaliste Yaro Mallam dira : *« Jésus-Christ, Anabi Issa pour les musulmans, disait que lorsque l'on te frappe la joue droite, il faut tendre la joue gauche. Hélas, un autre prophète avant lui, avait fait sienne la loi du talion ''œil pour œil, dent pour dent*.[758]»

C'est ce qui s'est passé avec les Touaregs qui avaient la rancune tenace, au grand désarroi des innocentes personnes.

Au Niger, le problème Tawariq est plus que complexe du fait de ses ramifications et par rapport aux objectifs des insurgés eux-mêmes. En effet, en dépit des assurances données par les assises populaires, les multiples efforts de la transition le premier ministre en tête, des négociations et l'accord du 15 mai 1992, de l'acceptation de certaines de ses revendications par le gouvernement de transition dirigé par Amadou Cheffou à la recherche vaille que vaille d'un cessez-le feu définitif, la rébellion campe toujours sur ses positions.[759]

Pire à chaque round des pourparlers, les insurgés se présentent avec de multiples subdivisions chacune avec ses propres préoccupations.

La transition se rendant compte que la guerre ne peut régler le différend qui perdure, crée le 02 octobre 1992, une commission nationale pour le règlement négocié avec la rébellion.[760] Mais cela ne réussit pas à émouvoir les dissidents, qui campent fermement sur leurs positions.

Cette attitude des rebelles, donne l'impression qu'ils ne veulent pas la paix. Aucune solutions à court et à long terme, ne semble se présenter ce qui fait dire à Yaro Mallam que

[758]Yaro Mallam, ''La tuerie d'Abala, pourquoi ? », in *Haské*, n° 52, janvier 1993, p.5.

[759]En fait, pendant les négociations ayant abouti aux accords de 15 mai 1992, les rebelles ont exigé un échange de prisonniers entre eux et les responsables de la transition. Pour les insurgés si le pouvoir provisoire a libéré le capitaine Maliki coupable des crimes contre les civils en 1990, il n y a pas de raison qu'il s'oppose à celle de leurs camardes détenus au Niger et à l'extérieur. Ainsi sous pression française dans le courant du mois de juillet 1992, le chef politique de la rébellion Ahissa Boula est libéré en compagnie de 72 personnes à Niamey, après plusieurs tractations, à cause de l'opposition de l'USTN et de certains pensionnaires de la grande prison de la capitale, qui ont prit en otage les Touaregs que l'on voulait libérer, l'échange a pu se faire.

[760]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.

: « *Le gouvernement de transition léguera certainement à son successeur qui sera prochainement issu des urnes, l'un des dossiers brulant de la période transitoire au Niger. Il s'agit du dossier de la rébellion armée Touareg qui occupe depuis plusieurs mois la une de l'actualité nationale*.[761]» Les faits lui donnent raison.

Au total au Mali et au Niger, la période de transition est marquée par des blocages à divers niveaux. Mais ces blocages n'empêchent pas les différents gouvernements d'avancer allègrement vers le principal objectif du cahier de charges, l'organisation d'un référendum et d'un scrutin général libre, crédible et ouvert à tous.

III- L'ORGANISATIONS DES PREMIERS SCRUTINS PLURALISTES

Quant nous parlons de premières élections multipartites, nous nous référons à celles qui ont eu lieu dans la période qui a précédé la conférence nationale au Mali et au Niger. Il s'agit du référendum pour l'adoption des nouvelles constitutions, et des élections législatives, présidentielles et municipales.

Nous analyserons d'abord leur préparation, ensuite leur déroulement et enfin les résultats globaux de ce long processus électoral.

1- La préparation de ces consultations électorales

Dans ces deux pays, ces scrutins importants pour le peuple qui s'est battu pour en arriver là ont nécessité une préparation au préalable.

En fait, les deux Etats voisins, s'engageaient dans un long processus électoral, inconnu de la grande majorité des populations. En effet, à part ceux qui ont vécu les péripéties de la lutte émancipatrice, marquée par des joutes électorales qui ont opposé plusieurs partis politiques, le vote pluraliste est un phénomène nouveau pour les autres. Car, depuis 1960, les populations sont habituées à plébisciter un homme ou ses réformes sans rien comprendre.

Or après les conférences nationales, les choses sont bien différentes et le peuple attend le vote avec impatience.

Au Mali, le gouvernement de transition, pour mieux suivre le processus électoral, a décidé d'être au cœur de l'événement, en se positionnant en amont et en aval de ce ''long marathon electoral'', position, ce qui, n'est pas du goût de tous les partis politiques. Mais le

[761]Yaro Mallam, ''Etat de guerre'', in *Haské*, n° 45, janvier 1992, p.5.

CTSP a maintenu cette disposition par le décret numéro 92-008/PCTSP,[762] autorisant le ministère de l'administration territoriale chargé des relations avec le pouvoir et les associations à organiser les élections. En effet, en son article 2, le décret dit clairement que : « *Le ministre de l'administration territoriale (…) est responsable de l'organisation des différentes consultations référendaires et électorales. Il assure la neutralité de l'administration par rapport aux compétitions politiques en relation avec le ministre de la fonction publique et du travail.*[763]»

Conscient de l'enjeu, le gouvernement initie une campagne de sensibilisation de la population pour lui expliquer l'importance du scrutin à venir. La presse audio-visuelle publique et privée et la presse écrite dans son ensemble sont mises à contribution dans ce sens. Et pour que l'information touche toutes les contrées du pays le gouvernement implique aussi les chefs traditionnels comme ses porte-voix auprès de leurs administrés majoritairement analphabètes. Et quand des rumeurs font état d'une éventuelle modification profonde du calendrier électoral, le ministère de l'administration territoriale, Moussa Diakité, en charge du processus réunit tous les acteurs politiques pour réaffirmer le « *respect scrupuleux des consignes de la conférence nationale*.[764]»

Le calendrier électoral s'établit comme suit : en première position le référendum sur la nouvelle constitution, suivi des élections législatives, municipales et celles que tout le monde le clou de tout ce programme, les présidentielles. Reste à trouver le financement pour leur bonne organisation, l'Etat malien asphyxié économiquement ne pouvant tout seul y faire face. Rappelons qu'il a dû combler, en plein déroulement de la conférence nationale, un déficit budgétaire de 23 millions de Francs CFA nécessaires pour son bon déroulement et qu'il a dû faire face aux dépenses énormes pour remettre le pays en marche, contentant quelques unes des revendications de tout le corps social, en ébullition

Comme il n'était plus possible de faire appel au peuple, le CTSP décide de tendre la main aux partenaires étrangers. Heureusement, ces derniers répondent favorablement : « *Les USA donnent 297 millions de FCFA, la France 250 millions de FCA, la RFA 75 millions, la Suisse 20 millions, (…), le Fonds Européen de Développement donne 300 millions, le Programme des Nations-Unis, 159.736.320 millions de FCFA. Au total, une aide extérieur*

[762] *Journal officiel de la République du Mali*, 31 janvier 1992, p.46.
[763] Article 2 du décret 92-008/PCTSP, in *Journal officiel de la République du Mali*, 31 janvier 1992 p.46.
[764] Entretien avec M. Alain Sidibé, le 26 novembre 2011 au siège de l'ADEMA à 9heures.

d'une valeur de 1.901.736.320 de FCFA[765]», qui vient s'ajouter aux 300 millions décaissés par la transition. Le coût total de tout le processus, est estimé à plus de 2,5 milliards de FCFA, budget très énorme pour un pays en difficulté économique comme le Mali.

Mais au vu de l'espoir que le peuple entier place dans ces consultations, ces moyens colossaux sont nécessaires. Pour donner la garantie d'une question transparente, ces fonds sont placés sous la supervision d'un comité interministériel, présidé par le ministre de l'administration territoriale, le commandant Moussa Diakité. La création de ce conseil de gestion est primordial car, il se racontait de plus en plus à Bamako que la transition a « *creusé un trou de 4,5 milliards dans le trésor national*.[766]» Il faut éviter d'autres scandales pour ne pas ternir davantage l'image du gouvernement. Sans oublier que cette manne financière qui provient à 90% de l'aide extérieur, a besoin d'une bonne gestion, pour ne pas s'attirer la colère des donateurs étrangers.

Au Niger, la préparation du processus ressemble plus à une bataille de positionnement. La lutte est âpre, donnant l'impression que les élections étaient déjà lancées. Cette folle ambiance s'explique par l'ambigüité de certaines dispositions de la période transitoire. C'est le cas de l'article 26 de l'acte fondamentale numéro 21 qui écarte les trois personnalités clés de la transition des élections qui suivent immédiatement la période de transition.

Le premier ministre Amadou Cheffou profitant de ce flou juridique endosse des habits d'homme d'Etat et candidat potentiel. En effet, il ne rate aucune occasion d'afficher son ambition de briguer la magistrature suprême, au motif, que le scrutin se déroule « *en pleine transition et non après cette période*.[767]» Juridiquement, il n'était pas dans le faux mais cette ambition crée un nouveau clash au sein de la fragile transition. Car si le chef de l'Etat Ali Saïbou, admet que chacun « *est libre d'exprimer ses ambitions*[768]», André Salifou, prémier responsable du HCR, affiche son opposition sur la base que son organe est le garant du respect scrupuleux de l'esprit du cahier de charges de la conférence nationale, que le premier ministre ne peut fouler au pied.

Pour désamorcer cette autre crise, il demande au premier ministre de surseoir son idée. Le concerné refuse d'abord avant de se rendre compte que son ambition est mal perçue par le peuple. Les jeunes scolaires de l'USN qui ne le portent pas dans leur cœur se mêlent du débat

[765]Oumar Diarrah Cheick, *Le défi démocratique au Mali*, Editions, L'Harmattan, 1996, p.186.
[766]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[767]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17heures.
[768]Entretien avec M. Gregor Yacouba, le 26 janvier 2012 au siège de son parti à 16heures.

en organisant contre lui une contre-compagne défavorable. Il recule enfin en se rendant compte de l'evidence.

Une autre bataille très farouche, oppose le collectif de l'opposition à l'ancien parti unique à propos du programme du scrutin électoral établi par la conférence nationale.

En effet, le calendrier issu de la conférence nationale : référendum, présidentielles, législatives, régionales et municipales couplées est remise en cause par l'opposition qui propose un autre calendrier que refuse à son tour le MNSD. Le bras de fer, s'engage alors entre le parti de Tanja et son opposition. Appelé à jouer l'arbitre, le premier ministre de la transition se montre partisan du changement du calendrier électoral comme voulu par l'opposition. C'est-à-dire, le référendum, les législatives, les régionales et enfin les présidentielles. Pour Mamadou Tanja, le leader de l'ancien parti unique, c'est « *un deuxième coup d'Etat que venait de faire le chef du gouvernement de transition*.[769]»

Qu'est-ce qui explique ce refus du calendrier électoral au risque de remettre en cause les acquis de la conférence nationale ?

La bataille de l'opposition n'est pas fortuite. En effet, les opposants sont certains que: le MNSD, en dépit de ses déboires demeure une grande force politique tant au niveau humain que financier. De sorte que, si les présidentielles se déroulent en deuxième position, on lui offrira le pouvoir sur un plateau d'or. Or en plaçant les législatives avant le scrutin présidentiel, les opposants ont le temps de jauger leur électorat et de nouer si possible des alliances. C'est donc par pur calcul politicien que les adversaires de l'ancien parti-Etat ont agi.

Une autre bataille se déclare entre le MNSD, et le CCLD à propos de la structure chargée de l'organisation pratique du processus électoral. La conférence nationale en avait chargé le ministère de l'administration territoriale. Mais au vu de la tension qui prévaut déjà autour du scrutin et pour apaiser tout le monde, le ministère met en place sous sa supervision une Commission Nationale Electorale (CNE) chargée de l'organisation des toutes les élections.

Le MNSD s'oppose à cette commission au motif qu'elle est composée essentiellement de cadres issus du ministère de l'administration territoriale géré par Rabbiou Daouda, un pur produit du SNEN, syndicat qui a combattu farouchement le régime jusqu'à la tenue de la

[769]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTH à 9h30.

conférence nationale lequel est, de surcroit proche de l'opposition regroupée au sein du CCLD.

Face à la tension, le HCR s'invite dans le débat en créant le 16 octobre 1992, un outil indépendant pour suivre le processus, la Commission de Contrôle et de Supervision des Elections (COSUPUEL). Cette commission est acceptée par tous. Sa présidence est confiée à Adamou Kombo, une personnalité appréciée pour sa rigueur au travail.

Dès lors, ce sont deux instruments aux compétences complémentaires qui sont créés pour arbitrer le combat entre l'ancien parti unique et les partis politiques proches du Comité de Coordination des Libertés Démocratiques : « *La CNE, donc le ministère de l'administration territoriale qui organise et la COSUPEL qui contrôle et supervise*.[770]»

En réalité, c'est la structure sous tutelle du ministre de l'administration territoriale qui dirige réellement le processus électoral. Sa mainmise est manifeste au vu de ses prérogatives. Cette structure, en fait « *doit procéder au recensement des électeurs, éditer et délivrer les cartes d'électeurs, répartir les bureaux de vote, et les doter du matériel nécessaire : urnes, isoloirs, codes électoraux, encre indélébile pour émargement digital (…) Elle est également chargée de former les membres des bureaux de vote et les agents administratifs concernés (…)*.[771]»

A la bataille entre politiques s'ajoute la recherche de financement pour la mise en œuvre du déroulement des scrutins. C'est un casse-tête chinois, tellement l'Etat nigérien avait des difficultés pour boucler le budget des élections proposé pour la conférence nationale : 241.715.000 millions de FCFA pour le référendum, 546.315.000 millions de FCFA pour les présidentielles et législatives, et 150.115.000 de FCFA millions pour les municipales. Soit un budget prévisionnel qui avoisine le Milliard, car nous avons un total de 938.145.000 millions de FCFA que les imprévues ont porté en définitive à 1.500.000000 milliards.

Ne pouvant compter sur ses maigres ressources internes, le Niger fait appel aux partenaires extérieurs ; Etats Unis d'Amérique, France et Allemagne en tête qui déboursent, plus des trois-quarts de la somme nécessaire à la bonne organisation de toutes les différentes élections. Lesquels fonds sont sont placés sous la gestion conjointe des ministères de l'économie et des finances et de l'administration territoriale.

En somme au Mali et au Niger, l'ambiance de la préparation du processus électoral, laisse présager l'électricité dans l'air, surtout au Niger.

[770]Mamadou Abdoulaye, *op.cit*., p.62.
[771]Jean-Claude Maignan, *op.cit*., p.87.

2- Le déroulement des scrutins

Il s'agit du déroulement pratique du processus électoral.

Au Mali les élections ont commencé le 12 janvier 1992 pour se terminer le 26 avril de la même année. Au Niger, elles ont débuté le 26 décembre 1992 pour prendre fin le 27 mars 1993. Etant des élections véritablement démocratiques, elles doivent refléter un choix librement exprimé par le peuple en vue de désigner les citoyens appelés à gérer les affaires publiques selon les principes de la démocratie pluraliste au suffrage égal, direct et secret.

Au Mali, le le processus électoral, commence comme prévu, par le référendum portant sur le nouveau projet de loi fondamentale souhaité par le peuple malien et en rupture totale avec l'ordre ancien. Ce projet devait accoucher de la troisième République. Car comme le disait Amadou Toumani Touré ; «(…) *Nous y avons consigné, nos préoccupations essentielles en proclamant notre attachement irréversible à la démocratie et au multipartisme* (…)[772] », une constitution photocopie conforme du modèle français de 1958 de la V^{ème} République, avec comme particularité qu'au Mali le chef de l'Etat dispose totalement de l'exécutif, ce qui lui permettait de gouverner sans obstacles majeurs et sans excuses en cas d'échec. Etant seul comptable de ses erreurs, il les assumera avec son clan.

Cette nouvelle constitution comporte en outre quatre innovations importantes :

-avant son entrée en fonction le chef de l'Etat élu doit déposer devant la Cour Suprême une déclaration du montant de sa fortune et faire la même déclaration à la fin de son mandat. Il s'agit d'éviter que le président confonde les biens de la République avec les siens propres ;

-une Cour constitutionnelle, est créée chargée du contrôle de constitutionnalité des lois ;

-un Haut conseil des collectivités est mis en place en vue de favoriser une réelle décentralisation et un développement économique équilibré en rapprochant l'administration des administrés. Comme l'Etat ne peut être partout à la fois, il s'appuiera sur ces entités pour être proche des populations ;

-la mise en place d'un pouvoir judicaire fort et indépendant, avec des juges qui disent effectivement le droit sans contrainte d'un parti politique. Cette disposition est nécessaire, car sans une justice véritablement autonome, la démocratie serait mise à mal. Les tenants du pouvoir ne pourront plus agir à leur guise sans s'exposer à des sanctions.

[772] *Actes de la conférence nationale du Mali, op.cit*., p.195.

Il est nécessaire d'analyser quelques dispositions de cette nouvelle loi fondamentale soumis au vote du peuple.

Au Mali comme au Niger, est inscrit en lettre d'or dans le préambule l'attachement aux libertés individuelles, au multipartisme et à la démocratie.

Le *titre I portant droits et devoirs de la personne*, en son article 21, garantit le droit de grève qui s'exerce dans le cadre des lois et règlements en vigueur. L'on peut manifester selon des conditions bien définies et clarifiées. Ce sont des gardes fous, car comme on le dit, une liberté sans garde-fou tue la liberté. Elle devient tout simplement liberticide.

Le *titre II consacré au président de la République*, précise à l'article 29 que ce dernier est le gardien de la constitution ; il incarne l'unité nationale, est le garant de l'indépendance nationale, de l'intégrité du territoire, du respect des traités et accords internationaux etc.… C'est l'autorité morale de la nation. L'article 38, dit que le président de la République nomme le premier ministre et met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de sa démission ou celle de son gouvernement. Sur proposition du premier ministre, il nomme les autres membres du gouvernement et met fin à leur fonction. L'article 39, dit que le président de la République préside le conseil des ministres, que son chef de gouvernement le supplée dans les conditions fixées par la constitution. L'article 42, autorise le président, après consultations du premier ministre et du président de l'Assemblée nationale, à prononcer la dissolution de l'assemblée nationale. Les élections générales ont lieu 21 jours au moins et 40 jours au plus après la dissolution.

L'article 44, fait du chef de l'Etat, le chef suprême des armées … ; l'article 46, dit qu'il nomme aux hauts emplois civils et militaires supérieurs…

Le *titre IV, se rapportant au gouvernement*, il est précisé en son article 53 que le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation, dispose de l'administration et de la force armée. C'est une constitution qui ressemble à la plupart des constitutions des pays d'Afriques francophones qui est soumise au verdict populaire, raison pour laquelle nous n'avons pas voulu en faire une longue analyse.

Et comme, tous étaient d'accord pour son adoption, la campagne fut sans passion. C'est seulement pour mieux faire comprendre l'enjeu de ce référendum que des équipes ont sillonné tout le pays à la rencontre de la masse. C'est donc dans l'enthousiasme que le peuple ouvre ce processus électoral le 12 janvier 1992 qui signe le retour à la liberté, après trente ans de monopartisme dont vingt trois ans de règne de l'UDPM de Moussa Traoré, caractérisé selon tout le monde par une répression terrible, des humiliations de tout genre, l'instauration du culte de personnalité dans un parti unique dominant la vie sociopolitique du pays.

Après cette étape, le cap est mis sur les élections que tout le monde attendait, les municipales du 19 février 1992, les législatives du 23 février et les présidentielles du 12 avril 1992 pour le contrôle du pouvoir d'Etat. Les trois scrutins susmentionnés, représentent les épreuves à franchir pour y parvenir. C'est pourquoi à la différence du referendum, les campagnes ont été très animées. Car les partis politiques en course jouent leur crédibilité et leur avenir. Ces élections sont un véritable test, que tout le monde attendait avec impatience. Les premières dissensions commencent lorsque les ''Petits et Moyens Partis'', c'est-à-dire, les partis faibles financièrement et n'ayant pas d'assises populaires, ont repris leur critique contre le scrutin majoritaire à deux tours au lieu de la proportionnelle.

Or ce que veulent ces ''petits calibres'', c'est comment donner des chances à tous d'avoir au moins un élu. Revoltés et deçus, ils expliquent que leur participation aux deux scrutins dans les conditions du moment, a pour objectif de ne pas mettre à mal la démocratie naissante du Mali.[773]

L'autre fait majeur de la campagne des élections municipales et législatives, est la discorde totale entre les deux alliés d'hier, le CNID et l'ADEMA. En effet, le CNID mise sur des hommes nouveaux pour aller à ces scrutins, l'ADEMA s'appuie sur des cadres modérés et non marqués de l'ancien parti unique, l'UDPM. Le CNID de Mountaga Tall y voit une trahison du combat commun de faire émerger des hommes neufs pour une ère nouvelle. Leur divergence prend une autre tournure lorsque une rumeur persistante fait état de ce que Toumani Touré a signé un accord avec la formation politique de Konaré « *afin qu'elle accède au pouvoir et en retour pour que l'ADEMA soutienne sa candidature dans un avenir proche*.[774]» Le CNID soupçonne une accointance entre le CTSP et l'ADEMA. De sorte que malgré les mises au point du chef de l'Etat, prônant sa neutralité et celle du gouvernement de transition, le CNID et certains partis campent sur leur position, ce qui a fait craindre un affrontement entre les deux alliés, hier unis dans le combat qui a emporté le général-président Moussa Traoré.

Heureusement la sagesse l'emporte. Mais une chose est sûre, les deux partis amis d'hier, ont emprunté des voies désormais différentes. Dans ce duel, Alpha Omar Konaré bénéficie d'un soutien de taille, celui l'UNTM. Quand son rival obtient celui de l'AEEM reconnaissante envers la formation politique de maître Mountaga Tall dont elle a toujours eu l'appui.

[773]Entretien avec Mme Bouah Aicha, le 27 novembre 2011 chez elle à la maison à 16heures
[774]Idem.

Loin de ces intrigues, le ministère de l'administration territoriale se met à la tâche pour la réussite de ces scrutins qui engageant directement les partis politiques en créant « *plusieurs émissions à la radio et à la télévision d'Etat (droit de savoir, devoir d'informer, bienvenu, forum)*[775]» et, pour les présidentielles, une commission d'accès aux médias d'Etat, comprenant les représentants des différents partis politiques participant ou non à cette élection et les représentants des candidats. Cette commission favorise la couverture de la campagne et un passage équitable de tous les prétendants à la magistrature suprême. Tout ceci pour dire que le processus se déroule dans un bon esprit en dépit des antagonistes. Et pour couronner le tout dans un souci de transparence, la commission admet la présence d'observateurs nationaux et internationaux, venus notamment des Etats Unis d'Amérique, de la France et de la Belgique.

Les municipales qui ont ouvert la voie à ce triple scrutins déterminants pour les partis politiques pour le choix des gestionnaires d'entités locales, se sont trouvées sans enjeu majeur donc n'ont pas trop intéressé les populations maliennes. En revanche, les législatives ont été âprement disputées et débouchées sur un deuxième tour notamment dans les circonscriptions où des candidats étaient en ballotage, et qu'il faut départager conformément à l'article 154 du code électoral qui stipule que les députés sont élus au scrutin majoritaire (…) à deux tours par circonscription électorale. Même, lorsqu'il n y a qu'un seul siège à pourvoir dans une circonscription électorale, l'élection a lieu au scrutin majoritaire uninominal à deux tours. Le second tour se déroule 15 jours après le premier. Seuls peuvent y prendre part les deux candidats ou les deux listes de candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix. C'est pourquoi, un second tour s'est avéré nécessaire le 8 mars 1992.

Le clou de ce marathon électoral, l'élection présidentielle, a connu aussi deux phases. En effet, par décret numéro 92-0088/PCTSP du 12 avril 1992, « *le collège électoral est convoqué le 13/04/1992, sur toute l'étendue du territoire nationale et les missions diplomatiques et consulaires afin de procéder à l'élection du président de la République* (…).[776]» Ce dernier décret abrogea les dispositions antérieures contenues dans le décret numéro 91-438/PCTSP du 05 décembre 1991. Le second tour a lieu le 24 avril 1992, car comme le stipule le code électoral, lorsqu'aucun des candidats n'obtient la majorité relative, un second tour est organisée pour départager les deux premiers, c'est ce qui a lieu. Et pour cette seconde manche, le peuple malien eu droit à un face-face époustouflant.

[775]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.*, p.86.
[776]*Journal Officiel de la République du Mali, du 12 avril 1992*, p.43.

Au Niger, le processus électoral, comme prévu débute par le référendum sur la constitution devant instaurer la troisième République. Cette nouvelle constitution nigérienne se démarque des autres lois fondamentales en vigueur en Afrique noire francophone sur un certains nombres de points ; c'est une innovation majeure. L'objectif visé par ses concepteurs, c'est une loi fondamentale qui favorise le partage du pouvoir au niveau de l'exécutif. Certes, elle s'inspire comme toutes les autres constitutions de la plupart des pays francophones, de celle de l'ancien colonisateur de 1958 à la seule différence que la loi nigérienne limite le pouvoir du président comme en France. D'entrée de jeu notons que la nouvelle constitution du Niger au contraire des autres lois fondamentales antérieures stipule en son article 4 que l'Etat nigérien n'est plus laïc. L'article 41 fait obligation au président de la République de prêter serment en disant *qu'''en cas de parjure, nous subissons les rigueurs de la loi*''. Or le parjure ici, fait référence à la religion musulmane. Ce sont les adeptes de Mahomet, notamment les haoussas qui ont exigé pendant les assises nationales que cette mention figure dans la nouvelle loi fondamentale du pays.[777]

Dans cette nouvelle loi fondamentale, des mesures sont aussi prises pour éviter la dictature.

En effet le *titre I : De l'Etat et de la souveraineté*, le chapitre 5 donne le droit et le devoir au peuple de résister par la désobéissance civile contre un régime oppressif. L'article 6 dit ouvertement aussi que le peuple a le droit de défendre par la désobéissance civile le régime démocratiquement établi contre un coup d'état. C'est une façon de prévenir les putschs à répétition. Les populations sont invitées à faire échec en s'opposant par tous les moyens. Suivent les dispositions relatives au pouvoir du président de la République.

Dans le *titre III : Du pouvoir exécutif*, l'article 37 précise que le président de la République est le chef de l'Etat. Il incarne l'unité nationale, est le garant de l'intégrité du territoire et du respect de la constitution (…) ; assure le fonctionnement régulier des pouvoirs publics et la continuité de l'Etat. Les articles 42 et 64, font obligation au chef de l'Etat et à son premier ministre; dès leur prise de fonction de déclarer leurs biens devant la Cour suprême. Cette déclaration doit être renouvelée chaque année. Une façon comme au Mali, que les gouvernants ne s'enrichissent sur le dos de l'Etat en profitant de leur position privilégiée. C'est dans cette même optique que la loi fondamentale en ses articles 43 et 64, défend aux autorités de la troisième République, directement ou encore par personne interposée d'acheter

[777]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.

ou de prendre à bail un patrimoine appartenant au domaine de l'Etat. C'est une façon d'éviter que les dirigeants ne passent par des prêtes noms pour acquérir des biens appartenant à l'Etat.

L'article 47, dit que c'est le président qui nomme le premier ministre et qui met fin à ses fonctions sur présentation par celui-ci de la démission de son gouvernement. Et ainsi que sur proposition du premier ministre, nomme les autres membres du gouvernement et met fin à leurs fonctions. Mais en cas de cohabitation, le premier ministre peut-t-il accepter de se démettre si facilement ; surtout quand le chef de l'Etat doit le consulter avant de le faire ?

L'article 48, stipule que le président préside le conseil des ministres ; le premier ministre le supplée dans les conditions fixées par la constitution. Selon l'article 50, le chef de l'Etat, après consultation du premier ministre et du président de l'Assemblée nationale, peut prononcer la dissolution du parlement. Une nouvelle est mise en place 45 jours au moins et 90 après cette dissolution. Mais précision de taille, il ne peut plus procéder à une nouvelle dissolution dans les douze mois qui suivent les élections. Cette clause s'explique par la situation de régime semi-présidentiel nigérien dans lequel dès que le président perd sa majorité, la primature revient à la nouvelle majorité. N'étant plus dans la possibilité d'appliquer son programme pour lequel il a été élu, l'article 50 lui donne une seconde chance par le biais de la dissolution du parlement. Si après le nouveau scrutin, il n'as pas toujours cette majorité, il devra patienter un an avant de procéder à une autre dissolution.

L'article 53, fait du président le chef de l'administration et l'article 54, le chef des armées.

L'article 58, dit qu'il signe les ordonnances et les décrets délibérés en conseil des ministres, mais partage en réalité le pouvoir des nominations avec le premier ministre. On voit donc que tout se décide en conseil de ministres, ce qui n'arrange pas le président quand le chef du gouvernement n'est pas de son bord. Dans ce cas, il est obligé de cogérer les nominations aux hautes fonctions civiles et militaires avec le premier ministre. Il est même expressément mentionné que le chef de l'Etat nomme de manière collégiale avec le premier ministre, le ministre de la défense, le ministre de l'intérieur et celui des affaires étrangères. C'est dire qu'il partage ces ministères de souveraineté avec son chef de gouvernement.

Les prérogatives du premier ministre sont clairement définies par la constitution. A cet effet, l'article 60 stipule clairement qu'il est le chef du gouvernement, dirige, anime et coordonne l'action gouvernementale et assure l'exécution des lois etc.…De plus le gouvernement détermine et conduit la politique de la nation selon l'article 62, il dispose de l'administration et de la force armée.

Ces quelques dispositions que nous venons de voir, montrent clairement que l'exécutif est entre les mains du président de la République et de son chef de gouvernement dans un

système à double face. Dans un régime où le président a la totalité du pouvoir cela ne pose pas problème, n'étant pas soumis à un contreseing, du fait de sa liberté de gestion. Mais dans le cas nigérien, il est sous le diktat de son premier ministre qui le soumet à un contreseing ; le « *premier ministre ayant les moyens de bloquer l'action présidentielle, mais pas de mener la sienne propre (…).*[778]»

La nouvelle constitution institue une haute Cour de justice habilité à juger le président de la République.

C'est au titre *VII : Section II : De la haute Cour de justice*, selon l'article 106, de cette section, le président de la République n'est responsable des actes accomplis dans l'exercice de ses fonctions qu'en cas de haute trahison. Dans ce cas, il est jugé par la haute Cour de justice. Il y a haute trahison lorsque le président a violé son serment (…)

L'article 107 précise les conditions sa mise en accusation. La mise en accusation du président de la république est votée par scrutin public à la majorité des 2/3 des députés composant l'assemblée nationale (…).

Telle est de manière succincte la constitution soumise au référendum du peuple nigérien. La campagne pour ce référendum s'est déroulée dans une ambiance de gaieté.

Néanmoins, ses détracteurs mettent en exergue le danger qu'elle représente pour le peuple nigérien, à cause de son caractère semi-présidentiel. Même pour les politiques confirmés du pays c'est une nouveauté qu'ils vont devoir expérimenter de manière pratique. Y sont-ils préparés ? Seul l'avenir le dira.

Par ailleurs, leur inquiétude est renforcée par le fait que pendant la cohabitation en France, entre François Mitterrand et Jacques Chirac en 1986, il y a eu des difficultés : le président de la République a refusé de signer des ordonnances et son premier ministre de signer un décret de convocation du congrès.[779] Nonobstant ces inquiétudes, les populations sortent massivement le 26 décembre 1992 pour le référendum.

Les élections législatives du 14 février 1993 engagent la bataille tant attendue entre le MNSD et l'opposition. Le président de l'ancien parti unique, Mamadou Tanja prédit une large victoire de son parti. Il n'avait pas tord car, malgré la pression, tout plaide en sa faveur : sa formation politique bénéficie d'une longue l'expérience depuis 1974 ; elle a aussi une

[778]Jean-Jacques Raynal, ''La constitution nigérienne du 26/12/1992 texte intégral et commentaire'', in *Afrique Contemporaine*, no 165, janvier-mars 1993, p.33.

[779]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.

confortable assise financière, un aspect qui compte dans les élections sur le continent noir. Et le MNSD a fortement utilisé ces deux atouts pendant ces élections générales.

Le collectif des opposants, parti en rang dispersé, avec l'aide de l'USTN, de l'USN et des autres mouvements démocratiques regroupés au sein du CCLD essaye tant bien que mal de suivre la cadence imposée par l'ancien parti-Etat. Les difficultés des opposants étaient prévisible faute de consensus autour des listes communes pour mieux affronter ''l'ogre'' MNSD. Faute d'entente, ils sont allés à ce scrutin chacun pour soi compte à la grande satisfaction l'ennemi commun qu'est le MNSD. C'est après les législatives, qu'ils se rendent compte de leur erreur et surtout qu'ils mesurent la force réelle du parti de Tanja que les assauts avant et après la conférence nationale n'ont pas ébranlé.

Par ailleurs, les dispositions du code électoral adopté par ordonnance 92-043 du 22 août 1992,[780] qui en ses articles 31 et 84 n'autorise que seuls les partis politiques légalement constitués à déposer des candidatures et en son article 64, les seuls partis politiques et les candidats qu'ils cautionnent à tenir des réunions électorales provoquent la grogne des eventuels candidats indépendants. En effet, ces dispositions proscrivent les candidatures indépendantes créant un sentiment d'injustice. Surtout que la constitution de décembre 1992, garantit en son article 9, l'égalité des citoyens devant la loi donc la liberté politique et par ricochet que, tout individu jouissant de tous ses droits civils peut postuler à un poste électif. La contradiction entre cet article et certaines dispositions de la loi électorale est flagrante. Par ailleurs, comme au Mali, les petits partis politiques, ne sont pas favorables au scrutin proportionnel maintenu en dépit des critiques. Car selon ses défenseurs il « *évite de personnaliser la représentation politique et laisser se développer des fiefs électoraux*.[781]» Cette réponse ne convainc pas pour autant les plaignants.

Malgré toutes ces difficultés, le scrutin est âprement disputé dans un esprit apaisé.

Quand vient le tour des présidentielles, les opposants, instruits par la tournure des événements qui ont montré la solidité du MNSD présent dans toutes les circonscriptions bataillant sans relâche, changent de tactique. C'est ainsi le 16 février 1993, deux jours après les législatives, ils créent une coordination regroupant tous les partis de l'opposition : l'Alliance des Forces du Changement (AFC). Selon l'accord, chaque parti membre présente son candidat mais en cas de second tour, les vaincus font une union sacrée autour du membre de l'alliance qui est admis au second tour.

[780]Archives de CDS-RAHAMA : *ordonnance du 22 août 1992 instituant le code électoral*.
[781]Jean-Claude Maignan, *op.cit.*, p.88.

La campagne se déroule dans une ambiance électrique. Les différents staffs ayant choisis cette occasion pour déverser leur rancœur, laissent les électeurs qui s'attendaient à mieux dans une grande perplexité. Car, alors que tous s'attendaient à la défense des différents programmes de gouvernement, ont leur sert des *« injures gratuites qui n'honoraient personnes et qui montraient que le scrutin était le prétexte tout trouvé pour chacun des candidats d'étaler sa rancœur et sa haine*.[782]*»*

Les dirigeants de la transition n'arrivent pas à faire entendre raison. L'ancien parti unique et son opposition ont décidés de se rendre coup pour coup laissant penser que les débats programmés à la télévision entre les différents staffs sont les occasions de tous les dangers. Heureusement, à la grande satisfaction de tous, les différents intervenants affichent un comportement responsable et le deuxième tour qui a lieu le 27 mars 1993, pratiquement un mois après le premier tour, se déroule dans une ambiance moins crispée malgré la montée de la tension de part et d'autre. La tenue de ce second tour viole la constitution de décembre à peine votée. En effet, le second prévu pour se tenir deux semaines après est prorogé anormalement par la transition.

Le chef de l'Etat sortant, Ali Saïbou, a accepté le déroulement de tout ce processus sans rien dire, fidèle à sa logique affiché depuis la conférence préparatoire : ne rien faire qui puisse entraver le processus en cours dans son pays.

Reste à analyser les différents résultats qui en découlent.

3- Les résultats de ces différents scrutins

Il s'agit d'analyser les résultats de ces élections et d'en tirer les leçons.

Au Mali le referendum portant sur la nouvelle constitution a donné selon la Cour Suprême les résultats suivants :

Nombre de bureau de votes : 3891 ; nombre d'inscrits 5233432 ; nombre de votants 2276291 soit un taux de participation de 43,50% ; 19751 bulletins nuls.

Le ''oui'' l'emporté avec 2238804 voix soit 98,38% et le ''non'', 17736 voix soit 1,65%.[783]

On voit bien que le taux de participation est en deçà de la moyenne. C'est incompréhensible pour un scrutin attendu par le peuple pour restaurer le multipartisme. Il

[782]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.

[783]Archives du CNID : *résultat du référendum constitutionnel du Mali de 1992* proclamé par la Cour suprême par son arrêt numéro 2002 du 14 février 1992.

n'est pas sorti massivement pour la plébisciter selon les prévisions des politiques qui tablaient sur un taux de 70% ou 80%, c'est donc la ''déception''. Le journal pro-gouvernemental L'Essor pour railler cette faible participation titre à la une de son numéro 12144 de janvier 1992 : *Oui : raz-de-marée, participation : marée basse*.[784] La constitution adoptée avec ce taux de participation bas, est promulguée par le décret numéro 92-073/PCTSP du 26 février 1992.[785]

Pour les municipales, 751 communes à pourvoir. Les résultats donnent à l'ADEMA d'Alpha Oumar Konaré 214 conseillers, suivi de l'US-RDA avec 130 conseillers et en troisième position, le CNID de Mountaga Tall avec 96 conseillers.

Pour cette première confrontation directe entre les prétendus trois ténors, l'ADEMA a confirmé le bien qu'on pensait d'elle à cause du charisme de son leader, Alpha Oumar Konaré qui depuis son départ du gouvernement en tant que ministre de la culture de Moussa Traoré, s'est investi dans les œuvres de bienfaisance. Il récolte ainsi les fruits de son engagement dans les œuvres sociales.

Si la victoire de l'ADEMA était prévisible, la surprise est venue de l'US-RDA, le parti du père fondateur feu Modibo Keita. Cette formation politique écartée du pouvoir en 1968, a étonné plus d'un avec ce nombre important de conseillers. Certes, elle fait partie des trois grands, mais on la met en troisième position.

La grande déception est venue du CNID, qui n'a pu atteindre la barre de 100 conseillers, alors que tout le monde voyait ce parti au coude à coude avec son grand rival l'ADEMA.

Les résultats des législatives qui ont nécessité deux tours sont édifiants.

Le scrutin mettait au prise 22 partis politiques, selon les chiffres du ministère de l'administration territoriale, le premier tour a donné les résultats suivants :

418 bureaux de vote ouverts dans 55 circonscriptions sur l'ensemble du pays. Sur 4780476 inscrits, 1066450 électeurs ont voté, ce qui donne à un de participation de 22,31% ; 509656 bulletins nuls et 1015496 suffrages exprimés, soit 95,22% des votants.

La majorité absolue a été acquise dans 11 circonscriptions, soit 18 députés sur 117.[786] Le parti de Konaré vient en tête avec 9 élus, la moitié des députés. Les autres partis, au coude à coude, oscillent entre un et deux élus.

[784] *L'Essor,* no 12.144, janvier 1992.
[785] Journal Officiel de la République du Mali *février 1992*, p.34.
[786] Archives de l'ADEMA : *résultat définitif du premier tour de l'élection législative malienne de 1992*.

Le second tour concerne 44 circonscriptions, soit 90% des sièges à pourvoir. Il oppose 10 partis sur les 16 en lice au départ. Sur l'ensemble des deux tours, L'ADEMA engrange 76 députés, suivie du CNID qui obtient 9 élus, et de l'US-RDA qui s'en sort avec 8 élus. Les autres élus se repartissent entre le Parti Malien pour la Démocratie (PMD), qui obtient 6 représentants ; le RDP, 4 ; l'UDD, 4 ; le RDT, 3 ; l'UFD, 3 ; le PDP, 2 ; et l'Union Malienne pour la Démocratie (UMAD), 1.[787]

On note qu'aux municipales, comme aux législatives que la formation politique de l'ancien ministre de la culture, l'ADEMA, se taille la part du lion en surclassant ses poursuivants immédiats. Autre enseignement, les deux scrutins qui viennent de donner leur verdict ont montré que la victoire de l'ADEMA est largement tributaire des anciens cadres de l'UDPM qui se sont retrouvés dans ses rangs. En effet, ils ont utilisé leur expérience du terrain pour se faire élire et booster la performance de leur nouvelle formation politique. C'est donc dire que le mélange politique, prôné par Konaré et qui a valu la rupture avec son allié Mountaga Tall a payé. Aux législatives, le CNID et l'US-RDA sont à la traine incapables de suivre le rythme imposé par le parti vainqueur.

Mais dans l'ensemble, la nouvelle Assemblée nationale est dominée par 10 partis politiques bientôt rejoints par un onzième, lorsque le Parti Progressiste Soudanais (PSP) ayant déposé un recours en annulation auprès de la Cour suprême à l'encontre de deux élus de l'ADEMA, obtient gain de cause. En effet cette juridiction, se basant sur des pièces à convictions concretes, donne raison au plaignant, en lui octroyant les deux sièges objet du litige. L'ADEMA se retrouve avec 74, le PSP avec ses deux élus fait son entrée au parlement faisant passer le nombre de partis représentés de 10 à 11.

Par ailleurs, en vertu des dispositions électorales issues de la conférence nationales, aux 116 élus de l'intérieur, viennent s'ajouter les 13 sièges occupés par les maliens de l'extérieur. Le nouveau parlement malien passe donc à 130 députés.

Les présidentielle, sont un remake des législatives avec deux tours passionnants.

La premier tour du 12 avril 1992, a réuni neufs candidats : Alpha Oumar Konaré de l'ADEMA, le favori au vu des performances antérieures de son parti, Tiehoulé Mamadou Konaté de l'US-RDA bis,[788] Mountaga Tall du CNID, Almamy Sylla du RDP, Baba Akhib

[787]Gaoussou Drabo, ''Les résultats définitifs des législatifs'', in *L'Essor,* n° 12.181, mars 1992, p.4.

[788]A l'US-RDA, il y'avait deux candidats. Et l'un d'eux Tiehoulé Konaté, dont la candidature n'a pas l'assentiment de la direction de son parti, était le fils d'un pionnier de ce parti. Mais il a l'avantage d'avoir la sympathie de la grande majorité des militants.

Haidara de l'US-RDA originale, Amadou Ali Mangadou du RDT, d'Idrissa Traoré du PDP, Demba Diallo de l'UFD et de Mamadou Diaby PUDP.

Au premier tour, les résultats suivants ont été proclamés : Alpha Oumar : 526.696 voix soit 44,95% ; Tiehoulé Mamadou, le ''dissident'' : 169.971 voix soit 14,51% ;

Mountaga Tall, l'un des ''dinosaures'' de ce scrutin : 133.726 voix soit 11,41% ; Almamy Sylla s'en sort avec 110.560 voix ce qui lui donne un score de 9,44%. ; Baba Haïdara ''le candidat officiel de l'US-RDA'', s'en tire avec 86.404 voix soit 7,37% ; Amadou Ali obtient 47.038 voix soit 4,09% ; Idrissa Traoré obtient 48,016 voix soit 4,10%, Mamadou Diaby s'en sort avec 25.267 voix soit 2,16% et, enfin Demba Diallo, 23.981 voix ce qui donne 2,04%.[789]

Ce scrutin fait ressortir plusieurs enseignements. On voit d'abord que le candidat Alpha Oumar Konaré, comme prévu par tous, passe haut les mains le premier tour. Il a même failli donner la joie à ses militants qui pariaient sur sa victoire au premier tour à la majorité absolue. Il la frôle de près peu. Ensuite, malgré l'hostilité de la direction de son parti, Tiehoulé Konaté, ''le banni'', à fait mentir tout le monde, en obtenant un score honorable preuve qu'il était en réalité le bon cheval.

Enfin, le CNID présenté comme le véritable outsider de l'ADEMA, depuis le début du processus électoral n'a été que l'ombre de lui-même. Plus que jamais, l'écart est grand entre les deux anciens alliés de la lutte contre le régime de Moussa Traoré.

L'autre enseignement, est la grande déception de maitre Demba Diallo qui a lutté toute sa vie pour l'instauration de la démocratie au Mali. Sa place de dernier dans ce scrutin est une grande désillusion.

La deuxième tour de la presidentielle, oppose donc Konaré le porte-flambeau de l'ADEMA et le dissident Tiehoulé de l'US-RDA bis, venus en tête au premier tour.

Ces deux finalistes ont un point commun, celui d'avoir siéger dans le gouvernement du général-président Moussa Traoré. C'est donc une bataille qui oppose deux anciens ministres. Avant ce face-face, des tractations souterraines ont eu lieu pour d'éventuels reports de voix des recalés du premier antérieur. L'ADEMA obtient le soutien de l'US-RDA originale, du PDP, du RDT, de l'UFD et du RDP. Quand au candidat de l'US-RDA bis, après hésitation il accepte le soutien de l'UDD. Cette hésitation est compréhensible car le parti qui lui vient en aide, est composé essentiellement de barons de l'UDPM qui n'ont pas voulu faire amende

[789]Tiégoum Boubèye Maïga, '' Résultats définitifs du premier tour des élections présidentielles du 12 avril 1992 '', in *les Echos*, n° 74, du 17 avril 1992, p.4.

honorable par rapport aux actes posés par leur leader. D'où la gêne du jeune leader non reconnu par son parti.

Et pour ne pas arranger les choses, son parti d'origine l'US-RDA, qui l'a exclu de ses rangs depuis le 09 janvier 1992, dans un communiqué lu à la veille du second tour, maintien non seulement cette exclusion mais appelle à voter contre lui.

C'est donc sans surprise qu'à la proclamation finale des résultats, la victoire de Konaré qui se dessinait au soir du premier tour se confirme. En effet, le candidat Alpha Oumar Konaré obtient 693137 voix soit 69,01% contre 3112890 voix soit 30,99% pour son adversaire Tiehoulé Konaté.[790]

Tiehoulé reconnait humblement sa défaite, même s'il estime que les électeurs se sont faits avoir par la machine financière de l'ADEMA et crie à la fraude organisé par le CTSP en faveur de Konaré.

Tel se présente le tableau des résultats des élections au Mali que observateurs nationaux et étrangers saluent pour leur bon déroulement en dépit de quelques accrochages mineurs.

Au Niger, le référendum constitutionnel donne les résultats suivants d'après les chiffres officiels donnés le 09 janvier 1993. Ils font état de 3900881 inscrits et de 22007220 votants soit 56,8% de taux de participation. Dans le détail on a 40800 bulletins nuls ou blancs, soit 1,14% ; les suffrages exprimés sont de l'ordre de 2166920 soit 55,40% des votants.

Le ''oui'' l'emporte avec 1945653 voix soit 89,79% des suffrages exprimés. Le ''non'', obtient 221267 soit 10,21% des suffrages.[791]

Comme on le constate, la nouvelle constitution est approuvée par les nigériens à presque 90%. Mais cela ne doit pas occulter le fort taux d'abstention qui tourne autour de 43,4%. Et pourtant la joie du peuple est à son comble car il vient de se donner une loi fondamentale qui augure un nouveau départ pour leur pays.

Les résultats des législatives sont très révélateurs. Il y avait 83 sièges à pourvoir.

Sur 3895751 inscrits, seulement 1307682 ont voté soit 32,72%. On compte 55425 bulletins nuls ou blancs soit 1,39% et 1252257 suffrages exprimés ce qui donne 31,33%.

La répartition des députés par partis se présentait comme suit : le MNSD-NASARA l'ancien parti au pouvoir, s'en sort avec 29 élus ; le CDS-RAHAMA, le suit avec 22 députés ; le

[790]Archives personnelles de M. Oumar Mariko : *résultat définitif du second tour de l'élection présidentielle malienne de mai 1992.*

[791]Archives personnelles de M. Arzika Nohoun : *résultat du référendum constitutionnel nigérien de 1992*.

PNDS, en 13 élus ; l'ANDP-ZAMAN, 11 élus ; le PPN-RDA ; 2 ; l'UFPD, 2 députés ; l'UDPS-Amana, 1 élu ; et l'UPDP-Chamoua, 2 députés.[792]

Comme enseignement, l'on remarque que sur douze formations politiques engagées dans la bataille, seulement neuf ont pu envoyer des représentants à l'Assemblée nationale, ce qui montre que la bataille a été rude.

Ensuite, l'on note que l'ancien parti unique le MNSD a confirmé tout le bien qu'on pensait de lui, en se présentant comme la première force politique du pays. Cela ne surprend pas au vu son expérience sur le terrain. Mais petite déception tout de même du côté de l'ancien parti unique, ses militants rêvaient d'une majorité absolue. Leur rêve a été brisé par l'ANDP du colonel Moumouni Adamou Djermakoye, un dissident du MNSD, pour protester contre l'élection de Tandja Mamadou à la tête de l'ancien parti-Etat. Cette dissidence a été fatale à son ancien parti.

Autre fait, le CDS parmi les novices apparait comme un parti apte à tenir la dragée haute au MNSD de Tanja.

Enfin, le PPN-RDA, le parti fondateur du Niger contemporain n'a pas fait un bon score, tous voulant faire table rase du passé. C'est pourquoi, son retour n'a pas été triomphal comme il l'espérait.

Au premier tour des présidentielles sur 4082076 inscrits, 1328152 ont voté soit un taux de participation de 32,54%. On a 35696 bulletins nuls ou blancs soit 0,87% et 1292454 suffrages exprimés soit 31,66%.

Ont obtenu : Tandja Mamadou du MNSD 443220 voix, soit 34,22% ; Moumouni Djermakoye ANDP 196949 voix, soit 15,24% ; Oumarou Garba Yssoufou PPN-RDA 25769, soit 1,99% ; Mahamane Ousmane du CDS 343261, soit 26,59% ; Mamadou Issoufou du PNDS 205707, soit 15,92% ; Oumar Katzelma du PSDN 23769, soit 1,82% ; Djibo Bakary de l'UFDP 21662, soit 1,68% ; Ila Kané de l'UPDP 32951, soit 2,55%.[793]

Comme premier enseignement, les tendances des élections législatives se maintiennent. Le MNSD se présente toujours comme la formation phare, talonnée de près par le CDS.

De plus, comme au scrutin précédent, l'ANDP a récupéré des voix au parti de Tanja, ce qui était prévisible. Mais la plus grande déception, est la défaite du vieux Djibo Bakary de

[792]Archives de CDS-RAHAMA : *répartition des députés au niveau des différents partis politiques après les législatives de 1993*

[793]Archives de PNDS : *résultat définitif du premier de l'élection présidentiel au Niger de 1993*.

l'UDFP-SAWABA, une figure emblématique de la lutte pour l'émancipation du Niger, qui s'en sort avec à peine 2% des voix.[794]

Le deuxième tour qui devait avoir lieu deux semaines après le premier round, s'est finalement tenu un mois après. Il oppose le candidat Tandja Mahamadou du MNSD à Mahamane Ousmane du CDS. Compte tenu de la force de l'ancien parti unique, les opposants se rangent tous derrière Mahamane Ousmane à la grande désapprobation de Tanja qui refuse, que son rival se présente sous la bannière de l'AFC regroupant huit partis le CDS, le PPN-RDA, l'UDPS, l'ANDP, le PPRLN, le PUND, l'UDP et le PNDS.

Ces incompréhensions ont nécessité l'intervention de la Cour suprême, qui déboute certes entre-temps Tanja, mais oblige le représentant de l'opposition à compétir sous la bannière de son parti d'origine. Le second tour donne les résultats suivant : 4069333 inscrits, 1433393 votants soit 35,92% ; bulletins blancs 30499, soit 0,75% ; 1402894 suffrages exprimés soit 34,47%. Ont obtenu Mahamane Ousmane du CDS-RAHAMA 763476 voix, soit 54,42% et Mamadou Tanja 639418, soit 45,58%.[795] Mahamane Ousmane est déclaré vainqueur à la grande satisfaction de l'opposition et de la société civile.

C'est un scrutin serré au vu de l'écart ente les deux candidats. Ce qui montre que n'eut été leur entente, l'opposition aurait perdu cette manche ultime, la dernière marche à franchir dans cette bataille qui l'opposait au MNSD.

Par cette victoire, l'Alliance des Forces du Changement vient de parachever l'œuvre entreprise depuis la pré-conférence nationale, à savoir écarter du pouvoir, le parti qui a géré le Niger pendant 16 ans. Car, outre la présidence, leur union faisait d'elle la première force politique du pays avec 50 députés, contre 33 Pour le MNSD et ses deux alliés que sont l'UDFP et l'UPDP.

Au vu de ces résultats globaux au Mali comme au Niger, le changement voulu par le peuple est enfin réalisé avec l'avènement d'hommes nouveaux dans la gestion du pouvoir d'Etat.

Si au Mali, Konaré, n'est pas un nouveau dans la vie politique du pays, au Niger Mahamane l'est effectivement. Et son élection est un enseignement pour tous, une victoire de la démocratie, car comme le dit si bien Ibricheck du journal Haské, « *33 ans, il fallut attendre plus d'un quart de siècle pour qu'enfin notre pays le Niger entre de plein pied dan le concert*

[794]Djibo et son parti ont été à l'avant-garde de la lutte de l'émancipation du Niger. Mais à la veille des indépendances, il a été écarté par le colonisateur a cause de son appartenance au mouvement communiste au profit du PPN-RDA. Ainsi, à la faveur du renouveau, il espérait rattraper l'histoire en accédant à la magistrature suprême. Hélas, par ce résultat c'est la fin pour lui, une retraite sans gloire.

[795]Archives du CDS : *résultat définitif du second tour de la présidentielle de 1993.*

des nations démocratiques (...) Battu par un adversaire possédant plus visiblement d'atouts, l'ancien colonel Mamadou Tanja, président du MNSD-NASSARA n'en a pas moins montré qu'il avait beaucoup d'aura et des qualités de leader (...) Mahamane Ousmane, parce-que jeune, parce-qu' inexpérimenté comme le seront la majorité de ses collaborateurs, n'en a pas moins l'avantage de la fraicheur (…).[796]»

Après la mise en place de nouvelles constitutions suivie d'élections générales, il ne reste plus que la phase d'investiture des nouveaux élus afin qu'ils se mettent au travail pour faire face aux attentes des populations.

Au Mali, cette cérémonie s'est déroulée le 08 juin 1992, au cours de laquelle, Alpha Oumar Konaré prononce un discours plein de sens : Il dit entre autres : « *Aujourd'hui, grâce à Dieu, au sacrifice de nos martyrs, aux bénédictions de nos anciens dont celles d'un vieux maître d'école et d'une ménagère, le peuple souverain du Mali m'a investi de la lourde mais exaltante mission de conduire les destinées de notre pays.*

Je suis prêt à assumer ce redoutable honneur. En ces instants où s'ouvre pour notre peuple une page dans son histoire glorieuse, je voudrais saluer et remercier les peuples frères et amis qui nous ont apporté leur aide et leur solidarité et qui ont permis que ce jour se lève (…).[797]»

Au Niger, Mahamane Ousmane prête serment le 16 avril 1993 au palais des sports de Niamey. Dans ce lieu archicomble et devant des invités de marque, il promet dans son allocution d'être à la hauteur des attentes du peuple. Mais c'est le discours du président sortant, Ali Saïbou, qui marque l'assistance. En effet, il dira entre autres : « (…) *Depuis la Perestroïka, depuis la chute du mur Berlin, depuis les bouleversements populaires, parfois sanglants, en Europe de l'Est ; depuis le discours de La Baule, il était devenu en effet évident pour moi, que la lame du fond démocratique qui a brisé le socle des régimes autoritaires en Europe, n'allait pas épargner le parti unique sur notre continent* (…).[798]»

Après la prise de pouvoir par les forces démocratiques au Mali et au Niger et leur investiture, il leur faut se mettre au travail au plus tôt pour juguler les problèmes socioéconomiques de leur population. L'espoir était plus que permis, car les responsables de tous ces maux, l'UDPM au Mali n'existait plus et au Niger le MNSD venait de se faire arracher le pouvoir. La démocratie, ce ''sésame'' pour lequel, il eu tant de morts, est maintenant une réalité dans les deux pays. Il reste aux vainqueurs de ce long processus de renouveau, d'appliquer le programme sur la base duquel ils ont été élus.

---

[796]Ibricheck, ''Etat de droit'', in *Haské*, n° 63, avril 1993, p.1.
[797]Soumaila Drabo, ''Discours d'investiture du président Alpha Oumar Konaré : réconciliation, unité, changement'', in *Essor*, n° 12.241, mai 1992, p.3.
[798]Koiutioudi Idiama, *op.cit*., p.129.

TROISIEME PARTIE :

LA DEMOCRATIE EN MARCHE AU MALI ET AU NIGER : DESILLUSION ET ESPOIR (1993-2002)

Après donc l'espoir suscité par le renouveau politique, avec la mise en place de nouvelles constitutions prônant le multipartisme intégral, puis la tenue d'élections générales, nous voulons montrer ici comment les nouveaux pouvoirs se sont comportés à l'épreuve du terrain.

En fait, il leur faut maintenant mettre en exécution ce qu'ils ont promis au peuple pendant les différentes campagnes : faire mieux que les régimes précédents en se démarquant totalement de l'ordre ancien. Les peuples maliens et nigériens allaient vivre enfin la démocratie comme en Occident. Le plus difficile commençait pour Alpha Oumar Konaré et pour Mahamane Ousmane.

Comment les nouvelles autorités ont-elles géré leur pays respectif ?

Les choses ont-elles évolué par rapport à l'ordre ancien qui prévalait ?

Le peuple a-t-il été comblé ou déçu des nouveaux pouvoirs?

Les hommes politiques du Mali et du Niger, étaient-ils conscients des enjeux, de leurs responsabilités ? Etaient-ils préparés politiquement, moralement pour faire à une quelconque pression ?

Qu'est- ce-qui n'a pas marché dans cette gestion tant souhaitée dans ces pays ? Comment a-t-on procédé pour remédier à la situation ? Cela a-t-il été facile ?

La réponse à ces diverses interrogations, nous amènera, d'une part à analyser la grande désillusion du peuple vis-à-vis de la démocratie, et d'autre part à montrer comment les politiques ont redonné l'espoir aux populations.

CHAPITRE V : LA GRANDE DESILLUSION AU MALI ET AU NIGER : 1993-1998

L'espoir engendré par l'avènement des troisièmes Républiques dans ces deux pays, n'a été que de courte durée. Le rêve a cédé le pas à la réalité. Ceux qui critiquaient hier les régimes en place, sont maintenant par la force du destin à la tâche, afin de faire bénéficier de leur savoir faire aux populations.

Malheureusement, ces dernières se rendent compte que la potion magique appelée démocratie, n'est pas aussi miraculeuse que cela. En effet, ces hommes, ces femmes et ces jeunes ont pensé qu'avec la démocratie ils auraient le bonheur à portée de main. Mais c'était sans compter avec les réalités du terrain.

Ainsi dans ce chapitre, allons-nous montrer les difficultés qui ont entravé la bonne évolution de la démocratie dans ces deux pays, en mettant en relief l'échec des réformes promises, l'intensification de la grogne sociale et la lutte entre les politiques.

I- L'ECHEC DES REFORMES PROMISES

Lorsque les deux chefs d'Etat élus du Mali et du Niger, ont prêté serment, tout le monde les attend sur des points très précis. Sous le régime de parti unique, la gabegie, le copinage, la déchirure sociale, la pauvreté et le manque de liberté sont monnaie courante. C'est pourquoi, pour leur peuple respectif, les nouveaux dirigeants se doivent d'y remédier rapidement, marquant ainsi la césure entre leurs prédécesseurs et eux.

Conscients de cette attente, la plupart des candidats, dans ces deux Etats ont mis un accent particulier sur la résolution des problèmes énumérés plus haut.

De ce fait, l'analyse des programmes de gouvernement des deux élus, ne révèle pas de grandes différences. Car ils ont pratiquement les mêmes objectifs : le bien-être social de leur population, l'application de la démocratie dans le vrai sens du terme, la lutte contre les malversations économiques, l'intégration sous-régionale.

Pour réussir ce pari, la mise en place d'une équipe gouvernementale, capable de répondre aux aspirations du peuple et de faire face aux immenses défis qui les attendent, a été le premier signal fort de ces nouveaux dirigeants. Certes, ils ne peuvent tout résoudre en cinq

ans de gouvernance, car pour Konaré et '' le Nafarco' '',[799] au vu de l'héritage que leur ont légué les régimes précédents et la transition, « *la tâche paraissait singulièrement difficile*.[800]» Pour ne pas perdre de temps les deux présidents optent rapidement pour la résolution des problèmes en suspens, mais avec une approche différente.

Au Mali, Alpha Oumar Konaré, qui doit faire face à de nombreux défis tels que la morosité économique, l'attente énorme des populations, le problème Touareg, initie en vue de les résoudre une politique d'ouverture : la ''gestion concertée des institutions'' qu'il a toujours prôné avant et après la chute de Moussa Traoré. Pour lui, aucun parti politique, fut-il grand, ne peut seul redresser politiquement et économiquement le pays. Dès lors, il fait appel à tout le monde pour secourir la mère patrie. De ce fait, il met en place, le 08 juin 1992, sous la conduite de Younoussi Touré un gouvernement ouvert à toutes les sensibilités. Cette équipe a en son sein, chose rare, des personnalités de l'UDD, un parti qui a pourtant refusé de le soutenir au second tour de la présidentielle.

Pour consolider son régime, son fidèle ami, Nohoun Aliou Diallo, est élu à la présidence de l'Assemblée nationale. Ayant donc les moyens de sa politique, il demande à son gouvernement de tout mettre en œuvre pour respecter son engagement vis-à-vis du peuple malien.

Au Niger, Mahamane Ousmane se retrouve aussi face aux mêmes réalités, mais elles sont encore plus complexes au niveau économique. En effet, à l'issue de la conférence nationale, il a été notifié que la transition et les pouvoirs qui suivront ne doivent compter que sur les ressources du pays pour fonctionner. Et l'Alliance des Forces du Changement a été un farouche partisan de cette vision.

Malheureusement le nouvel élu se rend compte que cette disposition des assises nationales est une erreur. Malgré cette inquiétude, le chef de l'Etat, le 17 avril 1993 forme un gouvernement de vingt huit membres, *« dix huit ministres et dix secrétaires d'Etat*[801]*»,* tous issus des rangs de l'AFC et placé sous la direction de Mahamadou Issouffou du PNDS.

Au vu de ce qui précède, l'on note que le nouveau chef de l'Etat a refusé de tendre la main au MNSD et à ses alliés de l'opposition,[802]

---

[799]Nafarco, est un terme Haoussa qui veut dire le premier, et c'est ce terme qui a été attribué à Mahamane Ousmane, car il était le premier président élu post-conférence nationale.

[800]Michel Gand et Jorges Lawrence, ''Les présidents de l'alternance'', in *Afrique contemporaine*, n° 167, avril-juin 1993, p.39.

[801]Jean-Claude Maignan, *op.cit.*, p.82.

[802]Entretien avec le Profrsesseur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.

Quand à l'Assemblée nationale toujours dans l'esprit de partage, elle revient à Adamou Moumouni Djermakoye de l'ANDP, transfuge de l'ancien parti unique.

Comme on le voit, dans ce pays, le pouvoir est totalement dans les mains de l'Alliance des Forces du Changement.

En somme, au Mali tout comme au Niger, tout est réuni pour une réussite totale de ces nouvelles Républiques qui en principe ne doivent plus répéter les erreurs ayant marqué les régimes précédents.

Mais ce ne fut pas le cas: en témoignent la persistance de la crise économique, la poursuite de la gabegie et l'émiettement de la cohésion sociale.

1- La persistance de la crise économique

En prenant les rênes du pouvoir, les deux chefs d'Etat ont pour mission principale de soulager les populations à défaut de les satisfaire totalement, par le redressement de la situation économique de leur pays respectif.

Au Mali, après la passation de charges entre la transition et le nouveau président de la République, l'un des dossiers brulants remis à Alpha Oumar Konaré par Amadou Toumani Touré est celui de la situation économique.

En fait, pendant la conférence nationale, ce secteur est passé au peigne fin. Tous ont reconnu que celui-ci a besoin de solutions immédiates, au risque de plonger le pays dans un gouffre financier sans précédent. L'état des lieux montre que la situation déjà précaire a été aggravée par les mouvements sociaux pour l'instauration de la démocratie. En effet, avant ces manifestations, le pouvoir du général Moussa Traoré, *« s'est servi au lieu de servir le peuple.*[803]*»* Avec ce régime, point besoin de le rappeler, le désastre était tellement criard que le pays vivait sous assistance des institutions de Bretton Woods.

C'est pourquoi, à partir des années 80, *« le FMI lui-même avait posé le paiement régulier des salaires comme l'un des critères de résolution* du *programme d'ajustement.*[804]*»* C'est donc dire que la mal est profond, sans oublier les arriérés de salaire permanents des fonctionnaires qui vivent dans la précarité. Alpha Oumar Konaré, pour montrer l'exemple, a mis en place une équipe gouvernementale restreinte de dix neuf membres.

[803]Entretien avec Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[804]Oumar Diarra Cheick, *op.cit*, p.76.

Celle-ci, dès sa prise de fonction, initie avec son chef Younoussi Touré un programme à deux volets : au niveau interne mobiliser les ressources, et au niveau externe d'une part, signer la mise au point de nouveaux programmes d'ajustements, et d'autre part, conclure des accords avec le Club de Londres et celui de Paris.[805] Cette double politique n'est pas fortuite, car comme le dit l'adage populaire '' aide-toi, pour que le ciel t'aide'', c'est ce qui pousse le premier ministre à s'appuyer d'abord sur les ressources propres du Mali avant de tendre la main aux partenaires étrangers.

Ainsi alors que cette politique porte, tant bien que mal, ses fruits et que le Mali est cité en exemple par les institutions financières internationales pour *« sa bonne gestion des affaires économiques*[806]*»*, les pays de la Communauté Financière Africaine (CFA) voient-ils leur monnaie commune dévaluer le 12 janvier 1994. La dévaluation est *« l'opération qui consiste, soit à ajuster la valeur légale de la monnaie à une situation de fait due à l'inflation et à la hausse des prix, soit à diminuer volontairement la valeur de la monnaie sur le marché des échanges afin de stimuler les exportations.*[807]*»*

Comme on le remarque, ce mécanisme a pour but d'assurer la compétitivité des économies des Etats membres de cet espace, à travers une exportation massive. Dans cette perspective, le Mali, à l'image des autres nations de cette zone qui ne vendent pas assez, est pénalisé. C'est pourquoi, ses efforts de relance économique prennent un coup. La situation, en dépit des assurances des gouvernants, est précaire et difficile pour les populations.

Certes, il faut le reconnaitre, les données sont différentes de celles du temps de Moussa Traoré, car il n'y a plus d'arriérés de salaire. Mieux, avec le soutien des parrains de la démocratie, USA, France, Canada, Angleterre et autres, le Mali connait une embellie certaine.

Mais, si dans l'ensemble tout va bien, ce n'est pas ce à quoi s'attend le citoyen lambda, qui pense qu'avec la démocratie toutes ses difficultés allaient prendre fin. Malheureusement, la majorité des Maliens ne bénéficie pas de la santé économique du pays. C'est toujours la même souffrance pour les citoyens qui habitent les taudis de Lafiabougou, N'tomikorobougou, Hamdallaye et les campagnes de Zégoua, de Gao, de Tombouctou, de

[805]Les accords avec ses deux clubs, concernent le rééchelonnement de la dette d'un pays donné. Celui-ci, concerne un réaménagement du calendrier initial de remboursement de la dette contractée par un Etat donné. Ainsi, lorsqu'on prend le premier club, selon le Pr Louis Edouard Settié, il se consacre aux créances privées, le rééchelonnement concerne uniquement le capital, mais pas les intérêts. Quant au deuxième, il se consacre aux créances publiques, au contraire de celui de Londres, il touche à la fois le capital et les intérêts.

[806]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison le 06 décembre 2011 à 9 heures.

[807] Louis Edouard Settié, *op.cit*., p.56.

Sikasso qui ne ressentent pas cette embellie. C'est donc un demi-échec au plan économique, en dépit des efforts remarquables du pouvoir de Konaré.

Au Niger, l'économie est aussi au bord du gouffre, mais avec plus d'acuité qu'au Mali. En effet, de décembre 1989, qui marque le début des mouvements de contestation contre le régime d'Ali Saïbou jusqu'à la tenue de la conférence nationale, toutes les activités socioéconomiques ont fonctionné au ralenti. A cela, il faut ajouter, l'incivisme fiscal, la fraude et la contrebande, dans la mesure où l'administration est à la peine à cause des grèves à répétition. Pire, les fonctionnaires et agents de l'Etat ont des arriérés de salaires de six à huit mois.

C'est ce tableau peu reluisant, qui pousse l'AFC dès sa prise de pouvoir à faire du redressement économique du pays, sa priorité première. Conscient de ce défi qui l'attend, le nouveau gouvernement en s'appuyant sur ses ressources internes réussit à mobiliser 25 milliards de FCFA et se donne pour objectif : « *De payer deux mois d'arriérés (7 milliards), assurer les nécessaires à l'amélioration du rendement de l'administration (5 milliards), payer quatre mois de bourses et allocation scolaire (2 milliards), l'intégralité des arriérés de pensions (500 millions), acheter des médicaments de premières nécessités (1,6 milliards), assurer d'autres mesures sanitaires et sociales (900 millions), relancer les investissements publics et privés en apurant les arriérés des opérateurs (2 milliards), celui des arriérés extérieurs (2,5 milliards), le trésor au titre BF (1 milliards), tout en assurant la promotion des exportations (…).*[808]»

Malgré ce programme réaliste, le nouveau régime se rend à l'évidence : la tâche est plus ardue que prévue. Alors pour y remédier rapidement, afin de tenir ses engagements électoraux, le chef de l'Etat et son premier ministre pensent aux institutions de Bretton Woods. Malheureusement, ils hésitent à le faire car le cahier de charges de la conférence nationale insiste sur le refus du Programme d'Ajustement Structurel, et la transition en a fait l'amère expérience. C'est pourquoi, faute d'avoir eu cette aide en son temps, Amadou Cheffou, le premier ministre de cette période transitoire a laissé un ''cadeau empoisonné'' à la troisième République. En effet à la fin de la transition, la situation est alarmante, dans la mesure où « *les recettes douanières et fiscales ont chuté. Les recettes d'exportations de l'uranium de 94 milliards en 1983 sont passées à 50 milliards en 1992, ne couvrant plus les charges d'exploitation minière ; en outre l'échec des négociations sur le prix de l'uranium*

[808]Ibricheck, ''25 milliards pour commencer'', in *Haské*, n° 66, mai 1993, p.1.

(15000 le kilo contre 40.000 en 1986) ruine tout espoir. Par ailleurs, les entreprises publiques et parapubliques sont dans le rouge : 17 établissements enregistrent un bilan négatif, sept en cessation d'activités (…).[809]» Et au vu de ce qui précède, il est demandé au nouveau pouvoir de faire des miracles, en sachant sa marge de manœuvre très réduite par la conférence nationale. Mais pour le peuple, il n y a rien à craindre puisque ce sont les farouches défenseurs de cette disposition pendant le déroulement des assises populaires qui sont au pouvoir.

Malheureusement, ces derniers se trouvent à la peine et comme les dirigeants de la transition ils bafouent les recommandations du forum populaire, en tendant la main au Fonds Monétaire International et à la Banque Mondiale. Ces deux institutions acceptent et trouvent là, une occasion de se venger de ceux qui ont osé mettre en doute leur expertise. De ce fait, elles imposent des conditions plus que draconiennes à leurs pourfendeurs d'hier. En effet, les deux institutions exigent d'eux la réduction de leurs dépenses publiques, ce qui touche automatiquement la masse salariale, donc par ricochet, les fonctionnaires. Coincés, et ne sachant où trouver un appui financier en dehors de celui des institutions de Bretton Woods, les tenants du pouvoir acceptent ce diktat, qui est comme un reniement de soi.

Néanmoins, ils le font craintifs, car les syndicalistes et le peuple ne l'accepteront jamais. Sachant cela, le gouvernement hésite à mettre en œuvre ces injonctions. Se trouvant entre le marteau et l'enclume : soit il avale cette pilule amère, ce qui lui donne une bouffée d'oxygène et en retour se met le peuple à dos, ou refuse en gardant son honneur vis-à-vis de cette population, mais n'obtient rien des institutions financières.

Finalement, il l'accepte le 21 juin 1993, ce qui provoque la colère de l'USTN, car auparavant le premier ministre a décidé le gel de trois mois d'arriérés que l'Etat doit aux fonctionnaires. Et pour ne pas arranger les choses, le 12 janvier 1994, la dévaluation aggrave la situation qui empire.

Enfin de compte, ''le duo magique'', comme le qualifient les partisans de l'Alliance des Forces du Changement, composé par le président de la République Mahamane Ousmane et de son premier ministre Mamadou Issoufou, n'a pas été à la hauteur du défi économique.
Au total, les nouveaux régimes de ces deux pays ont été à la traine sur le plan économique, d'où l'aggravation de la situation. Toutefois, il faut reconnaitre que le Mali était mieux loti que le Niger. Quoiqu'il en soit, les murmures se font de plus en plus entendre au sein des

[809]Grégoire Emmanuel et Pascal Talazee, ''Niger : comptes et mécomptes d'un jeune Etat démocratique'', in *Politique africaine*, n° 52, décembre 1993, p.129.

populations, qui se demandent où sont passées les promesses d'embellie de la période de campagne.

Cette situation, déjà difficile est caractérisée aussi par la poursuite de la gabegie avec les nouveaux tenants du pouvoir.

2- La poursuite de la gabegie sous les nouveaux régimes

Avec les Républiques précédentes au Mali et au Niger, un fait a marqué plus d'un : la promotion aux hautes fonctions administratives, des personnes qui militaient ouvertement au sein du parti unique. Qu'elles aient la compétence ou pas, elles sont nommées à ces postes de responsabilités, avec pour seul diplôme leur militantisme zélé. Ce qui était constamment dénoncé par la majorité silencieuse, qui, en dépit de son atout intellectuel, était laissée sur le carreau, car n'entrant pas dans le système mis en place par les autorités d'alors.

C'est ainsi qu'à la faveur des conférences nationales qui ont tracé les sillons du renouveau au Mali et au Niger, les délégués ont insisté sur la promotion des hommes en ne tenant plus compte de leur appartenance religieuse, politique et ethnique, mais plutôt de leur valeur intellectuelle.

Au Mali, le peuple a souffert de cette pratique, qui était monnaie courante sous le général Moussa Traoré pendant ses vingt trois ans de règne. C'est pourquoi, la joie fut immense avec la troisième République, dont le chef est connu comme un homme intègre qui ne mâche pas ses mots, en témoignent ses démêlés avec Moussa Traoré dont il fut le ministre de la culture. Mieux, le nouveau chef de l'Etat a un slogan de travail séduisant : ''la gestion concertée du pouvoir''. Celui-ci suppose donc, la participation de tous aux affaires Etatiques, mais surtout la promotion de personnes en fonction de leur valeur intrinsèque.[810]

Mais très vite, le nouveau chef de l'Etat Alpha Oumar Konaré se heurte à une réalité : faut-il sacrifier ses amis de lutte de son parti et ses alliés qui l'ont soutenu au deuxième tour de la présidentielle en prônant cette politique de rigueur ou faire la politique de ''copinage'' ? Tel est le dilemme qui s'impose à lui.

Ainsi, du fait du respect de l'accord qui le lie à ses proches et aux membres de sa coalition, bien qu'il mette en exergue ouvertement son leitmotiv de gérance collective, il place officieusement ses connaissances aux postes stratégiques et juteux. Sans le vouloir il glissa lui-même vers la situation qu'il a dénoncé sous le monopartisme.

[810]Entretien avec M. Diallo Aliou Nouhoun, chez lui à la maison le 06 décembre 2011 à 9 heures.

En réalité, il ne peut faire autrement, car il a besoin d'hommes *« sur lesquels compter pour réussir son mandat.*[811]*»* Dans cette perspective, il nomme à la tête des structures étatiques des personnalités appartenant à son parti, l'Alliance Démocratique du Mali, même s'il n'oublie pas aussi les intellectuels issus d'autres partis politiques.

Mieux, en plus du gouvernement officiel, il met en place un autre gouvernement parallèle, composé essentiellement de ses partisans qui détient la réalité du pouvoir.[812] Cette situation est dénoncée par les partis d'opposition avec le CNID et l'UDD en tête, qui accusent le régime de s'être éloigné de son idéal de gestion collégiale et d'avoir *« trompé le peuple malien.*[813]*»* Comme on le voit, ''la gestion concertée du pouvoir'' est dans les faits, une mainmise totale du parti au pouvoir sur les affaires étatiques.

Par ailleurs, les médias officiels sont sous la domination du clan Konaré alors que ses opposants, ont toutes les peines du monde pour y avoir accès. Devant cette situation, Mountaga Tall crie à la trahison de l'esprit de la conférence nationale. De ce fait, il le dénonce à travers la presse privée. Cette mauvaise appréciation d'une des dispositions des assises ne laisse pas indifférente la puissante Association des Elèves et Etudiants du Mali qui s'en mêle et critique lors ses meetings, cette « *dictature naissante de l'ADEMA*.[814]*»*

Toutefois, il faut reconnaitre que cette pratique de copinage bien qu'elle existe, n'est plus aussi criarde qu'au temps de Moussa Traoré.

Au Niger, la situation est différente, dans la mesure où la coalition victorieuse qui gère le pays, ne fait pas de mystère dans sa gestion du pouvoir. En effet, dès la formation de son gouvernement, il est évident que l'opposition allait avoir des difficultés en ce qui concerne ses cadres, pour l'octroi de postes de responsabilité.

Or, à la veille du second tour de l'élection présidentielle, l'ancien parti unique, le MNSD a présenté l'Alliance des Forces du Changement, comme une coalition d'intérêts, ce qui est une violation flagrante de l'article 138 du code électoral. En effet, celui-ci interdit des promesses de postes aux hautes fonctions de l'Etat, pendant la campagne en vue d'obtenir un soutien. Mais pour tous, le parti de Tanja Mamadou se sachant perdant d'avance étalait sa mauvaise foi. Mais par la suite, ce qu'il prédit se réalisa, car les trois grands partis qui composent cette alliance ont fait ce qu'il dénoncait. Les vainqueurs des élections générales procèdent à des nominations partisanes au sommet de l'Etat et au sein de l'administration.

[811]Entretien avec M. Alain Sidibé, le 26 novembre 2011 à 9heures au siège de son parti.
[812]Entretien Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[813]Entretien avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à 10h25 sur la colline du savoir.
[814]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.

Ainsi, ce fut la course entre eux pour placer les siens aux postes juteux. Le Président de la République qui doit donner l'exemple, est le premier à procéder à des nominations partisanes. Ceci stimule le premier ministre et le président de l'Assemblée nationale qui en font autant.

Mieux, l'équipe gouvernementale, critiquée dès sa formation par l'opposition toute entière, car trop budgétivore en raison du nombre pléthorique de ses membres, respecte la règle de récompense entre alliés.

Pire, au sein de la coalition au pouvoir, la gourmandise des uns provoque les grincements de dents des autres. En effet, le CDS et le PNDS, par leur volonté de placer leurs hommes à tous les postes, agacent leurs alliés. C'est pourquoi ne pouvant plus le supporter, le troisième grand pilier de l'Alliance, l'ANDP, dès septembre 1993 le signifie dans un communiqué dans lequel il se « *plaignait de l'exclusion de ses cadres des postes de responsabilités*.[815]»

Partant de ce constat, pour les proches du MNSD, la gestion des affaires étatiques telle que pratiquée par la coalition est injuste. Et pour soutenir leur argumentation, ils se réfèrent à la composition du Conseil Supérieur d'Orientation Nationale qui a été un assemblage de militaires et de civils de toutes les sensibilités politiques, cela au nom de l'unité nationale.

Il fallait cependant comprendre l'AFC considérée par tous, à Niamey, comme une association de cadres inexpérimentés dont les membres, croyant tellement en leur dextérité, en leur réussite, et voulant être les ''seuls pères'' du retour du bonheur des nigériens, tenaient absolument à faire montre de leur savoir faire.

Outre cette récrimination, nous avons la mainmise de l'alliance sur les médias d'Etat et la presse écrite officielle. Pour l'opposition c'est une violation flagrante d'une des recommandations de la conférence nationale qui a crée le Conseil Supérieur de la Communication, avec pour mission essentielle la défense de la liberté de la communication, en permettant l'accès libre aux médias d'Etat à tous et de façon équitable.

Pis, il a été convenu pendant les assises populaires, de mettre à la tête de l'Office de la Radiodiffusion Télévision Nigérienne (ORTN) et du journal pro-gouvernemental ``Le Sahel'' des personnes politiquement neutres. Mais, au lieu de suivre cette disposition l'AFC y a mis ses militants.

De 1993 à 1994, ce fut l'ère ''Wassoso'',[816] qui met mal à l'aise certains partisans réalistes du régime, qui le critiquent ouvertement.

[815]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17heures.
[816]Terme Haoussa qui veut dire une course effrénée vers quel que chose à portée de main.

Les opposants menés par le MNSD organisent alors une gigantesque marche, pour dénoncer la politique d'exclusion du nouveau régime. Cette manifestation a lieu le 23 août 1993 et s'achève par un meeting regroupant plus 30.000 personnes.[817]

Bien que minimisé par le pouvoir, c'est une véritable démonstration de force qui montre que l'ancien parti unique a toujours sa capacité de mobilisation intacte. Incompris, par les nouveaux maîtres du pays, l'opposition quitte l'hémicycle le 26 octobre 1993 pour protester contre la censure au niveau des médias d'Etat. Elle entendait par ce geste, maintenir la pression sur le pouvoir, pour qu'il respecte les dispositions de la conférence nationale. C'est pourquoi, le 16 avril 1994, elle organise en vertu de l'article 6 de la constitution une campagne de désobéissances civile qui est violement réprimée.

Comme on le note, la poursuite de la gabegie est une réalité vivante dans ces deux pays, mais avec une acuité particulière au Niger. Dans ces deux Etats où les populations s'attendaient à mieux dans la gestion du pouvoir, elles ont été plus que déçues. En effet, les nominations se font encore par complaisance, par connaissance. Cette situation aboutit à la mise en place de la ploutocratie, qui est un système dans lequel la minorité profite seule des richesses du pays. Le peuple a donc l'impression, que monopartisme et multipartisme c'est ''bonnet-blanc, blanc-bonnet''.[818]

Outre cet aspect, nous avons l'émiettement de la cohésion sociale au Mali et au Niger.

3- L'échec de la cohésion sociale

Lorsque les assises populaires avaient lieu dans ces deux pays, la cohésion sociale était mise à mal. C'est pourquoi il incombait d'abord à la transition, mais surtout aux nouveaux régimes de réconcilier les uns et les autres. L'étape transitoire étant limitée dans le temps, elle ne pouvait faire un miracle concernant ce grand chapitre. Certes, il eu quelques éclaircies comme la signature d'accord avec les Touaregs tant au Mali qu'au Niger. Mieux, l'on peut relever surtout au Niger, des actes allant dans le sens de la paix, tels que la libération du chef historique des insurgés Rhissa Boula le 10 septembre 1992, celui de 72 rebelles incarcérés à Niamey.

Voici de manière succincte quelques actes posés par les transitions dans ces deux pays, et il revenait maintenant aux nouvelles autorités de faire mieux en renforçant la cohésion sociale.

---

[817] Archives personnelles de Mme Aïssata Fall Bagna : *nombre de participants à la marche de l'opposition nigérienne du 12 août 1993.*

[818] Entretien avec M. Arzika Nouhou, au siège de son ONG le 04 février 2012 à 18heures.

Au Mali, lorsqu' Alpha Oumar Konaré prît les rênes du pouvoir, il se trouvait en face d'un fait : les cadres l'UDPM, l'ancien parti unique qui a perdu son hégémonie à la suite du coup d'Etat du 26 mars 1991, se sentaient exclus du processus de renouveau du pays. Il s'agissait en réalité de ceux qui font partie du cercle restreint du président déchu, le général Moussa Traoré, qui n'ont pas apprécié l'humiliation qu'ils ont subi pendant la conférence nationale à travers les huées des autres délégués.

D'ailleurs, ils y sont allés la « *peur au ventre, craignant pour leur vie*.[819]» Cela était d'autant plus vrai, car pour les autres participants, c'était eux les responsables désignés des difficultés qui minaient la nation. C'est vrai que les moins marqués grâce à l'ADEMA ont pu se faire facilement une place dans la nouvelle donne.

Par contre les plus courageux, ont créé l'Union pour la Démocratique et le Développement pour se refaire le moral et accepter la réalité des faits. Mais pour la majorité des vrais dignitaires, ce n'était pas le cas. Sachant donc cela, le président de la République Alpha Oumar Konaré, tente une médiation avec ces dignitaires, en vue de trouver un terrain d'entente, d'autant que ces derniers ont été à un moment donné de hautes personnalités politiques, qui méritent quoiqu'on dise respect et considération. Mais cette tentative échoue. Et pour ne pas arranger les choses, les fidèles de Moussa Traoré n'apprécient pas la tournure du procès de celui-ci en compagnie de leurs autres compagnons du parti. En effet, commencé le 04 juin 1992, après une longue procédure, il s'achève le 11 février 1993 avec la condamnation de la plupart des accusés : « *Le président –général, son chef d'Etat major, le colonel Ousmane Coulibaly, son ministre de la défense le général Mamadou Coulibaly et le général Sékou Ly sont condamnés à mort*.[820]» D'où la colère de ses partisans, car, pour eux, ce verdict ne participe pas à la réconciliation prôné par les nouvelles autorités.

Outre cette récrimination de ces irréductibles militants de l'UDPM, la cohésion sociale prend un coup avec la colère des musulmans. C'est vrai qu'ils ne le disent pas ouvertement, mais ils n'ont pas digéré le fait que l'article 44 de la nouvelle constitution s'oppose à la création d'un parti politique à base religieuse. Donc, ils ne se reconnaissent pas dans cette loi fondamentale qui est anti-démocratique dans leur entendement. Et pour ne pas arranger les choses, ils subissent un autre revers quand on leur dit que celle-ci est laïque. Pour eux, un

[819]Entretien avec le Professeur Jean Bosco Konaré, le 15 novembre 2011 à 10h25 sur la colline du savoir.
[820]Archives du RPR : *personnalités condamnés à la suite du procès des dignitaires de l'UDPM en février 1993.*

pays qui est à plus de 94% islamisé,[821] ne peut parler de laïcité. C'est pourquoi, ils réfutent cette loi en sourdine.

Mais, les événements qui fragilisent le plus la cohésion nationale au Mali, sont les fréquentes altercations, pour ne pas dire affrontements entre les sudistes et les nordistes. En effet, les premiers qui sont des noirs, accusent les seconds qui sont des ''blancs'', d'être à la base de la tentative de division du peuple, depuis la révolte de 1964, et celle plus récente de 1990 qui s'est accentuée en 1991. Ce qui provoque de multiples accrochages entre les deux peuples à Bamako et à l'intérieur du pays. A cela, il faut ajouter les affrontements parfois sanglants entrainant mort d'homme entre éleveurs et agriculteurs d'une part, et entre ces deux entités et les pêcheurs bozo, d'autre part.

Toutefois dans cette grisaille, Konaré peut savourer une joie immense grâce au pacte de paix signé entre l'Etat malien représenté en son temps par la transition et les mouvements rebelles tawariq. En effet, l'administration étant une continuité et vu que cet accord a plus ou moins stabilisé le front militaire entre les deux camps, il peut donc s'estimer heureux. C'est pourquoi, dans son discours prononcé le 24 mai 1994 devant de nombreux invités composés de responsable politique et de la société civile, il déclare entre autres : « (…) *Le pacte nationale exprime notre volonté commune de réaliser la paix, de vivre ensemble ; de mieux vivre ensemble. Cet esprit a toujours prévalu sur la lettre, ce qui nous a permis dans un esprit de confiance mutuelle de toujours réajuster les délais et de pas être esclave d'un texte. Ceux des mouvements et fronts unifiés de l'Azawad qui sont venus à la table de paix le 11/04/1992, n'en doutez pas, mesdames et messieurs, sont nos compagnons de route pour un Mali démocratique, pour la vie. J'atteste pour beaucoup de leur ardent patriotisme. Nous ne ferons jamais la paix sans eux* (…).[822]*»*

Quoiqu'on dise, ce pacte revisité chaque fois par le pouvoir et la rébellion, est une bouée de sauvetage pour le régime d'Alpha Oumar Konaré en ce qui concerne la cohésion sociale.

Au Niger, la situation est plus complexe, car avant la conférence nationale, il y avait une énorme division au sein de la population qui est caractérisés par des éléments dont nous allons relever quelques-uns.

---

[821]Le Mali comprend 94% de musulmans, 4% de chrétiens et 2% d'animistes.

[822]''*La politique intérieure malienne sous Konaré''*, in http://djaladjamathématiques.blogspot.com. Visité le 24 janvier 2011.

D'abord comme premier élément, on a la colère des dirigeants de l'Union des Forces Populaires pour la Démocratie et le Progrès (UDFP), héritier du parti SAWABA, qui accusent le PPN-RDA d'être à la base de leur disgrâce pendant la lutte coloniale. En effet, le parti d'Hamani Diori dans la lutte pour la conquête du pouvoir d'Etat, a dénigré auprès de la puissance colonisatrice, l'UDFP, en le présentant comme ''un parti regroupant des communistes''[823]. C'est pourquoi dès 1959, il a été interdit de toutes activités politiques sur le territoire nigérien.[824]

Ensuite comme deuxième élément, on a ''la haine'' du parti d'Hamani Diori, qui ne porte pas le MNSD dans son cœur. Le Parti Progressiste du Niger, accuse cette formation politique d'avoir favorisé la perte de ''son pouvoir'' en 1974 et la déchéance de son leader. Enfin, les intellectuels dans leur grande majorité ont des griefs contre le MSD, parti créé par Seyni Kountché, accusé de favoritisme.

C'est pourquoi, pendant la conférence nationale, les délégués ont insisté sur le pardon mutuel pour un nouveau départ. Malheureusement, ces assises censées favorisés la réconciliation, ont aussi provoqué des frustrations, surtout du côté de l'ancien parti unique et des militaires. Dès lors, il incombait au nouveau pouvoir installé en 1993, de tout mettre en œuvre en vue d'apaiser les cœurs. Mais les nouveaux dirigeants du pays, par leur politique d'exclusion, ont agrandi le fossé entre eux et les frustrés des élections passées. Et entre ces derniers et ceux qu'ils ont chagrinés auparavant.

En outre, l'AFC n'a pas réussi à régler la vieille rivalité qui oppose les Zarmas aux Haoussas. Il s'agit d'un conflit très délicat qui dans sa résolution demandait beaucoup de tac, de prudence. Car pour les Haoussas, la politique leur revient de droit et ce, depuis l'époque coloniale, dès lors les Zarmas ne doivent s'y mêler.[825]

Quant aux Zarmas, se disant marginalisés par les Haoussa, qui les ont exclus de la vie politiques, en les confinant dans le secteur économiques, l'heure est venue avec la nouvelle donne de prendre leur revanche. Cette situation est à la base de fréquents accrochages entre les deux communautés, face auxquels l'Etat est impuissant.

Le pouvoir reste aussi indifférent, face à un autre conflit qui fragile plus la cohésion sociale, c'est l'opposition fréquente entre éleveurs et agriculteurs. En effet, ces deux entités

[823]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.
[824]Idem.
[825]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 à son bureau à 15h30 à son bureau de la faculté de droit.

du secteur primaire attendaient un acte concret des nouveaux gouvernants en vue de regler leur différend à travers le dialogue. Mais comme dépassée par les événements, l'alliance refuse de s'en mêler.

Or en 1992, l'affrontement entre les éleveurs et agriculteurs a fait de nombreuses victimes. C'est pourquoi excédés par ce conflit et la non réaction des nouvelles autorités, les concernés descendent dans la rue pour manifester *«A l'appel de certaines associations pour la promotion de l'élevage du Niger dont l'ANPME (Association Nigérienne pour la Promotion et la Modernisation de l'Elevage), l'APRESS (Association pour la Promotion de l'Elevage au Sahel et Sahara) une grande manifestation ce mercredi (…) les manifestants étaient près de 200. Ils étaient venus manifestés contre les conflits entre eux et les agriculteurs : en 1992, à Toda un affrontement entre ces deux groupes avait fait 103 morts côté éleveurs, puis à Tourey-Ganda 14 morts, à Keïta 9 morts* [826]». Une fois de plus, le gouvernement n'y prête attention et le conflit s'enlise en occasionnant d'autres morts. Dès lors, les deux communautés se regardent désormais en chiens de faïence et les attaques sont fréquentes, faisant craindre le pire à partir de 1994.

A cette atmosphère déjà tendue, vient s'ajouter l'éternel problème de la rébellion Touareg, et comme celui-là est plus « *médiatisé et politiquement avantageux* [827]», le pouvoir y déploie toute son énergie pour sa résolution.

C'est ainsi qu'est signée le 10 juin 1993, à Paris une trêve de trois mois entre une partie de la rébellion et le régime de Niamey. L'autre ne s y reconnaissant pas, continue la lutte armée. Fut signé malgré tout le 21 juin 1994, un accord de paix avec la partie moderée des insurgés. Par la suite, après plusieurs tractations, une négociation a lieu le 15 avril 1995 à Yamoussoukro[828] entre le gouvernement du président Mahamane Ousmane et l'Organisation de la Résistance (OR) du chef historique de la rébellion Rhissa Boula. Ce qui aboutit à un accord de paix définitif signé dans la capitale nigérienne, le 24 avril 1995.

Comme on le note, dans l'ensemble la cohésion dans ce pays est plus qu'en lambeau. Et plutôt que de s'atteler à le souder, l'AFC s'est contentée de faire du sur place en se penchant essentiellement sur le cas des Touaregs au détriment des autres.

Au total, au Mali comme au Niger, c'est un échec en ce qui concerne les solutions préconisées face aux problèmes qui minent les populations. Les nouveaux pouvoirs ont failli à leurs

[826]Mallam Yaro, ''Les éleveurs dans la rue'', in *Haské*, n° 66, mai 1993, p.3.
[827]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 à son bureau à 15h30 à son bureau de la faculté de droit.
[828]Archives de l'ANDP : *date de la rencontre entre le pouvoir nigérien et la rébellion touareg à Yamoussoukro.*

missions, inquiétant ceux qui ont cru en eux, et donnant des ailes à tous ceux qui doutaient d'eux.

Cette défection des nouveaux pouvoirs est criarde au niveau économique, domaine lequel les populations espéraient le ''miracle'' en vue d'une amélioration de leurs conditions de vie. Ainsi face à cette situation de désolation, le peuple se met dans la rue pour crier à la trahison, pour exprimer son désarroi.

II-LA REPRISE DE LA FRONDE SOCIALE A PARTIR DE 1993

Face à ce qu'elles considèrent comme une incapacité de leur pouvoir respectif à régler leurs difficultés socioéconomiques, comme solution, les populations utilisent ce qu'elles maitrisent le mieux, les marches et les meetings. C'est le seul moyen qu'elles ont afin de rappeler leurs gouvernants à l'ordre.

Ainsi, pour mieux cerner cette colère, nous allons évoquer la révolte des fonctionnaires, la grogne des opérateurs économiques et la rébellion des scolaires.

1- La révolte des fonctionnaires et agents de l'Etat

Parce que ces derniers, avaient été marginalisés par les pouvoir du monopartisme, les nouvelles autorités se devaient, non pas de satisfaire la totalité de leurs revendications, ce qui paraissait utopique, mais au moins d'y apporter une tentative de solution. Ils le savaient, aucun gouvernement, fut-il composé de technocrates ; ne peut prétendre avoir une réponse totale et définitive aux revendications des populations. Mais ce qui leur importait, c'était une satisfaction partielle de leurs problèmes et aussi la méthode d'approche de leurs dirigeants. Ceux-ci, au nom du sacrifice consenti par le peuple pour qu'il ait cette nouvelle donne, qui par ricochet a favorisé leur accession à ces postes de responsabilités, se devaient d'être reconnaissants en donnant une suite favorable aux revendications d'ordre économique des populations.

Et comme ce ne fut pas le cas, les fonctionnaires prennent une nouvelle fois la rue pour exprimer haut et fort leur ras-le-bol.

Au Mali, avec l'arrivée du syndicaliste Alpha Oumar Konaré au pouvoir, ce fut une grande joie dans le camp des fonctionnaires et agents de l'Etat. C'est pourquoi, l'UNTM fait des tournées pour demander aux uns et aux autres de donner du temps aux nouvelles autorités afin qu'elles fassent leur preuve. Surtout de leur permettre de s'attaquer efficacement aux

délicats problèmes des syndicats. Dès lors, la centrale syndicale adopte une position attentiste en se présentant comme un soutien indéfectible de l'équipe gouvernementale.

Les responsables de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali, n'ont pas tort. Car le candidat élu, a mis en exergue la nécessité de régler au plus vite le problème salarial des fonctionnaires et agents de l'Etat, lors de la campagne présidentielle. Si l'on s'en tient à cet engagement, leurs préoccupations, sont l'une des priorités du nouveau régime. C'est donc le ''candidat idéal'' qui vient d'être porté à la tête du pays. Il faut de ce fait taire les mouvements de protestations entamées sous Moussa Traoré et pendant la transition.

En réalité, à travers cette attitude que d'aucuns ont qualifié de trahison, le bureau exécutif de la centrale veut voir la bonne foi du nouveau pouvoir et lui montrer son indulgence, car « *on a beau être bon, on ne peut satisfaire tout le monde et on a beau être méchant, on ne peut faire du tort à tout le monde*.[829]» Ce qui revient à dire que Konaré sera loyal avec tout le monde, en respectant sa parole.

Mais dans le fond deux raisons principales expliquent ce comportement subitement bienveillant de la centrale.

D'une part, c'est que le nouveau chef de l'Etat du Mali a eu le soutien sans faille de l'UNTM pendant le scrutin présidentiel. De ce fait, elle ne peut se permettre d'attaquer ouvertement celui qu'elle a soutenu.

D'autre part, les responsables de la centrale veulent protéger aussi les acquis de l'accord signé avec la transition en mai 1992. Celui-ci, connu sous le vocable de ''pacte social'', est une garantie pour les fonctionnaires dans leur ensemble ; et Konaré pendant la campagne pour la présidentielle s'est engagé à le respecter entièrement.

Malheureusement, l'Union Nationale des Travailleurs du Mali déchante, car en dépit de la trêve qu'elle s'est imposée, le gouvernement du premier ministre Younoussi ne pose pas d'actes concrets à son égard. C'est pourquoi, la centrale est objet de critiques de la part de ses adhérents qui la soupçonnent de vouloir rééditer le coup de la ''participation responsable'' de 1974, avec tous ses désagréments qui ont plongé les fonctionnaires dans le désarroi total.

Malgré toutes ces accusations, l'UNTM reste de marbre. A bout de patience, ne voyant rien venir en ce qui concerne son fameux accord de mai, la centrale entame des mouvements de grèves en occupant les rues de Bamako à partir de mars 1993. La capitale dès

[829]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 à 9h au siège de l'UNTM.

cette date, est constamment secouée par les rassemblements des fonctionnaires. Le syndrome de marches de protestation reprenne, à la grande satisfaction des syndiqués. Confronté à la pression de son allié et des autres syndicats autonomes, le pouvoir engage une série de discussions, en prenant pour base de départ l'accord signé entre l'équipe de la transition et les syndicats, afin d'y apporter des satisfactions graduelles.

Dans cette perspective, le gouvernement initie après la dévaluation une rencontre au plus haut sommet avec l'UNTM au cours de laquelle un accord définitif est signé entre les deux parties et stipule entre autres « *le paiement des salaires régulièrement et une augmentation de 10%*.[830]»

Cet acte, il faut le reconnaitre, permet au pouvoir de souffler face à la pression énorme des fonctionnaires, qui menaçaient de paralyser le pays en cas de non satisfaction de leurs revendications.

Au Niger, lorsque le nouveau pouvoir s'installe, l'Union Syndicale des Travailleurs du Niger espérait beaucoup. En effet, ce sont les hommes qui ont la même vision qu'elle, qui président désormais aux destinées du pays. Mieux, dans le duel qui opposait l'AFC à l'ancien parti unique, la centrale a soutenu l'opposition.

Dès lors, la direction de la centrale comme celle du Mali, opte pour l'accompagnement des nouvelles autorités, mais en attendant d'eux des réponses adéquates à leurs revendications. En effet, pour elle, « *accompagner ne veut pas dire, occulter les problèmes de l'amélioration des conditions de vie des fonctionnaires et agents de l'Etat*.[831]» Ainsi pour le secrétaire général de l'USTN, Ibrahim Mayaki, élu en 1992, en remplacement de Taouli Mountari, le gouvernement se doit de tenir parole. Mieux, dans son entendement, le combat commencé sous Ali Saïbou doit enfin aboutir avec les Forces du Changement qui sont leurs alliés.

Malheureusement, alors que la centrale attend un geste de la part du duo composé de Mahamane Ousmane et d'Issoufou Mahamadou, pour une tentative de règlement de leurs revendications, elle encaisse un coup inattendu.

En effet, Le pouvoir pour désamorcer la pression sociale tend la main aux institutions de Bretton Woods dès juin 1993. Pour l'USTN, c'est une trahison. Mieux, c'est un acte de défiance à l'égard de tous ceux qui se sont sacrifiés pour l'avènement de la démocratie. Un manque de considération pour ceux qui ont planché pendant des heures à la conférence

[830]Entretien avec M. Alain Sidibé, le 26 novembre 2011 au siège de son parti l'ADEMA à 9heurs.
[831]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 au siège de l'USTN à 9heures.

nationale afin de produire des résolutions crédibles et utiles au pays. C'est aussi un déshonneur pour l'AFC, car son attitude est un reniement de soi. Sur ce point, la centrale se basant sur l'acharnement des opposants d'alors à vilipender les propositions de ces banques pendant les assises populaires, leur demande d'avoir un peu d'honneur.

C'est pourquoi, le secrétaire général de la centrale s'oppose à un éventuel accord entre le gouvernement de son pays et les institutions de Bretton Woods. Ce qui augure une guerre ouverte entre les alliés de l'ancien CCLD. Mais coincé, le pouvoir cède et accepte les conditions posées par le FMI et la BIRD.

Pour le signifier, le ministre de l'économie et des finances émet une circulaire en date du 18 juin 1993, dans laquelle il égrène un certains nombres de mesures visant à équilibrer les dépenses dont la réduction du point indiciaire de 24%.[832] Pour les différents syndicats, avec la centrale en tête, ces mesures entraîneront *« une baisse de salaire de l'ordre de 30 à 40%. Ainsi, un fonctionnaire dont le salaire est de 60.000 FCFA, se retrouve avec 48.000 FCFA.*[833]» Dès lors, l'USTN demande au gouvernement de revoir sa position, et s'oppose à ces solutions qu'elle trouve suicidaires.

Mais le pouvoir voulant coûte que coûte recevoir cette aide vitale des institutions de Bretton Woods, maintient sa décision. Désabusés et déçus, les fonctionnaires déposent un préavis de grève de 48 heures dès la fin du mois de juin 1993. La grève a lieu effectivement les 6 et 7 juillet 1993, ce qui pousse l'AFC à céder. En effet, le ''duo magique'' signe un protocole d'accord avec les manifestants le 10 octobre 1993 portant « *sur la réduction de 10% sur les émoulements de base inférieur ou égaux à 25.000 FCFA et de 20% pour ceux qui sont supérieurs à ce barème.*[834]»

La centrale syndicale accepte ces propositions tout en étant sur la défensive par rapport à ce gouvernement qui ne respecte pas ces engagements. Une série de grèves est dès alors enclenchée, qui paralyse quotidiennement l'administration. Le chef de l'Etat prend peur, et pour éviter le disfonctionnement du pays qui vit une situation déjà précaire, il instruit son premier ministre de signer un nouvel accord avec l'Union Syndicales des Travailleurs du Niger dans lequel « *la centrale accepte que la masse salariale des 17 mois à venir soit amputée de 5,6 millions, en contrepartie une enveloppe de 100 millions lui sera remise.*[835]»

---

[832] Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 au siège de l'USTN à 9h

[833]Mamadou Seidick, ''USTN-gouvernement à couteaux tirés'', in *Haské*, n° 72, juillet 1993, p.4.

[834]Archives de l'USTN : *protocole d'accord signé entre le gouvernement de l'AFC et l'USTN.*

[835]Idem : *protocole d'accord signé entre le gouvernement de l'AFC et l'USTN.*

Mais cet accord est vu par l'ensemble des fonctionnaires, comme un acte de traîtrise de la part de la centrale. De ce fait à Niamey, l'on parle « *d'accord de la honte et de trahison.*[836]» Quoiqu'il en soit, les rapports sont désormais tendus entre les syndicats et le pouvoir.
Outre cette révolte des travailleurs, on a la grogne des opérateurs économiques.

2- La grogne des opérateurs économiques

Après les événements tragiques qui ont émaillé le Mali et le Niger, dans le cadre de la lutte en vue de l'instauration de la démocratie, les opérateurs économiques nationaux et étrangers qui ont aussi payé un lourd tribu, à défaut d'un dédommagement, attendaient au moins des nouveaux pouvoirs la mise en place d'un cadre propice pour le redémarrage de leurs activités. Elles espéraient aussi de leurs dirigeants, la mise en route des recommandations des conférences nationales à leur intention. Malheureusement, leur attente a été vaine. Cette situation provoqua leur colère, contre les nouveaux élus.

Au Mali, la bataille rangée entre Moussa Traoré et le peuple, comme nous l'avons dit, a été préjudiciable au monde des affaires. En effet, les jeunes qui représentaient le fer de lance de cette contestation dans leur furia s'en prenaient aux privés. Les dégâts qu'ils occasionnèrent, avoisinèrent 25 milliards de FCA.[837]
Pire, à partir de décembre 1990, se sentant acculé, le pouvoir du général-président se rabat sur ces opérateurs déjà éprouvés par la situation, pour avoir de la liquidité. En effet, il met en place « *une patente parallèle d'une valeur de 100.000 FCF*[838]», que ces derniers devaient payer au risque de voir leurs magasins ou entreprises fermés par les agents du ministère du commerce.

C'est pourquoi, pendant la conférence nationale, les concernés exigent et obtiennent de l'Etat, la tenue des ''états généraux du commerce, de l'industrie et de l'artisanat''. Ceux-ci ont lieu effectivement en pleine transition, du 04 au 11 novembre 1991. Pendant cette rencontre, les operateurs économiques émettent des doléances telles que : « *L'arrêt de la fermeture des boutiques et magasins des leurs devant de l'argent, la réduction du prix de la patente de 30.000 à 20.000, la tenue conjointe de concertation entre l'Etat et eux avant une*

[836] Entretien avec le Professeur Douldé Laya, au CELTHO le 12 janvier 2012 à 9H30.
[837] *''Grève des opérateurs économiques maliens''*, in Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 2460, janvier 1993, p.31.
[838] Entretien avec M. Abdoulaye Sanogo, opérateur économique, il a participé aux états généraux du commerce en 1991. Entretien réalisé au sein de son magasin situé au grand marché de Bamako, le 03 décembre 2011 à 8heures.

prise de décision quelconque (…).[839]» Le chef du CTSP Amadou Toumani Touré, à la grande joie des opérateurs économiques, accepte toutes ces recommandations en promettant leur totale application.

Pour ces derniers, l'Etat étant une continuité, les nouvelles autorités issues des élections se doivent d'appliquer à la lettre les résolutions des états généraux. Malheureusement, ils n'en font pas cas, d'où l'inquiétude des opérateurs économiques. Ils sont confortés dans leur position par la décision du pouvoir de la fermeture systématique des magasins et boutiques de ceux d'entre eux qui sont en retard sur la patente dans le courant du mois de juillet 1992. Mieux, une rumeur persistante circule dans leur milieu concernant une probable augmentation du prix de la patente. Les opérateurs se sentant trahis, réagissent le 22 décembre 1992 par un préavis de grève pour un éventuel mouvement de protestation de ''72 heures''.[840] Néanmoins, ils comptent mettre leur menace à exécution le 28 du même mois. Soit pratiquement une semaine de porte d'ouverture au gouvernement pour qu'il révise d'une part sa position et accepte les recommandations des états généraux, d'autre part. Le premier ministre Younoussi décèle rapidement le message et décide enfin de se pencher sur le cas des opérateurs économiques. De ce fait, il propose la résolution de leurs doléances après « *une analyse approfondie d'un comité d'experts.*[841]» Cette réponse non précise, chagrine encore plus les concernés qui, dès janvier 1993, optent pour l'opération ''magasins, boutiques et entreprises fermés '' dans les grandes villes du pays.[842] Cette réplique est une manière pour eux, d'exprimer leur colère vis-à-vis du pouvoir qui semble ne pas les comprendre.

Au Niger, la situation des opérateurs économique est moins alarmante. Ces derniers au contraire de ceux du Mali, n'ont pas trop souffert des dégâts et autres actes de vandalismes perpétrés par les manifestants en colère contre Ali Saïbou. Ils ont plutôt souffert des grèves intempestives décrétés par les différents syndicats pendant cette période cruciale de leur pays, ce qui a perturbé leurs activités.

En sus, des premiers moments de la contestation jusqu'à la tenue de la conférence nationale, ils ont aussi souffert de l'absence de l'Etat. Situation dont profitent certains agents de l'Etat qui craignant le pire, harcèlent les commerçants, les éleveurs, les investisseurs en instaurant de multiples patentes parallèles, sans oublier les pressions de tout genre que

[839]Archives de CNID : *doléance des opérateurs économiques maliens en 1991*.
[840]Entretien avec M. Abdoulaye Sanogo, au grand marché de Bamako, le 03 décembre 2011 à 8heures.
[841]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 au siège de son parti à 11h30
[842]Entretien avec M. Abdoulaye Sanogo, au grand marché de Bamako, le 03 décembre 2011 à 8heures.

subissent ceux d'entre eux qui osent résister. Et ce sont les opérateurs du secteur de l'agro-pastoral qui en ont le plus souffert.[843] En effet, les propriétaires du bétail sur pied qui venaient sur la Côte-d'Ivoire étaient taxés au plus fort en sortant du Niger.

Ainsi, pendant la conférence nationale, l'ensemble des opérateurs économique propose une résolution des problèmes qui minent leur corporation, et cela passe par la mise en place d'un cadre propice à l'évolution de leurs affaires.

Malheureusement, avec la transition les choses empirent, car ni le président du HCR, ni le premier ministre, empêtrés tous deux dans des querelles de leadership, ne se penchent sur leurs préoccupations. Mieux, ils les ignorent totalement. Une fois de plus les agents véreux en profitent pour les spolier par le biais de taxes parallèles.

C'est pourquoi, après les élections générales et l'installation des nouveaux dirigeants, une délégation des hommes d'affaires rencontre le premier ministre et lui expose leurs difficultés. Mais le nouveau pouvoir, voulant souffler économiquement, leur propose un mode de paiement plus souple de leurs dus à l'Etat.

Cette proposition inquiéta les opérateurs économiques, qui s'attendaient à une oreille attentive de la part de l'AFC, qui maîtrise mieux leurs difficultés.[844] Or, avec le nouveau pouvoir rien n'a changé, car le monde des affaires était toujours l'objet de racket de la part des agents indélicats de l'administration. Pire, le régime ne dit rien face à la prolifération du secteur informel qui leur mène une concurrence déloyale.

Se sentant alors trahis et ignorés dans la mise en marche du renouveau du Niger, les opérateurs économiques se joignent à ceux qui sont dans la rue pour exprimer aussi leur mécontentement à partir de fin 1993.

A côté de la révolte des fonctionnaires et de la grogne des opérateurs économiques, ce qui a le plus marqué cette période de désillusion aura été sans contexte le bras de fer quasi permanent entre scolaires et pouvoir.

3- La ''rébellion'' des scolaires

Par rébellion, nous faisons allusions à la longue opposition systématique des élèves et étudiants dans ces deux pays à leur gouvernement respectif. Si les autres composantes de la

[843]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011, au siège de l'UNTM à 9 heures

[844]Dans le gouvernement et dans l'entourage immédiat du président, on avait des syndicalistes qui connaissaient la souffrance des opérateurs économiques.

société civile, ont été plus ou moins compréhensives, les jeunes scolaires ont été très radicaux à l'égard du pouvoir.

Au Mali, l'AEEM qui a été l'un des grands artisans de la chute de Moussa Traoré, donc un des piliers du renouveau dans le pays, espère beaucoup des nouvelles autorités mises en place à la suite des élections générales. En effet, pour ces jeunes, le régime de la deuxième République ayant échoué sur tous les plans, Alpha Oumar Konaré et ses amis se doivent de montrer *''la différence entre les autres et eux''*.[845] Ils attendent surtout du pouvoir le respect des engagements pris par la transition à leur égard. En effet, après le coup d'Etat du 26 mars 1991, le CRN puis le CTSP qui l'a remplacé avait décidé en son temps de satisfaire toutes les revendications des scolaires comme : « *L'augmentation dès 1992 des bourses et accessoires de bourses de 75%, de rétablir les bourses dans les établissements secondaires, techniques et professionnels. La mise en place de nouveaux critères d'attribution de bourses aux étudiants de l'université de Bamako et de ceux de l'extérieur, la construction de nouveaux amphithéâtres, le rejet pur et simple des exigences des institutions de Bretton Woods à l'encontre du monde scolaire (…).*[846]»

De plus la transition a aussi décidé au vu du sacrifice des scolaires que leur association « *siège dans toutes les instances traitant de leurs problèmes, qu'elle soit consultée et associée dans le recrutement des enseignants (…).*[847]» Pendant la conférence nationale, ces dispositions ont été toutes entérinées à la grande satisfaction de l'AEEM.

D'ailleurs, pendant la transition, après un bras de fer il faut le reconnaitre, les autorités, comme gage de leur bonne foi, ont commencé un début de satisfaction de certaines dispositions des ''26 points du mémorandum'' dont : la formation de plusieurs enseignants tant au niveau du primaires que du secondaire, l'augmentation du montant de la bourse, la scolarisation accélérée des jeunes filles. Le gouvernement de Sacko, a aussi mis en place un cadre de concertation permanente avec ''les vrais tombeurs de Moussa Traoré'' et le pouvoir. Comme on le constate, même si l'organe transitoire n'a pas réglé totalement les problèmes du monde des scolaires, il eu des gestes significatifs.

Certes les rapports n'ont pas toujours été au beau fixe entre l'AEEM et le CTSP, mais Amadou Toumani Touré et son équipe n'ont pas ignoré les élèves et étudiants dont l'engagement et le sacrifice ont favorisés l'avènement de la démocratie au Mali.

---

[845]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 26 novembre 2011 à l'Hippodrome de Bamako à 15heures.
[846]Archives de M. Oumar Mariko : *les ''26'' des scolaires maliens.*
[847]Pascal Baba Coulibaly, op. cit., p.29.

Entre-temps, depuis le 5 février 1992, Oumar Mariko a passé le relais à son second Zarawana, qui fait partie de l'aile dure de l'organisation, un va-t-en guerre. Le secrétaire général de l'AEEM, à peine le gouvernement de Younoussi Touré installé, engage le bras de fer avec lui. En vue de calmer le jeu, et faire baisser la tension, la centrale tente de concilier les positions, mais elle échoue à cause de la détermination du nouveau leader des scolaires maliens. C'est le début de la longue crise entre l'AEEM et le nouveau pouvoir qui perdure jusqu'en 1998.

Ce bras de fer qui secoue le pays, a une explication. En effet, il y a un vieux contentieux que les jeunes veulent « *vider une bonne foi pour toute*[848]», avec le pouvoir. Ces derniers ont la rancune tenace contre l'ADEMA, qui en son temps s'est opposé ouvertement à la présence des scolaires et autres jeunes au sein du CTSP. Mieux, pendant la mise en place de la commission préparatoire, cette même formation n'a pas été tendre avec les jeunes, trouvant leur nombre excessif. Depuis lors, les jeunes, avec les scolaires en tête, voulaient la peau de ce parti.

C'est pourquoi, s'appuyant sur cet alibi solide de la satisfaction immédiate de leurs revendications, ces derniers acculent Alpha Oumar Konaré. Pour l'asphyxier au mieux, leurs actions se font au niveau externe et interne, sans aucun répit pour le régime.

Ainsi, les étudiants maliens vivants à l'étranger, s'engagent dans ce combat très remontés contre le pouvoir. De ce fait, du 31 juillet au 3 Août 1992, ceux-ci manifestent leur colère en occupant les ambassades maliennes de Moscou en Russie et de Rabat au Maroc. Ils y séquestrent tout le monde, et exigent entre autres : « *Une augmentation de 75% du complément de bourses, l'octroi de billets d'avion de vacances pour qu'ils se rendent au pays.*[849]»

Au niveau interne, les membres de l'AEEM, après leur mise en garde du 8 juin 1992 au gouvernement, engagent les hostilités le mardi 3 novembre 1992. Cette situation donne une autre tournure à la suite des événements. En effet, 200 bacheliers, candidats libres saccagent leur ministère de tutelle avec la bénédiction de leur syndicat. La raison : ils veulent l'octroi de bourses promises par le CTSP, mais aussi signifier leur opposition quant à leur affectation dans les centres de formation pour instituteur.[850] Ils sont relayés le 12 novembre 1992, par les élèves des écoles coraniques qui protestent contre leur « *marginalisation par la*

[848]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011, au siège de l'UNTM à 9 heures.
[849]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[850]Idem.

société [851]», à travers une grande marche qui paralyse Bamako. Les actions de ces jeunes étant bien structurées, les ‘’médersas’’ passent le témoin aux secondaires le 15 décembre 1992. Très nombreux, ces derniers paralysent les grandes villes du pays par un affrontement avec les forces de l'ordre dans la capitale.

Secoué par ces séries de manifestations, le gouvernement tente une négociation qui est refusée par la direction du mouvement des scolaires, qui émet comme préalable à une éventuelle discussion l'application intégrale de l'accord antérieur signé avec la transition. Après donc les jeunes des lycées et collèges, le 15 février 1993,[852] les élèves de l'enseignement technique entrent en action du côté du l'institut polytechnique rural de Katibougou et montrent un aperçu de leur colère, en saccageant tout sur leur passage. Mieux, dans la ville proche de leur localité ils détruisent tous les édifices publics et menacent ouvertement le pouvoir en place.[853]

La tension étant extrême, l'UNTM, par le bais de son secrétaire général tente une nouvelle médiation auprès des scolaires qui échoue une fois de plus à cause de l'intransigeance de la direction de l'AEEM. Cette attitude chagrine le médiateur qui, tout en reconnaissant le bien fondé de leurs revendications, se désolidarise d'eux.

Déterminé, le syndicat des scolaires organise une gigantesque marche de protestation à Bamako le 24 févier 1993. Les élèves et étudiants en profitent pour saccager « *les bureaux du traitre qu'est le ministre de l'éducation nationale*[854]», et après ce forfait, ils bloquent les deux ponts qui traversent la ville. La capitale est paralysée, ce qui rappelle étrangement les événements de février et mars 1991. L'organisation au vu de cette démonstration de force, savoure sa "victoire'', car elle vient de réussir son opération ‘’villes mortes’’, dans la mesure où rien n'a fonctionné normalement dans les grandes agglomérations du pays.

Paniqué, le pouvoir accuse l'opposition d'utiliser les jeunes pour faire un coup d'Etat,[855] avec le soutien subtil de l'ancien leader des scolaires, Oumar Mariko, qui n'a jamais caché son penchant pour l'opposition. Ce dernier, afin de se dédouaner, approche ses amis pour une réorientation de leur lutte, mais Zarawana refoule son ‘’parrain’’. Pour le régime, c'est une mise en scène, car les deux sont de connivence.

[851]Entretien Me Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[852]Cette à partir de cette date que les scolaires deviennent très radicaux et incontrôlables.
[853]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011, au siège de l'UNTM à 9heures.
[854]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 26 novembre 2011 à l'hippodrome à 15heures.
[855]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.

Cette pression à la fois externe et interne, il faut le noter est une stratégie des scolaires afin d'acculer le pouvoir pour qu'il accède rapidement à leurs doléances. C'est pourquoi le premier ministre Younoussi Touré, pour desserrer l'étau des scolaires ‘*'décide de jouer sur leur terrain''*.[856] Aidé donc de son ministre de l'éducation nationale, il active une dissidence au sein de l'AEEM afin de l'affaiblir. Il utilise à cet effet les modérés du syndicat des scolaires en vue d'organiser un congrès dans le mois de mars 1993. Informée des manigances du pouvoir, la direction officielle de l'organisation des élèves et étudiants dénonce cette forfaiture. Déçue, elle promet ‘'*l'enfer aux incompétents qui dirigent le Mali''*.[857] C'est ainsi que le 05 avril 1993 qualifié ‘'d'assaut final'', les jeunes scolaires par milliers descendent dans les rues de la capitale, des grandes villes de l'intérieur qu'ils paralysent.

A Bamako, ils s'illustrent avec une rare violence, une volonté inouïe de nuire au pouvoir, brûlant partiellement l'Assemblée nationale, saccageant le ministère des mines. Très remontés, ils incendient les « do*miciles privés du président de la République, des ministres de l'éducation nationale et de la défense*.[858]» Ils s'attaquent aussi à des domiciles de certains dignitaires de l'ADEMA.

L'opinion nationale est choquée. Le pouvoir, quant à lui, parle d'une insurrection ou encore d'une guérilla urbaine. Dans la foulée, le chef du gouvernement rend sa démission le 09 avril 1993. Le président Konaré accepte sa démission et le remplace immédiatement par Abdoulaye Sékou, qui était dans le cabinet sortant, ministre d'Etat chargé de la défense nationale. Celui-ci met en place une équipe de 22 membres, qui fait du problème scolaire sa priorité majeure.

Entre-temps, l'AEEM qui a retrouvé son unité, refuse le dialogue proposé par le nouveau gouvernement et exige la satisfaction de son préalable.

Le pouvoir dans ce bras de fer qui l'oppose aux scolaires n'a pas été assez courageux pour dire la vérité à l'AEEM. En effet, étant sous ajustement structurel, les institutions de Bretton Woods ont exigé, entre autres, au régime de Konaré la réduction de son aide budgétaire à l'éducation nationale. Le régime accepte et comme gage de sa bonne foi, la bourse des élèves et étudiants passent de « (...) *4 milliards en décembre 1993, à 3,5 milliards en 1994(...)*.[859]»

[856]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[857]Idem
[858]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale, le 29 novembre 2011 à 9h30.
[859]Pascal Baba Coulibaly, *op.cit*, p.29.

Se rendant compte de cette politique dilatoire à leur égard, comme le fit Moussa Traoré, les jeunes scolaires accentuent la pression sur le pouvoir.

Le 02 février 1994, ils déclenchent l'opération ''villes bloquées'' en vue de « *protester contre l'attribution de nouveaux critères de bourses*.[860]» Car le gouvernement, sous la pression des bailleurs de fonds, décide d'accorder la bourse aux étudiants qui ont moins de 29 ans, pour le secondaire il fallait justifier une moyenne égale ou supérieure à 13.[861]

Cette marche du 02 février est une nouvelle victoire pour l'Association des Elèves et Etudiants du Mali, dans la mesure où Bamako et les grandes villes du l'intérieur du pays sont une nouvelle fois paralysées.

Leur détermination a raison du premier ministre Abdoulaye Sékou qui rend sa démission le même jour. Après lui, Ibrahim Boubacar Keita le 04 février 1994 est nommé à la tête du gouvernement. Le nouveau promu a pour mission de régler au plus vite le délicat problème des jeunes manifestants qui empoisonne le climat sociopolitique du pays. Et comme prévu, il est conforté à la défiance de ces derniers. Pour y faire face, tout comme de ses prédécesseurs, il engage des négociations avec l'AEEM. Mais comme il fallait s'y attendre, elles échouent.

Toutefois ne voulant connaitre le même sort que Younoussi Touré et Abdoulaye Sékou, il opte pour la radicalisation.

En fait pour lui, seul ''l'équilibre de la terreur''[862] peut raisonner ces jeunes. C'est pourquoi, dès le 15 février 1994, il ferme toutes les écoles et arrêtent tous les leaders de la contestation scolaire dont leur chef de file Zarawana. L'objectif inavoué du chef du gouvernement est de les fragiliser. Sa tactique est payante, car le syndicat des scolaires est réduit au silence à cause de la traque constante des forces de l'ordre.

Cependant, la société civile et l'opposition dénoncent cette pratique du pouvoir contre la jeunesse du pays. D'où leurs marches de protestations à répétition à partir de mars 1994. Acculé, Konaré, instruit à partir de juillet 1994 son chef de gouvernement afin qu'il puisse revoir sa méthode de résolution du bras de fer entre pouvoir et scolaires.

Ainsi pour une décrispation du climat social, les élèves et les étudiants emprisonnés bénéficient d'une liberté provisoire. D'ailleurs, le gouvernement pour montrer qu'il est pour

[860]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[861]Idem.
[862]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale, le 29 novembre 2011 à 9h30.

l'apaisement, avait commencé la réouverture des établissements scolaires de manière progressive, en débutant par le primaire.

Cependant une fois libérée, la direction de l'AEEM, dès janvier 1995 reprend leur bras de fer avec le pouvoir, même si ce n'est plus avec la même ardeur.

Comme nous venons de le montrer, les scolaires au Mali ont été la bête noire du régime de Konaré : l'AEEM a fait chuter deux gouvernements, résisté au troisième qui n'a pu s'en sortir qu'en usant de la terreur. De plus les scolaires deviennent la pomme de discorde entre les politiques

Au Niger, l'Union des Scolaires du Niger avait grand espoir au soir des élections générales, avec la venue au pouvoir des Forces du Changement.

En fait, pendant la transition, les scolaires ont été déçus, car les responsables de cette période on fait fi de leurs problèmes. Ils s'y attendaient, car le chef de la primature était pour eux, un intrus, qui ne maîtrisait pas les réalités du pays. C'est ce qui expliquait les fréquents heurts entre eux et le premier ministre Amadou Cheffou.

Mais avec l'AFC, l'espoir était permis car ils avaient la même vision du Niger : «*Un pays qui doit compter sur ses propres ressources en refusant le diktat des institutions de Bretton Woods*.[863]» En témoigne l'explosion de joie sur le campus de Niamey, lorsque Mahamane Ousmane a été élu face à Tanja Mahamadou. Mieux, avec la nomination d'Issoufou Mahamadou comme premier ministre, les scolaires expriment leur satisfaction.[864] C'est pourquoi, dès les premiers jours du quinquennat de ce pouvoir, l'Union des Scolaires du Niger demande à ses militants d'être indulgents et de lui permettre d'asseoir sa politique sociale.

Malheureusement pour l'USN, le nouveau régime entérine la décision d'année blanche qui se profilait à l'horizon avec la transition, quelques semaines seulement après sa prise de fonction. La déception est très grande chez les scolaires et leurs parents, qui ont manifesté ensemble le 07 janvier 1993 contre cette éventualité. Après les années blanches de 1991 et 1992, l'année scolaire 1993 est aussi *''blanchie''*.[865]

Dès lors le temps de grâce que l'organisation scolaire comptait accordée à l'AFC n'était plus à l'ordre du jour. Mieux, les 2 milliards octroyé par le pouvoir dans le cadre de la paye de quatre mois d'arriérés de bourses paraissent comme un non événement par rapport à

[863]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de groupe son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17heures.
[864]Entretien avec M. Arzika Nouhou, au siège de son ONG le 04 février 2012 à 18heures.
[865]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17heures.

la perte de leur année académique. Pour Boubakar Issa Sido, le nouveau secrétaire général de l'USN, il ne faut plus que cela se répète. Pour le démontrer, tous les scolaires se mettent en ordre de bataille comme au temps de la lutte contre le MNSD, pour cette fois-ci défendre le seul héritage qui leur reste : l'école. Comme à leur habitude, ils organisent des manifestations violentes à partir de mai 1993, marquées par la destruction des biens appartenant à l'Etat.

Mais tout comme au Mali, le pouvoir nigérien, au lieu de voir la réalité en face, parle d'une insurrection manigancée par l'opposition, en particulier par le MNSD, d'où la répression qui s'abat sur ces jeunes mécontents aux mains nues.[866]

L'Etat en effet, pour y remédier, a fait sortir les corps habillés lourdement armés. Le bras de fer pouvoir-scolaire prend donc fin le 23 juin 1993 avec un traumatisme du côté de l'USN, ce qui rappelle les méthodes de Seyni Kountché et Ali Saïbou. Dans la foulée le régime arrête « *27 scolaires pour destructions de biens et trouble à l'ordre public*[867]», qui seront condamnées en dépit des interventions des chefs religieux

Par ailleurs, ne sachant comment juguler la crise qui frappe de plein fouet le pays, les dirigeants de la troisième République, se renient et acceptent le Programme d'Ajustement Structurel. Cette situation provoque la colère du syndicat des scolaires qui s'y oppose car les institutions de Bretton Woods proposent entre autres : «*La diminution du nombre de bourses et la réduction de leur montant mensuel alors à 35000 FCFA (…). La suppression de l'accès automatique des diplômés à la fonction par la création d'emplois, la reprise du projet éducation 3* (…).[868]»

Pour les élèves et étudiants, en acceptant ce que le régime envisage de faire, ils bafouent l'honneur des morts et blessés du 09 février 1990. Et la célébration de ce jour serait alors inutile. Se rendant donc compte que le duo qui préside aux destinées de leur pays, ne peut répondre favorablement à leurs préoccupations, les jeunes exigent désormais la satisfaction immédiate de toutes leurs doléances, à savoir, « *le paiement intégral de tous leurs arriérés de bourse, le règlement des conditions de vie et d'existence de leurs camarades de l'extérieur, la réouverture des internats sur l'ensemble du territoire(*…).[869]»

Cette tension déjà extrême entre le pouvoir et l'USN, s'aggrave à la faveur de la dévaluation du franc CFA dès janvier 1994. Le régime, en vue d'atténuer ses effets car n'y

[866]Idem.
[867]Entretien avec M. Amadou Marou, ancien président du Comité de Coordination Nationale (CCN), ancien secrétaire général du comité directeur de l'USN de 1996 à 1999. Entretien réalisé au siège de l'USN le 08 janvier 2012 à 15 heures.
[868]Jean Claude Maignan, *op.cit*, p.98.
[869]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17 heures.

étant pas préparé, alors qu'il hésitait, finit par accepter les mesures préconisées par les bailleurs de fonds.

La société civile les réfute, et l'USN organise de ce fait une manifestation sur le campus le 10 mars 1994 pour le signifier. Le pouvoir, une fois de plus, y voit la main de l'opposition, de ce fait, la manifestation est « *réprimée par la police, faisant un mort, l'étudiant Tahirou Harouna et de nombreux blessés*.[870]» S'engage alors une bataille rangée entre les forces de l'ordre et les scolaires. Désormais, les deux camps se regardent en chiens de faïence.

Pire, comme aux heures chaudes de la contestation contre Ali Saïbou, les scolaires déclarent le campus universitaire ''*zone interdite aux forces de l'ordre*''.[871] Pour l'USN, les choses sont claires : « *Le régime ayant trahi le peuple, doit rendre le tablier au risque de connaitre le même sort que le MNSD en 1991*.[872]».

Au total, comme au Mali, les élèves et étudiants nigériens n'ont pas été tendres avec leurs dirigeants issus des élections générales de l'après conférences nationales.

Au delà des scolaires, c'est tout le corps social qui s'est dressé contre les nouveaux pouvoirs. Et pour ne pas arranger cette situation déjà précaire, les hommes politiques maliens et nigériens, offrent un spectacle inattendu à leur population : une rivalité extrême entre eux.

III- LA LUTTE FAROUCHE ENTRE POLITIQUES A PARTIR DE 1994

Après les conférences nationales, qui ont favorisé la mise en place de pouvoir élu, à l'issue d'élections libres et démocratiques saluées par les observateurs nationaux et internationaux, il revenait aux uns et aux autres de consolider cette nouvelle donne.

Cette responsabilité incombait plus aux politiciens, car ils étaient en amont et en aval de cette nouvelle configuration sociopolitique. Ils se devaient de bien se comporter au risque de gâcher trente ans de lutte commune. En effet, ce sont eux qui se devaient par leur comportement montrer, si les peuples maliens et nigériens ont eu vraiment raison de participer à ces débats populaires.

Comme nous l'avons noté auparavant, tout ce défoulement dans ces deux pays n'avait qu'un seul objectif : la mise en place d'un nouveau cadre d'expression politique, afin de permettre à tout le monde d'y participer sans crainte de représailles quelconques.

[870]Entretien avec M. Amadou Marou, au siège de l'USN, le 08 janvier 2012 à 15 heures.
[871]Idem.
[872]Ibidem.

Malheureusement, les hommes politiques de ces deux nations, se montrent décevants au lieu de gerer ce grand espoir.

En fait, au moment où tout le monde s'attend un dépassement de leur part, ces intellectuels biaisent l'évolution démocratique de leur pays respectif, en témoigne la lutte farouche entre eux.

Cette situation que l'on pourrait qualifier de balbutiement ou encore de manque de maestria des politiciens est caractérisée par la fin des alliances, le refus du dialogue et le dérapage de la vie politique.

1- La mise à mal des alliances politiques

Que ce soit au Mali ou au Niger, des alliances ont été nouées par des partis politiques en vue d'être forts. En effet, les joutes électorales offrent toujours l'occasion d'une entente entre formations politiques qui luttent pour l'accession au pouvoir d'Etat, ce qui est normal. Même dans les pays que l'on qualifie de grande démocratie, nous avons ce genre d'alliance entre partis politiques. Donc ce n'est pas nouveau et mauvais en soi, c'est pourquoi le candidat de l'ADEMA au Mali et celui du CDS au Niger ont eu des soutiens de la part de certains partis politiques.

Il s'agit donc pour nous de voir ici, comment ces alliances se sont comportées face à la réalité du terrain dans la gestion du pouvoir.

Au Mali, après la chute de Moussa Traoré, l'opposant Konaré a préconisé le rassemblement de tous les maliens pour la reconstruction de la nation. Il militait en réalité, comme nous l'avons dit, pour une main tendue aux militants de l'ancien parti unique, l'UDPM non marqués par les crimes de sang et les abus politiques.

De plus, après la conférence nationale, continuant sur sa lancée, il met en place une stratégie de campagne basée ''sur la gestion concertée du pouvoir'', car il n'était pas question pour lui de gérer seul le pouvoir en cas de victoire aux élections générales.

Il tient parole avec de son premier gouvernement dirigé par Younoussi Touré. Gouvernement qui comprenait outre ces alliés, certains opposants. Il n'était pas dans l'obligation de tendre la main à son opposition car, après les législatives, son parti, l'ADEMA se retrouve avec 74 élus, auxquels il faut ajouter les 9 députés de l'US-RDA, les 3 élus du PDP, les 3 députés de l'UFD, sans oublier les 4 élus du RDP et les 3 élus du RDT. Ce qui donne à la majorité présidentielle 97 députés. A cela il faut adjoindre les 13 élus des maliens de l'étranger qui sont tous proches de l'ADEMA. Ce qui fait un total de 110 députés, alors que l'opposition n'obtient que 20 élus.

C'est cette coalition majoritaire, plus des opposants et quelques personnalités de la société civile qui s'attèlent à mettre le Mali sur les rails.

Malheureusement, avec la fronde sociale, caractérisée par la contestation sans répit de l'AEEM, cette entente connaît ses premières fissures. En effet, les autres formations politiques membre de la majorité présidentielle, présentes dans le gouvernement de coalition qui a démissionné le 09 avril 1993, reprochent au président Konaré d'avoir mal géré la crise scolaire. Pour l'US-RDA, l'attitude de l'ADEMA, mouvement majoritaire de leur alliance, donne l'impression qu'elle ne voulait pas discuter réellement avec les jeunes en colère et souhaitait l'affrontement.[873]

Ainsi, dès la formation du gouvernement de maître Abdoulaye Sow,[874] ''le vieux parti'' exprime son mécontentement ; mais pour la cohésion de la coalition qui soutien le pouvoir, il accepte taire ses récriminations.

Mais après un mois de fonctionnement, du gouvernement, les cadres des autres partis qui s'y trouvent, grognent et dénoncent en coulisse la dictature de l'ADEMA-PASJ, qui aurait mis en place un gouvernement parallèle. Pour ces détracteurs, c'est en réalité le comité exécutif du parti au pouvoir qui décide de tout. Ainsi, une rumeur qui circulait à Bamako, devient réalité, lorsque le 7 novembre 1993 le gouvernement est remanié. En effet, il est noté le départ de l'US-RDA qui « *dénonce l'attitude dictatoriale de l'ADEMA et surtout la mauvaise appréciation de la démocratie de ses cadres*.[875]»

Outre cet incident, un autre vient assombrir les rapports entre le parti au pouvoir et les autres formations politiques. Dans le cadre de la politique d'ouverture que le pouvoir prône, le deuxième gouvernement de Konaré, enregistre la présence du CNID, un parti qui ne l'a pas soutenu lors des élections générales. Mais l'idylle est de courte durée, car après la démission du premier ministre Abdoulaye Sow, le Congrès National d'Initiative Démocratique, et le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès quittent la coalition dirigeante.

Leur départ est en fait encouragé par les propos du chef du gouvernement démissionnaire qui accuse l'attitude belliqueuse du comité directeur de l'ADEMA, qui « *l'aurait empêché de travailler et cela avec la bénédiction implicite du chef de l'Etat*.[876]» En réalité les cadres de

[873]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 9heures.
[874]Le gouvernement de maitre Abdoulaye Sékou Sow comprenait outre l'ADEMA, l'US-RDA, le PDP, le RDT, le CNID…
[875]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[876]Idem.

ce parti, lui font porter la responsabilité de la fronde sociale engendrée à la suite de la dévaluation du franc CFA.

Désormais, le principe de la ‘’gestion concertée du pouvoir’’ est dépassé et un vieux souvenir. Car ni l'ADEMA, ni les autres partis n'en veulent plus. L'entente n'existant plus, le parti au pouvoir se retrouve seul dans le gouvernement dirigé par Ibrahim Boubacar Kéita.
Ainsi l'entente amorcée depuis 1992, n'est plus qu'un vue d'esprit en cette année 1994. Par ailleurs, dénonçant cette attitude de son parti qui veut contrôler à lui seul l'appareil étatique, Mamadou Lamine Traoré un haut cadre de l'ADEMA démissionne et part avec un nombre important de militants. Il crée le 10 décembre 1994, le Mouvement pour l'Indépendance, le Renouveau et l'Intégration Africaine (MIRIA).

Dans le fond, pour beaucoup d'observateurs de la vie politique malienne, cette entente au sommet de l'Etat a trop duré car certains cadres proches de Konaré se plaignaient de cette ouverture de leur leader et disaient que « *la constitution a prévu un régime présidentiel et non semi-présidentiel, donc pas question d'une gouvernance d'union où les postes se partagent* [877]».

Pour montrer qu'il n'y a plus d'entente, l'opposition, manifeste ouvertement son mécontentement à l'encontre du pouvoir qui réprimait les jeunes scolaires. Ainsi, du 15 février au début du mois de mars 1994, elle occupe les rues de Bamako et des grandes villes de l'intérieur à travers des marches de protestation et des meetings.

Au Niger, au contraire du Mali, où l'on avait une forme d'entente entre les partis politiques, c'est une véritable alliance au sens propre du terme qui gouvernait, et qui a volé en éclat en 1994.
Dans ce pays, après les législatives, une coalition de partis politiques aux idéologies différentes mais opposés à l'hégémonie du MNSD, comme nous l'avons dit, est mise en place, le 16 janvier 1993 pour conquérir le pouvoir d'Etat. A cet effet, l'ANDP d'obédience libérale, le CDS social-démocrate, le PNDS, d'orientation socialiste tout comme l'UDP, le PPN-RDA panafricaniste, le PRLPN libérale, le PSDN social-démocrate, le PUND fédéraliste de même que l'UDPS se mettent ensemble pour créer l'AFC. C'est cette alliance hétéroclite, qui au soir, des élections générales a la quasi-totalité du pouvoir au Niger. Elle avait la majorité au parlement avec 50 élus et avait aussi la présidence de la république. Ainsi

[877]Entretien avec M. Diawara Bouah, à son domicile le 20 novembre 2011 à 20 heures.

l'opposition incarnée essentiellement par le parti de Tandja, associé à l'UDFP et à l'UPDP ne pouvait en aucun cas contrarier la gouvernance du pouvoir.

Mais, l'idylle est de courte durée donnant ainsi raison, au chef des opposants Mahamadou Tandja qui disait à qui voulait l'entendre « *que cette union de circonstance n'irait pas loin*[878]». Et pour lui donner raison, la fronde sociale persistante et la dévaluation de 1994, occasionnèrent les premières fissures au sein de l'AFC.

En effet, dans le camp du premier ministre Mahamadou Issoufou, il se murmurait que le parti du chef de l'Etat voulait lui faire porter seul la responsabilité de l'échec des réformes sociales. Dès lors au cours d'une rencontre, le chef du gouvernement tient un discours dans lequel il martèle ceci : «*Quand une coalition est au pouvoir, c'est tout le monde qui paye en cas d'erreur.*[879]» Cette précision de ce dernier, n'était pas fortuite dans la mesure où il voulait garder une bonne image par rapport aux joutes de 1998, c'est donc la future bataille électorale qui se jouait en sourdine au sein de la même famille politique.

Cette situation déjà complexe au sein de l'Alliance des Forces du Changement est aggravée par un fait en apparence banal. En effet, dans la course aux postes juteux que se livrent les trois grandes formations de cette coalition, le CDS, le PNDS et l'ANDP, le chef de l'Etat convoque ses proches qui exprimaient leur mécontentement, en vue de les écouter et surtout de les rassurer.

Cette rencontre qui se s'est déroulée le 20 septembre 1994, a pour but de calmer la colère des militants de ''premières heures'' qui se plaignent d'avoir été oubliés pendant les nominations au sommet de l'Etat, au profit des cadres des autres partis formant l'AFC. Après cette rencontre entre Mahamane Ousmane et ses amis du CDS-RAHAMA, le 22 septembre 1994, ce dernier prend un décret, ce qui est son droit constitutionnel, pour rattacher à la présidence de la République des services qui auparavant sont sous l'autorité de la primature. Il s'agit entre autres la police économique, du bureau organisation et méthode, de l'inspection d'Etat, du secrétariat de la commission de contrôle et d'attribution des marchés publics. C'est ce dernier secteur qui provoque la colère du premier ministre, car il est très rentable et rapporte « *d'énormes sommes dans les caisses du PNDS.*[880]»

[878]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, à son domicile le 19 janvier 2012 à 19 heures.
[879]Entretien avec M. Kaka Maïtawaya, le 26 janvier 2012 au siège de la centrale à 9h30.
[880]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 17 heures.

Après cet acte du chef de l'Etat, le chef du gouvernement crie à la trahison et au non respect des accords qui les lient, faisant du chantage au président de la République, en le menaçant de quitter leur alliance.

Dans le fond, il ne devait pas avoir de problème, mais c'est mal connaitre les deux hommes d'Etat, qui déplacent leur malentendu sur le terrain juridique. En effet, pour Ousmane il est le responsable de l'exécutif en vertu des articles 57 et 59 de la constitution, alors que pour le premier ministre, bien qu'ils soient tous deux de la même coalition, la loi fondamentale à travers son article 61 lui donne un certain pouvoir qu'il veut exercer pleinement. C'est donc une mauvaise interprétation de la constitution qui aggrave la crise.
Conscients de cela, des personnalités étrangères comme les chefs d'Etat du Burkina Faso Blaise Compaoré, du Mali Alpha Oumar Konaré et de la Côte-d'Ivoire Henri Konan Bédié interviennent sans succès pour dissiper ce malentendu.[881] Le président de l'Assemblée nationale du Niger, Moumouni Djermakoye tente même une médiation en vue de les raisonner, mais surtout pour ne pas donner raison au MNSD. Malheureusement il échoue, et les deux hommes refusent désormais de s'adresser la parole.

Cependant, personne n'est surpris à Niamey, tout le monde s'attendait plus ou moins à cette difficulté. Car les membres de l'Alliance sont idéologiquement d'horizons diverses ce qui est connus de tous, mais ils passaient leur temps à s'adonner à la course aux postes de responsabilités. Donc c'était prévisible, et inévitable.

Ainsi donnant raison a tous ceux qui ne croyaient pas à la durée de leur alliance, le premier ministre démissionne le 28 septembre 1994. Après son acte, le PNDS son parti se réunit d'urgence et produit la déclaration suivante : «(…) *La réunion a constaté qu'au lieu d'une autocritique sincère, pour un nouveau départ en vue d'apporter des solutions appropriés aux énormes problèmes du pays, les manœuvres politiciennes l'ont emporté dans les concertations de l'AFC*

Ainsi la réunion a-t-elle tiré les conclusions suivantes : Le PNDS se retire ce jour de l'Alliance des Forces du Changement, par conséquent du gouvernement, (…).[882]»
Il faut noter qu'après la rédaction de ce communiqué, et avant qu'il ne soit lu officiellement, deux membres influents du parti Agji Kirgban et Muazi Ibrahim s'y opposent, mais ils sont mis en minorité.[883]

[881]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 17 heures.
[882]Archives du PNDS-TARAYYA : *déclaration du PNDS à la suite de la mésentente avec ses alliés de l'AFC*
[883]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez à son, domicile le 19 janvier 2012 à 19 heures.

Le même jour, les autres membres de l'Alliance répliquent et produisent aussi une déclaration dans laquelle ils disent ceci : « *Les leaders des partis membres de l'AFC : ANDP, CDS, PPN-RDA, PRLPN, PSDN, PUND, UDPS, UDP ; réunis en ce jour mercredi 28 septembre 1994, ont pris acte du retrait du PNDS-Tarayya de l'alliance des forces du changement (AFC) et du gouvernement. Le président de la République a informé les leaders de l'Alliance de la démission officielle du premier ministre Issoufou Mahamadou et de son gouvernement. Les leaders des partis ci dessus-cités réaffirment leur attachement à l'Alliance des Forces du Changement, à ses principes et à ses idéaux.*

Par ailleurs, le président de la république a informé les leaders des partis de sa décision de nommer Monsieur Souley Abdoulaye, premier ministre (…).[884]»

Le leader du PNDS, qui s'attendait certainement à un fléchissement de ses alliés de la coalition, fut surpris par la réaction de ces derniers. C'est pourquoi pour se venger, ce dernier « *par une volte-face aussi spectaculaire qu'inattendue, va prendre langue avec le MNSD. Les ennemis d'hier forment désormais un tandem opposé au pouvoir de Mahamane Ousmane*.[885] » L'Alliance venait donc d'éclater après 17 mois de gestion commune du pouvoir

Ses différents leaders pouvaient éviter cette situation s'ils avaient fait preuve de maturité politique, d'humilité. Pour tous les observateurs avisés de la vie politique nigérienne, le MNSD était derrière cette rupture et venait dès lors de montrer qu'il était un parti politique très aguerri, et l'alliance qu'il venait de sceller avec son nouvel allié, était très révélateur.

Comme on le note, les ententes circonstancielles mise en place pour la gestion collégiale du pouvoir n'ont pas résisté à l'épreuve du temps. Elles n'ont surtout pas résisté à la guerre des clans qui opposait les diverses tendances qui formaient ces alliances.

Au Mali, la ''gestion concertée du pouvoir'' fut donc un demi échec pour le président Alpha Oumar Konaré.

Au Niger, l'Alliance des Forces du Changement, laissa un goût amer à ses membres. Ce fut une symphonie inachevée, surtout une ''trahison'' de la part du premier ministre démissionnaire. La raison qui l'a poussé à agir ainsi, était la fuite de responsabilité face à la crise socioéconomique qui perdurait, car il apparaissait comme le bouc-émissaire désigné. En effet, pour la population, c'était l'incapacité du chef du gouvernement à juguler les problèmes qui était mise à nu par les manifestations de rues à répétition. Voyant donc son image ternie, il envisageait démissionner. C'est pourquoi profitant d'une affaire d'attribution

[884] Archives du CDS-RAHAMA : *déclaration de l'AFC à la suite du retrait du PNDS de leur coalition.*
[885] Abdoulaye Mamadou, *op.cit*, p.33.

de marché public, il quitta son poste. Or selon l'accord secret qui liait le PNDS et le CDS « *Nafarco fait deux mandats et en 2003, il passe le témoin à son premier ministre*.[886]»

Or, cet accord n'a pas tenu face aux ambitions du premier ministre, mais aussi à cause du manque de tact du chef de l'Etat. Le président de la République étant comme un père de famille, se devait d'user de tous les moyens pour raisonner son allié. Au lieu de cela, il s'était empressé de nommer un autre responsable à la tête de la primature, ce qui eu pour conséquence d'envenimer plus la situation.

Après donc la mort prématurée de la tentative d'entente avec Konaré au Mali et de l'alliance avec Mahamane Ousmane au Niger, s'installe alors un dialogue de sourds entre politiques dans les deux pays.

2- Le refus du dialogue des politiciens

Alors que les observateurs de la vie politique dans ces deux Etats pensaient que la fin des ententes ou alliances entrait dans le cadre du jeu démocratique, la réalité sur le terrain fut tout autre. Dans tout régime pluraliste, il est à noter que les regroupements se font et se défont au gré des intérêts, ce qui est tout à fait normal, c'est le signe de la vitalité de la démocratie.

Au contraire, les hommes politiques maliens et nigériens, au lieu de cela, mettent en exergue leur immaturité politique et surtout leur mauvaise appréciation de la nouvelle donne. L'on peut s'opposer, ne pas être d'accord sur un fait bien précis, mais de là à refuser totalement tout dialogue, ce n'est plus de la politique. Si au Mali, le chef de l'Etat a fait un effort sur lui pour tendre la main à ses opposants, au Niger il n'y a même pas eu tentative. Au contraire pouvoir et opposition se regardaient en chiens de faïence. Ils étaient prêts à en découdre sans le moindre cadeau, ce qui pousse la population à regretter le régime d'exception de Seyni Kountché.

Au Mali, l'échec de la ''gestion concertée'' amorce un nouveau rapport entre tenants du pouvoir et opposants. Ainsi, l'ADEMA était désormais appeler à jouer son rôle de parti vainqueur des élections générales, en s'affirmant tout seul et en acceptant d'être comptable de sa gestion. Quant à l'opposition, elle décide de son côté de participer à la vie politique en proposant des contres-solutions au régime en place, tout en critiquant ses actions. Mais en réalité, elle opta de s'opposer systématiquement à Konaré, de ne plus lui laisser un temps de répit.

[886]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à 9h30.

De ce fait, elle utilisa comme prétexte le bras de fer entre l'AEEM et le gouvernement pour engager les hostilités. En effet, à la mise en place du gouvernement d'Ibrahim Boubacar Kéita, les opposants prennent fait et cause pour les scolaires. Dans cette optique, ils organisent une opération ville morte le jeudi 31mars 1994 pour, disent-ils, soutenir les élèves et étudiants face à la « *dictature de l'ADEMA*.[887]» Ce réveil brusque de l'opposition, il faut le souligner, était l'œuvre du Congrès National d'Initiative Démocratique dirigé par Mountaga Tall et aussi du Rassemblement Patriotique Républicain de Choguel Maïga.

Mais c'est surtout Mountaga Tall, qui coordonnait tout et qui incitait à la radicalisation. Le pouvoir n'avait pas donc tort, en voyant derrière la révolte des scolaires et aussi leur refus de conciliation une main de ce dernier. En effet, ce leader politique avait la rancune tenace, car il n'avait pas digéré en réalité sa défaite contre l'actuel parti au pouvoir pendant les élections passées. Et pour se venger, il utilisa l'Association des Elèves et Etudiants du Mali pour mener son combat, surtout que celle-ci est plus ou moins proche de lui.[888]

Dès lors, se rendant compte que ce problème de personnes était une menace permanente pour la stabilité du pays, le chef de l'Etat Alpha Oumar Konaré instruit son premier ministre en vue de désamorcer cette pression inattendue.

C'est pourquoi, pour y remédier rapidement, les deux hommes proposèrent en juillet 1994 la tenue d'un forum de concertation nationale, baptisé les ‘*'concertations régionales et nationale***s**'' qui visaient selon ces concepteurs quatre objectifs : «*Assurer l'information la plus large possible des citoyens sur l'action gouvernementale, favoriser un large débat sur les défis essentiels qui se posent à la société malienne, favoriser la réconciliation nationale après la période d'incompréhensions, forger le canevas d'une action politique et sociale renouvelée*.[889]»

C'était une seconde conférence nationale qui ne disait pas son nom. Mais, elle s'avérait nécessaire et utile, au vu des dissensions qui minaient la société malienne. En réalité, c'est une sorte de main tendue à l'opposition et en particulier au CNID. C'est pourquoi pour sa réussite, il a été décidé qu'elle se déroule, au contraire de la conférence nationale, dans les neuf régions du pays afin que les populations se sentent véritablement associées et concernées. Ce qui fut fait du 15 au 02 septembre 1994.

[887]Entretien avec M. Diawara Bouah, chez lui à son domicile le 20 novembre 2011 à 20 heures.
[888]Idem.
[889]Archives personnelles de M. Diallo Aliou Nouhoun : *objectifs de la concertation nationale de 1994.*

Alors que tous croyaient au retour d'un environnement apaisé, l'opposition continua sa défiance vis-à-vis du pouvoir en reprenant les meetings et les marches accompagnés d'injures à l'égard du régime en place. Ainsi, toute cette dépense d'énergie et de fonds, pour le déroulement des *'concertations régionales et nationales''* été vaine, car la main tendue du président de la République a été refusée. En effet, rien ne justifiait en apparence ce revirement de situation du côté des opposants.

Mais ces derniers étaient dans leur logique, car ils ne voulaient pas « *accompagner docilement au nom d'une soit disant réconciliation, l'ADEMA dans sa tentative de bâillonnement de la démocratie*.[890]» Prenant donc acte de ce comportement qu'ils qualifiaient d'immature, certains cadres du parti au pouvoir ne voulaient plus de dialogue avec ces hommes qui ne pensaient qu'à leurs intérêts, et « *non à celui de la nation*».[891] Dès lors, rien ne pouvait raisonner les deux camps.

Au Niger, après l'implosion de l'Alliance des Forces du Changement avec le départ du PNDS et ses treize députés, une tentative de rapprochement est menée par des cadres de ce parti et ceux du CDS. Ces derniers voulaient aplanir leurs différends et ramener à la raison le démissionnaire pour reconsidérer son alliance avec le MNSD de Tanja. Mais ce fut peine perdue, à cause de l'intransigeance du noyau dur proche de l'ancien premier ministre et des faucons du camp présidentiel. Pour ces derniers, leur coalition pouvait survivre à ce faux bond du PNDS.

Mais comme nous l'avons dit, en partant l'ancien chef de la primature réduisait la mouvance parlementaire au pouvoir à 37 députés au lieu de 50. Du coup la balance penchait du côte de la nouvelle alliance Tanja-Issoufou et leurs amis qui se retrouvaient avec 46 élus. Le chef de l'Etat venait de perdre sa majorité et comme le stipulait la constitution qui prônait un régime semi-présidentiel, il devait partager son pouvoir avec son opposition. Mais il réfuta cette disposition, estimant que « *ce n'est pas une majorité authentique, c'est-à-dire issue automatiquement des urnes, donc elle n'a aucune légitimité*.[892]»

Alors s'engagea une bataille politico-juridique, car l'opposition dès son officialisation le 6 octobre 1994, déposa le14 octobre une motion de censure contre le gouvernement de Souley Abdoulaye. Il fallait s'y attendre pour deux raisons essentielles : primo, pour le PNDS,

[890]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[891]Entretien avec M. Alain Sidibé, le 26 novembre 2011 à 9 heures au siège de son parti.
[892]Entretien avec M. Azirka Nouhou, au siège de son ONG le 04 février 2012 à 18h30.

le chef de l'Etat devait payer sa défiance à son égard et d'avoir voulu lui faire porter seul la responsabilité l'échec des réformes.

Secundo, le MNSD son nouvel allié, montre que pour combattre un ennemi politique, il n'y a pas d'alliance contre nature.

Ainsi donc, la censure proposée par les opposants passe le 16 octobre 1994.

Mais le chef de l'Etat ne pouvant supporter cette humiliation use d'une de ses prérogatives constitutionnelle et dissout le parlement. En effet, l'article 50 dit que, le président de la république peut, après consultations du premier ministre et du président de l'Assemblée nationale, prononcer la dissolution de l'Assemblée nationale. Une nouvelle Assemblée est élue 45 jours et 90 jours après cette dissolution (…). Cette disposition est donc utilisée par le chef de l'Etat.

Après son acte, il reconduit son premier ministre censuré et préconise, en vertu de l'article susmentionné, une élection anticipée pour le 31 décembre 1994. Faute de moyens, elle est repoussée au 07 janvier 1995, puis au 12 du même mois.

Mais avant qu'elle ne se déroule, une bataille s'engage entre le pouvoir et l'opposition parlementaire à propos de la structure devant organiser le scrutin anticipé, tandis que le pouvoir milite pour une commission électorale liée au ministère de l'intérieur, l'opposition souhaite une commission libre et autonome vis-à-vis du pouvoir. De ce fait, les opposants organisent une marche de protestation regroupant 30.000 personnes à Niamey,[893] le 15 octobre 1994. Finalement après un consensus, la poire fut coupée en deux, afin de contenter les protagonistes le 30 octobre. En effet, pour cette commission électorale remodelée « *le ministère garde le contenant et l'opposition le contenu selon ses vœux*.[894]» C'est une victoire pour les opposants et une défaite pour le pouvoir, car la CNE nouvelle version, à pratiquement dépouillé le ministère de l'intérieur de ses prérogatives électorales. Cela est vrai, car elle est chargée d'organiser les élections, de centraliser et de proclamer les résultats provisoires, en outre elle transmet sous scellé les résultats à la Cour suprême pour validation.

Quant au ministère de l'intérieur, il est chargé simplement de la supervision du scrutin. Le pouvoir est même contraint d'accepter que la CNE soit sous la direction d'une personnalité neutre, Madaggi Maïnassara,[895] un homme intègre selon les termes du président de la République. En réalité, le chef de l'Etat Mahamane Ousmane n'est pas content de la double

[893]Archives du PNDS : *nombre de manifestant pour l'obtention d'une CNE autonome en octobre 1994.*
[894]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison, le 19 janvier 2012 à 19 heures.
[895]La CNE comprenait au total 40 personnes issues des partis politiques et de la société civile.

situation qui s'impose à lui. En effet, la CNE qui l'échappe est un coup dur pour lui et il ne l'avait pas prévu en procédant à la dissolution de l'Assemblée nationale. Tout comme il n'a pas prévu la rancune tenace de ses opposants, surtout celle de son ami et frère Issoufou Mahamadou, son ancien premier ministre.

Et pendant ce temps, que disaient les deux garants de la démocratie nigérienne, l'USN et l'USTN ? Si la première a supporté la nouvelle mouvance d'opposition à cause du PNDS en qui elle se reconnaissait, la seconde était plus qu'embêtée. En effet, c'était ces deux alliés du CCLD qui se battaient aidé par un intrus, le MNSD, donc elle ne sut que faire, d'où sa neutralité.

A la fin du scrutin anticipé du 12 janvier 1995, pendant la nuit électorale co-animée par le premier responsable de la commission électorale et le ministre de l'intérieur Ousmane Oumarou, les résultats provisoires donnent une courte mais précieuse victoire à l'opposition. Elle obtient 43 élus contre 40 pour le pouvoir sur les 83 à pourvoir, donc suffisant pour occuper la primature et la présidence du parlement.

Le régime en place tente un baroud d'honneur en déposant un recours en annulation pour *«des circonscriptions dont la validité des résultats n'auraient pas respecté les dispositions du code électoral*.[896]» Il reçoit à cet effet un renfort de poids en la personne de l'avocat français Jacques Vergès. Malgré son apport, la Cour constitutionnelle rejette la requête du CDS, en estimant que si cela avait été signalé avant le scrutin, il aurait eu gain de cause.

Ainsi, cette haute juridiction rend le verdict pour ces élections par son arrêt numéro 95-01/ch. cons du 27 janvier 1995,[897] qui confirme les résultats de la Commission National Electorale.

Le pouvoir est ébranlé, mais fait mine d'accepter avec dignité cette défaite. Dès le 6 février 1995, la nouvelle Assemblée est mise en place et celle-ci est à peine installée, que le régime perd trois élus qui rallient la nouvelle majorité parlementaire qui passe désormais à 46 députés. C'est dans cette atmosphère que deux jours plus tard, dans un parlement qui leur est favorable, les opposants élisent Mahamadou Issoufou ancien premier ministre à la tête de cette institution. Et comme il fallait s'y attendre, celle-ci fait voter une motion de censure contre le gouvernement dirigé par Souley Abdoulaye qui démissionne.

Voyant la détermination de ses opposants à lui mener la vie dure, le président de la République tente une médiation avec eux, mais elle échoue. Néanmoins, nullement découragé

[896] Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de la centrale à 9h30.
[897] *Journal Officiel de la république du Niger*, no 2, du 31 janvier 1995, p.3.

il tente une nouvelle approche par rapport à la nomination du chef du gouvernement. De ce fait, il délègue des personnes vers ses opposants avec ce message : « *Pour la nomination du premier ministre, je nommerai un des vôtres, mais de mon choix, car j'ai basion de quelqu'un capable de me comprendre dans la réalisation de mon programme de gouvernement*.[898]» Cette requête échoue, car les opposants en se basant sur la constitution, estiment que c'est à eux de proposer une personnalité de leur choix au président de la République. Face à ce refus, le chef de l'Etat tente un passage en force, en nommant Boubacar Amadou un cadre du MNSD à la primature. Dès cet instant, le dialogue qui était difficile entre les deux partis, fut totalement rompu.

Comme on le constate la situation est très tendue au Niger, au vu de l'animosité qui anime la classe politique. En effet, que ce soit du côté du parti au pouvoir et de l'opposition, il n'y avait pas de brin d'espoir par rapport à un dépassement de soi en vue de privilégier le dialogue.

Au total, dans ces deux pays, au vu de ce refus de conciliation de part et d'autre, les perspectives politiques s'annonçaient orageuses.

3- Le dérapage de la situation politique à partir de 1995

Après l'échec de l'entente ou alliance, le refus du dialogue pour ne pas dire, de tout compromis dans ces deux Etats de la part des politiques, la tension entre eux prend un autre virage. Ce que tous croient être une adversité dans le cadre démocratique, frise désormais l'affrontement. Opposition et pouvoir se regardent en ennemis, et n'attendent que la moindre occasion pour en découdre.

Ainsi, la violence qui était le fait des jeunes lors de leurs différentes manifestations, est maintenant l'apanage des adultes et non des moindres, les politiciens.

De ce fait, pour mieux appréhender cette nouvelle situation, nous allons voir comment cela s'est manifesté au Mali et au Niger.

Au Mali, à partir de 1995, la tension déjà perceptible entre l'ADEMA et ses opposants, est marquée par des affrontements sporadiques entre les partisans des deux camps. Cette situation délétère qui empoisonne l'atmosphère entre les politiciens, émane essentiellement de l'esprit revanchard qui anime les personnalités des deux camps.

[898]Entretien avec M. Ali Maman, le 12 janvier, au siège de son parti à 17 heures.

Pour les partisans du pouvoir, ils doivent répondre vaille que vaille aux attaques du collectif de l'opposition. Pour les opposants, menés par Mountaga Tall et Choguel Maïga, il faut mettre fin « *à la mascarade du CTSP, surtout de son chef Amadou Toumani »,*[899] qui aurait offert le pouvoir d'Etat à Alpha Oumar Konaré, de ce fait il faut « *démystifier l'ADEMA, l'imposteur qui ne mérite pas d'occuper le palais du mont Koulouba*.[900]» Ainsi, de décembre 1995 à janvier 1996, voulant être au cœur du processus électoral de 1997, l'opposition prend la rue afin d'obtenir la mise sur pied d'une Commission Electorale Indépendante (CEI). Car elle ne veut plus d'une commission aux mains du ministère de l'administration territoriale. Pour avoir gain de cause, les opposants accentuent la pression sur le régime.

Celui-ci, afin de montrer sa bonne foi, accepte le principe de cette commission électorale véritablement autonome en décembre 1996. Cette structure voit le jour officiellement le 17 janvier 1997 par le décret numéro 97-018 /P-RM.[901]

Cette commission au niveau son organe dirigeant rassemble onze personnalités provenant des diverses sensibilités du pays. Il s'agit, entre autres, des représentants de la société civile, des partis politiques et de l'administration.[902] Dans la réalité, la CENI comprend trente membres : 8 de l'administration, 8 de la société civile, 7 majorité parlementaire et 7 de l'opposition placés tous sous la présidence d'un juriste intègre. Et pour la bonne réussite de sa mission, la structure fut dotée d'un budget de 7,2 milliards mais rallongé à 13 milliards de FCFA,[903] à cause des exigences de l'opposition qui voulait des urnes à six faces transparentes.

Malgré cet effort de l'Etat malien et des bailleurs de fonds, l'opposition exprime son mécontentement face aux attributions de la commission électorale. En effet, selon l'article 25 de la loi électorale, la CNE est chargée de la supervision et du suivi de l'élection présidentielle, des élections législatives, communales et des opérations référendaires. Quant à

[899]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, le 13 novembre 2011 à 10 heures, chez lui à la maison.
[900]Entretien avec le Professeur Jean bosco Konaré, le 11 novembre 2011 à 09h30 sur la colline du savoir.
[901]*Journal officiel de la république du Mali*, 28 février 1997, p.143.
[902]Il s'agissait de manière explicite des représentants de l'administration, des partis politiques émanent de la majorité présidentielle, de ceux de l'opposition, d'un représentant de l'Association Malienne pour l'Unité et le Progrès de l'Islam (AMUPI), celui de l'église catholique, celui des Associations, Groupements des Eglises et Missions Protestantes Evangéliques au Mali (AGEMPEM), celui du bureau du Conseil de l'Ordre des Avocats (COA), celui de l'Association Malienne des Droits de l'Homme (AMDH), le représentant de la Ligue Malienne des Droits de l'Homme (LMDH), celui du Syndicat Autonome de la Magistrature (SAM) et enfin celui de la Coordination des Associations et Organisations Féminines (CAOF).
[903]Cette somme a été déboursée pour les ¾ par l'Etat malien soit 10 milliards et le reste fut donné par les USA, la France, l'Union Européenne, le Canada, les Pays-Bas, la Grande-Bretagne, la Belgique.

l'article 26, il dit que le « *ministère chargé de l'administration territoriale assure : la préparation technique et matérielle de l'ensemble des opérations référendaires et électorales, (...), de la centralisation et de la proclamation des résultats provisoires* (…).[904]» Ce sont ces deux dispositions qui fâchent les opposants. Mais nonobstant ces plaintes, le régime nomme maître Kassoum Tiapo à la tête de la structure.

Toujours pour avoir les mêmes chances que le parti au pouvoir, les opposants sous l'effet de la pression obtiennent la mise sur pied du Comité National d'Egal Accès aux Médias d'Etat (CNEAME). Le rôle de cet organe est de couvrir toutes les manifestations des partis politiques dans le cadre des élections générales. Et en ce qui concerne la présidentielle, l'élection phare, des dispositions ont été prises pour que chacun des candidats passe selon un temps d'antenne bien précis.

Comme on le remarque, le terrain électoral est balisé pour éviter des contestations, car depuis 1994 ce n'est plus l'amour parfait entre pouvoir et opposition.

Malheureusement, c'est mal connaître les politiciens, car à un mois des législatives, qui doivent débuter ce deuxième cycle électoral du Mali nouveau, la tension monte d'un cran. En effet, cela était prévisible à cause de l'animosité qui mine la mouvance présidentielle et les opposants, mais aussi parce que « *la campagne de 1997, est fort différente de celle de 1992. En 1992, les autorités politiques de la transition démocratique n'étaient intéressées par la conquête et de l'exercice du pouvoir. Elles avaient organisé le scrutin pour passer le témoin à qui de droit (...). En 1997, non seulement le nombre de partis a augmenté, mais des blocs politiques importants se sont formés dans l'intention de compétir pour la conquête du pouvoir. Les autorités politiques du jour font partie du jeu politique (...)*.[905]»

Ainsi, le scrutin législatif sert de détonateur au dérapage des hommes politiques qui bouleverse le pays à jamais. En effet, il a lieu comme prévu par le calendrier électoral le, 13 avril 1997, et concerne 147 sièges à pourvoir. Il oppose la Convergence Nationale pour la Démocratie et le Progrès (CNDP),[906] à l'ensemble de l'opposition parlementaire. Avant cette élection, suspecté de vouloir frauder, le pouvoir afin de montrer sa bonne foi fait appel à plusieurs observateurs nationaux et internationaux : « *l'Allemagne avec quatre personnes, l'Angleterre avec quatre, les Pays-Bas trois et le Canada un seul*.[907]»

---

[904]Archives de l'ADEMA : *article 26 de la loi électorale de 1997*.
[905]Oumar Diarrah Cheick, *op.cit.*, p.71.
[906]La CNDP était composé de l'ADEMA et ses alliés de la mouvance présidentielle
[907]Soumaila Drabo, ''Les élections législatives sous l'œil des observateurs étrangers'', in *L'Essor,* n° 13.444, avril 1997, p.4.

C'est dans cette atmosphère que pour sa grande première, la commission électorale, installée dans la précipitation et qui n'a pas eu le temps nécessaire pour s'adapter aux réalités du terrain, faillit à sa mission. Saisissant cette perche, les opposants refusent de reconnaitre le résultat qui sortira de ce qu'il nomme « *une mascarade électorale* ».[908] Elle organise de ce fait, le lendemain 14 avril 1997, une marche de protestation pour dénoncer la tenue non professionnelle de l'élection législative et exiger sa reprise. Mais le régime réprime violement cette manifestation, en causant de nombreux blessés. Dès lors, pour les opposants, cette réaction du pouvoir prouve que « *la démocratie au Mali, est en panne avec Konaré*.[909]» C'est pourquoi, le collectif de l'opposition tout en dénonçant cet acte, exige la reprise du scrutin. Malgré ce climat tendu, la CENI proclame les résultats le 20 avril 1997, qui sont en faveur de la Convergence. Celle-ci remporte les 24 sièges concernés et est en ballotage favorable dans les autres sièges à pourvoir.

Pour l'opposition, ces résultats n'ont aucune valeur juridique et exige leur annulation. Face à l'obstination des opposants à ne pas reconnaitre sa victoire partielle, et aussi pour la décrispation de la situation sociopolitique qui devenait de plus en plus tendue, le CNDP dépose à son tour un recours en annulation du scrutin allant dans le sens de ses adversaires. Pressentant un affrontement à court terme entre les militants de ces deux camps, la société civile joue les médiateurs pour trouver un terrain d'entente. Mais elle échoue à cause de l'obstination des personnalités des deux bords. Ce blocage pousse les faucons de l'ADEMA à ne plus abonder dans le sens de l'annulation du scrutin et ils demandent aussi au chef de l'Etat de marginaliser ses opposants, mais Konaré rejette cette option.

Voulant donc se démarquer de ses amis du parti, le président de la République reçoit au palais présidentiel ses partisans et l'opposition regroupée désormais au sein du Collectif des Partis Politiques de l'Opposition (COPPO),[910] le mardi 22 avril 1997. Au cours de cette rencontre les positions ne changent pas dans les deux camps : pour le COPPO, une sortie de crise passe par la satisfaction de son mémorandum qui demande entre autres : «*La dissolution de la CENI, l'annulation du scrutin du 13 avril, le réaménagement du calendrier électoral, l'égal accès aux médias (…)*[911]», ce que refuse le pouvoir.

---

[908]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 9 heures.
[909]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à domicile le 13 novembre 2011 à 10 heures.
[910]Le collectif qu'est le COPPO représentait le noyau dur de l'opposition, regroupant une vingtaine de partis politiques. Huit d'entre eux, constitue sa force dont le CNID, le MPR, le MIRIA, SADI… Face à ce collectif, nous avons l'opposition modérée à savoir l'UDD, le COPP, le PDP, le RND qui est présente dans le gouvernement d'Ibrahim Boubacar Keita. Elle soutien en fait le pouvoir en place.
[911]Archives de SADI : *mémorandum du COPPO en 1997*.

C'est dans cette atmosphère tendue, que la Cour constitutionnelle le 25 avril, par son arrêt numéro 97-046 annule le scrutin législatif à problème en se basant entre autres sur l'absence de listes électorales dans certains bureaux de vote, la composition incomplète des bureaux de vote, l'inexistence de feuille d'émargement, mais refuse le réaménagement du calendrier électoral comme exigé par l'opposition. [912]

Se basant sur la décision de la Cour constitutionnelle, le chef de l'Etat convoque le collège électoral par le décret numéro 97-157 du 25 avril 1997,[913] pour le scrutin présidentiel dont le premier tour est fixé au 11 mai et le second tour au 25 mai.

Mais persistant dans sa logique de défiance du pouvoir en place, le COPPO, rejette cette disposition et menace de ne pas participer à cette élection. Il dépose de ce fait un recours en annulation auprès de la Cour constitutionnelle.

Ce bras de fer entre opposition et pouvoir plonge le pays dans une psychose d'affrontement, car chacun des deux camps ne veut faire de concessions. C'est ainsi que dans la nuit du mardi 06 au mercredi 07 mai 1997 des individus non identifiés, cassent tout dans un centre d'état civil dans une localité à l'intérieur du pays. Pour le pouvoir, il s'agit «*des membres de l'aile dure de l'opposition prête à tout pour perturber les élections à venir*.[914]»

La tension devient encore plus vive lorsque la Cour constitutionnelle rejette toutes les requêtes des opposants et confirme par l'arrêt CCEP 047 du 08 mai 1997[915] la date de la présidentielle. Pour la haute juridiction, accepter les requêtes de l'opposition c'est provoquer un vide constitutionnel préjudiciable au pays.[916] Cette prise de position de la haute Cour de justice, envenime la situation car à Ségou à un jour du scrutin, tard dans la nuit, des personnes non identifiées brulent tout sur leur passage et s'attaquent aux passants faisant beaucoup de blessés graves.

Malgré cette violence, la CENI maintien l'élection présidentielle à laquelle l'opposition radicale et modérée refusent de participer. C'est donc une élection sans enjeu que le Mali vit, car le paysage politique présentait trois grandes forces en mesure de remporter ce

[912]Archives de l'Assemblée nationale du Mali : *arrêt numéro 90-046 annulant le scrutin législatif de 1997 contestée par l'opposition malienne,* casier année 1991.
[913]Archives du ministère malien chargé des relations avec les institutions : *décret numéro 97-157 portant sur la présidentielle de 1997,* casier année 1991.
[914]Soumaila Drabo, ''Atmosphère tendue à la veille de la présidentielle'', in *L'Essor,* n° 13.460, mai 1997, p.3.
[915]Archives de l'Assemblée nationale du Mali : *arrêt CCEP 047 confirmant la date de la présidentielle de 1997,* casier année 1997.
[916]Pour la Cour constitutionnelle, en reprenant le calendrier électoral par l'organisation des législatives comme voulue par l'opposition, elle risque de créer un fait sans précédent. En effet, le mandat du chef de l'Etat ayant pris fin, le pays serait sans exécutif.

scrutin sans qu'il y ait débat, et on ne retrouve que la Convention Nationale pour la Démocratie et le Progrès menée par l'ADEMA sur la ligne de départ. En effet, outre celle-ci, nous avons « *le Rassemblement des Forces pour le Progrès, dont le chef de file est le Mouvement Patriotique Républicain (MPR) de Choguel Maïga (…) La troisième enfin est le Front pour le Changement et la Démocratie (FCD) emmené par l'Union Soudanaise-RDA.*[917] » Faute donc d'adversaires, Alpha Oumar Konaré se contente « *d'une personnalité marginale de la vie politique malienne, Mamadou Diaby du Parti pour l'Unité, la Démocratie et le Progrès (PUDP).*[918] »

Pour le collectif de l'opposition, c'est un ''traître'', qui se joue les faiseurs de roi. Entre-temps en pleine élection, à Niankoro, un individu lance une grenade dans le grand marché provoquant un mort et plusieurs blessés. C'est donc la peur au ventre que les populations se sont rendu aux urnes ne comprenant plus cette démocratie qui rime avec la violence. Une élection différente de celle de 1992, où les populations ont voté dans la joie.

Les résultats de cette présidentielle de 1997donnent sans surprise le candidat du CNDP, le président sortant vainqueur.

Dans les détails on a : 10.146 bureaux de votes ; 5.426.256 inscrits pour 1.542.229 votants soit un taux de participation de 29, 02% ; 182.950 bulletins nuls ; le suffrage exprimé étant de 1.101.979. Alpha Oumar Konaré obtient 1.056.819 voix soit 95,93% et Mamadou Diaby obtient 45.160 voix soit 4,07%.[919]

Dès la proclamation des résultats, le COPPO dit ne pas les reconnaitre de même que le vainqueur. Pour le collectif, depuis la fin du mandat de Konaré, le Mali n'a plus de président.

Ainsi, d'une simple mauvaise organisation des législatives par la faute d'une CENI inexpérimentée, le pays se retrouve dans une crise politique majeure, avec mort d'hommes. Toumani Touré, l'ancien chef de la transition n'a pas donc pas tort, lorsqu'il parle « *d'une crise de confiance entre l'opposition et la majorité présidentielle*.[920]» Comme pour lui donner raison, l'opposition radicale exige la mise en place d'une transition pour gérer le pays en attendant de nouvelles élections plus ''crédibles'', ce que rejette la mouvance présidentielle qui y voit une manigance pour paralyser le fonctionnement constitutionnel du pays.

---

[917]Cherif Ouazani, ''Focus : Mali, dernière ligne droite électorale'', in *Jeune Afrique,* n° 1892, avril 1997, p.6.
[918]Christian Casteran, ''Mali, la démocratie dans l'impasse'', in *Jeune Afrique Economie* n° 242, juin 1997, pp.14-15.
[919]Archives de l'ADEMA : *résultat de l'élection présidentielle du mai 1997 au Mali*.
[920]Christian Casteran, ''La leçon de démocratie du professeur ATT'', *loc.cit*., p.20.

Alors que le bras de fer s'accentue, des rumeurs inquiétantes faisant état d'un éventuel coup de force des militaires, s'emparent de tout le pays. En vue d'apaiser tout le monde, l'ancien chef du CTSP qui était indexé fait une mise au point en disant que : «*L'armée n'a pas à s'immiscer dans les affaires politiques (…) Le meilleur moyen d'écarter une menace militaire c'est de lire correctement la constitution et de trouver des réponses po*litiques *adéquates aux problèmes qui se posent*.[921]»

Quand au chef d'état major de l'armée, il réagit aussi pour taire cette rumeur qui crée la psychose au sein du peuple en affirmant que, « *jamais plus, les militaires ne quitteront les casernes. Ils ne veulent plus jouer les pompiers. Pas même une opération de police en cas de trouble*.[922]»

Face à la situation qui devient de plus en plus intenable, la société civile entreprend une nouvelle médiation, qui, une fois de plus butte sur l'intransigeance des deux camps.

Ne pouvant laisser la situation perdurer, le chef de l'Etat initie une rencontre directe entre la CNDP et le COPPO, pour aplanir les différends et surtout faire baisser la tension. A la suite de cette démarche, le pouvoir qui croyait à la normalisation du jeu politique, fixe la date des élections législatives au 20 juillet 1997. Mais l'opposition radicale s y oppose, tandis que les modérés acceptent.

Pendant la tenue du scrutin, un affrontement violent a lieu à San entre les partisans du régime et ceux du collectif ; l'on dénombre deux morts, Bomeye Kampo et Bakari Daou deux militants de l'ADEMA[923] et de nombreux blessés. A Bamako, la situation est tendue et un drame est évité de justesse. En effet, des militants du pouvoir et de l'opposition radicale armés de gourdins et d'armes blanches ont failli provoquer une bagarre rangée, n'eût été la présence massive des militaires.[924] Dans tout le pays, la tension est vive, marquée par des attaques et course-poursuites entre les militants des deux camps, même des simples innocents partant accomplir leur devoir civique n'échappe pas à cette furia.

La situation sociopolitique frisant la guerre civile, le président Konaré lance un appel au calme qui n'a pas de suite favorable auprès de ses proches, ni de l'opposition qui ne le reconnait d'ailleurs pas comme étant le président de la République.

[921]Christian Casteran, ''La leçon de démocratie du professeur ATT'', *loc.cit*., p 20.
[922]Cherif Ouazani, *loc.cit*., p.7.
[923]Archives de l'ADEMA : *identité des deux militants de l'ADEMA qui ont été tué à San*.
[924]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 9 heures.

Malheureusement, ne rendant certainement pas compte de la gravité de la situation, la CENI proclame le résultat de cette élection émaillée de violences le 22 juillet 1997 qui est validée le 27 juillet par la Cour constitutionnelle.

La mouvance présidentielle selon ce verdict obtient 129 élus sur 147, elle s'en sort donc à bon compte. Cela n'était pas une surprise, car face au refus du Collectif, la CNDP partait en roue libre.

Les résultats complets montrent qu'en dehors du parti au pouvoir qui a fait une razzia, le PARENA obtient huit députés ; le CDS quatre élus ; l'UDD trois députés ; le PDP deux élus et le COPP un élu.

Une analyse complète des données indique 5.254.299 inscrits, pour 1.133.769 votants, 1.111.757 suffrages exprimés ce qui donnent un taux de participation de 21,60%.[925]

On constate que le taux de participation de 1992 est supérieur à celui de ce scrutin ; de plus, lors de l'élection de l'après conférence nationale il eu 22 formations politiques contre 17 pour cette élection qui est marquée par un bras de fer entre pouvoir et opposition significative.

Face à ce qu'il considère comme une comédie électorale,[926] le collectif de l'opposition radicale programme une marche de protestation le lundi 4 août 1997, qui ne se tient pas à cause de la présence massive des forces de l'ordre déployées par le pouvoir.[927] En lieu et place de la manifestation, c'est un affrontement entre corps habillés et militants du collectif qui tenaient absolument à leur meeting. Pour les opposants, cette future Assemblée nationale n'est pas crédible, car « *aucune démocratie ne saurait accepter de telles élections et l'opposition radicale ne reconnaitra pas la future Assemblée (…) Le président Konaré et son gouvernement ont imposé au peuple une nouvelle mascarade électorale aux conséquences graves.*[928]»

La peur s'empare de tous, au vu de cette violence extrême dans le jeu politique, la société civile entreprend une nouvelle fois des démarches pour situer les responsabilités et apaiser la tension. Dès le 06 août 1997, le chef de l'Etat s'investit, une nouvelle fois, dans cette recherche de la paix, en conviant toutes les couches socioprofessionnelles à une concertation en vue de sauver la démocratie malienne qui est en difficulté. Pendant que ces consultations amorcés dans la cadre du dialogue débutent le 8 Août, l'opposition tout en participant, maintient la pression en organisant des meetings et des marches de protestations.

[925]Archives de l'ADEMA : *résultats détaillée de l'élection législative de 1997.*
[926]Entretien avec M. Yayé Mallé, le 02 novembre 2011 au siège de l'UNTM à 9 heures.
[927]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 à 11h30 au siège de son parti.
[928]Soumaila Drabo, ''Marche avortée de l'opposition'', in *L'Essor,* n° 13.521, août 1997, p.3.

Au cours d'un de leurs mouvements le 10 août, un sergent de police Moussa Diarra y trouve la mort. Tout le peuple malien est choqué par cette mort atroce, car il a été « *battu jusqu'à ce que mort s'en suive*.[929]» Mais cela n'empêche pas la poursuite des discussions pour une paix durable dans le pays. Entre-temps, la justice se saisit de l'affaire du meurtre du jeune sergent et dix dirigeants du collectif sont arrêtés pour « *violence et voies de fait ayant entraîné la mort d'une personne*.[930]»

Parmi ces personnalités, six sont déférées : Mountaga Tall président du CNID ; Almamy Sylla président et porte-parole du collectif ; Fanta Diarra, Yssouf Traoré de l'UFD ; Seydou Badian Kouyaté de l'US-RDA, et Mohamed Lamine Traoré le leader du MIRIA.[931] Mais le leader le plus recherché du COPPO était Oumar Mariko, dirigeant de SADI, accusé d'être le responsable direct de la mort du sergent. Il n'eu son salut que grâce à la fuite, c'est pourquoi un mandat d'arrêt international fut lancé contre lui.

Pour les partisans du leader de SADI, Alpha Konaré n'a pas digéré l'humiliation que lui a fait subir le fugitif quant il dirigeait l'AEEM. En effet, en pleine tractation pour la composition du CTSP, il a dit aux membres de l'ADEMA présents « *qu'ils étaient tous des opportunistes, qui voulaient profiter du sacrifice des jeunes et qu'ils ne pouvaient rien apporter au peuple malien*.[932]» Depuis lors, les rapports entre l'ainé qui estimait beaucoup le courage de son jeune frère, n'étaient plus au beau fixe. A cela, il faut ajouter la fronde des scolaires qui a été attribué au cadet, et qui a emporté deux des premiers ministres du président Konaré et mis à mal son concept de gestion concertée. L'on comprend pourquoi les amis d'Oumar Mariko parlent de vengeance de la part du président contesté.

Et pour ne pas arranger les choses, les personnes emprisonnées voulant mettre le pouvoir mal à l'aise, observent une grève de la faim. Optant pour la carte de la décrispation, le chef de l'Etat Konaré, dans son discours lors du 37ème anniversaire de l'indépendance du pays dira : « *A mi-parcours d'une année électorale éprouvante pour tous, je souhaite que le Mali soit aujourd'hui le seul gagnant et que chaque malien retire de cette expérience en démocratie le sentiment non du désespoir mais d'espoir* (…).[933]»

[929]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison, le 3 décembre 2011 à 15 heures. Ces propos sont réfutés par les opposants d'alors qui parlent eux de mort accidentelle, mais pour l'autopsie il a été battu et c'est ce qui a causé son décès.
[930]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[931]'' Situation sociopolitique au Mali 1997-2002'', in www.koulouba-pr.ml. , visité le 15 juillet 2011.
[932]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[933]''Situation sociopolitique au Mali 1997-2002'', in www.koulouba-pr.ml. , visité le 15 juillet 2011.

Mais ce discours ne réussit pas à apaiser les cœurs, l'opposition réclamant toujours sa démission, la dissolution de l'Assemblée nationale et aussi la mise sur pied d'une transition.
En somme, le Mali qui était vu depuis 1992 comme un exemple de démocratie apaisée en Afrique, à travers les dérapages des politiques ne l'était plus. En effet, avec ces morts d'hommes, ces affrontements, le premier produit d'exportation du Mali venait de prendre du recul. Le peuple n'en revenait toujours pas, car il pensait que les événements douloureux qui ont précédé l'avènement du pluralisme allaient servir de leçon à tous.

Au Niger pour des problèmes d'ambition personnelle, la coalition porteuse d'espoir pour un nouveau départ a volé en éclat. Le chef de l'Etat Mahamane Ousmane, voulant une nouvelle majorité parlementaire suite au départ de son ancien allié le PNDS, organise une élection anticipée. N'ayant pas eu cette majorité, sous la pression de la France, il accepte de nommer malgré lui, Hama Hamadou du MNSD, la personnalité proposée par la nouvelle majorité parlementaire comme son premier ministre le 21 février 1995.

Le tableau politique du Niger se présente donc de la manière suivante : le président de la République issu de l'Alliance des Forces du Changement nouvelle formule, le chef du gouvernement et le président du parlement venant du nouveau collectif de l'opposition.
Ce sont trois personnalités idéologiquement opposé qui allaient devoir cohabiter au moins un an, comme le stipule l'article 50 de la constitution dans son dernier paragraphe.

A y regarder de près, les ingrédients sont réunis pour une cohabitation très difficile car le président de la République se trouve dans une position délicate, dans laquelle il va devoir partager certaines prérogatives avec un premier ministre qui, de surcroît, n'est pas de son bord politique. Quand au président de l'Assemblée nationale, il trouve là une occasion de se venger de son ancien allié qui l'a pratiquement humilié, en le « *dépouillant de l'essentiel des ses pouvoir, pour ensuite le pousser à la démission*.[934]» Enfin le premier ministre, manipulé par son mentor Tanja Mahamadou, trouve en cette cohabitation une chance inespérée pour mettre en scelle son parti le MNSD. Il est alors déterminé à jouer à fond et sans état d'âme sa partition en ne laissant aucune marge de manœuvre au chef de l'Etat.
Voici donc trois personnalités aux objectifs différents, appelés à démontrer que le régime semi-présidentiel n'a pas été une erreur et que les nigériens pouvaient s'en accommoder.

[934]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17 heures.

Malheureusement, les deux chefs de l'exécutif animés de mauvaise foi et voulant se faire des crocs en jambe ne travaillent pas dans le sens d'une amélioration de leur rapport et surtout du bien-être de la population.

Donnant ainsi raison à Jean-Jacques Raynal, qui, au vu de la constitution de ce pays, avait estimé en son temps que : « *L'expérience française de la cohabitation nous paraît en effet intransportable, tant au point de vue du texte constitutionnel que des pratiques présidentielles qu'a toujours connues le Niger, à l'instar des autres pays africains*.[935]» Il avait certainement vu juste, mais à y voir de près ce sont la vengeance, les ambitions personnelles, la haine qui ont primé au détriment du bon sens.

Car les deux hommes forts de l'exécutif nigérien se montrent égoïstes, en cherchant à se nuire, « *chacun interprète en sa faveur les dispositions de la constitution, incapable de transcender leurs différends, victimes des influences négatives des courants extrémistes de leur parti et de leurs alliés.*[936]»

Etant certain que la bataille allait faire rage entre son premier ministre et lui, le chef de l'Etat, Mahamane Ousmane engagea le premier les hostilités dès fin janvier 1995. En effet, s'appuyant entre autres sur les articles 37, 47, 57 et 58 de la constitution, il décide de conduire seul la politique de l'Etat. Chose que rejette le premier ministre, qui estime que cela est de son ressort, en se basant lui aussi, entre autres, sur les dispositions 60, 61, 62 de la loi fondamentale. C'est pourquoi le chef du gouvernement, bien que n'étant pas élu par le peuple, entend néanmoins mener sa propre politique au détriment du celle du chef de l'Etat, ce qui est contraire à la constitution. Mais, il le fait en ayant en tête la déstabilisation du président de la République.

Le premier ministre propose, donc en vertu de la loi fondamentale, en conseil de ministres de nouvelles nominations dans l'administration centrale dès le début du mois de février 1995. En le faisant, il vise le départ des cadres de l'AFC pour y mettre ses partisans. Ne pouvant l'accepter, le président de la République crée le 03 février un secrétariat général du conseil des ministres, chargé d'établir un ordre du jour de l'équipe gouvernementale à sa convenance. C'est un gouvernement bis qu'il met en place. Son acte n'est pas fortuit, car il vise à contourner le dernier paragraphe de l'article 58 qui stipule que « (…) *les préfets et*

[935]Jean-Jacques Raynal cité par Jean-Claude Maignan, op.cit., p.96.
[936]Abdoulaye Mamadou, *op.cit*., p.37.

sous-préfets, les secrétaires généraux des ministères, les directeurs de l'administration sont nommés par décret pris en conseil des ministres.[937]»

Ce qui revient à dire que le chef de l'Etat nomme, mais en tenant compte des propositions de l'ordre du jour du conseil des ministres qui s'élabore sous la conduite du chef du gouvernement. Tout simplement, les personnes à promouvoir doivent avoir l'aval du responsable de la primature. Or, en créant ce cabinet parallèle, Mahamane Ousmane se met à l'abri du diktat d'Hamadou Hama.

Mieux, voulant protéger son régime contre une mauvaise surprise, le chef de l'Etat guidé certainement par son instinct de politicien avisé, nomme son ''frère et ami'' le colonel Baré Maïnassara, chef d'état major de l'armée le 01 mars 1995.

Il a vu juste à travers cet acte, car les deux hommes ont fait les classes primaires et secondaires ensemble,[938] c'est la raison pour laquelle, il fait appel à cette connaissance de longue date pour sécuriser son pouvoir.

Pendant ce temps, dans la continuité du bras de fer entre Mahamane Ousmane et Hama Hamadou, le peuple apprend médusé le 07 avril 1995, l'ajournement du conseil des ministres, pour raison de mésententes sur l'ordre du jour entre le chef de l'Etat et son premier ministre. Alors que la constitution est claire et il suffisait simplement aux deux hommes d'Etat de taire leur suffisance pour une bonne cohabitation.

Mais emporté par la volonté de destruction mutuelle, ils ne font pas attention aux actes qu'ils posent, reléguant la résolution des problèmes sociaux au second plan. Et pour se donner bonne conscience, les deux leaders ont des arguments solides. En effet, le président de la République accuse son chef de gouvernement de vouloir « *faire de lui, une reine d'Angleterre, en le dépouillant de toutes ses prérogatives*[939]», tandis que le premier ministre réplique en accusant le chef de l'Etat d'être de mauvaise foi et de vouloir « *nuire à l'application de son programme de gouvernement*.[940]»

Continuant dans leur logique de duel à mort, le 20 avril, un autre conseil de ministre est à nouveau ajourné pour faute de consensus entre Mahamane Ousmane et Hama Hamadou. Pour le premier ministre s'en est de trop, de ce fait le lendemain il procède à des nominations de plusieurs hauts fonctionnaires à la suite d'un conseil des ministres qu'il préside. Cette attitude, comme il faut s'y attendre est décriée par le camp présidentiel, qui parle d'un coup

---

[937]***Article 58 de la Constitution nigérienne de 1993 portant sur le fonctionnement de l`exécutif***

[938]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de son ONG à 17 heures.

[939]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17 heures.

[940]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui le 19 janvier 2012 à 19heures.

d'Etat constitutionnel. Les partisans de Mahamane Ousmane n'ont pas tort, car l'attitude de Hama Amadou est une violation flagrante de la constitution qui donne cette priorité au président de la République.

En vue de désamorcer la tension entre les deux chefs de l'exécutif, le 26 avril, la Cour suprême joue les médiateurs. A cet effet, elle demande à Hamadou Hama de reconsidérer ses nominations prises en dehors d'un conseil de ministres, non présidé par le chef de l'Etat. En retour, elle suggère à Mahamane Ousmane de convoquer le conseil de ministre qui est une obligation constitutionnelle pour lui. Ne pas le faire en fait, s'apparente à une violation de l'article 48 qui dit que le président de la République convoque et préside le conseil des ministres.

Le chef de l'Etat de peur d'être accusé de haute trahison et sous les conseils avisés de ses proches, accepte de convoquer le conseil de ministres, mais à sa convenance. Quant au premier ministre, lui aussi il reconsidère ses nominations mais avec regret.

Voyant donc qu'il ne peut avoir d'entente entre les deux hommes, l'USTN qui avait pris fait et cause pour l'opposition dans la bataille pour le contrôle de la primature en demandant au président de bien lire la constitution ou bien de démissionner, revient à la charge face à ce spectacle qu'offre les deux têtes de l'exécutif. Aidée pour la circonstance de l'UNS et de certaines associations, elle envisage une grève illimitée si « *le chef de l'Etat ne convoque pas immédiatement le conseil des ministres et si le premier ministre n'a pas une bonne appréciation de la constitution*.[941]» A défaut que les deux personnalités démissionnent. Cet ultimatum fait fléchir partiellement Mahamane Ousmane, car il refuse l'accès de la salle des conseils de ministres au gouvernement par le biais des militaires que lui affecte son ''frère'' Baré. Pour y avoir accès, Hamadou Hama use de la force par le truchement des policiers qui lui sont fidèles.

Face à ce jeu d'intérêts qui n'honore ni la jeune démocratie nigérienne, ni sa classe dirigeante, ni le peuple, des personnes externes interviennent comme lors de l'éclatement de l'AFC. C'est le cas d'Amadou Toumani Touré, ancien chef de la transition malienne, qui se rend à Niamey pour raisonner les deux hommes, mais il rentre déçu à Bamako. [942] Dans le même temps, la France, par le biais de son chef de l'Etat, joue aussi sa partition. Dans cette perspective, « *le président Chirac lui-même s'y était investit lors d'une tournée africaine où, il rencontra successivement d'abord à Abidjan puis à Dakar, le président Mahamane*

[941]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de la centrale.
[942]Idem

Ousmane et le premier ministre Hama Hamadou à qui il aurait partagé son expérience en matière de cohabitation (…) Tout en leur proposant l'aide de la France (…) Une éminente personnalité en l'occurrence Pierre Mazeaud, président de la commission des lois à l'Assemblée nationale française fut chargée de cette mission, mais rien n'y fit.[943]»

Que de se ressaisir, les deux personnalités restent dans leur logique de défiance mutuelle.

Pire dans les quartiers de la capitale et dans les grandes villes de l'intérieur, les affrontements à l'arme blanche sont fréquents entre les partisans des deux camps à cause de l'entêtement de leur leader. Le spectre de la guerre civile plane sur le pays, mais cette situation critique n'émeut pas les deux protagonistes.

En janvier 1996, la loi sur les finances leur offre une nouvelle occasion d'affrontement. En effet, pour le chef de l'Etat, cette loi telle que proposée par le premier ministre, est injuste et anti-sociale. Dans sa formulation, celle-ci est destinée « *à recouvrir la transparence fiscale et à améliorer les recouvrements. Mais, chose incroyable et inacceptable, elle favorisait les hauts fonctionnaires au détriment des plus modestes*.[944]»

C'est donc naturellement, que le président qui a été élu grâce aux couches les plus défavorisés de la société, s'y oppose avec l'aide cette fois-ci des syndicats. De ce fait, il propose une relecture de cette loi par l'Assemblée nationale. Mais le parlement refuse sa demande. Réponse qui n'est pas surprenante, car au moment où Mahamane Ousmane refusait de convoquer le conseil des ministres, le président de l'Assemblée nationale Issoufou Mahamadou avait introduit une motion de destitution en son encontre auprès de la haute Cour de justice pour trahison. En effet, pour ce dernier, en refusant de convoquer constamment le conseil des ministres, le président de la République a trahi son serment, donc se doit de subir la rigueur de l'article 106. Et cette juridiction en son temps l'avait débouté, en estimant qu'Il n'y avait pas violation.

C'est dans cette logique que le premier responsable du pouvoir législatif rejette la demande de son ancien allié, concernant le réexamen du projet du chef de la primature. Pendant ce temps la tension remonte d'un cran entre les partisans des deux camps, ce qui occasionne de nombreux blessés.

Se sentant donc menacé à la fois par le chef de la primature et par celui du parlement, le président de la République se replie sur lui, prenant son mal en patience en attendant le délai constitutionnel imparti qui est d'un an, pour réorganiser des élections anticipées.

---

[943]Adji Boukary, *Dans les méandres d'une transition politique*, Paris, Karthala, 1998, p.24.

[944]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.

Malheureusement, il n'a pas cette chance, car le 27 janvier 1996, l'armée fait un coup d'Etat et met fin à l'expérience douloureuse de la démocratie nigérienne.

Ce putsch fit officiellement 5 morts et une dizaine de blessés, mais officieusement il provoqua 30 tués et une soixantaine de blessés.[945]

Ainsi pour des problèmes de personnelles, le pluralisme pour lequel le peuple nigérien a payé le prix fort, venait de connaitre un coup d'arrêt. Les responsabilités de cette situation sont partagées tant du côté du pouvoir que de la majorité parlementaire.

D'abord le chef de l'Etat, a une grande part dans ce qui s'est passé. En effet, il n'a pas eu une bonne lecture de la constitution en se considérant comme le chef absolu de l'exécutif. Alors que le Niger évoluait dans un régime semi-présidentiel et de surcroît il se trouvait en pleine cohabitation. Il commet en réalité trois erreurs qui lui sont fatales, car « *(…) après la perte de la majorité à l'Assemblée que de nommer un premier ministre issu de la nouvelle majorité, il nomme son ancien directeur de campagne, (…) Deuxième erreur politique le 17/04/1994, il dissout l'Assemblée nationale et convoque une élection anticipée qu'il perd au profit de l'opposition (…). Troisième erreur, il n'a pas compté sur la détermination de ses adversaires décidés à en découdre avec lu*i (…).[946]»

Mieux, il n'a pas eu le comportement d'un homme politique aguerri, en se laissant emporter par ses sentiments et aussi en se laissant piéger par le MNSD qui ne cherchait que sa perte.

Par ailleurs, face à l'obstination du premier ministre à lui mener la vie dure, il avait une solution constitutionnelle qui lui demandait d'attendre patiemment un an, avant certainement d'avoir sa revanche sur le destin. Mais emporté par la colère, il ne tient pas compte de cette disposition, qui se présentait comme sa seule porte de sortie de cet imbroglio où l'ont plongé les élections anticipées.

Quant à l'opposition, voulant se venger coûte que coûte du président de la République, elle a montré qu'elle n'est pas aussi digne de confiance. Cette dernière, en cherchant à appliquer son programme, alors que c'est Ousmane qui doit rendre compte à la fin de son mandat, a failli à sa mission. Même si pour se dédouaner, les opposants estiment qu'en leur donnant la majorité à l'élection législative anticipée de 1995, les nigériens n'avaient plus confiance au président de la République.

[945]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à 9h30.

[946]Françis Kpadindès, ''Niger : Les trois erreurs de Nafarco'', in *Jeune Afrique,* n° 1782, mars 1995, p.33.

Au moment, où personne ne s'y attendait, l'armée s'invita une nouvelle fois dans le débat politique, pour arrêter cette « *guérilla institutionnelle sur fond de clientélisme*.[947]»
Le peuple nigérien est stupéfait par la nouvelle et le plus dramatique, le putsch est revendiqué par l'ami et frère du chef de l'Etat déchu, le colonel Baré Maïnassara qu'il avait nommé pour protéger son pouvoir. Entre-temps, la torpeur passée, l'USTN, l'un des ''garants'' de la démocratie nigérienne, lança en vertu de l'article 6 de la loi fondamentale un appel à la désobéissance civile. Mais pour une fois la centrale ne fut pas écoutée à cause de la lassitude du peuple face aux agissements des politiques. Et pour ne pas arranger les choses, au sein de la centrale deux tendances opposées s'affrontaient : « *les anti-putschistes et les partisans de cet acte*.[948]»

Ce coup d'Etat, à dire vrai, se profilait à l'horizon, à cause de la tension extrême entre les politiques, qui refusaient de faire preuve de sagesse. Et dans le tout pays, il se murmurait que l'armée allait intervenir pour mettre de l'ordre. Mais personne n'y croyait à cause de l'amitié qui liait Mahamane Ousmane à son chef d'Etat major. Et ce 27 janvier 1996, comme pour confondre tout le monde, la rumeur devient réalité.

Ce coup de force en réalité, n'est pas l'œuvre du colonel Baré qui est resté fidèle à son ami jusqu'au bout. En effet, l'action a été menée par le capitaine Wanke Mallam et ses hommes qui ont mis fin à cet « *enfantillage politique au sommet de l'Etat*.[949]» Après leur acte, ils ont remis le pouvoir au plus gradé de l'armée, le chef d'Etat major. Mais ce dernier à cause de l'amitié qui le lie au président demis, à qui il doit sa promotion, refuse d'emblée. Par la suite, il se ravise de peur que le pouvoir ne puisse tomber dans les mains d'un officier qui risque de le confisquer à jamais.[950]

Après donc leur coup d'Etat, les militaires envisagent la mise en place d'une transition avec une condition essentielle : l'armée ne doit pas s'éterniser au pouvoir. C'est donc sur ce préalable qui a eu l'accord de tous, qu'est mis en place le Conseil de Salut National (CSN), comprenant treize membres: le colonel Ibrahim Baré qui occupe le poste de président ; le colonel Yssoufa Maiga son adjoint direct ; à ces deux il faut ajouter en qualité de membres le colonel Nohou Boko ; le lieutenant-colonel Moussa Djermakoye ; le lieutenant-colonel Moussa Gros ; le lieutenant-colonel Abdourahame Sandou qui est le porte-parole de la junte ; le lieutenant-colonel Tiebo Issaka ; le lieutenant-colonel Illas El Motouadi ; le chef de

[947]Jean-Claude Maignan, *op.cit.*, p.97.
[948]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 26 janvier 2012 à 9h30 au siège de l'USTN.
[949]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.
[950]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17 heures au siège de son ONG.

bataillon Moumouni Boureima ; le chef de bataillon Yaye Garba ; le chef de Bataillon Mohamodou Baroye et enfin le capitaine Daouda Mallam Wanké''.[951]

Mais dès sa composition, l'organe de transition connait une crise, car le vrai concepteur du coup d'Etat, Wanké se plaint de la place qu'il y occupe et de la part belle faite aux officiers qui n'ont pas pris de risque et cela au détriment de ses hommes.[952] Le chef de la junte, Baré, pour ne pas fragiliser la transition, promet d'y remédier.

Dans le même temps, il fait une adresse à la nation dans laquelle il dit entre autres : « *Il y a six ans jour pour jour, le peuple nigérien saluait avec enthousiasme et ferveur, l'avènement du multipartisme dans notre pays (…) ni la transition démocratique issue de la conférence nationale souveraine à la troisième République issue du référendum constitutionnel et des élections de février-mars 1993, n'ont véritablement répondu aux attentes immenses du peuple (…)*

Ainsi, en dépit des efforts consentis par les uns et les autres pour une paix durable (…) rien n'y fit. Face à ce péril majeur pour notre pays et notre laborieux peuple, les forces armées nigériennes ont décide ce jour 27 janvier 1996 de prendre leur responsabilité, toute leur responsabilité.

En ma qualité de chef d'Etat major général des FAN, je décrète et proclame :

-la suppression de la constitution du 26/12/1992,

-la destitution du président de la République et du gouvernement, la dissolution de l'Assemblée nationale et du Conseil Supérieur de la CAommunication,

-la suppression jusqu'à nouvel ordre de tous les partis politiques

-l'instauration de l'état d'urgence sur l'ensemble du territoire national, le couvre-feu est instauré de 21 heures à 5h30 du matin.[953]»

Aussitôt, comme c'est de coutume, les condamnations fussent de partout et les plus virulentes viennent de la France qui refuse de reconnaitre le conseil. Mis donc sous pression, le CSN avec son chef en tête, entreprend pour mieux expliquer son acte une série de rencontres avec d'abord les couches socioprofessionnelles du Niger et ensuite avec les pays amis par le biais de leurs ambassadeurs accrédités au Niger. A ces derniers, le chef de la junte

[951]Archives personnelles de M. Azirka Nouhou : *composition du CSN*.
[952]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17 heures au siège de son ONG.
[953]Assane Soumana, ''Le Conseil de Salut National prend les rênes du pouvoir, message à la nation du président du CSN'', in *Le Sahel*, n° 5109, janvier 1996, p.3.

donne les raisons profondes du coup d'Etat, mieux il demande leur indulgence : « *Je lance un appel à l'endroit de tous les pays amis pour continuer à coopérer avec le Niger*.[954]»

Cependant, n'étant pas certaine de sa bonne foi, la communauté internationale demande une transition courte et des gestes concrets de sa part. Comme preuve de sa bonne foi, Baré nomme Boukari Adji, un ancien ministre et proche de Seyni Kountché, au poste de premier ministre le 30 janvier 1996 et l'autorise à former un gouvernement de large ouverture. Toujours dans sa volonté de rassurer la communauté nationale et internationale, il met en place par le biais du décret numéro 96-002 du 30 janvier 1996,[955] un conseil de sages, qui est un organe consultatif de la transition. Présidé par l'ancien chef de l'Etat, Ali Saïbou, cet organe comprend 119 membres et son rôle est d'orienter la junte sur les sujets d'intérêt national.

Continuant sur sa lancée, le président de la transition prévoit la tenue, dans un bref délai, d'un forum de renouveau démocratique.

Mais ses actes ne réconfortent pas la France qui refuse toujours de reconnaitre la junte et le 02 février 1996, exige le retour à l'ordre constitutionnel. Alors pour se donner bonne conscience vis-à-vis des nigériens et deserrer la pression de la communauté internationale, la junte offre une scène irréaliste aux nigériens et au reste du monde. En effet, le 11 février, deux semaines après le coup d'Etat, les trois dirigeants de la cohabitation chaotique, en direct de la télévision nationale, apposent leur signature au bas d'un document qui les culpabilise comme étant les responsables du retour des militaires sur la scène politique et se disent favorable à la mise en place d'une nouvelle constitution par voie référendaire.[956] Cette scène humiliante s'est déroulée à l'état major en présence du colonel Baré et du président de la Cour suprême Ali Bandiere. En voyant ces images, les populations comprennent la mort dans l'âme que « *leur démocratie venait de signer son arrêt de mort*[957]», de ce fait les efforts de plusieurs années de lutte, accentuée dans la période 1990-1991 avec son lot de morts et de blessés ont été vaines.

Ces personnalités qui s'auto-accusent, en réalité le faisaient contre leur gré, car il le fallait pour sauver leur vie et celle de leur famille. En effet, dès que le putsch a été fait, le

[954]Assane Soumana, ''Le Conseil de Salut National, rencontre les partenaires extérieurs'', in *Le Sahel*, n° 5110, janvier 1996, p.3.
[955]Archives du ministère de l'intérieur du Niger : *décret n° 96-002 du 30 janvier 1996 portant mise en place du conseil des sages*, documents année 1996.
[956]Archives du PNDS et du CDS-RAHAMA : *déclaration conjointe des trois personnalités responsables de la cohabitation qui a favorisé le coup d'Etat de 1996*.
[957]Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, le 03 février 2012 au siège de sa structure à 17 heures.

président en exercice Mahamane Ousmane fut d'abord le seul à être mis aux arrêts. Mais face à la rumeur qui laissait entendre que ce coup d'Etat a été planifié par l'opposition et en particulier par le MNSD, les militaires assignèrent aussi en résidence surveillée Hama Amadou et Mamadou Issoufou.

A partir de cet instant, un chantage se fait à leur encontre pour que tous les trois viennent devant tout le monde, reconnaitre leur responsabilité dans cet imbroglio politique qui secoue le Niger. Et pour les contraindre, les corps habillés prennent « *leur famille respective en otage*.[958]»

Malgré cet habile montage, la pression de la communauté internationale s'accentue et fait nouveau, les Etats-Unis qui observaient la situation sans rien dire, exigent à leur tour un calendrier clair à la junte sous peine de sanctions économiques et politiques. La colère des américains se comprend, car depuis le retour du pluralisme en Afrique, ils dégagent assez de fonds pour soutenir les Etats qui s'y attèlent sérieusement. Et le Niger en fait partie, c'est donc cette situation qui provoque la colère du parrain américain.

Pressé de partout, le chef du CSN met en place, lors d'un conseil de ministre extraordinaire tenu le 12 février, un chronogramme précis selon les vœux des américains. Celui-ci s'articule autour de trois grands axes :

-les militaires préconisent la création d'un comité de coordination chargé de l'élaboration des projets à soumettre au forum, ce sont les projets de constitution, de code électoral et de charte de partis.

- Ils envisagent la mise sur pied d'une chambre exceptionnelle intégrée à la Cour suprême.

- Ils adoptent un calendrier prévisionnel pour le retour à une vie constitutionnelle. Ce qui donne dans l'ordre, de mars à mai 1996, l'élaboration des avant-projets des textes fondamentaux, la tenue du forum. De juin à juillet 1996, popularisation des textes fondamentaux, en août l'on procède à leur synthèse et à leur mise en forme définitive. Dans le mois de septembre, c'est le tour du référendum constitutionnel et enfin dans le dernier trimestre de l'année c'est la reprise des activités des partis politiques.

Entre-temps pour la paix sociale, le forum que le chef de la junte a évoqué, commence progressivement à se mettre en place, avec la création du comité de coordination de 30 membres. Mais pour les Nigériens, c'est une nouvelle conférence nationale que les militaires veulent leur offrir. Baré rejette cette vision, lors d'une rencontre avec les

[958]Entretien avec M. Ali Maman, le 12 janvier 2012 au siège de son parit à 17heures.

ambassadeurs accrédités au Niger en disant: « *Il ne s'agit pas d'une deuxième conférence nationale, mais d'une rencontre pour sceller à jamais la réconciliation entre les nigériens*.[959] »

Et pourtant, le peuple semble avoir raison, car la commission préparatoire de la conférence nationale, sous la junte de Baré est devenue ''forum national préparatoire''. Cette nouvelle commission version CSN, qui a commencé déjà ses travaux le 29 janvier 1996, avec 500 participants provenant de tout le corps social, réfléchit sur les textes fondamentaux qui doivent régir les nouvelles institutions du pays. Les débats qui se sont déroulés sous la direction d'un bureau dirigé par Sékou Hamidou ont pris fin le 31 janvier 1996.

La conférence nationale version Baré Maïnassara,[960] se tient effectivement du 01 au 07 avril 1996, avec deux grands enseignements.

Le premier constat, est que les militaires profitent de ce forum dit de renouveau démocratique pour se venger des civils en lavant l'affront qu'ils leurs ont infligé pendant la conférence nationale. D'ailleurs concernant les premières assises, le colonel Baré disait à ses proches, que si les militaires ont été humilié c'est parce-que le général Ali Saïbou a été docile.[961] Désormais les rôles étant inversés, les militaires rendent la monnaie de leur pièce à ces ''démocrates'' qui assistent sans broncher, comme l'a fait en son temps le chef de l'Etat de la deuxième République. L'adage populaire ne dit-il pas que la vengeance est un plat qui se mange froid, les militaires nigériens en donnent l'illustration parfaite.

Deuxième constat, le forum prend fin sans grande surprise avec l'adoption d'un régime présidentiel. Pour ces concepteurs, il est gage de stabilité de la jeune démocratie nigérienne. Au soir des travaux, le CSN exprime sa joie et le journal pro-gouvernemental Le Sahel s'en fait l'écho en écrivant : « *Chose promise, chose due. Le forum national pour le renouveau démocratique a clos ses travaux le dimanche sur une note de satisfaction générale (...) Le consensus s'est dégagé sur le choix politique, la charte des partis, le code électoral et la dépolitisation de l'administration*.[962]»

Il faut noter qu'au cours du forum, des civils courageux ont demandé la dépolitisation de l'armée, ce qui a eu pour conséquence de « *mettre en colère les officiers présents dans la salle* ».[963]

---

[959]Entretien avec M. Gregor Yacouba, le 26 janvier 2012 à 16heures au siège de son parti.
[960]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.
[961]Entretien avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG.
[962]Assane Soumana, ''Pari gagné'', in *Le Sahel*, n° 5148, avril 1996, p.1.
[963]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.

Par ailleurs, pendant qu'il essaye de donner une bonne image de la junte, en respectant sa parole, Baré éprouve des difficultés avec son ami le lieutenant Wanké. Le chef de l'Etat, dans sa gestion du pays a fait venir à ses côtés son cadet Djibril Baré qu'il nomme conseiller à la présidence. Mais ce dernier se comporte dans la réalité, comme le numéro deux du régime, ce qui crée une situation conflictuelle avec l'officier proche de son ainé. Au lieu d'être impartial, la fibre parentale agissant, le numéro un du CSN prend fait et cause pour son jeune frère.[964]

Malgré ce problème interne, il entreprend des contacts internes et externes. Dans cette perspective, il reçoit le guide libyen Kadhafi le 09 avril 1996, outre cette personnalité il a des entretiens avec l'ambassadeur français accrédité à Niamey son excellence Jean-François Tronnet qui lui apporte tout le soutien de son pays.[965] Le 17 avril, il part à Libreville où il informe le président Oumar Bongo de l'évolution de la situation au Niger.

De retour au pays, suivant la chronologie préétablie depuis le conseil des ministres extraordinaire du 12 février 1996, il procède à l'installation officielle de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) le 20 avril après une farouche bataille remportée par l'opposition.[966]

Lors de cette cérémonie, Baré se montre bon joueur, en disant : « *Mesdames et messieurs, les membres de la Commission Electorale Nationale Indépendante, lors de l'organisation des élections anticipées de janvier 1995, vous vous étiez acquittés honorablement de la lourde et exaltante mission qui vous a été confiée. En effet, c'est de notoriété publique que vous avez accompli votre devoir avec droiture et probité et à la grande satisfaction tant des acteurs de la scène politique nationale que des observateurs de la communauté internationale. A la lumière de cette belle performance, le Conseil de Salut National et le gouvernement n'ont pas hésité à vous renouveler leur confiance* (…)*.*[967]»

Au travers ce discours, il ressort que la confiance est de mise en cette CENI, tant du côté de la junte qui joue les arbitres, des partis appelés à compétir que du côté de la communauté internationale qui doit apporter sa caution morale aux élections générales qui se profilent à l'horizon.

---

[964]Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 à 9h30 au CELTHO.

[965]La France qui ne reconnaissait pas la junte, est revenue à des meilleurs sentiments, en reprenant sa coopération avec le Niger le 08 mars 1996.

[966]En fait bien qu'interdits d'activités, les partis politiques ont exigé et obtenu avec l'aide de la communauté internationale, la reconduction de la CENI qui a organisé les élections anticipées de 1995 et avec les mêmes prérogatives.

[967]Assane Soumana, ''Installation officielle de la CENI'', in *Le Sahel*, n° 5155, avril 1996, p.3.

Après cette cérémonie, le chef de la junte reprend ses voyages tout à fait logiques, car il est le chef de l'Etat d'un pays qui se remet doucement d'un traumatisme, donc il se doit de donner des explications aux pays amis du Niger. Il se rend à cet effet, au Nigéria pour 48 heures, le 25 avril, puis le 09 mai il part au Burkina-Faso. De retour au Niger, il entreprend une grande tournée nationale.

Mais cet agenda chargé ne manque pas de susciter des interrogations dans les milieux politiques de son pays et aussi au sein des cercles restreins des diplomates, et aussi chez le citoyen lambda nigérien. Personne ne comprenait le sens réel de ces tournées, pour quelqu'un qui est appelé à partir au soir du scrutin présidentiel qui n'était plus loin, à quoi bon donc toutes ces tournées ?

Cependant, faisant comme tout allait pour le mieux dans le meilleur des mondes possibles, pour paraphraser le célèbre écrivain français Voltaire, le chef de la junte s'inscrivant toujours dans sa logique de la normalisation de la vie sociopolitique, signe un décret portant modalités d'application de l'article 41, dernier alinéa de l'ordonnance 96-014 du 16 avril 1996 ayant attrait au code électoral et qui a jeté le froid dans le dos de tout le monde. En son article premier il est dit que : « *La déclaration de candidature indépendante à l'élection du président de la République doit être accompagnée d'une liste d'électeurs soutenant cette candidature composée d'au moins dix mille (10.000) inscrits sur la liste reparties dans au moins 5 départements y compris la communauté de Niamey*.[968]»

En lisant ce premier article on se rend compte que les candidats indépendants peuvent être soutenus par des structures. Ce qui revient à dire que des candidats indépendants peuvent postuler pour l'élection présidentielle qui se profile à l'hirizon.

De par ce décret, le peuple et les observateurs commencent à comprendre le sens des tournées de Baré Maïnassara tant l'intérieur qu'à l'extérieur du pays, mais n'osent pas croire le chef de la junte capable de franchir ce palier.

Pendant ce temps, la CENI dirigé par Maïdagi Maïnassara se basant sur la feuille de route issue du forum de renouveau démocratique, se met au travail et organise le 12 mai 1996 sur l'ensemble du territoire le référendum sur la nouvelle constitution. Avant ce scrutin les politiciens de tous bords demandent à leurs militants de voter massivement pour l'adoption de la loi fondamentale, afin de se « *débarrasser de ces militaires, dont la place est dans les casernes*.[969]» Ayant de ce fait le soutien de tous, la loi est adoptée avec 92,6% des suffrages.

[968] Assane Soumana, '' Disposition électorale'', in *Le Sahel*, n° 5168, mai 1996, p.2.
[969]Entretien avec M. Hima Achama, le 27 janvier 2012 au siège de son syndicat à 17heures.

Le résultat final fournit par la Cour suprême par son arrêt numéro 96-004/ch. cons. du 19 mai 1996, donne 92,34% de oui. Dans les détails on a : 4892 bureaux de vote, pour 4890 bureaux de vote dont les résultats sont parvenus. Au total, l'on dénombre 4.409.169 inscrits, pour 1.540.709 votants ; 1.516.560 suffrages exprimés pour 24.179 bulletins nuls ce qui donne 34,94% de taux de participation et 65,06% pour le taux d'abstention. Le ''oui'' obtient 1.400.327 voix soit 92,34% et le ''non'' 116.203 soit 07,66%.[970]

Cette constitution qui a été promulguée par le décret numéro 96-159/PCSN du 21 mai 1996,[971] et qui augure la quatrième République, apporte deux grands changements par rapport à celle qui a été dissoute.

Le premier élément est que le droit de grève explicite reconnu par la constitution de 1992 a été purement simplement supprimé, désormais la grève se fait avec l'autorisation des pouvoirs publics.

Deuxième élément, l'exécutif n'est plus partagé entre le président de la République et son premier ministre, il se trouve concentré exclusivement dans les mains du chef de l'Etat élu. A cet effet, l'article 46 est clair, car il dit que le président de la République est le détenteur du pouvoir exécutif. Il est le chef du gouvernement, il nomme le premier ministre et les membres du gouvernement et fixe leurs attributions. Le premier ministre et les membres du gouvernement sont responsables devant lui, il met fin à leur fonction. Pour l'article 47, le président de la République convoque et préside le conseil des ministres. Selon l'article 48, il a l'initiative des lois, concurremment avec les membres de l'Assemblée nationale. L'article 51 renforce encore ses pouvoirs, en stipulant qu'il est le chef de l'administration, il dispose aussi de celle-ci et nomme aux emplois civils. Pour l'article 52, le président de la République est le chef des armées. Il nomme aux emplois militaires de l'Etat, il dispose de la force armée, il est le responsable de la défense.

Comme on le voit, après ce qui s'est passé avec le régime précédent, les militaires ont obtenu à ce que cette nouvelle constitution fasse du président de la République le dépositaire exclusif du pouvoir exécutif comme dans tous les pays francophones. Désormais tout est clarifié entre la présidence et la primature, plus besoin de bataille juridique pour savoir qui des deux doit contrôler l'exécutif.

Et pour montrer que la normalité politique est de retour au Niger au travers de ce scrutin, le pouvoir autorise le 20 mai 1996 la reprise des activités politiques, tout en

[970] *Journal officiel de la République du Niger*, n° 8, du 22 mai 1996, p.194.
[971] *Idem*.

maintenant l'état d'urgence, disposition que contestent les partis politiques. En effet, la décision de la junte ressemble à un piège, mieux c'est un acte anti-démocratique, car l'état d'urgence est incompatible en réalité avec « *le fonctionnement des libertés individuelles et des activités des partis politiques*.[972]» Dès lors, les opposants font mains et pieds pour la levée de cette interdiction. Face à ces récriminations, le ministère de l'intérieur ''le zélé'', comme on l'appelait à Niamey dans l'opinion nigérienne, Idi Ongo Oumar répond et dit : «(…) *C'est un moyen permettant à l'ensemble des forces de sécurité de parer au plus pressé en cas de débordement et de trouble*.[973]»

Que craignait le gouvernement pour défendre avec autant de véhémence l'état d'urgence qui n'avait plus sa raison d'être, dans la mesure où personne ne s'opposait à ce nouveau départ ? Ou est-ce à cause des élections générales à venir, en ce sens qu'elles ont été depuis 1993, objet de contestation entraînant des prises de positions radicales ?
Dans le fond, les scrutins post-conférence nationale n'ont jamais provoqué de débordements, à part bien sûr la période de cohabitation chaotique qui a occasionnée des affrontements.

Mais très vite, les nigériens sont situés sur le sens de cette prise de position, car le chef de la junte reniant l'accord qui stipule le retour de l'armée en caserne une fois le pouvoir remis à un civil à la suite d'élections libres et démocratiques se rebiffe. En effet, il surprend plus d'un, lorsque le 23 mai1996, promu général d'armée il parle de manière subtile de son éventuelle candidature. Ce que les observateurs considèrent comme une boutade, devient réalité le 26 mai au palais des sports, quand devant ses partisans déchainés et enthousiasmés, Baré dit : « *Je lance un appel à tous ceux qui veulent construire le Niger de venir nous rejoindre, car je suis candidat pour le renouveau du pays (...)*.[974]» L'opposition demande aussitôt au général de respecter sa parole, tout comme la communauté internationale, mais il n'en tient pas compte.

Le président du CSN ne fait que rester dans sa logique, car pour lui les civils ayant échoué il faut explorer d'autres voies et il en fait partie. D'ailleurs si l'on se réfère au décret du 16 avril 1996, il n'a pas violé la loi. Malgré cela, la pression s'accentue sur lui et pour deserrer l'étau, il reçoit ses désormais adversaires à la course au fauteuil présidentiel. Au cours de cette rencontre, il leur fait une proposition qui les laisse perplexe et montre ses intentions. En effet, Baré leur dit ceci : « *Je retire ma candidature à condition que les quatre*

[972]Entretien avec le Pr Boubé Gado, au CELTHO, le 14 février 2012 à 10h30.
[973]Agence nigérienne de Presse (ANP), ''Reprise des activités des partis politiques dans un contexte d'Etat d'urgence'', in *Le Sahel*, n° 5170, mai 1996, p.2.
[974]Archives personnelles du Professeur Douldé Laya : *déclaration du général Baré en Mai 1996*.

grands partis retirent aussi leurs leaders actuels de la course. Je veux de nouvelles personnes pour ces élections, si vous refusez on compétit ensemble.[975]» C'était un piège car il s'attendait plus ou moins à leur réponse, et effectivement ces derniers refusèrent.

Ayant désormais un alibi solide en sa faveur, il prend le décret numéro 96-180/PCSN/M/AT le 27 mai 1996 et convoque le collège électoral sur l'ensemble du territoire pour la présidentielle prévue le 07 juillet 1996.[976]

Mais la CENI, après l'officialisation de cette annonce le 28 mai, réplique en demandant quelques jours plus tard le rejet de cette élection. Après un mois de réflexion, le gouvernement le 28 juin n'accède pas à la requête de la commission. Mieux, le ministre de l'intérieur en profite pour régler ses comptes en dénonçant « *le comportement de ceux qui avaient tenté d'influencer la communauté internationale pour obtenir au plus tard dans les trois mois qui ont suivi le coup d'Etat, le pouvoir*.[977]»

Malgré cette réponse on ne peut plus musclée, adressée précisément aux opposants, la CENI ne plie pas et maintient sa demande de report. Alors pour y remédier, le pouvoir trouve un palliatif digne des pays du Tiers-monde en autorisant l'organisation du scrutin présidentiel en deux phases : le 07 juillet 1996 pour les régions où il n'y pas de problème et le 08 juillet 1996 pour les autres zones. Face à cette trouvaille du régime, l'opposition certaine de sa victoire accepte.

Le scrutin se déroule donc comme voulu par Baré et son clan, mais cela n'émousse pas le peuple qui a reçu pour mot d'ordre strict « *d'humilier le chef de la junte par un vote sanction »*.[978] Pour une fois, les partis politiques parlent d'une même voix, face au danger que représentent les militaires. En effet, « *aujourd'hui unis contre ''l'intrus'' Maïnassara Baré, il leur reste à démontrer, si l'un d'entre eux venait à s'imposer leur capacité à surmonter les rivalités personnelles qui ont littéralement tourné en dérision le fonctionnement des institutions nigérienne*.[979]»

C'est dans ce contexte que se déroule cette élection devant des observateurs nationaux et internationaux, prêts à dénoncer la moindre faille. Le premier jour se passe sans difficultés, mais coup de théâtre le second jour, c'est-à-dire le 08 juillet les militaires montrent leur véritable intention. Car face à la détermination de l'opposition à les ''encaserner'', « *les*

[975]Entretien avec M. Daouda Rabbiou, chez lui à la maison, le 19 janvier 2012 à 19heures.
[976]Journal Officiel de la République du Niger mai 1996, p.44.
[977]Abdoulaye Mamadou, *op.cit*., p.43.
[978]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17heures.
[979]Albert Bourgi, ''Niger : l'heure des choix'', *in Jeune Afrique*, n° 1250, juin 1996, p.15.

putschistes nigériens ont été obligé avec la complicité des autorités du Burkina-Faso, et certains milieux français de dissoudre la CENI, (…) alors que la fin des opérations de vote était prévue ce même jour à 19h sur l'ensemble du territoire.[980]» En réalité, les proches du général ont eu connaissance des premières tendances du vote du 07 juillet que proclamait la commission électorale et sous l'investigation de Baré Djibril, les militaires réagissent rapidement avec l'aval du chef de la junte-candidat.

Ainsi, Maïdagi et ses hommes qui ne se doutent de rien, apprennent médusés par un communiqué radiotélévisé la dissolution de la CENI. Comme raison, le pouvoir estime que cette commission dont le chef de l'Etat avait pourtant vanté les mérites en son temps, est de connivence avec ses opposants.

En lieu et place de cette CENI ''corrompu'', il met en place par le décret numéro 96-237/PCSN/MI/AT du 08 juillet 1996[981] une autre ayant la particularité de comprendre essentiellement ses partisans et placé sous la direction de son ami Oumara Mamadou. Dans le même temps, pendant que les leaders de l'opposition sont assignés à résidence surveillée, le pouvoir met en branle toute l'administration pour constituer des démembrements de la CENI centrale. Pour parfaire ce coup d'Etat qui ne dit pas son nom, les militaires prennent possession de tous les bureaux de vote, en y chassant les représentants de l'opposition de même que les observateurs locaux et étrangers. Face à cette attitude du pouvoir intérimaire la société civile menée par l'USTN et l'USN dénoncent ce deuxième putsch de Baré. Mais pour ce dernier, tel n'est pas le cas, car « *cette dissolution de la CENI, n'est pas comparable à un coup d'Etat*.[982]»

La nouvelle structure électorale sous haute surveillance militaire se met à la tâche et, comme attendu, déclare le général-chef de l'Etat-candidat, vainqueur, ce 08 juillet, avec 52,2% des voix et au premier tour de surcroît. Les partisans de l'opposition rejettent ce résultat en manifestant, s'ensuit alors un affrontement entre eux et les forces de l'ordre dans tout le pays avec des blessés graves à l'appui. Commencées le 08 juillet 1996, les manifestations prennent de l'ampleur à partir du 10 juillet à Niamey avec des magasins saccagés. Le lendemain la situation dégénère à Zinder avec trois morts.

Mais faisant fi de cette situation tendue, la Cour suprême par l'arrêt numéro 96-07/ch. cons. du 21 juillet 1996, valide les résultats de la CENI nouvelle version et aux ordres, ne

[980]Aboubakari Kio Koudize, *Le Niger contemporain, Tome 3 ; l'ère démocratique (1991-2003*), Nouvelle imprimerie du Niger, 2004, p.143.
[981]Archives PNDS : *décret portant installation du président de la CENI en 1996 favorable à Baré.*
[982]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 à 9heures au siège de la centrale.

tenant pas compte des requêtes des opposants. Dans les détails on a : 8.371 bureaux de vote, pour 8.297 bureaux de vote dont les résultats sont parvenus ; 3.804.750 inscrits pour 2.525.019 votants et 107830 bulletins nuls. 2.477.189 suffrages exprimés pour 66,36% de taux de participation et 33,64% de taux d'abstention.

Ont obtenu : Adamou Moumouni Djermakoye 115.302 voix soit 4,77% ; Ibrahim Baré Mainassara 1.262.308 soit 52,2% ; Mahamane Issoufou 183.826 soit 7,6% ; Mahamane Ousmane 477.431 voix soit 19,75% et Tanja Mamadou 378.322 voix soit 15,65%.[983] La Cour déclare élu, conformément à l'article 37 de la constitution du 12 mai 1996, le candidat indépendant Baré.

Cette ''mascarade électorale'',[984] exacerbe les tensions entre les partisans du président ''élu'' et ceux de l'opposition spoliés d'une victoire certaine. En effet, dans les faits, l'on partait vers un duel au second tour entre les deux candidats de 1993 qui s'étaient croisés au même stade, ce qui signifiait dans tous les cas de figure une victoire des opposants. Ces derniers sont désabusés, lorsque la France qui avait sévèrement critiquée le putsch de janvier 1996, prend acte de cette victoire du général Baré Maïnassara Ibrahim. Le porte-parole du Quai d'Orsay, Jacques Ronmelhardi dit à ce sujet ceci : « *Nous prenons acte que la Cour suprême ait proclamé les résultats officiels de la consultation et confirmé la victoire du général Baré Maïnassara à la présidence du Niger avec 52,2% des suffrages''*.[985]

Dans la même veine, l''élu du peuple'' reçoit aussi les félicitations du chef de l'Etat de la France, Jacques Chirac qui dit : « *Monsieur le président de la République, au moment où vous accédez à la présidence, je vous adresse mes vœux de succès pour conduire le Niger sur les chemins de la stabilité et du développement.*

Je souhaite que les relations déjà étroites entre nos deux pays se renforcent dans tous les domaines.

Veuillez agréer, Monsieur le président l'assurance de ma très haute considération.[986]»

Au cours de son investiture, Baré, rassuré par tous ces soutiens externes, devant ses partisans enthousiastes et de nombreux invités dit : «*L'événement qui nous réunit ce jour, 07 Août 1996, constitue assurément une étape décisive dans l'histoire politique de notre pays. Il augure, en effet, du retour du Niger sur l'échiquier des nations véritablement démocratiques.*

---

[983]Archives du ministère de l'intérieur de la République du Niger : décret n° 96-07/ ch. cons. portant *résultat définitif de la présidentielle de 1996*, documents année 1996.

[984]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 à 9heures au siège de la centrale.

[985]Assane Soumana, ''Messages de félicitations au président Baré'', in *Le Sahel*, n° 5206, juillet 1996, p.3.

[986]Idem.

C'est dire combien la présente cérémonie revêt, à nos yeux une portée historique, parce qu'elle marque pour nous la naissance d'une nouvelle ère : l'ère du renouveau démocratique et du rassemblement (…).[987]»

Mais dans le fond qu'est-ce-qui a poussé le général Baré Maïnassara à s'illustrer de la sorte, en acceptant d'entrer dans l'histoire de son pays par la petite porte, alors que l'honneur l'attendait s'il avait refusé de se présenter à ce scrutin et partir la tête haute comme Toumani Touré au Mali ?

Plusieurs raisons expliquent son comportement.

Il n'avait pas l'intention dès le départ de vouloir s'éterniser au pouvoir, ni briguer un quelconque mandat présidentiel. S'il s'est ravisé par la suite, c'est d'une part, pour le plaisir qu'il a eu à assumer la fonction de chef de l'Etat. En effet, avec les honneurs qu'il recevait, il a atteint un piédestal auquel il ne s'attendait pas et il a fini par s'y habituer.

D'autre part, il a cédé à la pression des PAC[988] qui rôdaient autour de lui. Ceux-ci représentaient ses conseillers occultes qui lui indiquaient les décisions à prendre. Et ils l'ont influencé dans sa volonté de candidature à la présidence et du comportement qu'il a eu par la suite.

On peut citer l'influence très accrue de son jeune frère Djibril Baré, qui fut le concepteur de tout ce scenario, car ne supportant pas la présence trop pesante du lieutenant Wanké.[989] Pour le cadet du général, son ainé se devait de gagner cette présidentielle vaille que vaille, afin de plus rien devoir à son ''bienfaiteur''. Et il fut aidé en cela par sa belle sœur Clémence Baré et Sani Bako le beau-frère, qui occupait le poste de directeur de cabinet-ministre.[990]

Enfin, dans cette quête, Baré bénéficia de l'aide précieuse de certains pays, conséquence de ses nombreux déplacements à l'étranger avant d'annoncer officiellement sa candidature.

C'est donc fort de tous ces soutiens qu'il réalise son hold-up électoral. D'ailleurs, il le dit implicitement après son investiture : «(…) *Du reste, je n'ai pas pris cette décision tout seul : j'ai pris en compte toutes les sollicitations et les pressions. Appelons les choses par leur nom. De tous ceux qui à l'intérieur comme à l'extérieur, ont estimé que le Niger avait besoin pour se guérir de certains maux d'être dirigé autrement (…) beaucoup estimaient pour cela qu'un*

[987] *Sahel* spécial investiture, août 1996, p.5.
[988] PAC : parents, amis et connaissances.
[989] Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG.
[990] Idem.

homme nouveau, qui pratiquerait une politique différente de celle des partis, ou qui s'en démarquerait autant que possible, avait toutes les chances.[991]»

Ainsi après l'investiture de Baré, la vie politique nigérienne est plus que tendue. C'est pourquoi afin de mieux cordonner leurs actions sur le terrain, les opposants créent le 15 septembre 1996 le Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie (FRDD). C'est un collectif qui comprend 8 huit partis politiques : CDS, MNSD, PNDS, PPN-RDA, PSAN, l'ORDN, l'UFDP, l'UDF. Désormais c'est ce collectif qui parle au nom des opposants. Mais celui-ci n'a pas la même vision des choses que le pouvoir. En effet pour le Front, il faut reprendre la présidentielle avec la CENI dissoute, alors que pour le clan Baré, sa victoire ayant été validée par la haute juridiction du pays, il faut penser au futur, c'est-à-dire aux élections législatives.

Face donc à ce dialogue de sourds, l'opposition produit une déclaration le 20 septembre 1996 dans laquelle elle dénonce notamment « *la confiscation du pouvoir par le clan Baré et la proclamation frauduleuse des résultats par la CENI, la validation de ces résultats par la Cour suprême, la prestation de serment du général-président du CSN en tant que chef de l'Etat ''élu'', la complicité de certains gouvernement dans l'organisation du hold-up électoral* (…).[992]» Acculé par cette coalition, le général-président instruit son jeune frère de tout mettre en œuvre pour affaiblir ses opposants. Ce dernier réussit sa mission, car le 22 septembre, une alliance voit le jour, c'est le Front pour la Démocratie et le Progrès (FDP) comprenant plusieurs partis dont le FDN, l'ADP, PNDS dissidence, PPN-RDA, l'ORDN, l'UDFP.[993] Comme on le remarque, certaines formations politiques qui faisaient partie de la première coalition se retrouvent dans cette nouvelle alliance. Et comme il fallait s'y attendre, la nouvelle venue se réclame de la mouvance présidentielle et produit une déclaration dans laquelle elle est dit : « *Nous lançons un appel à tous les nigériens soucieux du devenir de leur pays pour qu'ils se mobilisent afin de sauvegarder les acquis du nouveau régime et préserver les chaînes d'un véritable renouveau démocratique, notamment lors des élections législatives prochaines.*[994]» Ce nouveau Front pour être efficace sur le terrain et aussi éviter les problèmes de terminologie avec les opposants, change d'appellation, dès le mois d'octobre 1996, pour devenir la Convergence Pour la République (CPR).

Toutefois, en vue de décanter la situation et donner une chance à la paix sociale, les négociations s'engagent entre le pouvoir et l'opposition, mais elles ne peuvent aboutir à cause de l'intransigeance de chaque camp. En effet, le régime propose au FRDD de ne plus revenir

[991] *Sahel spécial investiture* du 08 août 1996, p.9.
[992] Archives du PNDS : *déclaration de l'opposition nigérienne en 1996*.
[993] Archives personnelles du professeur Boubé Gado : la composition *du FDP*.
[994] Archives de l'USTN : *déclaration du FDP*.

sur la présidentielle, et en contrepartie il met en place une nouvelle commission électorale, pour que tout le monde participe aux législatives. Cette proposition est réfusée par les membres du Front qui maintiennent leurs premières exigences.

En dépit de cette déconvenue, Baré s'appuyant sur le décret numéro 96-545 du 08 octobre 1996, met en place une nouvelle structure chargée des élections qu'il confie au magistrat Abdou Tchousso.[995] Mais la coalition d'opposants dans un courrier adressé au premier ministre refuse participer à ce scrutin. C'est ainsi que le 28 octobre 1996, la présidence annonce dans un communiqué l'échec de toutes les négociations avec son opposition.

Néanmoins l'élection législative est maintenue et a lieu le 23 novembre 1996. Elle sans enjeu, car se déroulant entre amis de la convergence. Et la Cour suprême comme à son habitude, depuis l'arrivée de Baré au pouvoir, la valide mais avec une nouveauté tout de même. En effet, entre copains, il y a eu des frustrés ce qui provoque des contestations et la Cour en a tenu compte dans sa délibération.

Ainsi selon le résultat confirmé par son arrêt numéro 96-13/ch. cons. du 11 décembre 1996, il y avait 83 sièges à pourvoir. Ce qui donne dans les details : 8343 bureaux de vote pour 8315 dont les résultats sont parvenu ; 3.836.275 inscrits pour 1.503.275 votants. ; 1.466.113 suffrages exprimés valables ce qui donne 39, 17% de taux de participation et 3.381 bulletins nuls.

Ont donc obtenu : ANDP 8 sièges, DARAYA 3, indépendants 3, MDP 1, PMT 2, UDPS 3, UNIRD 53, UPDP 4.[996]

Dans le même temps tenant compte des requêtes, la Cour annule le résultat de trois circonscriptions dont le scrutin doit se tenir en janvier 1997.

En tenant compte donc de ces données de cette haute juridiction, le parti du chef de l'Etat est largement majoritaire avez 53 élus.

Mais pour l'opposition en organisant ce scrutin, Baré prouve qu'il n'est pas crédible. En disant cela, les opposants veulent fouetter l'orgueil du militaire qu'il est et le pousser à reprendre tout le processus avec une nouvelle CENI acceptable par tous. Mais au lieu de cela, il dissout son gouvernement le 19 décembre 1996, nomme un nouveau premier ministre Amadou Boubacar Cissé. Il en profite pour inviter le Front, à y faire son entrée. Ce que réfuse

[995]Archives du ministère de l'intérieur et de l'administration territoriale du Niger : *décret numéro 96-545 qui met en place une nouvelle CENI,* document année 1996.
[996]Idem *: décret numéro 96-13 portant sur le résultat de l'élection législative de 1996,* documents année 1996.

l'opposition qui estime qu'il n'a pas cette compétence car « *il a été mal élu et son parlement, une Assemblée par défaut*.[997]»

Ainsi, continuant dans sa logique de bras de fer avec le pouvoir, le FRDD organise, le 11 janvier 1997, une manifestation en vue de réclamer l'accès aux médias d'Etat. En effet, le régime dans sa volonté de ne rien faciliter à ses opposants qui ne le reconnaissent pas, leur impose la censure. Ce qui est en flagrante contradiction avec les textes du Conseil Supérieur de la Communication qui a repris ses activités entre-temps et qui stipule le libre accès aux médias d'Etat. Mais le chef de l'Etat Baré n'en tient pas compte et censure les membres de l'opposition.

Malheureusement, la manifestation de l'opposition se transforme en un affrontement entre leurs militants et ceux proche de la Convergence. Cette violence gagne rapidement les autres villes de l'intérieur. Débordé, le pouvoir rétablit très vite la Cour de sûreté de l'Etat, le 14 janvier 1997, et arrête dans le même temps les principaux leaders du Front pour la Restauration et la Défense de la Démocratie dont Tanja Mahamadou, Mahamane Ousmane, Mamadou Issoufou. Mais le 23 janvier, grâce à l'intervention des chefs religieux et de certains diplomates en poste au Niger, ils sont libérés. Une fois dehors, ces personnalités, ne renoncent pas à leur revendication première : la reprise des élections présidentielles et législatives.

Face à leur détermination, le pouvoir accepte une négociation franche avec les membres du front, en vue de la normalisation de la vie sociopolitique. Ainsi, le chef de l'Etat et son premier ministre entament le 05 juin 1997 les discussions avec l'opposition et en présence du collectif des onze vieux sages.[998] Au cours de ces échanges, le FRDD remet un document aux onze sages, dans lequel il demande : « *La dissolution de l'Assemblée nationale, l'organisation de nouvelles élections législatives et présidentielles, participation des facilitateurs extérieurs aux négociations, dissolution de la Cour de sûreté de l'Etat, rétablissement de l'équilibre du pouvoir, formation d'un gouvernement d'union nationale, révision du code électoral et des listes électorales, création d'une Cour constitutionnelle* (..).[999]»

Baré afin de montrer sa bonne foi, accepte de donner suite favorables à toutes les revendications des opposants mais réfuse la principale exigence du front : la reprise des scrutins présidentiels et législatifs.

---

[997]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 à son bureau de la faculté de droit à 15h30.
[998]Il s'agit de onze personnalités reconnues pour leur honnêteté, leur droiture et aussi pour leur intégrité, qui ont été choisis par le président Baré, pour ramener l'opposition à la table de négociations.
[999]Ali Biyo, ''Niger : que veut l'opposition ?'', in *Jeune Afrique Economie*, n° 242, juin 1997, p.25.

Le dernier point étant très vital pour les opposants, les discussions piétinent, ce qui a pour conséquence la radicalisation de leur position. Cette situation est à la base de la suspension du dialogue entre le front et le régime, le 09 juin 1997, au grand désarroi du comité de sages.
Par ailleurs, remettant en cause les méthodes de son premier ministre concernant les négociations avec l'opposition, le chef de l'Etat le limoge le 27 novembre 1997 et nomme à sa place Ibrahim Assane Mayiki avec pour mission principale le retour de l'opposition à la table de négociations.

Le chef de l'Etat, il faut le noter, faisait de cette négociation sa priorité en vue de calmer le front sociopolitique et donner des gages de sa bonne foi à la communauté internationale qui suivait de près l'évolution de la situation au Niger. Mais manque de chance pour lui, le FRDD, campe sur ses exigences et refuse la main tendue du nouveau premier ministre. Le bras de fer persistant, le 02 février 1998, déçu par le pouvoir, trois membres de la Convergence pour la République, se désolidarisent du régime. Il s'agit de l'ANDP, du PUND et du PNA qui créent l'Alliance des Forces Démocratiques et Sociales (AFDS) et rejoignent le Front. Désormais, l'opposition comprend deux tendances qui harcèlent sans retenue Baré, qui est de plus en plus isolé.

Au total, cette lutte farouche entre politiques, marquée par la fin des alliances, le refus du dialogue, s'est aggravée avec les dérapages entrainant mort d'hommes et un blocage institutionnel.
Au Mali, cette situation se voit à partir de 1994 et prend de l'ampleur dès 1996 pour dégénerer en 1997 à la faveur des législatifs et des présidentiels entre Konaré et ses adversaires, qui désormais se regardent en chiens de faïence.
Au Niger, la tension commence entre les amis de l'Alliance des Forces du Changement ce qui a provoqué son éclatement anticipé. Ensuite, entre la nouvelle majorité parlementaire issue des élections anticipées de 1995 et le pouvoir, à travers des coups bas. Ceci à pour conséquence le retour brusque des militaires sur la scène politique.

Curieusement, c'est ce coup d'Etat qui est le point culminant du dérapage dans ce pays, rapprochant les civils qui se disputaient. Désormais c'est l'union sacrée entre eux pour combattre Baré le ''président mal élu'' et ''son Assemblée nationale par défaut''.[1000]
Dans ces deux Etats la violence est donc de mise entre des pouvoirs manquant de ''légitimité'' et une opposition dépourvue de sagesse.

[1000]Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG.

Ce dérapage dans ces deux pays donne raison à Maurice Duverger pour qui : « *(…) La politique, c'est l'emploi des moyens non violents. Quand les luttes de clases, les disputes des races, les rivalités de provinces, les constatations entre individus se règlent par les armes à la main, dans le sang on est hors de la politique*.[1001]»

Néanmoins, cette page sombre du pluralisme dans ces deux pays, connait une éclaircie avec des actes concrets allant dans le sens d'un apaisement. Cette situation préfigure dès lors un nouvel espoir, alors que les populations commençaient à désespérer de la démocratie.

[1001]Maurice Duverger, *Introduction à la politique*, Paris, Gallimard, 1964, pp.22.

CHAPITRE VI : LE RETOUR DE L'ESPOIR AU MALI ET AU NIGER : 1998-2002

Après le désespoir dont le point culminant est le dérapage entre politiciens au Mali et au Niger, l'espoir renaît dans ces deux pays. Celui-ci est caractérisé par le mea-culpa des politiciens, la tenue d'élections du renouveau et de rachat, et la portée de ce scrutin.

I- LE MEA-CULPA DES POLITICIENS

Dans ces deux pays, les hommes politiques qui jusque-là campent sur leur position respective, bloquant dès lors toute négociation, mieux tout rapprochement entre eux, se rencontrent de nouveau avec sincérité, acceptant de discuter franchement.

Certes du côté de l'opposition, les revendications sont toujours les mêmes, à savoir la reprise des élections générales et le pouvoir, quant à lui reste accroché à ses acquis. Néanmoins, il est à noter des efforts de part et d'autre pour sauver ce qu'ils ont en commun, leur patrie plongée dans la léthargie. Ce nouvel esprit est caractérisé par la reprise du dialogue avec les médiateurs, le retour de la sagesse et la décrispation totale entre pouvoir et opposition.

1- La reprise du dialogue avec la médiation à partir de 1998

D'emblée, il faut souligner que l'apport des médiateurs dans la résolution des différends entre les politiciens au Mali et au Niger n'est pas nouveau. Ces personnes de bonne volonté depuis le début des mouvements pour l'instauration de la démocratie jusqu'aux difficultés actuelles ont toujours essayés de concilier les positions.

Mais ce qui fait la particularité des présentes médiations, c'est qu'elles sont acceptées pour une fois sans préalables par les animateurs de l'opposition et du pouvoir. En effet, en Afrique, ce qui pose problème dans les négociations entre politiques, c'est le manque de sincérité de part et d'autre. Chaque camp cherchant à protéger ses intérêts vaille que vaille. Et ce fut le cas dans les négociations antérieures dans ces deux pays, où la mauvaise foi a pris le pas sur le bon sens.

Heureusement avec ces bons offices, les choses se présentent différemment. Mieux, dans ces deux pays, les négociateurs, bien qu'ayant le même objectif d'apaisement total entre les hommes politiques, ont des approches différentes.

Au Mali, face au blocage constitutionnel né du refus du COPPO de reconnaître le pouvoir et le parlement issus des élections de 1997 avec à la clé la mort d'hommes, la société civile a repris son bâton de pèlerin de la paix pour tenter de concilier les positions. En effet, consciente du virage dangereux que prennent les rapports entre Konaré et ses opposants, elle décide de réagir au risque d'assister à une implosion.

C'est pourquoi se basant sur ses erreurs de 1994, la présente mission opte pour une approche d'ensemble : un comité de gestion commune de cette crise est mise en place pour mener les négociations. Celui-ci commence son travail par une rencontre avec le collectif de l'opposition dès septembre 1997. Cette approche est délicate, dans la mesure où les opposants soupçonnent la médiation de faire le jeu du président Konaré. Au cours des discussions, tout en reconnaissant la pertinence de leurs revendications, le comité demande aux opposants de penser à leur pays, le Mali, en acceptant le dialogue avec le pouvoir. Il insiste surtout sur l'abandon de leur exigence concernant la reprise des élections générales. Pour le COPPO, cela est impossible.

Toutefois, à la suite d'intenses négociations, le collectif exige d'abord que le pouvoir reconnaisse la pertinence de leurs revendications, demande la libération de leurs camarades détenus et le retour d'exil du président de SADI, Oumar Mariko. C'est seulement après satisfaction de ces exigences qu'il peut avoir « *un brin d'espoir pour la suggestion de la médiation*.[1002]»

Mais par la suite, l'opposition met ''de l'eau dans son vin'' et accepte de discuter sans faux-fuyant avec le pouvoir pour un dialogue franc, même si elle le considère toujours comme « *illégitime*.[1003]» C'est donc satisfait que le comité bénévole de réconciliation part à la rencontre de la Convergence.

Pour ce regroupement politique, toute discussion est possible et impératif, car il le « *fallait pour sauver le Mali*.[1004]» Mais à condition que cela se fasse dans le respect « *de la constitution malienne* [1005]» acquise au prix de mille sacrifices. De ce fait, les partisans d'Alpha Oumar Konaré sont favorables à une discussion, mais sans chantage.

En acceptant la discussion avec l'opposition sans trop de surenchère, les proches du pouvoir veulent vaille que vaille redorer l'image ternie du Mali.

[1002]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 au siège de son parti à 11h30
[1003]Entretien Me. Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[1004]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison, le 3 décembre 2011 à 15heures.
[1005]Idem.

De plus, pour ne pas paraitre partial, les représentants de la mouvance modérée de l'opposition sont aussi approchés par les médiateurs.

En somme pour une fois, la classe politique Malienne dans son ensemble n'a pas récusé les propositions de la médiation. L'on note, de ce fait, une volonté réelle d'engager le dialogue tant du côté de l'opposition que du pouvoir. C'est un bon signe et une victoire pour le comité de médiation, même si dans le fond les positions n'ont pas changé tant du côté de l'opposition que du pouvoir. À partir de fin 1998 et début 1999, la situation politique au Mali se calme un tout petit peu, en dépit de quelques écarts de langage entre le pouvoir et l'opposition.

Au Niger, la situation est plus que tendue après le hold-up électoral opéré par Baré en vue de donner un vernis démocratique à son pouvoir.

Ainsi le président, *''mal élu et son parlement par défaut''*,[1006] sont soumis à une énorme pression de l'opposition conduite par le FRRD et l'AFDS plus que jamais déterminée. C'est dans cette atmosphère que des médiateurs étrangers saisissent la perche tendue par le front. En effet, l'opposition à souhaité l'apport de facilitateurs étrangers dans les négociations, c'est que se propose de faire la fondation Jean-Jaurès. Celle-ci a vu juste, car le pays glisse allègrement vers la guerre civile, donc vers un point de non retour.

Dans sa démarche, la fondation Jean-Jaurès commence au contraire des médiateurs du Mali, par les tenants du pouvoir en juillet 1998. Ces derniers sont déterminés à ne pas se laisser faire et à ce sujet, un des conseillers du président avait déjà prévenu lors des tractations de 1997 menées par les onze sages en disant que : « *Nous ne sommes pas opposés aux négociations, mais il faut que les choses soient claires. Aucune solution ne sera envisagée qui remette en cause les instituons établies* (…).[1007]» En fait, pour les partisans de Baré, il n'est plus question de revenir sur la reprise du scrutin passé.

Toutefois au chef de l'Etat et à ses proches, Guy Labertit qui conduit la médiation expose sa vision de la situation. Celle-ci dans le fond et dans la forme est très complexe, raison pour laquelle les négociateurs envisagent une approche graduelle. C'est-à-dire prendre cas par cas les problèmes, en vue de cerner les raisons profondes de cette crise, pour des solutions crédibles et durables.

Après le régime, les ''apôtres'' de la paix se rendent pour une mission périlleuse chez l'opposition radicale. Et comme prévu, bien que ne récusant pas cette initiative, les opposants

[1006]Entretien avec Mme Aissata Fall Bagna, le 03 février 2012 à 17h au siège de son ONG.
[1007]Ali Biyo, *loc.cit.*, p.25.

campent sur trois points : la reprise totale de l'élection présidentielle et législative, la réhabilitation de la CENI dissoute, le libre accès aux médias d'Etat.

Le décor étant planté par les opposants, le médiateur et ses amis engagent alors les discussions de fond tant du côté des deux tendances de l'opposition le FRDD et l'AFDS, que du côté de la formation politique le Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (RDP-Jama'a)[1008] et ses alliés soutenant le chef de l'Etat, Baré Maïnassara Ibrahim. Mais chaque groupe, campe sur ses exigences.

Malgré tout, les envoyés de la fondation Jean-Jaurès entament des tractations ardues qui aboutissent le 31 juillet 1998 par la mise en place d'un protocole d'accord. Celui-ci est censé décrisper la tension entre le général-président et ses adversaires politiques. La signature de cet accord n'est pas une surprise, car en 1997, certainement fatigué par la pression de ses opposants et aussi par la tournure des événements, le chef de l'Etat Baré Maïnassara disait : «*Notre pays s'enlise chaque jour un peu plus dans une impasse, et il est impératif que nous nous entendions pour l'en sortir.*.[1009]» Même son de cloche chez l'opposition qui voulait aussi que ce bras de fer en finisse.

Ainsi donc, commencée très difficilement, la médiation de la fondation Jean-Jaurès s'est intensifiée le 29 juillet pour aboutir le 31 juillet avec à la clé cette paix des braves entre le pouvoir et son opposition. Cet aboutissement qui satisfait les opposants et le régime comprend dix points, dont le plus important pour nous est le point numéro deux, qui porte sur la Commission Electorale Indépendante. A ce sujet il est dit : «*Les deux délégations acceptent la CENI objet de l'ordonnance numéro 96-057 du 08/10/1996 avec les modifications suivantes :*

-Le président de la CENI est nommé par décret dans un esprit de consensus et choisi parmi les magistrats de siège.

-Le président de la CENI ne prend part au vote.

-Les candidats indépendants y disposent d'un seul représentant au lieu de deux.

-L e représentant de l'Etat sera nommé dans un esprit de consensus (…).[1010]»

Lorsqu'on parcourt tout l'accord, un fait ressort tout de suite, les opposants ne font plus cas de la reprise des élections présidentielles et législatives. C'est une grande victoire pour la fondation Jean-Jaurès qui, en plus, obtient la formation d'un gouvernement de large ouverture

[1008]Ce parti a été crée par Djibril Baré en août 1997 qui l'a mis au service de son frère. Cette formation a été officialisée le 24 novembre de la même année.

[1009] Ali Biyo, *loc.cit*., p.26.

[1010]Archives du CDS : *accord obtenu par la fondation Jean-Jaurès en juillet 1998*.

comprenant tous les partis politiques, et aussi l'organisation d'élections communales crédibles. A cette démarche du groupe mené par Guy Labertit, il faut ajouter celle non moins importante des onze sages entamée depuis 1997.

Au total, ces actions menées par ces médiateurs que ce soit au Mali et au Niger, présagent une nouvelle donne dans les relations entre pouvoir et opposition.

2- Le retour de la sagesse chez les politiciens

Les rapports entre les hommes politiques dans ces deux pays, à la suite de ces démarches connaissent une nette amélioration allant dans le sens de l'apaisement. Ceci démontre que la sagesse est de retour.

Au Mali, la pomme de discorde en cette fin de l'année 1998 entre pouvoir et opposition n'est pas totalement effacée, elle persiste toujours et ce, en dépit de l'apport des médiateurs. Certes, elle n'est plus vive comme dans les années antérieures, mais elle existe tout de même.

Toutefois, cela n'empêche pas des rencontres permanentes entre les deux camps. Chacun essayant de dépasser son égoïsme, pour privilégier le Mali.

Ce pays il faut le reconnaitre, depuis la conférence nationale jusqu'aux difficultés de 1997, a été cité en exemple par l'Occident et les autres pays africains, pour sa parfaite démocratisation. Cette harmonie, ce bel exemple de pluralisme politique, est mal en point pour des querelles de personnes.

Ainsi, pressentant le danger, l'ancien chef de la transition, Toumani Touré a prévenu les différents acteurs politiques en ces termes: « *(...) Si aujourd'hui, le Mali à une bonne réputation, il ne le doit ni au coton, ni à l'or, mais au quitus démocratique grâce auquel il a su s'attirer de nombreuses sympathies dans le monde. Le Mali à tout intérêt à préserver ce quitus qui dépend de la capacité des hommes politiques à pouvoir dépasser un tout petit peu leurs intérêts personnels pour s'entendre sur l'essentiel.*[1011]»

C'est certainement pour ne pas perdre cette estime, que les dirigeants du CNDP et du COPPO, s'engagent sur voie de la sagesse, dans leurs propos et leurs actes. En effet, au plus fort de la crise, les opposants disaient que le chef de l'Etat Alpha Oumar Konaré était entouré « *d'une académie d'ignorants* »,[1012] tandis que pour le pouvoir le collectif était l'amalgame

[1011]Christian Casteran, *loc.cit*., p.19.

[1012]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à 9h30.

« *d'une bande d'inconscients*.[1013]» Ces propos parmi tant d'autres en disaient long sur les dissensions profondes entre les deux camps.

Prenant donc conscience de cela, la classe politique fait désormais du respect mutuel son leitmotiv. Le message est on ne peut plus clair : il faut sauver le pays, surtout sa démocratie qui est son ''premier produit d'exportation''.

Ce retour de la sagesse, on doit le signaler n'efface pas pour autant pas les vieilles rancœurs, mais il y a espoir.

Au Niger, la sagesse est plus que nécessaire, car avec le bras de fer entre le pouvoir et l'opposition qui empoisonne la vie sociopolitique, la guerre civile est à la porte du pays. Prenants donc conscience de cette situation, les politiciens Nigériens à la suite des différentes médiations décident de mettre fin à cet imbroglio politique qui déshonore leur nation. De ce fait, les revendications des opposants ne sont plus soutenues avec véhémences, ils n'appellent plus Baré « *Monsieur, l'usurpateur* »,[1014] son nom est désormais suivi du terme respectueux de son « *Excellence, Monsieur le président de la République*.[1015]»

Du côté du pouvoir, l'on note aussi la même sagesse, avec le chapitre concernant la CENI, qui a été consigné dans le rapport issu des négociations, tel que voulu par le FRDD. Et le conseiller Djibril Baré, le jeune frère du chef de l'Etat qui enflammait l'opposition par des paroles incendiaires sur les antennes des chaines publiques, a depuis l'amorce de cette nouvelle donne, des propos mesurés et respectueux à l'endroit des opposants.

Au vu de ce comportement nouveau, on note une chose : il n y a ni vaincu, ni vainqueur dans cet imbroglio politique. De plus, pour la majorité des Nigériens, il est temps que leur nation sorte de ce « *bourbier où l'ont plongé les hommes politiques*.[1016]»

C'est donc ce sentiment de sursaut national qui pousse les politiques des deux camps à taire leur ego au risque de se discréditer à jamais.

Au total, ce retour de la sagesse dans ces deux pays entre politiciens est concrétisé par un acte fort qui marque les uns et les autres, c'est la décrispation de la vie politique.

[1013]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à 9h30.
[1014]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 au siège de la centrale à 9heures.
[1015]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au sein de son groupe de presse le 05 janvier 2012 à 17heures.
[1016]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 son bureau de la faculté de droit à 15h30.

3- La décrispation de la vie politique

Dans ces deux Etats, la nouvelle donne entre les politiques favorise des actes qui apaisent les rapports entre eux.

Au Mali, cela est perçu par des gestes forts tant du côté du pouvoir que de l'opposition. Ainsi le régime, sans même attendre la fin des démarches entreprises par le comité de négociation, libère dès le 03 d'octobre 1997, les cinq personnalités incarcérées dans le cadre de la manifestation qui à entrainé la mort du jeune sergent de police, Moussa Diarra. En 1998, le mandat d'arrêt international lancé contre le leader du parti SADI, Oumar Mariko, est annulé, de même que les poursuites judicaires préconisées contre lui au cas où il rentre au Mali. Mieux, le chef de l'Etat Oumar Konaré relance sa politique de main tendue connue sous le vocable ''de gestion concertée du pouvoir''.

Quant à l'opposition, s'inscrivant dans cette même logique, elle pose aussi des pas significatifs. En effet, tout en réclamant la reprise des élections générales de 1997, le Collectif des Partis Politiques d'Opposition place sa lutte désormais dans le cadre du respect de la constitution. À partir de l'année 1999, toutes leurs manifestations populaires ne sont plus émaillées de violence. De plus, leur rapport avec les forces de l'ordre s'améliore faisant de l'incident d'août 1997 un vieux souvenir.

Par ailleurs, les partisans des deux camps s'affrontent non plus à coup d'armes blanches, mais par le biais de débats houleux sur les antennes de l'ORTN, « *alors qu'au plus fort de la crise cela était impensable*.[1017]» Comme on le note, la décrispation est devenue une réalité au Mali. Dans la réalité des faits, bien que la confiance ne soit pas encore totalement de mise, « *le pouvoir et l'opposition radicale ne se regardaient plus en ennemis, mais au contraire comme des adversaires*.[1018]»

Au Niger, au regard des faits qui ont engendré la crise, la décrispation incombe plus au président Baré et à son clan. En effet, au contraire du chef de l'Etat Malien, le président Nigérien est en grande partie responsable de l'imbroglio politique qui secoue son pays depuis les élections de 1996. Le sachant certainement, il applique sans attendre certains aspects de l'accord signé avec ses opposants sous l'entremise de la fondation Jean-Jaurès. Dans ce cadre, les opposants accèdent aux médias d'Etat et manifestent librement.

De plus, le chef de l'Etat met un point d'honneur à satisfaire la principale revendication de l'opposition radicale, le FRDD l'AFDS : la reforme la commission

[1017]Entretien avec M. Maïga Choguel, le 24 septembre 2010 à 11h30 au siège de son parti à 11h30.
[1018]Entretien avec M. Diallo Nohoun Aliou, chez lui à la maison, le 3 décembre 2011 à 15heures.

électorale. Malheureusement ce geste politique n'est pas apprécié par certains faucons de son clan et le président lui-même le fait à son corps defendant, pour ne pas subir la colère de la communauté internationale. En réalité, ce qui chagrine le clan présidentiel, est la clause secrète portant sur la CENI : « *La Commission Electorale Nationale Indépendante doit disposer et gérer elle-même toutes les ressources financières et matérielles au bon déroulement du scrutin, elle ne doit pas être dissoute en plein processus électoral*.[1019]»
Cette disposition sans le dire indexe directement le régime par rapport à ce qui s'est passé en 1996.

Néanmoins, la CENI est mis en place le 11 juin1998 par le décret numéro 98-226/PRN/MJ/DH du 11 juin 1998,[1020] et confié à un magistrat, Touali Mahamane Dan-Dah, secrétaire du Syndicat Autonome des Magistrats du Niger (SAMAN). Le président de la commission et son bureau prennent fonction officiellement le 18 septembre 1998. Au cours de cette cérémonie, le président Baré dit ceci du premier responsable de la structure : «(…) *Tous ceux qui ont eu à vous approcher dans l'exercice de votre métier, en portent le témoignage le plus éloquent (…) j'invite l'ensemble de la classe politique à soutenir la CENI et lui apporter leur caution pour qu'elle mène à bien ses travaux (…)*.[1021]» Cette cérémonie, comme on le note, rappelle étrangement celle de la défunte commission de 1996 dirigée en son temps par Maïdagi Maïnassara.

Ces actes du général-président Baré, favorisent le rapprochement entre pouvoir et opposition radicale, ce qui montre la bonne entente entre les ''ennemis d'hier''. C'est le cas de la rencontre du 02 novembre 1998 qui se déroule dans un esprit de convivialité, car pour une fois il n eu pas de saute d'humeur dans les deux camps. Même si pour le porte-parole de l'opposition, Tanja Mamadou « *l'accord du 31 juillet connait des progrès, mais aussi des obstacles dans son application*.[1022]»

Malgré ces inquiétudes tout à fait justifiées dans la mesure où les opposants ont encore à l'esprit le hold-up électoral de 1996, une chose est certaine, la vie sociopolitique n'est plus tendue. Et la bonne nouvelle, c'est quand le FRDD et l'AFDS réaffirment leur volonté dès décembre 1998, de participer aux élections communales, régionales et cantonales prévues pour l'année 1999. Leur bonne foi se matérialise à partir de janvier 1999 par des rencontres régulières avec le pouvoir.

[1019]Entretien avec M. Amadou Marou, au siège du syndicat de l'USN, le 08 janvier 2012 à 15heures.
[1020]Archives du CDS : décret portant *installation de la CENI en 1998*.
[1021]Abdoulaye Mamadou, *op.cit*., p.55.
[1022]Aboubakari Kio Koudize, *op.cit*., p.163.

Comme on le constate avec la décrispation, la paix est vraiment de retour dans ces deux pays, cet espoir est aussi marqué par le scrutin du rachat.

II- LE SCRUTIN DU RACHAT POLITIQUE

Après les péripéties de conflit entre politiques, ponctuées de crocs en jambe, de bras de fer, de violence accompagnée de morts d'hommes, de nouvelles élections se profilent à l'horizon. Et pour tous, c'est le scrutin du rachat, car les hommes politiques se doivent de faire amende honorable vis-à-vis d'eux-mêmes, à l'égard de leur peuple et aussi de la communauté internationale.

Pour mieux l'appréhender, nous allons d'abord évoquer le contexte de la tenue de ces élections, ensuite décrire le déroulement de ce scrutin et enfin mettre en relief les différents résultats qui découlent.

1- Le contexte de la tenue de ce processus électoral

Les élections générales du Niger en 1999 et au Mali en 2002, émanent d'un contexte particulier pour chacun des deux pays.

Au Niger, le contexte qui favorise l'organisation de ces élections est tragique. En effet, après la médiation de la fondation Jean-Jaurès et la pression de la France qui par l'intermédiaire de son conseiller à la cellule africaine Fernand Wibaux *« aurait signifié au général Baré que sa réception par Jacques Chirac à l'Elysée était conditionné par l'organisation d'élections locales libres et transparentes*[1023]». le général-président coincé, cède.

Il préconise l'organisation d'élections locales le 7 février 1999, auxquelles décident de participer l'opposition toute tendance confondue.

Ce scrutin en apparence est sans enjeux, car il s'agit d'élire des personnalités qui auront en charge la gestion du développement local dans le cadre de la politique de décentralisation préconisée par les dispositions 116 et 117 de la constitution de 1996.[1024]

[1023]Boubacar Issa Abdourhamane, ''Alternances militaires au Niger'', in *Politique africaine*, n° 74, 1999, p.94.

[1024]Pour ces deux dispositions, il faut responsabiliser les populations locales dans la conception et dans la gestion de leurs propres affaires. Ce qui veut dire que les collectivités sont des entités administratives autonomes dotées de personnalités morales et de moyens financiers propres, ce qui a pour avantage de favoriser leur fonctionnement sans toujours tendre la main au pouvoir central. Sous d'autres cieux, cette responsabilisation des populations locales est connue sous le vocable de décentralisation.

Mais l'opposition n'a pas cette vision des choses, car pour elle, c'est l'occasion où jamais de montrer que Baré est minoritaire. C'est pourquoi, pendant la campagne, elle sensibilise ses militants sur l'importance de ce scrutin avec l'aide de l'USN, de l'USTN et des autres composantes de la société civile.

De ce fait, leurs consignes de campagne est « *d'humilier la minorité qui s'est emparée du pouvoir de manière illégale*.[1025]» Se sentant en danger, le régime réagit. Dans cette perspective, Baré le chef de l'Etat, son petit frère Djibril et la première dame Clémence Baré mobilisent à leur tour les militants du RDP-Jama'a. Le scrutin devient du coup un enjeu politique, raison pour laquelle il enregistre la présence de nombreux observateurs nationaux et étrangers.

Malheureusement, le pouvoir s'en prend sans raison apparente à ces derniers en leur demandant par l'arrêté numéro 26/MI/AT/DAPJ/ du 03/02/1999, de soumettre leur feuille de route au gouvernement avant tout déplacement.[1026] En clair, les superviseurs venant de l'extérieur se doivent d'indiquer les localités où ils comptent se rendre. C'est une forme de surveillance policière qui ne dit pas son nom. Mieux, par cet acte, le régime veut les intimider.

Mais c'est sans compter avec la détermination de ces hommes et femmes qui, pour la circonstance, sont venus très nombreux. Il s'agit en effet de personnalités venant d'horizons diverses, « *du Danemark (premier bailleurs de fonds de la CENI), de la Suisse, du Canada, des USA, de l'Allemagne, de la francophonie, de l'OUA, de Gerdes-Afrique, et des observateurs libres* (…).[1027]»

La campagne se déroule bien dans l'ensemble, à part des incidents mineurs signalés dans la capitale Niamey et dans certaines localités de l'intérieur où des altercations opposent des militants des deux camps en course pour ce duel. Le jour du vote, le 07 février 1999, les électeurs sortent massivement, c'est un jour de fête pour ces hommes et femmes qui trois ans après le choc des événements de 1996, implorent la clémence du bon Dieu, afin que cette fois-ci, le processus aille à son terme. Le lendemain, le 8 février à 20 heures, pendant que commission électorale dans le cadre de la ''nuit électorale'' installée depuis le dimanche nuit au palais des sports y donne les résultats, tout se mélange. En effet, des individus sans raison apparente, détruisent le matériel électoral dans un bureau de vote où les membres de la CENI s'apprêtent à transmettre les résultats consolidés.

[1025]Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17heures.
[1026]Archives du ministère de l'intérieur du Niger : *arrêté n° 26/MI/AT/DAPJ/ demandant aux observateurs de soumettre leur feuille de route au pouvoir, documents année 1999*.
[1027]Abdoulaye Mamadou, *op.cit.*, p.76.

Pire, un autre groupe composé de corps habillés, lourdement armé interdit la suite de la publication des résultats au palais des sports. Tous ces actes visent à masquer la défaite du camp présidentiel qui se profile à l'horizon, car « (…) *Sur 77% des résultats des circonscriptions proclamées, l'opposition contrôle 44 communes contre 22 à la mouvance présidentielle et trois en ballotage et sur les 22 départements dont les résultats ont été proclamés, aurait 18 contre 4 aux partis se réclamant du général Baré. Les 14 autres départements dont les résultats ont été détruits leur revenaient (...).*[1028]»

Au vu de ce qui précède, le pouvoir vient une fois encore de prouver que l'histoire se répète. Pour se donner bonne conscience, le régime, comme, en 1996, s'en prend à la Commission Nationale Indépendante qu'elle accuse de partisane.

Mais, en dépit de cet état délétère accompagné de violence, la CENI poursuit son travail et réussit à « *publier 90% des résultats des élections municipales, 50% des départements et environ 30% des régionales.*[1029]» Ces partielles étant défavorables au pouvoir, le ministre de l'administration territoriale brandit l'article 134 du code électoral et remet en cause le travail de la structure chargée du processus électoral. Cette disposition en effet, stipule qu'il est interdit de publier des résultats d'une élection émaillée de violence. C'est donc en connaissance de cause, que les partisans du président Baré passent par ces actes de violence, afin de donner un alibi juridique à leur leader. Et comme il faut s'y attendre, son parti dépose un recours en annulation auprès de la Cour suprême. Pour les leaders de l'opposition le pouvoir fait preuve de mauvaise foi, car à Niamey, tous savent que « *les auteurs de ces actes de vandalisme sont des militants du RDP-jama's*[1030]», donc eux aussi déposent des recours auprès de la Cour suprême.

Ainsi pouvoir, opposants et observateurs attendent tous la décision de la haute juridiction. Celle-ci, après une longue attente d'environ deux mois, rend finalement son verdict, le 06 avril 1999, en publiant les résultats définitifs de ce scrutin.[1031] Le président de cette institution, déroute les opposants, surtout les observateurs présents dans le pays. En effet, à travers une analyse qui n'honore pas la Cour suprême, il rejette « (…) *Tous les recours en annulation ; que les résultats de 17 communes, 21 départements, 5 régions sont invalidés ; qu'en définitive les élections doivent être reprise dans le plus 4.000 bureaux de*

[1028]Aboubakari Kio Koudize, *op.cit*., p.165.
[1029]Abdoulaye Mamadou, *op.cit*., p.75.
[1030]Entretien avec M. Maïtawaya Kaka, le 23 janvier 2012 au siège de la centrale à 9heures.
[1031]La Cour suprême a mis deux mois au lieu d'un mois préconisé par l'article 134 du code électoral de la constitution de 1996, pour proclamer les résultats définitifs.

vote réparties sur l'ensemble du territoire, en dehors des départements de Dosso, d'Agadez et de la communauté urbaine de Niamey (...).[1032]»

Pour l'opposition regroupant le FRDD et l'AFDS, ce verdict est une trahison et une mascarade, de ce fait, elle ne se reconnait plus dans le processus d'apaisement accepté sous la conduite de Guy Labertit de la fondation Jean-Jaurès. Mieux, elle revient sur sa revendication première, la reprise des élections générales de 1996. Une fois de plus, les rapports se durcissent entre le régime de Baré et ses adversaires politiques. Et le pouvoir pour ne pas arranger les choses, souffle le chaud et le froid : tout en appelant au calme, il menace dans le même temps de réprimer toute manifestation. Le peuple prend peur et redoute un affrontement imminent entre les deux camps. C'est pourquoi, au vu de cette situation délétère, l'ambassadeur des Etats-Unis, Charles Cecil et celui de la France, Albert Pavec tentent une médiation auprès du régime et des opposants, mais elle échoue.

C'est dans ce contexte de peur pour le peuple et surtout de désolation pour l'opposition radicale, que le lundi 9 avril un coup d'Etat jugé de « *salutaire*[1033]» change le cours de l'histoire du Niger. Ce jour là, le président Baré en partance pour l'intérieur du pays est abattu à l'aéroport par des éléments de la garde républicaine selon la version officielle. Quelques jours après, ce « *regrettable accident*[1034]» est revendiqué par son aide de camp, le commandant Wanké.

Faut-il être surpris par ce dénouement tragique de l'imbroglio politique de ce pays ? En fait, les rapports n'étaient plus au beau fixe entre le ''père'' du putsch de janvier 1996 et le chef de l'Etat défunt. En effet, Mallam Wanké n'appréciait pas la tournure des événements après son coup d'Etat, qui consistait selon l'accord secret entre militaires, à remettre le pouvoir aux civils à la suite d'une courte transition.

Malheureusement, le général, soutenu par certains officiers auxquels il faut adjoindre son entourage immédiat et des amis externes, trahit ce serment. Et pour ne pas arranger les choses entre les deux hommes, son cadet Djibril se « *montrait insupportable à l'égard de ses proches collaborateurs, dont le commandant Wanké.*[1035]» De plus, lorsque le chef de la junte opère son hold-up électoral pendant la présidentielle de 1996, son ami et frère d'arme Wanké Daouda ne l'apprécie guère, et le dit ouvertement. C'est donc sur les conseils de son épouse Clémence, que Baré nomme Wanké commandant, puis son aide de camp afin de mieux le

[1032]Abdoulaye Mamadou, *op.cit*., p.79.
[1033]Entretien avec le Professeur Djibo Hamani, le 10 février 2012 à son bureau de la présidence à 11heures.
[1034]Entretien avec le Professeur Ysouf Tijani, le 23 janvier 2012 son bureau de la faculté de droit à 15h30
[1035]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 11heures.

contrôler.[1036] La tension entre les deux personnalités devient plus délétère lorsque le président Baré opère sa nouvelle mascarade électorale concernant le scrutin du 07 février 1999.

D'ailleurs, la déclaration lue par le commandant Wanké Mallam à la suite de cet assassinat confirme ces faits, car il dit : « *Ce jour 11 avril 1999, les forces armées nigériennes, conscientes des responsabilités qui sont les leurs, ont décidé de mettre un terme au vide constitutionnel occasionné par la disparition subite le vendredi 09 avril 1999 dernier, du président de la République le général Ibrahim Maïnassara Baré.*
Cet événement tragique intervient dans un contexte politique, économique et social particulièrement difficile ; le régime mis en place depuis trois ans s'étant malheureusement révélé incapable de résoudre les problèmes épineux auxquels notre pays est confronté (…).[1037]»

Après avoir proclamé la dissolution de toutes les institutions du pays, de même que l'annulation de l'arrêt de la Cour suprême du 07 avril1999, les nouveaux dirigeants du pays mettent en place le Conseil de Réconciliation Nationale (CRN) dirigé par le chef d'Escadron Daouda Mallam Wanké et comprenant quatorze officiers. La junte promet dans la foulée une étape transitoire de neuf mois pour un retour à l'ordre constitutionnel avec la remise du pouvoir à un civil. Mais la communauté internationale qui suit de près l'évolution de la situation de ce pays, insiste sur la brièveté de cette transition avec un calendrier précis, ce qu'accepte le conseil. De ce fait, Wanké, pour ne pas subir la colère des partenaires externes préconise : un référendum pour la nouvelle constitution en juin 1999, des élections législatives et présidentielles en novembre 1999, et enfin l'investiture du nouveau chef de l'Etat, au plus tard le 31 décembre 1999.

Face à cette bonne foi manifeste du CRN, l'opposition, regroupée au sein de la coalition AFDS-FRDD, fait une déclaration lue par son porte-parole Mamadou Tanja qui dit entres autre ceci: « *Les partis membres de l'AFDS et du FRDD prennent acte de la proclamation des forces armées nationales et notent leur volonté de conduire une transition de neuf mois avec un gouvernement de large consensus* (…).[1038]» Conformément à son engagement, le chef de la junte met en place, le 14 avril, un gouvernement de large ouverture, sous la direction d'Ibrahim Assane Mayaki. Celui-ci reçoit en prime les pleins pouvoirs, coordonne et dirige l'action gouvernementale comme dans un système de cohabitation.

[1036]Entretien réalisé avec Mme Aïssata Fall Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 11heures.
[1037]''Déclaration des forces armées'', in *Le Sahel*, n° 5734, avril 1999, p.3.
[1038]Archives de CDS : *déclaration de la coalition AFDS-FRDD à la suite du coup d'Etat de 1999*.

Par cet acte, Wanké, entend signifier que le pouvoir ne l'intéresse pas, comme le fit Amadou Toumani Touré au Mali. Continuant dans le cadre de leurs promesses, les militaires posent d'autres actes qui confondent tous ceux qui doutent encore d'eux. Le 13 mai 1999, ils créent par ordonnance numéro 99-10/PCRN, le Conseil Consultatif National (CCN) qui regroupe les politiques et la société civile. Celui-ci est chargé de donner son avis sur les questions vitales pour le pays tels les projets de textes fondamentaux, et sur les textes législatifs se rapportant à la transition.[1039] Mais bien avant la mise en place de cet organe présidé par Moumouni Djermakoye, le CRN prend le 22 avril 1999 une ordonnance qui interdit « *les corps habillés de participer aux élections*[1040]», ce qui revient à dire de facto que tous les militaires ne doivent plus se mêler des élections à venir. Le CRN a mis aussi en place le 6 mai 1999, un comité technique chargé d'élaborer la nouvelle loi fondamentale devant régir le pays, placé sous la coordination de Mahamadou Laouel Kader. Mieux, le conseil décide aussi entre autres : « *La dépolitisation de l'administration, de l'armée(…*).[1041]» Cette disposition vise la neutralité de l'administration et la non intrusion des corps habillés dans le jeu politique nigérien.

Et le 19 de ce même mois de mai, le pouvoir, par le décret numéro 99-154/PCRN et selon les vœux de l'ensemble de la classe politique met en place une CENI,[1042] suivant les recommandations du point numéro 2 de l'accord signé entre le défunt régime et l'opposition. La commission est installée officiellement, le 29 mai 1999, avec comme président maître Issaka Souna.

Wanké qui se veut être un arbitre et non pas acteur du jeu politique, se met au-dessus de la mêlée. C'est pourquoi, face aux hésitations des uns et des autres en vue du choix du régime devant régir la cinquième République, il a dit aux acteurs politiques sans faux-fuyant, « *allez inventer nous un nouveau type de régime si vous voulez, mais nous vous donnons quarante huit heures pour nous trouver par consensus un seul*.[1043]» C'est donc dire qu'il est déterminé à redorer le blason des militaires auprès des populations qui les voient comme des antis-démocrates.

Ainsi, lorsqu'après plusieurs tractations, les politiciens lui présentent le type de système qu'ils choisissent, il leur dit ceci : « *Si vous n'aviez pas respecté le délai donné, je vous aurai obligé*

[1039]Archives de l'ANDP : *objectifs du CCN*.
[1040] Entretien avec M. Moussa Tchanggari, au siège de son groupe de presse, le 05 janvier 2012 à 17 heures.
[1041] Mamadou Abdoulaye, *op.cit*., p.95.
[1042] Archives du PNDS : *décret installant une nouvelle CENI en 1999 au Niger*.
[1043]Mamadou Abdoulaye, *op.cit.*, p.96.

à le faire avec un bataillon derrière vous, au risque de me traiter de dictateur, car je n'aime pas que l'on joue avec l'avenir du Niger.[1044]»

Comme on le constate, le Conseil de Réconciliation Nationale et son chef sont engagés à conduire cette transition sans encombre.

Après la mise en place du nouveau cadre constitutionnel dans lequel le pays doit désormais évoluer, tout semble réuni pour la tenue du scrutin électoral qu'attend avec impatience le peuple.

Au Mali, la décrispation, force est de le reconnaitre, n'apaise pas totalement la rancœur de l'opposition qui récuse toujours la victoire de l'ADEMA de 1997. En effet dans l'entendement des opposants, le parti au pouvoir a ''triché'' pour s'imposer contre la volonté du peuple.

Néanmoins, dès 2000 cette vision n'est plus à l'ordre du jour, car pour l'opposition radicale regroupée au sein du COPPO, l'heure est à la mise en place de stratégies pour arracher des mains du clan Konaré, le pouvoir « *confisqué depuis 1992*.[1045]» Dans cette quête de méthodes pour vaincre le régime en place, un dilemme se pose à eux : comment réussir la cohésion en leur sein, pour ne pas offrir la victoire à l'ADEMA ? C'est dans cette recherche de solutions, qu'une rumeur vers le milieu de l'année 2000 s'empare de tout le pays et met en branle tous les états-majors des partis de l'opposition. Selon la rumeur, le président Konaré s'apprête à procéder à une révision de la constitution en vue de briguer un troisième mandat avec le soutien d'une partie de l'armée. Cette situation crispe une nouvelle fois la vie sociopolitique du pays, et les populations craignent le pire en pensant aux événements de 1997. Le COPPO, pour éviter toute déconvenue demande le respect du principe démocratique au chef de l'Etat sortant, au risque de plonger le pays dans le « *chaos total*».[1046]

Les opposants n'ont pas tort, car cet acte serait une violation flagrante de l'article 30 de la constitution, qui stipule que « *le président de la République est élu pour cinq ans au suffrage direct et au scrutin majoritaire à deux tours. Il n'est rééligible qu'une seule fois*.[1047]»

Ce climat de suspicion met un coup de froid dans les relations déjà précaires, entre Konaré et ses adversaires politiques. Le président tente de démentir la rumeur mais sans succès. C'est dans cette atmosphère tendu, qu'un événement met du baume au cœur des opposants de

[1044]Entretien avec M. Amadou Marou le 08 février 2012 au siège du syndicat des scolaires nigériens à 15heures.
[1045]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 février 2012 à 17h30.
[1046]Entretien Me. Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[1047]Archives personnelles de M. Bouah Diawara : Constitution Malienne de 1992 instaurant la troisième République.

Konaré. En effet, le candidat désigné du parti au pouvoir pour le scrutin à la magistrature suprême, Ibrahim Boubacar Keïta démissionne de son poste de président de l'ADEMA.

Son acte ne surprend pas les observateurs de la vie politique malienne. Car pressenti dès 1999, pour défendre les couleurs de l'ADEMA à la présidentielle de 2002, son choix ne fait pas l'unanimité chez certains barons du pouvoir. Pour ces derniers, il n'a pas une bonne image auprès des populations qui n'ont pas apprécié sa gestion brutale de la crise scolaire en utilisant la violence contre « *les enfants aux mains nues* ».[1048] Le ''fautif'', pour ne pas briser l'harmonie qui règne au sein du parti, ne quitte pas l'ADEMA en dépit des allégations à son égard. En demeurant dans son parti, il espère une bonne analyse de ses camarades de lutte, mais rien n'y fit. C'est pourquoi, il décide de démissionner lors de la conférence préparatoire de son parti qui s'est tenue du 6 au 7 octobre 2000 en prélude au congrès extraordinaire de leur formation politique.

Dans la réalité, cette opposition à sa candidature à la présidentielle, n'est que la partie visible de l'iceberg. Car il y a une crise qui ne dit pas son nom, entre Konaré et son ami Boubacar. En effet débutée fin 1998, elle prend de l'ampleur à partir de décembre 1999, car le président reproche à son premier ministre de se « *comporter comme le locataire du palais présidentiel* »,[1049] et quand au premier ministre, il reproche au chef de l'Etat *« de prendre des décisions comme s'il refusait de partir*.[1050]»

En réalité Ibrahim Boubacar Keïta, est conscient de sa popularité, car pour tous, en dépit de quelques erreurs, il a su faire face dès sa nomination en 1994, à la crise scolaire qui a secoué le pays, avec une fermeté qui a manqué à ses prédécesseurs. Dès lors, à chacune de ses sorties il se donne des airs de chef de l'Etat, chose qui déplait au président de la République. Ne pouvant supporter cette situation d'animosité entre Konaré et lui, il démissionne de son poste de premier ministre, le 14 février 2000 et est aussitôt remplacé par Mandé Cissé.

Mais pour le citoyen lambda, la vraie raison de ce clash est la volonté de tripatouillage de la constitution qu'Ibrahim Boubakar Keïta n'a pas accepté ; c'est donc pour manifester son mécontentement qu'il quitte les siens.[1051] Ainsi après Lamine Traoré qui est parti il y a six ans, l'ADEMA, perd encore un poids lourd : son éventuel candidat aux élections qui se profile à l'horizon. Pour l'opposition c'est une victoire. Quand le démissionnaire crée dans

[1048]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à la maison le 13 novembre 2011 à 10heures.
[1049]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale, le 29 novembre 2011 à 9h30.
[1050] Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30.
[1051]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 décembre 2011 à 17h30

le même temps son parti, le Rassemblement Pour le Mali (RPM) et se rapproche du collectif de l'opposition, c'est l'hystérie totale chez les opposants qui pense tenir enfin une chance inespérée pour vaincre le parti présidentielle. Donc pour les élections du renouveau de 2002, on a d'un côté la mouvance au pouvoir quelque peu diminuée par cette défection inattendue et de l'autre côté, une opposition plus que revigorée et sûre de sa victoire avec ce renfort de taille.

Au total, tel est le contexte qui prévaut dans chacun des deux pays. Pendant qu'au Niger, il est caractérisé par une tragédie et la mise en place de textes en vue d'instaurer une nouvelle loi fondamentale devant servir de boussole à cette nation ; au Mali, il est marqué par des intrigues politiciennes, avec une défection au sein de l'ADEMA.

Reste maintenant à analyser le déroulement du scrutin du rachat et de l'espoir.

2- Le déroulement des élections

Ces scrutins qui se sont déroulés au Niger en 1999 et au Mali 2002 ont un caractère particulier au vu de leur contexte lointain et immédiat, d'ou leur appellation de scrutin du rachat.

Le Niger, à la différence du Mali, a un programme électoral très chargé. En effet, la CENI doit organiser le referendum constitutionnel, les élections présidentielles, législatives et locales. Cette commission, cheville ouvrière de ce long processus électoral, a reçu pour consigne d'être impartiale à l'image de celle des élections du 07 février 1999. C'est pourquoi, pour ne pas que l'on parle d'une commission manipulée, elle comprend tous les représentants de la vie sociopolitique du pays : armée, partis politiques, défenseurs des droits de l'homme, société civile, associations féminines etc. Au total de plus d'une soixantaine de personnalités. Le chef de la junte, le commandant Wanké dit aux membres de cette structure : « *J'attends de vous rapidité, parce-que le CRN, entend effectivement céder le pouvoir aux nouvelles autorités civiles démocratiquement élues dans le délai que nous avons indiqué, alors ne me décevez pas.*[1052]» En vue du bon déroulement du scrutin, la CENI est dotée d'un fonds de ‘*'4 milliards de FCFA*''.[1053] Concernant le matériel nécessaire à l'organisation des élections, la solidarité africaine a prévalu, avec l'aide de certains pays comme la Côte-d'Ivoire, le Nigéria, le Ghana, l'Algérie.[1054]

[1052]Entretien avec le Professeur Boubé Gado, le 14 février 12 à 10h30.
[1053]Entretien avec le Professeur Djibo Hamani, le 10 février 2012 à son bureau de la présidence à 11heures.
[1054]Idem

La campagne pour ce scrutin est sans passion aucune et cela est à mettre au compte de la transition, surtout de son chef qui, dès le départ de ce long périple a réuni tous les acteurs politiques, surtout les candidats à la magistrature suprême, pour leur dire ceci : « *Une campagne électorale, ne saurait en aucun cas constituer une occasion d'injures, de querelles et encore moins de guerre (…) notre pays n'a que trop souffert des comportements belliqueux et intolérants de ses fils dans leurs rapports politiques (…)*

Le CRN sera à la hauteur de ses engagements, il vous reste à être à la hauteur de vos responsabilités, la nation toute entière nous regarde (…).[1055]» A la suite du chef de la junte, les dignitaires religieux, les chefs traditionnels et la société civile abondent dans le même sens.

Toutefois le processus électoral bien qu'il fut sans passion, n'a pas empêché une certaine animation. Ainsi pendant le référendum qui s'est finalement tenu le 18 juillet 1999, l'ANDP de Moumouni Djermakoye, demande à ses militants de voté contre la loi nouvelle loi fondamentale, car il veut un régime présidentiel au contraire du régime semi-présidentiel que préconise la constitution.

Quand à la présidentielle, elle se déroule en deux tours. Le premier s'est déroulé le 17 octobre 1999 et le second tour le 24 novembre 1999 avec une particularité, elle est couplée avec l'élection législative. Le premier tour de la présidentielle est émaillée d'incidents du reste mineurs. En effet, un certain nombre de candidats accusent la junte de mener une campagne en sourdine pour le candidat Mahamane Ousmane. Cette situation fait monter la tension à Niamey, et fait craindre le pire comme en 1996 et en févier 1999.

Dans le fond, il s'agit d'« *un groupe d'officiers qui militait pour cette donne en vue de réparer une injustice.*[1056]» Face à la situation qui n'est pas loin dégénérer, le porte-parole de la junte, le commandant Djibrilla Hamidou improvise une conférence de presse pour récuser ces accusations, et en profiter pour réaffirmer que le CRN « *est neutre et le restera jusqu'au bout et cela en vue de respecter sa parole de l'après coup d'Etat*.[1057]»

Quoiqu'il en soit au Niger, le scrutin est une occasion de fête pour les populations qui espèrent que le processus aille au bout.

Au Mali, les opposants, bien qu'ayant des opinions différentes de la gestion du pouvoir, selon leur idéologie et leurs programmes de gouvernement, ont néanmoins un objectif commun. En

[1055]Archives personnelles de Mme Aissata Fall Bagna : *déclaration du chef de l'Etat Wanké à la faveur de la présidentielle de 1999*.
[1056]Entretien réalisé avec Mme Aissata Falla Bagna, le 31 janvier 2012 au siège de son ONG à 11h.
[1057] Entretien avec le Professeur Douldé Laya, le 12 janvier 2012 au CELTHO à 9h30.

effet, ils sont d'accord sur le minimum, arracher le pouvoir à l'ADEMA qui a « *trahi les espoirs du peuple à travers une gouvernance chaotique de dix ans* ».[1058]

Quant au parti au pouvoir après le départ d'Ibrahim Boubakar Keïta, les données se compliquent. Ce qui fait la joie du COPPO, certaine de sa victoire.

Malheureusement, leur calcul est quelque peu contrarié par la candidature d'Amadou Toumani Touré, ancien chef du Comité de Transition de Salut Peuple.

En fait, sa candidature n'est pas une surprise en soi, mais c'est qui pose problème, c'est l'attitude des médias d'Etat qui le présentent '' *presque comme un messie.*''[1059] En effet, à longueur de journée la presse d'Etat ne fait que mettre en exergue ses actes pendant la transition. Pour l'opposition, cela confirme la thèse de pacte secret Toumani Touré et le chef de l'Etat sortant. Dès lors pour eux, en cas de victoire de ce candidat indépendant, c'est comme si « *le complot contre le peuple malien continuait*.[1060]» Dans cette perspective, les opposants se dressent tous contre l'ancien chef de l'Etat et le candidat de l'ADEMA, Soumaila Cissé.

La campagne malgré tout se déroule dans un bon esprit sous la supervision d'une commission électorale dévouée en vue d'éviter les erreurs de 1997. On note aussi la présence de nombreux observateurs étrangers. D'ailleurs dans les différents états-majors ; l'ambiance est celle des jours de fête, plus encore du côté de l'opposition. Leur joie se comprend, car toutes les prévisions donnent vainqueur Ibrahim Boubakar Keita représentant le RPM, qui à défaut est certain de se retrouver au second tour du 12 mai.[1061] C'est donc confiant que ses amis et lui partent pour le premier tour.

Quand à Toumani Touré, c'est un pari audacieux pour lui de compétir sans le soutien d'une formation politique, après la bonne image qu'il a laissée au monde entier dans sa courte gestion du pays. Ce sont au total 24 candidats qui partent à l'assaut du fauteuil présidentiel.

Le scrutin législatif, se déroule dans une atmosphère détendue, avec mois de passion que la présidentielle. Ces législatives se déroulent aussi en deux phases : le premier tour a lieu le 21 juillet 2002 et le second dans la première semaine du mois d'août 2002.

Après le déroulement de ces élections dans ces deux pays, nous allons analyser les résultats de ces différents scrutins.

[1058]Entretien avec M. Oumar Mariko, au siège de son parti le 07 février 2012 à 17h30.
[1059]Entretien Me. Tall Mountaga, le 17 septembre 2010 au siège de son parti à 10h30.
[1060]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à la maison, le 13 novembre 2011 à 10heures.
[1061]Idem.

3- Les résultats de ces différentes élections

Le processus électoral, a donné des résultats forts édifiants dans ces deux pays, que nous allons analyser.

Au Niger, le référendum portant sur la nouvelle constitution a donné selon la Cour d'Etat par son arrêt no 99-01/ch. cons. du 04 août 1999 les résultats suivants : 57 circonscriptions électorales pour 9.531 bureaux de vote ; 9.003 bureaux de vote dont les résultats sont parvenus ; 4.237.258 inscrits, 1.319.919 votants ; 1.295.817 suffrages exprimés ; 24.102 bulletins nuls, et taux de participation de 31,15%.

Le ''oui'' l'emporte avec 1.167.158 voix soit 89,61% et le ''non'', 134.639 voix soit 10,39%.[1062] La constitution semi-présidentielle est donc adoptée comme ce fut le cas en 1992 et elle est promulgué par le décret no 99 -320/PCRN du 9 août 1999[1063]. C'est une copie conforme de la loi fondamentale de 1992 avec de légères modifications

Cette nouvelle constitution nigérienne, ne reconnait plus explicitement le droit à la désobéissance civile. Elle stipule en son article 13 que nul n'est censé exécuter un mot d'ordre de manifestation illégale. Par cette disposition, on comprend que les manifestations ne peuvent se faire sans autorisation expresse de l'autorité politique.

Dans l*e titre II du pouvoir exécutif,* pour éviter d'éventuelles difficultés en cas de cohabitation, l'article 45 dit clairement que le président nomme le premier ministre sur une liste de trois personnalités proposée par la majorité. Ce qui revient à dire que le chef de l'Etat a un choix implicite, au contraire de la constitution de 1992, où il se devait de choisir le seul candidat proposé par son opposition. Toujours en cas de cohabitation, les nominations de consensus concernent seulement deux ministères : ceux de la défense et des affaires étrangères. Pour l'alinéa 3 de l'article 45, toujours en cas de cohabitation, sur proposition du premier ministre, le président de la République nomme les autres membres du gouvernement et met fin à leur fonction. Ce qui revient à dire, qu'en dehors des deux ministères de consensus, les autres sont imposés par le premier ministre.

L'article 49 contente un peu le président de la République en cas de bicéphalisme. Celui-ci est autonome pour nommer les ambassadeurs, convoquer l'Assemblée nationale en session extraordinaire, recourir au référendum pour l'adoption d'un texte ne nécessitante pas un aménagement de la loi fondamentale.

[1062]Archives du ministère de l'intérieur de la République du Niger : *résultat du référendum constitutionnel nigérien de 1999,* documents année 1999.
[1063]Archives du PNDS : *décret promulguant la constitution de 1999*.

Quand à l'article 46, il met fin à un débat qui a empoisonné les relations entre Mahamane Ousmane et Hama Amadou, la convocation du conseil des ministres. Cette disposition est sans équivoque, c'est le président de la République qui convoque et préside le conseil des ministres. Toutefois, elle précise pour dire que l'ordre du jour du conseil de ministres est fixé d'un commun accord entre les deux chefs de l'exécutif. Et s'il y a dissension entre eux, le Conseil de la République (CR) et la Cour constitutionnelle peuvent les départager.

Pour l'article 48 le président de la République peut, après consultation du premier ministre et du président de l'Assemblée nationale, prononcer la dissolution de cette institution. Et une nouvelle est mis en place 45 jours au moins et 90 au plus après cet acte. Rien de nouveau à ce sujet, mais l'innovation c'est quand les constitutionnalistes ajoutent que pour procéder à une nouvelle élection, il faut attendre dans les 24 mois au moins qui suivent les joutes passées. La présente constitution donnent deux années de ''*calvaire*'',[1064] au chef de l'Etat en cas de cohabitation.

Voici, de manière succincte, les nouveaux points que nous avons relevés au niveau de cette nouvelle constitution.

Les résultats du premier de l'élection présidentielle du 17 octobre 1999, qui a opposé sept candidats donnent ce qui suit : Adamou Djermakoye, de l'ANDP 147.672 voix soit 7,73% ; Amadou Ali Djibo, de l'UNI 32.977 voix soit 1,73% ; Hamid Algabid, du RDP-Jamma'a 206.763 voix soit 10,83% ; Mahamadou Issoufou, du PNDS 429.977 voix soit 22,79% ; André Salifou du UPDP, 39.641 voix soit 2,08 ; Mahamane Ousmane, du CDS 429.827 voix soit 22,51% ; et Tandja Mahamadou du MNSD 617.320 voix soit 32,33%.[1065]

Au second tour au vu de ces résultats, nous avons donc Tandja Mahamadou du MNSD et Mahamadou Issoufou du PNDS.

Comme remarques, on peut dire que les quatre grandes formations de la vie politique du pays, le MNSD, le PNDS, le CDS et l'ANDP réalisent à elles seules un score de 85,36% des voix. De plus, l'ancien parti unique, depuis les élections de 1993 est toujours présent au grand rendez-vous. Les deux alliés que sont le MNSD et le PNDS qui ont favorisé l'imbroglio politique de 1995, se retrouvent au second tour, cette fois-ci pour un combat différent : celui du redémarrage démocratique du Niger.

[1064]Entretien avec le Professeur Yssouf Tijani, le 23 janvier 2012 son bureau de la faculté de droit à 15h30.

[1065]Archives de CDS : *arrêt 99-05 du 30 octobre 1999de la Chambre constitutionnel portant résultat définitif du premier tour de la présidentielle de 1999.*

Le second tour couplé avec les législatives a donné les résultats suivant, selon les données de la Cour d'Etat par son arrêt numéro 99-06/ch. cons. du 07 décembre 1999. Ont obtenu : Issoufou Mahamadou 40,11% des voix et à Tandja Mamadou 59,89% des voix.[1066] Est donc élu président de la cinquième République, le candidat de l'ancien parti unique, Mamadou Tandja.

Quand au scrutin législatif, selon les données de la Cour d'Etat certifié par son arrêt no 99-07/ch. cons. du 15 décembre 1999, on a comme résultat : sur 83 sièges à pourvoir, ont obtenu : l'ANDP 4 élus, le CDS 17 élus, LE MNSD 38 élus, le PNDS 16 députés et le PSDN 8.[1067] Comme remarque pour ces législatives, il ressort que sur vingt-deux partis qui se sont engagés dans cette élection, cinq seulement sont représentés à l'hémicycle.

Au Mali, le premier tour de l'élection présidentielle a enregistré 24 candidats et elle est particulière pour l'opposition. Cette dernière, au vu de la configuration et des sondages, a enfin une grande chance de ravir le pouvoir à l'ADEMA. C'est donc dans cette ambiance de sérénité que le verdict est donné d'abord par la CENI puis validité définitivement par la Cour constitutionnelle.

Ainsi au soir du premier tour, les Maliens qui attendaient avec impatience les résultats, ont eu les donnée suivantes : Amadou Toumani Touré obtient 602.998 voix, soit 27,98% ; Soumaila Cissé 489.957 voix, soit 22,74% ; Ibrahim Boubakar Keïta 445.030 voix, soit 20,65% ; Tiebil Dramé 84.612 voix, soit 3,93% ; Mountaga Tall 83.168 voix, 3,86% ; Moussa Coulibaly 73.470 voix, soit 3,41% ; Choguel Maïga 59,304 voix, soit 2,85% ; Mamadou Sangaré 44.859 voix, ce qui équivaut à 2,08% ; Mandé Cissé 39.077 voix, soit 1,87% ; Ahmed Diallo 36.056 voix, soit 1,67% ; Dabo Diawara 22.78 voix, ce qui donne 1,66% ; Oumar Mariko obtient 18.454 voix, soit 0,86% ; Madiassa Maguiraga 16.806 voix, soit 0,78%; Yssouf Diallo 16.639 voix, ce qui équivaut à 0,77% ; Modibo Sangaré 15.771 voix, soit 0,73% ; Mamadou Gakou obtient 15.685 voix, soit 0,72% ; Mody Konaté 15.042 voix, soit 0,70% ; Mamadou Diaby 12.645 voix, soit 0,59% ; Modibo Kida 12.539 voix, soit 0,58% ; Almamy Sylla 11.660 voix, soit 0,54% ; Habibou Dembélé 10.578 voix, soit 0,49% ; Sanoussi Cissé 10.391 voix, soit 0,48% ; Abdoulaye Konaté 9.283 voix, soit 0,43% et enfin Ibrahim Diakité 8.108 voix, soit 0,38%.

[1066]Archives du ministère de l'intérieur de la République du Niger : arrêt 99-06/ ch. Con. Du 07 décembre 1999, donnant le résultat du second de la présidentielle nigérienne, documents année 1999.
[1067]Archives ANDP : *arrêt de la chambre constitutionnel, portant résultat définitif des législatives en 1999*.

Ceci fait un total de 2.154.919 de suffrages exprimés, pour 5.746.202 inscrits, 2.216.948 votants, 38,58% de taux de participation et 61,42% de taux d'abstention.[1068]

La première remarque qui se dégage de ce premier tour, est le nombre élevé de candidats contrairement à 1992 où nous avons eu environ dix postulants et 1997 une douzaine au départ pour se retrouver au final avec deux en lice.

Deuxième enseignement, ce scrutin ne s'est pas éloigné de la tradition électorale africaine marquée par les contestations de tout genre. Et le cas malien mérite une réflexion particulière, car très complexe.

A la veille la proclamation des résultats, pour les partisans de l'opposition la victoire d'Ibrahim Boubacar Keïta est quasi certaine. Mais le verdict de la commission électorale, validé par la Cour constitutionnelle les surprend. Face cette à cette situation, ses partisans et l'opposition tout entière réfusent les résultats en brandissant les ''vrais chiffres'' qui font de l'ancien premier, le grand vainqueur de la compétition avec ''*52,52% des voix''*.[1069] Pour signifier sa colère, l'opposition occupe les rues de la capitale et des grandes villes de l'intérieur accusant le président sortant, Alpha Oumar Konaré, la CENI, la Cour Constitutionnelle et surtout la France de Chirac d'avoir inversé les résultats pour récompenser le général à la retraite pour son rôle « *joué dans la chute de Moussa Traoré*.[1070] »

La tension monte dans les différents quartiers de Bamako où des jeunes enflamment les pneus pour exprimer leur ras-le-bol. La peur s'empare de tout le pays, car l'on prédit un affrontement entre les manifestants qui réclament la ''vérité des urnes'' et l'armée qui a quadrillé la principale ville du pays et les autres grandes agglomérations.

Pendant que le pays est en ébullition, Ibrahim Keïta se rend à Abidjan dans le courant du mois de mai 2002 tout juste après les résultats où il reçu discrètement par le président Laurent Gbagbo. Dès son retour de ce voyage, il part aussitôt pour le Gabon chez le ''vieux'' Oumar Bongo où il reste pendant deux jours.[1071]

Après ces deux voyages lorsqu'il rentre à Bamako, son parti organise un meeting le 10 mai 2002 au stade omnisport, deux jours avant le second tour. Pour ces militants et sympathisants, c'est l'occasion de descendre sur le palais du mont Koulouba pour arracher sa victoire. Mais à la grande surprise de tous, il tient un discours qui les désarme : « *Tant que*

[1068]Archives de l'ADEMA : *résultat de l'élection présidentielle malienne de 2002*.
[1069]Entretien avec Mme Bouah Aïcha, le 27 novembre 2011 chez elle à la maison à 16heures.
[1070]Entretien avec M. Abdoulaye Modibo, chez lui à la maison le 13 novembre 2011 à 10heures.
[1071] Entretien avec Mme Bouah Aïcha, le 27 novembre 2011 chez elle à la maison à 16heures.

mon fils ainé et moi, nous ne sommes pas au devant des manifestants, je ne permettrai pas qu'un malien se fasse tué. Nous sommes sûrs de notre victoire, mais pour la paix sociale respectons la décision de la Cour constitutionnelle.[1072]»

Pour ses sympathisants, sa décision n'est pas fortuite, elle est l'œuvre des présidents ivoiriens et gabonais qui à coup de « *milliards l'ont poussé à vendre sa victoire* ».[1073]
C'est dans cette situation tendue qu'à lieu le second tour entre Amadou Toumani Touré et Soumaila Cissé le 12 mai 2002. Selon l'arrêt numéro 002-137/Ch. Cons. du 23 mai 2002,[1074] le candidat indépendant Toumani est déclaré vainqueur avec 64,35% des voix contre 35,65% des voix pour le représentant de l'ADEMA.

Par sa victoire, l'ancien chef du Comité de Transition de Salut du Peuple, vient de faire un coup d'éclat en Afrique. Dans la mesure où « *l'arrivée d'Amadou Touré à la tête de l'Etat malien en 2002, a été perçu comme un sorte de révolution en matière d'élection en Afrique. En effet, c'était la première fois qu'un indépendant ralliait les suffrages d'une grande partie de la population aux dépends des candidats se réclamant des partis politiques existants*.[1075]»

Concernant les résultats des législatives, on note que l'ADEMA a perdu sa majorité absolue à l'hémicycle. En effet, elle est passée de 74 députés sur 130 en 1992, pour 127 sur 147 en 1997, à 43 en 2002. Certes, elle demeure toujours un parti important mais la régression est énorme. Quand au RPM d'Ibrahim Boubakar Keïta, il se présente comme la première formation politique du pays avec 45 élus. Mieux, avec ses alliés, regroupés au sein de ''Espoir 2002'',[1076] ils se retrouvent avec 66 députés, devenant du coup majoritaires à l'Assemblée nationale. L'autre fait marquant, est que le président nouvellement élu du pays, Amadou Toumani Touré, voulant demeurer dans son statut d'indépendant est resté en dehors des législatives.
Après la tenue de ces élections au Mali et au Niger, reste à voir leur portée

[1072]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, à son bureau de l'Assemblée nationale, le 29 novembre 2011 à 9h30.
[1073]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 26 novembre 2011 à l'hippodrome de Bamako à 15heures.
[1074]Archives de l'ADEMA : *arrêt de la Chambre constitutionnel, donnant le résultat du second tour de la présidentielle de mai 2002 au Mali.*
[1075]François Yaovi, ''Afrique de l'ouest : Le dur apprentissage de l'alternative démocratique'', in *Débats-Courier d'Afrique de l'ouest,* n° 45, mai-juin 2007, p.3.
[1076]Cette coalition comprenait le RPM, le MPR, le CNID, le PIDS, le RDT ; par la suite elle reçoit l'apport des autres partis qui ne supportaient pas l'ADEMA.

III- LA PORTEE DES ELECTIONS

Les scrutins qui se sont déroulés au Mali et au Niger, ont une grande portée pour ces deux pays. Cela est perçu par la maturité politique de l'opposition, l'engagement ferme des nouveaux pouvoirs et les espérances des populations.

1- La maturité politique des opposants

Que ce soit au Niger ou au Mali, l'opposition a compris qu'il est temps de mener un combat citoyen. Et ce scrutin de rachat exige d'eux, un comportement nouveau d'ou leur maturité politique.[1077]

Au Niger, la fin des élections est toujours une occasion de contestation de la part des perdants. C'est le cas en 1993, avec le MNSD, après la présidentielle ; en 1995 à la suite du scrutin législatif anticipé avec la colère de la coalition au pouvoir qui soutient Mahamane Ousmane. Il en est de même en 1996, avec ''la victoire'' de Baré à la présidentielle, tout comme il eu problème après les résultats des communales et régionales de 1999. En fait, que cela soit avéré ou pas, la fin des scrutins dans ce pays provoque toujours des récriminations et bras de fer.

Toutefois, pour ces élections de la cinquième République, le peuple est agréablement surpris de voir les vaincus reconnaitre humblement leur défaite. En fait, tout le peuple attendait avec crainte les résultats des deux tours de la présidentielle, car elle est toujours conflictuelle depuis le retour du multipartisme Heureusement, tous les candidats sans distinction reconnaissent que les militaires du CRN, avec le commandant Wanké en tête, ont été honnêtes et que tout le processus électoral a été juste et transparent. De plus, chose rare, pour une fois la CENI a été félicité unanimement par tous les acteurs politiques.

Et comme pour dire que tous ne se trompent pas en notant ce changement chez les opposants, le candidat malheureux du deuxième tour du scrutin à l'accession de la magistrature suprême sans remord et avec fierté dit : «*J'ai perdu, mais j'ai le sentiment d'avoir gagné, dans la mesure où l'idéal démocratique pour lequel je me suis battu toute ma vie a triomphé*.[1078]»

[1077] Avec les médiations, les politiques adhéraient déjà à cette idée et la nouvelle donne est venue la renforcée.
[1078] Entretien avec M. Issa Tahirou, le 9 janvier 2012 au siège de son part à 16heures.

Cette maturité revient certes aux politiciens mais plus encore aux membres de la transition qui les ont mis en face des réalités à travers un discours direct, sans forfaiture, sans faux-fuyant.

De ce fait, les opposants dans leur ensemble ont salué et félicité le nouvel élu Tandja Mamadou, en optant désormais pour une opposition responsable et citoyenne.

Au Mali, après l'élection présidentielle qui a laissé un sentiment de colère à l'opposition et en particulier aux partisans du ''candidat favori'', Ibrahim Boubakar Keïta, les populations étaient sceptiques et pensaient encore à un éventuel bras de fer entre Amadou Toumani Touré le nouvel élu et ses adversaires politiques. Leur crainte était renforcée par la détermination des jeunes militants du RPM décidés à *''poursuivre le combat pour récupérer la victoire de leur candidat*''.[1079]

Mais le concerné qui a été premier ministre aux heures chaudes de la contestation sociopolitique contre Alpha Oumar Konaré, sait combien le peuple a souffert, mieux, il sait comment les querelles politiques ont empoisonné la société malienne. C'est pourquoi pour éviter un nouveau drame à son pays, que le peuple ne saurait supporter, il opta pour une opposition dans le respect de la « *l'égalité constitutionnelle*.[1080]»

Incompris au départ par leurs autres opposants, ces derniers ont cerné aussi, par la suite, le sens de sa démarche, au risque d'être perçu comme des mauvais perdants. De ce fait, ces personnalités, dans leur ensemble au contraire de 1997, ont félicité unanimement le vainqueur proclamé de la présidentielle. Tous ont compris qu'il fallait sauvegarder la première ''matière d'exportation du pays'', la démocratie, d'où ce comportement républicain. Désormais, ils comptent revendiquer, mener leurs manifestations en tenant compte de leurs droits mais aussi de leurs devoirs.

Outre cette maturité des oppositions, nous allons évoquer l'engagement des nouveaux pouvoirs.

2- L'engagement des nouveaux pouvoirs

Les nouveaux pouvoirs issus des scrutins, prennent aussi des engagements en vue de favoriser la cohésion sociale.

Au Niger, le président nouvellement élu, Tanja est un habitué de la politique de son pays.

[1079]Entretien réalisé avec M. Sidi Ongoibu, le 26 novembre 2011 à l'hippodrome de Bamako à 15heures.
[1080]Entretien avec le Professeur Abdrahamane Sylla, le 29 novembre 2011 à son bureau de l'Assemblée nationale à 9h30.

En fait colonel à la retraite, il fut un membre influent du pouvoir de Seyni Kountché puis de celui d'Ali Saïbou pendant lequel il a été préfet, puis ministre de l'intérieur. C'est donc un pur produit du MNSD, qui maîtrise la sociologie politique de son pays, depuis au moins 1974. De plus, c'est un acteur clé de cet imbroglio politique qui a secoué le Niger de 1995 à 1999. Si au Mali la démocratie est en panne, Tanja est conscient que dans son pays elle ne fonctionne pratiquement plus.

De ce fait, n'étant pas un novice sur la scène politique, il sait que tout le monde attend beaucoup de lui pour remettre sur les rails le train du pluralisme nigérien qui a déraillé, dont il est désormais le conducteur. Il sait que la réconciliation entre les politiciens d'une part, et aussi entre les citoyens lambda est sa priorité d'autre part, au vu de la fracture sociale qui mine le pays depuis fort longtemps et qui a été aggravé par les erreurs des troisième et quatrième Républiques.

Dans cette perspective, il prend l'engagement de restaurer la confiance entre nigériens, car la méfiance est désormais de mise au sein des populations, de ce fait, il l'incombe de tout mettre en œuvre pour briser ce mur de suspicion. Mieux, Tanja promet le respect scrupuleux de la constitution.

Par ailleurs, le nouvel élu pour aller dans le sens du renouveau entre politiques, décide la mise en place d'un gouvernement d'union nationale, pour renforcer la cohésion nationale. En le préconisant, il s'inscrit dans la droite ligne de certains constitutionnalistes qui, pendant les travaux d'élaboration des textes fondamentaux devant régir la cinquième République ont préconisé ce type gouvernement. Ces derniers n'ont pas eu gain de cause, mais Tanja se propose de faire sienne une partie de leur projet avec ce gouvernement de large ouverture.
D'ailleurs les défis qui l'attendent sont tellement immenses que lors de son investiture, le 22 décembre 1999, le président de la Cour d'Etat Mamadou Mallam Aouami le prévient en ces termes : «*Le Niger a connu le long de ces dernières années, quatre républiques, quatre constitutions, trois transitions, quatre chefs d'Etat, quatre assemblées, neuf premiers ministres, vingt gouvernements, un coup d'Etat civil en 1991, deux coups d'Etat militaires en 1996 et en 1999, un boycott d'élection, une désobéissance civile, une dissolution de l'assemblée nationale, auxquelles s'ajoutent les grèves des travailleurs, des parlementaires et même du président de la République. Sans compter, les conflits communautaires et les multiples marches de protestations.*

Loin d'être exhaustive, cette longue liste montre le degré d'instabilité qu'a connu notre pays (…) C'est dire Monsieur le président que le défi à relever est très grand. Mais, je crois que vous disposer des atouts nécessaires pour y faire face.[1081]»

Cette intervention résume, à elle seule, l'ampleur de ce qui attend Tanja ; de ce fait, ce dernier n'a pas tort de prendre des engagements fermes, en vue d'être à la hauteur de la tâche qui l'attend.

Au Mali, le nouvel élu, Amadou Toumani Touré n'est pas un ''étranger'' sur la scène politique malienne. En effet, militaire, il était dans l'antichambre du pouvoir de Moussa Traoré, dont il était le chef de la garde républicaine à partir1981. Et de mars 1991 à mai 1992, il dirigea le pays dans le cadre d'une transition au cours de laquelle tout le monde reconnaît son comportement exemplaire. En effet, il a tenu parole pendant sa présidence, en remettant comme convenu le pouvoir à un civil élu démocratiquement. Alors que d'autres à sa place auraient usé de stratagèmes pour s'en accaparer ou pour s'accrocher définitivement.

Après son départ de la présidence, cette bonne image fait de lui un homme très sollicité à travers le monde. A cet effet, en 1992 tout juste à la fin de la période transitoire, il est chargé du programme de lutte contre le ver de guinée en Afrique, à la demande de la fondation américaine Carter. De plus, il est utilisé aussi comme médiateur dans la résolution de certaines crises sur le continent, comme c'est le cas en 1996 en Centrafrique entre le président Patassé et les mutins.

Malgré toutes ses occupations, le général à la retraite qu'il est, suit néanmoins à distance la vie politique de son pays. Il sait que depuis 1997 jusqu'à son élection en cette année 2002, que la démocratie est en panne au Mali. C'est pourquoi il est mieux placé pour essayer de remettre ce concept sur les rails, pour redonner espoir à son peuple.

Le 8 juin, le jour de son discours investiture, il prend des engagements dans ce sens. A cet effet, il envisage de faire de la réconciliation nationale la pierre angulaire de son mandat, car il y a trop de rancœur à apaiser. Mieux, avec le pluralisme, le pire s'est produit sous le deuxième mandat de son prédécesseur. Et depuis ces faits, le Mali, l'un des exemples de la réussite démocratique en Afrique est secoué par des bras de fer permanent entre pouvoir et opposition, en dépit de multiples interventions. Partant de ce triste constat, il entend mener une politique d'ouverture, raison pour laquelle il s'est présenté en tant qu'indépendant aux

[1081]Archives de l'ANDP : *discours du président de la Cour d'Etat lors de la cérémonie d'investiture du président Tanja en 1999.*

élections présidentielles, afin d'être libre dans ces manœuvres n'étant pas sous le diktat d'une quelconque formation politique.

D'ailleurs le ''père de la démocratie malienne'' veut aussi appliquer la démocratie le mieux possible pour le bonheur des populations, ce système qui « *implique de gouverner par la persuasion, la réflexion, et délibération, est l'art de résoudre les conflits pacifiquement à l'aide d'une législation ou tout moyen institutionnel*.[1082]» C'est donc dire, qu'il entend privilégier le consensus en cas de différends. Ceci a pour avantage d'éviter les déconvenues malheureuses de 1997.

Au total, pour réussir leur mandat dans la quiétude, les nouveaux pouvoirs, conscients de l'enjeu se devaient de prendre ces mesures pour rassurer d'une part la communauté internationale et d'autre part leur population.

En fait, les populations attendent beaucoup des hommes politiques après ces élections du rachat.

3- Les espérances des populations face à cette nouvelle donne

Dans la lutte entre les hommes politiques, le peuple a le plus souffert. En effet, la plupart du temps ne comprenant rien, il est utilisé comme chair à canon par ces derniers dans leur lutte pour assouvir leurs ambitions personnelles. C'est pourquoi, pour ce départ qualifié de rachat, ils attendent beaucoup des pouvoirs nouvellement élus et aussi des opposants.

Au Niger, les populations sont heureuses de l'arrivée au pouvoir de Tanja. En fait, celles-ci avec les difficultés qui naissent d'abord avec la transition, puis au vu des palabres qui jalonnent la présidence de Mahamane Ousmane et les dérives de Baré, deviennent nostalgiques du parti unique incarné par le MNSD. En dépit des erreurs de cette formation politique pendant son long règne de 1974 à 1991, elles ne l'ont pas pour autant renié totalement en témoigne les résultats des différentes élections de l'après conférence nationale. En effet, en 1993, lors de la législative ce parti arrive en tête avec 29 élus, lors de la présidentielle de la même année elle fut au second tour et n'a été battu que de justesse. Avec le scrutin organisé par la junte du CSN sous Baré, elle se retrouve une nouvelle fois au second tour dans la réalité des faits.

C'est pourquoi, les populations attendent de Tanja qu'il mette en place cette politique d'ouverture qui caractérise son parti, en témoigne le CSON sous Saïbou. Connaissant mieux

[1082]Traoré Abba, *op.cit*., p.57.

les touaregs, car préfet d'Alaba pendant des années, les populations souhaitent qu'il discute franchement avec eux, sans oublier aussi la résolution du vieux contentieux entre éleveurs et agriculteurs. Le peuple fatigué de la lutte mesquine des politiciens, veut que le nouveau président se penche sur leurs réalités sociales, au lieu d'engager des conflits inutiles, qui n'apportent rien à leurs souffrances, et au contraire « *les angoisse*.[1083]»

Quant aux opposants, le peuple s'attend à ce qu'ils donnent un temps de grâce à leur ancien allié du Front de la Restauration et de la Défense de la Démocratie, qui plus encore était leur porte-parole pendant les heures chaudes de la lutte contre Baré de 1996 à 1999. Ils peuvent et doivent revendiquer mais dans le respect des lois prescrites par la constitution. Ayant certainement perçu ce message, le 5 mars 2000 est mis sur pied par les opposants, la convention des forces démocratiques (CFD),[1084] une coalition de 11 partis politiques censé parler en leur nom en restant dans le cadre républicain, c'est-à-dire en respectant les règles de jeu démocratique. De plus, l'opposition, à la suite de la mutinerie de 2001 pose un acte républicain, en occuapnt les rues pour exiger le retour des mutins dans les casernes et denoncer ce *''comportement anti-démocratique''*.[1085] Mieux à partir de 2002, les opposants et les tenants du pouvoir créent une union sacrée autour de la mère partrie.

A la communauté internationale, le peuple veut d'elle une franche collaboration, en étant conseillère non actrice. Qu'elle ne soit pas juge et partie comme ce fut le cas de son soutien avéré au défunt chef de l'Etat de la quatrième République, le général Baré.

Au Mali, les populations après la frayeur des premiers jours qui précèdent la proclamation des résultats du premier tour de l'élection présidentielle, manifestent leur joie à la victoire du général Amadou Toumani Touré. Ce dernier que tous appellent affectueusement le *''professeur de la démocratie''*, est perçu par le peuple comme le moindre mal au vu de l'animosité entre l'ensemble de l'opposition et l'ADEMA. Car, la situation allait se dégrader si l'un des candidats de ces deux camps gagnait.

A l'endroit du nouvel élu, les populations s'attendent à ce qu'il finisse son entreprise de « *bon père de famille* »[1086], en restant au dessus de la mêlée, comme il l'a fait pendant la transition même quand on l'accusait d'être de mèche avec le parti de Konaré.

[1083]Entretien avec M. Arzika Nouhou Azirka, au siège de la structure le 01 février 2012 à 18heures.
[1084]Ces partis sont : l'ADP, l'ANDP, le FPN, l'ORDN, le PANA, le PNDS, le PPN-RDA, le RDP, le RSV, l'UDPS, l'UDR.
[1085]Entretien avec M. Arzika Nouhou Azirka, au siège de la structure le 01 février 2012 à 18heures
[1086]Entretien avec Mme Bouah Aicha, le 27 novembre 2011 à chez elle à la maison à 16 heures.

D'ailleurs, les maliens n'espèrent pas de lui des miracles, mais plutôt qu'il soit proche d'eux. Elles ont confiance en lui, car pendant sa courte présidence de 1991-1992, donc avec un temps limité, il résolut partiellement leurs revendications. En témoigne le début de satisfaction du mémorandum de l'AEEM, l'organisation d'un forum social qui a posé les bases d'un règlement global des difficultés qui minent le peuple en signant un accord allant dans ce sens avec l'UNTM, sans oublier la signature du pacte social avec la rébellion Tawariq et tout cela en un an de présidence . Dès lors, elles pensent qu'avec ce quitus de cinq ans, ATT, comme on l'appelle affectueusement peut faire mieux.

Quant aux opposants, le peuple s'attend qu'ils le soient véritablement. Ce qui revient à dire, qu'ils jouent leur partition en proposant des idées pour le bien-être de tous, ce qui passe par l'arrêt de la défiance de l'autorité Etatique établie. En cela, la société civile est heureuse, quand elle constate que ces derniers ont tous opté pour une opposition responsable.

En somme, l'on se rend compte qu'après les turbulences, tout le monde, à savoir politiciens et société civile aspire réellement à une véritable paix au Mali et au Niger, comme préconisé par tous quand on est en démocratie.

En fait, si les populations ont enduré autant de sacrifices pour ce concept, c'est pour vivre heureuses à l'instar des autres peuples de ce monde qui ont adopté ''le gouvernement du peuple, pour le peuple et par le peuple''.

CONCLUSION GENERALE

En abordant le thème des **Conférences nationales dans le processus démocratique en Afrique : les cas du Mali et du Niger 1991-2002**, il s'agissait pour nous de montrer que ces assises populaires ont favorisé le processus pluraliste dans ces deux pays. L'étude comparative de leur vie sociopolitique sur onze années le montre bien.

Comme partout en Afrique noire, cette démocratisation est favorisée par des exigences imposées de l'extérieur et par la situation sociopolitique intérieure délétère dont le règlement passe par l'ouverture démocratique

Ainsi le vent de l'Est, associé aux soubresauts algériens et libériens et la sagesse de Mathieu Kérékou au Bénin ont joué comme des facteurs accélérateurs. La volonté des Etats-Unis d'être les parrains de la démocratie en Afrique, les exigences des institutions de Bretton Woods qui font dépendre l'aide à la démocratisation et les pressions de l'Union Européenne ont fini par avoir raison des réticences des dirigeants autocrates.

La France ancienne puissance colonisatrice, après moult hésitations a décidé d'accompagner ce changement irréversible qui atteint l'Afrique. L'annonce est faite à la rencontre de La Baule.

C'est que les Africains qui aspiraient à la liberté confisquée depuis le début des indépendances ont entamé la lutte pour le retour de leur pays respectif au multipartisme. Mais au prix de répressions sanglantes, les dirigeants adeptes du parti unique, refusant d'entendre raison, faisaient tout pour étouffer ces revendications légitimes des manifestants.

A la faveur du renouveau politique de 1990, le combat prend de l'ampleur. Au Mali et au Niger, les manifestants sont encouragés par les méfaits du parti unique et son émiettement progressif.

Jeunes, adultes et vieux décident dès lors de prendre leur destin en main, en œuvrant pour l'instauration du pluralisme intégral à travers l'organisation de conférences nationales, devenue « *dès lors la revendication première de tous les pays francophones d'Afrique ; elle s'affirme comme le mythe que l'on poursuit, le rite auquel il faut sacrifier*.[1087]» La lutte est longue et âpre.

Au Mali, la lutte acharnée menée par les jeunes au prix de mille sacrifices est parachevée par le coup d'Etat contre le pouvoir en place, le 26 mars 1991. ''L'obstacle Moussa Traoré'' écarté, le terrain est désormais propice à instaurer le pluralisme avec à la clé, l'organisation de la conférence nationale tant souhaité par le peuple, en vue d'aplanir les

[1087]Jean-Jacques Raynal, ''Les conférences nationales en Afrique : au-delà du mythe, la démocratie ?'', in *Penant*, n° 16, octobre-décembre 1994, p.311.

difficultés qui minent le pays et restaurer la confiance entre les citoyens. Ce forum national organisé vers la fin du mois de juillet 1991 s'est déroulé dans le temps record de deux semaines. La transition malienne qui existait avant la tenue des assises populaires a été calme dans l'ensemble, une parfaite réussite, en dépit de quelques ratés. Les élections organisées par l'organe transitoire en 1992, ont été appréciées par le peuple malien et par les observateurs extérieurs. Des élections qui se deroulent sans contestation majeure, les acteurs politiques ayant accepté le verdict des urnes. Le Mali entre ainsi, dans le cercle très fermé des nations africaines démocratiques, comme le Sénégal, le Bénin et l'Afrique du Sud.

Mais ces succès qui ont donné de l'espoir aux populations maliennes, par la suite, rencontrent des difficultés. Celles-ci se caractérisent pour une fronde sociale et un bras de fer quasi permanent entre le nouveau pouvoir et les jeunes scolaires regroupés au sein de l'Association des Elèves et Etudiants du Mali. Cette organisation en voulait terriblement au chef de l'Etat. La conséquence de ce bras de fer, est la chute de deux gouvernements : le premier dirigé par Younoussi Touré et le second par Abdoulaye Sow au cours du premier quinquennat du président Alpha Oumar Konaré. Sans oublier que l'incapacité des nouveaux dirigeants à tenir leurs promesses laisse le peuple incrédule face à la démocratie. Malgré ces ratés les Maliens réussissent à mettre en place dès 1994 un cadre de réflexion, Espace d'Interpellation de la Démocratie,[1088] sorte de forum de discussion comme la conférence nationale, tenu chaque 10 décembre pour interpeller les dirigeants à chaque manquement. Le choix de la date n'est pas fortuit, c'est le jour anniversaire de la déclaration universelle des droits de l'Homme. Mais la démocratie, ce bel instrument est mal utilisé par ses animateurs pour des questions d'intérêt personnel et une volonté de se nuire mutuellement. En effet, les politiciens maliens de 1997 jusqu'aux élections de 2002 laissent de la démocratie une image très sombre faisant craindre le pire et plongeant la population dans un profond découragement.

A la suite de l'élection législative de 1997, mal organisée par une Commission Nationale Indépendante manquant d'expérience car mise en place dans la précipitation, les politiques prennent le relais de l'AEEM et s'enfoncent dans une lutte sans merci qui met le pays dans une spirale de violence. Même les bons offices pour les raisonner ne les calment que partiellement tellement ils s'en veulent terriblement. Cette mauvaise ambiance est valable

[1088]Entretien avec Mme Bouah Aicha, le 27 novembre 2011 à chez elle à la maison à 16 heures.

tant du côté de la majorité présidentielle que du collectif des opposants. De sorte que le Mali offre l'image d'un Etat ayant raté son renouveau politique amorcé depuis 1991.

Cette situation plonge les populations dans le doute. Car en plus des problèmes sociaux qui les assaillent, le bras de fer entre politiques qui donne une orientation incertaine à la vie sociopolitique du fait des positions tranchées ne leur offre aucune perspective d'un avenir radieux. Il faut attendre l'année 2000 pour qu'après d'intenses négociations, la raison finisse par l'emporter et que les protagonistes acceptent de mettre de l'eau dans leur vin à la grande joie de tous.

Mais la fracture est si profonde que le feu couve sous la cendre attendant la moindre occasion pour se réveiller. C'est ainsi que le scrutin de 2002, une sorte de scrutin de rachat a failli virer au cauchemar. En effet, le premier tour de la présidentielle, avec les prises de position tranchée ont fait craindre le pire avant que la sagesse ne finisse par l'emporter. Signe que les vieux démons de la contestation et de la remise en cause des résultats des élections sont toujours présents. Heureusement cette fois, en dépit de quelques déconvenues, les politiques, dans leur ensemble ont fait preuve de retenue à la grande joie de la communauté nationale et internationale.

Au Niger, après un dur combat interne qui se solde par des morts, surtout des jeunes de l'Union Scolaire du Niger, le peuple a eu finalement raison du pouvoir.

Mais au contraire du Mali où le régime de Moussa Traoré a été renversé, au Niger, Ali Saïbou est toujours en place et mieux, dispose encore de moyens nécessaires pour contester l'ordre des choses tel que voulu par la grande majorité du peuple.

Le perpétuel bras de fer entre le clan présidentiel pour conserver ses privilèges et l'opposition qui joue la carte de sa propre survie, agite les travaux de la commission préparatoire et la conférence nationale qui débouche sur la transition censée réconcilier tout le monde. Dans la pratique cette période est pénible au vu de l'animosité qui règne entre les deux véritables patrons de la période, le président du Haut Conseil de la République et le premier ministre de transition.

Les deux personnalités qui se vouent une haine réciproque depuis le déroulement de la conférence nationale, choisissent cette période intérimaire pour régler leur contentieux par une interprétation tendancieuse des textes qui régissent leurs deux organes. Le problème c'est que chacun se prévaut du titre honorifique de dépositaire exclusif des dispositions du forum populaire.

Cette situation déjà chaotique est aggravée par des revendications sociales à répétition du reste justifiées, sans oublier une fronde perpétuelle des Touaregs, mais surtout de l'armée qui se pose comme une force avec laquelle il faut compter dans le Niger nouveau.

La période transitoire étant biaisée, les élections générales deviennent pénibles tant le régime en place et son opposition ne se font pas de cadeau. Le processus électoral de 1993 se termine par la victoire totale de l'opposition car non seulement elle est majoritaire à l'Assemblée nationale mais est désormais dépositaire du pouvoir exécutif après un second tour âprement disputé.

Mais comme au Mali, l'espoir suscité par cette troisième République est de courte durée. En témoigne les empoignades permanentes entre les nouvelles autorités et tout le corps social, surtout les scolaires. C'est la déception des populations qui attendaient beaucoup de ses nouvelles autorités en mésentente permanente avec l'opposition. Le cadre propice pour un duel saint entre pouvoir et opposition tant attendu ne vient pas. Pire, le peuple assiste médusé et indigné aux chaudes empoignades entre la coalition au pouvoir pour des questions d'intérêt. En réalité, tous les observateurs avertis de la politique du Niger savent que les tenants du pouvoir sont constitués d'un assemblage de partis politiques aux idéologies et aux ambitions différentes. Le clash entre eux provient de l'orgueil et de la mauvaise foi. Dans ce Niger nouveau, qu'un allié fasse défection et le pouvoir perd son atout numérique au parlement et comme la loi l'autorise, le chef de l'Etat dissout l'Assemblée nationale pour organiser de nouvelles élections en vue d'une nouvelle majorité. C'est le cas des élections anticipées du courant du mois de janvier 1995 qui ne lui donnent pas cette majorité nécessaire pour gouverner en toute quiétude. Obligé de cohabiter avec des personnalités qui ne lui facilitent pas la tâche, le chef de l'Etat, Mahamane Ousmane use de coups bas pour s'en sortir, auxquels répondent ses opposants. De sorte que les différentes médiations pour les réconcilier échouent, chaque camp étant arc-bouté sur sa position. Le point de non retour étant atteint, le spectacle qu'ils offrent est plus que déshonorante pour tout le Niger.

C'est donc sans surprise que, ce régime dont personne n'attend plus rien, est emporté par un coup d'Etat en janvier 1996 favorisant de facto le retour des militaires sur la scène politique. Car comme le dit si bien Baré, le chef de la junte, « *si Mahamane Ousmane et Ministre Hama Amadou son premier ministre ne s'étaient pas boudé, comme ils l'ont fait à la tête du pays, je n'aurai jamais eu l'idée de faire un coup d'Etat*.[1089]» Du coup, Mahamane

[1089]Andriamirado Senenn, ''Niger, avec qui gouverne IBM?'', in *Jeune Afrique*, n° 1874, décembre 1996, p.23.

Ousmane et Hama Amadou sont rendus responsables du retour des militaires sur la scène politique.

Venus mettre de l'ordre et repartir en caserne, par des acrobaties digne des pays du Tiers-monde, les militaires s'accaparent le pouvoir à la suite d'une élection rocambolesque et très controversée. En effet, en usant de leurs armes, ils proclament la victoire de Baré Maïnassara face aux candidats civils. Cette quatrième République venue au monde par césarienne, laisse présager un avenir incertain. A preuve le bras de fer quasi permanent entre les tenants du pouvoir usurpé et l'opposition radicale qui n'attend pas laisser perdurer cette situation, rendant toutes les tentatives de réconciliations vaines. Le régime militaire s'estimant bien élu, les opposants preuves à l'appui, se disant spoliés d'une victoire certaine au cours de la présidentielle de 1996. Les négociateurs finissent néanmoins à arracher in extremis un accord aux deux parties opposées, ce qui apaise un temps la vie sociopolitique. Mais le manque de franchise entraine un nouveau bras de fer devant des populations médusées qui ne comprennent plus ce qui arrive à leur pays. La vérité est que les nouveaux maîtres du pays, mal élus, ne se démarquent pas des pouvoirs qui foisonnent partout en Afrique, en dépit du pluralisme : absence de liberté sous toutes ses formes et mise en place d'une ploutocratie. Tels sont les caractères généraux de tous ces régimes.

Les Nigériens commencent à douter de leur démocratie totalement en deçà de leur espérance. La lutte permanente entre les hommes politiques frise l'humiliation sous le pouvoir de Baré instauré depuis 1996. C'est pourquoi le putsch d'avril 1999 dont il est victime est qualifié à Niamey de salutaire. Cet acte inattendu donne un coup d'accélérateur au processus démocratique avec la nouvelle junte qui, à l'image de celle du mali de 1991-1992, décide à la grande joie du peuple de jouer franc jeu, en ne se mêlant pas des joutes électorales.

Dès lors les élections qu'elle organise dans la foulée se présentent comme celles du rachat, en témoigne, pour une fois, la bonne attitude de la classe politique qui, de façon unanime accepte sans contestation le verdict des urnes

En nous basant sur les différentes entraves, nous pouvons dire que le Mali de Toumani Touré et le Niger de Tanja Mamadou offrent, pratiquement le même visage de démocratie biaisée, donnant raison à ceux qui estiment que les conférences nationales n'ont rien apporté dans le processus démocratique en Afrique à part des cas isolés. En effet, la forte médiatisation de ces forums populaires à fait croire qu'on tenait là, la panacée idéale pour

tirer en avant l'Afrique vers la démocratie. En optant pour les assises populaires, c'était dans l'entendement général poser les bases d'une bonne amorce du multipartisme. La représentation de tout le corps social à ces forums permettant de mettre en relief avec réalisme tous les maux qui minent les différents pays, entres autres au niveau politique, économique, culturel, social afin de trouver les solutions adéquates.

Ce pluralisme négocié, nécessitait un dialogue franc entre les partenaires sociaux et les politiques pour passer du monopartisme au pluralisme intégral.

C'est pourquoi, des intellectuels de toutes les disciplines tels que les sociologues, historiens, juristes, économistes, philosophes y ont été conviés pour apporter leur expertise dans l'élaboration des différentes résolutions.

En clair tout était réuni pour une réussite totale, la parole étant libérée pour des discussions franches sans tabou. Des dispositions sont même prises pour faciliter l'éclatement de la vérité. C'est ce qui fait dire à Serigne Diop que : « *(…) La libéralisation de la parole a mis fin aux monologues, et aux paroles d'évangiles caractéristiques de l'ère ''des pères de la nation'', ''prophètes fondateurs'', et ''rédempteurs''.*[1090]»

Tout est passé au peigne, avec comme finalité de ne plus répéter les même erreurs. Pour les gouvernants à venir la voie du succès était toute tracée, tout devait se dérouler comme sur des roulettes, sans encombre majeurs, car ayant la bénédiction de tous.

C'est pourquoi la surprise est grande quand ces pouvoirs issus d'âpres discussions ayant nécessité d'énormes moyens financiers et humains, la mort de plusieurs personnes, provoqué des dissensions entre les populations, se mettent à balbutier.

D'où ces questions importantes. Sont-ce les assises populaires qui ont été mauvaises ? Les différentes résolutions sont-elles réalistes ? Ou sont-ce les personnes chargées de les appliquer sur le terrain qui ont failli à leur mission ?

Au Mali, les assises populaires ont produit des décisions qui, en principe, ne devaient pas occasionner des disputes. Même s'il est illusoire de penser que le forum populaire a pu diagnostiquer en deux semaines toutes les difficultés du pays, en vue d'y remédier. La preuve est que les Maliens eux-mêmes, conscients des oublis ont poursuivi les discussions dans un cadre informel en organisant des journées de réflexions dédiées à chaque corps social, tout juste après le forum.

[1090]Serigne Diop, ''Du parti unique aux multiples partis, ou la démocratie introuvable'', in *Afrique contemporaine*, n° 164, janvier 1992, p.149.

Alors pourquoi le Mali a-t-il trébuché à partir de 1997, frôlant de peu un coup d'Etat et perdant du coup l'estime de la communauté internationale par rapport à la réussite de sa transition politique vers la démocratie et la brillante élection d'Alpha Oumar Konaré à la magistrature suprême en 1992 ? C'est le bras de fer permanent entre Mountaga Tall et Alpha Oumar Konaré par alliés interposés qui a plombé le processus démocratique malien de 1997 à 2002. Leur attitude ne devait pas surprendre, car c'était le conflit latent qui existait entre eux depuis la conférence préparatoire des assises populaires, qui s'est manifesté au grand jour à partir de 1995 pour s'amplifier en 1997. Les résolutions de la conférence nationale ne sont donc pas en cause.

Le forum populaire nigérien a produit aussi des résolutions qui, en principe, devaient satisfaire tout le monde. Même si le refus obstiné des PAS a été la fausse note dans les résolutions du forum. Certes les délégués justifient leur refus par le fait que : « *L'ajustement a ceci de particulier qu'il amenuise les capacités de l'Etat néo-patrimonial en dispensant des libéralités à des clients échappant à la règle de droit parce-que bénéficiant d'appui politiques conséquents.*[1091]» Ce qui veut dire que l'Etat perd sa prépondérance économique au profit des particuliers. Mais le refusant, les conférenciers ont amputé le pays d'une aide cruciale et vitale pour l'assainissement des finances. Ainsi la transition pour s'en sortir face à la fronde sociale a du reconnaitre Taïwan pour avoir des subsides en se mettant à dos l'allié de toujours, la Chine populaire.

Les autorités de la troisième République confrontées à la même panne financière et submergées de toutes parts par les problèmes, ont dû faire fi de ce refus en tendant la main aux institutions de Bretton Woods. Ce qui a pour conséquence d'irriter tout le corps social.
En dehors de cette mauvaise appréciation en refusant le PAS, les délégués présents à ces assises populaires ont, dans l'ensemble, produit des recommandations plus ou moins acceptables.

Qu'est-ce qui a donc plombé le processus démocratique nigérien à partir de 1995 ?
Certains observateurs de la vie politique nigérienne, ont mis en exergue l'inadéquation de la constitution de décembre 1992 avec les réalités sociopolitiques du pays. En effet, le bicéphalisme prôné par cette loi fondamentale auquel le peuple nigérien n'était pas habitué a gêné considérablement le processus démocratique.

[1091]CERDES, Coalition mondiale pour l'Afrique et Africa leadership forum, op. cit. p.22.

Toutefois, prendre les choses sous cet angle, est trop simpliste ; c'est même une injure au peuple souverain du Niger et à ses constitutionalistes qui ont passé des nuits blanches pour élaborer cette loi. Pour nous, ce type de régime prôné par la constitution du Niger, a été bien pensé. Il fait du premier ministre un contre pouvoir de celui du chef de l'Etat. Ainsi pendant les élections générales, le scrutin législatif devient enjeu au même titre que la présidentielle.

Alors où est le mal ? Pourquoi le régime de la quatrième République de 1996 sous Baré, un régime pourtant présidentialiste a connu aussi des pires difficultés, que celles du bicéphalisme, que certains présentent comme le mal qui a rongé le Niger pendant son évolution démocratique ?

Au lieu d'accuser le système semi-présidentiel, il faut rechercher le mal du côté des animateurs de la vie politique. Ces derniers depuis l'instauration de la troisième République, se caractrisent par leur mauvaise foi. En fait, c'est le refus des différents politiques d'accepter les principes constitutionnels qui a créé problème, car si le chef de l'Etat et son premier ministre avaient joué franc jeu lors de la cohabitation de 1995, le Niger aurait continué tranquillement sa marche démocratique et aurait évité le coup d'Etat de janvier 1996. Par ailleurs, si Baré, après sa forfaiture lors de la présidentielle qui a précédé son putsch, avait respecté les dispositions de la constitution qu'il a presque imposé aux Nigériens, le pays aurait fait l'économie du coup d'Etat sanglant d'avril 1999.

Au vu de ce qui précède, on peut dire que c'est la lutte pour l'acquisition du pouvoir, surtout le non respect des lois issues de la conférence nationale qui a faussé le jeu démocratique au Mali et au Niger. Alors pour une bonne évolution du pluraliste dans ces deux pays, les politiques doivent savoir que la vraie démocratie, est le respect des règles que l'on s'est prescrit. En effet comme le disent les latins '' *Dura lex, sed lex''*, la loi est dure, mais c'est la loi. Les politiques africains doivent taire leur orgueil et appliquer à la lettre le contenu de la loi fondamentale qui régit leur pays.

Après analyse de notre sujet, nous avons eu certes des résultats encourageants, toutefois la recherche doit être poursuivie. Car nous n'avons pas exploité toutes les sources d'archives et écrites portant sur la conférence nationale de ces deux pays, le dire serait prétentieux de notre part. De plus il manque à notre travail le point de vue des présidents Moussa Traoré, Amadou Toumani Touré et Alpha Oumar Konaré en ce qui concerne le Mali. Du côté du Niger, il nous manque l'apport d'André Salifou, Amadou cheffou, Tanja Mamadou et Mahamadou Issoufou. Toujours dans ce même pays, il nous manque aussi le point de vue de Clémence Baré, de Djibril le frère cadet du chef de l'Etat assassiné en 1996.

Mieux de nouvelles pistes peuvent être ouvertes concernant la vision du monde rurale malien et nigérien à l'égard du fait démocratique de leur pays respectif. Les ruraux qui ont été sous-représentés lors des assises populaires se sentent-ils concernés par le balbutiement de la démocratie dans leur pays ? Ne se disent-ils pas que la mise à mal ou la bonne marche du pluralisme est l'affaire des citadins, pour être précis, des intellectuels ?

ANNEXES

ANNEXE 1 : **LA CARTE ADMINISTRATIVE DU MALI**

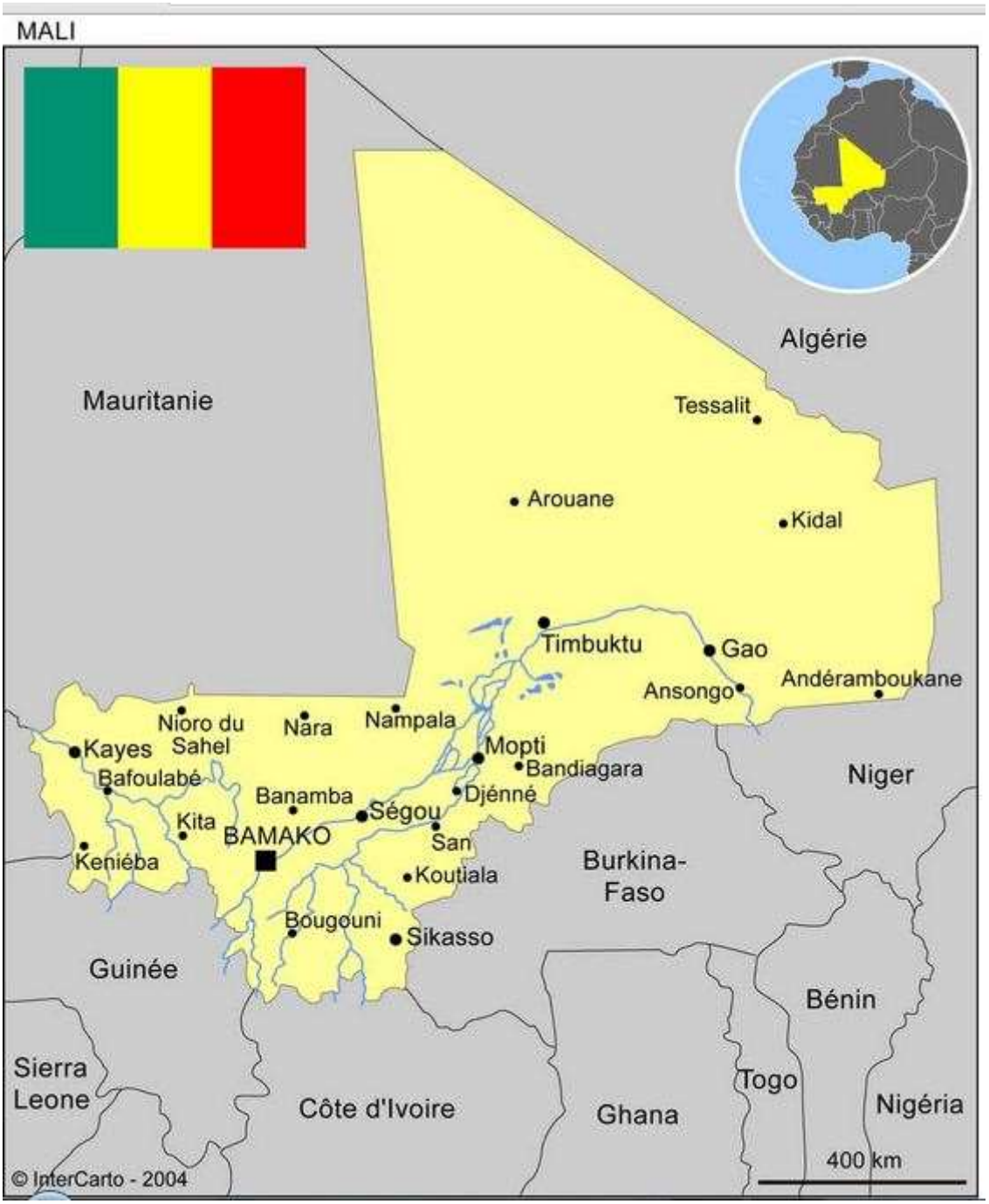

SOURCE : ambafrance-ne.org

ANNEXE 2 : **LE CONSEIL CENTRAL DE L'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU MALI S'ENGAGE EN FAVEUR DU PLURALISME POLITIQUE**

RESOLUTION GENERALE

Le Conseil Central de l'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU Mali des 28 et 29 mai s'est tenu à Bamako, à la bourse du travail, sous la présidence du camarade du camarade Bakary Karambé, secrétaire général du Bureau Exécutif de l'UNTM.

Le conseil se félicite de la participation à ses travaux de cent seize (116) de ses membres sur cent vingt deux (122) dont trois femmes. Deux points étaient à l'ordre du jour :

1. La démocratie au sein du parti
2. La démocratie au Mali

LE CONSEIL CENTRAL EXTRAORDINAIRE,

Après de larges débats démocratiques, francs et sincères sur la démocratie au sein du parti et la démocratie au mali :

-CONSIDERANT le dirigisme politique qui a rendu le parti anti-démocratique dans le choix de ses responsables ;

-CONSIDERANT que la cooptation est une pratique anti-démocratique ;

-CONSIDERANT qu'actuellement, au Mali, le parti unique constitutionnel et institutionnel ne répond plus aux aspirations démocratiques du peuple Malien ;

-CONSIDERANT les bouleversements économiques, politiques, idéologiques et sociaux intervenus dans le monde ;

-CONSIDERANT que l'Afrique ne doit pas et ne peut pas rester en marge de ces changements radicaux ;

-CONSIDERANT que la situation économique désastreuse du Mali est le résultat de la mauvaise gestion des affaires publiques ;

-CONSIDERANT le rôle de ''pionnier'' que les syndicats ont toujours joué dans le cadre de la libération et de la démocratisation de notre pays ;

-CONSIDERANT le rôle et la place de l'UNTM dans la défense des intérêts des masses laborieuses ;

LE CONSEIL CENTRAL EXTRAORDINAIRE

-REJETTE en bloc le dirigisme politique qui entrave le développement de la démocratie au Mali ;

-RECOMMANDE la déconstitutionnalisation du parti et la révision générale de la constitution ;

-OPTE pour l'instauration du multipartisme et du pluralisme démocratique ;

-ENGAGE le Bureau Exécutif de l'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU MALI à user de tous les moyens légaux pour la sauvegarde des acquis sociaux et autres intérêts des travailleurs, pour le respect des libertés démocratiques et pour la réalisation des résolutions du présent Conseil Central ;

-LANCE un appel pressant à tous les travailleurs de notre pays pour rester mobilisés autour des mots d'ordre de notre Centrale Syndicale, l'UNION NATIONALE DES TRAVAILLEURS DU MALI.

Le Conseil Central Extraordinaire, les 28 et 29 mai 1990.

SOURCES : Archives de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali, sise à Bamako.

ANNEXE 3 : **LE BARREAU MALIEN OPTE POUR LE MULTIPARTISME INTEGRAL**

Les avocats à la cour d'appel du Mali réunis en Assemblée Générale Extraordinaire le 04 août 1990 dans la salle des avocats au palais de la justice de Bamako,

-CONSIDERANT le rôle des avocats dans la promotion et la défense des libertés individuelles et collectives ;

-CONSIDERANT que les débats sur la démocratie et le multipartisme en cours au Mali constituent en réalité une quête des libertés démocratiques notamment la liberté d'opinion, d'association, d'expression ;

-CONSIDERANT que de tels débats nécessitent la participation de tous les citoyens en dehors des structures partisanes existantes ;

-SE PRONONCENT pour l'instauration au Mali d'une véritable démocratie garantissant le respect scrupuleux des libertés individuelles et collectives, notamment la liberté d'association, de réunion, d'opinion, d'expression, d'aller et venir … (y compris la possibilité de créer ou d'adhérer au parti politique de son choix) ;

-EXHORTENT les pouvoirs publics à prendre toute initiative d'ordre politique, constitutionnelle, législative et administrative pour la mise en œuvre réelle et rapide des mesures conduisant à un tel système politique.

Fait à Bamako, le 04 août 1990.

L'Assemblée Générale

SOURCE : Archives de Solidarité Africaine pour le développement et l'Intégration (SADI).

ANNEXE 4 : **250 MALIENS ECRIVENT UNE LETRRE OUVERTE A MONSIEUR LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE DU MALI.**

Monsieur le Président de la République,

Nous, Maliens de tous horizons socioprofessionnels résidant au Gabon, signataires de la présente,

Considérant que l'Union Démocratique du Peuple Malin n'a pas réussit dans sa tentative de mobilisation du Peuple et qu'elle a de surcroit favorisé, encouragé par sa politique la gestion catastrophique de toutes nos ressources matérielles et humaines ; plongeant chaque jour davantage les masses laborieuses dans l'indifférence, l'apathie, les acculant à la révolte passive, véritable frein à tout développement,

Considérant que la situation politique née du règne du parti unique a crée une crise morale et d'identité sans précédent dans notre pays, entrainant un manque de patriotisme chez beaucoup de cadres portant compétents, amplifiant une basse courtisanerie dans toutes les sphères de l'Etat et de la nation,

Considérant qu'un pays comme le notre, souffrant de l'enclavement et de la désertification ne peut supporter plus longtemps la cécité politique de certains responsables qui le condamnent à la faillite,

Considérant que notre peuple n'aspire qu'à vivre décemment et dignement et qu'il est un devoir pour tout patriote de l'aider à sortir de sa léthargie,

Considérant par conséquent, que l'urgence du changement politique et économique s'impose pour sauver ce pays,

Considérant que face à la situation politique, économique, sociale et culturelle dans laquelle se trouve notre peuple, le principe d'un referendum sur le multipartisme est dérisoire,

Considérant que la situation nationale et internationale encourage l'éclosion du pluralisme politique et que notre pays ne peut échapper à ce processus désormais irréversible,

En appelons à votre haute fonction morale pour créer toutes les conditions favorables à l'instauration d'une démocratie pluraliste en république du Mali.

Proposons la ténue d'une conférence nationale inaugurant l'avènement du multipartisme intégral dans notre pays dans les meilleurs délais ;

Monsieur le Président, nous sommes solidaires de tous ceux et de toutes celles qui luttent pour cet idéal de démocratie et de liberté.

Cependant nous ne constituons pas un parti politique ; notre seule ambition est d'apporter notre contribution au triomphe du multipartisme qui, sans être une panacée, demeure aujourd'hui le choix politique qui s'impose pour l'instauration d'une démocratie véritable gage d'un réel développement économique et social./.

Libreville, le 1er décembre 1990.

SOURCE : Les Echos, n° 53, du 4 au 8 janvier 1991, p.7.

ANNEXE 5 : **REPONSES DE l'ADEMA ET DU CNID AU COURIER DU MINISTRE DE L'INTERIEUR ET DU DEVELOPPEMENT DATANT DU 18 JANVIER 1991, LEUR DEMANDANT DE CESSER LEURS ACTIVITES POLITIQUES.**

-Déclaration de l'ADEMA

Ce jour, 18 janvier 1991, les Présidents des deux associations démocratiques ont reçu du Ministre de l'Intérieur et du Développement à la base la lettre n° 0040 MIDB/DNAT libellée comme suit :

''Suite à votre lettre citée en référence, j'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'en raison de l'objet de votre association et au regard des dispositions de la constitution de la République du Mali, je vous invite à mettre un terme immédiatement à vos activités politiques''.

Or, comme on le sait, nos activités découlent de nos objectifs tels que précisés dans nos statuts, à savoir, entre autres :

-œuvrer à l'avènement et à la consolidation d'une société démocratique et pluraliste ;

-contribuer à l'éducation civique des populations.

Dans ce cadre, l'ADEMA et le CNID depuis leur naissance et conformément à leurs objectifs, par des marches, des meetings, des conférences, de même que par leurs organes de presse ''Danbe'' et ''Alternative'' ont réussit à réveiller le peuple malien de vingt deux ans de sommeil politique, à créer chez lui l'espoir de lendemains meilleurs et à le mobiliser pour la conquête de ses droits à une vie honorable.

Certains éléments du parti au pouvoir, ceux-là mêmes qui ont bâti leur honteuse prospérité sur la misère effroyable du peuple ont naturellement pris peur. Et c'est l'escalade de la terreur :

-provocations caractérisées à l'occasion des manifestations pacifiques

-déclarations et actions d'intimidations,

-interdiction de manifestations projetées par les deux associations ;

-et enfin, tentative pure et simple d'interdire ces deux associations.

Les militants de l'ADEMA dénoncent vigoureusement ces actes du gouvernement du Mali qui, contrairement à ses engagements internationaux relatifs aux droits de l'Homme ainsi qu'à ses propres lois, vient de se démasquer.

Ils saisissent cette occasion pour rappeler qu'il n'existe aucune confusion possible entre les deux notions de parti politique et d'Association politique. Le parti politique postule au

suffrage tandis que l'association participe à la formation de l'opinion publique et concourt à l'expression de ce suffrage.

Les militants de l'ADEMA sont décidés à poursuivre leurs activités conformément aux lois en vigueur et dans la non-violence autant que faire se peut sachant parfaitement qu'ils sont des victimes désignées pour de prochaines répressions. Ils lancent un appel pressant à tous les pays, à toutes les organisations à toutes les agences et associations qui, à travers le monde, ont pour idéal la défense des droits de l'Homme et de la démocratie pour que toutes parts s'élèvent des voix pour exercer des pressions sur l'Etat UDPM, appuyant ainsi la lutte légitime du Peuple Malien qui, depuis plus de vingt deux ans, ploie sous une dictature dure et impitoyable.

Pour l'ADEMA, le Président Abdrahamane Baba Touré

-Déclaration du CNID

Ces derniers jours ont été marqués par une volonté délibérée du régime d'engager une escalade répressive contre les organisations de lutte démocratique : C.N.I.D, A.D.E.M.A, A.E.E.M...

En effet après l'interdiction de la marche du C.N.I.D et du meeting de l'A.D.E.M.A., par le maire de la commune III sur ordre de ses supérieurs, le Ministre de l'Intérieur, le Général Sékou Ly vient d'adresser le 18/1/1991 aux trois organisations C.N.I.D., A.D.E.M.A, A.E.E.M., la lettre ainsi libellée :

''… J'ai l'honneur de vous faire connaitre qu'en raison de l'objet de votre association et au regard des dispositions de la constitution de la république du Mali, je vous invite à mettre un terme immédiatement à vos activités politiques''.

La constitution interdirait-elle aux citoyens depuis ce 18/01/1991 l'exercice de leurs droits civils et politiques ? Mener des activités politiques est un droit qui s'apparente à l'exercice des droits civils et politiques.

Et ce droit est ressortit à la qualité de citoyen.

Le Ministre de l'Intérieur, en voulant interdire les activités politiques des associations de lutte démocratique, viole lui-même la constitution.

Cette constitution n'interdit nullement la formation des associations à caractère. La démarche du ministre de l'Intérieur revient à invoquer les dispositions constitutionnelles pour mieux les violer.

Interdire les activités des Associations A.D.E.M.A et C.N.I.D., c'est renforcer l'Etat de police existant.

En réalité on tente simplement de donner une forme légale à un complot illégal contre le mouvement démocratique et ses organisations. On veut par tous les moyens faire taire les associations jusqu'au congrès de mars afin que l'UDPM et plus particulièrement ses fractions les plus régressives aient tout le loisir de concocter un plan ''d'ouverture politique'' à leur convenance. Les contremarches, la presse d'Etat, les forces de sécurité avec grenades et baïonnettes, les nouveaux ministres … le régime mobilise tout son arsenal répressif en vue d'un état de siège.

Les affrontements de rue que Bamako a connus les 18 et 19/01/1991 suite aux agressions barbares et illégales dont les militants et de paisibles citoyens ont fait l'objet de la part de la police sont le début d'exécution de ce complot du silence. Ils prouvent que le pouvoir refuse tout dialogue malgré ces professions de foi. Ils prouvent que les autorités n'ont plus d'arguments de leur refus de satisfaire aux revendications multipartisanes du peuple. Ces affrontements de rue ont aussi et surtout montré le refus du mouvement démocratique de se plier à cet état de police. Ils ont montré que les forces populaires n'ont plus cure des interdictions et intimidations ; qu'elles ne céderont plus, qu'elles entendent se battre pour imposer leurs légitimes revendications de multipartisme ici et maintenant.

Ces affrontements ont enfin prouvé que la lutte pour le multipartisme est entrée dans une nouvelle phase.

En conséquence, les forces démocratiques et patriotiques doivent adapter leurs formes de lutte à ce nouveau contexte.

Le C.N.I.D. refuse les interdictions illégales des manifestations.

Le C.N.I.D. refuse de mettre un terme à ses activités politiques.

Le C.N.I.D. refuse de se taire.

Pour l'Honneur et la dignité de notre peuple, la lutte pour la Démocratie et le Multipartisme doit continuer et s'amplifier.

Bamako, le 20-01-1991

Le Comité Directeur du C.N.I.D.

SOURCE : Les Echos Spécial, n°56, du 25 janvier 1991, p.3.

ANNEXE 6: **LISTE DES BLESSES ET DES TUES A LA SUITE DE LA REPRESSION POLICIERE DES 21 ET 22 JANVIER 1991 CONTRE L'AEEM A BAMAKO ET A L'INTERIEUR DU PAYS.**

a- Les blessés

-Astan Sacko, en 10e année science lycée de jeunes filles.

-Madeleine Sissoko, en 2e année, administration ECICA ;

-Kadiatou Samaké, en 12e année STB lycée Askia Mohamed

-Yaya Togola, en 10e S lycée Bougoumi

-Abdrahamane Diarra 9e lycée Bougoumi

-Amadou Doumbia 11e année SB lycée Askia Mohamed.

b- Les morts identifiés

-Idrissa Sidibé à Quinzambougou, rue 42

-Adama Macalou 8e A Hamdalaye plateau

-Chaca Traoré SET lycée de Sikasso

-Abdoulaye Moktar Sidibé

SOURCE : Les Echos Spéciales, no 58, du 8 février 1991, p.4.

ANNEXE 7 : **PHOTO DES MILITAIRES QUI ONT PARTICIPE A L'ARRESTATION DU PRESIDENT MOUSSA TRAORE LE 26 MARS 1991**

de la Poudrière. Attendre plus ... vous, l'officier lieutenant-Ousseyni Tamboura qui

Le groupe qui a procédé à l'arrestation de l'ancien président, a accepté de poser au grand complet(seul manque sur cette photo ATT) pour l'objectif de notre photographe. De gauche à droite:

- en haut: 1ère classe Youssouf Mariko, c/c Mamadou Mallé Traoré, caporal Abdrhaman Traoré, c/c Nanré Keita, 1ère classe Boubou Sidibé, caporal Soumaila Coulibaly, sergent Souleymane Dao
- en bas: caporal Siaka Diarra, s/c Ousmane Sissoko, 1ère classe Yaya Coulibaly, commandant Siaka Koné, 1ère classe Yacouba Togola, sergent Alphonse Keita, s/c Issa Traoré

Quotidien du 25 mars 1992 Quotidien du 25 mars 1992

SOURCE : Les Echos Spéciales du 25 mars 1992, p.4.

ANNEXE 8: **PHOTO D'AMADOU TOUMANI TOURE, PRESIDENT DU CTSP ET DU GOUVERNEMENT DE LA TRANSITION 1991-1992**

SOURCE : http://www.djaladjomathematique.blogospot.com

ANNEXE 9 : **COMPOSITION DU CONSEIL DE RECONCILIATION NATIONALE (CRN) MISE EN PLACE LE 26 MARS 1991.**

1-Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré

2-Lieutenant-colonel Oumar Diallo

3-Commandant Anatole Sangaré

4-Lieutenant-colonel Mamadou Touré

5-Lieutenant-colonel Tafsina Koné

6-Lieutenant-colonel Bakary Coulibaly

7-Lieutenant-colonel Ousmane Maïga

8-Chef d'escadron Souleymane Sidibé

9-Commandant Arouna Traoré

10-Lieutenant-colonel Cheik Oumar Diarra

11-Commandant Moussa Diabaté

12-Commandant Lamine Diabira

13-Commandant Sada Samaké

14-Capitaine Diakha Koné

15-Chef d'escadron Bakary Koné

16-Capitaine Boubakar Keita

17-Chef d'escadron Alirou Sissoko

SOURCE : Marchés tropicaux et méditerranéens, n° 2368, du 29 mars 1991, p.800.

ANNEXE 10 : **COMPOSITION DU COMITE DE TRANSITION DE SALUT DU PEUPLE (CTSP), MISE EN PLACE LE 31 MARS 1991 EN REMPLACEMENT DU CRN**

1-Lieutenant-colonel Amadou Toumani Touré

2-Lieutenant-colonel Oumar Diallo

3-Lieutenant-colonel Kafougoma Koné

4-Lieutenant-colonel Ousmane Maiga

5-Lieutenant-colonel Bakary Coulibaly

6-Commandant Anatole Sangaré

7-Commandant Harouna Sangaré

8-Commandant Lamine Diabira

9-Commandant Moussa Diabaté

10-Médecin-Commandant Mohamed Coulibaly

11-Bakary Karambé (UNTM)

12-Ousmane Maré (UNTM)

13-Boussé Traoré (UNTM)

14-Mamadou Lamine Traoré (ADEMA)

15-Abdrahamane Touré (ADEMA)

16-Modibo Diakité (CNID)

17-Amidou Diabaté (CNID)

18-Demba Diallo (AMDH)

19-Mahamadou Danté (AMDH)

20-Oumar Mariko (AEEM)

21-Moussa Keita (AJDP)

22-Oumar Magne (JLD)

23-Sidy Camara (ADIDE)

24-Cheik Agbaye (MPA)

25-Ahmed Sid Ahmed (FIA)

SOURCE : Archives de l'ADEMA 22 novembre 2011.

ANNEXE 11 : **DECRET NUMERO 91-143 / P-CPSTP PORTANT CREATION DE LA COMMISSION NATIONALE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE.**

DECRET N°91-143/P-CTSP PORTANT CREATION DE LA COMMISSION PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE.

LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE

VU l'Acte Fondamental n°1/CTSP du 31 Mars 1991
VU l'ordonnance N°003/CTSP du 6 Avril 1991 fixant l'organisation et les modalités de fonctionnement du Comité de Transition pour le Salut du Peuple :

D E C R E T E :

ARTICLE 1ER/ Il est créé une Commission Préparatoire de la Conférence Nationale présidée par le Président de la Commission Politique du Comité de Transition pour le Salut du Peuple.

ARTICLE 2/ La Commission Préparatoire est composée comme suit :

I.- AU TITRE DES PARTIS POLITIQUES :

1.- Rassemblement pour la Démocratie et le Progrès (R.D.P.)
2.- Parti Démocratique pour la Justice (P.D.J)
3.- Parti pour la Démocratie et le Progrès (P.D.P)
4.- Union pour la Démocratie et le Développement (U.D.D)
5.- Union Soudanaise R.D.A
6.- Parti pour l'Unité et le Progrès au Mali (P.U.P.M)
7.- Union des Forces Démocratiques (U.F.D)
8.- Parti du Renouveau Démocratique et du Travail (P.R.D.T)
9.- Parti Progressiste Soudanais (P.S.P)
10- Rassemblement pour la Justice (R.J.P)
11- Parti Africain pour la Solidarité et la Justice (A.D.E.M.A.)
12- Parti Ecologiste pour l'Intégration (P.E.I)
13- Congrès National d'Initiative Démocratique (C.N.I.D)
14- Parti Malien pour le Développement (P.M.D)
15- Parti Rassemblement malien pour le Travail (R.T.M)
16- Parti du Travail et du Renouveau (P.T.R)
17- Solidarité Parti pour le Renouveau (S.P.R)
18- Parti de la Prospérité et de la Solidarité (P.P.S)
19- Union des Forces Démocratiques pour le Progrès (U.F.D.P)
20- Parti Malien pour le Progrès Social (P.M.P.S)
21- Rassemblement pour le Progrès et le Développement Intégral (R.P.D.I)
22- Rassemblement pour l'Unité et le Progrès (R.U.P)
23- Parti Libéral Démocrate (P.L.D)
24- Parti Social Démocratie (P.S.D)
25- Parti Socialiste et Démocratique du Mali (P.S.D.M)
26- Parti Socialiste Malien (P.S.M)
27- Parti Libéral Malien (P.L.M)
28- La Sociale Démocratie pour l'Unité et le Travail (S.D.U.T)
29- Union Nationale pour la Démocratie et le Progrès (U.N.D.P)
30- Union Malienne pour la Démocratie et le Développement (U.MA.D.D)
31- Rassemblement pour la Démocratie et le Travail (R.D.T)
32- Union pour la République (U.P.R.)

II.- AU TITRE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISATIONS :

1.- Association Malienne des Droits de l'Homme (A.M.D.H)
2.- Association Pour la Défense des Droits de la Femme
3.- Collectif des Femmes du Mali (COFEM)
4.- Association Hizboullah Al Islamiya (D.H.I)
5.- Association des Jeunes pour la Démocratie et le Progrès (A.J.D.P)
6.- Organisation Malienne pour la Démocratie (O.M.D)
7.- Jeunesse Libre et Démocratique (J.L.D)
8.- Union Nationale des Coopératives des Maraichers du Mali
9.- Association Malienne des Artisans Professionnels (O.MA.PRO)
10- Association Nationale des Retraités
11- Union Nationale des Journalistes du Mali (U.NA.JOM)
12- Chambre de Commerce et d'Industrie du Mali (C.C.I.M)
13- Association des Diplômés Initiateurs Demandeurs d'Emploi (A.DI.DE)
14- Comité National d'Initiative Démocratique (C.N.I.D)
15- Union Nationale des Travailleurs du Mali (U.N.T.M)
16- Union Nationale des Coopératives des Transporteurs Routiers (UNCTRM)
17- Association Malienne pour la Promotion de la Jeunesse

18- Association des Jeunes Diplômés pour le Développement Agro-Pastoral (A.J.D.D.A)
19- Association Malienne des Jeunes Diplômés Installés à leur Compte (A.MA.JIC)
20- Groupe d'Appui à la Formation des Bases (G.A.F.B)
21- Comité d'Appui pour la Promotion de l'Emploi des Jeunes (C.A.P.E.J)
22- Association Malienne pour la Création PME/PMI (CAM-PME-PMI)
23- Solidarité Jeunesse Action (S.J.A)
24- Comité Malien de Solidarité Afro-Asiatique
25- Alliance pour la Démocratie au Mali (ADEMA)
26- Club Nelson Mandela
27- Association des Femmes des Camps (A.F.C)
28- Association malienne de Philosophie
29- Association des Volontaires Retraités de la Fonction Publique
30- Association Nationale des Anciens Combattants Victimes de Guerre et Anciens Militaires du Mali
31- Maison des Artisans
32- Association des Travailleurs Compressés du Mali
33- Association des Ecoles Privées Agrées du Mali (A.E.P.A.M)
34- Association des Fonctionnaires Retraités Volontaires par Anticipation (A.F.R.A)
35- Association pour la Formation des Etudiants, des Travailleurs, des Employeurs et des Communautés
36- Association des Veuves et Orphelins SEMA-FALADIE
37- Club de la Jeunesse Active
38- Beara Ka Nu
39- Association des Consommateurs Maliens (AS.CO.MA)
40- Alliance Civique et Patriotique
41- Alliance Démocratique Pour la Justice (A.D.J)
42- Comité de Solidarité Afro-Asiatique
43- Association des Comptables du Mali (A.C.M)
44- Association des Ingénieurs Conseils du Mali
45- Comité pour la Paix et le Développement en 6ème et 7ème Régions (C.P.D)
46- Fédération Nationale des Employeurs du Mali
47- Association pour le Développement du Mali Uni
48- Association du Club "ATLANTIDE"
49- La Chambre d'Agriculture
50- Le Mouvement Populaire de l'AZAOUAD (M.P.A)
51- Front Islamique Arabe de l'AZAOUAD (FIAA)

III.- AU TITRE DES INSTITUTIONS ET CORPS CONSTITUES

1.- Cour Suprême
2.- Barreau Malien

IV.- AU TITRE DES ORDRES PROFESSIONNELS

1.- Ordre des Architectes du Mali
2.- Ordre des Comptables Agréés et Experts
3.- Ordre des Vétérinaires
4.- Ordre National des Médecins
5.- Ordre National des Sages-Femmes
6.- Ordre National des Pharmaciens

V.- AU TITRE DE LA PRESSE

1.- Aurore
2.- Les Echos
3.- L'Essor
4.- La Roue
5.- Finzan
6.- Cauris
7.- L'Opinion

VI.- AU TITRE DES DEPARTEMENTS MINISTERIELS

1.- Ministère de l'Administration Territoriale
2.- Ministère de la Défense Nationale et de la Sécurité Intérieure
3.- Ministère de la Communication et de la Culture
4.- Ministère Délégué aux Affaires Etrangères, Chargé des Maliens de l'Extérieur
5.- Ministère de l'Economie et des Finances
6.- Ministère de la Justice, Garde des Sceaux

ARTICLE 3/ La Commission Préparatoire est chargée de l'examen des propositions d'avant-projets de :
- Constitution
- Code électoral
- Charte des Partis et de
- l'Organisation de la Conférence.

ARTICLE 4/ La Commission Préparatoire peut faire appel à toute personne en raison de ses compétences et de son expérience.

ARTICLE 5/ Le présent Décret qui abroga toutes dispositions antérieures contraires, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

BAMAKO, le 26 Juin 1991
LE PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE
Lt-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE

SOURCE : J.O de République du Mali 15 juillet 1991, pp. 474-475.

ANNEXE 12 : **PROGRAMME COMPLET DE LA CONFERENCE NATIONALE MALIENNE TENUE DU 29 JUILLET AU 12 AOUT 1991.**

Lundi 29 juillet :

8h-9h45mn	-Mise en place des participants
9h55mn	-Arrivée du chef de l'Etat
	-Exécution de l'hymne nationale
10h-12h	-Allocution d'ouverture du Chef de l'Etat
	-Intervention du Premier Ministre sur l'Etat de la Nation
12h-15h	-Suspension
15h-17h	-Réunion de la commission des vérifications des mandats
17h	-Installation du bureau provisoire
	-Désignation des scrutateurs

Mardi 30 juillet :

10h-15h30mn	-Adoption du règlement intérieur
15h30-18h	-Suspension
18h	-Rapport de la commission vérification des mandats
	-Election du bureau de la conférence

Mercredi 31 juillet :

10h-14h	-Adoption de l'ordre du jour
	-Présentation de l'avant projet de la constitution
	-Présentation de l'avant projet de code électoral
	-Présentation du projet de charte des partis
14h-18h	-Suspension
18h	-Constitution des commissions de travail

Jeudi 1er août :

9h-13h	-Travaux en commissions
13h-16h	-Suspension
16h	-Poursuite des travaux en commissions

Vendredi 02 août :

9h-13h -Travaux en commission

13h-16h -Suspension

16h -Poursuite des travaux en commissions

Samedi 03 août :

9h-13h -Travaux en commissions

13h-16h -Suspension

16h -Poursuite des travaux en commissions

Dimanche 04 août :

9h-13h -Travaux en commissions

13h-16h -Suspension

16h -Travaux en commissions

Lundi 05 août :

9h-13h -Travaux en commissions

13h-16h -Suspension

16h -Poursuite et fin des Travaux en commission

Mardi 06 août :

9h-14h -Plénière sur le projet de charte des partis

14h-17h -Suspension

17h -Poursuite et fin des travaux sur de charte des partis

Mercredi 07 août :

9h-14h -Plénière sur le projet de code électoral

14h-17h -Suspension

17h -Poursuite et fin des travaux en plénière sur le projet code électoral

Jeudi 08 août :

9h-14h	-Plénière sur l'avant projet de la constitution
14h-17h	-Suspension
17h	-Poursuite des travaux en plénière sur l'avant projet de la Constitution

Vendredi 09 août :

9h-15h	-Poursuite et fin des travaux en plénière sur l'avant projet de Constitution
15-17h	-Suspension
17h	-Travaux de commission sur l'état de la nation

Samedi 10 août :

10h-14h	-Travaux de commission sur l'état de la nation
14h-17h	-Suspension
17h	-Travaux en commissions sur l'état de la nation

Dimanche 11 août :

10h-14h	-Plénière sur l'état de la nation
14h-17h	-Suspension
17h	-Plénière sur l'état de la nation

Lundi 12 août :

9h-15h	-Poursuite et fin des travaux sur l'état de la nation
15h-17h	-Suspension
17h-19h	-Adoption de l'ensemble des documents de la Conférence nationale -Lecture des motions des associations confessionnelles -Allocution du Chef de l'Etat -Hymne nationale des pionniers
21h	-Soirée culturelle au palais de la culture

SOURCE : Actes de la conférence nationale du Mali, chapitre IV, portant programme de la conférence nationale, pp. 27-28.

ANNEXE 13 : **LA LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION VERIFICATION DES MANDATS**

1-Mamadou Sarr (AMDH)
2-Cheick Barradji (PSDM)
3-Moro Macalou (BENCOUDA)
4-Issiaka Tembine (S.N.E.S)
5-Adama Sanogho (PMD)
6-Abokar Gassamba (GAO)
7-Ahadou Oumar (TOMBOUCTOU)
8-Sidi Mohamane (PUMP)
9-Me Ahmadou Kisso Cissé (MOPTI)
10-Moussa Doumbia (ASHE MALI)
11-Ballatigui Sacko (UNTM)
12-Mamadou Koutia Diawara (KOULIKORO)
13-Nouhoun Sanogo (UDS)
14-Alhoussseiny N'diaye (CDDNL BAMAKO)
15-Amadou Cissé (JLD BAMAKO)
16-Oumar Dicko (PSP)
17-Younoussa Touré (CMT)
18-Fadima Mariko (AFCEM)
19-El Hadj Noumpono (SIKASSO)
20-Adama Traoré (UNDP)
21-Bakary Togola (PDD)
22-Abdoul Kader Dicko (RDP)
23-Ibrahim Kantao (ADEMA-ASSOCIATION)
24-Ouamr Maïga (PLM)
25-Konimba Sidibé (CNID-FJ)
26-Halidou Touré (US-RDA)
27-Hamadoun Diallo (CNID-ASSOCIATION)
28-Modibo Doumbia (ADVR)
29-Moustapha Soumaré (ARCHITECTE)
30-Samba Lamine Sow (SOLIDARITE-PPR)
31-Bandiougou Bagayogo (PMPS)
32-Cheick Hamalla Sylla (KAYES)

SOURCE : Actes de la conférence nationale du Mali, p.207.

ANNEXE 14 : **LETTRE AUX DELEGUE DE LA CONFERENCE NATIONALE DE MONSIEUR MADY DIABATE, INGENIEUR HYDROLOGUE.DSUVA-BAMAKO**

Frère de la campagne !

Tu as été délégué parmi les tiens pour venir défendre leur cause au grand rassemblement de l'espoir. Loin d'un privilège, ton cadeau semble empoisonné.

-Tu ne pourras certes pas leur faire tomber la pluie de leur rêve pour une récolte toujours meilleure ;

-Tu ne pourras pas non plus empêcher, dès demain, de voir des pères et des mères pleurer au chevet de leurs enfants malades, faute de leur trouver le remède par l'éloignement du centre de santé et la cherté de l'ordonnance ;

-Tu ne pourras pas si tôt, éviter que leurs enfants après avoir franchi toutes les barrières de leur scolarité leur retourne pour demander un morceau de terre et réapprendre à cultiver. Leur séjour dans les grandes écoles restera comme les voyages de leurs frères dans les villes où ils partaient en saisonniers et finissaient perpétuellement à tout reprendre à zéro à la prochaine campagne.

Frère de la ville !

Penses-tu y trouver la fin de tes cauchemardes ? Il n'y a pas de richesses à partager à la Conférence Nationale. Dès que tu retourneras chez toi, tu rechercheras par tes coups de poker de tous les jours, ce qu'il te faut pour combler le nouveau vide. Le prix de riz n'est pas toujours à ta portée. Le propriétaire de la maison te guettera encore à la fin pour le loyer impayé. Tu retourneras au ''grin'' où seuls les pions et les cartes demeurent tes amis, tes vrais confidents. Tu y trouveras d'autres plus jeunes que toi très souvent de l'âge de ces enfants, qui n'ont pu que rester à la maison.

-Toi commerçant, tu rencontreras sur ton chemin de tous les jours, ceux que tu connais que moi.

Cher fonctionnaire ou pensionnaire prématuré, tu continueras à prendre le reliquat de ton salaire, l'essentiel ayant servi les bons de coopératives de ton service ;

Vous autres, artisans et ouvriers, vous irez toujours vous débrouiller, car c'est ce que vous appris.

-Toi mon cadet, tu resteras à jamais déchainé, car aucune tenaille de forgeron, ne saurait souder ton anneau cassé. Tes larmes serviront certes, à freiner cette avancée inquiétude du désert au bord duquel tu pourras méditer sur le passé de tes amis déjà enfouis par l'ouragan du passé.

Frères, notre éternel recommencement vient de débuter, cette fois avec de nouveaux hommes et de nouveaux slogans avec leurs espoirs courtisans.

Hier, vous étiez conviés aux congrès ordinaires et extraordinaires, des Conseils simples et composés, du passé à l'avenir. Aujourd'hui, c'est la Conférence Nationale avec l'espoir que vous ne serez pas invités demain à la conférence régionale, locale ou de quartier.

Comprenez alors que vous n'avez aucune raison de vous entredéchirer si réellement vos motivations sont honnêtes et sincères. Le peuple que vous prétendez représenter sans toujours son avis n'a plus besoin d'idéologie. Il n'attend que des moyens concrets. Vous lui avez dit par expérience que toute idéologie est chroniquement fausse.

-En 1960, vous avez dit « A bas les impérialistes ».

-En 1979, vous les avez appelé « les bailleurs de fonds ou les partenaires au développement ». Vous avez fini par dire que « tous les chemins menaient à Rome et que les mers étaient franchissables, qu'elles soient rouges ou dorées ».

Aujourd'hui, le peuple risque de ne plus comprendre notre langage muet que vous continuez à lui cacher dans une pénombre transparente, mais libre d'intensité intellectuelle. Il ne comprend qu'un seul langage :

-du travail pour ses enfants ;

-de l'argent pour ses besoins ;

-la science pour son développement présent et futur ;

-la culture pour son émancipation ;

-la paix pour la protection des vies humaines et de leurs biens ;

-l'amour pour la réconciliation des cœurs.

Voilà tout ce que retenir pour le succès de nos assises, sinon, ce serait comme les congrès de GMT et des siens qui vous attendent au coin de l'arène pour vous huer.

SOURCE : L'Essor, numéro 12033, du 8 août 1991, p.5.

ANNEXE 15 : **DISCOURS DE CLOTURE DES TRAVAUX DE LA CONFERENCE NATIONALE DU MALI, PRONONCE PAR SON EXCELLENCE LE LIEUTENANT-COLONEL AMADOU TOUMANI TOURE, PRESIDENT DU COMITE DE TRANSITION POUR LE SALUT DU PEUPLE**

Mesdames, Messieurs les représentants des pays et organisations internationales amis accrédités au Mali,

Chers invités,

La conférence nationale marque une étape décisive dans la lutte démocratique du peuple.

Pendant deux semaines, elle a été un creuset où, pour la première fois dans l'histoire contemporaine de notre pays, toutes les sensibilités ont œuvré avec ferveur et patriotisme à l'élaboration des instruments fondamentaux sur lesquels reposera le Mali de demain. C'est dire toute la portée historique des assises auxquelles vous venez de participer.

La conférence nationale, née de la volonté politique affirmée depuis la révolution du 26 mars 1991, illustre la détermination du Comité de Transition pour le Salut du Peuple et du gouvernement de transition à poursuivre, sans calcul, la mise en œuvre du programme de la phase de transition vers l'instauration d'un véritable Etat de droit, dans le cadre de la démocratie pluraliste.

Le projet de constitution que vous avez adopté signe l'acte de naissance de la 3ème République.

Nous y avons consigné nos préoccupations essentielles en proclamant notre attachement à la démocratie et au multipartisme.

Nous y avons consigné, pour les générations futures, l'ambition de la Nation de promouvoir la paix, la solidarité, les droits de la femme et de l'enfant, et tout ce qui touche à la défense de l'environnement et à la qualité de la vie.

Nous y avons réaffirmé la disponibilité permanente pour notre peuple pour la coopération internationale, l'unité africaine et la construction de regroupements sous-régionaux et régionaux viables.

Quant au projet de code électoral, il s'articule autour de quelques points saillants, qui en marquent l'originalité par rapport aux textes anciens. Il s'agit entre autres :

-de l'abaissement à 18 ans, de l'âge minimum requis pour être électeur, à travers lequel notre peuple reconnait à sa juste valeur la contribution majeure de sa jeunesse aux changements politiques survenus dans notre pays ;

-de la garantie de la sincérité et de la régularité des votes ;

-de la participation des partis politiques au financement des opérations électorales ;

-de la représentation des maliens de l'extérieur à l'assemblée nationale ;

-de la combinaison de toutes les modalités de vote et de tous les modes de scrutin, afin de permettre à tous les citoyens de participer, à quelque niveau qu'ils soient, à la vie nationale.

Le projet charte des partis a défini les droits et devoirs applicables aux partis politiques, et élaboré un code de conduite régissant les rapports entre partis. Il s'agit là d'autant d'outils précieux, qui permettent au peuple malien de marcher sur la voie de la démocratie.

Il nous reste à présent à nous y conformer. C'est à cela que je voudrais vous inviter pour les élections à venir, qui constituent un test majeur pour notre démocratie naissante, se déroulent dans le calme, la tolérance et la sérénité.

Comme nous avons pu le relever à l'occasion des présentes assises, l'apprentissage de la démocratie est difficile. C'est pourquoi nous devons rester vigilants, pour éviter toute dérive anarchique qui saperait l'autorité de l'Etat.

Nous devons tous faire l'effort nécessaire pour unir nos énergies dans cette phase délicate, d'autant que les défis à relever sont multiples et complexes. Il s'agit notamment :

-du retour de la paix et de la sécurité dans les régions du Nord de notre pays ;

-de la consolidation de la réconciliation nationale ;

-de la reconstruction du tissu économique.

Mesdames, Messieurs,

S'agissant de ce qui est désormais convenu d'appeler le PROBLEME DU NORD, il est, de tous les défis qui nous interpellent, celui qui revêt le caractère le plus urgent, le plus crucial, tant il a coûté et coûte encore à l'ensemble de la nation d'énormes sacrifices humains et économiques. Pour tout dire, il constitue la menace la plus grave pour notre démocratie naissante, pour l'unité nationale, et pour la forme républicaine même de l'Etat.

L'allure des débats initiés sur cette question préoccupante vous aura permis d'en apprécier toute la complexité, mais aussi tous les enjeux.

Le Comité de Transition pour le Salut du Peuple et le gouvernement de transition demeurent fidèles aux engagements pris et à l'option politique qui ont été définis au

lendemain du 26 mars 1991, et qui visent l'adoption de nouvelles dispositions législatives, réglementaires et pratiques, qui tenteront de trouver une solution politique au problème, en intégrant les spécificités, la particularité de cette partie du territoire national.

Cela devrait toutefois se faire dans le respect des principes cardinaux de l'unité nationale, de l'intégrité du territoire national et de la souveraineté de l'ensemble du peuple malien.

C'est dans ce sens qu'il a été prévu dans l'ordonnancement naturel des choses, que les différentes collectivités territoriales soient librement administrées par les populations elles-mêmes, dans les limites du cadre juridique que la loi prescrit, et qu'elles puissent se fixer des projets de société conformes aux préoccupations spécifiques des collectivités humaines qui les composent.

Un tel projet de société se doit être non seulement le résultat consensuel de toutes les composantes humaines de l'entité considérée, mais se doit également d'être conforme aux aspirations de l'ensemble de la nation malienne, de manière à constituer plutôt un facteur d'union qu'un facteur de division.

C'est pourquoi tous nos efforts doivent tendre, à l'issue de cette conférence, vers la recherche de voies et moyens de l'instauration urgente de la paix et de la sécurité dans les 6ème, 7ème et 8ème régions.

Ceci, non pas dans les termes génériques, mais avec une stratégie, à la mise en œuvre de laquelle nous invitons toutes les parties en conflit, à donner la preuve solennelle de leur bonne foi et de leur patriotisme :

-d'abord, un cessez-le-feu immédiat et sans condition préalable, afin de créer les conditions de quiétude et de tranquillité ;

-ensuite, nouer les contactes nécessaires durant cette période, en vue de créer les conditions psychologiques favorables au soulagement des populations et à la bonne disposition des protagonistes, pour une issue négociée du conflit ;

-enfin, la convocation d'une conférence spéciale sur le développement des zones arides du Mali, en vue de résoudre définitivement les douloureux problèmes posés aux populations de cette partie de notre pays.

Ce n'est qu'à ce prix et à ce prix seulement, que notre pays pourra se consacrer à la recherche de solutions de développement qui lui est posé.

Ce n'est qu'à ce prix, que nous sauverons tout court la jeune démocratie naissante, car sans la paix et la sécurité, tout projet de société serait voué à un échec certain. Aussi, nous invitons toutes les parties concernées par cette question, toutes les associations et

organisations de bonne volonté, aussi bien nationales qu'internationales, à joindre leurs efforts aux nôtres, pour la restauration immédiate de la paix et de l'unité nationale.

Mesdames, Messieurs,

Chers Compatriotes,

Il n'y a pas de démocratie sans tolérance ; il n'y a pas de démocratie sans paix civile, sans réconciliation nationale.

A ce sujet, je voudrais vous inviter à éviter tout amalgame entre les commanditaires des tueries et des violences perpétrées contre notre peuple et l'armée en tant que telle composée de patriotes dont la seule ambition est d'apporter leur contribution à la lutte du peuple malien, contre tout asservissement et pour l'édification d'un Mali démocratique.

Après le traumatisme créé par l'utilisation criminelle qu'en a faite le régime défunt, tous nos efforts doivent tendre aujourd'hui à réussir la symbiose entre le peuple et son armée, sous la bannière de la démocratie. Car l'armée a aussi payé un lourd tribut au népotisme, à la corruption et à l'affairisme.

Pour rompre définitivement avec cette déviation imputable à une politique de clan, notre armée, depuis le 26 mars 1991, s'est résolument tournée vers la réconciliation avec son peuple, et s'est engagée à restaurer son éthique fondamentale qui consiste à être exclusivement au service de la nation.

La reconstruction économique est le troisième défi auquel est confrontée notre jeune démocratie, tant il est vrai que le tissu productif du pays a été considérablement endommagé a l'occasion des évènements de mars 1991.

Ce défi nous interpelle, d'autant plus que vingt-trois ans d'une gestion désastreuse ont appauvri toues les couches sociales de notre pays, nous laissant de surcroît l'héritage préoccupant d'un chômage quasi-endémique des jeunes des villes et des campagnes.

C'est là une tâche qui ne laisse place à aucune démagogie, et qui impose à tous une approche réaliste et d'une grande rigueur.

C'est le lieu pour moi de remercier tous les pays et organismes internationaux amis, ainsi que nos partenaires au développement qui nous sont venus en aide.

Leur soutien conséquent nous sera encore nécessaire pour financer les différentes échéances électorales et consolider nos efforts de développement dont la réussite est une condition indispensable au renforcement du processus démocratique.

C’est encore le lieu de réaffirmer par ailleurs, notre volonté d’œuvrer au renforcement de tous les regroupements sous-régionaux, qui seuls peuvent permettre à nos pays de bâtir des espaces économiques viables.

Mesdames, Messieurs,

Chers Compatriotes,

La conférence nationale est un acte historique qui s’inscrit dans la lutte que mène notre peuple depuis trente ans sous des formes diverses pour l’avènement d’une véritable démocratie.

Cette lutte a mobilisé et continue de à mobiliser toutes les forces patriotiques civiles et militaires, tous les patriotes maliens de l’intérieur comme de l’extérieur.

Je voudrais vous renouveler ici, au nom du Comité de Transition pour le Salut du Peuple et du Gouvernement, notre détermination :

-à accomplir dans la transparence et dans la fermeté les tâches d’assainissement qui découlent de la révolution du 26 mars 1991 ;

-à condition sans complaisance aucune les enquêtes et les procédures judiciaires contre tous les auteurs de crimes contre notre peuple ;

-à œuvrer constamment à la consolidation des acquis démocratiques, pour rendre irréversible la démocratisation de la vie publique.

Je voudrais lancer ici un appel à l’ensemble de notre jeunesse, pour qu’elle demeure à le hauteur de l’hommage unanime que la nation toute entière lui a rendu.

Je l’invite à demeurer vigilante et exigeante, tout en ayant une juste appréciation des réalités économiques et sociales de notre pays.

Je voudrais là, faire une mention spéciale à l’adresse de nos paysans et compatriotes de l’extérieur, qui ont été entre tous les sans-voix des vingt dernières années, pour l’éclairage inestimable que leur participation de qualité a apporté à l’analyse des problèmes posés, ainsi qu’a l’identification des immenses ressources intellectuelles et morales de notre pays.

A cet égard, les délégués ont, dans leur ensemble, dégagé des orientations qui constitueront autant de cadres de références pour l’action future des responsables qui auront en charge la gestion de l’Etat.

D’ores et déjà, ces orientations doivent permettre au Comité de Transition pour le Salut du Peuple et au Gouvernement, de s’atteler avec rigueur à la conduite du programme de

transition. La mise en œuvre de ce programme est la garantie d'une évolution normale vers l'instauration de la 3ème République et, à ce titre, exige de chacun de nous d'y participer avec engagement et loyauté.

Notre souci par rapport à la transition est que l'ensemble des forces sociales, au-delà de leurs préoccupations propres, s'unisse pour renforcer le processus démocratique, dans le seul intérêt du pays entier.

En adressant mes vives félicitations à l'ensemble des participants, en vous souhaitant bon retour dans vos foyers, je déclare clos les travaux de la **CONFERENCE NATIONALE DU MALI**.

SOURCE : Les actes de la conférence nationale du Mali, pp.195-199.

ANNEXE 16 : **REFERENDUM CONSTITUTIONNEL DE 1992: LES RESULTATS DEFINITIFS PAR REGIONS**

OUI: RAZ-DE-MAREE
PARTICIPATION: MAREE BASSE

REGION	NBRE de BUREAUX	INSCRITS	VOTANTS	PARTICIPATION (%)	NULS	OUI	OUI (%)	NON
KAYES	635	681152	289841	42,55	1028	285169	98,39	3644
KOULIKORO	647	707308	322805	45,64	1547	318339	98,62	2919
SIKASSO	704	768131	302650	39,40	2454	297802	98,40	2394
SEGOU	649	756959	290844	38,42	2477	284654	97,87	3713
MOPTI	520	776424	322461	41,53	931	320647	99,44	883
TOMBOUCT.	253	315772	132110	41,84	244	131766	99,74	100
GAO	132	221574	36089	16,29	122	35861	99,37	106
KIDAL	5	11653	1926	16,53	3	1907	99,01	16
BAMAKO	299	366403	140288	38,29	1526	135347	96,48	3415
Maliens de l'extérieur	47	628056	437277	69,62	9419	427312	97,72	546
TOTAL NATIONAL	3891	5233432	2276291	43,50	19751	2238804	98,35	17736

SOURCE : L'Essor, n° 12144, du vendredi 17 janvier 1992

ANNEXE 17 : **RESULTATS DEFINITIFS DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1992**

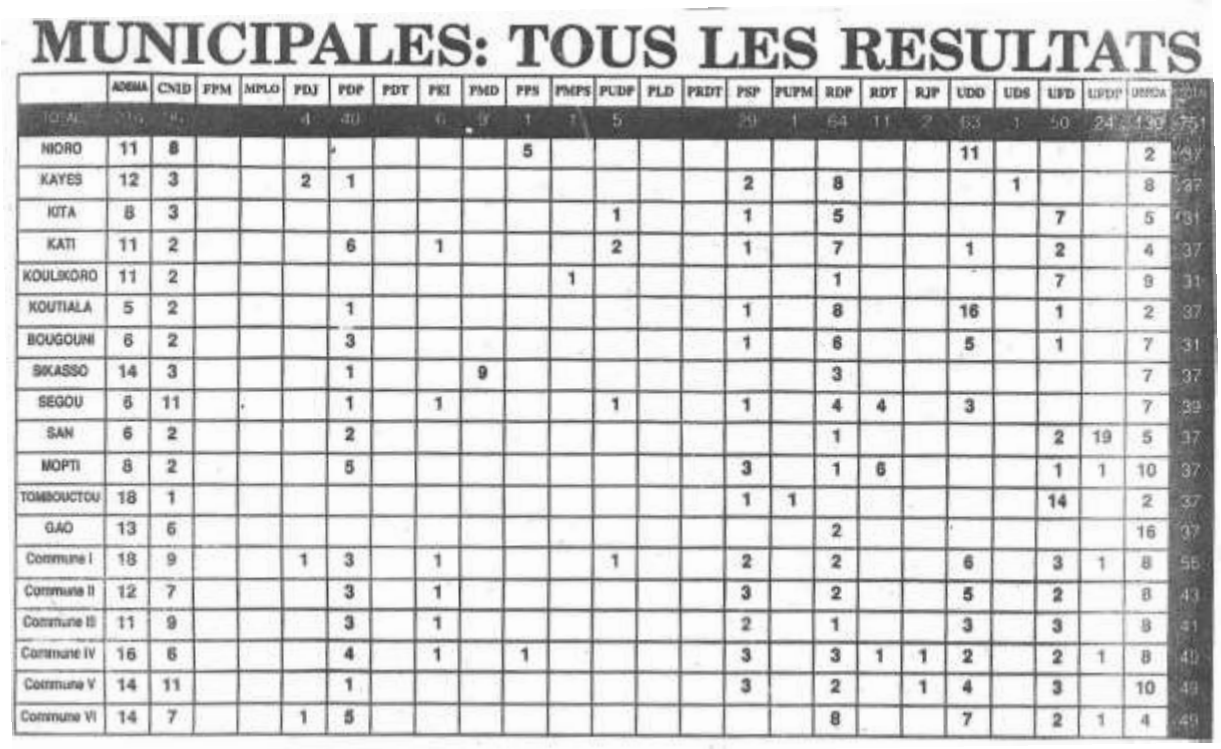

MUNICIPALES: TOUS LES RESULTATS

	ADEMA	CNID	FPM	MPLO	PDJ	PDP	PDT	PEI	PMD	PPS	PMPS	PUDP	PLD	PRDT	PSP	PUPM	RDP	RDT	RJP	UDD	UDS	UFD	UPDP	URMA	TOTAL
TOTAL	170	81			4	40		6	9	1	1	5			29	1	64	11	2	63	1	50	24	130	701
NIORO	11	8								5										11				2	
KAYES	12	3			2	1									2		8				1			8	
KITA	8	3										1			1		5					7		5	
KATI	11	2				6		1				2			1		7			1		2		4	
KOULIKORO	11	2									1						1					7		9	
KOUTIALA	5	2				1									1		8			16		1		2	
BOUGOUNI	6	2				3									1		6			5		1		7	
SIKASSO	14	3				1			9								3							7	
SEGOU	6	11				1		1				1			1		4	4		3				7	
SAN	6	2				2											1					2	19	5	
MOPTI	8	2				5									3		1	6				1	1	10	
TOMBOUCTOU	18	1													1	1						14		2	
GAO	13	6															2							16	
Commune I	18	9			1	3		1				1			2		2			6		3	1	8	
Commune II	12	7				3		1							3		2			5		2		8	
Commune III	11	9				3		1							2		1			3		3		8	
Commune IV	16	6				4		1		1					3		3	1	1	2		2	1	8	
Commune V	14	11				1									3		2		1	4		3		10	
Commune VI	14	7			1	5											8			7		2	1	4	

SOURCE : L'Essor, n° 12146, 22 janvier 1992, p.4.

ANNEXE 18 : **RESULTATS DEFINITIFS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1992 (PREMIER ET SECOND TOUR)**

SECOND TOUR DES LEGISLATIVES: TOUS LES RESULTATS

Circonscriptions	PREMIER TOUR (pourcentages)		SECOND TOUR (pourcentages)		SECOND TOUR (nombre de voix)			
Kayes	ADEMA 32,72%	RDP 19,03%	ADEMA 53,55%	RDP 46,15%	ADEMA 17935	RDP 15370	ADEMA	4
Bafoulabé	ADEMA 40,93%	PSP 20,13%	ADEMA 55,67%	PSP 44,13%	ADEMA 8881	PSP 7014	ADEMA	2
Yélimané	RDP 32,08%	ADEMA 23,08%	RDP 55,01%	ADEMA 44,99%	RDP 6697	ADEMA 5478	RDP	2
Nioro	ADEMA 33,46%	UDD 24,75%	ADEMA 50,79%	UDD 49,21%	ADEMA 7996	UDD 7748	ADEMA	3
Kita	ADEMA 40,42%	USRDA 14,39%	ADEMA 62,75%	USRDA 37,25%	ADEMA 19662	USRDA 11802	ADEMA	3
Diéma	CNID 41,91%	ADEMA 41,34%	CNID 59,89%	ADEMA 40,11%	CNID 9009	ADEMA 6037	CNID	1
Koulikoro	ADEMA 43,12%	USRDA 18,11%	ADEMA 67,07%	USRDA 32,93%	ADEMA 9170	USRDA 4502	ADEMA	2
Banamba	ADEMA 31,26%	PSP 12,67%	ADEMA 67,46%	PSP 32,56%	ADEMA 6164	PSP 2174	ADEMA	2
Kolokani	ADEMA 29,10%	USRDA 16,84%	ADEMA 56,74%	USRDA 43,26%	ADEMA 4829	USRDA 3682	ADEMA	2
Kati	ADEMA 38,13%	PDP 16,07%	ADEMA 62,89%	PDP 37,11%	ADEMA 21127	PDP 12468	ADEMA	5
Kangaba	ADEMA 36,37%	PDP 21,59%	ADEMA 51,10%	PDP 48,90%	ADEMA 4882	PDP 4672	ADEMA	1
Dioïla	ADEMA 35,92%	UDD 20,95%	ADEMA 58,53%	UDD 41,47%	ADEMA 14777	UDD 10469	ADEMA	4
Nara	ADEMA 43,54%	USRDA 41,15%	USRDA 54,28%	ADEMA 46,12%	USRDA 12266	ADEMA 10422	USRDA	2
Sikasso	ADEMA 36,64%	PMD 24,80%	PMD 52,35%	ADEMA 47,78%	PMD 26676	ADEMA 24362	PMD	6
Bougouni	ADEMA 38,11%	PDP 16,87%	ADEMA 55,14%	PDP 44,86%	ADEMA 14075	PDP 44,86	ADEMA	4
Kadiolo	ADEMA 38,52%	USRDA 23,60%	ADEMA 64,96%	USRDA 45,04%	ADEMA 5556	USRDA 4553	ADEMA	2
Kolondiéba	RDP 42,54%	ADEMA 30,42%	RDP 53,43%	ADEMA 46,56%	RDP 9890	ADEMA 8628	RDP	2
Koutiala	UDD 43,19%	ADEMA 18,14%	UDD 55,56%	ADEMA 44,34%	UDD 19910	ADEMA 15780	UDD	4
Yanfolila	ADEMA 33,99%	RDP 21,41%	ADEMA 54,88%	RDP 45,12%	ADEMA 6092	RDP 6652	ADEMA	2
Yorosso	ADEMA 43,12%	CNID25,63%	ADEMA 54,79%	CNID 45,21%	ADEMA 5763	CNID 4756	ADEMA	1
Ségou	ADEMA 27,44%	CNID 21,22%	CNID 54,92%	ADEMA 45,08%	CNID 24174	ADEMA 19839	CNID	6
Baraouéli	USRDA 20,08%	ADEMA 18,38%	USRDA 51,96%	ADEMA 48,04%	USRDA 5456	ADEMA 5044	USRDA	2
Bla	ADEMA 38,46%	USRDA 18,92%	ADEMA 61,32%	USRDA 38,68%	ADEMA 8171	USRDA 5154	ADEMA	2
Macina	ADEMA 44,55%	RDT 32,90%	ADEMA 57,66%	RDT 42,34%	ADEMA 12110	RDT 88894	ADEMA	2
Niono	ADEMA 43,15%	USRDA 34,89%	ADEMA 57,75%	USRDA 42,25%	ADEMA 10459	USRDA 7651	ADEMA	2
San	UFDP 33,22%	USRDA 16,91%	UFDP 66,80%	USRDA 33,20%	UFDP 15888	USRDA 7896	UFDP	3
Tominian	ADEMA 28,53%	UDD 19,95%	ADEMA 62,30%	UDD 37,70%	ADEMA 8739	UDD 5289	ADEMA	2
Mopti	USRDA 30,90%	RDT 26,40%	RDT 57,03%	USRDA 42,29%	RDT 20629	USRDA 15846	RDT	3
Bandiagara	ADEMA 33,16%	USRDA 25,19%	ADEMA 54,71%	USRDA 45,29%	ADEMA 9929	USRDA 8220	ADEMA	3
Douentza	ADEMA 48,16%	USRDA 24,39%	ADEMA 64,02%	USRDA 45,98%	ADEMA 10218	USRDA 8696	ADEMA	3
Koro	ADEMA 44,33%	PDP 20,84%	ADEMA 53,46%	PDP 46,54%	ADEMA 12909	PDP 11297	ADEMA	3
Ténenkou	USRDA 35,50%	PSP 21,24%	USRDA 53,74%	PSP 46,26%	USRDA 8032	PSP 6913	USRDA	2
Tombouctou	ADEMA 42,93%	USRDA 22,49%	ADEMA 54,81%	USRDA 45,19%	ADEMA 10471	USRDA 8634	ADEMA	1
Diré	ADEMA 41,38%	USRDA 29,58%	ADEMA 54,91%	USRDA 45,09%	ADEMA 9035	USRDA 7417	ADEMA	1
Niafunké	ADEMA 40,64%	RDT 26,69%	ADEMA 55,15%	RDT 44,83%	ADEMA 9140	RDT 7423	ADEMA	2
Gao	USRDA 40,57%	ADEMA 33,72%	ADEMA 55,03%	USRDA 44,98%	ADEMA 16467	USRDA 13457	ADEMA	2
Ansongo	USRDA 44,30%	ADEMA 44,19%	USRDA 51,82%	ADEMA 48,18%	USRDA 8409	ADEMA 7812	USRDA	1
Boursm	USRDA 48,21%	ADEMA 39,93%	ADEMA 61,27%	USRDA 38,73%	ADEMA 13197	USRDA 8304	ADEMA	1
Commune I	ADEMA 39,41%	USRDA 17,58%	ADEMA 61,15%	USRDA 38,85%	ADEMA 8944	USRDA 5682	ADEMA	1
Commune II	ADEMA 35,64%	USRDA 17,75%	ADEMA 56,79%	USRDA 43,22%	ADEMA 7809	USRDA 5944	ADEMA	2
Commune III	ADEMA 30,64%	CNID 21,05%	CNID 50,84%	ADEMA 49, 16%	CNID 9082	ADEMA 49, 8779	CNID	1
Commune IV	ADEMA 36,77%	USRDA 16,80%	ADEMA 63, 13%	USRDA 36, 87%	ADEMA 63, 10003	USRDA 36, 5843	ADEMA	1
Commune V	ADEMA 32,43%	CNID 21,73%	ADEMA 54,51%	CNID 45,49%	ADEMA 8267	CNID 6956	ADEMA	1
Commune VI	ADEMA 34,42%	RDP 13,67%	ADEMA 64,77%	RDP 35,23%	ADEMA 9271	RDP 5049	ADEMA	1

SSOR Quotidien du 11 mars 1992

SOURCE : Archives de l'ADEMA

ANNEXE 19 : **DISCOURS D'INVESTITURE DU PRESIDENT ALPHA OUMAR KONARE LE 08 JUIN 1992**

Discours d'investiture du Président Alpha Oumar Konaré

RECONCILIATION, UNITE, CHANGEMENT

«Aujourd'hui grâce à Dieu, au sacrifice de nos martyrs, aux bénédictions de nos anciens dont celles d'un vieux maître d'école et d'une ménagère, le peuple souverain du Mali m'a investi de la lourde mais exaltante mission de conduire les destinées de notre pays.

Je suis prêt à assumer ce redoutable honneur.

En ces instants où s'ouvre pour notre peuple une page d'espoir dans son histoire glorieuse, je voudrai saluer et remercier les peuples frères et amis qui nous ont apporté leur aide et leur solidarité et qui ont permis que ce jour se lève.

Je voudrais m'acquitter de l'agréable devoir de remercier leurs Excellences les chefs d'Etat, les ministres, les envoyés spéciaux, les personnalités étrangères qui nous font l'insigne honneur de venir en ce jour nous témoigner de leur fraternité, de leur estime et de leur solidarité. Le peuple malien saura se souvenir.

Ce jour s'est construit en écho des journées sanglantes des mois de janvier et mars 1991, des grandes journées de meetings et de marche qui les ont précédées, où le mouvement démocratique un cérébral son humaine revendication dans les rues de nos villes.

Il s'est construit en écho du combat de l'ombre que beaucoup ont mené pendant 23 ans durant lesquels certains sont morts.

Ce jour est le fruit de douleurs transfigurées. Cela nous crée une obligation de mémoire, mais également une ardente obligation de changement pour que s'améliore la vie du plus grand nombre.

Pour ma part président élu d'un peuple qui a souffert, qui est depuis plusieurs décennies dans l'attente d'un mieux-être, je veux être celui qui apporte l'espérance, pas un marchand d'illusions mais celui avec qui on commence à croire que les choses peuvent changer, que les actes vont enfin suivre les paroles

Je ne suis pas un père de la nation.

Hommage aux pères de notre nation qui ont contribué à l'éveil de la conscience politique et qui nous ont conduit à l'indépendance.

Je ne suis qu'un fils parmi les fils, appelé à jouer aujourd'hui un rôle d'aîné sans être le plus âgé. J'ai besoin de l'aide de tous, pères, mères, frères et sœurs, fils et filles puisque rien ne pourra réduire tous ces liens sociaux qui, devront fonctionner à côté des responsabilités nouvelles.

Je sais notre peuple capable de grandes choses, pour autant qu'il vive reconcilié avec le tissu de valeurs qui a fait sa trace dans l'histoire. Ce sont le travail et la solidarité, une certaine créativité sociale qui nous permettaient de produire des équilibres actifs entre les perspectives individuelles et les destinées collectives. Ce sont la dignité, le sens des engagements passés et de la responsabilité.

Je veux être l'opérateur de cette réconciliation.

Elle a besoin pour se faire, et je m'y emploierai résolument, que se renforcent les institutions démocratiques qui garantiront la participation de tous à l'élaboration de la loi, qu'un Etat de droit assure. Que cette loi vienne à s'appliquer à tous, et que se forme une active politique d'intégration sociale et nationale.

Une de nos priorités sera d'assurer la paix sociale et de garantir la stabilité. Il est indispensable que l'autorité de l'Etat soit affirmée, contrôlée et acceptée par tous.

Nous veillerons scrupuleusement au respect de la Constitution, à la séparation des pouvoirs, à la liberté indispensable des moyens de communication.

Les moyens de cette réconciliation seront aussi la relance de notre économie rendue possible par la libération et l'appui aux initiatives économiques individuelles et collectives, la justice et la solidarité qui se doivent dans la répartition des richesses produites, la lutte contre la corruption et le gaspillage, la décentralisation des pouvoirs qui formera les cadres vivants de la participation du plus grand nombre aux affaires de la cité, enfin le souci constant et la réalisation effective de l'intégration africaine.

La disponibilité exprimée dès 1960 par notre peuple de céder tout ou partie de sa souveraineté en faveur de l'unité africaine est irréversible.

Ce sont là les termes du contrat que j'ai passé avec le peuple malien pour 5 ans, un contrat d'efforts partagés dans la rigueur et la transparence, je le voudrais un contrat qui définit les collaborations nécessaires, les synergies soutenables, les fertilisations réciproques indispensables au développement harmonieux de notre pays.

Pour l'heure l'unité de la nation se décide dans l'application heureuse et résolue des dispositions du Pacte national signé le 11 avril. Le Pacte ne peut pas consacrer la victoire d'un groupe sur un autre. Il offre une chance d'approfondissement du processus démocratique. Mes compatriotes des régions du nord du Mali peuvent croire en mon engagement pour que perdurent et la paix et l'unité. Les moyens seront le développement, la solidarité et la justice.

L'unité de la nation se décide aussi dans la réconciliation achevée du peuple malien et de son armée. Beaucoup a été fait dans ce sens et beaucoup reste à faire. Aucune démocratie ne saurait être construite avec une armée inquiète, culpabilisée. Je voudrais assurer les officiers, sous-officiers, caporaux et soldats de toute notre sollicitude. Ensemble nous renforcerons les vertus républicaines de notre armée.

La réconciliation se décide enfin dans une justice indépendante et équitable. La chose jugée y gagnera en crédibilité. La justice a besoin aussi de s'exercer dans un climat de sérénité.

Dans les jours à venir je nommerai un Premier ministre. Ensemble nous procéderons à la formation d'un gouvernement composé d'hommes et

Le pays est secoué de convulsions, mais ceci est encore signe de vie

des femmes de formations politiques différentes mais tous décidés à apporter des changements pour l'amélioration des conditions de vie des populations.

Cette démarche nous paraît indispensable aujourd'hui pour créer les conditions d'une véritable éducation à la démocratie qui seule garantira la pérennité de notre expérience.

Le Premier ministre aura la tâche de négocier avec les organisations syndicales et scolaires, les organisations professionnelles, tous les autres partenaires sociaux, tous les acteurs du développement de ce pays, les contrats spécifiques d'excellence, de solidarité et de développement qui découlent de celui que les urnes ont noué.

La concertation sera le maître mot de notre politique.

Je ne doute pas que tous les démocrates qui se sont battus pour l'avènement d'une ère nouvelle qui verrait l'amélioration des conditions de vie des populations, comprendront que le plus grave danger qui pourrait menacer le processus démocratique serait d'exiger de l'Etat ce qu'on sait qu'il n'a pas.

Le gouvernement de la République n'a pas le droit de tricher avec notre peuple en s'engageant sur la voie des promesses faciles qu'il ne pourra pas tenir. Il devra cependant jouer les règles de la rigueur, de la bonne gestion, de la transparence, de la solidarité et de la justice.

Nul n'ignore l'héritage catastrophique de l'ancien régime.

Nul n'ignore avec quel courage le Comité de Transition pour le Salut du Peuple dirigé par Amadou Toumani Touré et le gouvernement dirigé par Soumana Sako se sont attelés à la tâche de redonner vie et santé à notre pays. Qu'ils en soient pour toujours remerciés.

Que soit remercié particulièrement le lieutenant-colonel Amadou Touré pour qui, l'honneur de notre pays et l'honneur de sa parole d'officier ont servi de crédo politique et de guide d'action tout au long des quatorze mois pendant lesquels beaucoup de difficultés ont surgi. Beaucoup de difficultés que son courage militant, son patriotisme ont réussi à affronter et à vaincre.

Monsieur le président du C.T.S.P la nation vous sera toujours reconnaissante de lui avoir fait comprendre qu'elle n'a pas besoin de sauveur ou de guide suprême; elle vous sera reconnaissante d'avoir fait confiance aux enfants du Mali eux-mêmes pour gérer leur processus démocratique.

Vous engagez ainsi les conditions d'une tradition d'alternance, condition sine qua non de toute démocratie.

Cette leçon que vous donnez à tous et cette autre leçon donnée le 4 juin dernier dans cette même salle du Palais de la Culture nous guideront.

Je souhaite pour moi-même qu'au bout du parcours le militant et le croyant n'aient jamais vacillé.

Je vous souhaite une très longue vie et beaucoup de satisfaction à toute votre équipe et à vous même. Je suis convaincu qu'ensemble nous renforcerons toujours les bases d'un Mali démocratique. Je suis convaincu que demain vous serez un des meilleurs médiateurs pour le pays et un des grands messagers de la nation.

Excellences, mesdames, mademoiselles et messieurs, j'ai convié hier les Maliennes et les Maliens de l'intérieur et de l'extérieur, plus que jamais solidaires, à construire un avenir d'espérance. J'en appelle aux hommes et aux femmes de notre pays, aux vieux et aux jeunes. Oui aux jeunes, pour toujours défendre les idéaux de mars 1991 et parmi ces idéaux l'acceptation de l'effort, le travail, le respect de l'autre, le respect de l'aîné et des parents.

J'en appelle à toutes les forces du changement à plus d'union et à ne se tromper ni de combat, ni d'adversaire.

J'en appelle à Almamy Sylla, Amadou Alî Niangadou, Baba Akhib Haïdara, Demba Diallo, Idrissa Traoré, Mamadou Batrou Diaby, Mountaga Tall, Tiéoulé Konaté et à tous les autres responsables politiques, dignes représentants de notre peuple pour qu'ensemble nous élevions le Mali.

Ce temps d'apprentissage à la démocratie doit être le temps de la tolérance.

Notre pays est aujourd'hui secoué de convulsions, ceci est normal pour un grand malade, mais ceci est encore signe de vie.

Le Mali est une grande pirogue. Aucun de ses occupants ne devrait souhaiter qu'elle chavire. «Le Mali peut tanguer mais le Mali ne chavirera pas», dit un légendaire dicton.

De grandes difficultés nous assaillent aujourd'hui. Des épreuves plus grandes pourront surgir. Je suis persuadé que nous avons les moyens de les transcender. C'est un immense honneur pour nous que d'être appelés à les affronter.

Nous y ferons face avec tout notre peuple mobilisé de façon sereine et déterminée. Personne ne fera le Mali à la place des Maliens.

L'avenir, mes chers compatriotes, est aujourd'hui relancé de plus belle pour le Mali, pour le Mali et l'Afrique. Je l'espère, j'y œuvrerai.

Vive la République!

Vive le Mali démocratique dans une Afrique unie!»

SOURCE : L'Essor, n° 12241, 10 mai 1992, p.3.

ANNEXE 20 : **RESULTATS COMPARATIFS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DE 1992 ET DE CELLES DE 1997**

Législatives

1992-1997 : CELA SE TIENT

LÉGISLATIVES DE 1992

REGIONS	INSCRITS	VOTANTS	Taux de participation	Suf exprimés
KAYES	700 363	143 125	20,44 %	138 247
KOULIKORO	701 121	125 828	17,95 %	122 314
SIKASSO	803 708	172 390	21,45 %	166 069
SEGOU	788 832	149 254	18,92 %	144 763
MOPTI	793 717	168 970	21,29 %	160 247
TOMBOUCTOU	321 755	86 456	26,87 %	84 417
GAO	243 344	75 196	30,90 %	73 403
KIDAL	15 739	2 640	16,77 %	2 606
DIST. DE BAMAKO	410 375	93 160	21,70 %	91 565
NATIONAL	4 778 954	1 017 019	21,28 %	941 844

LÉGISLATIVES DE 1997

REGIONS	INSCRITS	VOTANTS	Taux de participation	Suf exprimés
KAYES	733 367	192 372	26,23 %	188 046
KOULIKORO	786 087	161 440	20,54 %	158 908
SIKASSO	803 937	169 176	21,04 %	165 556
SEGOU	819 150	123 333	15,06 %	121 417
MOPTI	751 040	181 123	24,50 %	176 514
TOMBOUCTOU	334 939	106 372	31,76 %	105 021
GAO	295 892	98 740	33,37 %	97 110
KIDAL	42 090	18 554	44,08 %	18 345
DIST. DE BAMAKO	687 797	82 659	12,02 %	80 840
NATIONAL	5254299	1 133 769	21,60 %	1 111 757

SOURCE : Archives de l'ADEMA

ANNEXE 21 : **LEGISLATIVES 1997 : LISTE DEFINITIVE DES DEPUTES ELUS A L'ASSEMBLEE NATIONALE**

LÉGISLATIVES 1997

LISTE DÉFINITIVE DES DÉPUTÉS ÉLUS À L'ASSEMBLÉE NATIONALE

ADEMA PASJ

KAYES
1 - Oumar Samba DIALLO
2 - Aminata SY
3 - Daouda TOURE
4 - Hamady MACALOU
5 - Abdoul BA

BAFOULABE
6 - Makan Kérémakan DEMBELE
7 - Mani SISSOKO
8 - Mody SISSOKO

DIEMA
9 - Souleymane CAMARA
10 - Yassa TRAORE

KENIEBA
11 - Saiba André SISSOKO

KITA
12 - Baba Oumar BORE
13 - Bobo TOUNKARA
14 - Seydou Nourou KEITA
15 - Laila DANSIRA

YELIMANE
16 - Abdoulaye KOITA
17 - Mahamadou GASSAMA

KOULIKORO
18 - Mamadou DIARRA
19 - Mohamed dit Babi SAKO

DIOILA
20 - Salimata COULIBALY
21 - Hamidou KEITA
22 - Karim COULIBALY

KANGABA
23 - Mamadou DIAWARA

KATI
24 - Oumou TRAORE
25 - Tiéfolo SINAYOKO
26 - Karamoko OUEDRAOGO
27 - Modibo CAMARA
28 - Dialla DANIOKO

KOLOKANI
29 - Issa DIARRA
30 - Mamadou DIARRASSOUBA
31 - Makan TRAORE

NARA
32 - Dioncounda TRAORE
33 - Sadia SOUMARE
34 - Gaoussou KEITA

BANAMBA
35 - Boureima KAMISSOKO

SIKASSO
36 - Abdoulaye TRAORE
37 - Mme Flaténé DIARRA
38 - Moussa COULIBALY
39 - Baba SYLLA
40 - Amidou DANIOKO
41 - Mme Fatoumata SYLLA
42 - Bafoligui DIALLO

KOUTIALA
43 - Oya Alphonse DEMBÉLE
44 - Mme Haoua OUATTARA
45 - Sory Ibrahima TIMBO
46 - Kalifa BERE
47 - Oumar Cheick OUATTARA
48 - Mamady KEITA

KADIOLO
49 - Ladji KONATE

KOLONDIEBA
50 - Bakary KONE
51 - Abdoulaye DEMBELE

YANFOLILA
52 - Mamédy SIDIBE
53 - Adama DIALLO

YOROSSO
54 - Adama KONE
55 - Oumar MAIGA

SEGOU
56 - Moussa DIARRA
57 - Hamady Fadel DRAME
58 - Haby DOUCOURE
59 - Saran SANGARE
60 - Mountaga DIALLO
61 - Abdoul dit Diop TRAORE
62 - Tata KONE

BAROUELI
63 - Tidiani CISSE
64 - Diowelé KONARE

BLA
65 - Dassé dit Brahima BOUARE
66 - Seydou KAMPO
67 - Méguétan DAO

MACINA
68 - Ousmane DIENTA
69 - Hamoro DIARRA

NIONO
70 - Oumar KEITA
71 - Demba DIARRA
72 - Amadou Bakary COULIBALY

SAN
73 - Lamine Dessé COULIBALY
74 - Ibrahima SOGOBA
75 - Foulaké KONE
76 - Baba TRAORE

TOMINIAN
77 - Claudias DEMBELE
78 - Oundé TOULEMA

MOPTI
79 - Fatoumata Bintou SANANKOUA
80 - Almadou SERY
81 - Samba YATTASSAYE

BANDIAGARA
82 - Niaga TEMBELY
83 - Bouréma Ogobara DOLO
84 - Moussa TOLOFOUDIE

BANKASS
85 - Marc Koundja SANGALA
86 - Hamidou KONATE
87 - Mamadou YOSSI

DJENNE
88 - Mahamane SANTARA
89 - Habibou SOFARA

DOUENTZA
90 - Ali Nouhoum DIALLO
91 - Mamadou FAMANTA

KORO
92 - Hamadoun Harouna GORO
93 - Jacques Amakiné TOGO
94 - Koungarma KODIO
95 - Modibo TRAORE

TENENKOU
96 - Issiaka Amadou NIANG
97 - Hamadoun HAIDARA

TOMBOUCTOU
98 - Amadou Hamma SIDIBE

DIRE
99 - Amadou Farboukou CISSE

GOUNDAM
100 - Assoumane Abdourhamane DIALLO
101 - Alhassane ABBA

NIAFUNKE
102 - Bocar SALL
103 - Idy Hamadoun BORE

GOURMA - RHAROUS
104 - Mahamoudou Abdoulaye MAIGA

GAO
105 - Arboncana Boubèye MAIGA
106 - Ag Imbarcaouane ASSARID
107 - Mme Touré Safiétou TOURE

ANSONGO
108 - Alhousseyni Younoussa MAIGA
109 - Mohamed Ag MOUSSA

BOUREM
110 - Abdoul Majib TOURE
111 - Hat Ag BAYE

MENAKA
112 - Bajan Ag HAMATOU

KIDAL
113 - Ahmed Ag SIDI

ABEIBARA
114 - Ibya Ag SIDI

TESSALIT
115 - Hamzatta Ag OUDADA

TIN-ESSAKO
116 - Mohamed Ag INTALLA

COMMUNE I
117 - Boubou KOITA
118 - Ouali DIAWARA

COMMUNE II
119 - Lahaou TOURE
120 - Issa KONE
121 - Oumou BA

COMMUNE III
122 - Moustapha SOUMARE

COMMUNE IV
123 - Fanta dite Nia TRAORE

COMMUNE V
124 - Mme Coulibaly Kadiatou SAMAKE
125 - Mme Touré Djénébi SAMAKE
126 - Kadari BAMBA

COMMUNE VI
127 - Amadou SORA
128 - Djénébou DIAKITE
129 - Nantié BOUGOUDOGO

PARENA

KENIEBA
1 - Fatogoma KEITA

NIORO
2 - Boubacar DIALLO
3 - Mahamet Mamadi DIAWARA
4 - Tiébilé DRAME

KATI
5 - Sidi Mohamed ZOUBOYE
6 - Idrissa dit Magara DOUMBIA

KADIOLO
7 - Siémété TRAORE

COMMUNE IV
8 - Adama DIADATE

CDS

BOUGOUNI
1 - Mamadou BAGAYOKO
2 - N'Fa Zoumana SANGARE
3 - Dominique FOMBA
4 - Mama DOUMBIA

UDD

DIOILA
1 - Bakary OUONOGO
2 - Chiaka DEMBELE

TOMINIAN
3 - Dana MOUNKORO

PDP

BAROUELI
1 - Bata TRAORE

YOUVAROU
2 - Mahamane DIARRA

COPP

BANAMBA
1 - Mamadou GAKOU

SOURCE : L'Essor, n°13527, du 13 août 1997, p.7.

ANNEXE 22 : **DISCOURS D'INSVESTITURE DU PRESIDENT AMADOU TOUMANI TOURE, LE 8 JUIN 2002.**

Allocution du président Amadou Toumani Touré à la cérémonie d'investiture

«MON ENGAGEMENT CONSTANT : ASSURER LE BIEN-ÊTRE DES MALIENNES ET DES MALIENS»

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Ma vision de l'avenir du Mali, que je vous propose de partager avec moi, est celle d'un pays réconcilié avec lui-même, uni et démocratique, fièrement enraciné dans sa riche culture millénaire, celle d'une société en bonne santé physique et morale, vivant en parfaite intelligence avec ses voisins, une société productive et solidaire, résolument tournée vers le progrès et la paix, ouverte sur l'Afrique et le monde.

La consolidation de la démocratie et le renforcement de la cohésion sociale sont au cœur de nos préoccupations. L'assise de notre démocratie est le multipartisme intégral. Elle est l'expression de notre option délibérée en faveur de la diversité des opinions politiques, diversité ancrée dans nos valeurs traditionnelles.

Cependant, ce qui devrait être la force de notre système démocratique est devenu son talon d'Achille : le nombre impressionnant de partis politiques créés ne traduit pas le dynamisme souhaité.

Il est symptomatique du grand émiettement des forces politiques, et constitue un facteur d'aggravation de leurs faiblesses structurelles.

Je m'engage, avec tous les patriotes et militants, à créer une nouvelle dynamique de revitalisation du processus démocratique, afin d'instaurer durablement un climat politique serein, l'organisation d'élections crédibles, qui seules peuvent permettre à notre pays de renforcer sa stabilité et d'assurer un développement économique, social et humain viable.

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Mon ambition pour le Mali est surtout d'écrire avec vous une nouvelle page de l'histoire politique de notre pays, en réalisant l'objectif fondamental de mon engagement constant : assurer le bien-être des Maliennes et des Maliens et faire du Mali, un modèle de bonne gouvernance, un pays capable de donner autant qu'il reçoit.

Notre pays est très ouvert sur l'extérieur grâce à nos nombreux compatriotes qui, presque partout dans le monde, sont les fiers ambassadeurs de notre culture. Je suis convaincu qu'un rôle plus actif dévolu aux Maliens de l'extérieur pourrait générer quotidiennement en qualité des retombées économiques, politiques, sociales et culturelles sur notre patrie. Nous mettrons un accent particulier sur une meilleure optimisation de l'implication des Maliens à l'étranger dans tous les secteurs de la vie nationale.

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Nous veillerons personnellement au renforcement de la paix et de la sécurité sur toute l'étendue de notre territoire et singulièrement, dans la partie nord et ce, au profit de toutes les populations.

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Le Mali, tout au long de son histoire, a été une terre d'accueil, d'hospitalité, de rencontres, un véritable carrefour de civilisations. Son identité est le fruit d'un important brassage de populations.

Aujourd'hui, plus que jamais, l'une des clés de voûte de notre diplomatie reste le renforcement de la coopération sous-régionale et la consolidation de l'intégration africaine, dans le cadre de l'Union africaine et du Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique (NEPAD).

Chaque fois que la nécessité se fera sentir, le Mali continuera comme par le passé, à s'investir dans la prévention et, au besoin, dans la gestion et le règlement des conflits, à travers notre continent.

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Vous m'autoriserez, avec humilité et sincérité, à rendre un hommage appuyé, à nos illustres prédécesseurs : père, compagnon d'armes et aîné, sans tenir compte, des durs aléas de l'histoire politique de notre pays.

Je veux évoquer ici le président de la 1ère République, Son excellence Monsieur Modibo Kéita

Je veux citer le Président de la IIè République, Son excellence le Général Moussa Traoré

Je veux nommer le premier président de la 3è République, Son excellence Monsieur Alpha Oumar Konaré.

Qu'ils trouvent tous ici, ainsi que leurs épouses, familles et collaborateurs avec nos sentiments respectueux, l'expression de notre profonde reconnaissance.

Excellences Messieurs les Présidents,

Chers compatriotes,

Le Mali reste un pays de tradition, de paix et d'hospitalité, conscient de la qualité de ses ressources humaines, de ses richesses naturelles, du savoir-faire de ses populations et de sa culture du travail bien fait.

Il est tout aussi conscient, des défis et des enjeux, que lui impose sa situation de pays africain au sud du Sahara, enclavé, soumis à un environnement géographique et climatique difficile.

Notre pays fera face avec détermination, à ces multiples défis et enjeux, par une approche renouvelée du changement et une capacité d'anticipation originale, bien affirmée.

Je crois profondément en notre patrie, en notre nation, au Mali, en l'Afrique.

Je crois en nos femmes dont le génie, la disponibilité et le dévouement sont sans limite.

Je crois en nos hommes qui, depuis des siècles, ont façonné notre histoire et fait connaître notre pays, à travers le monde.

Je crois en notre jeunesse, sur laquelle nous fondons beaucoup d'espoir.

Je crois en nos enfants, pour qui j'ai une profonde affection.

Nous voulons avec vous, et par la grâce de Dieu, ouvrir pour le Mali, les horizons d'un futur prospère, stable et juste, dont seraient fiers nos dignes ancêtres.

Excellences messieurs les présidents,

Honorables invités

Mesdames et Messieurs,

Je vous souhaite, au nom du peuple malien, un bon retour dans vos foyers respectifs.

Je vous remercie !»

SOIURCE : L'Essor, n°14726, juin 2002, p.3.

ANNEXE 23 : **LA CARTE ADMINISTRATIVE DU NIGER**

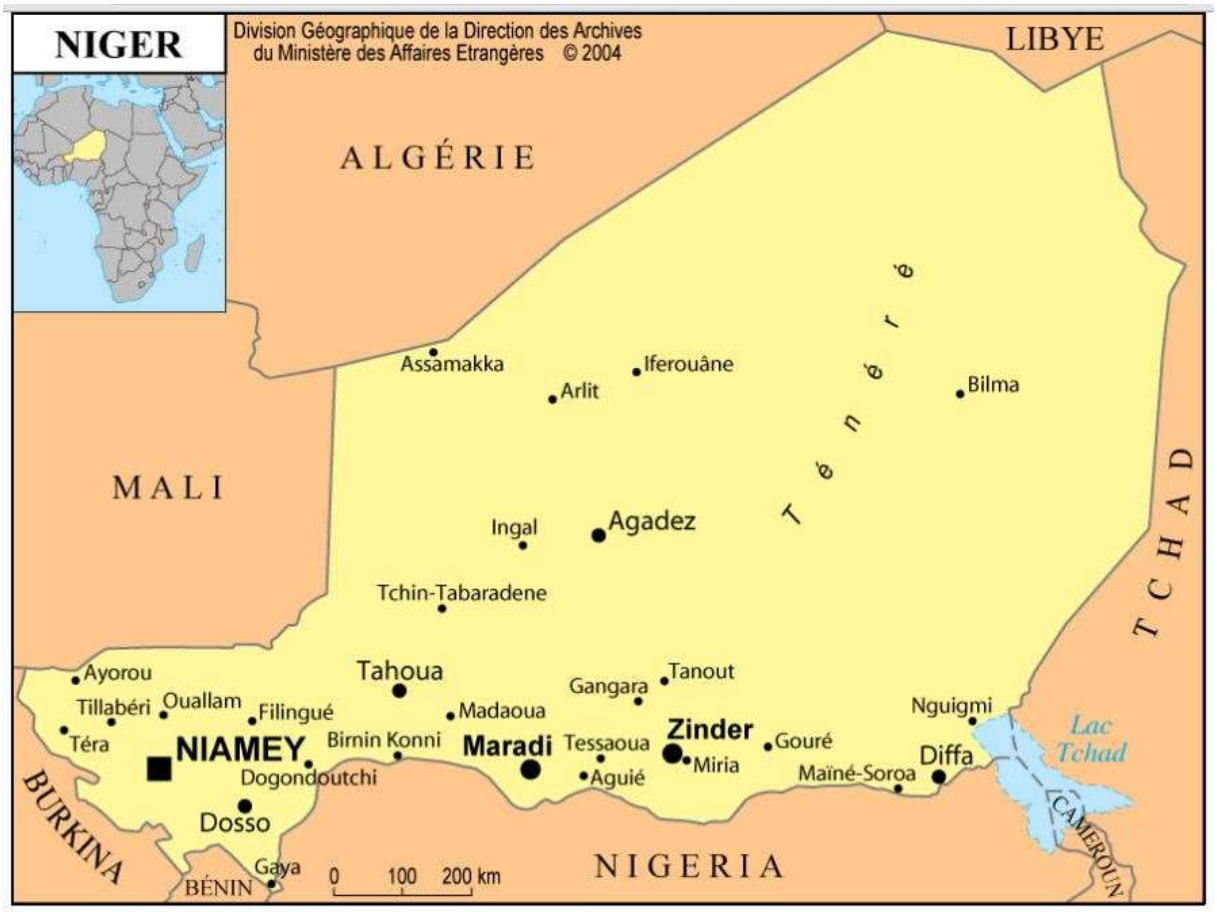

SOURCE : ambafrance-ne.org

ANNEXE 24 : **PLATE-FORME REVENDICATIVE DE L'UENUN, DECEMBRE 1989**

U.E.N.U.N.
Le Président

PLATE-FORME REVENDICATIVE

Suite aux assemblées générales du 01 et 05 décembre 1989, nous étudiants nigériens à l'Université de Niamey retenons les points de revendications suivants :

1. Considérant que l'instruction est un droit pour tout citoyen, droit reconnu même par la charte Nationale et la Constitution;
   Considérant que la privatisation de l'école est non seulement une violation de ce droit mais aussi une atteinte à la justice sociale que les textes de la deuxième République prétendent garantir;
   Considérant le besoin de notre pays en cadres Supérieurs;
   Considérant que la priorité à l'enseignement primaire au détriment de l'enseignement supérieur est un choix politique qui milite en faveur de notre dépendance vis-à-vis des Puissances Impérialistes,
   Nous demandons le REJET PUR ET SIMPLE DU PROJET EDUCATION III de la BANQUE MONDIALE comme CONTRAIRE AUX ASPIRATIONS REELLES ET LEGITIMES de notre Peuple.

2. Considérant la dégradation progressive des conditions de vie et d'études des scolaires et des étudiants,
   Considérant l'impact des ces mauvaises conditions sur notre formation et pour ainsi dire sur le développement de notre pays,
   Nous réclamons :

   - Le rejet des nouveaux critères d'ORIENTATION et d'ATTRIBUTION de BOURSES aux bacheliers.
   - Le rejet des nouveaux critères d'ATTRIBUTION des ALLOCATIONS aux collégiens et lycéens.
   - La réouverture des internats dans les collèges et lycées et la prise en charge des fournitures scolaires par l'ETAT.
   - L'Orientation, la Bourse pleine et la programmation pour tout bachelier.
   - L'[illegible] aux Oeuvres Universitaires.

3. Considérant l'insuffisance notoire des infrastructures socio-académiques;

Considérant le nombre de plus en plus croissant des étudiants à l'Université de Niamey;
Considérant que la formation passe par la recherche et que nos bibliothèques et laboratoires sont nos seuls lieux de RECHERCHES,
Nous demandons :

- L'équipement de nos bibliothèques et laboratoires.
- La construction des salles de cours et amphithéatres de même que l'élargissement du Campus.
- Le recrutement du personnel enseignant en qualité et en quantité.

Considérant le besoin de notre pays en cadres supérieurs;
Considérant l'importance de la recherche dans le développement socio-économique et culturel,
Nous demandons :

- L'ouverture du Troisième Cycle dans toutes les facultés pour les étudiants désirant poursuivre leurs études.
- Des facilités d'études et de recherches pour les enseignants- chercheurs.

Considérant que le droit à l'association, la liberté d'expression et d'opinion sont des droits reconnus même par la Charte Nationale et la Constitution,
Nous demandons :

- La reconnaissance juridique de l'UNION DES SCOLAIRES NIGERIENS et le RESPECT de ses PRINCIPES.
- L'élaboration des textes sur les FRANCHISES UNIVERSITAIRES dans le RESPECT des NORMES INTERNATIONALEMENT RECONNUES./.

FAIT A NIAMEY le 08 Décembre 1989

U.E.N.U.N.

TOUS UNIS NOUS VAINCRONS!

SOURCE : Archives de l'USN

ANNEXE 25 : **DECLARATION DE LA COOIRDINATION DES ASSOCIATIONS NATIONALES DU NIGER**

DECLARATION

La Coordination des Associations Nationales, réunies en Assemblée Générale ce jour,

- ayant pris bonne note des dispositions respectives des partis politiques et des syndicats quand à la participation des associations aux différentes étapes de la Conférence,

- Considérant que la société civile en général et les associations en particulier, composantes essentielles de la nation, ont un droit inaliénable à être associées de manière conséquente à la préparation aussi bien qu'à la tenue de la Conférence,

- considérant que le fait de leur denier ce droit tel que découlant du Décret du 4 mai 1991 constitue une rupture du consensus national minimum nécessaire pour la mobilisation de toutes les énergies en vue de sortir notre pays de la situation difficile dans laquelle il se trouve,

- considérant que, de toute évidence la Conférence Nationale telle que présentement envisagée ne pourrait être qu'une conférence des syndicats et des partis politiques,

Les associations nationales :

1°) Réaffirment leur caractère apolitique et leur indépendance absolue vis-à-vis du pouvoir aussi bien que de l'opposition. Elles rappellent, une fois de plus, qu'elles ne sont ni en compétition avec les partis politiques et les syndicats, ni inféodées à aucun d'entre eux.

2°) Tout en réaffirmant leur respect à la fonction du Président de la République, relèvent le caractère d'iniquité des termes du Décret du 4 mai 1991 en tant qu'il consacre l'exclusion de la société civile en général et des associations en particulier de l'étape décisive qu'est la préparation de la Conférence Nationale,

3°) Affirment leur intention d'apprécier elles-mêmes, le moment venu, la nature et le contenu de leur contribution à la Conférence Nationale.

Les associations déclarent, qu'elles ne se considèrent pas liées par les décisions de ce comité préparatoire dans toute la mesure où celles-ci aboutiraient à vider la participation de la société civile à la Conférence Nationale.

Fait à Niamey, le 07 mai 1991

SOURCE : Archives personnelles de Madame Aissata Fall Bagna.

ANNEXE 26 : **DECLARATION DES FEMMES PORTANT SUR LEUR QUOTA A LA COMMISSION PREPARTOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

D E C L A R A T I O N D E S F E M M E S

- Après cinq (5) jours de mobilisation , de négociation intense et ininterrompue avec les représentants du pouvoir et les responsables des structures participants aux travaux du C.N.P.C.N.

- Après avoir enregistré la proposition faite par les responsables des structures représentées au sein du comité national préparatoire à la conférence nationale,

- Considérant que les femmes, sur l'ensemble du territoire national ont démontré leur détermination et leur capacité à défendre leurs droits,

- Considérant les espoirs que met le peuple nigérien dans le bon déroulement et l'aboutissement de la Conférence Nationale,

- Considérant la nécessité de maintenir les conditions les meilleures pour l'éclosion d'une démocratie véritable dans notre peys,

- Considérant l'intérêt suprême de la nation,

L'assemblée générale des femmes réunie le 18 Mai 1991 à Niamey a décidé :

. d'accepter le compromis dégagé; à savoir la désignation de quatre (4) femmes au niveau des structures suivantes :

- L'U.S.T.N
- L'U.S.N
- Le Pouvoir
- les Syndicats patronaux en plus de celle déjà présente dans la première composition du comité.

. Se félicite de l'engagement des partis à remplacer un de leurs représentants par une femme;

. Encourage les structures représentées à profiter de l'ouverture faite pour concrétiser leur intention d'opérer une permétation en faveur d'une femme

.../...

. Se félicite de la mobilisation générale et spontanée des femmes à l'échelon national.

. Lance un appel à toutes les femmes pour qu'elles adhèrent massivement aux partis politiques, aux Syndicats, aux Associations et à toute autre structure afin de faire valoir leurs droits et apporter leur contribution à l'édification d'un Niger nouveau.

L'ASSEMBLEE GENERALE

NIAMEY, LE 18 MAI 1991.

SOURCE : Archives personnelles de Madame Aissata Fall Bagna.

ANNEXE 27 : **LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION 1 DE LA COMMISSION NATIONALE PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

Président : Mr André Salifou (UPDP)

Rapporteurs : Mr Moussa Tchangari (UNS)

Mr Arzika Mohamadou (UMAD-AIKI)

Membres Galiadima Mamane Djataou

Badroum Moudour

Abara Djika

Boukar Mamadou

Mohamed Moussa

Malam Cheffou Ligari

Abdou Ali Moussa

Ali Marou

Mahamane Ousmane

Sao Marankan

Mamoudou Pascal

Diallo Sabo

Abdoulaye Osumane Diallo

Chaibou Kader

Ousmane Mahamane Wadache

Bagnou Bonkoukou

Alma Oumarou

Dr Alou Abdoulaye

Karim Seyni

Diallo Hamidou

Abba Moussa Issoufou

Mme Hadidjatou Amadou Alkali

SOURCE : Travaux de synthèse de la commission préparatoire de la conférence nationale, imprimerie nationale du Niger, pp. 39-40.

ANNEXE 28: **LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION N^{0} II DE LA COMMISSION PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

Président : Mr Sanoussi Jackou (CDS-RAHAMA)

Rapporteurs : Mr Boubé Gado (PPN-RDA)
Mr Habiboulaye Mamoudou (SNAD)

Membres :

1. Albert Wright
2. Algabit Assadeck
3. Aly Talba
4. Issa Moussa Hama
5. Amadou Almassou
6. Amadou Ousmane Nayaya
7. Bachir Attouman
8. Bello Tiousso Garba
9. Boubé Gado
10. Mme Dandaré Marie
11. Djibo Habi
12. Doka Kaka
13. El Hadj Mamoudou Yaroh
14. IbrahimMayaki
15. Katambé Issoufou
16. Katzelma Taya
17. Malam Zoulou Ousseini
18. Mamadou Alfa Cissé
19. Mamaoudou Habiboulaye
20. Mme Mounkaila Aissata
21. Moustapha Kadri
22. Oumarou Hamissou
23. Rhony Issoufou
24. Saidou Namata
25. Sanoussi Jackou
26. Zacharia Abdourhamane

SOURCE : Travaux de synthèse de la commission préparatoire de la conférence nationale, imprimerie nationale de Niamey, pp. 63-64.

ANNEXE 29 : **LES MEMBRES DE LA SOUS-COMMISSION N^0 III DE LA COMMISSION PREPARATOIRE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

Président : Mr Foumakoye Gado

Rapporteurs : Mr Bankoula Abdoulaye

Mr Mallan Inoussa

Membres :

1 Khamed Abdoyulaye
2 Adamou Souna
3 Mallam Inoussa
4 Illo Bija
5 Abdoulkarim Mamalo
6 Abdoulkarim Mamalo
7 Amadou Ali Djibo
8 Abourahamane Hima
9 Foumakoye Gado
10 Mme Alio Née Haoua
11 Abdou Sanda
12 Issou Ibrahim
13 Issa Ibrahim
14 Ali Madougou
15 Saley Sebou
16 Abdoulaye Bankoula
17 Amadou Malick
18 Mme Zaharatou Hamani

SOURCE : Travaux de synthèse de la commission préparatoire de la conférence nationale, imprimerie nationale de Niamey, p. 90.

ANNEXE 30 : **LISTE DES MEMBRES DU COMITE ACCEUIL-HEBERGEMENT DE LA CONFERENCE NATIONALE**

MM.	Ali Madougou
	Garba Farka
	Gourouza Oumar
	Ibrahim Dan Magani
	Issa Tahirou
	Issoufou Djermakoye
	Mansour Mahamane Hadj Daddo
MME	Habib Abdou
	Hadjia Salamatou Moussa

SOURCE : Travaux de synthèse de la conférence nationale du Niger, volume I, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, p. 223.

ANNEXE 31 : **LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION VERIFICATION DES MANDATS DE LA CONFERENCE NATIONALE**

MM.	Abdou Saidou Birgui
	Abdoulaye Azirka Marafa
	Abdourahamane Hima
	Amadou Ousmane Nayaya
	Bankoula Abdoulaye
	Bargagi Abdou
	Boubacar Abdou Siddo
	Hamadou Salifou Garba
	Hassane Garba
	Ibrahim Lawali
	Katzelma Taya
	Mahamadou Aouata
	Maman Toudi
	Moussa Doudou
	Moussa Souna
	N'gade Amadou
	Rabo Ousmane Maïnassara
	Sangare Moussa
	Sani Labo
	Seydou Adamou Maazou
MME	Kané Aichatou Boulama
	Souleymane Zeinabou Labo
MLE	Diallo Moussa
	Moussa Souna Fatoumata

SOURCE : Travaux de synthèse de la conférence nationale du Niger, volume I, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, p. 223.

ANNEXE 32 : **LISTE DES MEMBRES DU COMITE SECURITE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

MM. Amadou Ousmane
Gado Foumakoye
Galadiama Maman Djataou
Lt Abou Tarka
Oumarou Yacouba
Sahabi Dadi

SOURCE : Travaux de synthèse de la conférence nationale du Niger, volume I, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, p. 223.

ANNEXE 33 : **LISTE DES MEMBRES DU SECRETARIAT TECHNIQUE DE LA CONFERENCE NATIONALE**

MM	Abdou Hamani
	Abdoulkarim Mamalo
	Abdouraouf Sidi
	Ali Talba
	Amadou Magagi
	Amadou Tahirou
	Baroua Ada
	Boukary Souley
	Dade Haya
	Dan Barma Aboubacar
	Galio Hanger
	Halirou Lawali
	Hamidou Dan Tani Moussa
	Idde Saley
	Issa Saley
	Maman Maman
	Maman Yacouba
	Mariko Aboubacar
	Mounkaila Djinko
	Moussa Aboubacar
	Moussa Barouma Aboubacar
	Moussa Bra
	Moussa Harouna
	Oumarou Moumouni
	Seyni Amadou
	Souley Nayaya
	Yaye Hassan
	Zabeirou Ibrahim
MME	Amadou Djara Mahamane

	Guimba Aissata
	Zeinabou Sakho
MLE	Gombary Aichatou
	Guisa Hadiza
	Hadiza Ibrahim
	Namata Tinni

SOURCE : Travaux de synthèse de la conférence nationale du Niger, volume I, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, p. 224.

ANNEXE 34 : **LISTE DES MEMBRES DE LA COMMISSION CRIMES ET ABUS POLITIQUES, ECONOMIQUES, ET SOCIO-CULTURELS**

MM	Abou Mamane (président)
	Sao Marankan (vice-président)
	Issoufou Katambe (rapporteur)
	Boube Gado (rapporteur)
	Moukeila Djibo (secrétaire)
Membres	
	Lt Ibrahima Moussa
	Laouli Ibrahim
	Abba Moussa Issoufou
	Mai Manga Yacouba
	Mahaman Moussa
	Ali Maïga
	Boubacar Hassane
	Aladoua Saadou
	Djibrilla Mossi
	Souley Oumarou
	Na-Allah Bouzaye
	Dembele Abdoulaye
	Sade Issaka
	Abdou Baky
	Onadja Victor
	Abdourahamane Hima
	Doka Kaka
	Ousmane Oumarou
	Mahadi Moumoune
	Namaiwa Boube
	Tahirou Amadou
	Adamou Yeya
	Dr Gbetolancy Boubacar Sidikou
MME	Barry Niandou Bibata
	Fatoumata Aw Samba

SOURCE : Travaux de synthèse de la conférence nationale du Niger, volume I, Niamey du 29 juillet au 3 novembre 1991, imprimerie nationale du Niger, novembre 1991, pp. 220-221.

ANNEXE 35**: TABLEAU DES RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES DU 14 FEVRIER 1993**

Nombre de sièges à pourvoir : 83

Inscrits : 3 995 751
Blancs ou nuls : 55 425 (1,39 %)

Votants : 1 307 682 (32,72 %)
Suffrages exprimés : 1 252 257 (31,33 %)

PARTIS POLITIQUES	NOMBRE DE VOIX	POURCENTAGE	SIEGES OBTENUS
ANDP Zaman Lahya	191 112	15,26	11
CDS Rahama	341 576	27,27	22
MDP Alkawali-RSV Ni'ima	5 967	0,47	0
MNSD Nassara	383 758	30,65	29
PMT Albarka	15 444	1,23	0
PNDS Tarraya	183 085	14,62	13
PPN-RDA	32 735	2,61	2
PSDN Alhéri	18 604	1,48	1
PUND Salama	1 153	0,09	0
UDFP Sawaba	39 270	3,13	2
UDPS Amana	463	0,03	1
UPDP Chamoua	36 189	2,89	2

SOURCE : Archives CDS-RAHAMA

ANNEXE 36 : **TABLEAU DES RESULTATS DES ELECTIONS PRESIDENTIELLES PREMIER ET SECOND TOUR DU 27 FEVRIER ET 27 MARS 1993**

	1er TOUR	%	2e TOUR	%
Inscrits	4 082 076		4 069 333	
Votants	1 328 152	*32,54*	1 433 393	*35,92*
Blancs ou nuls	35 696	*0,87*	30 499	*0,75*
Suffrages exprimés	1 292 457	*31,66*	1 402 894	*34,47*
Moumouni Djermakoye Adamou *(ANDP)*	196 949	*15,24*	-	-
Mahamane Ousmane *(CDS)*	343 261	*26,59*	763 476	*54,42*
Tandja Mamadou *(MNSD)*	443 223	*34,22*	639 418	*45,58*
Mahamadou Issoufou *(PNDS)*	205 707	*15,92*	-	-
Oumarou Garba Youssoufou *(PPN-RDA)*	25 769	*1,99*	-	-
Omar Katzelma Taya *(PSDN)*	23 565	*1,82*	-	-
Djibo Bakary *(UDFP)*	21 662	*1,68*	-	-
Ila Kané *(UPDP)*	32 951	*2,55*	-	-

SOURCE : Archives PNDS et CDS-RAHAMA

ANNEXE 37: **DECLARATION DU PNDS-TARAYYA ANNONCANT SON RETRAIT DE L'ALLIANCE DES FORCES DU CHANGEMENT (AFC) LE 28 SEPTEMBRE 1994**

Le comité exécutif national du PNDS-Tarayya a tenu une réunion élargie aux députés et ministres le 27/09/1994. Après avoir entendu le compte-rendu relatif aux dernières concertations de l'AFC, la réunion a noté que les conditions de la poursuite de notre participation telles qu'énoncées dans notre déclaration du 25/09/1994 ne sont pas réunies.

La réunion retient les éléments d'analyse et les conclusions ci-dessous : Le PNDS a participé à la victoire de l'Alliance non seulement par des suffrages mais aussi par le choix périlleux du poste de premier Ministre, facilitant ainsi la conclusion d'un accord.

Ce faisant, il a pris le risque de se situer dans la précarité, en dehors de tout calcul politicien, au seul nom de l'intérêt national, comptant sur le minimum de loyauté qu'il était en droit d'attendre de ses partenaires.

Pendant l'exercice du pouvoir, le PNDS a consenti des sacrifices nécessaires pour garantir la stabilité du régime et réunir les conditions du succès. C'était sans compter avec les manœuvres visant à lui faire endosser seul la responsabilité d'une mauvaise gestion ; le but étant d'instrumentaliser notre parti pour servir les objectifs des autres. C'était manifestement faire fi des engagements pris dans l'intérêt du pays. Le PNDS a ressenti ces actes comme de pire trahison.

D'autre part, la réunion a constaté qu'au lieu d'une autocritique sincère pour un nouveau départ en vue d'apporter des solutions appropriées aux énormes problèmes du pays, les manœuvres politiciennes l'ont emporté dans les concertations de l'AFC.

Ainsi, la réunion a-t-elle tiré les conclusions suivantes :

-Le PNDS se retire dès ce jour de l'Alliance des Forces du Changement, par conséquent du gouvernement ;

-S'engage à poursuivre son action en vue de la lutte contre le régionalisme et l'ethnocentrisme, de la consolidation de l'unité nationale, de la restauration de la paix et de la sécurité ; de la bonne gestion des deniers publics, de justice sociale de l'organisation de la solidarité.

Le comité directeur national lance donc un appel à ses militants à rester sereins, déterminés et unis.

Fait à Niamey, le 28/09/1994

SOURCE : Archives du PNDS-TARAYYA

ANNEXE 38: **DECLARATION DE L'ALLIANCE DES FORCES DU CHANGEMENT FACE AU RETRAIT DU PNDS DE L'ALLIANCE DES FORCES DU CHANGEMENT (AFC) LE 28 SEPTEMBRE 1994**

Les leaders des partis membres de l'AFC : 1-ANDP-ZAMAN LAHIYA, 2-CDS-RAHAMA, 3-PPN-RDA, 4-PRLP-NAKOWA, 4-PSDN-ALHERI, 5-PUND-SALAMA, 6-UDP-AMINTCHI, 7-UDPS-AMANA.

Réunis ce jour mercredi 28/09/1994, ont pris acte du retrait du PNDS-TARAYYA de l'Alliance des Forces du Changement et du gouvernement. Le Président de la République a informé les leaders de l'Alliance de la démission officielle du premier Ministre Issoufou Mahamadou et de son gouvernement. Les leaders des partis ci-dessus réaffirment leur attachement à l'Alliance des Forces du Changement (AFC), à ses principes et à ses idéaux.

Par ailleurs, le Président de la République a informé les leaders des partis sa décision de nommer Monsieur Souley Abdoulaye, premier Ministre en remplacement de Monsieur Mahamadou Issoufou, démissionnaire.

Les leaders ont approuvé cette décision.

Les leaders des partis membres de l'AFC appellent tous les militants de leurs partis à garder leur calme, à resserrer leurs rangs, à être sereins et à poursuivre la lutte pour promouvoir un véritable changement dans notre pays.

Les leaders des partis membres de l'AFC réaffirment leur ferme soutien au Président de la République son Excellence Monsieur Mahamane Ousmane dans ses lourdes responsabilités de Chef de l'Etat nigérien, garant de l'unité nationale et du respect de la constitution.

Les leaders des partis membres de l'AFC lancent un appel en direction du PNDS-TARAYYA afin que ce parti reconsidère sa position et envisage de réintégrer la grande famille AFC et ce au nom des intérêts supérieurs de la nation.

Fait à Niamey, le 28/09/1994

SOURCE : Archives de la CDS-RAHAMA

ANNEXE 39 : **TABLEAU DES RESULTATS DES ELECTIONS LEGISLATIVES ANTICIPEES DE 1995**

PARTIS POLITIQUES	CIRCONS ORDIN.	CIRCONS SPEC	TOTAL
ADP-Zumunci	0	0	0
ANDP-Zaman Lahiya	9	0	9
CDS-Rahama	24	0	24
MDP-Alkawali	0	0	0
MNSD-Nassara	24	5	29
PMT-Albarka	0	0	0
PNDS-Tarayya	10	0	1
PPN-RDA	1	0	1
PRPL-Nakowa	0	0	0
PSDN-Alhéri	2	0	2
PUND-Salama	2	1	3
UDFP-Sawaba	0	0	0
UDP-Amintchi	0	0	0
UDPS-Amana	2	0	2
Total	**75**	**8**	**83**

SOURCE : Archives de la CDS-RAHAMA

ANNEXE 40 : **DECLARATION DATANT DU 11 FEVRIER 1996, DES TROIS PERSONNALITES CLES DE LA COHABITATION DE 1995, A LA SUITE DU COUP D'ETAT DE JANVIER 1996**

Nous ;

-Mahamane Ousmane, ancien Président de la République,

-Mahamadou Issoufou, ancien Président de l'Assemblée Nationale,

-Hama Amadou, ancien Premier ministre,

et en présence de Monsieur Ali Bandiere, Président par intérim de la cour suprême, déclarons ce qui suit :

Les événements du 27/01/1996 qui ont amené les forces armées nigériennes à intervenir sur la scène politique nationale sont dus essentiellement aux difficultés d'application des textes fondamentaux de la République, en particulier la constitution du 26/12/1992 ;

La période transitoire qui vient d'être amorcée doit permettre au Niger de se doter de textes juridiques nouveaux, mieux adaptés à nos réalités, ainsi qu'aux objectifs de stabilité et de gestion harmonieuse des pouvoirs publics constitutionnels.

En conséquence, nous sommes favorables à la mise en œuvre du processus d'élaboration d'une nouvelle constitution et de son adoption par voie référendaire. Cette nouvelle constitution devra être complétée entre autres, par un nouveau code électoral et une nouvelle charte des partis, sur la base desquelles seront organisées des élections présidentielles, législatives et locales qui consacreront le retour à une vie constitutionnelle normale, selon le ci-joint, adopté par le Conseil de Salut National et le gouvernement de transition.

Fait à Niamey, le 11/02/1996

Ont signé

S.E.M Mahamane Ousmane, ancien Président de la République

S.E.M Mahamadou Issoufou, ancien Président de l'Assemblée Nationale

S.E.M Hama Amadou, ancien Premier Ministre

VU

Le Président de la Cour Suprême, Ali Bandiéré

S.E le Colonel Ibrahim Baré Maïnassara, Président du Conseil de Salut National, Chef d'Etat

SOURCE : Archives du PNDS et de la CDS-RAHAMA

ANNEXE 41 : **MESSAGE DE FELICITATIONS DU COMITE DIRECTEUR DE L'OBSERVATOIRE INTERNATIONALE DES LIBERTES ET DES MEDIAS AU PRESIDENT BARE APRES SON ELECTION EN JUILLET 1996.**

Le Comité directeur de l'Observatoire Internationale des Libertés et des Medias, enregistre avec satisfaction, la confirmation par la Cour surprême, des chiffres donnés le 09 juillet par la Commission Nationale des Elections, et en conséquence la confirmation officielle et definitive de votre élection à la magistrature suprême de la République du Niger.

Accredité officiellement par la CENI-Commission Electorale Nationale Independante-, l'Observatoire Internationale des Libetés et des Medias a pu constater la regularité des operations concernant le scrutin et a pu observer que le résultat obtenu correspond aux vœux de la population soucieuse de paix sociale, de progrès et de développement.

Persuadés que vous representez pour chaque nigérien tout à la fois, la legitimité et l'espoir d'un avenir meilleur, nous vous prions d'agréer, Monsieur le Président de la République, avec toutes nos felicitations, l'assurance de notre très haute considération.

Philippe Pracaris, Sécrétaire-Général
P.O Bernard Débré, Président du Comité Directeur

SOURCE : Le Sahel, n° 5206, 30-07-1996, p.3.

ANNEXE 42 : **COMMUNIQUE DE PRESSE N^0 5 DU F.R.D.D DONNANT LEUR POSITION PAR RAPPORT AUX ELECTIONS LEGISLATIVES DE NOVEMBRE 1996**

Les partis suivants :

-C.D.S-Rahama

-M.N.S.D-Nassara

-P.N.D.S-Tarayya

-P.P.N-R.D.A

-P.S.D.N-Alhéri

-O.R.D.N-Tarmamuwa

-U.D.F.P-Sawaba

Réunis ce jour lundi 2 septembre 1996 aux fins d'apprécier les communiqués du C.N.S, et de son gouvernement sur l'organisation des prochaines élections législatives, constatent :

-que le pouvoir en place, comme à son habitude, n'a pas cru devoir consulter les partis politiques pour arrêter de nouvelles dispositions en vue de l'organisation des prochaines législatives ;

-que les nouvelles dispositions prises par le C.S.N, et son gouvernement ne visent qu'à lui assurer une victoire à l'arraché à travers l'organisation d'un scrutin confus et non transparent.

Les partis politiques signataires du présent communiqué rappellent que le C.N.S, et son gouvernement ont, en dépit de multiples professions de foi, violé systématiquement leurs engagement vis-à-vis des partis politiques et du peuple nigérien, et ne sauraient de ce fait être dignes de confiance.

En conséquence de quoi ils décident que l'annulation des résultats des élections présidentielles des 7 et 8 juillet 1996 et la supervision de toutes nouvelles élections par l'OUA, l'ONU et l'Union européenne restent un préalable à leur participation à tout nouveau scrutin.

En outre, les partis signataires du présent communiqué considèrent que les conditions ci-dessous constituent un minimum indispensable à l'organisation d'élections libres, transparentes, démocratiques et honnêtes. Ce sont :

1-La réhabilitation de la CENI dans sa composition prévue à l'article 160 du code électoral objet de l'ordonnance 96-014 du 16 avril 1996 ;

2-Le respect strict des dispositions du code électoral issu du forum ;

3-La recomposition de la chambre constitutionnelle de la cour suprême avec la désignation des magistrats par leurs pairs ;

4-La neutralité effective de l'administration territoriale et des forces de défense et de sécurité ;

5-La suppression de toute entrave à la liberté d'action des partis politiques, des associations de la société civile et la presse privée ;

6-Le libre accès aux médias publics pour tout citoyen, personne physique ou morale ;

7-L'accès équitable aux médias d'Etat pour tous partis politiques ou associations ;

8-La participation des partis politiques à la révision des listes électorales et la distribution des cartes d'électeurs.

Fait à Niamey le 02/09/1996

Pour :

La C.D.S-Rahama : Mahamane Ousmane

Le M.N.S.D-Nassara : Tandja Mamadou

Le P.N.D.S-Tarayya : Mahamadou Issoufou

Le P.P.N-R.D.A : Pr Dan Dicko Dan Koulodo

Le P.S.D.N-Alhéri : Gagara Gremah

L'ORDN-Tarmamuwa : Maman Sani Adamou

L'U.D.F.P-Sawaba : Issoufou Assoumane

SOURCE : Archives du PNDS et de la CDS-RAHAMA

ANNEXE 43 : **TABLEAU DES LEGISLATIVES DE NOVEMBRE 1996**

Nombre de bureaux de vote	8 343
Nombre de bureaux parvenus	8 315
Nombre d'inscrits	3 838 275
Nombre des votants	1 503 494
Suffrages exprimés valables	1 466 113

Répartition de voix et des sièges par liste ou par candidat

Candidats ou Liste de candidats	Nbre de voix	Nbre de sièges
ADP Zumunci	1146	0 siège
ANDP Zaman Lahiya	115787	8 sièges
DARAJA	17938	3 sièges
FDN Mutunci	10105	0 siège
Indépendants	45742	3 sièges
MDP Alkawaly	7562	1 siège
PMT Albarka	99110	3 sièges
PRD Mahiba	3403	0 siège
PUND Salama	53480	0 siège
UDFP Sawaba	738	0 siège
UDPS Amana	36889	3 sièges*
UNIRD	973329	58 sièges
UPDP Chamoua	91944	2 sièges
PMT - UPDP	7890	2 sièges
TOTAL	1 466 113	83 sièges

SOURCE : Archives CDS-RAHAMA

ANNEXE 44 : **LE CONTENU DE L'ACCORD POLITIQUE SIGNE SOUS LA CONDUITE DE LA FONDATION JEAN-JAURES, LE 31 JUILLET 1998**

1-DU CODE ELECTORAL : Les deux délégations ont convenu d'adopter les dispositions antérieures du code électoral issues du forum notamment des modifications relatives au délai de déclaration de candidatures portés à 60 jours et au délai des proclamations des résultats définitifs portés à 30 jours.

2-DE LA CENI : Les deux délégations acceptent la CENI objet de l'ordonnance n^0 96-057 du 08/10/1996 avec les modifications suivantes :

a) Le président de la CENI est nommé par décret, dans un esprit de consensus et choisi parmi les magistrats de siège. Le président de la CENI ne prend pas part au vote.
b) Les candidats indépendants disposent d'un seul représentant au lieu de deux.
c) Le représentant de l'Etat sera nommé dans un esprit de consensus par décret. Le représentant de l'Etat aura le droit de vote. Tous les membres de la CENI seront assistés par des suppléants.

3-DU FICHIER ELECTORAL : Les deux délégations sont d'accord sur :

a) La révision exceptionnelle du fichier électoral sous la responsabilité et le contrôle de la CENI qui supervisera tout le processus électoral.
b) La CENI aura son propre responsable à l'informatique au sein de la délégation de l'informatique avec compétence de gardiennage.
c) La reprise du fichier électoral se fera par la CENI conformément aux dispositions du code électoral issu du forum.

4) DE LA CHAMBRE CONSTITUTIONNEL DE LA COUR SUPREME : Les deux partis ont convenu du remplacement consensuel des quatre membres conseillers nommés par les présidents de la République et de l'Assemblée Nationale. Pour les deux magistrats élus par l'Assemblée Générale de la cour suprême, leur choix se fera conformément à l'esprit de consensus retenus par les deux parties.

5) DE L'ACCES EQUITABLE AUX MEDIAS D'ETAT : Cette question a fait l'objet d'un accord pour l'accès équitable aux médias d'Etat aux partis politiques, société civile… sur la base des normes conjointement arrêtées.

6) DE LA LOI SUR LA PRESSE : Cette question a été abordée lors des discussions sur les points relatifs à l'environnement des négociations pour une sortie de crise. Le gouvernement est ouvert à toutes les propositions tendant à améliorer la loi sur la presse sur la base des propositions des partis politiques, de la société civile, des journalistes… afin de prendre en compte les préoccupations des citoyens.

Une première réunion relative aux peines, au sursis et aux circonstances atténuantes a déjà été effectuée.

7) DU COMPORTMENT DES PERSONNES SOUMISES A L'OBLIGATION DE RESERVE : Militaires, cadres de commandement, chefs traditionnels, ambassadeurs, consuls. Un accord total s'est dégagé sur cette question entre gouvernement et les partis d'opposition, et le gouvernement s'engage à prendre des mesures conséquentes.

8) DE L'UTILISATION DES MOYENS DE L'ETAT A DES FINS PARTISANES : Le gouvernement prendra des mesures pour arrêter cette pratique.

9) DE LA RESSTRICTION DES LIBERTES DE MANIFESTION : Les deux délégations conviennent de l'application juste et équitable des lois et règlements.

10) DE LA MODIFICATION DES LOIS SUR LA DECENTRALISATION : Les deux délégations conviennent que toutes les dispositions qui ne sont pas conformes à la constitution ne figureront pas dans les textes. Tous les conseillers seront élus.

SOURCES : Archives du PNDS et de la CDS-RAHAMA

ANNEXE 45 : **DECLARATION INTEGRALE DES FORCES ARMEES A LA SUITE COUP D'ETAT DU 09/04/1999**

Ce jour 11 avril 1999, les forces armées nigériennes, conscientes des responsabilités qui sont les leurs, ont décidé de mettre un terme au vide constitutionnel occasionné par la disparition subite le vendredi 09 avril 1999 dernier, du Président de la République le Général Ibrahim Maïnassara Baré.

Cet événement tragique intervient dans un contexte politique, économique, et social particulièrement difficile ; le régime mis en place depuis trois ans s'étant malheureusement révélé incapable de résoudre les problèmes épineux auxquels notre pays est confronté. C'est pourquoi, vos forces armées nationales, après une large concertation, avec les composantes de la nation décide :

-la suppression de la constitution du 12 mai 1996,

-la dissolution de l'Assemblée nationale,

-la dissolution de la Cour suprême,

-la dissolution du Conseil Supérieur de Communication,

-l'annulation des élections régionales, départementales et municipales du 07 février 1999,

-la mise en place d'un Conseil de Réconciliation Nationale.

SOURCE : Sahel quotidien, n°5734, du 12 avril 1999, p.3.

ANNEXE 46 : **COMPOSITION DU CONSEIL DE RECONCILIATION NATIONALE (CRN)**

Président : Le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké

Vice-président : Le chef de bataillon Soumana Zanguina

Secrétaire permanent et porte-parole : Le capitaine Djibrila Hina Hamidou

Membres du secrétariat permanent :

Le chef d'escadron Daouda Mallam Wanké
Lieutenant-colonel Moumouni Boureïma
Lieutenant-colonel Lawal Chékou
Le chef de bataillon Soumana Zanguina
Le chef de bataillon Ahmed Mohamed
Le commandant Amadou Diallo
Le chef de bataillon Abdoulaye Moukaïla
Le chef de bataillon Salifou Modi
Le chef de bataillon Maman Souley
Capitaine Boubacar Amadou Sanda
Capitaine Amadou Garba
Capitaine Aomani Saliah
Capitaine Soumana Fado Kakoye

Membres de droit du CRN :

Le chef d'état major, général des FAN
Le haut commandement de la gendarmerie
Le haut commandement de la FINS
Les commandements de zones et les commandants des légions de gendarmerie
Les chefs de corps
Les commandants d'unité des FAN

SOURCE : Sahel quotidien, n°5734, du 12 avril 1999, p.3.

ANNEXE 47 : **TABLEAU DES RESULTATS DU PREMIER TOUR DE LA PRESIDENTIELLE NIGERIENNE DE 1999**

Nombre de bureaux de vote dont les résultats sont parvenus	9.958
Nombre d'inscrits	4 560 508
Nombre des votants	1 990 370
Bulletins blancs ou nuls	81 129
Suffrages exprimés valables	1 909 241
Taux de participation	43,64%
Taux d'abstention	56,36%

Répartition de voix par candidat

N°	Nom et Prénoms Candidat	Parti Politique	Nbre de voix	% Voix
1	ADAMOU MOUMOUNI D.	ANDP Zaman Lahiya	147 672	7,73
2	AMADOU ALI DJIBO	UNI	32 977	1,73
3	HAMID ALGABID	RDP Jama'a	206 763	10,83
4	ISSOUFOU MAHAMADOU	PNDS Tarayya	429 827	22,51
5	ANDRE SALIFOU	UPDP Chamoua	39 641	2,08
6	MAHAMANE OUSMANE	CDS Rahama	429 827	22,51
7	TANDJA MAMADOU	MNSD Nassara	617 320	32,33

SOURCE : Archives CDS-RAHAMA

SOURCES

ET

BIBLIOGRAPHIE

I- SOURCES

1-Sources orales

NOM ET PRENOMS	FONCTION	THEME D'ENTRETIEN	DATE ET LIEU
a) Entretien réalisé en Côte-d'Ivoire			
BIKOUMI BATOLA ressortissant du Congo-Brazzaville.	Ancien agent de la défunte AIR AFRIQUE.	-L'opportunité des conférences nationales sur le continent ; -L'apport de l'occident dans le processus démocratique en Afrique.	Le 20 juin 2009 à son domicile, de 18 heures à 20 heures.
BOIKA LOUIS ressortissant du Congo-Kinshasa.	Diplomate, conseiller spéciale à l'ambassade du Congo-Kinshasa en Côte-d'Ivoire. Observateur de la conférence nationale de son pays.	-Le rôle de la France dans l'avènement des conférences nationales en Afrique francophone.	Le 27 juillet 2008 à son bureau à Abidjan-Plateau, de 10 heures à 11 heures.
DJANHOUNKARTA BERNARD ressortissant du Bénin.	Juriste de formation, installé à Soubré en tant qu'homme d'affaires. Il vit en Côte-d'Ivoire depuis 1992. Observateur à la conférence nationale.	-Les circonstances de la ténue de la conférence nationale au Bénin ; -L'ambiance pendant ces assises populaires ; -L'enjeu des différentes résolutions de ces assises ; -L'atmosphère qui entourait le scrutin présidentielle de l'après conférence nationale.	Le 21 août 2011 chez lui à la maison, de 20 heures à 22 heures. Le 24 août 2011 à 20heures.
DJIBO SALEY ASKANY ressortissant du Niger	Etudiant et journaliste amateur, observateur de la conférence nationale	- L'importance de la France dans le processus démocratique nigérien ; - Le rôle joué par la conférence nationale au Niger	Le 04 janvier 2009, en cité (Port-Bouët III) de 20h à 22h
AKAKPO GEORGES, ressortissant du Togo.	Enseignant, ancien membre du COD II, installé en Côte-d'Ivoire depuis 1994, actuellement homme d'affaires vivant dans la commune de Koumassi.	-Les raisons de la révolte au Togo ; -Les causes réelles de l'échec de la conférence nationale au Togo ; -Le rôle des forces armées dans la vie politique au Togo.	Le 2 févier 2010 de 18 heures à 19 heures et le 16 mars 2010 de 19 heures à 19 heures 45, chez lui à la maison.
OPATCHAM AMADOU ressortissant du Mali	Deuxième conseiller à l'ambassade du Mali en Côte d'Ivoire	- Le rôle des jeunes dans l'avènement démocratique au Mali ; - Bilan de la conférence nationale.	Le 04 mars 2008 à 11 h 30 et le 07 mars 2008 à 10h30 au sein de l'ambassade du Mali (Abidjan Plateau)

SENE MOUSTAPHA, ressortissant du Sénégal.	Diplomate chargé de mission à l'ambassade du Sénégal en Côte-d'Ivoire.	-La définition du concept de conférence nationale ; -L'origine de ce concept.	Le 13 août 2008 de 10 heures 30 à 11 heures 30, à son bureau au sein de l'ambassade à Abidjan-plateau.
DIEGOU BAILLY JEROME, ressortissant de la Côte d'Ivoire.	Journaliste de formation, écrivain, président du CNCA (conseil national de la communication et de l'audio-visuel).	-La définition de la conférence nationale ; -Le lien entre la France et l'avènement de ces assises populaires en Afrique.	Le 20 août 2008 à son bureau à l'immeuble AIR Ivoire Abidjan-Plateau, de 11 heures à 11 heures 50.
LORENZO BERTONILI, ressortissant d'Italie.	Spécialiste principale en développement du secteur privé à la représentation de la Banque Mondiale en C.I	-Le rôle de la Banque Mondiale ; -Les conditions d'applicabilité du Programme d'Ajustement Structurel.	Le 04 août 2011 à son service de 11heures à 11 heures 40 et le 08 août 2011 de 10 heures 30 à 11 heures 20.
NOUBISSIE EMMANUEL, ressortissant du Congo-Brazzaville.	Chargé principal des opérations à la représentation de la Banque Mondiale en Côte-d'Ivoire	-Les objectifs de la Banque Mondiale ; -Les objectifs du Fonds Monétaires internationale ; -Les conditions que visait le PAS .	Le 12 juillet 2010 de 11 heures à 11 heures 40 et le 15 juillet 2010 de 9 heures à 10 heures, à son service.
b) Entretien réalisé au Mali			
CHOGUEL MAIGA.	Homme politique malien, président du RPR (Rassemblement Pour la République), délégué à la conférence nationale. Député, ministre de la communication et du développement sous Alpha Oumar Konaré, ancien membre du COPPO	-L'ambiance délétère entre les militaires au sein de la transition -L'ambiance pendant la conférence préparatoire de la conférence nationale, précisément à la sous-commission constitution ; -Les résolutions portant sur la charte des partis politiques pendant la conférence nationale ; -Les raisons du bras de fer entre l'opposition et le pouvoir à partir de 1997.	Le 20 septembre 2010 de 10 heures à 10 heures 40 dans un restaurent de Bamako et le 24 septembre 2010 au siège de son parti de 11 heures à 12 heures.

MOUNTAGA TALL.	Homme politique malien, juriste de formation président du CNID (Convergence Nationale d'Initiative Démocratique), député, membre du COPPO (Collectif des Partis Politiques de l'Opposition). Il a été délégué à la conférence préparatoire et à la conférence nationale.	-La gestion du pouvoir de Moussa Traoré ; -L'atmosphère qui prévalait à la formation du CTSP ; -L'ambiance pendant la conférence nationale, surtout à la commission charte des partis ; -Les causes du bras de fer avec le chef du CTSP pendant la transition militaire ; -Les causes du bras de fer pouvoir-opposition en 1997 ; -L'avenir du Mali après les élections de 2002.	Le 13 septembre 2010 à 10 heures à 11 heures et le 17 septembre 2010 à 10 heures 30 11heurs 30, au siège de son parti.
KONARE KAGNOUME JEAN-BOSCO	Enseignant de formation, Pr d'histoire à l'université de Bamako, membre de l'UDPM, délégué à la conférence nationale, ancien député de Kati.	-Le rôle des USA dans l'avènement du processus démocratique en Afrique ; -Le rôle de la France dans la chute de Moussa Traoré ; -Les dissensions au sein de l'UDPM face à la contestation de 1990 ; -L'ambiance de la commission nationale préparatoire à la conférence nationale pour les proches de l'UDPM.	Le 11 novembre 2011 de 9 heures 30 à 11 heures et le 15 novembre 2011 de 10 heures 25 à 11 heures 15, à son bureau du département d'histoire.
MARIKO OUMAR	Médecin, ancien secrétaire générale de l'AEEM (l'Association des Elèves et Etudiants du Mali), ancien membre du CTSP (Comité de Transition de Salut Public), délégué à la conférence nationale, député, membre du COPPO, président de SADI.	-La naissance de la lutte scolaire contre Moussa Traoré jusqu'à la mort de Cabral; -La naissance de l'AEEM ; -L'objectif de la lutte entamé en 1990 ; -Les circonstances qui ont causés la mort des scolaires en janvier 1991 et en mars 1991 ; -L'ambiance pendant la formation du CTSP à la bourse du travail ; -Ses rapports avec l'Adema et le CNID ; -Les difficultés de la transition ; -Son rôle dans le bras de fer AEEM-Konaré.	Le 2 décembre 2011 de 17 heures 30 à 19 heures et le 7 décembre 2011 de 9 heures 30 à 10 heures 30, au siège de son parti.

BOUAH AICHA.	Enseignante de formation, instructrice à la retraite, ancien responsable de section de l'UNFM, chargée de la formation politique au sein du bureau nationale de l'UNFM.	-L'action des femmes de l'UNFM pendant la lutte pour le multipartisme ; -Le poids des PAS sur les familles démunies ; -Le regard des femmes sur le déroulement de la conférence nationale. -La déception du peuple face à al récurrence des problèmes sociaux avec la troisième république.	Le 27 novembre 2011 chez elle à la maison de 16 heures à 17 heures.
MALLE YAYE	Transporteur, secrétaire général du syndicat national des transporteurs du Mali, secrétaire à l'éducation du bureau exécutif de l'UNTM (Union Nationale des Travailleurs du Mali), délégué à la conférence nationale, membre du conseil économique et social.	-La naissance de l'UNTM ; -La mainmise de l'UDPM sur la centrale ; -La guerre froide entre la centrale et le parti de Moussa Traoré ; -Les causes de la trahison de l'UNTM à l'égard de Moussa Traoré ; -Le lien entre le mémorandum de l'AEEM et le Pr Issa N'diaye ; -Les raisons du mutisme de la centrale pendant le premier quinquennat d'Alpha Oumar Konaré ; -Sa vision du Mali après le scrutin de 2002.	Le 2 novembre 2011 de 9 heures à 9 heures 40 et le 9 novembre 2011 de 10 heures à 10 heures 50, à son, bureau au siège du syndicat.
DIAWARA BOUAH	Juriste de formation, observateur à la conférence nationale, membre du RPM (Rassemblement du Peuple Malien).	-La coalition AEEM-CNID après la conférence nationale ; -L'attitude des employés des sociétés d'Etat en pleine transition ; -Les raisons du choix pacifique d'IBK en 2002, après le premier tour.	Le 20 novembre 2011 de 20 heures à 21 heures 30 et le 23 novembre 2011 de 19 heures à 20 heures 15, chez lui à la maison.
SANOGO ABDOULAYE.	Commerçant au grand marché de Bamako, propriétaire de plusieurs magasins à Bamako et à Abidjan, il a participé aux états généraux du commerce, de l'artisanat, après conférence.	-Les résolutions des états généraux du commerce ; -La raison de la déception des opérateurs économique contre les tenants de la troisième république. -Son jugement de la démocratie de son pays, de la conférence nationale jusqu'aux élections.	Le 3 décembre 2011 de 8 heures à 9 heures 15, au sein d'un de ses magasins du grand marché de Bamako.

DIABATE SORY	Lieutenant de police, ancien membre des services de renseignements malien, instructeur principal à l'école de police de Bamako.	-Les raisons de l'échec de l'offensive contre les Touaregs de la part des loyalistes ; -Les raisons de la fronde des corps habillés en pleine transition.	Le 31 octobre 2011 de 20 heures à 20 h 40, à son bureau.
ONGOÏBI SIDI	Ancien responsable de l'Union Nationale des Jeunes du Mali section de N'tomikorobougou secteur III de 1987 à 1989, ancien responsable du bureau national de l'UNJM de 1989 à 1990.	-Le fonctionnement de l'UNJM ; -L'élection au niveau de l'UNJM ; -La réaction des jeunes face à la violence des corps habillés ; -Les raisons de son revirement ; -Sa vision de la démocratie malienne depuis la conférence nationale.	Le 26 novembre 2011 de 15 heures à 16 heures à l'hippodrome et le 28 novembre 2011 de 11 heures à 11 heures 40 d'abord chez lui, puis au siège de son parti le SADI.
MODIBO ABDOULAYE	Titulaire d'une licence en lettres modernes, bibliothécaire à la retraite, ancien membre de la JLD (Jeunesse Libre et Démocratique). Actuellement, il gère ses propres affaires.	-La mise en place de la JLD ; -Les raisons de leur lutte contre Moussa Traoré ; -Les résolutions de la conférence nationale en faveur des chômeurs diplômés ; -Les causes de sa déception à l'égard des politiques de son pays.	le 13 novembre 2011 de 10 heures à 10 heures 40 et le 15 novembre 2011 de 16 heures à 16 heures 40 chez lui à la maison.
SIDICK ALI	Ancien employé de poste, ancien membre de l'ADIDE (Association des Diplômés Initiateurs et Demandeurs d'Emploi). Actuellement, il gère ses propres affaires.	-La mise en place de l'ADIDE ; -Les causes de la lutte contre le régime de Moussa Traoré ; -Son point de vue par rapport aux résolutions de la conférence nationale à l'égard des jeunes diplômés ; -Les raisons de la fronde contre Alpha Oumar Konaré dès 1992.	Le 5 novembre 2011 de 10 heures à 11 heures et le 7 novembre 2011 de 16 heures à 16 heures 40, chez lui à la maison.

SIDIBE ALAIN.	Homme politique, conseiller municipal commune V, secrétaire permanent de l'ADEMA (Alliance Démocratique Malienne).	-Les raisons du refus de l'ADEMA de voir les jeunes au sein du CTSP ; -Les causes du désamour Mariko et l'ADEMA ; -Bilan de la conférence nationale ; -Les raisons de la tension pouvoir-opposition en 1997 ; -Les raisons de la complexité du problème du Nord.	Le 23 novembre 2011 de 15 heures à 16 heures et le 26 novembre 2011 de 9 heures à 10 heures au siège de son parti.
NOUHOUN ALIOU DIALLO.	Enseignant à l'université de Bamako, Membre du bureau exécutif de l'ADEMA, membre fondateur de l'ADEMA, délégué à la conférence nationale, député, président de l'Assemblée nationale du Mali de 1992 à 2002.	-Les raisons de la lutte contre Moussa Traoré ; -L'impact de la révolution algérienne sur les mouvements au Mali ; -L'impact de la conférence de la Baule sur le processus démocratique ; -L'action des occidentaux sur l'avènement démocratique en Afrique ; -L'attitude de Moussa Traoré face aux démocratiques ; -Les raisons du divorce Adema-CNID ; -Les causes de la guéguerre de 1997.	Le 3 décembre 2011 de 15 heures à 16 heures et le 6 décembre 2011 de 9 heures à 10 heures chez lui à la maison.
SYLLA ABOUDRAHAMANE	Enseignant de formation, professeur d'histoire contemporaine à l'université de Bamako, ancien membre de l'AEEM, membre de RPM (Rassemblement Pour le Mali), député de la commune IV.	-Le rôle de l'action de Gorbatchev dans les changements au Mali ; -Le rôle de la mort de Ceausescu de la prise de conscience du peuple malien ; -La situation sociopolitique du Mali après le coup d'Etat de 1968 ; -Les raisons du choix de la conférence nationale par le CTSP ; -Bilan de la conférence nationale ; -Le RPM et la présidentielle de 2002. -Le problème Touareg des origines à 1990.	Le 25 novembre 2011 de 9 heures 30 à 10 heures 30 et le 29 novembre 2011 de 9 heures 30 à 10 heures 20 à son bureau de l'assemblée nationale.

c) **Entretien réalisé au Niger**			
TIJANI YSSOUF.	Professeur de droit constitutionnel, chef de département de la faculté de droit de l'université de Niamey, politologue.	-Fonctionnement juridique de la deuxième république ; -Analyse de la constitution nigérienne de 1992 ; -Les raisons de la mauvaise interprétation de la constitution de 1992 ; -Les causes de la volonté de résolution du conflit touareg par le pouvoir de la troisième république ; -Le statut juridique de la quatrième république ; -Fonctionnement juridique de la cinquième république.	Le 23 janvier 2012 à son bureau de la rive gauche, de 15 heures 30 à 16 heures 30.
MAROU AMADOU.	ancien président du CCN, ancien secrétaire général de l'USN (Union des Scolaires Nigériens) de 1996 à 1999, cadre dans l'administration.	-La rébellion des scolaires pendant la transition ; -La fronde scolaire pendant la troisième république ; -L'attitude des scolaires pendant le putsch de 1996 et celui de 1999 ; -Son regard sur le Niger de l'après élection de Tanja.	Le 8 janvier 2012 de 15 heures à 16 heures au siège de la structure des scolaires.
HIMA ACHAMA	Enseignant de formation, étudiant il a participé à toutes les marches des scolaires, secrétaire permanent du SNEN (Syndicat national des Enseignants du Niger).	-La genèse du SNEN ; -Le bras de fer permanent du SNEN avec tous les pouvoirs de 1960 celui de 1996 ; -L'ambiance à la veille de la marche du 9 févier 1990 ; -Le SNEN et la transition de 1992- 1993 ; -Le SNEN et le pouvoir de la troisième république. -Les conséquences du bras de fer scolaires et pouvoir en 1976 ; -La réaction des scolaires après la tragédie de février 1990.	Le 24 janvier 2012 de 17 heures à 18 heures et le 27 janvier 2012 de 17 heures à 17 heures 50 au siège du syndicat.
HAMANI DJIBO.	Enseignant-chercheur au département d'histoire de l'université de Niamey, délégué à la conférence nationale, ministre-conseiller de l'actuel président de la république du Niger.	-Les causes externes de l'avènement démocratique en Afrique ; -L'impact de la guerre du Libéria dans le changement politique du Niger ; -L e véritable rôle des causes exogènes dans le changement politique en Afrique ; -L'impact de la révolution algérienne ; -Le rôle des USA.	Le 7 février 2012 de 9 heures à 10 heures et le 10 février 2012 de 11 heures à 12 heures à son bureau de la présidence du Niger.

HASSAN MOCTAR.	Ancien lieutenant de l'armée nigérienne, ancien proche de Seyni Kountché, intendant de l'ANDP.	-Les raisons de la fronde de l'armée en pleine transition de 1992-1993 ; -Le véritable responsable du putsch de 1996 ; -Les raisons profondes du coup d'Etat de 1999.	Le 1er février 2012 au siège de son parti de 9 heures à 9 heures 40.
BAGNA FALL AISSATA.	Ancien membre du CSON (Conseil Suprême d'Orientation National), porte-parole des femmes pendant la lutte pour leur quota au sein de la CNPCN, ministre de l'enfant, de la femme et de la famille pendant la transition de 1992-1993, délégué à la conférence nationale, actuelle présidente d'une ONG qui lutte contre la corruption au Niger.	-La place des civils au sein du CSON ; -Le rôle des civils au sein du CSON, surtout celui des femmes pendant la lutte pour le pluralisme ; -L'apport des associations démocratiques pendant la lutte pour la démocratie ; -L'attitude du président Saïbou face à la contestation du peuple pour l-obtention de la démocratie ; -Les dissensions au sein du MNSD ; -L'état d'âme des femmes après la tuerie des scolaires et celles des Touaregs en 1990 ; -Les raisons de la lutte des femmes pour l'augmentation de leur quota au sein de la CNPCN ; -L'ambiance pendant les travaux, surtout entre le MNSD et le CCLD ; -La valeur des résolutions de la conférence nationale.	Le 31 janvier 2012 de 18 heures à 19 heures et le 3 févier 2012 de 17 heures à 18 heures au siège de sa structure.
LAYA DOULDE	Enseignant-chercheur d'histoire moderne à l'université de Niamey à la retraite, ancien proche de Seyni Kountché, observateur de la vie politique nigérienne.	-L'action de Gorbatchev en URSS et son impact sur le processus démocratique africain et en particulier nigérien ; -L'origine des rencontres franco-africaines ; -Le rôle des réseaux français dans la déstabilisation des chefs d'Etats pendant la lutte pour la démocratie ; -Les promesses dès la prise de pouvoir des militaires dirigés par Seyni Kountché; -L'action des politiques françaises dans la mise à l'écart de certains dirigeants africains gênants ; -Le problème touareg.	Le 9 janvier 2012 de 10 heures à 11 heures 30 et le 12 janvier 2012 de 9 heures 30 au CELTHO.

NOHOUN AZIRKA.	Ancien président de l'UENUN (Union des Etudiants Nigériens de l'Université de Niamey) de 1989-1992, ancien membre du BEN de l'USN (Union Scolaires du Niger), délégué à la conférence nationale, actuel responsable d'une ONG luttant contre la cherté de la vie au Niger.	-L'origine de la lutte des scolaires au Niger ; -Les raisons de la création de l'UENUN ; -L'attitude de l'USN pendant la conférence nationale ; -Les raisons de leur animosité contre le premier ministre de la transition. -Les raisons de son opposition à l'accord conclue entre le pouvoir et la centrale en 1994.	Le 01 février 2012 de 18h à 19h40 et le 4 févier 2012 de 18h à 19h, au siège de sa structure.
GADO BOUBE	Enseignant-chercheur au département d'archéologie de l'université de Niamey à, membre de l'UFDP, ministre de l'éducation et de l'enseignement supérieur de transition de 1992-1993. Délégué à la conférence nationale.	-Les rapports Diori et son peuple ; -Rapport ambigüe SNEN et les régimes de la première et deuxième république ; -Atteinte aux droits de l'homme du pouvoir Seyni ; -Le problème Touareg ; -L'ambiance pendant la conférence préparatoire.	Le 14 février 2012 de 10 heures 30 à 11 heures 11 heures 30 et le 17 févier 2012 de 10 heures à 11 heures 30 au CELTHO.
YACOUBA GREGOR	Secrétaire permanent de PDP-ANNOUR, membre de la CEI, c'est-à-dire la Commission Electorale Nationale Indépendante, membre de la commission administration et juridique, ancien membre de PNDS	-La vision de l'USTN après la conférence nationale ; -Les objectifs assignés à la transition de l'après conférence nationale ; -Les conflits de personne entre André Salifou et Amadou Cheffou pendant la transition de 1992-1993 ; -Le rôle de la commission électorale des élections générales de 1993. -Le déroulement des élections générales au Niger de 1992 à 1999.	Le 26 janvier 2012 de 16 heures à 17 heures 30, au siège de son parti.

RABBIOU DAOUDA.	Enseignant, conseiller-pédagogique à la retraite, ancien secrétaire général-adjoint de l'USTN (Union Syndicale des Travailleurs du Niger), président de la CNPCN, président de la séance d'ouverture de la conférence nationale, ministre de l'intérieur et de l'administration territoriale pendant la transition	-Les raisons externes et internes de la lutte du peuple nigérien ; -Le problème Touareg ; -Les conditions de la mise en place de la CNPCN ; -L'ambiance pendant les travaux ; -Le cas de la sous-représentation des femmes ; -Le déroulement de la conférence nationale ; -La portée des résolutions de la conférence nationale ; -La guerre Cheffou et Salifou pendant la transition.	Chez lui le 16 janvier 2012 de 19 heures à 20 heures 30 et le 19 janvier 2012 de 19 heures à 21 heures.
CHANGGARI MOUSSA	ancien secrétaire général de l'USN 1989-1992, délégué à la conférence nationale du Niger, actuel responsable d'un groupe de presse ''L'Alternative''.	-La création de l'Union des Scolaires nigériens ; -Les rapports de ce syndicat avec les présidents Seyni et Ali Saïbou ; -L'état d'âme des scolaires après les tueries de février 1990.	Le 05 janvier 2012 de 17h à 18h et le 07 janvier 2012 de 10h à 11h, au siège dudit groupe.
KAKA MAÏTAWAYA.	Chargé de communication du BEN/USTN (Union Syndicale des Travailleurs du Niger), responsable des archives de la centrale, déléguée à la conférence nationale.	Le rapport de l'USTN et le pouvoir de Diori ; -L'UNSTN et le pouvoir de Seyni ; -Les raisons du mutisme de la centrale face aux mouvements en lutte pour la démocratie ; -Les raisons de l'acharnement de l'USTN sur le pouvoir d'Ali Saïbou après la rupture ; -L e rôle de la centrale pendant la commission préparatoire et la conférence nationale ; -L'USTN et la transition de 1992- 1993 ; -L'USTN et la troisième république ; -L a centrale et le coup d'Etat du colonel Baré.	Le 26 janvier 2012 de 9 heures 30 à 11 heures 30, au siège de la centrale.

TAHIROU ISSA	Enseignant de formation, ancien membre du BEN/ SNEN, ancien membre de la commission préparatoire de la conférence nationale, délégué à ces assises populaires, secrétaire national adjoint du PNDS.	-Les quatorze ans de règne de Seyni Kountché ; -Les raisons du bras de fer entre l'UNTN et le président Diori en 1969 ; -L'attitude d'Ali Saïbou pendant et après la conférence nationale ; -Les raisons de la rupture entre le PNDS et le CDS pendant la présidence du Nafarco ; -L'état d'âme des militants après l'éclatement de l'alliance.	Le 09 janvier 2012 de 16h à 17h30 et le 12 janvier 2012 de 18h à 19h30 au siège de son parti.
MAMAN ALI	Enseignant de formation, ancien membre du BEN/SNEN, ancien conseiller du président Mahamane Ousmane, vice-président du CDS-RAHAMA, délégué à la conférence nationale.	-L'attitude du SNEN face au président Diori ; -Les choix économiques de Seyni Kountché ; -La tentative de division du SNEN par Ali Saïbou ; -L'ambiance pendant la conférence nationale ; -Les raisons de la guéguerre entre les deux hommes forts de la transition de 1992- 1993 ; mésentente entre les deux partis forts de l'AFC.	Le 09 janvier 2012 à 10h à 11h30 et le 12 janvier 2012 de 17h à 17h45 au siège de son parti.

2-<u>SOURCES D'ARCHIVES</u>

2-1-<u>Celles consultées en Côte-d'Ivoire</u>

- <u>Archives classées</u>

-Archives de l'ambassade de la république d'Algérie documents année 1989 : portant sur la constitution algérienne votée le 23 décembre 1989.

-Archives de l'ambassade de la république du Bénin

Documents année 1989 : portant sur le décret numéro 90-40 du 23 décembre 1989 convoquant la conférence nationale.

Documents année 1990 : portant sur le résultat du premier tour de l'élection présidentielle du 10 mars 1990.

-**Archives non classées et appartenant à des personnalités**

-Archives de M. DJAOUNKARTA, Bernard portant sur la déclaration du SYNES concernant la réaction de l'Etat face à leurs arriérés de salaire en 1989.

-Archives de M. DJAOUNKARTA, Bernard portant sur les résolutions de la conférence nationale tenue en février 1990.

-Archives de M LORENZO Bertonili portant sur les rapports 1986, 1988, 1999 de la Banque Mondiale.

2-2 Celles consultée au Mali et au Niger

2-2-1-**Celles consultées au Mali**

a-A**rchives classées**

-**Archives de l'Ambassade de France à Bamako**, dossiers année 1971 : portant sur le résultat du second tour de l'élection présidentielle de ce pays en 1974.

-**Archives Nationales du Mali, (ANM)**

-Casier ''année 1991'' :

Journal Officiel de la République du Mali, 5 avril 1991 portant sur le décret numéro 91-001/8-CTSP relatif à la nomination du premier ministre de transition en la personne de Soumana Sacko.

Journal Officiel de la République du Mali, mai 1991 portant sur le décret numéro 91-19/PM-PM mettant en place la commission de réflexion sur la conférence nationale le 28 avril 1991.

Journal Officiel de la République du Mali, du 26 juillet 1991 portant sur le décret numéro 91-143/P-PCTSP autorisant la mise en place de la commission préparatoire de la conférence nationale.

Journal Officiel de juillet 1991 portant sur l'ordonnance numéro 91-017/CTSP de juin 1991 convoquant la conférence nationale.

Les actes de la conférence nationale qui a eu lieu dans ce pays du 29 juillet au 12 août 1991, 239.p

-Casier ''année 1992''

Journal Officiel de la République du Mali, du 31 janvier 1992 portant sur le décret numéro 92-008/PCTSP fixant les attributions du ministère de l'administration territoriale chargé des relations avec le CTSP et les Associations.

Journal Officiel de la République du Mali du 26 février 1992 portant sur le décret numéro 92-073/PCTSP promulguant la constitution votée en janvier 1992.

- Casier ''année 1997''

Journal Officiel de la République du Mali du 28 février 1997 portant sur le décret numéro 97-018/P-PM instituant la Commission Electorale chargée du scrutin électoral de 1997.

-Archives du ministère malien chargé des relations avec le CTSP et les Associations Documents année 1992 : portant sur l'article 45 du code électoral, qui autorise ce ministère à organiser les élections générales de 1992.

Document année 1997 : portant sur le décret numéro 91-157 /P-PM du 25 avril 1997 concernant l'élection présidentielle de 1997.

-Archives de l'Assemblée nationale malienne

Classeurs année 1997:

Arrêt numéro 97-046 de la Cour suprême relatif annulant le scrutin législatif de 1997.

Arrêt du Conseil constitutionnel CCEP 047 du 08 mai 1997 qui confirme le décret du mois d'avril 1997 qui préconise l'élection de la présidentielle et rejette par la même occasion les requêtes de l'opposition.

-Archives du ministère de l'économie et des finances du Mali, ''casier année 1990 : portant sur les statistiques des finances du pays de 1980 à 1985.

-Archives de l'hôpital Gabriel Touré de Bamako, documents année 1991 : portant sur le nombre de blessés et morts recensés au sein de ce centre hospitalier lors des manifestations du 21 au 26 mars 1991

b-**Archives non classées**

Celles des associations ou organisations

-Les archives de l'ADEMA

-Date de création du journal les ''Echos'', le 17 mars 1989.

-Nombre de personnes présentes à la marche conjointe organisée par la coordination de l'opposition le 3 décembre 1990.

-Ordonnance numéro 41 PCG du 26 mars 1959 qui reconnait la liberté d'association au Mali.

-Acte numéro 1/CTSP du 31 mars 1991 qui stipule la création du Comité de Transition de Salut Public en lieu et place du Comité de Réconciliation Nationale.

-Composition du CTSP.

-Accord signé le 6 janvier 1991 entre le régime de Moussa Traoré et les représentants de la rébellion touareg.

-Résultats du premier tour de l'élection législative de 1992.

-Résultats définitifs de l'élection présidentielle de 1997.

-Résultats du premier tour de la présidentielle de 2002.

-Arrêt numéro 0032-137/ch. cons. du 23 mai 2002 portant sur le résultat définitif du second tour de la présidentielle de 2002.

-Les archives du CNID

-Loi datant de 1901 favorisant la liberté syndicale au Mali.

-Doléances des opérateurs économiques portant sur leurs activités lors de la remise des conclusions des états généraux du commerce tenus au Mali du 4 au 11 novembre 1991.

-Adoption du nouveau code électoral après la conférence nationale

-Ordonnance numéro 91-074/PCTSP qui autorise le ministère de l'administration territoriale à organiser le scrutin générale de 1992.

-Arrêt numéro 2002 du ch. cons. du 14 février 1992, portant résultat du référendum constitutionnel de 1992.

-Les archives de l'AEEM

-Processus de création de l'UNEEM ancêtre de l'AEEM en 1976.

-Congrès de l'UNEEM le 21 février 1980 qui a vu l'élection de Cabral à la Tête du syndicat.

-Création de l'AEEM le 27 octobre 1990.

-Mémorandum revendicatif des scolaires du 13 janvier 1991, les ''vingt points'' de l'AEEM.

-Statistiques du ministère de l'éducation datant de 1990 portant sur l'état du système éducatif au Mali.

-Allocution d'Oumar Mariko invitant ses camarades à un grand rassemblement le 3 mars 1991.

-Nombre de participants au meeting de l'AEEM organisé le 4 mars 1991.

Les archives de l'UNTM

-Création de l'Union Régionale des Syndicats du Soudan (URSS), en 1946.

-Création de l'Union Nationale des Travailleurs du Mali en 1963.

-Communiqué de la centrale produit en 1969 et réclamant le retour à l'ordre constitutionnel après le putsch de 1968.

-Mémorandum revendicatif du 28 et 29 mai 1990, réclamant le retour du multipartisme au Mali.

-Préavis de grève de la centrale du 22 décembre 1990.

-Mesures de compensations du régime de Moussa Traoré aux fonctionnaires face aux effets pervers du P.A.S en 1990.

Les archives de SADI

-Déclaration du barreau malien datant du 4 août portant
Sur le retour de la démocratie au Mali.

-Nombre total de délégués présents à la conférence préparatoire.

Les archives du MPR

-Décision de la justice malienne condamnant le président
Moussa Traoré et certains de ses proches le 11 février 1993.

Celles des personnalités

Archives de M. OUMAR Mariko

- Un CD portant sur la rencontre entre le CCLD et le CRN le 28 mars 1991 à la bouse du travail.

-Ordonnance numéro 2 du CTSP instaurant le multipartisme.

-Arrestation de certaines personnalités militaires le 15 juillet, accusés de tentative de putsch contre le CTSP.

-Satisfaction de certains points du mémorandum des scolaires par le CTSP.

-Résultats du second tour de l'élection présidentielle de 1992.

Archives de M. YAYE Mallé

-Répartition des fonds concernant le déroulement de la conférence nationale.

Archives de Me. MOUNTAGA Tal

-Ordonnance numéro 1 du 28 novembre 1968 instituant le Comité Militaire de Libération Nationale (CMLN).

-Article 10 de l'avant-projet de la charte des partis politiques.

Archives de M. NOHOU ALIOU Diallo

-Les quatre points du forum de concertation national malien tenu du 15 août au 2 septembre 1994.

-Constitution malienne voté en 1992.

2-2-2-Les archives consultées au Niger

Les archives classées

-Archives de l'ambassade de la France à Niamey, dossiers année 1981 : portant sur les résultats du second tour de l'élection présidentielle du 10 mai 1981

-Archives Nationales du Niger, (ANN)

-Carton ''année 1991'' :

Journal Officiel numéro 5, mai 1991 portant sur le décret numéro 91-075/PRN instituant la CNPCN.

Journal Officiel de juillet 1991 portant sur l'arrêt numéro 004/PM donnant le quota de chaque corps social devant participer à la CNPCN.

Actes de la conférence préparatoire de la conférence nationale, vol. I, imprimerie nationale du Niger, 339.P.

-Carton ''année 1995'' :

Journal Officiel de 31 janvier 1995 portant sur l'arrêt numéro 95-01/ch. cons. du 27 janvier 1995 donnant le résultat officiel et définitif de l'élection législative anticipée de 1995.

Carton ''année 1996'' :

Journal Officiel numéro 8 du 22 mai 1996 portant sur l'arrêt numéro 96-004/ch. cons. du 19 mai 1996 donnant le résultat définitif du scrutin référendaire.

Journal Officiel portant sur le décret numéro 96-004/PCSN du 19 mai 1996 promulguant la nouvelle constitution de 1996.

Journal Officiel portant sur le décret numéro 96-159/PCSN du 21 mai 1996 qui promulgue la nouvelle constitution de 1996.

Journal Officiel portant sur le décret numéro 96-180/PCSN/M/AT du 27 mai 1996 stipulant convocation du collège électoral pour la présidentielle.

-Archives du ministère de l'intérieur

-Document année 1996 :

Décret numéro 96-002 du 30 janvier 1996, instituant l'organe chargé de réconcilier les après le coup d'Etat de Baré.

Arrêt numéro 96-07/ ch. cons. du 21 juillet 1996 validant les résultats de l'élection présidentielle de 1996.

Décret numéro 96-545 du 08 octobre 1996, mettant en place une nouvelle CEN.

Arrêt numéro 96-13/ ch. cons. du 11 décembre 1996 validant le résultat de l'élection législative de 1996.

-Documents année 1999 :

Arrêt numéro 26/MI/AT/DAPJ/ du 3 février 1999 demandant aux observateurs étrangers de soumettre leur feuille de route au pouvoir pendant les municipales et les régionales.

Arrêt numéro 99-01/ ch. cons. du 4 août 1999 validant le résultat du référendum constitutionnel de juillet 1999.

-Arrêt numéro 99-06/ch. cons. décembre 1999 validant le second tour de l'élection présidentielle.

-Archives du ministère des mines et de l'énergie du Niger, documents année 1990 : portant sur les recettes de la vente de l'uranium entre 1970 et 1990.

-Archives du ministère de l'Economie et des Finances du Niger,

-Documents année 1990 :

Portant sur la croissance du pays entre 1974 et 1980.

Portant sur la dette extérieure du pays entre 1984 et 1988.

Portant sur le déficit du trésor public en 1990.

-Archives du ministère des affaires étrangères et de la coopération Internationale, documents année 1991 : portant sur le nombre de réfugiés touareg en Lybie

-Archives de l'ORTN, dossiers année 1991 : portant sur les allocutions d'Ali Saïbou et Rabbiou Daouda, lors de l'ouverture de la conférence nationale le 29 juillet 1991.

b-Les archives non classées

Celles des organisations politiques et associations

Les archives du CDS-RAHAMA

-Les dispositions de la constitution de 1989, voté par le référendum le 24 décembre 1989.

-Protocole de mise en place d'un cadre pluraliste du CSON en juin 1990.

-La composition du présidium de la CNPCN.

-L'apport financier de l'Allemagne, de la France et des Etats-Unis pendant la conférence nationale.

-Les objectifs financiers du cahier de charge de la conférencenationale

-Résultats de l'élection législative de 1993, de l'après conférence nationale.

-Résultats du second tour de la présidentielle de 1993 entre Tanja et Mahamane Ousmane.

-Déclaration des membres de l'AFC suite au départ du PNDS de leur coalition le 28 avril 1994.

-Disposition de l'accord signé entre les opposants et le pouvoir de Baré, sous les auspices de la fondation Jean-Jaurès.

-Décret numéro 98-226/PRN/MI/DH portant nomination de Touali Mahamane Dan-Dah à la tête de la CENI.

-Arrêt numéro 99-05/ch. cons. du 30 octobre 1999, portant sur les résultats du premier tour de l'élection présidentielle.

Les archives du PNDS

-Loi numéro 91-002 portant révision de la constitution du 24 décembre 1989.

-Document portant sur la création du FLAA le 19 janvier 1991.

-Résultat du premier tour de l'élection présidentielle de 1993.

-Déclaration du PNDS, portant sur son retrait de l'AFC.

-Décret numéro 96-233/PCSN/MI/AT du 8 juillet 1996 instituant une nouvelle CENI dirigé par Oumara Mahamoudou.

-Décret numéro 99-154/PCRN portant mise en place de la CENI le 19 mai et dirigé par Issaka Souna.

-Décret numéro 99-320/PCRN du 9 août 1999 qui promulgue la constitution de juillet 1999.

Les archives de l'ANDP

-Document se rapportant à la négociation entre le pouvoir de Niamey et la rébellion touareg à Yamoussoukro le 15 avril 1995.

-Ordonnance numéro 99-10/PCRN du 13 mai 1999 portant création du conseil de sage et placé sous la direction de Moumouni Djermakoye.

-Arrêt numéro 99-07/ch. cons. du 15 décembre 1999 portant sur les résultats des élections législatifs.

-Discours de M. Mallam Ouami, président de la Cour d'Etat lors de l'investiture du président Tanja le 22 décembre 1999.

Les archives de l'USN

-Journal estudiantin diffusé lors du Vème congrès de l'UNS, mettant le rôle des étudiants dans la vie sociopolitique d'un pays donné.

-Disposition du titre II, article 2 de l'organisation qui prône sa lutte pour la masse, donc son penchant communisme.

-Conférence de presse de l'USN de novembre 1973, portant sur la violation des droits de l'homme du régime Diori.

-Déclaration des scolaires exprimant leur déception vis-à-vis dupouvoir de Seyni.

-Bilan de la descente musclée des corps habillés sur le campus de Niamey lors de la grève de 1983.

-Mémorandum des scolaires élaboré le 5 décembre 1989.

-Bilan de la répression de l'armée à la suite de la marche des scolaires en février 1990.

-Résolutions financières de la conférence nationale en faveur des scolaires.

-Nombre de participants ayant pris part à la marche organisée à Niamey en vue de réfuter l'année blanche de 1992.

Les archives de l'USTN

-Passage de l'UNTN à l'USTN donc création de la centrale en 1976.

-Discours de Touali Moumtari secrétaire général de la centrale le 1er mai 1990 concernant leur refus du PAS.

-Discours de Touali Moumtari lors de la marche du 8 juin 1990concernant la mort des scolaires le 9 févier 1990.

-Nombre de participants au meeting de la centrale du 30 août 1990.

-Quota des délégués attribués à chaque corps social.

-Le nombre de délégué attribué au monde rural.
-Meeting de soutien à la transition de la centrale.
-Protocole signé entre le pouvoir et la centrale le 10 octobre 1993.

Les archives du SNEN

-Création du SNEN en 1958.
-Nombre des adhérents de ce syndicat réfutant la tentative de division de leur corporation par le pouvoir en 1989.

Les archives de l'AFN

-Date de création de l'Association des Femmes du Niger.

Celles des personnalités

-Les archives de M. RABBIOU Daouda
-Les objectifs de la commission préparatoire de la conférence nationale du Niger.
-Répartition des personnes ressources et observateurs pendant la conférence nationale.
-Arrêté numéro 006/PM du premier ministre Mahamidou Aliou qui met en place une nouvelle commission préparatoire.
-L'aide de Taiwan allouée au Niger, pendant la transitionle 19 juin 1992.
-Communiqué de la France suite à la révolte des militaires pendant la transition.
-Constitution nigérienne de 1992.
-Constitution nigérienne de 1996.
-Constitution nigérienne de 1999.

-Les archives de Mme AISSATA FALL Bagna
-Déclaration des femmes suite à l'augmentation de leur quota Pendant la ténue de la conférence préparatoire.
-Marche de l'opposition le 23 septembre 1993 à Niamey.
-Déclaration de la Coordination des Associations Nigérienne

-Les archives de NOHOUN Arzika
-Ordonnance loi du 13 mars 1975 remettant en cause l'existence de l'USN.
-Résultat du référendum constitutionnel de 1992.

-Composition du Conseil de Salut National, installé à la suite du coup d'Etat de 1996.
-Travaux de synthèses de la conférence nationale du Niger, volume I, 225p.

2-2-3-Les sources électroniques

-''Les bouleversements politiques algériens de 1989'', in www.slateafriq.com visité le 15 mars 2009.
-''Analyse de la guerre civile libérienne de 1990'', in www.hei.ulawala.ca visité le 12 avril 2010.
-''Historique des relations UE-ACP'', in europa-eu/ index_fr.htm, visité le 25 mai 2010
-''Les origines des relations entre l'Europe et le tiers-monde'',in
http://eeas.europa.eu/delégations/cote ivoire visité le 25 juillet 2010.
-''La politique intérieure malienne sous Konaré'', in
http:// djaladjomathématiques.blogospot.com, visité le 24 janvier 2011.
-''La situation sociopolitique au Mali en 1997-1998 '', in www.koulouba.pr.ml, visité le 15 juillet 2011.
-'' Carte administrative du Niger'' in ambafrancen-e.org visité le 23 septembre 2011.

II- **BIBLIOGRAPHIE**

1-**Instruments de travail**

BARITAUD Bernard, *50 mots clés de la culture générale classique*, Paris, Saint-Armand, 1992, 274 p.

BEAUD Michel, *L'art de la thèse : Comment préparer et rédiger un mémoire de master, une thèse de doctorat ou tout autre travail universitaire à l'ère du net*, Paris, Edition La Découverte, 2006, 202 p.

DENQUIN Jean-Marie, Vocabulaire politique, Paris, PUF, 1997, 127 p.

DIAGNE Mamoussé, *Critique de la raison orale, les pratiques discursives en Afrique noire*, Paris, Celtho-Ifan-Karthala, 2005, 589 p.

Dictionnaire Larousse, Paris, 2005, 3450 p.

Dictionnaire Le Petit Robert, Paris, 1994, 2467 p.

Dictionnaire Universalis, corpus 4, Paris, 1985, 1289 p.

DUY-TAN N'guyen Joëlle, *Méthodes de la science politique*, Nanterre-Erasme, 1989, 203 p.

Encyclopédia Universalis, corpus 10, Paris, SA, 1994, 1084 p.

Encyclopédia Universalis, corpus 12, Paris, SA, 1994, 1051p.

Encyclopédie Bordas, volume V, Paris, Bordas, 1994, 2910 p.

FEBRE Lucien, *Combats pour l'histoire*, Paris, Armand Colin, 1933, 458 p.

FRAGNIERE Jean-Pierre, *Comment réussir un mémoire*, Paris, Dunod, 1986, 140 p.

FRANCK Robert, '' La mémoire et l'histoire'', in Voldman D ; la bouche de la vérité ? La recherche historique et les sources orales, in *les Cahiers de L'IHTP*, vol. 21, novembre 1992, Paris, CNRS, pp.65-72.

FREDERIC Lambert et LEFRANC Sandrine, *50 fiches pour comprendre la science politique*, Paris, Edition Brael, 2008, 221 p.

GELEDAN Alain et BREMOND Janine, *Dictionnaire des sciences économiques et sociales*, Paris, Edition Belin, 2002, 576 p.

GILLET Marcel, *Technique de l'histoire économique*, Paris, Centre de Documentation Universitaire, 1969, (2eme édition revue Corrigée), 2 vol, 93p.

GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales*, Paris, Dalloz, 1996, 920 p.

HALKIN Leon-E, *Initiation à la critique historique*, Paris, Armand Colin, ''Cahiers des Annales'', 1973, 4eme édition, 265p.

HAMEL Jacques, ‘’La reconstitution empirique en sciences sociales : considérations Théorique et critiques’’, in *Revue internationale des sciences sociales*, no 127, février 1991, pp.119-120.

HECHTER Michael, ‘’Théorie des choix rationnels et sociologies historiques’’, in *Revue internationales des sciences Sociales*, n°133, août 1992, pp. 415-422.

HERMET Guy et BADIE Bertrand (sous la direction de), *Dictionnaire de la science politique et des institutions politiques*, 7ème édition revue et corrigée, Edition Armand Colin, 2010, 315 p.

LE GOFF Jean, *Histoire et mémoire*, Paris, Gallimard, Folio-Histoire, 1988, 409 p.

Lexique d'économie, Paris, Dalloz, 2006, 773 p.

Lexique politique, Paris, Dalloz, 2001, 453 p.

MARROU Irénée, De la connaissance historique, Paris, Seuil, 1986, 330 p.

N'DA Paul, *La méthodologie de la recherche, de la problématique à la discussion des résultats : Comment réaliser un mémoire, une thèse en sciences sociales et en éducation,* Abidjan, PUCI, 2009, 131 p.

N'DA Pierre, *Méthodologie et guide du mémoire de recherche et de la thèse de doctorat,* Paris, L'Harmattan, 2007, 240 p.

NOUSCHI André, *Initiation aux sciences historiques*, Paris, Fernand Nathan, 1978, 96p.

PANCRACIO Jean-Paul, *Dictionnaire de la diplomatie*, Paris, Dalloz, 2007, 684 p.

PROST Antoine, *Douze leçons sur l'histoire,* Paris, Seuil, pp.65-72.

PINTO Roger et GRAWITZ Madeleine, *Méthodes des sciences sociales,T.1, T.2,* Paris : librairie Dalloz, 1964, 989 p.

2-Les articles et les ouvrages portant sur la notion de politique, de relations internationales, de diplomatie, de démocratie

BETRANNO Funck, *L'Ancien Régime,* Paris, Fayard, 1926, 572 p.

BURDEAU Georges, *La Démocratie : essai synthétique*, Bruxelles, Office de publicité, 1996, 115 p.

BOLANDIER Georges, *Anthropologie politique*, Paris, PUF, 1967, 244p.

BOUTHOUL Gaston, *Sociologie de la politique*, Paris, PUF, 1974, 128 p.

CHANTEBOUT Bernard, Droit constitutionnel et science politique, Paris, Armand Colin, 1989, 741p.

COLAS Dominique, *La pensée politique,* Paris, Larousse, 1992, 768p.

DE BASCH Charles et POUTIER Jean-Marie, *Introduction à la politique,* Paris, Dalloz, 1996, 495 p.

DELCORDE Raoul, *Les mots de la diplomatie*, Paris, L'Harmattan, 2007, 133 p.

DIEU François, *Introduction à la science politique*, Paris, L'Harmattan, 2008, 160 p.

DREYFUS Serges, *Droit des relations internationales, éléments de droit international public*, Paris, Cripas, 1978, 537 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste et MEYRIAT Jean (sous la direction de), *Politique nationale envers les jeunes Etats*, Paris, Armand Colin, 1964, 347 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Tout empire périra, théorie des relations internationales,* Paris, Armand Colin, 1992, 346 p.

DUROSELLE Jean-Baptiste, *Histoire de relations internationale,* de 1919 à 1945, Paris, Armand Colin, 2001, T. 1, 469p.

DUVERGER Maurice, *Introduction à la politique,* Paris, Gallimard, 1964, 383 p.

DUVERGER Maurice, *Sociologie politique,* éléments de science politique, Paris, PUF, 1973, 452 p.

DUVERGER Maurice, *Introduction à la politique*, Paris, Folio essais, 1985, 342 p.

FAURE Justine et PROST Yannick, *Relations internationales*, Paris, Ellipse, 2004, 549 p.

FAVRE Pierre, Naissances de la science politique en France : 1870-1914, Paris, Fayard, 1989, 331p.

FINLEY Moses, *L'invention de la politique*, Paris, Flammarion, 1985, 217 p.

FREUND Julien, *Qu'est-ce-que la politique* ?, Paris, Seuil, 1984, 179 p.

GUILHAUDIS Jean-François, *Relations internationales contemporaines*, Paris, Litec, 2005, 742 p.

HATZFELD Jean, *Histoire de la Grèce Ancienne*, Paris, Payot, 1990, 374 p.

KYELEM de Tambéla, *Relations diplomatiques et souveraineté*, Paris, L'Harmattan, 2007, 76 p.

LAROCHE Josépha, *Loyauté dans les relations internationales*, Paris, L'Harmattan, 2001, 378 p.

LAROFF DIMITRI Georges, *Histoire des idées politiques de l'Antiquité à la fin du XVIIIème Siècle; Tome 1, le XIXème Siècle, Tome 2,* Paris, Dalloz, 1996, 129 p.

LAVIEILLE Jean-Marc, *Relations internationales*, Paris, Ellipses, 2003, 176 p.

MAFFRE Jean-Jacques, Le siècle de Périclès, Paris, PUF, Collection ''que ais-je ?'' , 1990, 128 p.

MAIRET Gérard, *Les Grandes œuvres politiques : introduction à la théorie politique*, Paris, PUF, 1993, 517p.

MERLE Marie, *Sociologie des relations internationales*, Paris, Dalloz, 1976, 480 p.

MOSSE Claude, *Histoire d'une démocratie : Athènes des origines à la conquête Macédonienne*, Paris, Seuil, 1971, 188 p.

NOIRIEL Gérard, *Qu'est-ce-que l'histoire contemporaine* ?, Paris, Hachette Supérieure, 1998, 225 p.

NOVELLE Michel (sous la direction de), *L'Etat de la France pendant la révolution : 1789-1799, Paris, La Découverte, 1988*, 598 p.

PAUX François, La politique internationale des années quatre-vingt : de Reagan à Gorbatchev, Paris, PUF, 1989, 386p.

PLANTEY Alain, *De la politique entre les Etats : principe de diplomatie*, Paris, Editions A. Pedone, 1987, 416 p.

PRELOT Marcel, *Histoire des idées politiques*, Paris, Seuil, 1960, 130 p.

PRELOT Marcel, *La science politique*, Paris, PUF, 1963, 128 p.

PRELOT Marcel et LESCUYER Georges, *Histoire des idées politiques*, Paris, Dalloz, 1992, 602p.

REMOND René, *La politique n'est plus ce qu'elle était*, Editions Calmann-Lévy, 1993, 212 p.

RENOUVIN Pierre et DUROSELLE Jean-Baptiste, *Introduction à l'histoire des relations internationales*, Paris, Armand Colin, 1991, 531 p.

ROBIN Maurice, *Histoire comparative des idées politiques*, Tome 1, Paris, Economica, 1988, 738 p.

ROCHE Jean-Jacques, *Relations internationales*, Paris, L.G.D.J, 1999, 372 p.

ROMIER Lucien, *L'Ancien Régime, des origines à la révolution*, Paris, Hachette, 1948, 320 p.

ROUQUETTE MARIE Louise, *La psychologie politique*, Que sais-je ? Paris, PUF, 1988, 210 p.

SCHWARTZEUBERG Roger Gérard, *Sociologie politique*, Paris,Montchrestren, 1988, 592p.

SENARCLENS Pierre de et ARIFFIN Yohan, *La politique internationale : théorie et enjeux contemporains*, 5ème éditions, Paris, Armand Colins, 2007, 266 p.

SEROUSSI Roland, *Clés des relations internationales*, Paris, Nathan, 1996, 60 p.

SRAUSS Léo, *La philosophie politique de Hobbes*, Paris, Belin, 1991, 298p.

TENZER Nicolas, *La politique*, Paris, PUF, 1991, 128p.

TOURRAINE Alain, ‘’Qu’est-ce-que la démocratie ?’’, in *Revue des sciences sociales*, n° 129, mars 1991, p.30.

WEBER Max, *Le savant et le politique*, Paris, Plon, 1959, 101p.

YAO N’DRE Paul, *Relations internationales*, Abidjan, PUCI, 1999, 290 p.

3-**Les articles et les ouvrages portant sur la vie sociopolitique de l’Europe de l’Est**

AVAKOV Ratchik, ‘’ La nouvelle pensée et l’étude des pays en développement’’, in *Le Monde en développement*, vol.16, n° 62-63, 1988, pp. 85-93.

BEHR Edouard, *Baise la main que tu n’oses mordre, les Roumains et les Ceausescu : Enquête sur une malédiction de l’histoire,* Editions Robert Laffont, 1991, 235 p.

BOGODAN Henry, *L’histoire des pays de l’Est*, Paris, Seuil, 1990, 622 p.

BOUKOSKI Vladmir, *De l’utopie au désastre,* Editions Robert Laffont, 1990, 350p.

CARRERE D’Encause Hélène, *Le grand frère*, Editions Flammarion, 1983, 381p.

CARRERE D’Encausse Hélène, *Le malheur Russe : essai sur le meurtre politique*, Paris, Fayard, 1988, 593p.

CARRERE D’Ecaussse Hélène, *Victorieuse Russie*, Editions Fayard, 1992, 439 p.

CARRERE D’Encausse Hélène, *Lénine*, Paris, Hachette, 1998, 664 p.

CHAMIER Jean-Marie, *URSS : une société en mouvement, Editions de l’Aube, 1990, 450 p.*

CLOSET François de, *La grande manipe*, Editions Seuil, 1990, 442 p.

FONTAINE André, *L’un sans l’autre*, Paris, Fayard, 1991, 372 p.

GALBRAITH John Kenneth et MENCHIKEV Slanidlav, *Capitalisme, Communisme et Coexistence : de l’antagoniste à l’entente*, Paris,Inter Editions, 1988, 220 p.

GANDOLFI Alain, *La Perestroïka et le Tiers-monde : 1985-1991*, Paris, PUF, 1992, 240 p.

GORBATCHEV Mikhaïl, Pérestroïka : *vues neuves sur notre pays et le monde*, Paris, Flammarion, 1987, 374 p.

GORBATCHEV Raïssa, *Ma vie,* Editions Olivier Orban, 1991, 219 p.

GUENOV Nikolaï, ‘’La transitions vers la démocratie en Europe de l’Est : les tendances et paradoxes de la rationalisation sociale’’, in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, mars 1991, pp 353-364.

HAVEL Vaclar et Alui, *Essais politiques*, Paris, Calmann-Lévy, 1989, 263p.

KISSINGER Henry, *Diplomatie*, Paris, Fayard, 1997, 863p.

KOBETS Constantin, *La vie quotidienne à Moscou pendant le putsch du 18-21 /08/1991*, Editions Hachette, 1991, 389 p.

LABIN Suzanne, *Compétition URSS-USA*, Paris, La Table ronde, 1962, 301p.

La Révolution Russe : sept jours qui ébranlèrent le monde, Paris, Libération, 1991, 82 p.

LAROT Pascal, *Les pays Baltes : Estonie, Lettonie, Lituanie*, Paris, PUF, 1991, 127 p.

LAROT Pascal, *Histoire de la perestroïka : L'URSS sous Gorbatchev : 1985-1991*, Paris, PUF, 1993, 127p.

L'économie de l'URSS : mesure et recommandation, Paris, OCDE, 1991, 117 p.

LEVINE Irving R., *Flashes sur l'URSS*, Paris, Casteran, 1960, 384p.

LOUPAN Victor, *La révolution n'a pas eu lieu… Roumanie : l'histoire d'un coup d'Etat*, Editions Robert Laffont, 1990, 223 p.

L'URSS en transition : un nouveau marché, Centre Français du Commerce Extérieur, 1990, 231 p.

NAWROKI Jean, *Les relations entre les deux Allemagnes*, Offices de Presse et d'Information du gouvernement de BOON, 2ème Edition, 1988, 148 p.

Pérestroïka, quel est votre avis ? : Le point de vue d'un écrivain, d'un directeur de Sovkhoz, d'un scientifique, d'un réalisateur, d'un ministre, d'un acteur, d'un historien, Moscou, L'Agence de presse, Novosti, 1987, 60 p.

PEYRET Henry, *L'URSS, T. I,* Paris, PUF, 1961, 241p.

RIALS Stéphane, *Textes constitutionnels*, Paris, PUF, 1991, 128 p.

SAKAROV Andreï, *Mémoires*, Paris, Seuil, 1990, 807 p.

SAPIR Jacques (sous la direction de), *L'Urss au tournant : une économie en transition*, Paris, L'Harmattan, 1990, 226 p.

SENNEN Andriamiradro, ''La perestroïka n'est pas à l'ordre du jour'',in *Jeune Afrique*, n° 1517, janvier 1990, pp.30-31.

SORMAN Guy, *Sortir du socialisme*, Paris, Fayard, 1990, 417 p.

TATU Michel, *Gorbatchev* : *L'Urss va-t-elle changer* ?, Paris, Editions du Centurion, 1987, 269 p.

TODD Emmanuel, *La chute finale : essai sur la décomposition de la sphère Soviétique*, Paris, R. Laffont, 1990, 272 p.

TROUBE Christian, ''La Perestroïka vue du Sud'', in *Croissance des jeunes nations*, 1989, p.7.

URDA Jürgen, Raïssa Gorbatchev, *l'inconnue du Kremlin,* Editions Robert Laffont, 1990, 204 p.

VAN REGEMOVER Jean-Louis, *D'une Perestroïka à l'autre : l'évolution économique de la Russie de 1860 à nos jours*, Paris, Sedès, 1990, 270 p.

VOLENSKY Michael, *La nomenklatura: les privilégiés en URSS*, Paris, P. Belfond, 1980, 463p.

WEBBER Mark, '' Soviet policy in subsahara Africa : the final phase'', in *The Journal of modern african studies*, vol. 30, n° 1, mars 1992, pp. 1-30.

WERTH Nicolas, *Histoire de l'Union Soviétique*, Paris, PUF, 1995, 127 p.

WISMEWSKA Irena, *Paroles dégelées : ces Lithuaniens que l'ont disait Soviétique : Témoignages*, Paris, Calmann-Lévy, 251 p.

WOLF Francis, *Aristote et la politique*, Paris, PUF, 1991, 125p.

4-Les articles et les ouvrages portant sur les relations Occident-Afrique

ADEBAYO Adedeji, ''Les politiques d'ajustements structurels en Afrique'', in *Revue international des Sciences Sociales*, n° 162, 1999, pp.595-603.

AKUETE Vidah, ''Rôle des institutions internationales dans le soutien au processus démocratique'', in *Afrique et développement*, n° 12, décembre 1996, p.11.

BACH Danielle, ''Au nom de la démocratie et du marché, la chevalerie Américaine pour la direction du monde'', *Le Monde diplomatique*, n° 477, décembre 1993, p.24.

BADIE Bertrand, *La diplomatie des droits de l'homme : entre éthique et volonté de puissance*, Paris, Fayard, 2002, 324p.

Banque Mondiale, *L'endettement international : définition, couverture stratégique*, Paris, Banque Mondiale, 1988, 190 p.

BITSCH Marie-Thérèse et BOSSUAT Gérald (sous la direction de), *L'Europe unie et L'Afrique : de l'idée d'Eurafrique à la convention de Lomé 1*, actes du colloque international de Paris, Bruxelles, Bruylant, 2005, 471 p.

CEA, Bureau Afrique Centrale, Les économies de l'Afrique Centrale, 2004, Paris, Maisonneuve et La Rose, 2004, 352 p.

CEE, traités instituant les Communautés Européenne, Bruxelles, Communautés Européenne, 1983, 541 p.

Centre de Recherches en Développement Economique, les accords d'association CEE-Afrique noire : un phénomène de domination ? vol 1, Montréal, CRDE, S.D, 110 p.

Centre de Recherches en Développement Economique, les accords d'association CEE-Afrique noire : un phénomène de domination ? vol. 2, Montréal, CRDE, S.D, 274 p.

Centre de Recherches en Développement Economique, les accords d'association CEE-Afrique noire : un phénomène de domination ? vol. 3, Montréal, CRDE, S.D, 426 p.

CHALIAND Gérard, *L'Enjeu africain*, Paris, Editions Complexe, 1980, 160 p.

CHAVANSKI Henry, *L'OCDE*, Paris les Etudes de la documentation française, 1987, 146 p.

COMELIAN Christian, *Les relations Nord-Sud*, Paris, La Découverte, 1991, 123 p.

Commission des Communautés Economiques, Fonds Européen de Développement Bruxelles, CEE, 1974, 112 p.

Convention Lomé IV, Communauté Européenne, Bruxelles, 1990, 192 p.

CORDONNIER Laurent, *Coopération et réciprocité*, Paris, PUF, 1997, 209 p..

COURIER Afrique-Caraïbes-Pacifiques- Union Européenne, ''50 ans de coopération UE-ACP : dossiers'', numéro spéciale, mars 2008, pp.4-28.

DANVERQUE Alain, *Le Fonds Monétaire International : un monde sous Influences*, Paris, Alain Moreau, 1988, 236 p.

DELORME Nicole, L'Association des Etats Africains et Malgache à la Communauté Economique Européenne, Paris, L.G.D.J, 1972, -X, 375 p.

DIOUBATE Badra, *La Banque Mondiale et les pays en développement : de l'ajustement à la bonne gouvernance,* Paris, L'Harmattan, 2008, 262 p.

DOUALY Abel, ''Historique des conventions UE-ACP'', in *Fraternité-Matin*, supplément Diplomatique er Diaspora, No11899, juillet 2004, P. I-VI.

ESOAWELONANDROSSO Manassé et GEATEAN Feltz (sous la direction de), *Démocratie et développement : mirage ou espoir raisonnable*, Paris, Karthala, 1995, 394 p.

FREUD Claude, *Quelle coopération ? Un bilan de l'aide au développement*, Paris, Karthala, 1988, 270 p.

FUCHS Yves, *La coopération, aide ou néocolonialisme*, Paris, Editions sociales, 1973, 191 p.

GABAS Jean-Jacques (sous la direction de), L'Union Européenne et les ACP : Un espace de coopération à construire, Paris, Karthala, 1999, 455 p.

HARASI Denyse, *Le Rôle des coopérants*, Paris, OCDE, 1974, 159 p.

HEGEL Goutier, ‘’ unique au monde : 50 ans de coopération continue entre tant de pays du Nord et du Sud’’, in *le Courier ACP-UE,* mars 2008, p.5.

HIRCH Robert Hirsch, ‘’Ajustement structurel et politiques alimentaires En Afrique subsaharienne’’, in *Politique africaine*, n° 47, Mars 1990, pp. 17-31.

HUGON Philippe, ‘’L’Afrique noire face aux Fonds Monétaire International’’, In *Afrique contemporaine*, n° 139, 1986, pp.3-19.

KAMANDA Wa Kamanda, *Le défi africain : une puissance économique qui s’ignore*, Paris, Afrique Biblio Club, 1976, 210 p.

La Communauté Européenne du droit, Strasbourg, Direction de l’Information, Conseil de l’Europe, 1961, 39 p.

LECERF Jean, *Histoire de l’unité Européenne*, Paris, Gallimard, 1965, 382 p.

LEFEBVRE Jacques, Afrique et Communauté Européenne, Bruxelles, Editions du Treurenberg, SA, 124 p.

LE GEMDEV, *La convention de Lomé en question : les relations entre les ACP et l’UE Après l’an 2000,* Paris, Editions Karthala, 1998, 600 p.

LEMARCHAND Philippe (sous la direction de), L’Afrique et l’Europe, Paris, Editions complexe, 1994, 251 p.

LEMESLE Raymond, *Les effets de la première convention d’association du traité de Rome : l’exemple du marché des produits tropicaux : café, cacao,* bananes, Nancy, Publication du Centre Européen Universitaire, 1966, 135 p.

LEYMANE Philippe, ‘’Au nom de la démocratie, du bonheur et de la prospérité, les Etats-Unis nouveaux parrains du continent africain’’, in *Le Monde diplomatique*, n° 457,1992, pp 12-13.

MAILLET Pierre, *La construction européenne*, Paris, PUF, 1975, 243 p.

REMITS Paul, 1992 : *L’Europe libre et la circulation des marchandises*, Paris 1988, 239 p.

REUTER Paul, *Organisation Européenne*, Paris, PUF, 1965, 451 p.

SUSAN George, *Jusqu’au cou, enquête sur la dette du Tiers-monde*, Paris, La Découverte, 1988, 407 p.

The African worker versus european common market, in *Accra: African Affairs Division,* MTUC, 1962, 22 p. III.

VALLEE Olivier, ‘’La dette africaine : à l’arme du risque politique’’, in Politique africaine, n° 32, décembre 1988, pp.98-104.

VALLEE Olivier, ‘’ L’Etat en voie de privatisation, la dette publique est-elle privée ?’’, in *Politique africaine*, n° 73, mars 1994, p. 132.

VERSCHAVE François-Xavier et BOISGALLAIS Anne-Sophie, *L'aide publique au développement*, Paris, Syros, 1994, 155 p.

VIGNES Daniel, *L'Association des Etats Africains et Malgache et à la CEE*, Paris, Armand Colin, 1970, 224 p.

WALLEN Bello, '' Faut-il abolir le FMI ?'', in *Alternatives Sud*, Vol IX, n° 1, 2002, pp. 85-91.

5 -**Les articles et les ouvrages portant sur les relations entre la France et l'Afrique**

AGIR-ICI, Les dossiers noirs de la politique africaine de la France n° 1 à 5, Paris, L'Harmattan, 1996, 384 p.

AMABRIC Jacques, '' Plaies d'Afrique VI : la France embourbée'', in *Le Monde*, n° 14107, 6 juin 1990, p.6.

BARRAT Jacques (directeur), *Géopolitique de la francophonie*, Paris, PUF, 1997, 184 p.

BOIS De Gandusson Jean du, ''Les procédures de garantie et leurs limites dans les constitutions francophones africaines'', in *Revue trimestrielle des droits de l'homme*, n° 3, 1er juillet 1990, pp. 244-245.

BOURGI Albert, *La politique française de la coopération en Afrique : le cas du Sénégal*, Paris, L.G.D.J, 1979, 373 p.

COLETTE Elise, ''Afrique-France : que restera-t-il du sommet ?'', in *Jeune Afrique l'Intelligent*, n° 2344, décembre 2005, pp. 36-41.

DOMERGUE Danielle, *La France et l'Afrique après les indépendances*, Paris, Sédès, Paris, 1994, 405 p.

DOUALY Abel, ''France-Afrique : La Baule consacre la démocratie, Marcoussis en sonne le le glas'', in *Fraternité-Matin*, n° 11677, janvier 2003, p .XV.

GLASER Antoine et SMITH Stephen, *Ces messieurs Afriques 2 : des réseaux aux lobbies*, Paris, Calmann-Lévy, 1997, 287 p.

Haut Conseil de la Francophonie, *Etats de la francophonie dans le monde : rapport 1990*, Paris, Documentation française, 1990, 416 p.

JEUNE Afrique, ''Francophonie, quand les droits de l'homme s'invitent au sommet'', n° 2018, septembre 1998, pp. 76-78.

KOUMAN Honorine, ''Monsieur Koffi Yamgnane, secrétaire d'Etat français : la démocratie n'est pas la pagaille'', in *Fraternité-Matin*, n° 8139, novembre 1991, pp.24-26.

LABERTIT Guy, ‘’En finir avec la françafrique : pour une politique alternative de la France en Afrique’’, in *Fraternité-Matin*, n° 12227, 2005, pp.10-11.

La France partenaire du NEPAD : plan d’action pour l’Afrique : sommet d’Evian 2003, Paris, Ministère des Affaires Etrangères, 2003, 47p.

LYMAN Zyad ‘’ Et si l’Afrique lâchait la France ?’’, in *Jeune Afrique*, n° 17726, du 25 janvier 1995, pp. 16-18.

MARCHAL Roland, ‘’La nouvelle politique africaine de la France’’, in *Développement et Coopération*, n° 1, 2000, pp .23-27.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ‘’Discours de vœux du ministre français de la coopération et du développement’’, n° 2305, janvier 1990, pp.86-87.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ‘’Discours du président français François Mitterrand à la Baule’’, n° 2329, juin 1990, pp. 1837-1838.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ‘’France-Afrique : 9ème édition’’, n° 2401, 15 novembre 1991, pp. 2915-2969.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ‘’Césure dans la francophonie’’, n° 2563, du 2 décembre 1994, p. 2675.

MARCHESINS Philippe, ‘’La politique africaine de la France en transition’’, in *Politique africaine*, n° 71, octobre 1998, pp.91-106.

MEDARD Jean-François, ‘’Le changement dans la continuité. La conférence des chefs d’Etat de France et d’Afrique, Paris, 3-4 novembre 1981’’, in *Politique africaine*, n° 5, novembre 1891, pp. 28-34.

MWAYILA Tshiyembe (directeur), *Francophonie et géopolitique africaine. Colloque des 23, 24, 25 avril 1987*, Paris, Editions OKEM, 1987, 158 p.

Organisation Internationale de la Fracophonie, Francophonie et démocratie : textes de références, Bruxelles, Paris, Bruylant, Pedone, 2003, 607 p.

OUAZANI Cherif, ‘’La fièvre du vendredi soir’’, in *Jeune Afrique*, n° 1822, du 13 novembre 1995, p.3.

PERONCEL Hugoz J.P, ‘’La francophonie veut être un acteur de la démocratie’’, in *Le Monde*, n° 15818, 05 décembre 1995, p.3.

SMITH Stephen et GLASER Antoine, *Comment la France a perdu l’Afrique*, Paris, Calmann-Lévy, 2004, 256 p.

SIRADOU Diallo, ‘’Le règne du grand silence’’, in *Jeune Afrique*, n° 1303-1304, décembre 1985-janvier 1986, p. 12.

TIESSE Cyprien, ‘’Diplomatie française. Les habits neufs’’, in Fraternité-Matin,

n° 11432, décembre 2002, p.11.

VERSCHAVE François Xavier, *La françafrique, le plus long scandale de la République*, Paris, Editions Stock, 1988, 379 p.

VERSASCHE François Xavier, *De la françafrique, à la mafiafrique*, Paris, Tribord, 2004, 503 p.

WAUTHEREN Claude, *Quatre présidents et l'Afrique : De Gaulle, Pompidou, Giscard D'Estaing, Mitterrand : quarante ans de politique africaine,* Paris, Seuil, 1995, 717 p.

YACOUBA Gbané, ''Comment la France renverse les chefs d'Etat africain'', in *Le Temps,* n° 2550, février 2012, pp. 6-7.

6- **Les articles et les ouvrages portant sur les Touaregs**

ALBAKA Moussa et CASAPUS Dominique (éditeur), *Poésies et chants Touregs de l'Ayr*, Paris, L'Harmattan, 1992, 302p.

AUSSEL Pierre, ''Un hôpital de campagne pour des Touaregs du sable'', in *Jeune Afrique Economie*, n° 177, 1994, p. 56.

BAQUE Philippe, '' Dans les camps des réfugiés en Mauritanie, des Touaregs doublement dépossédés'', in *Le Monde diplomatique*, n° 467, 1993, p. 21.

BARRIN Jacques de, ''Plusieurs centaines de touaregs tués au Niger'', in Le Monde, n° 14115, juin 1990, p.4.

BERNUS Edmond, *Touaregs nigériens : unités culturelle et diversité régionale d'un peuple pasteur*, Paris, ORSTOM, 1981, 508p.

BERNUS Edmond, ''L'histoires parallèles et croisées : nobles et religieux chez les Touaregs Kel Denneg'', in *L'Homme*, vol. 30, n° 3, 1990, pp. 31-47.

BERNUS Edmond, *Chronique de l'Azawak*, Paris, Plume, 1991, 173p.

BOILEY Pierre, *Les Touaregs Kel Adagh, dépendances et révoltes : Du Soudan français au Mali contemporain,* Editions Karthala, 1999, 644p.

BOURGEOT André, ''Révoltes et rebellions en pays Touaregs'', in *Afrique contemporaine,* n° 170, mars 1994, p.8.

CHEBEL M. ''Un peuple du désert saisi par les Etats : sortis de l'oubli ; les Touaregs souffrent de l'histoire'', in *Le Monde diplomatique*, vol. 38, n°449, 1991, pp. 4-5.

CLAUDOT-Hawad Hélène, ''Bandits, rebelles et partisans : vision plurielle des événements touaregs, 1990-1992'', in *politique africaine*, n° 46, 1992, pp. 143-149.

CLAUDOT-Hawad Hélène, *Les Touaregs, portraits en fragments,* Paris, Edisud, 1993, 215 P.

CLAUDOT-Hawad Hélène, Eperonner le monde : nomadisme, cosmos et politique chez les Touaregs, Paris, Edisud, 2001, 196p.

Contes Touaregs de l'Aïr, Paris, SELAT, 1974, 280 p.

COSAPUS Dominique, *Peau d'âne et autres contes touaregs*, Paris, L'Harmattan, 1985, 174p.

COSAPUS Dominique, *La toute de la solitude : la société et les morts chez les Touaregs Kel Ferman,* Paris, La maison des Sciences de l'Homme, 1987, 391p.

FULGLESTAD Finn, ''Les révoltes des touaregs au Niger : 1916-1917'', in *Cahiers d'études africaines,* n° 49, 1973, pp.82-60.

GAULT Denise, ''Les Touaregs ont dit adieu au désert'', in *Croissance des jeunes nations,* n° 324, février 1990, pp. 10-13.

HURECKI Jacques, *Essai sur les origines des Touaregs, problématique culturelle des Touaregs dans la région de Tombouctou*, Paris, Editions Karthala, 2003, 764p.

KLUTE G., ''Hostilités et alliances-Archéologies de la dissidence des Touaregs au Mali'', in *Cahiers d'études africaine*, vol. xxxv-1, n° 137, 1995, pp. 55-75.

LHOTE Henri, *Les Touaregs du Hoggar (Ahaggad)*, Paris, Payot, 1955, 475 p.

LHOTE Henri, *Les Touaregs du Hoggar (Ahaggad)*, Paris, Payot, 1984, 256 p.

MARIKO Keletigui A., Les *touaregs ouellememindien : les fils des grandes tentes*, Paris, Karthala, 1984, 176p.

MENVIN Sabrino, ''Touregs : la traversée du désert continue'', in *Croissance*, n°352, 1992, pp. 22-24.

POMPEY Fabienne, ''Difficile coexistence avec les Touaregs maliens'', in *Jeune Afrique Economie*, n° 168, 1993, pp. 70-71.

RAMIR Sylvie, *Les pistes de l'oubli : Touaregs au Niger*, Paris, Felin, 1991, 179 p.

RIVAILLE Laurence et DECOUDRAS Pierre (éditeur), *Contes et légende des touaregs du Niger*, Paris, Karthala, 1993, 203p.

SPITTLER Ged, *Les touaregs face aux sécheresses et famines : les Kel Ewey l'Aïr (Niger) 1900-1985*, Paris, Karthala, 1993, 432p.

6-**Les articles et les ouvrages portant sur la vie politique africaine**

ADEBAYO Adedeji, ‘’L’Afrique en transition : le défi du pluralisme, de la démocratie, du développement et de l’exercice du pouvoir’’, in *Le Courier Afrique-Caraïbes-Pacifiques-Union Européenne*, n° 150, mars 1995, pp. 93-95.

AFIZE Adamon, *Le renouveau démocratique au Bénin : la conférence nationale des forces Vives et la période de transition*, Paris, L’Harmattan, 1995, 223 p.

AKINDES Francis Augustin, La marche aveugle vers la démocratie en Afrique francophone, Abidjan, SN, 1992, 156 p.

AKINDES Francis Augustin, *Les mirages de la démocratie en Afrique subsaharienne francophone*, Paris, Karthala, Codesria, 1996, 268 p.

AKINDES Francis Augustin, *Les transitions démocratiques à l’épreuve des faits : réflexions à partir des expériences des pays d’Afrique francophone*, Paris, Agence Internationale de la Francophonie, 2000, pp. 241-263.

ALLAO Sadikou Ayo,’’ Processus démocratiques et élections pluralistes en Afrique de l’Ouest Et du Centre, 1996, bilan et perspectives’’, in *Afrique-démocratie et développement*, n° 1, septembre 1996, pp. 6-7.

ALLOGNON Mahoussi Gabriel, *La place du peuple dans les Etats francophones : les cas du Bénin et de la Côte-d’Ivoire*, Abidjan, 1988, 476 p. BACHELER Jhon, ‘’Des institutions démocratiques pour l’Afrique’’, in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, vol. 46, n° 2352, 1992, p.3.

BADIE Bertrand, *L’Etat importé, l’occidentalisation de l’ordre politique*, Paris, Fayard, 1992, 487 p.

BADO Laurent ‘’ La crise de la démocratie occidentale en Afrique noire’’, in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n°1, janvier 1999, pp. 28-49.

BAYART Jean-François, *L’Etat en Afrique noire, la politique du ventre, Paris*, Fayard, 1989, 349 p.

BAYART Jean-François, *La politique par le bas en Afrique noire : contributions à la problématique* de la démocratie, Paris, Karthala, 1992, 268 p.

BEAUCHAMP Claude, (sous la direction de), *Démocratie, culture et développement en Afrique noire*, Paris, L’Harmattan, 1997, 364 p.

BECHIR Ben Yamed, ‘’Le multipartisme n’est pas la démocratie’’, in *Jeune Afrique*, n° 1533,1990, p.3.

BECHIR Ben Yamed, ‘’La démocratie c’est quand ?’’, in *Jeune Afrique*, 1998, n° 1933, pp.4-5.

BONSEY Botonda Bondelli, ‘’Pourquoi le processus de démocratisation connait-il Un flottement en Afrique noire subsaharienne ?’’, in *Développement et coopération*, 2000, pp. 4-5.

BOURGI Albert et CASTERAN Christian, *Le printemps de l’Afrique : suivi d’un document du ministère des Affaires Etrangères, scenario de crise en Afrique*, Paris, Karthala, 1991, 177 p.

BREGAS Richard, *La démocratie à pas de caméléon : transitions et imaginaires populaires au Bénin*, Paris, Karthala, 2003,495 p

BUYTENHUY Robert, ‘’Les partis politiques africains ont-ils des projets de société ? L’exemple du Tchad’’, in *Politique africaine*, n° 56, 1994, pp. 119-131.

BUYTENHUY Robert, ‘’La démocratie n’a pas d’ancêtre et alors ?’’, in *Politique africaine*, n° 69, mars 1998, pp. 134-138.

CABANIS André et MARTIN Michel Louis, ‘’Armées et pouvoir dans les nouvelles constitutions d’Afrique francophone’’, in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, vol. 52, n° 3, 1998,pp. 276-277.

CEAN : Année africaine 1990-1991, Talence, CEAN, 1991, 443 p.

CEAN, L’Afrique politique en 1994 : vue sur la démocratisation àmarée basse, Paris, Karthala, 1994, 314 p.

CEAN, L’Afrique politique en 1995 : le meilleur, le pire et l’incertitude, Paris, Karthala, 1995, 268 p.

CEAN, L’Afrique politique en 1999 : entre transitions et conflits, CEAN, Talence, Paris, Karthala, 1999, 248 p.

CEAN, L’Afrique politique en 2001 : reforme des Etats africains, CEAN, Talence, Paris, Karthala, 2001, 285 p.

CHABI Maurice, ‘’Le douloureux apprentissage de la démocratie’’, in *Vivant-Univers*, n° 410, 1994, pp. 17-21.

CHENU Marie Georges, ‘’La démocratie en Afrique’’, in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n°1, janvier 1991, pp.6-7.

CONATE Yacouba, *Etat et société civile en Afrique*, Eude, Recherlands, 1998, 384 p.

COPANS Jean, *La longue marche vers la démocratie africaine : savoirs, intellectuels, démocratie*, Paris, Karthala, 1990, 406 p.

COPLAN Gérard, *L’Afrique trahie*, Editions, Actes-Sud, 2009, 185 p.

COQUERY Vidrovitch Catherine, ‘’Histoire et historiographie du politique en Afrique : la nécessité d’une relecture à propos de la démocratie’’, in *Politique africaine,* n° 46, 1992, pp. 31-32.

COSTE Christian et Al, ‘’La rue prend le pouvoir. A quel prix ?’’, in *Jeune Afrique Economie,* pp. 116-123.

DALLOZ Jean-Pascal et QUANTIN Patrick (sous la direction de), *Les transition démocratiques africaines : dynamismes et contraintes (1990-1994),* Paris, Karthala, 1997, 314 p.

DANONE Roger, Afrique : *l’unité de mesure de démocratique : essai sur les postulats de changement politique en Afrique*, Paris, L’Harmattan, 165 p.

DE BRIE Christian, ‘’Le retour de l’Afrique’’, in *Le Monde diplomatique*, n° 452, novembre 1991, p. 22.

DEVESAS Jean-Marie, ‘’L’appartenance contre la conscience nationale ? Démocratie et modernité au Togo’’, in *Le Monde diplomatique,* n° 461,1992, p. 26.

DIALLO Falilou, ‘’Les forces et les limites du gouvernement de consensus national en Afrique’’, in *Afrique démocratie et développement*, n° 18, juin 1998, pp. 23-35.

DIAMOUS Sébastien de, ‘’2002, une année africaine équivoque’’, in *Marchés tropicaux et mediterraneen*, n° 2983, pp. 43-46.

DIAW Aminata, *Démocratie et logique identitaire en acte : l’invention de de la politique en Afrique*, Dakar, Codesria, 1999, 610 p.

DIOP Coumba Moumar et DIOUF Mamadou (sous la direction de), *Les figures politiques en Afrique, des pouvoirs hérités aux pouvoirs élus,* Editions Codesria-Karthala, 1994, 464 p.

DIOP Serigne, ‘’Du parti unique aux multiples partis, ou la démocratie introuvable’’, in *Afrique contemporaine*, n° 164, 1992, p. 22.

DJIMOGUIMAN Pascal, ‘’La démocratie entre le délire et la raison’’, in *Congo-Afrique,* n° 348, octobre 2000, pp.467-482.

DOO-Kingue Michel, *Quelle démocratie en Afrique* ? Dakar, Nouvelles Editions Africaines du Sénégal, 1999, 355 p.

DUMONT René, *Démocratie pour l’Afrique,* Paris, Seuil, 1991, 350 p.

DUPUY Emmanuel, ‘’La démocratie en Afrique au bout des baïonnettes’’, in *Revue juridique et politique des Etats francophones*, n° 4, 2005, pp. 415-443.

EBOUSSI Boulaga Fabien, *Les conférences nationales en Afrique noire francophone : une affaire à suivre*, Paris, Karthala, 1993, 229 p.

ELLIS Stephen, ‘’Liberia : 1989-1994 : a study of ethnic violence ‘’, in *Africa affairs*, vol. 94, n° 375, mars 1994, p.167.

ETONGUE Mayer Raoul, ‘’Pour quelle démocratie en Afrique noire ?’’, in *Afrique démocratie et développemen*t, n°16, 1997, pp. 6-12.

FLEISHMAN John, ‘’Human right and the civil war in Liberia’’, in *Studies journal*, vol. 19, n° 12, mars 1994, p. 173.

FOTTORINO Emmanuel, ‘’ Le Bénin regagne la confiance’’, in *Le Monde*, n° 14340, 1991, p. 27.

GABA Laurent, *L’Etat de droit, la démocratie et développement économique en Afrique subsaharienne,* Paris, L’Harmattan, 2000, 320p.

GALY Michel, ‘’Nouvelles démocratie, nouvelles impatiences’’, in *Le Monde diplomatique*, n° 485, 1994, pp. 10-11.

GALY Michel, ‘’Libéria, machine perverse : anthropologie politique du conflit libérien’’, in *Cahiers d’études africaines*, vol. 38, n° 150-152, 1998, pp. 533-553.

GAND Michel et LAWRENCE Jorge, ‘’Les présidents de l’alternance’’, in *Afrique Contemporaine*, n° 167, avril-juin 1993, p. 139.

GAULINE François, ‘’Un bilan politique de 1992 en Afrique subsaharienne : une transition malaisée vers la démocratie’’, in *Marchés tropicaux et méditerranéen*, n° 2466, février 1993,pp. 389-392.

GBEDAN Mathias, ‘’Rôle des forces armées dans le processus démocratique’’, in *Afrique démocratie et développement*, n° 11, septembre 1996, pp. 74-94.

GBEGNOU Gbedeje Amevi et KODJO Messan, ‘’Eduquer à la démocratie pour une paix durable en Afrique’’, in *Afrique et développement*,n° 9, mars 1996, p.30.

GUEYE Senou, *Du bon usage de la démocratie en Afrique*, Dakar, Les Nouvelles Editions, Africaines du Sénégal, 2003, 248 p.

HAMZA Kaidi, ‘’Algérie ; test décisif pour la démocratie’’, in *Jeune Afrique*, n° 1527, avril, 1990, pp. 32-34.

HEIBURN John, ‘’Social origins of national conférences in Benin and Togo’’, in *The Journal of moden african studie*s, vol. 31-32, 1993, pp.279-299.

HOUNGNIKPO Mathurin Célestin, L’illusion démocratique en Afrique, Paris, L’Harmattan, 2006, 258 p.

INADES Formation, *Démocratie et développement en Afrique : actes du colloque International, Bingerville (Côte-d'Ivoire), 20-22 juillet 1992*, Abidjan-INADES Formation, 1993, 29 p.

INSTITUT International d'Administration Publique, *Regard sur l'Etat de droit en Afrique francophone*, Paris, Institut International d'Administration Publique, 1988, PUF, 143 p.

IRUNG Ishumtamb'ala, ''Quelle démocratie pour l'Afrique ?'', in *Zaïre-Afrique*, n° 270, novembre 1993, p. 237.

KISSANGUI Ignace, ''La démocratie sans l'Afrique ?'', in *Revue juridique et Politique-indépendance et coopération*, n° 2, 1997, pp. 162-177.

KODIA Noël, ''La démocratie, un lux pour les africains ?'', in *Développement et coopération*, n° 6, 2002, p. 28.

KODJO Edem, ''Enfin le carcan se desserre'', in *Jeune Afrique*, n° 1525, 1990, pp. 40-41.

KOMBILA Ibonga Fidèle, ''A propos de la pratique récente des conférences nationales en Afrique noire, à la lumière de la conférence gabonaise : une nouvelle forme de déclaration des droits ?'', in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n° 3-4, décembre 1991, p. 265.

KONTCHOU Kouomegni, *Le système diplomatique africain*, Paris, Editions A. Pédone, 1977, 279 p.

KOUASSI Yao, ''Les vrais et faux coups d'Etat en Afrique'', in *Fraternité-Matin*, n° 9974, 14-01-1998, pp. 10-11.

KPATINDES Francis, ''Bénin : la démocratie, si tout va bien'', in *Jeune Afrique*, n° 1523, 1990, pp. 28-32.

KPATINDES Francis, ''Bénin : Mathieu Kérékou au pied du mur'', in *Jeune Afrique*, n° 1525, 1990, pp. 12-14.

KPATINDES Francis, ''Les conférences nationales : est-ce vraiment la solution ?'', in *Jeune Afrique*, n° 1591, 1991, pp. 26-27.

LANGELLIER Jean-Pierre, ''L'Afrique entre élections et démocratie'', in *Le Monde*, n° 15961, mars 1996, p. 12.

LOCOU Jean-Noël, *Le multipartisme en Côte-d'Ivoire*, Abidjan, Netter, 1992, 213 p.

MACE Alain, ''Politique et démocratie au Togo, 1993-1998 : de l'espoir à la désillusion'', in *Cahiers d'études africaines* (XLIX) (4), n° 176, 2004, pp. 841-845.

MANDANI Mahmood et Al, *Mouvements sociaux, mutations sociales et luttes pour la démocratie en Afrique*, Dakar, Codesria, 1988, 260 p.

MANASSE Esoawelomandroso et GEATAN Feltz (sous la direction de), *Démocratie et développement : mirage ou espoir raisonnable*, Paris, Karthala, 1995, 394 p.

MANSUREL Edouard, *L'Année 88 dans le monde, Editions Folio actuel*, Gallimard, 1989,247 p.

MAPPA Sophia (sous la direction de), *Développer par la démocratie : injonctions Occidentales ou exigences planétaires*, Paris, Karthala, 1995,

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''Les combats se poursuivent dans la région du Mont Nimba'', n° 2304, janvier 1990, p. 30.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''Discours du président Kérékou à l'ouverture de la conférence nationale'', n° 2311, février 1990, p. 539.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''Discours des Forces Armées du Bénin'', n° 2368, février 1990, p. 330.

*MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''*Transition au Tchad'', n° 2475, 1993, p. 987.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''De la démocratie au Bénin'', n° 2578, avril 1995, p. 22.

M'BEMBE Achille, ''Entre coup d'Etat, élections reportées et mouvements sociaux : Esquisse d'une démocratie à l'africaine'', in *Le Monde diplomatique*, n° 559, 2000, p. 20.

M'BOKOLO Eliaka, ''Afrique : promesse et incertitudes'', in *Le Courier de l'Unesco*, n° 1, novembre 1992, pp.14-15.

MEDARD Jean-François, ''Autoritarisme et démocratie en Afrique noire'', in *Politique africaine*, n° 43, octobre 1991, pp. 92-104.

MEMEL Fote Harris, *Des ancêtres fondateurs aux pères de la nation : introduction à une anthropologie de la démocratie*, Pairis, Ehess, 1991, pp. 263-285.

MENS Yves, ''Conférences nationales : méfiez-vous les imitations'', in *Croissanc*e, n° 341, 1991, pp. 26-28.

MENY Yves (sous la direction de), *Les politiques du mimétisme institutionnel : la greffe et le rejet*, Paris, L'Harmattan, 1993, 285 p.

MONGA Célestin, *L'Afrique et la théorie démocratique*, Québec, Centre Sahel, 1996, 680 p.

MOUKOUTAN Kuassi Jean-Baptiste, ''Une nouvelle voie d'accès au pluralisme politique : la conférence nationale souveraine'', in *Afrique 2000*, n° 7, octobre 1991, pp.45-54.

MWAEMALESSA Koffi, ''Expliquez-moi la démocratie'', in *Zaïre-Afrique*, n° 272, 1993, pp. 83-85.

MWAJIKU Koffi, ‘’The national of conferences in Benin and Togo revisited’’, in The Journal of african modern studies, vol. 32, n° 3, 1994, pp. 429-448.

MYAN Myong Pierre (sous la direction de), La longue marche vers la démocratie : Etats résistances populaires, Paris, Publisud, 1998, 254 p.

N’CHOJI N’kwi Paul, ‘’La gouvernance en Afrique : une décennie de malentendus, in *Gresea Echos*, n° 39, 2003, pp. 814.

N’GUEMA Isaac, ‘’Violences et paix civile en Afrique’’, in *Afrique démocratie et développement*, n° 13, mars 1997, pp. 36-62.

N’GUESSAN Assi Georges, *Processus du renouveau en Afrique noire francophone : le cas du Bénin*, Abidjan, 1993, 37 p.

N’ZOUAKEU Marcel Jacques, ‘’L’Afrique devant l’idée de la démocratie’’, in *Revue internationale des sciences sociales*, n° 128, mai 1991,pp. 397-409.

OKALAN Emmanuel, ‘’Les vertus de la palabre locale au service de l’entreprise’’, in *Revue des sciences politiques*, vol. 30, n° 4, p. 371.

PARDOC, *Les conférences nationales africaines dans la presse*, Paris, AIPLF, 1993, 220 p.

PEARL Roger, ‘’Sovereign confrernces in francophone africa’’, in *Africa Studies review*, vol. 37, n° 1, 1994, pp. 55-62.

PERRET Thierry, *Afrique-voyage en démocratie : les années cha-cha*, Paris, L’Harmattan, 1994, 335 p.

PLACCA Jean-Baptiste, ‘’Accusé Bokassa, levez-vous’’, in *Grand propcès de l’Afrique contemporaine*, Paris, Jalivres, 1990, pp. 13-31.

PLACCA Jean-Baptiste, ‘’Ces militaires fossoyeurs de la démocratie en Afrique’’, in *Jeune Afrique Economie*, n° 220, 1996, p. 24.

PLACCA Jean-Baptiste, ‘’Hypocrisies’’, in *L’Autre Afrique*, 1998, p.3.

RAYNAL Jean-Jacques, ‘’Les conférences nationales en Afrique : au delà du mythe, la démocratie ?, in *Penant*, 1994, pp. 310-321.

RONELNGUE Touaira, ‘’Démocratisation au Tchad : Rites d’initiations et exorcismes’’ in *Africa studies*, n° 23-24, 1996, pp. 63-72.

SARDAN Olivier Jean-Pierre de, ‘’L’espoir toujours repoussé d’une démocratie authentique, dramatique, déliquescence des Etats en Afrique’’, in *Le Monde diplomatique*, n° 551, 2000, pp. 12-13.

SCHMITZ Jean et GUENAIS Marc, ‘’L’Afrique des pouvoirs et la démocratie’’, in *Cahiers d’études africaines*, n° 7-17, 1995, pp. 595-611.

SEAL Alioune, ‘’Le bicéphalisme du pouvoir exécutif dans les régimes politiques d’Afrique noire : crises et mutations, in *Penant*, n° 825, 1997, pp. 287-309.

SENEN Andriamirado, ‘’Conférences nationales est-ce vraiment la solution ?’’, in Jeune Afrique, n° 1591, juin-juillet 1991, p. 16.

SERRE Jacques, ‘’Six ans de gouvernement Dacko’’, in *Revue française d’études politiques africaines*, vol ; 10, n° 117, 1975, pp. 73-104.

SIMON Catherine, ‘’Plaies d’Afrique IV : démocratie : l’adieu au parti unique ?’’, in *Le Monde*, n° 14103, 1990, p. 24.

SIMON Catherine, ‘’Balbutiements du multipartisme en Afrique. Le souffle du changement né à Cotonou en févier 1990, a déjà entrainé plusieurs pays du continents sur la voie du multipartisme’’, in *Le Monde,* n° 4347, mars 1991, pp. 1-6.

SIRADOU Diallo, ‘’L’Afrique noire est-elle bien partie ?’’, in *Jeune Afrique,* n° 1523, 1990, p. 12.

SIRADOU Diallo, ‘’La démocratie pour tous’’, in *Jeune Afrique,* n° 1544, 1990, pp. 10.

SOGLO Nicéphore Dieudonné, ‘’La démocratie est diverse et perfectible’’, in *Afrique-démocratie et développement*, n° 12, décembre1996, p.1.

SUBTIL Marie Pierre, ‘’Les évêques dans la fournaise africaine’’, *Le Monde*, n° 15376, 1994, p. 13.

TEGDA Marc Jean-Pierre, *Ouverture démocratique en Afrique* ?, Paris, L’Harmattan, 1991, 256 p.

VILLIERS Gauthier, ‘’La transition manquée : 1990-1994’’, in *Cahiers d’études africains*, n° 27-29, 1997, p. 302.

WALEGO Jean-Marie, ‘’Le développement de la démocratie en Afrique’’, in *Zaïre-Afrique*, n° 283, mars 1994, pp. 133-140.

YAKEMTCHOUK Romain, *Une démocratie pour l’Afrique,* Bruxelles, Institut Royal des Relations Internationales, 1991, 126 p.

YAO Annan (sous la direction de), *Démocratie et développement en Afrique de l’Ouest : mythe ou réalité ?*, Dakar, Codesria, 2005, 202 p.

YAO Gnamien, ‘’Pour une adaptation aux circonstances de l’histoire’’, in *Fraternité-Matin,* août 2000, p. III.

YAOVI François, ‘’Afrique de l’Ouest : le dur apprentissage de l’alternance démocratique’’, in *Débat-courrier d’Afrique de l’Ouest*, n° 45, 2007, p. 3.

ZAHER Farès, *Afrique et démocratie : espoir et illusion*, Paris, L’Harmattan, 1992, 192 p.

7-**Les articles et les ouvrages portant sur la vie politique malienne**

BOUBEYE Maïga, ‘’L’intimidation du ministre de l’intérieur’’, in *Les Echos spéciales,* n° 56, janvier 1991, p.2.

BOUBEYE Maïga, ‘’La liste des blessés et des tués de la marche des 21 et 22 janvier 1991’’, in *Les Echos spéciales,* n° 58, janvier 1991, p.4.

BOUBEYE Maïga et ABOUBAKAR Saliph, ‘’Interview de Amidou Toumani Touré’’, in *Les Echos,* n° 74, avril 1991, pp.4-5.

BOURGI Albert, ’’Le Mali : l’élan démocratique’’, in *Jeune Afrique,* n° 1642, juin,1992, p.13.

CASTERAN Christian, ‘’Le Mali, la démocratie dans l’impasse’’, *in Jeune Afrique Economie*, n°242, juin 1997, pp. 14-15.

CASTERAN Christian, ‘’La leçon de démocratie du professeur ATT’’, *in Jeune Afrique Economie,* n°242, juin 1997, p. 20.

CERDES, *Le processus démocratique malien de 1960 à nos jours*, Editions Donya, Bamako, 1996, 218p.

Construire Afrique, ‘’Le Mali de Modibo Keîta à ATT’’, n° 106, 1-15 novembre 2003, 32p.

COULIBALY Baba Pascal, *Le Mali d’Alpha Oumar Konaré, ombres et lumières d’une démocratie en gestation*, Paris, L’Harmattan, 2004, 202p.

DIABATE Mady, ‘’Lettre aux délégués de la conférence nationale, le peuple attend des résultats concrets’’, in *L’Essor*, n° 12033, 1991, p.5.

DIARRA Eloi, ‘’L’histoire constitutionnelle du Mali’’, in *Revue juridique et politique des Etats francophones*, n° 2, avril-juin, 1990, pp. 229-260 ?

DIARRAH Oumar Cheick, *Vers la III*è*me République,* Editions, L’Harmattan, 1991, 236p.

DIARRAH Oumar Cheick, *Le défi démocratique au Mali,* Editions L’Harmattan, 1996,313p.

DICKO Mohamed, ‘’Les étudiants à de l’étranger exigent un traitement égalitaire’’, in *L’Essor*, n° 12031, août 1991, p.4.

DICKO Mohamed, ‘’ Le monde rural : nous sommes des sans voix et nous le resterons’’, in *L’Essor*, n° 12032, août 1991, p.4.

DRABO Gaoussou, ‘’L’avenir politique au Mali. Les choses sérieuses ont fini par commencer’’ ; in L’*Esso*r, n° 12028, 1991, p.3.

DRABO Gaoussou, ‘’Sous-commission, ‘’spéciales crimes’’, l’œil du cyclone’’, in *L’Essor,* n° 12030, 1991, p.3.

DRABO Gaoussou, ‘’L’avenir politique au Mali, la nuit des mal-aimés’’, in *L’Essor*, n° 12032, 1991, p.3.

DRABO Gaoussou, ‘’L’avenir politique au Mali, ATT sauve son âme’’, in *L’Esso*r, n° 12037, 1991, p.3.

DRABO Gaoussou, ‘’Les résultats définitifs des législatifs’’, in *L’Essor*, n° 12181, 1992, p.4.

DRABO Gaoussou, ‘’Les résultats du premier de l’élection présidentielle’’, in *L’Essor,* n° 12205, 1992, p.

DRABO Gaoussou, *Le chemin des orages*, Editions Donya, Bamako, 2001, 350p.

DRABO Soumaila, ‘’Chaudes ambiance hier à la conférence préparatoire’’, in *L’Essor*, n° 12010, 1991, p.3.

DRABO Soumaila, ‘’Les discussions se poursuivent à la commission préparatoire’’, in *L’Essor* 12013, 1991, p.3.

DRABO Soumaila, ‘’Discours d’investiture du président Alpha Oumar Konaré : réconciliation, unité changement’’, in *L’Essor*, n° 12241, 1992, p.3.

DRABO Soumaila, ‘’Les élections législatives sous l’œil des observateurs étrangers’’, in *L’Essor*, n° 14444, 1997, p.4.

DRABO Soumaila, ‘’Atmosphère tendue à la veille de la présidentielle’’, in *L’Essor*, n° 14460, 1997, p3.

DRABO Soumaila, ‘’Marche avorté de l’opposition’’, in *L’Essor*, n° 14521, 1997, p.3.

FALL Elimane, ‘’La fièvre monte à Bamako’’, in *Jeune Afrique*, n° 1902, 1997, pp. 18-19.

FALL Elimane, ‘’Mali, l’Ademacratie’’, in *Jeune Afrique*, n° 1968, 1997, pp. 24-25.

FAY Claude, ‘’La démocratie au Mali, ou le pouvoir en pâture’’, in *Cahiers d’études africaines,* vol. XXX, 1995, pp. 19-53.

KPATINDE Francis Augustin, ‘’La démocratie restaurée en un an’’, in *Jeune Afrique*, n° 1620, 1992, p. 35-39.

Les Echos spéciales ‘’250 maliens du Gabon écrivent une lettre ouverte à Monsieur le Président de la République du Mali’’, n° 53, 1991, p.7.

Les Echos spéciales ‘’Communiqué n° 4 du Regroupement des Patriotes Maliens du Sénégal (RPMS)’’, n° 60, 1991, p 4.

L’Essor, ‘’OUI : raz-de-marée, PARTICIPATION : marée basse’’, n° 121444, 1992, p. 1.

Le Monde, ‘’La démocratie malienne prise au piège’’, n° 14990, 1993, p.1.

MENSALI Odilon, ‘’Mali : un exemple pour l’Afrique’’ in *Afrique réalité*, 1992, p.5.

NIAKATE Ali, ‘’La grande palabre sur la charte des partis’’, in *L’Essor*, n° 12032, p. 3.

NIAKATE Ali, ‘’Charte des partis, statuquo autour de l’article 44’’, in *L’Essor*, n° 12032, 1991, p.3.

NIAKATE Ali, ’’La nation dans tous ces états’’, in *L’Essor*, n° 12036, 1991, p.3.

NIAKATE Ali, ’’Une rallonge à la transition ?’’, in *L’Essor*, n° 12036, 1991, p.3.

OUAZANI Cherif, ‘’Focus : Mali, dernière ligne droite électorale’’, in *Jeune Afrique*, n° 1892, 1997, p.7.

SEKOU Oumar et LANGE Marie France, ‘’Ecole et démocratie : l’explosion scolaire au Mali’’, in Politique africaine, n° 76, 1999, pp. 164-171.

SENNEN Andriamiradro, ‘’Le Mali, la peur de la démocratie’’, in *Jeune Afrique,* n° 1876-1877, 1996, p.128.

SIDIBE Oumarou et KESTER Gérard (sous la direction de), *Démocratie et concertation nationale*, Paris, L’Harmattan, 1994, 183p.

SIGNATE Chabrima ‘’La victoire de Konaré’’, in *Le Nouvel Afrique-Asie,* n° 32, 1992, p. 128.

TRAORE Aba Oumar, *Mon combat pour le Mali*, Editions L’Harmattan, 1991, 236 p.

TRAORE Adama, ‘’Grande marche de la Coordination’’, in *Les Echos*, n° 53, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’Les échos de la marche’’, in *Les Echos*, n° 53, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’Les chrétiens écrivent à Moussa Traoré’’, in *Les Echos*, n° 53, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’La colère de Moussa Traoré’’, in *Les Echos*, n° 55, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’Arrêt de travail réussit par l’UNTM’’, in *Les Echos*, n° 56, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’Couronne d’enfer sur la ville’’, in *Les Echos*, n° 56, 1991, p.4.

TRAORE Adama, ‘’Les démocrates protestent’’, in *Les Echos spéciales*, n° 59, 1991, p.5.

TRAORE Adama, ‘’La rencontre de vérité’’, in *Les Echos spéciales*, n°60, 1991, p.3.

TRAORE Adama, ‘’Démonstration de force de l’AEEM’’, in *Les Echos*, n° 62, 1991, p.5.

YATTARA Mohamed ‘’Problème du Nord, l’introuvable solution’’, in *L’Esso*r, n° 12031, 1991, p.3.

8-Les articles et les ouvrages portant sur la vie politique nigérienne

ABDOUDHRAMANE Chégou, ‘’Empoignades verbales’’, in *Haské*, n° 17, août 1991, p.6.

ABDOULAYE Souley, ‘’Les dés sont jetés’’, in *Haské*, n° 16, août 1991, p. 18.

ABDOULKARIM Saadatou, *Le mouvement scolaire : les causes profondes de la grève de février 1990 et son impact sur les manifestations socio-politique au Niger : 1990-1991*, mémoire de licence, Université de Niamey, (département de sociologie), 1992, 55.p.

ADJI Boukary, *Dans les méandres d'une transition*, Paris, Karthala, 1998, 173p.

ANP ''Reprise des activités des partis politiques dans un contexte d'état d'urgence'', in *Le Sahel*, n° 5170, 1996, p.2.

ASSANE Soumana, ''Le Conseil de Salut National prend les rênes du pouvoir, message à la nation du président du CSN'', in *Le Sahel*, 5109, 1996, p.3.

ASSANE Soumana, ''Le CSN, rencontre les partenaires étrangers'', in *Le Sahel*, n° 5110, 1996, p.10.

ASSANE Soumana, ''Pari gagné'', in *Le Sahel*, n° 5148, 1996, p.1.

ASSANE Soumana, ''Dispositions électorales'', in Le Sahel, n° 5163, 1996, p.3.

ASSANE Soumana, ''Installation officielle de la CEN'', in *Le Sahel*, n° 5165, p.3.

ASSANE Soumana, ''Messages de félicitations au président Baré '', in *Le Sahel*, n° 5206, p.3.

BOUBACAR Issa Abdourahamane, *Crise institutionnelle et démocratisation au Niger*, Bordeaux, Talence, CEAN, 1996, p.39.

BOUBACAR Issa Abdourahamane, ''Alternatives militaires au Niger'', in *Politique africaine*, n° 74, 1999, pp. 85-94.

BOURGI Albert, ''Niger, l'heure des choix'', in *Jeune Afrique*, n° 1850, 1996, p.15.

BUYO Ali, ''Niger : que veut l'opposition ?'', in *Jeune Afrique Economie*, n° 242, 1997, p.25.

CALBA Aly, Politique internationale de la République du Niger de 1958 à 1974, Thèse de Doctorat 3e cycle, (histoire), Université de Niamey, 1992, 209p.

Claude Raymant et Robert Brujtenhuys ; ''Le Niger, chronique d'un Etat'', in *Politique africaine*, no 38, juin 1990, p.12.

DALL El Hadj Mallam, *Apport du mouvement syndical à l'avènement du multipartisme au Niger : 1990-1992*, cas de l'UNSTN, mémoire de licence, Université de Niamey, (département de sociologie), 1995, 35p.

DECOUDRAS Pierre Marie, ''Niger : démocratisation réussie, l'avenir en suspens'', in *Afrique politique*, 1994, pp. 45-48.

GARBA Bello, ''La BDRN en faillite'', in *Haske*, n° 00, 1990, p.7.

GARBA Bello, ''Arguments en faveur du multipartisme au Niger'', in *Haske*, n° 2, 1990, p.4.

GARBA Bello, ‘’Les cinq jours qui firent tout basculer’’, in *Haske*, n° 3, 1990, p.6.

GARBA Bello, ‘’Mesures incontournables’’, in Haske, n° 35, 1992, p.3.

GENTIL Guillaume, ‘’Le Niger fait l’apprentissage de la démocratie et de la rigueur’’, *Marchés tropicaux et méditerranéens*, n° 2995, 2003, pp.66-670.

GREGOIRE Emmanuel et TALAZE Pascal ‘’Niger : comptes et mécomptes d’un jeune Etat démocartique’’, in Politique africaine, n° 52, 1993, p.129.

GREGOIRE Emmanuel, ‘’Démocratie, Etat et milieux des affaires au Niger’’, in *Politique africaine*, n° 56, 1994, p.95.

GREGOIRE Emmanuel et SARDAN Olivier de, ‘’Niger : le pire a été évité, mais demain ?’’ , in *Politique africaine*, n° 61, 1996, p 178.

IBRICHEICK, ‘’C’est déjà la pagaille’’, in *Haske*, n° 14, 1991, p.4.

IBRICHEICK et YARRO Mallam, ‘’Acteurs et enjeux’’, in *Haske*, n° 15, 1991, p. 4.

IBRICHEICK, ‘’Scandale financier au sommet de l’Etat’’, in *Haske*, n° 16, 1991, pp. 7-8.

IBRICHEICK, ‘’Le pouvoir quitte la salle’’, in *Haske*, n° 16, 1991, p.8.

IBRICHEICK, ‘’André président’’, in *Haske*, n° 17, 1991, p.1.

IBRICHEICK, ‘’L’heure des choix’’, in *Haske*, n° 20, 1991, p.8.

IBRICHEICK, ‘’Primature, pourquoi ces trois favoris ?’’, in *Haske*, n° 21, 1991, p. 2.

IBRICHEICK, ‘’Etat de droit’’, in *Haske*, n° 63, 1993, p. 1.

IBRICHEICK, ‘’25 milliards pour commencer’’, in *Haske*, n° 66, 1993, p.3.

JEUNE Afrique Economie, ‘’Dossiers Niger, (serie d’article)’’, n° 162, 1992, pp. 83-93.

KAKA Moussa, ‘’Ali Saïbou rencontre les partenaires’’, in *Haske*, n° 3, 1990, p. 5.

KAKA Moussa, ‘’Ali Saïbou répond à l’UTSN’’, in *Haske*, n°5, 1990, p.5.

KELETIGUI Mariko, *Le Niger d’abord : réflexion sur les défis du développement du Niger*, Niamey, imprimerie nationale, 1994, 53p.

KIMBA Idrissa (sous la direction de), *Le Niger : Etat et démocratie*, Editions L’Harmattan, 2001, 391p.

KIMBA Idrissa (sous la dxirection de), Armées et politique au Niger, Dakar, Codesria, 2008, 288p.

KPATINDE Francis Augustin, ‘’Niger : les trois erreurs de Nafarco’’, in *Jeune Afrique*, n° 1782, 1995, p33.

KOUDIZIE Kio Aboubakari, *Le Niger contemporain, T.I : l’époque coloniale (1850-1960*) ; Niamey, imprimerie nationale du Niger, 1991, 368p.

KOUDIZIE Kio Aboubakari, *Le Niger contemporain, T. III : l’ère démocratique (1991-2003*), Niamey, imprimerie nationale du Niger, 2005, 228p.

KOUTIOUDI Idiama, *Transition à la nigérienne*, Niamey, nouvelle imprimerie du Niger, 1991, 135p.

Le Sahel, ''Déclaration des forces armées'', n° 5734, 1999, p.3.

MAHAMADOU Khader Laoul, ''La normalisation politique au Niger : le projet de nouvelle constitution'', in *H. Roussillon* (sous la direction de) les nouvelles constitutions africaines : la transition démocratique, presse de l'IEP de Toulouse, 1993, pp. 153-161.

MAHAMANE Ousmane, *Refonder la gouvernance démocratique au Niger*, Paris, Editions de La Bleue, 2002, 173 p.

MAIDOKO Aboubakar, La constitution nigérienne du 24-09-1989'', in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n°2, 1991, pp. 113-132.

MAIDOKO Aboubakar, ''La nouvelle organisation des pouvoirs publics nigériens : l'acte fondamentale n° 21'', in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n° 1,1992, pp.46-53.

MAIDOKO Aboubakar, ''La constitution nigérienne du 26-12-1992'', in *Revue juridique et politique-indépendance et coopération*, n° 3, 1993, pp.475-501

MAIGNAN Jean-Claude, *La difficile démocratisation du Niger*, CHEAAM, Paris, l'Harmattan, 2000, 191p.

MAMADOU Abdoulaye, *A la conquête de la souveraineté populaire : les élections au Niger (1992-1999)*, Collection ''Devoir Citoyen'', 1999, 129p.

MAMADOU Abdoulaye, *Le Niger au rythme des élections, Niamey*, nouvelle imprimerie du Niger, 2010, 190p.

MANDOU Souley ; ''Traits et démocratisation au Niger'', in *Année africaine*, n° 1990, 1991, pp. 431-443.

MARCHES tropicaux et méditerranéen, ''Ali Saïbou face à la contestation'', n° 2324, 1990, p. 1460.

MINISTERE du Plan et du Développement du Niger, *Contribution pour la préparation de la conférence nationale*, T. 1, Niamey, imprimeri nationale, 1991, 284p.

Politique africaine, ''Le Niger : mise au point et suite et suite'', n° 62, 1996, pp. 136-141.

QUENTIN Pierre, ''Niger : retour sur l'analyse d'un coup d'Etat'', in *Politique africaine*, n° 62, 1996, pp.113-116.

RAYNAL Jean-Jacques ''De la démocratisation à la démocratie ?, la constitution nigérienne du 24-09-1989'', in *Afrique contemporaine*, n° 155, 1990, pp. 68-70.

RAYNAL Jean-Jacques, *Les constitutions du Niger*, Editions Sepia, 1993, 334p.

RAYNAL Jean-Jacques, ‘’La démocartie au Niger : chronique inachevée d’un accouchement difficile’’, in G. Couac (sous la direction de), l’Afrique en transitionvers le pluralisme, Economica, 1993, pp.357-368.

RAYNAL Jean-Jacques, ‘’La constitution nigérienne du 26-12-1992, texte intégral et commentaire’’, in *Afrique contemporaine,* n° 165, 1996, p.3.

SANOUSSI Tambari Jackou, *Affaires constitutionnelles et organisations des pouvoirs au Niger, vol.1, de la colonisation à la fin de la conférence nationale*, Collection ‘’Devoir Citoyen’’, Editions démocraties, 2000, 288p.

SEIDEICK Mamadou Abba, FLSH Niamey, ‘‘L’armée dans le débat démocratique’’, in *Haske,* n° 51, 1993, p.8.

SEIDEICK Mamadou Abba, ‘’USTN-Gouvernement à couteaux tirés ’’, in *Haske,* n° 72, 1993, p.4.

SIRADOU Diallo et CHETALLI Marie, ‘’Niger : sur le chemin de la rigueur, la démocratie ?’’, Jeune Afrique bis (série d’articles), in *Jeune Afrique*, n° 1561, 1990, pp. 41-56.

VERMET Henri, ‘’La rédemption démocratique’’, in *Jeune Afrique*, n° 1847, 1996, pp. 19-20.

VIAL Nicole, ‘’Le Niger ou la lente émergence de la démocratie’’, in *Débats-courriers d’Afrique de l’Oues*t, 2004, pp. 3-8.

YARO Mallam, ‘’La grogne des bidasses’’, in *Haske,* n° 29, 1992, p.12.

YARO Mallam, ‘’La folle nuit’’, in *Haske,* n° 30,1992, p.7.

YARO Mallam, ‘’Menace sur la démocratie’’, in *Haske,* n° 41,1992, p.3.

YARO Mallam, ‘’Etat de guerre’’, in *Haske,* n°45,1992, p.5.

YARO Mallam, ‘’La tuerie d’Abala, pourquoi ?’’, in *Haske,* n° 51,1993, p.4.

YARO Mallam, ‘’Les éleveurs dans la rue’’, in *Haske,* n° 66,1993, p.3.

TABLE DES MATIERES

DEDICACE :.....I

REMERCIEMENTS :..... II

SIGLES ET ABBREVIATIONS.....III

SOMMAIRE: VIII

INTRODUCTION GENERALE.....1

PREMIERE PARTIE : LES CAUSE DE L'ORGANISATION DES ASSISES POPULAIRES AU MALI ET AU NIGER EN 1991.....33

CHAPITRE I : LES FACTEURS EXTERNES DE L'ORGANISATION DES CONFERENCES NATIONALES AU MALI ET AU NIGER 36

I- LES EFFETS DES BOULEVERSEMENTS POLITIQUES DANS LE MONDE.....36
1-La leçon de l'Est.....36
2-Les signaux en provenance de l'Algérie et du Liberia.....45
3-L'humilité de Mathieu Kérékou.....52

II- LES INJONCTIONS DES OCCIDENTAUX.....58
1- La nouvelle vision américaine à partir de 1988 59
2- Les exigences des institutions de Bretton Woods à partir de 1989.....62
3- La pression de l'Europe à partir de 1989 65

III-LA VOLTE-FACE DE LA FRANCE A PARTIR DE 1990 69
1- Le choc de la conférence de La Baule : du 19 au 21 juin 1990 69
2- L'engament personnel de François Mitterrand à partir de 1990 73
3- Le rôle des réseaux français à partir de 1990.....76

CHAPITRE II : LES CAUSES ENDOGENES DU CHANGEMENT AU MALI ET AU NIGER.....79

I- UNE SITUATION POLITIQUE CAHOTIQUE.....80
1- Le contexte de la mise en place du monopartisme.....80
2- L'intransigeance des des président Moussa Traoré et Ali Saïbou 89
3- Les dissensions au sein de la classe dirigeante malienne et nigérienne 92

II- LA SOIF DE LIBERTE DE LA SOCIETE CIVILE 99
1- La détermination des jeunes.....100
2- Le combat des syndicats.....113

3- L'action des autres composantes de la société civile 125

III- UNE TENSION SOCIALE EXPLOSIVE (1990-1991) 131
1- Une crise économique aiguë en 1990-1991 131
2- Le spectre de la guérilla urbaine en 1990-1991 137
3- La dissidence Touareg en 1990-1991 140

DEUXIEME PARTIE : LA CONFERENCE NATIONALE ET L'ORGANISATION DES PREMIERES ELECTIONS DEMOCRATIQUES AU MALI ET AU NIGER (1991-1993) 147

CHAPITRE III : LA CONFERENCE NATIONALE AU MALI ET AU NIGER. 151

I- LA COMMISSION PREPARATOIRE OU LA PRE-CONFERENCE NATIONALE 151
1- Une mise en place difficile 152
2- La composition du comité préparatoire et son travail 158
3- Les résolutions de la commission préparatoire 165

II- LE DEROULEMENT DE LA CONFERENCE NATIONALE 170
1- Le financement de la conférence nationale 173
2- La mise en place des organes statutaires 176
3- Les travaux en commission et en plénière 186

III- LES PRINCIPAUX RESULTATS 205
1- Les résultats au niveau politico-constitutionnels 205
2- Les résolutions économiques 207
3- Les résolutions socioculturelles 209

CHAPITRE IV : L'ORGANISATION DES PREMIERES ELECTIONS DEMOCRATIQUES 214

I- LA MISE EN PLACE DE LA TRANSITION 214
1- Les balises de la période transitoire 214
2- La structuration de la transition 217
3- La feuille de route de cette transition 220

II- QUELQUES FAILLES DE LA TRANSITION 222
1- Les incompréhensions politiques 223
2- Une grogne sociale intempestive 226
3- Les difficultés militaires pendant la transition 233

III- L'ORGANISATIONS DES PREMIERS SCRUTINS PLURALISTES 241
1- La préparation de ces consultations électorales 241
2- Le déroulement des scrutins 246

3- Les résultats de ces différents scrutins pluralistes.....254

TROISIEME PARTIE : LA DEMOCRATIE EN MARCHE AU MALI ET AU NIGER: DESILLUSION ET ESPOIR (1993-2002).....262

CHAPITRE V : LA GRANDE DESILLUSION AU MALI ET AU NIGER : 1993-1998.....264

I- L'ECHEC DES REFORMES PROMISES.....264
1- La persistance de la crise économique.....266
2- La poursuite de la gabegie sous les nouveaux régimes.....270
3- L'échec de la cohésion sociale.....273

II-LA REPRISE DE LA FRONDE SOCIALE A PARTIR DE 1993.....278
1- La révolte des fonctionnaires et agents de l'Etat.....278
2- La grogne des opérateurs économiques.....282
3- La ''rébellion'' des scolaires.....284

III- LA LUTTE FAROUCHE ENTRE POLITIQUES A PARTIR DE 1994.....292
1- La mise à mal des alliances politiques.....293
2- Le refus du dialogue des politiciens.....299
3- Le dérapage de la situation politique à partir de 1995.....304

CHAPITRE VI : LE RETOUR DE L'ESPOIR AU MALI ET AU NIGER : 1998-2002.....336

I- LE MEA-CULPA DES POLITICIENS.....337
1- La reprise du dialogue avec la médiation à partir de 1998.....337
2- Le retour de la sagesse chez les politiciens.....341
3- La décrispation de la vie politique.....343

II- LE SCRUTIN DU RACHAT DES POLITIQUES.....345
1- Le contexte de la tenue de ce processus électoral.....345
2- Le déroulement des élections.....353
3- Les résultats de ces différentes élections.....356

III- LA PORTEE DES ELECTIONS.....361
1- La maturité politique des opposants.....361
2- L'engagement des nouveaux pouvoirs.....362
3- Les espérances des populations face à cette nouvelle donne.....365
CONCLUSION GENERALE.....367

ANNEXES.....377

SOURCES ET BIBLIOGRAPHIE 444

TABLE DES MATIERES 493

RESUME

Notre thèse qui a pour titre `` Les conférences nationales dans le processus démocratique en Afrique : les cas du Mali et du Niger (1991-2002) ``, pose un regard critique sur l`évolution démocratique du continent noir. Pour être précis, notre travail est une contribution à la problématique de la démocratisation de l`Afrique. De ce fait, nous nous sommes focalisé sur les cas du Mali et du Niger. Notre point de départ était de savoir, si les assises populaires ont réellement favorisé la démocratisation de ces deux pays. Après analyse du sujet, il ressort que le Mali et le Niger, après leur conférence nationale respective, ont connu des élections générales crédibles, faisant de ces deux pays des exemples. Toutefois, leur évolution démocratique connait par la suite des difficultés liées à la fronde sociale persistante et à un bras de fer quasi-permanent entre les acteurs politiques. Comme conséquences, ces eux pays plongent dans l`incertitude politique à partir de 1995. Cette situation occasionne deux coups d`états au Niger (1996, 1999) et au Mali, l`on frôle un putsch militaire en 1997. Heureusement, à partir de 1999, tout se normalise dans ces deux pays: à preuve les élections apaisées au Niger en 1999 et au Mali en 2002. Au vu de ce qui précède, nous pouvons dire que les assises populaires ont posé les bases d`une bonne démocratisation au Mali et au Niger. S`il y a eu des problèmes, cela incombe essentiellement aux politiques qui ont fait preuve de mauvaise foi en ne respectant pas l`esprit et la lettre des conférences nationales.
Mots clés : Démocratie, Elections, Glasnost, Conférence nationale, Consensus, Coup d'état, Négociations, Parti unique, Perestroïka, Pluralisme, Violence

Summary

Our thesis these entitled `` the national conferences in the democratic process in Africa: cases of Mali and Niger (1991-2002) ``, throws a critical look at on the democratic evolution on the black continent. To be precise our work is a contribution to the problematic of democratization Africa. For that purpose, we have arbitrarily chosen the cases of two countries: Mali and Niger. Our starting point was to know, if the popular foundations really encouraged the democratization of these two countries. Our analysis revealed that these two countries Mali and Niger, after their respective national conference, knew believable general elections, making of these two countries examples. However, their democratic evolution meets difficulties bound to the obstinate social frond and the political actors who are permanently arm wrestling. As consequences, these two countries dive in political uncertainty from 1995 on. This situation causes two coups d'état in Niger (1996, 1999) and in Mali we came close to a military putsch in 1997. Fortunately, from 1999 on, we notice a normalize situation in these two countries: a trial to alleviated elections in Niger in 1999 and to Mali in 2002.

Regarding all what have been said above, we can say that the popular assizes lay the foundations of a good democratization in Mali and Niger. If problems burst out in these two countries, it is essentially incumbent upon politics who were not sincere and did not surely commit to respect the national conference agreements.

Key words: Democraty, Election, Glasnost, National conference, Consensus, Military coup, Negociations, Single party, Perestroïka, Pluralisme, Violence.